This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Hist.

Hist.

The University of Chicago
Libraries

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

INSTITUT HISTORIQUE

ANNÉE 1883.

—

Digitized by Google

AMIENS. — TYPOGRAPHIE DELATTRE-LENOEL, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 32.

Digitized by Google

THE UNIVERSITY OF CHICAGO LIBRARY

REVUE
DE LA SOCIÉTÉ

DES ÉTUDES HISTORIQUES

FAISANT SUITE A *L'INVESTIGATEUR.*

QUATRIÈME SÉRIE. — TOME Ier.

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE

1883

PARIS

CHEZ

Ernest THORIN, Libraire, Rue de Médicis, 7. | J.-B. DUMOULIN, Libraire, Quai des Augustins, 13.

Digitized by Google

THE UNIVERSITY OF CHICAGO LIBRARY

DC1.S6

COMPOSITION DU BUREAU

PENDANT L'ANNÉE 1883.

Président	M. Louis-Lucas, rue Gay-Lussac, 38.
Présidents honoraires . .	M. J. C. Barbier, C. ✻ ✠ ❨ I, Procureur général à la Cour de Cassation, rue La Bruyère, 53.
	M. Camille Doucet, C. ✻ Secrétaire perpétuel de l'Académie française, au Palais de l'Institut.
Vice-président	M. Camoin de Vence, ✻, ancien Magistrat, rue de Rome, 54.
Vice-président-adjoint . .	M. Gustave Duvert, publiciste, ❨ A, rue des Martyrs, 41-47.
Secrétaire général . . .	M. Gabriel Joret-Desclosières, avocat à la Cour d'appel de Paris, Carrefour de l'Odéon, 2 (boulevard Saint-Germain).
Secrétaire-général adjoint.	M. Georges Dufour, ❨, Avocat à la Cour d'Appel, rue de Bruxelles, 28.
Administrateur	*N...*

Digitized by Google

382106

49e Année. Janvier-Février. N° 1.

REVUE

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Le Comité du Journal, au nom de la Société, rappelle que les auteurs restent personnellement responsables de leurs opinions et des jugements qu'ils portent sur les personnages et les faits historiques.

DU COMMERCE DE LA FRANCE

dans les premiers temps de la Monarchie.

I

Le commerce est la richesse des nations. Les avantages qu'il procure sont tellement sensibles et multipliés, qu'il serait inutile de les énumérer. Mais la France a-t-elle été commerçante aux premiers temps de notre histoire ?

C'est une question que nous allons examiner, et nous nous estimerons heureux si nous parvenons à trouver quelques indications parmi les documents que nous possédons sur cette époque.

On ne peut nier que le commerce doive son origine, d'abord aux besoins réels des hommes, tels que leur nourriture et leur vêtement, et ensuite à des commodités superflues que le luxe leur fait souvent regarder comme des nécessités.

Tout ce qui peut être communiqué à quelqu'un pour son utilité ou pour son agrément est le fruit de l'industrie et le sujet du commerce. L'agriculture, les manufactures, les arts libéraux, la pêche, la navigation, les colonies concourent également à le former et à le soutenir.

Digitized by Google

Tout cela a-t-il existé aux premiers temps de notre histoire ? Non assurément ; mais c'est une opinion aussi injuste que mal fondée de croire que les anciens Gaulois n'avaient aucune idée du commerce. Et quand je parle de la Gaule, j'entends la Gaule entière, comprenant tout ce qui est entre les Alpes, la mer Méditerranée, les Pyrénées, l'Océan et le Rhin.

Sans doute une nation divisée par peuplades désunies entre elles, sans cesse animées les unes contre les autres, et dont la méfiance était le sentiment dominant dans les relations, ne pouvait guère trafiquer ; mais un pays baigné par l'Océan et la Méditerranée, arrosé par cinq grands fleuves et une infinité de rivières, présentait cependant des conditions trop favorables pour rester dans l'isolement.

Il suffit de citer Marseille pour être convaincu de l'antiquité du commerce dans la Gaule. Fondée par les Phocéens, six siècles environ avant notre ère, cette ville, placée sur le territoire gaulois, prit aussitôt une grande place dans le monde ancien par son commerce. Et sa création était d'autant plus opportune qu'elle allait bientôt profiter des trois plus célèbres marchés de l'antiquité. Les Phéniciens et les Carthaginois s'effaçaient, Rhodes délaissait ses colonies, et la puissance maritime des Étrusques était presque entièrement disparue.

Après s'être assurés des côtes par la fondation de divers établissements, tant du côté de l'Italie que du côté des Pyrénées, les Phocéens durent songer à se défendre contre les attaques des nations voisines, jalouses de leur puissance naissante. Ils eurent ainsi à combattre tout particulièrement les Ligures, les Saliens et les Cavarres. Cependant ces peuples ne tardèrent pas à comprendre que l'alliance avec les étrangers valait mieux que leur inimitié. Les hostilités cessèrent, et les relations commerciales purent facilement s'établir.

Marseille avait commencé par lutter avec les Carthaginois, et, à cet effet, elle avait couvert de ses comptoirs les côtes de l'Espagne et de la Gaule. Parmi les cités où elle en avait établi, on peut mentionner Cavaillon, Arles et Avignon. Non seulement la sûreté de ses rades et de son port appelé *Lacydon*, attirait à Marseille le commerce et l'abondance, mais cette ville avait eu encore le bon esprit de se faire des Romains des alliés aussi sûrs que nécessaires. « On est

Digitized by Google

surpris, dit Pomponius Mela [1], de l'extrême facilité avec laquelle cette colonie a pu s'établir sur une terre étrangère, et y conserver jusqu'à présent ses mœurs primitives. »

Toutefois ce n'était pas seulement du côté de la Méditerranée que le commerce des Gaules se développait par le moyen des Phocéens ; ces nations barbares, comme on les appelait alors, trafiquaient aussi du côté de l'Océan. Avant qu'Alexandrie fût fondée, et lors même que Tyr et Carthage se soutenaient dans ce haut degré de gloire et de prospérité où le commerce et la navigation les avaient fait parvenir, la Gaule faisait aussi un commerce très suivi avec la Grande-Bretagne et les contrées du nord. Elle envoyait ses bâtiments aux îles Cassitérides [2] qui lui fournissaient du plomb et de l'étain, et elle tirait des îles Britanniques le blé, l'or, l'argent, le fer, les pelleteries et les chiens de chasse [3].

En échange de ces marchandises, les Gaulois donnaient de la poterie ou vaisselle de terre, des ouvrages de cuivre, de l'ambre et de l'ivoire qu'ils tiraient d'autres pays. Corbero (probablement Coiron sur la Loire) et Vannes, la capitale des Vénètes, sur l'Océan, servaient alors d'entrepôts aux marchands gaulois. C'est dans ces ports qu'ils

---

(1) Pomponius Mela. *Géographie*, liv. II, c. 5.

(2) Suivant une opinion assez répandue, les îles Cassitérides seraient les îles Sorlingues ou Seilly, situées sur la côte S.-O. de la Grande-Bretagne, vers l'extrémité du comté de Cornouailles. Diodore de Sicile, Hérodote et Strabon disent qu'elles possédaient de riches mines d'étain qui furent exploitées par les Phocéens et les Grecs. On assure même qu'elles tiraient leur nom du grec Κασσιτερος étain. « La plupart des habitants vivent de leur bétail, à la manière des nomades, dit Strabon (liv. III, c. 5). Ils troquent l'étain et le plomb qu'ils tirent de leurs mines, ainsi que les cuirs que leur fournissent leurs bestiaux, contre de la poterie, du sel, et des ustensiles de cuivre qu'ils reçoivent des marchands étrangers. » Selon Diodore de Sicile (liv. V, c. 22) les habitants des Cassitérides portaient l'étain à l'île d'Ictis, aujourd'hui île de Whigt, où ils le vendaient à des marchands qui le transportaient dans la Gaule.

(3) Avant l'arrivée des Romains, les Gaulois se livraient peu à la culture du froment. Ils s'appliquaient surtout à cultiver le seigle et l'avoine. Mais, dès le temps d'Auguste, au dire de Strabon (liv. IV, c. 1) la Gaule produisait beaucoup de blé, de millet et de glands ; elle abondait aussi en bétail de toute espèce. Pline nous apprend en outre (liv. XVIII, c. 28) qu'on doit à ses peuples l'invention du tamis de crin, l'usage de la charrue à avant-train, et l'emploi de la marne comme engrais.

Digitized by Google

déchargeaient d'abord tout ce qu'ils apportaient des îles ; puis ils le transportaient, soit par eau, soit par terre jusqu'à Narbonne, Arles et Marseille. Ils livraient là aux marchands de la Grèce et de l'Asie les divers objets qu'ils n'avaient pu débiter dans l'intérieur de la Gaule. « La plus grande partie des transports, dit Strabon (liv. IV, c. 1) se fait par eau, soit en descendant, soit en remontant les fleuves, et le peu de chemin qui reste à faire par terre est d'autant plus commode qu'on n'a plus que des plaines à traverser. »

Strabon place le centre principal du commerce des Gaules sur la Méditerranée, dans les villes d'Arles et de Narbonne. Les marchandises qui partaient d'Arles remontaient d'abord le Rhône. A une certaine hauteur, il se formait un embranchement. Une partie des marchandises était alors chargée sur des chariots qui passaient par le pays des Arvernes, pour aller chercher la Loire un peu plus loin. L'autre partie continuait à remonter le Rhône, et puis la Saône, où se trouvait un second embranchement. Une portion était transportée par terre jusqu'à la Seine où on l'embarquait de nouveau. Quant à l'autre portion, elle se subdivisait encore en deux parts. La première remontait le Doubs, franchissait le mont Jura, et descendait ensuite l'Aar jusqu'au Rhin. La seconde était dirigée sur la Moselle qui la portait jusqu'au Rhin, et de là à Divitia (Coblentz). Ces diverses directions avaient ainsi donné lieu à plusieurs centres ou dépôts de commerce intérieur, tels que Lyon, Genabum (Orléans), dans le pays des Carnutes, Trèves en Austrasie, etc. [1].

Dans des temps postérieurs, un peu avant la conquête des Gaules par Jules César, les Romains faisaient de fréquents voyages dans le midi de la Gaule, où ils apportaient leurs brillantes armes et les vins de l'Italie, dont ils tiraient de gros bénéfices. « En échange d'un tonneau de vin, dit Diodore de Sicile, ils reçoivent un esclave, troquant ainsi leur boisson contre un échanson [2]. » On vit, à cette même époque, des Celtes et des Aquitains s'associer avec les négociants romains et faire connaître jusqu'en Orient la laine des Bituriges et la santonique des Santons qui étaient fort estimées.

---

(1) Huet. *Histoire du commerce des Anciens*, c. XXXIX.
(2) Diodore de Sicile. *Bibliothèque*, liv. V, c. 26.

Digitized by Google

II

Lorsque la Gaule fut soumise aux Romains, elle devint encore plus florissante par le commerce qu'elle faisait. Strabon, qui vivait sous Auguste, parle avec éloge des admirables routes dont elle était percée de son temps. Ces routes, partant pour la plupart de quelque ville considérable par son trafic et par le nombre de ses habitants, allaient se terminer, soit vers l'Océan, soit vers la Méditerranée, après avoir traversé une infinité de villes et de villages [1]. La seule ville de Lyon en avait quatre, Reims n'en comptait pas moins de sept; Paris, Rouen, Autun, et bien d'autres cités en avaient de fort belles, outre les chemins par eau et les ports construits dans les villes situées le long des rivières.

Toutes ces voies étaient aussi précieuses que nécessaires pour les commerçants. En effet, les négociants suivaient ordinairement leurs marchandises : ils se transportaient ainsi dans tous les lieux où ils espéraient recueillir des bénéfices. César fait remarquer à ce propos que les Gaulois, naturellement fort curieux, entouraient les marchands étrangers et les voyageurs pour en apprendre des nouvelles qui leur servaient souvent de règle dans leurs entreprises. Le général romain lui-même s'adressa aux négociants qui avaient voyagé en Bretagne pour obtenir des renseignements sur cette contrée dont il méditait la conquête ; mais il ne put rien apprendre [2].

On ne saurait donc en douter, il y avait des marchands voyageurs. Sans doute cette manière de faire le commerce n'était pas la plus simple : on pourrait affirmer aussi qu'elle ne devait pas être la plus avantageuse ; mais elle était la conséquence naturelle du manque de communications sûres et suivies. Moins la communication était facile, plus on devait éprouver le besoin de se réunir sur un point donné. Or il est permis de supposer que les foires, ou lieux de marché,

---

(1) Strabon. *Géographie*, liv. IV, c. 6. — Bergier. *Histoire des grands chemins de l'empire romain*, liv. I, c. 18 et liv. III, c. 36-38.

(2) César. *Guerre des Gaules*, liv. IV, c. 20.

Digitized by Google

n'étaient pas inconnues des Gaulois. C'était autant de points où l'on pouvait s'arrêter pour exposer les marchandises. Strabon en cite plusieurs qui formaient de son temps des centres d'affaires commerciales : il les désigne sous le nom d'*emporia*. Jules César nous dit en outre : « Le Dieu qu'ils honorent le plus est Mercure : il a un grand nombre de statues. Ils le regardent comme l'inventeur de tous les arts, comme le guide des voyageurs et comme présidant à toutes sortes de gain et de commerce » [1].

Ne voit-on pas là des habitudes commerciales clairement indiquées ?

Marseille, sur la Méditerranée, était toujours le point où venaient aboutir les divers navires qui arrivaient de l'Italie, de la Grèce ou de l'Orient. La sûreté de ses rades et de son port y attirait le commerce et par conséquent l'abondance. C'était aussi de là principalement que partaient les marchandises rares qu'on trouvait ensuite exposées dans les marchés de Narbonne, d'Arles et même de Bordeaux et de Cabyllinum (Châlon-sur-Saône) [2]. Quant aux objets qui étaient expédiés de Narbonne, second centre du commerce de la Méditerranée, ils étaient surtout destinés aux peuples de l'Aquitaine et aux Arvernes qui les achetaient toujours avec plaisir. Aussi César fait-il cette remarque que les Arvernes et les Aquitains étaient amollis par le voisinage de la province, c'est-à-dire de la Narbonnaise et par l'affluence des marchands d'outre-mer [3]. Les commerçants, de ce côté, remontaient d'abord l'Aude, et après un long trajet par la voie de terre, ils allaient s'embarquer sur les rivières qui se jettent dans la Garonne, pour se diriger vers Bordeaux. D'autres parvenaient jusqu'aux Lemovices et aux Arvernes, en remontant le cours de la Dordogne.

Saintes formait aussi, vers l'embouchure de la Charente, un autre centre de commerce, qui recevait les marchandises des pays situés entre la Loire et la Garonne [4]. Enfin, on a vu que Vannes était, sur l'Océan, le lieu où venaient aboutir certaines marchandises tirées des

(1) César. *Guerre des Gaules*, liv. VI, c. 17.
(2) Strabon. *Géographie*, liv. IV, c. 3.
(3) César. *Guerre des Gaules*, liv. VI, c. 24.
(4) Strabon. *Géographie*, liv. IV, c. 2 et 3.

Digitized by Google

îles voisines et destinées à être répandues principalement sur les côtes de la Bretagne.

Un pareil système de communications naturelles et de transports devait être long certainement ; mais, on ne saurait le contester, il embrassait à peu près toute la Gaule et pouvait suffire aux besoins d'un commerce assez étendu, même à l'extérieur.

Ce genre de commerce était tellement dans la nature des choses à cette époque, que, sous le règne de Tibère, on vit se former à Paris une société de commerçants par eau. Ils naviguaient sur la Seine et prenaient le nom de *Nautæ Parisiaci*. Bientôt, à leur exemple, de nouvelles compagnies de Nautes s'établirent sur les principales rivières de la Gaule. Alors fleurit le commerce sur la Saône, par où les Sequanes envoyaient leurs salaisons à Marseille, qui les expédiait ensuite vers la Grèce et l'Italie. C'est ainsi qu'il fleurit également sur le Rhône, le Doubs, la Durance et la Loire, de même que sur la Marne, la Vannes et l'Yonne.

Nous ne dirons pas ici ce qu'étaient les Nautes que certains écrivains ont voulu considérer comme de simples bâteliers. Qu'il nous suffise de constater, d'après les inscriptions recueillies par Gruter [1], que ces négociants comptaient dans leurs rangs des décurions, des sénateurs, des décemvirs, des questeurs et des chevaliers. Ajoutons même qu'ils jouissaient d'une foule de prérogatives, et que les marchandises transportées par leurs soins étaient exemptes de plusieurs droits.

On voit que le système de communications et de transports adopté en Gaule pouvait suffire amplement aux besoins d'un commerce assez étendu même à l'extérieur. Sans doute il faut regretter que nous ne puissions trouver que des traces très légères du commerce dans les historiens. Pour la plupart, ils ne nous fournissent que de faibles secours sur ce sujet, et il en est même chez lesquels on ne peut apercevoir les arts et le commerce que par induction.

Continuons pourtant nos recherches, et nous constaterons, d'après Pline, que les légions romaines purent voir l'art du tisserand établi dans la Gaule et la Germanie, où les plus belles parures de femmes

---

(1) J. Gruteri. *Inscriptiones antiquæ. ed.* 1616.

Digitized by Google

étaient de toile de lin. Ils y virent également des draperies, les unes, assez grossières, les autres d'un tissu plus fin, mais cependant d'une consistance assez forte pour résister aux intempéries des saisons [1]. Quelques-unes étaient même d'un tissu tellement compacte et serré qu'elles étaient à l'épreuve de l'arme blanche.

Les Romains échangeaient donc leurs produits contre ces draperies et contre ces tissus, souvent brodés par la main des femmes, ou bien teints de diverses couleurs, et particulièrement en bleu, car, d'après le témoignage d'Ammien Marcellin, qui vint en Gaule, cette couleur plaisait beaucoup aux dames gauloises.

Les étoffes grossières servaient à l'habillement des hommes, qui étaient tous soldats, tandis que celles dont le travail était plus soigné étaient réservées pour l'usage des femmes ; mais les étoffes les plus estimées étaient celles d'Arras ; elles portaient le nom du pays où elles avaient été fabriquées.

Les Romains affectionnaient particulièrement les saies ou casaques qui leur venaient de la Gaule. Trebellius Pollion [2] nous raconte, à propos de ces dernières, ce mot : « A la nouvelle que la Gaule était perdue pour l'empire, vers la fin du troisième siècle, l'empereur Gallien dit en souriant : C'en est donc fait de la république, si elle n'a plus les casaques gauloises ? »

Le même historien rapporte encore cette particularité de l'empereur Saturninus. « Pour empêcher, dit-il, que les soldats, en se couchant à table, ne découvrissent la partie inférieure de leur corps, il exigea qu'ils fussent vêtus, pendant leur repas, de saies légères en été, et plus épaisses en hiver [3]. »

Du reste les Gaulois, auxquels on empruntait ces vêtements, faits d'une étoffe assez grossière et de couleur foncée, les Gaulois, dis-je, étaient généralement propres et soigneux de leur personne. Ammien Marcellin, qui vivait au quatrième siècle, confirme le témoignage de Strabon en disant : « On ne voit qui que ce soit, homme ou femme

(1) Pline. *Histoire naturelle*. liv. VIII, c. 73.
(2) Trebellius Pollion. *Vie de Gallien*.
(3) Trebellius Pollion. *Vies des trente tyrans*.

Digitized by Google

en ce pays, en Aquitaine surtout, porter des vêtements sales et déchirés, rencontre si commune partout. » Et d'autre part, il dit encore, à l'appui des paroles de Jules César déjà cité : « Les Aquitains, par le rapprochement des distances et la facilité d'accès de leurs côtes, appelaient en quelque sorte les importations du commerce. Aussi furent-ils de bonne heure amollis, et n'opposèrent-ils qu'une faible résistance à la domination romaine [1]. »

Les marchands étrangers venaient encore en Gaule pour s'y approvisionner de toiles à voiles et de toiles plus fines pour d'autres usages. Ils y trouvaient aussi des peaux, des cuirs et vraisemblablement des pelleteries. Parmi les salaisons, dont le trafic était fort considérable, les plus recherchées étaient celles que l'on préparait sur les rives de la Seine. Strabon et Varron sont d'accord sur ce point. Celui-ci ajoute même que les Romains recherchaient tout particulièrement les fromages de la Gaule, mais les plus estimés en Italie étaient ceux qui venaient des Alpes ou des Cévennes.

Les Gaulois se livraient beaucoup au commerce des bois de construction qu'ils faisaient descendre de leurs montagnes. Ils vendaient aussi des chevaux, mais en petite quantité, des métaux de plusieurs espèces et d'autres articles moins importants. Cependant on venait de fort loin acheter leurs belles oies.

Martial, dans ses *Epigrammes,* nous apprend que les Romaines estimaient autant que nos Parisiennes, les jolis petits chiens de la Gaule, et Arrien, dans son *Traité de la chasse,* constate que les Romains s'y fournissaient également de bons chiens de chasse dressés à conserver le gibier intact, et même à le défendre contre les autres chiens. Enfin, il faut bien le dire, les Gaulois vendaient les esclaves que les hasards de la guerre et des naufrages faisaient tomber entre leurs mains, ou bien encore ceux qui, victimes de leur passion pour le jeu, avaient joué et perdu leur liberté. Tacite dit aussi, en parlant des Germains : « Ce qui étonne, c'est de les voir, étant à jeun, se livrer comme à des affaires sérieuses, aux jeux de hasard, avec une ardeur si téméraire, dans le gain et dans la perte, qu'après avoir tout

(1) Ammien Marcellin. *Histoires*, liv. xv, c. 11 et 12.

Digitized by Google

perdu, ils en viennent à jouer, par un dernier coup, leur propre liberté et leurs personnes. Le vaincu subit cette servitude volontaire, et, quoique plus jeune, quoique plus robuste, se laisse garotter et vendre sans résistance. Telle est, dans une chose si honteuse, leur résignation : ils l'appellent bonne foi. Ils échangent promptement les esclaves obtenus par ce moyen, afin de s'affranchir sans doute de la honte d'une pareille victoire [1]. »

III

Au quatrième siècle de notre ère, Arles, la Rome des Gaules, tenait un des premiers rangs parmi les villes commerçantes, et passait pour l'une des plus considérables. Ausone, qui vante la beauté de son port, nous apprend qu'il s'y tenait des marchés importants par l'affluence de ceux qui venaient y trafiquer. Il constate aussi que les marchandises qu'on y exposait en vente venaient par eau [2].

S. Jérome, qui visita la Gaule vers le même temps, nous vante à son tour les richesses d'Arras, et parle aussi avec éloge de ses manufactures d'étoffes qui passaient pour les plus parfaites de tout l'empire. Les draps précieux qui sortaient de ses fabriques ne le cédaient en beauté et en finesse qu'à la soie et au lin, car, on le sait, les Gaulois étaient depuis longtemps habiles dans l'art de tisser et de brocher les étoffes, et nous avons déjà vu que leurs teintures n'étaient pas sans réputation.

Sulpice Sévère et Sidoine Apollinaire, se joignent à Ausone pour nous dire que Narbonne était florissante, à cause de son voisinage de la mer. Les commerçants y venaient de la Sicile, de l'Espagne, de l'Afrique, et l'on y apportait de l'Orient des marchandises de toutes espèces. Ces écrivains constatent aussi que Narbonne égalait par son trafic, Trèves, dont les Nautes de la Moselle faisaient la puissance et la richesse [3].

---

(1) Tacite. *La Germanie*, trad. par Panckoucke, c. 24.
(2) Ausonii *Opera*. — *De claris urbibus*. Par 1730. p. 216.
(3) Sulpitii Severi. *Dialogi tres*. Dial. I. — Sidoine Apollinaire. *Poésies*, c. 5 et 23.

Digitized by Google

Ausone, que l'on doit toujours consulter pour cette époque, se garde bien d'oublier la ville de Bordeaux, sa patrie. Il en parle plusieurs fois pour nous vanter les vins du pays et les vignobles qu'il possédait lui-même sur les bords de la Garonne [1]. On vendait à Bordeaux de la cire, du suif, de la poix, des bois résineux apportés par des négociants des contrées du Nord ; enfin les étrangers venaient tous y chercher les excellents vins que le poète chante.

Il ne faut pas croire cependant que les vins de Bordeaux, si justement appréciés, existaient depuis longtemps. Quand Domitien succéda à Titus, quand cet empereur, aussi cruel que son frère avait été humain, monta sur le trône, il ordonna que tous les côteaux de la Gaule fussent dépouillés de la vigne, parce qu'elle nuisait, disait-il, à l'agriculture et au commerce. Les Gaulois s'étaient vus alors dans la nécessité de composer diverses boissons, telles que la bière d'orge ou la bière de froment mêlée d'hydromel. Mais deux siècles plus tard, Probuste ayant été proclamé Auguste en remplacement de l'empereur Tacite, la culture de la vigne fut de nouveau autorisée. On vit alors renaître une industrie qui devait constamment s'accroître, et si l'agriculture y gagna par le défrichement de beaucoup de terres incultes, le commerce n'en fut que plus animé dans les contrées où le raisin croissait en abondance.

Grâce à sa situation près de l'embouchure de la Garonne, et à son voisinage de la Dordogne, Bordeaux commerçait surtout avec les Tolosates, les Cadurces, les Lemovices et les Arvernes, lesquels ne manquaient pas de répandre ses produits dans toutes les autres parties de la Gaule.

Les relations commerciales étaient donc établies d'une manière assez régulière, et les transactions se faisaient avec un certain ordre lorsque les Huns, sous la conduite d'Attila, pénétrèrent dans les Gaules. Battu par Aétius qui commandait les forces réunies des Romains et des Francs, ce barbare, sorti du fond de la Scythie, n'en poursuivit pas moins sa course, ravageant par le fer et par le feu tout ce qui se trouvait sur son passage. Aussi cruel que terrible dans ses emportements, il passait au fil de l'épée tous ceux qu'il trouvait, et renversait les édifices en même temps qu'il brûlait les moissons.

---

(1) Ausonii *Opera*. Par. 1730. *Mosella*. *Ad Paulum Epist.*

Digitized by Google

Le roi des Huns, qui se nommait lui-même *le fléau* de Dieu, poursuivit sa route dévastatrice jusqu'en Italie ; mais il avait laissé derrière lui la ruine et la misère. Une grande disette se fit sentir partout où ces hordes sauvages avaient passé, et les habitants étaient tous menacés de mourir de faim. Heureusement, le siège de Lyon était occupé par un saint évêque, Patient, qui signala son zèle et sa charité en cette douloureuse circonstance.

Prompt à prendre les mesures nécessaires pour soulager la misère des pauvres, il envoya des bâteaux et des facteurs tout le long du Rhône et de la Saône, dans les lieux où il y existait des greniers et des magasins de grains, et il en tira les provisions nécessaires. Ce fut ainsi, dit Sidoine Apollinaire, que la sollicitude de ce prélat parvint à sauver les malheureux dans toute l'étendue de son diocèse, en même temps qu'il rendait la vie à ceux qui souffraient de la famine jusque dans l'Aquitaine [1]. En procurant des secours que l'on aurait vainement attendus des commerçants, il réussit en outre à faire revivre le commerce qui semblait mort, à la suite des désastres dont il avait été frappé. Constatons en passant que Grégoire de Tours parle d'un riche particulier de la Bourgogne, le sénateur Ecdicius, qui rendit à ses compatriotes le même service, dans des circonstances semblables [2].

L'auteur de la *Vie de sainte Geneviève*, rapporte également que cette sainte femme, profondément affligée de la misère à laquelle les Parisiens étaient réduits, résolut de les arracher à la mort. Elle partit de Paris avec onze bâteaux, remonta la Seine jusqu'à Troyes, et recueillit partout sur son passage les grains et les denrées qu'elle put se procurer. Grâce à sa générosité, à son dévouement et à sa charité, la ville de Paris fut ainsi préservée en partie de la famine dont elle souffrait. « Touchée de compassion, dit l'auteur des *Petits Bollandistes* [3], elle s'embarqua sur la Seine, et, allant de ville en ville, fit si bien auprès des marchands, qu'elle amassa, en peu de temps, la charge

(1) Sidoine Apollinaire. *Œuvres* trad. par Grégoire et Collombet. Lyon 1836, t. I, p. 228.

(2) Grégoire de Tours. *Histoire des Francs*, liv. II, c. 24.

(3) *Les Petits Bollandistes. Vies des Saints*, t. I. 3 janvier.

Digitized by Google

de onze grands bateaux de blé... Etant revenue à Paris, elle eut soin que le blé qu'elle avait amené fût distribué aux habitants ; mais elle pourvut surtout à la nécessité des pauvres... Ainsi elle délivra Paris d'une ruine qui semblait inévitable, et elle retira de la mort une infinité de personnes qui en portaient déjà les marques funestes sur leur visage. »

IV

Clovis paraît enfin à la tête de ses Francs. Héritier de Childéric, qui avait eu bien de la peine à défendre son trône, Clovis entreprend la conquête de la Gaule tout entière. Vainqueur de Siagrius à Soissons, il s'empare ensuite de la Thuringe, aujourd'hui province de Liège, fait la conquête des pays situés entre la Somme, la Seine et l'Aisne, se rend maître de Reims et gagne sur les Allemands la bataille de Tolbiac.

C'est de ce jour seulement que la France proprement dite commence à se faire connaître. On a dit que le commerce s'anéantit sous le joug de la barbarie par la chûte de l'empire d'Occident. On a même ajouté qu'il se réfugia en Italie, d'où il se répandit peu à peu dans toute l'Europe. C'est une erreur, et divers témoignages nous attestent que le commerce ne cessa de subsister au milieu des désordres, des bouleversements et des calamités de toutes sortes causés par les guerres qui replongeaient constamment les peuples dans la ruine et la désolation.

Pour en citer un exemple frappant, il suffit de citer le titre de la loi salique relatif aux châtiments à infliger à ceux qui volaient des navires. Ce titre, qui a pour objet la liberté des marchands et la sûreté des ports, suppose nécessairement l'existence d'un commerce établi. « Si quelqu'un, dit la loi, est assez osé pour détacher un esquif d'un vaisseau et qu'il s'en serve pour passer le fleuve, qu'il paie cent vingt deniers. S'il s'en empare et qu'il le dérobe, il paiera six cents deniers. S'il le dérobe avec tous ses agrès, qu'il paye quatorze cents deniers [1]. »

La loi Gombette, donnée par Gondebaud, roi de Bourgogne, décré-

(1) *Lex Salica*, tit. XXI. *De Navibus furatis.*

Digitized by Google

tait aussi des peines pécuniaires pour des cas semblables ; mais elle y ajoutait une rigoureuse bastonnade pour les serfs qui se rendaient coupables du vol d'un navire [1].

Enfin la loi des Visigoths comprenait également des prescriptions relatives aux commerçants, et ces prescriptions étaient d'autant plus étendues que les villes maritimes les plus commerçantes de la Gaule étaient comprises dans ce royaume. Alaric avait voulu que l'on respectât la liberté des marchands, mais comme ils étaient constamment en contact avec les négociants étrangers, il fallait les protéger. C'est le but que se propose, dans cette loi, le titre III du onzième livre qui contient quatre articles [2].

Le premier porte que si un marchand d'outre-mer vend à un Visigoth quelque ouvrage d'or ou d'argent, des habits précieux ou des parures, pour un prix ordinaire, l'acheteur ne doit pas être inquiété, quand bien même il serait prouvé que les objets vendus ont été volés.

Le second article défend aux juges ordinaires de prendre connaissance des contestations qui s'élèveraient entre marchands étrangers. Ceux-ci peuvent se faire juger, selon leurs lois, par ceux qui président à leur négoce.

Par le troisième, il est fait défense à tout étranger de débaucher ou d'emmener, sous quelque prétexte que ce soit, un ouvrier employé dans le commerce, sous peine de payer une amende d'une livre d'or ou de recevoir cent coups d'étrivières.

Le quatrième article porte que si cependant un négociant d'outre-mer a besoin de quelque employé Visigoth pour l'aider dans ses opérations et pour régler son commerce, il pourra l'emmener, mais seulement avec le consentement du maître de l'employé, et à la condition de le renvoyer dans un temps marqué et de payer au maître une redevance de trois sols par an.

Nul ne se refusera à admettre, après avoir pris connaissance des dispositions de cette loi que les négociants de Marseille et de Narbonne commerçaient avec les Asiatiques, et étaient en relations d'affaires avec les villes les plus riches de la Grèce et de l'Orient.

---

(1) *Lex Burgundica*, addim. I. tit. VII. *De Navigiis.*
(2) *Lex Visigothorum.* lib. XI. *De Transmarinis negotiatoribus.*

Digitized by Google

Tandis que Clovis, Gondebaud et Alaric songeaient à protéger les négociants, Théodoric le Grand, roi des Ostrogoths, favorisait de son côté l'agriculture et le commerce, tant dans le midi de la Gaule que dans l'Italie, la Rhétie, la Norique, la Pannonie et l'Illyrie. On en trouve la preuve dans la législation ordonnée par ce prince. En effet, Théodoric, le plus grand des rois barbares, avait également fait rédiger un code connu sous le nom de *loi gothique*, et ce code contenait des dispositions toutes en faveur des commerçants [1].

On ne doit pas oublier que ces divers codes, rédigés a peu près vers le même temps, parlent tous de la servitude. Il n'en pouvait guère être autrement à cette époque. L'esclavage, force industrielle et lèpre morale des Anciens, était établi dans les Gaules, bien avant César : c'était la loi de toutes les sociétés payennes. On se croyait maître de l'existence d'un ennemi vaincu, et l'on perpétuait, en l'étendant à toute sa race, le droit d'en disposer.

Au cinquième siècle, les esclaves étaient mis au rang des *corpora*, c'est-à-dire des bêtes [2] : c'était un objet important de commerce. Ils se divisaient en deux classes : ceux de la ville et ceux de la campagne. Les uns étaient attachés au service personnel des maîtres ; d'autres exerçaient des professions mécaniques ou même libérales, comme celles de médecins, professeurs ou grammairiens ; d'autres enfin travaillaient aux champs, soit sous les ordres d'un colon, soit sous la direction d'un intendant qui jouissait d'une liberté provisoire.

Le commerce des esclaves était aussi commun que celui des animaux. On les donnait, on les troquait, on les vendait comme du bétail. C'est ainsi qu'après les désastres de la Thuringe, Radegonde, à peine âgée de dix ans, échut en partage à Clotaire, qui plus tard la prit pour épouse. Les esclaves que l'on mettait en vente étaient exposés sur la place publique, la tête rasée au sommet et surmontée d'une branche d'arbre. Ils portaient au cou un écriteau indiquant à quelles fonctions ils étaient propres. Quand la vente était faite, l'acte était rédigé en ces termes :

---

(1) Code de Théodoric le Grand.
(2) *Lex Salica*, tit. L.

Digitized by Google

« Je . . . . vendeur, à mon frère et seigneur . . . . acheteur. Je reconnais vous avoir vendu librement et sans contrainte, un esclave dont je suis maître, nommé . . . . . Je vous déclare qu'il n'est ni voleur, ni fuyard, ni chétif, ni vicieux. Je vous le garantis sain par tout son corps, jusqu'à l'an et un jour ; de sorte qu'à dater d'aujourd'hui l'esclave que vous venez de m'acheter à deniers comptants est à vous, et vous pouvez en faire ce que vous voudrez. . . . [1] »

Dans les temps malheureux surtout, il n'était pas rare de voir grand nombre de personnes qui ne trouvaient d'autre ressource que l'esclavage. Il était permis, en effet, aux gens libres de sacrifier leur liberté. Quelques-uns se vendaient pour éviter la peine due à un crime, d'autres pour éteindre une dette. Ceux-ci se rendaient esclaves pour avoir de l'argent; ceux-là, et c'était le plus grand nombre, pour s'assurer du pain le reste de leurs jours.

Grégoire de Tours rapporte, à ce propos, un fait qui mérite d'être signalé. Pendant la famine qui désola la France, en 585, les marchands portèrent si haut le prix des denrées, et surtout du grain et du vin, que les pauvres furent obligés de se vendre pour recevoir de leurs maîtres une mince nourriture. Or, l'acte d'un homme libre qui se vendait lui-même était conçu en ces termes :

« A mon perpétuel seigneur . . . . je . . . . ai jugé à propos de changer mon état libre et de me rendre votre esclave, ce que j'ai fait. C'est pour cela que j'ai reçu de vous le prix convenu, savoir . . . . Je consens qu'à dater de ce jour, vous puissiez faire de moi ce que vous voudrez, ainsi que de vos autres esclaves [2]. »

Cette formule était, parait-il, celle d'un Franc, aussi bien que celle d'un Bourguignon ou d'un Visigoth, les Gaulois n'ayant d'autre loi en cela que la coutume romaine. Celui qui voulait se vendre recevait ainsi une somme stipulée d'avance, puis il consentait que son créancier le vendît et se remboursât ainsi du prix de la vente.

Du reste, le commerce des esclaves était permis à tout le monde. Les clercs et les moines suivaient le torrent. Non contents de posséder

(1) Marculfi. *Formularum*, lib. II, 22, 28.
(2) Grégoire de Tours. *Histoire des Francs*, liv. VII, c. 45.

Digitized by Google

les enfants trouvés exposés aux portes des églises, ils avaient encore à leur service d'autres esclaves qu'ils achetaient ou vendaient, selon leurs besoins, et d'après les règles ordinaires.

Mais ce trafic de chair humaine n'était pas seulement restreint à la France. Des étrangers venaient souvent chercher ou amener des esclaves. C'est ainsi que des marchands anglais vendirent à Erchinoald, maire du palais de Neustrie, une jeune esclave nommée Bathilde, dont il fit présent à Clovis II [1]. Séduit par la grâce et la modestie de l'esclave, autant que par ses charmes, le monarque l'épousa, et Bathilde profita de son pouvoir pour améliorer, autant que possible, le sort des malheureux dont elle avait partagé la triste condition. D'abord elle fit diminuer d'un tiers la capitation levée sur les familles des Gaulois, qui, n'ayant pas les moyens de la payer pour leurs enfants, se voyaient quelquefois dans la nécessité de les vendre. Elle s'opposa ensuite formellement à ce que les pères vendissent leurs enfants, et fit défendre aux Juifs d'en trafiquer [2].

Pour en finir sur ce sujet, si éloigné de nos idées et de nos mœurs actuelles, disons que, sous les Carolingiens, on vendait les esclaves, comme on l'a vu déjà, toujours la tête surmontée d'un rameau, mais en présence de l'évêque, du comte ou de leurs officiers. Ajoutons que Charlemagne en défendit expressément le commerce avec les étrangers. Or, cette diminution des droits du propriétaire fit considérablement baisser le prix de la marchandise humaine, et le commerce des esclaves s'en ressentit.

V

Au temps où sainte Geneviève vivait, justement aimée et honorée à Paris, il existait dans cette ville des négociants qui ne redoutaient pas de faire de longs voyages [3]. Ils allaient jusqu'en Syrie, et il est probable qu'ils y achetaient des meubles et des étoffes précieuses. Ils

(1) Bollandi. *Acta Sanctorum. De S. Bathilde regina.* 26 januarii.
(2) Mauléon. *Les Mérovingiens et les Carlovingiens*, t. I, p. 190.
(3) *Acta Sanctorum. Vita S. Genovefæ.* 6 jan., p. 140.

Digitized by Google

faisaient surtout leurs emplettes à Antioche et à Laodicée, ville alors célèbre par ses manufactures et par la beauté des draps qu'on y fabriquait.

D'autre part, quand S. Malo gouvernait l'église d'Aleth, cette ville était déjà puissante par le nombre de ses habitants, par l'habileté de ses marins et par l'étendue de son commerce. Fréquentées par des peuples divers [1], elle voyait constamment de nombreux navires qui venaient trafiquer dans son port, réputé le plus vaste et le plus beau de la côte.

Un peu plus tard, tandis que nos ports de l'Océan étaient visités par les marchands, Justinien renouvelait dans le *Digeste* les constitutions de ses prédécesseurs en faveur des négociants tant étrangers que régnicoles, et Marseille, dont j'ai déjà parlé, avait toujours un libre commerce avec la Grèce, la Syrie et tout l'Orient. Malgré ses combats contre les Ligures, ses voisins, et bien qu'elle eût dû se soumettre à César, cette ville n'avait cessé de garder son rang commercial pendant toute la durée de l'empire. Ses négociants pouvaient pénétrer dans les vastes contrées de l'Egypte et de la Lybie. Le commerce de l'Océan et des côtes de France, d'Espagne et des îles Britanniques leur était ouvert par le détroit de Gibraltar, et s'ils voulaient faire le négoce dans l'intérieur, ils avaient, outre la commodité du Rhône et de la Durance, les voies romaines si propres au transport des marchandises.

Les négociants d'Alexandrie, les marchands d'outre-mer, comme on les appelait, leur apportaient, entre autres choses, du papier ou papyrus, en échange duquel les Marseillais donnaient leur excellente huile et du sel.

Pour se faire une idée du commerce de la France au milieu du sixième siècle, il faut lire ce passage d'Agathias, historien grec qui vivait alors, et qui ne connaissait parmi les Français, que ceux qui venaient en Grèce par la voie de Marseille. « Les Français, dit-il [2], ne se gouvernent pas à la manière des barbares qui vivent dispersés dans les campagnes; ils suivent les lois et les usages de Rome. Ils

---

(1) Ch. Cunat. *Histoire de la cité d'Aleth.* St-Malo 1851. — *Acta Sanctorum. De S. Brendano.* 16 maii. p. 602.

(2) *Agathiæ Smyrnæi. Historiarum.* lib. I, p. 13. — ed. 1660.

Digitized by Google

contractent et se marient conformément au droit romain. Doux et humains envers les autres, ils sont unis entre eux par les liens de la concorde et de la justice, et si l'intérêt les porte à commercer, ce n'est jamais au préjudice de l'équité. De là vient qu'ils trafiquent avec succès, gagnant beaucoup et n'essuyant presque jamais de pertes. »

Quand Agathias écrivait ces lignes, les haines implacables de Brunehaut et de Frédégonde n'avaient pas encore éclaté. Il ne connaissait donc rien de ces guerres intestines qui interrompirent plusieurs fois le commerce de la France, et dans lesquelles on vit, dit Grégoire de Tours [1], le père armé contre le fils, le fils s'élever contre son père, le frère attaquer le frère, et la discorde rompre les liens sacrés de la famille. »

A cette époque, les campagnes étaient désolées. La communication des provinces entre elles étant interceptée, les marchands profitaient du désordre pour s'ériger en véritables despotes. Maîtres des marchés d'où ils avaient banni l'ordre et la police, ils vendaient au poids de l'or les denrées qu'ils y apportaient. Ce fut surtout en l'an 585, quand la famine ravageait la France, que ces marchands poussèrent l'avidité du gain aussi loin que possible. La disette était telle alors que nombre de malheureux se vendirent pour être esclaves, moyennant un peu de nourriture.

Pendant ce temps, les Goths, chassés de France et des côtes de Provence, étaient allés en Espagne et en Italie, où ils se livraient au commerce, et si l'on peut en croire Isidore de Séville [2], les arts étaient également en honneur parmi eux. D'après un passage de Grégoire de Tours on peut, en outre, affirmer que Gontran, roi de Bourgogne, envoyait ses sujets commercer en Espagne [3], tandis que les étrangers venaient échanger leurs marchandises dans les Etats de Gontran.

Constatons maintenant que les marchands Syriens venaient en foule trafiquer dans toute la France. Attirés par le désir du gain, retenus par la douceur du climat, on en vit, du temps de Frédégonde, aller

(1) Grégoire de Tours. *Histoire des Francs*, liv. v. Prologue.
(2) *Isidori Hispalensis. Originum sive Etymologicarum*, lib. xvi et xvii.
(3) Grégoire de Tours. *Histoire des Francs*, liv. viii, c. 35.

Digitized by Google

jusqu'à Coutances en Normandie. Le négociant Syrien Euphrone avait un comptoir à Bordeaux, et Eusèbe, qui occupa le siège épiscopal de Paris, grâce aux présents qu'il avait faits à Frédégonde, était un Syrien enrichi par le commerce [1].

D'autre part, les Juifs, malgré les persécutions qu'ils avaient constamment à essuyer, ne cessaient de commercer en France avec succès. Ils tiraient leurs marchandises des villes du Levant, surtout de l'Egypte, et avaient des flottes à leurs ordres, ainsi que des bâtiments toujours prêts à mettre à la voile. Marseille et Narbonne leur servaient d'entrepôts principaux, et c'était dans la première de ces villes qu'ils étaient le plus en nombre. Cependant le trafic des esclaves ne leur était permis qu'avec certaines restrictions [2].

Quoique la Bretagne ne fût pas soumise aux successeurs de Clovis, on peut, sans crainte d'erreur, affirmer qu'elle profitait de sa situation pour commercer toujours avec les îles Britanniques. En outre, la Loire était pour elle une source intarissable de richesses. En remontant ce fleuve, rendu navigable par les soins d'un évêque de Nantes, les Bretons communiquaient avec le reste de la France et pénétraient jusque dans la Bourgogne. Ils y trouvaient un prince, Gontran, constamment appliqué à faire régner l'abondance parmi les siens, en favorisant le commerce, en donnant des encouragements à la culture de la vigne, dont les plants de Macon et de Dijon étaient déjà fort renommés, et en réglant le droit de péage à percevoir sur les marchandises qui entraient ou sortaient de ses Etats [3].

Sigebert, qui régnait en Austrasie, assura aussi le commerce contre les exactions des receveurs et des péagers, et la reine d'Austrasie, Brunehaut, venait en aide à son époux, en faisant réparer les voies romaines qui traversaient les Etats de Sigebert: elles sont encore connues sous le nom de *Chaussées de Brunehaut* [4].

---

(1) Grégoire de Tours. — *Histoire des Francs*, liv. VII, c. 31 et liv. X, c. 26. — Aimoini. *De Gestis Francorum*, lib. III, c. 67.

(2) *Lex Visigothorum*, lib. XII, tit. 2, art. 13.

(3) *Præceptio regis Gunthranui* in Balsii *Capitularia*, t. I, p. 9. — *Lex Burgundica*. add. I, tit. XVI. — Fortunati. *Opera*, lib. X, carm. 9.

(4) Bergier. *Histoire des grands chemins de l'Empire*, liv. I, ch. 26, 27.

Digitized by Google

Est-il besoin de dire que l'on trafiquait beaucoup sur la Meuse et sur la Moselle? Il suffit de lire Grégoire de Tours pour s'en convaincre; et s'il y avait des négociants établis à Bordeaux, à Orléans, il en existait dans d'autres villes également importantes. A Paris, le marché principal se tenait sur un emplacement figuré entre les lieux où se trouvent actuellement le carrefour Bussy et la rue Saint-André-des-Arts. C'était là que les marchands venaient étaler les étoffes, les draps les plus fins, les parfums venus de la Grèce et de l'Asie, ainsi que la vaisselle d'argent et d'autres objets précieux [1].

VI

Quand Dagobert monta sur le trône, l'un de ses premiers soins fut de réformer les lois et de protéger le commerce. D'abord il commença par mettre un terme aux exigences des agents qui imposaient aux négociants, trafiquant par eau ou par voie de terre, divers droits très onéreux, tels que droits d'entrée, de salut, de pont, d'ancrage, de bordage, de décharge et autres. Il délivra aussi en 633, cette charte fameuse, en vertu de laquelle fut établie la foire de Saint-Denis qui devait commencer tous les ans, le lendemain de la fête de S. Denis, c'est-à-dire le 10 octobre [2].

En peu de temps cette foire devint très célèbre. Les marchands d'Arras et de Rouen y exposaient leurs étoffes et leurs denrées, à côté des marchands de la Neustrie et de l'Armorique qui venaient y vendre du miel et de la garance. Ceux de la Lombardie, de l'Espagne et de la Provence y apportaient leur excellente huile, le papyrus d'Egypte et les autres marchandises précieuses qui leur venaient de l'Afrique ou de la Syrie. Les négociants d'Orléans, de Bordeaux et de Dijon y exposaient leurs meilleurs vins, de la cire, du suif et de la poix. Non contents d'y conduire des serfs, les Juifs y mettaient en vente leur bijouterie, leurs parfums et toutes sortes de petits ouvrages

(1) Duchesne. *Historiæ Francorum scriptores Gesta Dagoberti I regis Francorum.* t. I, p. 582.

(2) Félibien. *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys*, liv. I, c. 8, p. 14.

Digitized by Google

d'or et d'argent. Les Saxons remplissaient le marché du fer, du plomb et de l'étain qu'ils apportaient des îles Britanniques, et les marchands esclavons exposaient à côté d'eux, les métaux provenant des mines du Nord. Ces derniers se faisaient tellement remarquer par leurs richesses que l'un d'entre eux, nommé Samon, parvint, grâce à ses libéralités, à se faire élire roi d'Esclavonie [1].

Le commerce avait également enrichi les Français à un tel point que leur magnificence était poussée au suprême degré. On travaillait alors les métaux avec une dextérité dont on n'avait pas eu d'exemple jusque là. L'or et l'argent étaient prodigués partout, et le prix du travail l'emportait souvent sur celui de ces matières précieuses. S. Ouen [2] qui a écrit la vie de S. Eloi, en nous énumérant les objets exécutés par l'artiste avec autant de goût que de délicatesse, nous donne à penser qu'Eloi n'était pas le seul qui exerçât avec distinction la profession d'orfèvre et de joaillier dans les Etats de Clotaire et de Dagobert.

Nous n'avons pas à rapporter ici les faits et gestes de ce saint personnage, qui paraît avoir été tout à la fois orfèvre et maître de la de la monnaie ; mais nous pouvons et nous devons constater, d'après son biographe, que Eloi se couvrait constamment d'habits magnifiques. Ses vêtements de dessous étaient de fin lin, ornés de broderies ayant leurs extrémités relevées en or d'un travail exquis, et ses robes de dessus étaient faites des plus riches étoffes ; quelques-unes même étaient en soie. Partout sur lui on voyait briller l'or et les pierreries. Ses bracelets, sa dague, sa ceinture et la bourse qui pendait à son côté, selon l'usage du temps, en étaient également couverts [3].

Ces exemples de richesses, qui ne sont pas rares dans notre histoire, prouvent le commerce qui se faisait avec l'Orient. Evidemment ce luxe, cette magnificence n'auraient pu se produire, si l'on en eût

---

(1) Fredegarii. *Chronicum, apud.* D. Bouquet. *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. II, p. 439. — Mauléon. *Les Mérovingiens*, t. I, p. 166.

(2) S. Ouen. — *Histoire de la vie de S. Eloi*, trad. par Louis de Montigny, liv. I, ch. 5, 32.

(3) S. Ouen. — *Histoire de la vie de S. Eloi*, trad. par L. de Montigny, liv. I, ch. 10, 12. — Le Blanc. *Traité historique des monnayes de France*, p. 50-51.

Digitized by Google

été réduit, dans l'intérieur de la France, à une circulation nécessaire. Mais si un grand nombre de seigneurs et de courtisans vivaient dans l'abondance, il n'en était pas de même pour ceux qui ne pouvaient profiter des bienfaits du commerce. La misère et l'indigence étaient terribles parmi les serfs. Ceux qui étaient soumis aux Juifs gémissaient surtout sous un joug d'autant plus dur qu'il était humiliant. Sans doute les descendants de Clovis essayèrent plusieurs fois de mettre un frein au despotisme barbare des négociants juifs sur les esclaves chrétiens ; mais leurs ordonnances furent presque toujours sans effet, et Dagobert ne fut pas plus heureux que ses prédécesseurs.

Les serfs étrangers étaient pris généralement dans les combats ; mais le plus grand nombre venait des Iles Britanniques et des pays du nord, où les Juifs et autres marchands allaient les chercher [1]. Quant aux serfs français, ils l'étaient d'extraction, ou bien ils le devenaient, après avoir été libres, soit en se vendant pour une somme convenue, soit comme nous l'avons déjà vu, pour acquitter une dette ou pour éviter le châtiment d'un crime [2].

Assurément il y avait certaines conditions à remplir avant de pouvoir réduire un homme à la servitude, et chacun s'attachait ordinairement à exécuter les formalités nécessaires. Toutefois, il arrivait que les lois étaient violées, et il n'était pas rare de voir des esclaves qui avaient été soumis à la servitude par la ruse et la perfidie. Les marchands qui passaient la mer pour acheter des esclaves saxons employaient souvent des voies illicites pour en acquérir, et parfois même ils les embarquaient de force. Aussi regardait-on comme une œuvre méritoire devant Dieu de racheter des serfs pour les remettre en liberté. On ne pourrait compter tous les captifs qui furent rachetés par le prêtre Eptadius, S. Césaire, évêque d'Arles et S. Germain, évêque de Paris.

Quand Dagobert mourut jeune encore, en 638, on était tellement habitué à la richesse, au luxe même, dans les meubles et dans les habillements que nul ne songeait à s'en étonner. Aussi, en considérant

---

(1) Grégoire de Tours. *Histoire des Francs*, liv. VII, c. 46.
(2) Marculfi. *Formularum*, lib. II, c. 22, 28.

Digitized by Google

les différents ouvrages d'or et d'argent, de pierres précieuses ou de tapis de soie dont il est question dans les vies de sainte Aldegonde et de saint Ausbert [1], ne devons-nous pas nous étonner si les marchands français continuaient à trafiquer avantageusement avec les Asiatiques, les Syriens, les Egyptiens et les Grecs dont les manufactures étaient fort estimées.

Nous nous arrêtons ici, car les témoignages que nous avons cités suffisent à démontrer l'existence toujours vivace du commerce en France sous les rois de la première race. Mais on nous permettra de dire un dernier mot sur la foire de Saint-Denis. Il y avait soixante ans environ que Dagobert avait cessé de vivre, lorsque le maire du palais Grimoald, fils de Pépin d'Héristal, éleva des prétentions contraires aux dispositions faites en faveur de cette foire. Profitant des troubles du royaume, il voulut la rapprocher de Paris et la transporta dans un lieu plus commode, entre Saint-Laurent et Saint-Martin ; puis aussitôt il se mit en devoir de percevoir des impôts à son profit. Ses successeurs l'imitèrent et les maires du palais regardèrent dès lors ce revenu comme un droit légitime.

Les moines de l'abbaye réclamèrent d'abord en vain ; puis ils s'adressèrent au roi Childebert qui se déclara en leur faveur, et la foire fut rétablie dans son lieu primitif. Cependant il faut le dire, les religieux n'avaient gagné qu'à demi leur procès, car on laissa subsister, près de Paris, la seconde foire, qui prit le nom de foire Saint-Laurent [2]. Le commerce seul ne se plaignit pas de cet état de choses. C'était un nouveau débouché pour les transactions et les affaires commerciales, et par conséquent une nouvelle source de richesses.

---

(1) *Acta Sanctorum*. Januar., t. II, p. 1039. — Febr. t. II, p. 353.

(2) Félibien. *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys*, liv. I, c. 20, p. 33. — Mabillon. *Annales ordinis S. Benedicti*, t. II, p. 30, 31.

EUGÈNE D'AURIAC.

Digitized by Google

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

1. **Le Capitole de Saintes**, par M. Louis Audiat. *Rapport* de M. Wiesener. — 2. **L'Atlantide, épopée catalane de Verdaguer**, étude de M. T. de Bordas. *Rapport* de M. Bougeault. — 3. **Bulletin de la Société historique de Compiègne**, t. V, 1882. *Rapport* de M. Nigon de Berty. — 4. **Etudes sur l'Economie sociale**, par M. S. Marbeau. *Rapport* de M. G. Duvert.

1. — Le Capitole de Saintes, par M. Louis Audiat.

Rapport de M. Wiesener.

La jolie ville de Saintes, jadis *Mediolanum Santonum*, qui domine agréablement la Charente, fut l'une des cités de la Gaule auxquelles la domination romaine assura les jours les plus fortunés. Située dans la région de l'Ouest, non loin de l'Atlantique, au milieu d'un pays fertile, sous un climat doux et lumineux, elle était garantie par toute l'épaisseur de notre ancienne patrie, si bien constituée géographiquement contre les incursions des Barbares, dont le bruit s'éteignait avant de parvenir jusqu'à elle. Les guerres civiles qui déchirèrent l'Occident romain, ne la rencontraient pas non plus sur leur route. Elle jouit donc tranquillement des bienfaits d'un gouvernement régulier; et tout entière aux arts de la paix, elle s'épanouit, se donna ou obtint les beaux monuments que les empereurs accordaient volontiers dans les centres de civilisation présentant quelque importance.

Digitized by Google

Elle eut ainsi des temples, deux amphithéâtres, des thermes, un aqueduc, un pont de pierre sur le fleuve avec arc de triomphe, en un mot, tout ce qui pouvait faire la parure et la joie d'une aimable cité bien apprise. Mais le moyen-âge et les temps modernes lui furent moins cléments. La grande invasion des Barbares, les incursions des Normands, les guerres féodales, les guerres de religion renversèrent ses plus précieux édifices. Le pont sur la Charente restait. Notre siècle l'a vu disparaître à son tour sous les sommations du commerce, parce qu'il gênait au passage les chargements d'eau-de-vie.

Le terrain ainsi déblayé de ses antiquités, les archéologues ont entrepris l'inventaire des richesses disparues, comme on recherche où l'on exhume les morts sur un champ de carnage. Ils en ont dressé l'état. Deuil ou piété civique, ils ont inscrit sur leurs tables funéraires ce que la ville de Saintes avait possédé de monuments romains, et même, paraîtrait-il, un peu plus qu'elle n'en eut jamais, si l'on s'en rapporte à une voix discordante qui s'est élevée et n'a pas causé un mince scandale.

Cette voix est celle de M. Louis Audiat, le savant archiviste de Saintes. Dans un Mémoire intitulé *Le Capitole de Saintes*, il a osé répondre par une dénégation formelle à cette affirmation triomphante, qu'aux beautés de la cité des Santons, déjà célébrées et déplorées, il convenait d'ajouter un Capitole. Un Capitole! c'est-à-dire un temple à Jupiter Optimus Maximus, assisté de Junon et de Minerve, les trois grandes divinités protectrices de Rome et de l'Empire, dont le culte communiqué par suprême honneur à un petit nombre de cités, les affiliait plus intimement à la famille et à la grandeur de la maîtresse du monde! Six villes gauloises seulement étaient connues jusqu'ici pour avoir possédé un Capitole: Autun, Besançon, Cologne, Nîmes, Narbonne et Toulouse. Or, voici que Saintes, trop longtemps lésée à son gré, réclame et s'établit d'office sur la liste des élus. Elle montre à tout venant l'emplacement, les assises supposées de son Capitole. La rue qui monte vers les hauts-lieux, reçoit le nom de rue du Capitole.

C'est là pourtant ce que M. Audiat a entrepris de combattre, comme une trompeuse illusion.

On lui cite en première ligne un chroniqueur du XIe siecle, Adhémar de Chabannes, qui, à l'année 1031, parle du Capitole de Saintes,

Digitized by Google

lorsque Foulques d'Anjou y enferme par trahison un malheureux attiré au piège. A partir de ce fait, une série de textes latins mentionnent le *Capitolium;* puis, lorsque dans les écrits historiques, le latin cède le pas au français, le *Capitole* de Saintes. « Capitole, le château de Saintes s'appelait ainsi », dit Armand Maichin, l'historien de la Saintonge en 1671, et l'auteur de cette traduction trop littérale. Alors il s'enthousiasme par la magie d'un mot. Il découvre avec les yeux de la foi ce fameux temple, si imposant sur la colline au dessus de la cité. « Il n'est pas possible, s'écrie-t-il, de s'imaginer combien ce Capitole était superbe et magnifique [1] ! » A sa voix, toute une lignée de disciples sort de terre. Le patriotisme des érudits, ému rétrospectivement, relève en idée le sanctuaire des trois grands dieux. S'il se rencontre des incrédules, on ne revient pas d'étonnement, ni même d'indignation. C'est comme un amour éclos sur le tard, tenace, emporté et, dit-on, aveugle.

Eh! bien, ce temple, cette trouvaille inespérée qui remue de si chers souvenirs, M. Audiat, impie d'un nouveau genre, le traite de réceptacle d'infamies, s'il exista jamais [2]. Il oppose aussi des raisons aux arguments des antiquaires.

D'abord, il s'étonne que la première mention d'un Capitole à Saintes se rencontre seulement au XIe siècle. Comment se fait-il que dans l'intervalle de mille ans, écoulé jusque là depuis la conquête romaine, alors qu'on a les noms des villes de l'Empire qui possédaient de vrais Capitoles, Saintes soit omise par les auteurs anciens; et qu'à défaut de ce genre de témoignages, on n'ait pour y suppléer ni inscriptions, ni traditions authentiques [3].

Ensuite, il cherche à déterminer le véritable sens de *Capitolium* sous la plume d'Adhémar de Chabannes. Il rappelle que des deux cimes du Mont-Capitolin à Rome, l'une était l'*arx* ou la citadelle; l'autre, le *Capitolium* sur lequel fut érigé le temple de Jupiter. Ces deux idées de citadelle et de temple sur un lieu élevé se confondirent peu à peu

(1) P. 4 du *Mémoire.*
(2) P. 9. *Id.*
(3) P. 7. *Id.*

Digitized by Google

en une seule [1], surtout dans les provinces; et même l'idée de citadelle absorba l'autre. C'est ainsi que S. Jérôme, appliquant à la tour de Babel, les deux mots, étonnés sans doute de cette rencontre, dit : « la citadelle de Babylone, c'est-à-dire son Capitole, est une tour bâtie après le déluge. » En ce qui est de la ville de Saintes, toutes les fois que le mot *Capitolium* est employé au moyen-âge, en 1031, en 1119, en 1174, c'est invariablement avec le sens de prison et de château-fort, sans éveiller chez les chroniqueurs l'écho, même le plus lointain, le plus affaibli, du culte de Jupiter Capitolin. On l'appelle *castrum*, *château*, *château-fort*, selon les temps, jusqu'à ce que la traduction de Maichin opère une révolution soudaine et irrésistible.

Nous ne suivrons pas le spirituel et sérieux écrivain dans le détail de sa discussion, ni la discussion elle-même dans ses péripéties, où parfois la *rabies gallica* semble s'être donné carrière. On a porté la main jusque sur les bienheureux et sur les autels chrétiens, chose assez naturelle dans une affaire à la gloire des faux dieux. Un humble martyr de cette région, S. Saloine, a été torturé à nouveau, en étymologie, pour devenir S. Céroine, S. Céraune, et par un diabolique artifice des puissances d'en bas, acharnées à le perdre d'honneur, Céraunius, Jupiter Keraunios, le dieu qui lance la foudre, conséquemment celui qui siégeait au Capitole en question [2].

Ce dernier trait nous donne une idée de la chaleur avec laquelle on a mené les mains dans ce conflit. Mêlée originale : attaque et défense du Capitole entre Gaulois.

M. Audiat après un premier Mémoire, en a lancé un second en riposte au parti païen. Il nous semble être manifestement dans le vrai. Ses procédés sont ceux d'une sévère méthode scientifique. Il examine, discute, compare les textes. Il ne laisse subsister ni interprétations complaisantes, ni fantaisies arbitraires. Sourd aux suggestions du sentiment, il se maintient, sans rompre d'une semelle, sur le terrain de la réalité et, sans cesse, y ramène ses adversaires. Une

---

(1) Déjà Suétone dit, dans la vie de Tibère, c. 40 : *aliarum quoque urbium magnifica templa et arces Capitolii nomine appellantur.*

(2) *Mémoire*, p. 6, 11, 23.

Digitized by Google

telle fermeté, disons-le, est digne d'éloges. Il faut du courage et du dévouement à la science, pour affronter l'opinion d'une ville que l'on aime, où l'on réside, et s'exposer à lui déplaire momentanément, en démontrant l'inanité des titres dont d'autres la flattaient depuis deux cents ans. M. Audiat en a couru bravement le risque au nom de la vérité historique, se souvenant du vieil adage,

Amicus Plato, sed magis amica veritas.

LOUIS WIESENER.

---

2. — L'Atlantide, épopée catalane de Verdaguer, étude de M. T. DE BORDAS. *Rapport* de M. BOUGEAULT.

Sous ce titre: *Une épopée catalane au XIXe siècle*, notre savant confrère, Mgr Tolra de Bordas, nous a fait parvenir une remarquable étude sur l'*Atlantide*, poème de don Jacinto Verdaguer.

Un poème épique, de nos jours, et en langue catalane, cela peut paraître étrange au premier abord. C'est pourtant une réponse éloquente à ceux qui croient que la grande poésie est morte, et une affirmation superbe de ce dialecte catalan, si différent de l'espagnol classique, et frère d'origine de notre vieille langue provençale.

Avant d'aborder le poète et son œuvre, Mgr Tolra de Bordas fait une esquisse bien caractérisée de l'idiome catalan et des œuvres qu'il a produites au *sud et au nord des Pyrénées*. « La langue catalane, dit-il, produisit de bonne heure des poèmes, des romances et des histoires ou chroniques, et fut la langue maternelle des rois d'Aragon, écoutée et applaudie, non-seulement dans les cours d'Aragon et de Provence, mais dans les cours de Castille, d'Angleterre et d'Italie, avant même d'être célébrée par Dante et Pétrarque.... »

Dans la partie montagneuse de la Catalogne se trouve la petite ville de Vich: c'est là que naquit l'auteur de l'*Atlantide*. Cette antique cité (*Vicus ausoniæ*) où le savant Gerbert (Sylvestre II) alla puiser au xe siècle cette science profonde qui le faisait passer pour sorcier, a

Digitized by Google

produit plusieurs hommes remarquables, parmi lesquels on doit citer l'illustre Balmès; le nom de Verdaguer lui donne dès à présent une illustration nouvelle. Ce fut au concours des Jeux floraux de Barcelone que se révéla la vocation poétique de cet écrivain. De 1865 à 1874, il y remporta plusieurs de ces fleurs de la gaie science que cette ville avait remise en honneur quelques années auparavant. Une de ses pièces, qui compte parmi les plus belles, *la Bataille de Lépante,* lui valut une croix émaillée qui allait bien à son caractère ecclésiastique, car Verdaguer était devenu prêtre, sans renoncer pour cela à cette vocation poétique dont il a fait un si noble usage.

Neuf fois couronné dans ces joutes académiques, Verdaguer se recueillit pendant quelques années, méditant et préparant une œuvre de portée plus haute, et il publia en 1877 son beau poème de l'*Atlantide,* dont s'occupe spécialement le travail approfondi de Mgr de Bordas. Je n'ai point à faire une étude sur l'étude si complète et de si haute érudition de notre cher confrère; je veux seulement en signaler le mérite supérieur et les traits principaux qui font ressortir, par un puissant relief, le caractère poétique de l'écrivain catalan. Personne n'était plus apte que Mgr de Bordas à un travail de cette nature. Lui aussi a recueilli des couronnes aux Jeux Floraux de Toulouse et ceux de Barcelone [1] l'ont honoré du titre de Mainteneur. Les langues méridionales n'ont guère pour lui de secrets: il les a cherchés et trouvés dans l'étude des langues romanes, dont le catalan est une branche des plus florissantes, puisqu'il conserve encore sa vie propre dans l'étroit espace où le sort l'a confiné.

Mgr de Bordas a donc étudié sous toutes ses faces le poème de Verdaguer, et dans l'analyse minutieuse qu'il en fait, il traduit plusieurs passages qui donnent une haute idée de la riche imagination du poète, et de son grand talent descriptif. Mais il joint habilement la synthèse à l'analyse, élevant ainsi jusqu'à leur sommet les questions d'esthétique littéraire que peut soulever le poème. Il se demande d'abord si le poème épique est possible à notre époque, et il conclut

(1) Nous citerons particulièrement son *Tableau des études historiques en France au XIXe siècle*, qui a obtenu un *souci réservé* à Toulouse.

Digitized by Google

par l'affirmative. « Les Sociétés polies et lettrées, dit-il, peuvent reprendre ces créations des époques primitives et les imiter dans tout ce qui ne choque pas leur délicatesse. La poésie épique n'est plus alors qu'une forme comme une autre que l'on choisit selon ses préférences et ses fantaisies; elle devient une œuvre personnelle où se joue l'inspiration du poète ».

La critique moderne peut bien objecter que le positivisme de notre siècle est réfractaire aux merveilles de l'épopée; que l'histoire, le théâtre, le roman absorbent toute l'attention du public, sérieux ou frivole, qui cherche des jouissances littéraires.

Notre auteur revendique, contre ces objections, les droits de l'idéal et de la haute inspiration poétique. « La grande poésie, dit-il avec raison, demeurera toujours l'auxiliaire de l'histoire, et, avec elle, l'école des peuples. » Quant au roman, qui a la prétention d'être la véritable épopée de nos sociétés modernes, il lui fait des concessions plus que suffisantes. « Il peut y avoir place, dans nos littératures, pour ces deux formes de l'épopée, qui coexistent de la même manière que la cité et la famille. Si le roman est une véritable épopée domestique et comme le poème épique des nations modernes, on peut dire que l'épopée n'est qu'un roman national ».

La question du *merveilleux*, inhérente à l'épopée, présente il est vrai plus de difficultés à résoudre. Le merveilleux épique est à sa place dans les temps de foi naïve et simple, aux époques primitives où le surnaturel est un élément naturel de l'enthousiasme qui entraîne le poète et le lecteur; mais aux époques de scepticisme ou d'indifférence religieuse, le merveilleux n'apparaît plus que comme une machine poétique de convention, qui perd par là-même sa grandeur et son prestige. Cette objection que fait la critique anti-religieuse ne peut guère s'appliquer qu'aux fables surannées de la mythologie, mais elle tombe d'elle-même si l'on veut l'opposer à la foi religieuse qu'ont embrassée et que conservent les peuples les plus éclairés du globe. Châteaubriand, dans ses *Martyrs*, n'a-t-il pas mis en présence ce double merveilleux, pour montrer, après Dante et Milton, qu'un vrai poète peut trouver dans le ciel chrétien les éléments de l'inspiration épique? Mgr de Bordas, sans discuter à fond la question, se contente de citer ces paroles écrites par E. Quinet en 1836. « Ce n'est pas l'idole, mais

Digitized by Google

le Dieu, dont l'épopée a besoin. Ce n'est pas la présence divine sous la forme d'une personnalité détruite, que je cherche dans votre poème désert. Ce que je demande, c'est que les faits se succèdent au sein de la pensée divine, que cette pensée soit, pour ainsi dire, le lieu des événements. Voilà la première et l'unique loi du merveilleux; et voilà pourquoi Bossuet est épique, et pourquoi Voltaire a mis le drame à la place de l'épopée ».

Revenons au poème de Verdaguer, l'*Atlantide*, dont le sujet est si bien exposé dans l'étude de Mgr de Bordas. Il s'agit, comme le nom l'indique, de cette île célèbre, ou plutôt de ce continent dont il est souvent question dans les poètes, les géographes et les historiens de l'antiquité. On connaît surtout ce qu'en a dit Platon dans son *Timée* et dans le *Critias*. Il la présente comme étant le séjour de la postérité d'Atlas, fils de Neptune: race divine où se conserva longtemps la vertu qui constitue la force et la prospérité d'un peuple. Mais quand cette race eut dégénéré en se laissant corrompre par l'ambition et la richesse, Jupiter la punit, et l'île entière fut engloutie par les flots de l'Océan où elle disparut pour toujours.

L'existence de l'Atlantide n'est pas absolument fabuleuse. Solon en avait entendu parler par les prêtres égyptiens, et une longue tradition semble prouver en sa faveur. La science géologique lui vient aussi en aide: les Canaries, les Açores, les îles du Cap-Vert, seraient les débris de cet ancien continent, englouti par un cataclysme volcanique. Le même phénomène aurait séparé violemment les côtes d'Afrique de celles d'Espagne, en livrant passage aux flots de la Méditerranée dans ceux de l'Océan. Ce fut, au dire de la fable, l'œuvre d'Hercule, qui y posa ses fameuses colonnes avec le *non plus ultra*. Mais la science sérieuse, sans admettre positivement ces traditions antiques, ne leur est pas non plus hostile.

Il était donc permis à l'imagination des poètes de s'étayer sur ces hypothèses grandioses et d'y établir une action épique où le merveilleux et l'histoire pouvaient se donner un mutuel appui. Après Platon, Bacon y avait placé sa *Nouvelle Atlantide*, dont il fait le séjour d'une académie parfaite et idéale, ayant pour but d'étudier la nature dans ses plus profonds secrets. Fracastor, médecin italien du XVIe siècle, a chanté l'Atlantide dans son poème latin la *Syphilis*, et il confond cette

Digitized by Google

contrée avec l'Amérique. Enfin dans notre siècle, Lemercier Népomucène a composé une *Atlantiade*, poème bizarre, véritable chaos scientifique, où il a personnifié les phénomènes de la science dans des conceptions mythologiques de son invention, aussi rebelles à la poésie que fastidieuses pour le lecteur.

Après ces essais plus ou moins réussis, le sujet de l'Atlantide pouvait tenter un nouveau poète. Verdaguer a su chanter la catastrophe de cette terre mystérieuse avec les accents d'une noble et grande poésie. C'est Christophe Colomb qui préside au début et à la conclusion du poème. Le poète raconte, et le fait est historique, qu'à la suite d'un combat livré sur les côtes de Portugal entre un vaisseau vénitien et un vaisseau génois, une tempête éclate; la mer engloutit les deux navires avec leurs équipages. Un seul matelot parvient à gagner la rive; ce matelot, c'est le génois Christophe Colomb. Un vieillard le recueille dans une grotte mystérieuse qu'il habite, et lui raconte les destinées merveilleuses de l'Atlantide, engloutie au fond de l'Océan; là commence l'épopée véritable qui se déroule en dix chants. Mais il y a lieu de remarquer que ce solitaire, qui a recueilli le naufragé, nous rappelle le gardien du couvent de Santa-Maria de la Rabida, le Père Juan Pérez de Marchena, qui accueillit Colomb dans sa solitude et l'appuya de tout son pouvoir quand il vint demander des vaisseaux à l'Espagne pour aller découvrir le Nouveau-Monde.

Voici, en peu de mots, la donnée du poème de l'*Atlantide*, d'après le récit que le vieux solitaire fait à Colomb. Hercule en est le héros principal; il se rend en Espagne, où Gérion, son ennemi, espérant le perdre, lui inspire l'idée d'aller conquérir dans l'Atlantide le rameau d'oranger, gardé par un dragon, dans le jardin des Hespérides. La veuve d'Atlas, Hespéris, règne sur ce pays. Hercule accomplit son exploit en tuant le dragon; mais pour les sept filles d'Atlas, c'est un présage de la ruine de leur patrie. En effet, de toutes parts arrivent des pronostics sinistres, d'inquiétantes nouvelles. Les Titans, fils d'Atlas, se préparent à combattre Hercule. Le héros attaqué se défend vaillamment, toujours porteur du rameau d'oranger. Il renverse ses ennemis et plante le rameau près de Cadiz, puis il arrive au sommet de Calpé, point culminant entre l'Europe et l'Afrique. Dirigé par un ange exterminateur, Hercule frappe la montagne de sa

Digitized by Google

massue et la sépare d'Abyla. L'Atlantide est condamnée à cause des crimes des fils d'Hespéris, qui ont voulu attenter à l'honneur de leur mère. Hercule sauve la reine qui devient son épouse et il la transporte à Cadiz. La lutte continue entre le héros et ses ennemis; ceux-ci construisent une tour au sommet des monts pour échapper aux eaux envahissantes, car la brèche de Calpé livre passage aux flots déchaînés contre l'Atlantide. La foudre céleste se joint aux autres éléments destructeurs et embrase la grande cité des Atlantes. Hercule, emportant sa nouvelle épouse, arrive vainqueur sur les côtes d'Espagne; Gérion, lui dressant un piège, lui enlève un moment Hespéris, mais le traître succombe; rien ne peut résister au héros; le géant Antée tombe lui-même sous ses coups. Les Atlantes sont ensevelis sous les ruines de leur tour; l'abîme s'ouvre, l'île entière disparaît dans le gouffre des mers, et le volcan de Ténériffe reste seul au-dessus des ondes pour montrer le lieu où les Titans impies ont trouvé leur sépulcre. L'œuvre de destruction est accomplie; l'ange de l'Atlantide remonte au ciel, laissant son sceptre à l'ange de l'Espagne, où désormais fleurira le rameau d'oranger conquis par Hercule. Les fils d'Hercule et d'Hespéris peupleront les côtes de ce noble pays jusqu'à l'endroit où le héros a fixé les limites du monde: *Non plus ultrà.*

Le poème se termine ainsi; mais dans l'Epilogue final, Colomb, auditeur du récit fait par le vieillard, a compris, par une inspiration de génie, que si l'Atlantide a disparu dans une catastrophe formidable, les bornes du monde ne sont point où les a posées le vainqueur des Atlantes. Il entrevoit un monde nouveau par delà l'Océan, au bout de la *Mer ténébreuse*, et, encouragé par le vieillard, il se prépare à conquérir cette terre inconnue qui sera l'Amérique. « Quels contrastes! dit Mgr de Bordas. Le jeune Colomb, naufragé au début du poème, et qui, lorsque le poème finit, s'embarque vers des plages inconnues!... L'engloutissement de l'ancien continent, sujet principal de l'épopée, qui devient l'idée inspiratrice de la découverte d'un nouveau continent!... L'Espagne, violemment séparée d'une terre voisine engloutie; et cette même Espagne, héritière de ce continent disparu, mise en possession d'un continent caché dans des mers inexplorées où quelques interprètes (coïncidence remarquable) avaient placé l'ancienne Atlantide!... Le génie seul peut produire de pareils contrastes et en

Digitized by Google

faire la base d'un poème, où le souffle patriotique qui l'anime n'est égalé que par la grandeur des images et des scènes qui le composent ».

Nous n'avons pas la prétention d'avoir donné une idée suffisante de l'épopée du poète catalan par cette analyse sèche et incomplète. Ceux qui la voudront large et détaillée, la trouveront dans l'étude de Mgr Tolra de Bordas, qui forme à elle seule un petit volume, en attendant qu'une traduction française, qui se prépare, leur permette d'apprécier dans son ensemble la belle et grande poésie de Verdaguer.

L'action du poème, comme on a pu en juger, n'est ni longue ni compliquée, la description y occupe une place importante, et c'est là qu'éclate dans sa splendeur la riche imagination, la puissance de coloris du poète: l'admiration sous ce rapport est pour ainsi dire unanime. On a pu critiquer dans l'Atlantide le choix du sujet, qui pourtant est tout national; l'appeler une « simple catastrophe géologique dénuée d'intérêt »; trouver que l'action est un peu faible et noyée dans les détails; que la personnalité humaine y fait défaut, remplacée qu'elle est par des personnages extra-humains. On peut se demander quel est le héros du poème, si c'est Hercule ou Hespéris, car aucun d'eux n'a ce relief puissant qui doit caractériser le rôle dominant d'une épopée. Enfin le mélange des deux merveilleux, païen et chrétien, a pu choquer plus d'un lecteur, qui réclame avec quelque raison, au nom de l'unité de l'œuvre et de l'impression qu'elle doit produire. Toutes ces critiques, Mgr de Bordas les énumère avec sincérité, les discute avec sagacité, et fait la part de chacune avec l'autorité d'un sens droit et d'une érudition peu commune.

Mais s'il y a divergence d'opinions sur plusieurs de ces points, nous pouvons dire qu'il y a unanimité quant à l'admirable talent poétique de l'écrivain; personne ne nie la grâce et la sensibilité de sa muse, la richesse prodigieuse de ses descriptions et de ses images. Un critique qui a été sévère et parfois injuste pour Verdaguer, parce qu'il a jugé en libre-penseur un poète inspiré par l'idée religieuse, Don Manuel de la Revilla, n'a pu s'empêcher de lui rendre ce bel hommage :

« Brillante imagination, invention riche et abondante, inspiration puissante et enthousiaste; force de conception extraordinaire; descriptions admirables, presque exubérantes, tableaux dont le ferme dessin et le

Digitized by Google

vigoureux coloris sont plutôt d'un peintre que d'un poète... Vif et animé dans la narration, il a de la pureté et de l'éloquence dans le style, parfois un peu archaïque, mais brillant, riche et abondant dans une poésie harmonieuse et grandiose. Verdaguer est un de ces merveilleux artistes de la forme, qui s'entendent à donner à la poésie les couleurs de la peinture et les harmonies de la musique, montrant ainsi à quel point la langue humaine peut devenir un miroir fidèle de la réalité et la magnifique expression de l'idéal. A ce point de vue l'Atlantide est un grand monument poétique et une gloire légitime de la littérature catalane ».

Si telle est l'opinion d'un critique assez peu bienveillant, on comprend que la Catalogne a pu se montrer fière du poète qu'elle a produit, et des éloges multiples qui lui furent décernés lorsque son poème fut couronné en 1877 à l'Académie des Jeux Floraux de Barcelone. Acclamée avec éclat, l'œuvre de Verdaguer retentit bientôt au delà des limites de sa province. La critique espagnole lui rendit pleine justice dans ses journaux et ses revues ; une traduction en fut faite en prose rythmique par M. de Palau, puis une autre en vers par M. de Despujol. M. Sugneri la traduisit en italien. On attend en Angleterre la publication de celle qu'a faite M. William Bonaparte Wise. L'Allemagne et la Russie préparent la leur, et l'on a annoncé en France celle de M. Albert Savine. Le Brésil a fait une édition du poème, et l'Empereur du Brésil, traversant l'Espagne, voulut rendre visite à l'auteur de l'*Atlantide*, lequel, dans un pèlerinage à Rome, reçut aussi les éloges du Souverain Pontife Léon XIII. Enfin l'un des plus illustres représentants de notre poésie provençale, Mistral, a salué le poème et son auteur dans une lettre empreinte d'enthousiasme, où il lui rappelle ses débuts poétiques alors qu'il pressentait son avenir en lui disant : *Tu Marcellus eris* [1].

---

(1) Mistral a fait plus : il a écrit à l'auteur de l'étude dont nous rendons compte, une lettre de félicitations pour son beau *travail*, qu'il appelle aussi *une bonne œuvre littéraire*. *Le Courrier de l'Aude* du 18 avril dernier a reproduit cette lettre, où nous notons le passage suivant : « Je crois que votre exégèse sera très utile au succès mérité de l'*Atlantide*.... Au nom de la littérature de tous les siècles, au nom de la renaissance de nos dialectes d'Oc, je vous en remercie donc, et je vous envoie aussi l'expression de ma gratitude personnelle pour la place d'honneur que vous avez bien voulu faire à mon appréciation intime du poème de Verdaguer. »

Digitized by Google

Grâce à l'étude approfondie de Mgr Tolra de Bordas sur l'épopée catalane, nous pouvons dès à présent en apprécier la valeur. C'est toujours une bonne fortune pour les gens de goût, pour ceux qui aiment la poésie de haut vol, de voir l'esprit humain et le trésor des lettres s'enrichir d'une œuvre nouvelle où se révèlent les aspirations de l'idéal. Nous remercions donc notre excellent confrère de nous avoir préparé à ces nobles jouissances.

BOUGEAULT.

---

3. — Bulletin de la Société historique de Compiègne.
Rapport sur le tome cinquième de ce bulletin publié en 1882.

La *Société historique de Compiègne* a été fondée en 1868. Depuis douze années, le nombre de ses adhérents n'a pas cessé de s'accroître. Elle comptait, le 31 décembre 1881, 125 membres titulaires, 9 membres honoraires, 115 membres correspondants, en totalité, 249 membres. Déjà elle a publié quatre tomes de son bulletin, qui constatent l'utilité de ses investigations et l'importance scientifique des documents qu'elle rassemble avec un zèle persévérant.

Le tome cinquième de son bulletin, qui est le seul objet de notre rapport, se compose de 326 pages et de 11 planches ; il contient les procès-verbaux des séances et les comptes-rendus des travaux de cette société pendant les années 1877 et 1878. Ces travaux se divisent en deux parties principales : les uns, conformément aux statuts de la société, sont relatifs à l'histoire de la ville de Compiègne et de ses environs ; les autres concernent des localités plus éloignées, ou traitent des questions d'un intérêt général.

Nous vous signalerons, d'abord, l'allocution remarquable que M. Bottier, Président de cette société, a prononcée dans sa séance du 18 janvier 1877 ; il a fait un éloge pathétique de Jeanne d'Arc, cette femme exceptionnelle qui fut une héroïne unique dans l'histoire par le but de ses exploits et par sa mission providentielle : « Quelle noble, » quelle sublime figure, dit M. Bottier, que celle de Jeanne d'Arc ! La

Digitized by Google

» foi, le patriotisme, le sacrifice, voilà les principaux traits par où » se révèle, par où éclate son étonnante personnalité. Une humble » fille des champs, une pauvre paysanne qui arrache la France agoni- » sante aux étreintes d'implacables ennemis (les Anglais et les Bour- » guignons) ; ce n'est pas de la légende, c'est de l'histoire presque » encore palpitante, tant elle a de racines au fond des cœurs. » Ensuite M. Bottier, en annonçant le projet d'ériger une statue à la bergère de Domrémy dans la ville de Compiègne, rappelle les preuves d'affection et de dévouement qu'elle a données à cette ville. Pendant qu'elle était détenue dans le château de Beaurevoir près de Cambrai, on lui dit que la ville de Compiègne était à la veille d'être prise, qu'elle serait détruite et que tous ses habitants seraient mis à mort depuis l'âge de sept ans. Alors Jeanne d'Arc sauta par une fenêtre du donjon pour venir à son secours, en s'écriant : « Comment Dieu laissera-t-il » mourir ces braves gens de Compiègne qui ont été et sont si loyaux » à leur Seigneur ! » Mais elle se fit une grave blessure et retomba entre les mains de ses geôliers. Peu de temps après, le 26 octobre 1430, le siège de Compiègne fut levé.

La Société instituée dans cette ville ne se consacre pas seulement à la science de l'histoire ; elle encourage la production des travaux archéologiques ; elle s'applique spécialement à l'étude des monuments anciens dans les environs de Compiègne et s'intéresse à leur conservation. Aussi le congrès archéologique de France, qui tenait, en 1877, sa session à Senlis, a-t-il voulu se transporter à Compiègne pour lui témoigner sa reconnaissance des services qu'elle rend à l'archéologie. On a inséré dans le cinquième volume du bulletin l'exposé de la réunion extraordinaire de la Société historique, qui a eu lieu le 31 mai 1877, pour recevoir le congrès. 60 membres de ce congrès ont visité, sous la direction de plusieurs membres de la Société historique, les monuments antiques que possède la ville de Compiègne. Il suffira de citer ici le château et ses grands appartements décorés d'objets d'art, le musée Kmer ou Cambodgien, le musée Vivenel, la tête du pont où fut prise Jeanne d'Arc, la grosse tour dite de Charles-le-Chauve, les salles souterraines de l'Hôtel-Dieu, l'église Saint-Antoine, l'ancienne église de Saint-Pierre, et les cloîtres de l'abbaye de Saint-Corneille.

Digitized by Google

C'est M. Bottier, en sa qualité de président, qui a souhaité la bienvenue aux membres du congrès ; il leur a adressé des paroles sympathiques et des observations judicieuses sur les rapports de l'histoire avec l'archéologie.

Le compte-rendu par M. de Marsy des travaux de la société, et les procès-verbaux de ses séances pendant l'année 1878 désignent les titres et présentent l'analyse des nombreux ouvrages qui lui ont été offerts sur différentes matières ; elle a constitué, dans sa séance du 16 mai, une commission chargée, dans l'arrondissement de Compiègne, de coopérer à la rédaction de l'inventaire des richesses d'art de la France.

En outre, le cinquième tome du bulletin comprend quatre notices historiques : la première, sur les camps de Compiègne par M. Georges de Juzancourt, membre correspondant de la Société historique. La seconde, sur le Mont-Renaud, ancienne chartreuse de Noyon, dite du Mont Saint-Louis, par M. Maltebrun, membre correspondant. La troisième sur la seigneurie et paroisse d'Houdencourt, par M. l'abbé Morel, membre titulaire, qui s'est principalement occupé de tout ce qui concerne l'église, la cure, et la paroisse d'Houdencourt. La quatrième, sur un anneau mérovingien en or, trouvé près de Compiègne, par M. le comte de Marsy, membre titulaire.

Les auteurs de ces notices, qui ont nécessité de longues recherches et qui remplissent 261 pages, les ont rédigées d'une manière intéressante et instructive.

On ne peut lire le volume, que nous venons de résumer, sans désirer qu'il se forme dans chaque chef-lieu d'arrondissement de la France une société historique semblable à celle qui est établie à Compiègne. Les travaux réunis de ces sociétés locales serviraient à composer l'histoire complète de tous les départements de notre belle patrie.

NIGON DE BERTY,
Président honoraire de la 3e classe de la
Société des Etudes historiques.

Digitized by Google

4. — Etudes sur l'Economie sociale, par M. F. Marbeau.

J'ai à vous rendre compte, Messieurs, de l'examen d'un ouvrage dont la seconde édition a été publiée en 1874 par le père de l'un de nos honorables confrères, M. Marbeau. Ce livre a pour titre : *Etudes sur l'Economie sociale.*

Les principes de cette science qui intéresse au plus haut degré l'histoire de l'humanité et de la civilisation sont épars dans les œuvres d'auteurs anciens et modernes, sacrés et profanes. Le but de M. Marbeau, ainsi qu'il le dit dans sa préface, a été de les réunir et de les mettre à la portée des gouvernements et de l'opinion publique.

De tous temps, les naturalistes, les philosophes, les économistes ont reconnu que l'homme avait été créé pour vivre en société. Aristote, dans sa *Politique*, Buffon, dans son *Tableau de la nature animée par l'homme*, Adam Smith, dans les *Recherches sur la nature et les causes de la Richesse des nations*, ont reconnu non seulement que l'homme est sociable, mais qu'il ne peut vivre dans l'isolement ; et cette sociabilité unie à la faculté de progresser, en retenant les leçons du passé, est l'un des caractères de sa supériorité sur les autres êtres. Sans ce don divin qui lui permet d'hériter de l'expérience et du savoir des générations éteintes, son état moral différerait peu de celui de l'abeille, de la fourmi ou du castor, qui, eux aussi, vivent en se réunissant par groupes.

La société n'est pas une convention ; c'est un impérieux besoin de la nature. Elle n'est qu'un grand individu fait d'éléments divers, régi par des lois naturelles comme le corps humain ; elle nait, vit et meurt comme l'homme ; comme lui, elle a une enfance et une vieillesse, des maladies, des vertus et des vices. Elle se forme de la réunion de plusieurs tribus composées elles-mêmes de familles réunies dans une même pensée de défense commune ; et le principe du chef de famille doit se retrouver dans le chef de la tribu et dans le chef de la nation.

Toute société a le droit de vivre, de se défendre, et doit chercher à prolonger son existence dans des conditions saines et morales, à augmenter le patrimoine des connaissances acquises, à améliorer sans

Digitized by Google

cesse l'état des générations successives, à préparer leur avenir comme le ferait un bon père de famille pour ses enfants.

La recherche de ces progrès est le but de l'économie sociale, de cette science qui doit être l'objet constant des méditations de tout homme destiné à remplir une fonction publique.

L'économie sociale embrasse tous les intérêts de la nation, toute la science gouvernementale ; l'économie politique s'attache plus spécialement à l'intérêt matériel du pays, sans négliger cependant l'influence morale qu'elle doit rechercher dans l'étude de la philosophie, de l'histoire et de la géographie. Dans l'économie politique on étudie surtout les lois de la production, de la répartition, de l'échange et de la consommation des richesses ; l'économie sociale, plus large, peut être considérée comme comprenant dans son ensemble les intérêts de tous ordres, la théorie économique et même la politique.

Les progrès faits depuis un siècle dans les sciences physiologiques, dans les sciences physico-chimiques, doivent profiter dans une certaine mesure à toutes les sciences. La méthode expérimentale a remplacé l'empirisme. Appliquée depuis longtemps à l'étude des phénomènes des corps bruts, elle produisit des merveilles lorsqu'elle fut introduite dans l'étude des phénomènes des corps vivants.

Cette méthode, qui procède par inductions et déductions, basée, pour l'économie sociale, non sur les expériences du laboratoire, mais sur les faits historiques de tous les temps et de tous les pays, sur les leçons de l'expérience des gouvernements et des nations, est aussi une méthode expérimentale.

Au lieu de rechercher comment deux substances identiques par la nature, le nombre, l'arrangement et la distance des atômes, peuvent agir différemment sur la lumière, ou d'étudier l'origine vitale de la fermentation, et ces êtres microscopiques qui trouvent leur nourriture dans la matière organique, l'historien, le moraliste ne peuvent-ils pas, médecins des nations, savants physiologistes des peuples, interroger l'histoire des sociétés, y découvrir la nature et l'origine du mal social? La cause de ce mal découverte, ne peuvent-ils pas en trouver le remède ? Le diagnostic de l'homme d'Etat doit lui faire reconnaître pourquoi deux faits historiques qui paraissent identiques produisent des effets différents, et distinguer les symptômes de la fermentation

Digitized by Google

du corps social qui produit les révolutions violentes et les convulsions de l'anarchie.

Cet examen doit être fait en observant les traditions, les croyances, les mœurs et les besoins sociaux. Il existe entre ces conditions morales et physiques, un lien étroit, un enchaînement, une harmonie qui fait qu'on ne peut toucher à l'un sans atteindre l'autre. L'influence du temps et du milieu fait subir à l'esprit, aussi bien qu'à la matière, des transformations plus ou moins lentes, de même que les conditions morales et matérielles influent les unes sur les autres, et c'est à l'aide des lumières projetées par la philosophie de l'histoire que l'observateur doit examiner ces questions.

Il faut de bonnes lois, de bons exemples et de bons livres pour guider la société dans la voie du progrès, pour améliorer l'esprit humain, pour en élever le niveau, pour faire aimer la morale inséparable de la religion, l'ordre inséparable de la liberté. Tout livre bien fait qui peut propager de saines doctrines d'économie sociale est utile au pays, et l'ouvrage de M. Marbeau est de ce nombre.

Il résume les principes de la science du bien public qu'il fait reposer sur la liberté, la stabilité et le progrès. L'épigraphe qu'il a choisie : « *Des réformes, toujours, des révolutions, jamais.* » forme pour ainsi dire la synthèse de ses études. Son principe fondamental est que la société doit procéder par une marche continue et graduelle, suivant le système qui régit l'univers par des lois qui s'appliquent avec une infaillible précision à toutes les combinaisons de la matière, du mouvement, de la chaleur, de l'espace et du temps. C'est le principe de Leibnitz qui, le premier, a dit que la nature ne procédait pas par sauts, mais par degrés et par nuances.

L'auteur s'est inspiré des œuvres de nos plus grands économistes. La première édition de son livre a précédé la publication de celui du chef vénéré de l'école sociale chrétienne, M. le Play, qui fut son ami ; ils étaient d'accord sur beaucoup de principes mais non sur tous. L'avantage principal que présente l'ouvrage de M. Marbeau sur la plupart des travaux publiés jusqu'à ce jour, est la clarté et la concision unies à une sûreté de principes qui ne se dément pas, sans que son œuvre puisse être considérée comme étant dictée par l'esprit d'un parti politique ou religieux. Il s'occupe des conditions utiles au bien

Digitized by Google

d'une nation, cite quelques exemples, mais ne fait pas de politique et respecte toutes les croyances. Il vante la piété de grands génies tels que Moïse, Confucius et Charlemagne, le mérite et le dévouement de ministres éminents comme Sully, l'Hospital, Colbert et Casimir Périer. On sent, en lisant ces pages pleines de simplicité, une foi sincère associée à un libéralisme réfléchi. L'auteur flétrit les abus d'un chef d'Etat et les crimes d'une révolution, en ayant toujours pour objectif le bonheur de la nation avec le respect des lois et de l'autorité. Son livre donne une suite de préceptes gouvernementaux excellents, mais on regrette pour ainsi dire la discrétion de l'auteur qui aurait pu donner plus de développements à certaines parties de l'œuvre, et son livre y eût certainement gagné.

M. Marbeau a divisé cet ouvrage en six parties concernant la nation, les phénomènes sociaux, le bonheur social, les lois, le gouvernement et les révolutions. Il considère chaque sujet dans son ensemble et dans ses détails ; il examine la formation, les facultés et les organes de la nation ; ses ressources et ses besoins ; son caractère et sa valeur. Il passe en revue les questions relatives à la population, au travail, à la propriété, au territoire et à la richesse nationale, mettant toujours le devoir à côté du droit, aussi bien pour la nation et pour le corps social envers les citoyens, que pour l'homme vis-à-vis de la société. Il énumère les causes de prospérité et de bonheur du peuple, c'est-à-dire la somme de bien-être matériel et moral dont jouissent les individus qui le composent : l'indépendance nationale, les bonnes mœurs, la santé publique, la sécurité, l'abondance, la paix, la stabilité ; les causes de ruine sociale : la guerre, les discordes civiles et la corruption qui amènent le démembrement et la fin du corps social.

L'auteur signale l'ignorance, les abus, les préjugés, le duel comme les ennemis du bonheur d'un peuple. Il indique comme remède pour réduire la misère, la création des écoles, des caisses d'épargne et des colonies agricoles ; l'encouragement au travail et à la vertu ; la proscription de la paresse et du vice ; la multiplication des travaux publics ; enfin la charité publique et privée. Mais, cette charité bien entendue et prudente, soulageant le malheur avec discernement, sans encourager l'imprévoyance ; donnant du travail à ceux qui sont forts, des secours à ceux qui souffrent ; secourant l'enfant et

Digitized by Google

le vieillard, l'incurable et le blessé, le pauvre et le malade; repoussant le misérable escroc qui se couvre des haillons du mendiant, et spéculant sur la générosité imprudente, trompe le bienfaiteur en dépouillant le vrai pauvre de l'aumône qui lui est destinée.

Le nom de M. Marbeau suffit d'ailleurs à expliquer l'expérience de l'auteur dans les œuvres charitables. Son nom seul nous rappelle la Société des crèches qu'il a fondée et qui est l'une des plus belles créations destinées à protéger l'enfant dans sa faiblesse; elle forme comme la suite de l'œuvre admirable de S. Vincent de Paul. Au point de vue social, la protection donnée à l'enfance a une importance considérable : la Colonie de Mettray, l'Établissement de l'abbé Roussel, la Société protectrice de l'enfance abandonnée ou coupable, la Société des jeunes libérés, sont le complément de ces œuvres inspirées par la charité religieuse qui conseille de suppléer aux soins maternels, aux enseignements de la famille.

C'est l'intérêt social le mieux entendu qui veut qu'on préserve l'enfant de la dégénérescence du corps et de la dégradation de l'esprit, pour en faire plus tard un homme honnête et fort.

Au sujet de la religion, M. Marbeau considère surtout son utilité sociale, son rôle moralisateur. « Il n'est point, dit-il, de société sans religion, ni de religion sans culte; le dogme et le culte sont les gardiens de la morale. » Il retrace ce sentiment inné dans l'homme de l'existence d'un Dieu et d'une vie future; il rappelle qu'au XVIIIe siècle les philosophes et les révolutionnaires instruits ne niaient ni l'immortalité de l'âme, ni l'existence de l'Etre suprême : Voltaire, Mirabeau, Robespierre n'admettaient ni le matérialisme, ni l'athéïsme.

Qu'il nous permette d'ajouter que le matérialisme scientifique, et le positivisme littéraire qui en est la conséquence, n'ont jamais produit de génies; qu'il est impossible de citer un homme réellement supérieur dans les arts, les lettres ou les sciences qui ne soit spiritualiste. Se figure-t-on un Raphaël ou un Michel-Ange, Corneille, Molière ou Racine reniant la divinité? Mozart ou Beethoven, Lamartine ou Victor Hugo n'admettant que la matière? Et les noms respectés de Pascal et de Descartes, de Claude Bernard et de Pasteur répondent, au nom de la science, que les vrais savants ne le cèdent en rien aux artistes et aux poëtes pour l'élévation de la pensée.

Digitized by Google

D'ailleurs, en nous plaçant au point de vue de l'utilité gouvernementale, il est certain que la religion forme avec la justice et la force armée l'ensemble des freins sociaux indispensables ; mais si, renonçant à l'art, à la poésie, à tout ce qui émeut l'âme par les jouissances les plus pures, on parvenait à former une société sans religion, et qu'il ne restât que la philosophie, qui ne peut être comprise que par les esprits forts et éclairés, les progrès de la science deviendraient un péril social au lieu d'être un bienfait. La science est une force qui a besoin d'un guide moral pour la diriger vers le bien. Ce guide, c'est l'amour de l'art et des lettres qui adoucit les mœurs. Ce guide, pour le plus grand nombre, c'est la religion, et pour la multitude, comme l'a dit Bossuet, la foi est la philosophie du chrétien, c'est la consolation des deshérités de la fortune.

Une société n'admettant que la science et repoussant toute idée spiritualiste, ressemblerait à un homme dont on aurait développé toute la force physique sans éclairer sa pensée par l'instruction, sans lui donner l'éducation destinée à former son esprit et son cœur. Ce serait la violence sans la raison qui sert de guide; ce serait, suivant la pensée de Xavier de Maistre, cette partie matérielle de l'homme qu'il appelle la bête, privée de l'âme qui lui donne la vie intellectuelle.

M. Marbeau résume son livre en nous disant que tout peuple aspire naturellemeut au plus grand bonheur possible, comme tout individu, comme toute famille, comme toute association humaine. Qu'aucun ne peut y atteindre et en bien jouir qu'au moyen de bonnes lois bien exécutées; avec un gouvernement stable et progressif tout à la fois. Enfin, que les plus dangereux ennemis sont le matérialisme et l'ignorance ; qu'il faut chercher le remède aux maux sociaux dans le Décalogue et dans l'Evangile. C'est en nous inspirant de la lecture même du livre de M. Marbeau que nous ajoutons qu'outre les éternels principes de la morale religieuse, ce remède doit être également cherché dans les leçons de l'expérience, par l'étude de l'histoire comparée et de la science du bien public dont il donne les principes fondamentaux d'une manière qui mérite d'être louée sans réserve.

GUSTAVE DUVERT,
Président de la 1re classe.

Digitized by Google

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

SÉANCES DES 10 ET 25 JANVIER, 10 FÉVRIER 1882.

SÉANCE DU MERCREDI 10 JANVIER 1883. — Présidence de M. Louis-Lucas, *Président.* — Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

M. Bougeault, Président sortant, remercie ses confrères de la sympathie qu'ils lui ont témoignée, et invite M. Louis-Lucas à prendre place au fauteuil.

M. Louis-Lucas adresse à son tour quelques paroles aux Membres de la Société. Il fait l'éloge de son prédécesseur dont il s'efforcera de suivre les traces, et souhaite que sa présidence soit, comme celle de M. Bougeault, marquée par l'absence de tout deuil, de toute séparation douloureuse. M. le Président signale en même temps, l'importance et l'utilité de la nouvelle indication des séances à date fixe, et compte sur l'assiduité toujours si précieuse de M. de Berty aux réunions de la Société.

L'ordre du jour appelle le dépouillement de la correspondance imprimée et manuscrite.

M. Jules David s'excuse de ne pouvoir, pour raison de santé, assister à la séance de ce jour.

La Société a reçu comme livres offerts : le *Bulletin impérial de l'Académie des sciences de St-Pétersbourg*, l'annuaire du bureau éthnologique Smithsonien, publié à Washington, le répertoire des travaux historiques publié par Ministère de l'instruction publique.

M. le Mis de Nettancourt a envoyé à la Société un manuscrit concernant l'histoire de la Savoie, extrait de la correspondance du Maréchal de Bézons.

Digitized by Google

M. le Colonel FABRE accepte de l'examiner et d'en rendre compte à la Société.

M. CLARIN a fait parvenir la suite des bonnes feuilles de son histoire de la Tunisie.

Un seul mémoire concernant le sujet de concours « l'*Histoire de la critique en France* » a été adressé à M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. Ce mémoire qui porte comme légende cette pensée de Ste-Beuve. « *Le critique à lui seul ne fait rien et ne peut rien* » a déjà été examiné par M. LE PRÉSIDENT et M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. Il est remis à M. BOUGEAULT pour en prendre également connaissance.

M. le Cᵉˡ FABRE informe la Société que le sujet de concours pour 1883 concernant le percement de l'isthme de Panama a été lu à la séance de la Société de Géographie.

Une discussion s'engage sur la question de présentation d'un sujet de prix par la 4ᵉ classe pour le concours de 1884.

La question du prix Raymond est renvoyée à la séance suivante pour la désignation du sujet, afférent à la 4ᵉ classe.

LECTURES :

M. BOUGEAULT s'excuse d'arrêter la lecture qu'il a commencée sur la démence de J.-J. Rousseau. Il a l'intention de publier un ouvrage à ce sujet, estimant avec raison que le projet d'élever un monument à J.-Jacques Rousseau donnera à son travail un véritable caractère d'actualité. La lecture de l'étude de M. BOUGEAULT se trouve donc suspendue.

Une discussion s'engage à ce propos sur le point de savoir si J.-Jacques ROUSSEAU s'est réellement suicidé.

M. D'AURIAC pense qu'il n'y avait qu'une contusion au front. Il a eu en sa possession le masque de J.-J. ROUSSEAU, fait par HOUDON, 24 heures après sa mort, et d'après lequel on ne constaterait qu'une simple contusion.

M. BOUGEAULT est persuadé au contraire qu'il y a eu suicide, et c'est la thèse qu'il se propose de soutenir dans son livre. Il s'appuie pour le démontrer sur ce que M. CORANCEZ, ami de Rousseau, d'après les informations du sculpteur Houdon lui-même, dit avoir vu le cadavre et avoir remarqué qu'il y avait un trou au front. ROUSSEAU se serait donc tué d'un coup de pistolet, après s'être empoisonné.

Après un échange d'observations sur le titre que M. BOUGEAULT à l'in-

Digitized by Google

tention de donner à son livre, la Société entend la lecture d'un fragment des épisodes de la Ligue et de la Fronde en Provence par M. Camoin de Vence. Cette étude contient de curieux détails et des renseignements inédits sur la Comtesse de Sceaux et son partisan Cazot. M. Camoin de Vence s'efforce d'y réfuter plusieurs erreurs historiques, et de rendre plus de justice au parlement d'Aix qui, bien que favorable à la Ligue dans une certaine mesure, ne voulut jamais admettre le secours de l'Espagne.

La Société vote le renvoi au Comité du Journal.

M. le Cel Fabre communique son rapport sur le Château de Vufflens par le Dr Bunkardt, étude principalement artistique extraite du recueil de la Société archéologique de Zurich. Le rapporteur fait ressortir l'intérêt de cette étude surtout au point de vue architectural, regrettant que la partie historique n'ait pas été traitée plus complètement.

Le rapport de M. le Cel Fabre est renvoyé au Comité du Journal.

M. Marbeau lit ensuite son rapport sur les lettres du Commissaire Dubuisson au Marquis de Caumont, publiées par notre confrère M. Rouxel. L'auteur met bien en relief l'intérêt de cette correspondance qui par ses fines remarques, ses saillies nombreuses, ses traits vifs et mordants à tout l'attrait d'une chronique contemporaine. M. Marbeau s'appuyant sur les nombreux rapprochements qu'il découvre entre le XVIIIe siècle, époque où écrivait Dubuisson et l'époque actuelle, constate en terminant que bien souvent l'histoire ne sert pas seulement à guider et à instruire, mais aussi à consoler.

M. Duvert remercie M. Marbeau, au nom de son ami M. Rouxel de son rapport si complet sur l'ouvrage qui lui avait été confié.

La Société félicite l'auteur et vote le renvoi au Comité du Journal.

M. Nigon de Berty, à propos du diacre Paris dont il est question dans les lettres du Commissaire Dubuisson, rappelle qu'il possède dans ses papiers le réquisitoire que son grand-oncle, M. Nigon de Berty, prononça pour demander la condamnation du fameux diacre Paris.

M. Louis-Lucas, Président, informe que son fils vient d'être nommé comme agrégé, professeur du cours de Pandectes, à Dijon, cours que doivent suivre les aspirants au doctorat. Il reçoit les très sincères et vives félicitations de ses confrères.

L'Assemblée se réunit ensuite en Comité de finances. M. Desclosières, administrateur expose la situation financière de la Société.

M. Gustave Duvert est nommé rapporteur.

Digitized by Google

M. le Président rappelle qu'il n'y aura plus désormais qu'une seule lettre de convocation pour les deux séances du mois. Si la date de la séance tombe un jour férié, c'est toujours le lendemain que la Société se réunira.

SÉANCE DU JEUDI 25 JANVIER. — *Présidence de* M. Camoin de Vence, Vice-Président. — Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Louis-Lucas, s'excuse de ne pouvoir, pour raison de santé, présider la séance de ce jour. Il informe également par lettre la Société de la nomination de notre confrère, M. Raphaël Pinset, comme directeur de l'École communale de la rue St-Bernard.

De chaleureuses félicitations sont adressées à M. Pinset.

LIVRES OFFERTS :

Histoire de l'Académie de marine, par M. Doneau du Plan. — M. le Col Fabre est nommé rapporteur.

Vocabulaire raisonné et comparé du patois de la province de Bourgogne, par M. Mignard et adressé à la Société par M. Clarin. — M. Bougeault est nommé rapporteur.

Rébecca et souvenirs de Bretagne, par M. le Cte du Martel du Porzou. — M. Jules David est nommé rapporteur.

Les Établissements d'utilité publique, par M. Elie de Biran. — M. Camoin de Vence se charge de faire le rapport.

M. le Secrétaire général a aussi reçu plusieurs manuscrits : *la Mère folle*, (étude sur la fête des fous en Bourgogne), par M. Abel Clarin, cette lecture sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Dijon sous Louis XI, du même auteur, également mis à l'ordre du jour.

Le juge unique des justices de village et le juge unique de l'avenir, par M. Combier, réservé de même pour l'ordre du jour.

CANDIDATURES :

M. Marbeau présente verbalement sa candidature comme membre résidant de la 3e classe.

Il est admis à l'unanimité.

M. le Président se félicite de voir se resserrer ainsi le lien qui unit M. Marbeau à la *Société des Etudes historiques*.

Digitized by Google

M. Marbeau remercie ses confrères de leur témoignage de sympathie.

MM. le Col Fabre et Marbeau présentent la candidature de M. Jacques de Boisjolin, auteur d'un ouvrage d'éthnographie intitulé : *les Peuples de la France.*

Sont nommés membres de la Commission chargée d'examiner la candidature de M. de Boisjolin : MM. David, Duvert et Pougnet.

M. David est désigné pour faire ultérieurement un rapport sur l'ouvrage de M. de Boisjolin : *les Peuples de la France.*

M. le Secrétaire général distribue aux Membres de la Société la liste des notices individuelles accompagnée des statuts, en insistant sur l'intérêt que présente, au commencement de l'année, le recrutement de nouveaux membres, venant concourir à l'œuvre commune si profitable au développement des recherches historiques.

L'ordre du jour appelle la discussion du sujet de concours pour le prix Raymond à décerner en 1885.

M. Duvert présente comme sujet : l'*Histoire de la musique dramatique en France depuis le commencement du* XVIIe *siècle jusqu'à nos jours.* — M. Bougeault voudrait qu'on indiquât comme point de départ plus précis : La création de l'Opéra sous Mazarin.

M. David estime qu'une semblable désignation n'aurait pas, pour des candidats uniquement préoccupés de la question musicale, l'intérêt que lui suppose son auteur. Il préférerait qu'on désignât Lulli comme détermination de l'époque à laquelle le candidat devra se placer pour commencer son travail.

M. Marbeau préfère la formule générale de M. Duvert, assez claire et en même temps assez large pour donner aux auteurs de mémoires toute la latitude dont ils doivent avoir besoin.

La Société procède à la nomination de la Commission du prix Raymond qui comprend, outre le Président et le Secrétaire général, membres de droit, MM. d'Auriac, Pinset, Dufour, David et Duvert.

M. d'Auriac dépose entre les mains de M. Jules David le manuscrit concernant l'*Histoire de la critique en France* et demande acte de ce dépôt.

M. Nigon de Berty exprime les regrets de Mgr Tolra de Bordas, qui espérait venir à la séance de ce jour, mais que l'état de sa santé retient malgré lui éloigné de la Société.

Les Confrères de Mgr Tolra de Bordas s'associent à ces regrets.

Digitized by Google

M. Duvert lit son rapport au nom de la Commission d'examen des comptes.

La Société approuve le rapport et vote unanimement des remerciements pour le dévouement que M. le Secrétaire général apporte, en sa double qualité de Secrétaire général et d'administrateur, aux intérêts de la Société.

M. Joret-Desclosières demande qu'il lui soit ouvert un crédit de deux cents francs pour le décharger de la partie purement matérielle de l'administration (telle que service de la poste, recouvrement des mandats, etc.). Il se propose, si la Société vote ce crédit, de prendre M. Fernet, Agent de la Société philothechnique, pour le charger précisément de ce service spécial.

Un crédit de 200 fr. est ouvert sous ce titre : Service spécial : Agent.

M. Desclosières donne quelques détails complémentaires sur l'état de recouvrement des quittances de la Société.

M. le Cᵉˡ Fabre rend brièvement compte du manuscrit de Duluc adressé par M. le Mⁱˢ de Nettancourt à la Société. Il montre que ce travail aurait surtout un certain intérêt pour les habitants de la frontière des Alpes dont il apprécie à la fois les avantages et les côtés faibles.

Le travail de M. le Cᵉˡ Fabre sera inséré comme chronique dans l'*Investigateur*, mais il est renvoyé auparavant au Comité du Journal.

LECTURES :

M. Jules David lit le rapport qu'il a rédigé sur l'ouvrage de M. Émile Gossot, professeur au Lycée Louis-le-Grand, intitulé : *Étude sur Marivaux*. Dans ce style si délicat et si coloré dont il a le secret, M. Jules David ramène à ses véritables proportions le talent de Marivaux et surtout son prétendu rôle de moralisateur. Il critique surtout la manie d'élever des statues à tout le monde, manie qui aurait pour résultat, si l'on ne savait l'arrêter à temps, de remplir l'humanité d'esprits stériles et de médiocrités envahissantes, au grand détriment des véritables grands hommes que leur modestie tient éloignés des engouements populaires.

L'auteur reçoit les félicitations de ses confrères, et son rapport est renvoyé au Comité du Journal.

La Société entend ensuite la lecture des appréciations de M. Pougnet sur l'ouvrage de M. Baissac : *Étude sur le patois créole Mauricien*. Le côté anecdotique, les aperçus sur les mœurs que révèle cette étude de

Digitized by Google

philologie ont principalement frappé le rapporteur, qui communique à la Société les impressions qu'il a ressenties en prenant connaissance de l'ouvrage de M. Baissac.

Le rapport de M. Pougnet est renvoyé au Comité du Journal.

La discussion s'engage ensuite sur la fixation de la date de la séance publique.

M. Duvert propose le dimanche 22 avril. Il a fait du reste des démarches auprès de M. et de Mme Jacquart qui se déclarent disposés à prêter leur obligeant concours à la Société pour trois morceaux de musique, si la séance peut être remise au 22 avril 1883.

Après un échange d'observations, la réunion accepte cette date pour la séance publique annuelle.

Elle prie de plus M. Duvert de préparer une notice sur chacun des compositeurs dont on jouera les œuvres en séance.

La Société procède ensuite à la fixation de l'ordre du jour de la prochaine réunion.

SÉANCE DU SAMEDI 10 FÉVRIER. — *Présidence successive de* M. Bougeault, ancien Président, M. Camoin de Vence, Vice-Président.

M. Duvert informe la Société que Mme Boutin (mezzo-soprano) voudra bien prêter son aimable concours à la séance publique, à la place de M. Armengaud, empêché.

La Société prie M. Duvert de s'entendre avec les artistes pour le choix des morceaux.

L'ordre du jour appelle le dépouillement de la correspondance imprimée et manuscrite.

Lettre de M. Smith informant M. le Secrétaire général qu'il est heureux de continuer à faire partie de la Société des Etudes historiques.

Lettre de M. Pagart d'Hermansart, envoyant un opuscule intitulé : *Etude sur le tiers-état de St-Omer.*

M. le Cel Fabre est nommé rapporteur.

Candidatures : M. Pougnet, rapporteur, présente verbalement ses observations sur la candidature de M. de Boisjolin. Il fait l'éloge de son livre sur l'éthnographie nationale, et propose son admission comme membre de la Société des Études historiques.

Après un échange d'observations entre MM. David, Pougnet et Marbeau, qui donne quelques détails complémentaires sur la situation de

Digitized by Google

M. DE BOISJOLIN, commis principal au Ministère de la Marine, le candidat est admis comme membre titulaire résidant de la 1re classe.

M. LE PRÉSIDENT charge M. POUGNET de faire ultérieurement un rapport spécial sur le livre de M. DE BOISJOLIN.

M. Jules DAVID dépose le manuscrit pour le prix Raymond à décerner en 1883 entre les mains de M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. Ce manuscrit sera remis à M. LOISEAU, Membre de la Commission du prix Raymond.

LECTURES :

M. BOUGEAULT lit son rapport sur les *Actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*. Il passe en revue rapidement les études techniques d'un intérêt purement local, et insiste plus particulièrement sur la légende du prêtre Jean, au moyen-âge.

Le rapport de M. BOUGEAULT est renvoyé au Comité du Journal.

M. Jules DAVID lit ensuite une notice sur *Rébecca et souvenirs de Bretagne* par M. le Cte LEMESLE DU PORZOU, dont il fait bien ressortir le caractère mélancolique dans une œuvre qui révèle d'ailleurs un profond sens moral et un très vif sentiment religieux.

La notice de M. Jules DAVID sera insérée dans l'*Investigateur*.

M. CAMOIN DE VENCE communique à la Société son rapport sur l'ouvrage de M. DE BIRAN, concernant *les établissements d'utilité publique*, dans la liste desquels figure la Société des Études historiques.

Une intéressante discussion s'engage à ce sujet ; M. MARBEAU, ancien Conseiller d'Etat, fait observer que si pour accorder la reconnaissance d'utilité publique à une Société, on s'attache exclusivement à la question des ressources fixes, certaines, la Société des Etudes historiques n'aurait sans doute pu être reconnue établissement d'utilité publique, puisqu'en réalité elle n'a pas, à proprement parler, de ressources acquises, comme semblerait l'exiger la loi. Il serait donc plus exact de dire, (et c'est la jurisprudence antérieure du Conseil d'Etat qui autorise cette appréciation) que certains établissements ont été et peuvent être reconnus d'utilité publique, avant même d'avoir eu un budget établi et d'avoir pu fonctionner, par la raison seule qu'ils ont un but sérieux, d'une utilité générale et incontestable.

M. POUGNET, ancien Avocat au Conseil d'Etat croit, au contraire, que la question de budget est indispensable pour obtenir la reconnaissance administrative. Mais il estime que le Conseil d'Etat doit l'envisager en se

Digitized by Google

préoccupant de savoir si telle Société est contituée de façon à pouvoir vivre dans l'avenir avec ses ressources personnelles. Ce que la loi aurait voulu, c'est que la reconnaissance d'utilité publique ne fût pas accordée sans garantie à des Sociétés dépourvues d'intérêt, sans caractère et n'ayant aucune chance de durée dans l'avenir.

M. de Berty, ancien Directeur des Cultes, fait observer à son tour que les établissements des petites sœurs des pauvres ont été reconnues d'utilité publique, bien que n'ayant alors aucun budget constitué, ce qui confirme à la fois l'opinion de MM. Marbeau et Pougnet.

M. Duvert ajoute que la jurisprudence actuelle du Conseil d'Etat paraît s'être modifiée dans un sens restrictif.

En conséquence de cette discussion M. Camoin de Vence se propose d'atténuer certains termes trop absolus de son rapport et de donner satisfaction aux observations de ses confrères sur le caractère de la reconnaissance des établissements d'utilité publique.

Enfin M. Joret-Desclosières rappelle, à titre d'information, que la Société des Etudes historiques demanda et obtint la reconnaissance d'utilité publique, dans le but d'être autorisée à accepter le legs Raymond.

L'ordre du jour appelle la suite des lectures ; M. Camoin de Vence communique la fin de son étude sur les *épisodes de la Ligue et de la Fronde en Provence*. Il cherche à y réhabiliter la mémoire du président de Coriolis, dont il rappelle la lutte vigoureuse contre le despotisme envahissant de Richelieu, la captivité héroïque et la mort philosophique et chrétienne.

La Société vote le renvoi au Comité du Journal.

M. Joret-Desclosières donne connaissance du manuscrit de M. Combier : *Le juge unique des justices de villages et le juge unique de l'avenir*. L'auteur, dans ce travail, dont les sources sont puisées aux vieux auteurs, s'efforce de demander aux lumières du passé comme une vision de l'avenir, et montre les dangers des petites justices de villages sous l'ancien régime.

La continuation de la lecture du manuscrit de M. Combier est renvoyée à la prochaine séance de la Société.

Le Secrétaire général adjoint,

Georges DUFOUR.

Digitized by Google

INFORMATIONS

Historiques, scientifiques et bibliographiques.

L'Instruction publique au Brésil. — Le *Journal officiel* de l'empire du Brésil nous donne d'intéressants détails sur les efforts tentés dans ce vaste empire pour développer l'instruction publique, créer des écoles, organiser un personnel de professeurs et instituteurs, répandre les meilleurs procédés et les ouvrages les plus pratiques adoptés en France, aux Etats-Unis et en Allemagne. On annonce la réunion d'un congrès pédagogique pour le 1er juin dans la ville de Rio de Janeiro.

L'Administration des beaux-arts en France. — La revue générale d'administration, (Berger Levrault, éditeur, rue des Beaux-arts, 3) contient dans sa livraison de février 1883, entre autres très bons articles, une étude de M. Henri Morgand sur l'administration des beaux-arts en France ; cette lecture offrira un intérêt tout particulier à nos confrères, membres de la 4e classe. (*Histoire des Beaux-arts*).

Nouvel essai historique sur les origines de la machine a vapeur. — On a déjà beaucoup écrit sur les origines de la *machine à vapeur*, et on a constaté que bien avant Salomon de Caus, la force expansive de la vapeur était connue; mais depuis le premier essai d'application de cette force par Denis Papin quelles transformations, quelles étapes successives l'idée n'a-t-elle pas parcouru? c'est l'historique de ces progrès que M. Roches a donné dans la publication *La Nature*, revue publiée chez Masson, éditeur.

Géographie. — *Un nouveau dictionnaire général de géographie.* M. Vivien de Saint-Martin, l'auteur bien connu d'écrits sur la géographie, vient de faire paraître chez M. Hachette, le 20e fascicule de son nouveau dictionnaire de géographie universelle, dans lequel la partie réservée à la géographie historique et à l'histoire territoriale des Etats et de leurs provinces, la description archéologique des villes et de toutes les localités notables se recommande particulièrement à l'attention des membres de la *Société des Etudes historiques*.

Digitized by Google

Nous devons signaler dans le même ordre d'idées :

— Le recueil des voyages et documents pour servir à l'histoire de la géographie depuis le XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVIe, publiés par M. Henri HARISSE ; le premier volume traite particulièrement des navigateurs Jean et Sébastien Cabot.

— La publication par l'éditeur Dumaine d'une nouvelle carte de la région de l'Est de la France.

— Un article sur les souvenirs de l'expédition de Tunisie inséré dans le *Journal officiel* du 26 novembre 1882.

— Une étude intitulée : *l'œuvre colonisatrice de la France*, les écueils à éviter, par M. Leroy-Baulieu, dans le numéro du 25 novembre de l'*Economiste français*.

BIOGRAPHIE. — Sous le titre, *les premiers présidents de la Cour d'appel de Paris*, M. le Conseiller DESMAZE, continuant une série d'articles communiqués au journal judiciaire *La Loi* donne une étude biographique sur M. le Premier Président TROPLONG. Nous rappelons à l'occasion de ce travail qu'un de nos anciens confrères, M. Edmond DUFOUR, Avocat du barreau de Paris, publia en 1869, sous le titre *M. Troplong*, son œuvre et sa méthode, un livre dont M. BARBIER rendit compte à la *Société des Etudes historiques* ; voir l'*Investigateur* 1870, page 135.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. — Etat des concours dont le terme était fixé au 31 décembre 1882.

Dans la séance du 6 janvier 1883, tenue sous la présidence de M. Paul PONT, il a été rendu compte de la manière suivante, de l'état des concours dont le terme était fixé au 31 décembre 1882.

I. *Prix du budget*, (1500 fr.). — Histoire de l'enseignement du droit avant 1789. — Aucun mémoire n'a été présenté.

— Concours sur la main d'œuvre et son prix (section d'économie politique) trois mémoires ont été déposés.

II. *Prix Odilon Barrot*, (2000 fr.). — Organisation municipale et départementale en France depuis 1789. — Quatre mémoires déposés.

III. *Prix Léon Faucher*, (3000 fr.). — Les assurances. — Cinq mémoires déposés.

IV. *Prix Rossi*, (5000 fr.). — Exposé des faits qui, dans l'antiquité grecque et romaine, prouvent la permanence des lois économiques. — Aucun mémoire n'a été déposé.

Digitized by Google

V. *Prix Bardin*, (2000 fr.): — Examen critique des théories désignées sous le nom de sociologie. — Point de concurrents.

VI. *Prix Crouzet*, (2000 fr.). — De la philosophie de l'évolution. — Deux mémoires reçus.

VII. *Prix Jean Reynaud*, (10,000 fr.). — Destiné au meilleur ouvrage publié depuis cinq ans sur une des matières qui relèvent de l'Académie des sciences morales et politiques. — Quatre ouvrages déposés.

— D'après les intentions de l'Institut ce prix doit être attribué à une œuvre originale, élevée, ayant un caractère d'invention et de nouveauté.

Bibliographie. — Parmi les ouvrages offerts aux diverses sections de l'Institut, nous devons signaler particulièrement :

— *Henri IV, les Suisses et la Haute Italie, la lutte pour les Alpes* 1598-1610, par M. Ed. Rott, secrétaire de la légation suisse à Paris. L'auteur montre qu'à cette époque tout citoyen suisse, fût-il protestant ou catholique, devint l'allié de Henri IV; M. Ed. Rott donne sur Henri IV et Sully des appréciations favorables au premier, sévères pour le second, elles offrent au point de vue de la critique historique un intérêt tout particulier.

— *Le Sénat de la République romaine*, ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, contenant de précieux documents pour reconstituer le personnel sénatorial à différentes époques.

— *Portraits et croquis*, album d'un homme de lettres, par M. G. Révillod de Genève, reproduisant des faits curieux de la campagne de Russie de 1812 à 1814.

— *Etudes morales sur l'antiquité*, par M. Martha.

— *Précis d'histoire des sources du droit français depuis les Gaulois jusqu'à nos jours*, par M. Fresquet, 3e édition, Marescq, éditeur, 20 rue Soufflot.

— *Etude historique et juridique sur la responsabilité du médecin dans le droit romain, l'ancien droit et le droit actuel*, par M. Ed. Hu, Marescq, éditeur.

— *Les principes de* 89, précis historique, par M. Bonne, Delagrave, éditeur.

Dans la séance du samedi 6 janvier, M. Baudrillart a continué la communication de sa lecture sur *les populations agricoles de la Bretagne*.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Nous sommes en retard pour annoncer une nouvelle et haute distinction dont a été l'objet l'un des plus infatigables pionniers des études historiques en Italie, qui est en même temps un des plus anciens membres de l'*Institut historique*. L'éminent professeur Jean-Baptiste Adriani, depuis longtemps connu par ses savants travaux d'archéologie historique non moins que par le zèle avec lequel il remplit ses hautes fonctions d'inspecteur des fouilles et des anciens monuments, vient d'être élevé à la dignité de Commandeur de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, dont il était déjà Officier depuis 1861. Il n'y a pas encore bien longtemps, il était fait Commandeur de l'ordre de la Couronne d'Italie, dont il était Officier depuis 1869.

Tous ceux qui connaissent les services rendus aux *études historiques* par le savant professeur, applaudiront à ces distinctions si bien méritées. Il est, en effet, peu d'historiens qui aient plus fait que le Commandeur Adriani pour éclairer le passé historique du Piémont et de quelques autres parties de l'Italie septentrionale pendant le moyen-âge et jusqu'au xvie siècle. Cherasco (sa ville natale), Sarmatorio, Montefalcone, etc., ont vu leur histoire et leurs antiquités revivre, grâce aux recherches de cet érudit, dont les travaux de numismatique, d'épigraphie et de paléographie ne sont pas moins remarquables que ses curieuses monographies d'histoire diplomatique ou municipale, sans parler de ses travaux biographiques sur l'historien Vœrsio, sur Mgr Ferrero-Ponziglione (dont l'abbé Darras avait rendu compte dans l'*Investigateur* en mai 1858), sur le cardinal Santa-Croce, etc., etc.

Il y a peu d'années (1878), l'*Investigateur* faisait connaître un des derniers écrits du Commandeur Adriani sur l'histoire municipale de Verceil (Rapport de Mgr Tolra de Bordas). — En ce moment même, il prépare la publication du *Regesto* du municipe d'Albe (du xie au xvie siècle).

N'oublions pas de rappeler que notre savant collègue, qui a encore sérieusement étudié l'histoire religieuse et politique de la ville de Genève, avait laborieusement fouillé, dès 1852, dans les bibliothèques de la France méridionale, et s'était de bonne heure familiarisé avec nos historiens nationaux, notamment avec nos vieux chroniqueurs, comme il est facile de s'en convaincre en parcourant ses divers écrits. T. de B.

Digitized by Google

Emplacement du poste Romain de Prætorium.

Je dois, ce me semble, vous dire quelques mots de deux brochures qui me sont parvenues, soit de la part de l'auteur, soit par le Ministère ; mais qui étaient réellement, je pense, offertes à la Société.

Il s'agit d'études archéologiques, par M. Mayaud, sur l'emplacement du poste Romain de Prætorium et sur un oppidum Gaulois, à Chateauvieux (Creuse), entre Clermont et Limoges. Si j'abrège beaucoup le compte-rendu de ce très intéressant travail, c'est qu'il n'est pas nouveau pour les archéologues. Les deux études ont été lues à la réunion des *Sociétés savantes* de 1876 et 1879, et imprimées chez La Fosse, imprimeur du *Journal des Sociétés savantes*.

D'après les itinéraires, la carte de Peutinger, la table Théodosienne, Prætorium se trouve entre Limoges et Ahun, (Augustoritum et Acitodunum) à XIV lieues gauloises de la première, et XVIII de la seconde. En partageant la distance de ces deux villes proportionnellement à ces distances, on arrive à peu près à la limite du département de la Creuse, vers le point où cette limite est traversée par le Taurion. La lieue gauloise ressort d'ailleurs des indications de la table à 2200^{m} environ.

C'est à Prætorium que la grande route tracée par Agrippa, de Clermont à Limoges, est rencontrée par une autre route venant de Bourges à Limoges par Argenton.

De laborieux antiquaires, MM. l'abbé Nadaud, Corman, au XVIIIe siècle, et récemment, M. de Mavergnier, avaient retrouvé entre Limoges à Ahun, les traces de la voie romaine ; M. Mayaud a recherché celles de la voie secondaire venant d'Argenton, pour fixer le point de rencontre. Le récit de ses bonnes fortunes d'antiquaire, de quelques déconvenues, du succès final qui a couronné ses recherches, mériterait de vous être redit. Beaucoup de travail, conduit avec une patiente intelligence, y est rappelé simplement et clairement. M. Mayaud cherche la trace des Romains au passage du Taurion sur la route d'Ahun, de la Gartempe sur la route d'Argenton, et retrouve précisément deux ponts Romains, reconnaissables malgré les remaniements qu'ont subis quelques unes de leurs parties. Il reconstitue les quatre voies qui partaient de Prætorium en retrouvant les villas, les cimetières qu'elles longeaient, les débris qui restent dans certaines parties, les portions de routes qui sont restées intactes, notamment dans les sols arides que le laboureur n'avait point intérêt à fouiller. Il fixe enfin l'emplacement de Prætorium au Mont de Joue (*Mont Jovis*) entre

Digitized by Google

deux affluents du Taurion. Il démontre encore que ce fut là l'emplacement du camp que César signale au VIIIe livre comme établi *in finibus* Lemovicum, (en dedans des frontières, sur le territoire) et qui aurait été l'embryon d'une ville. Sur le *Mons Jovis* était une chapelle consacrée à Jupiter et protégée par un poste détaché.

Je pense, du moins, qu'il a dû en être ainsi et que la ville même, et, par conséquent, l'emplacement du camp qui en a marqué l'origine, devait être plus bas sur la pente de la montagne. — En effet, le camp laissé par César, lors de son voyage en Italie, contenait 2 légions, et, les 12,000 hommes qui les composaient n'auraient pas trouvé assez d'eau au sommet de la montagne (le Mont de Joue est à 697^m d'altitude et domine la contrée). Il suffit d'ailleurs, en pareille circonstance, de garder le point culminant, et il convient d'établir le poste principal plus à portée des communications. Cette hypothèse est confirmée, en outre, par les noms modernes des diverses parties de la montagne. 27 parcelles vers le sommet sont désignées sous le nom de Joue : sur le faite même, 18 s'appellent fonds de Dieu, 19, peuru de Dieu. Au pied de la montagne, au nord, Pratory-Prastorios. A l'ouest, sur la route d'Argantomagus, 13 se nomment la Chaussade. Sur celle de Limoges, 5 prennent le nom de Chemin du Roi. Enfin 27 parcelles du bas de la montagne s'appellent « les Goths » et un village voisin « Champ des Goths ». — L'importance de Prætorium date donc de César et se prolonge jusqu'au VIe siècle au moins : (Euric conquit le Limousin en 470). D'ailleurs on juge, d'après certains indices, que Prætorium aurait été détruit par le feu, et l'on admet que l'incendie était dans les habitudes des envahisseurs Sarrazins plutôt que dans celles des barbares du Nord. C'est donc à la conquête Sarrasine, c'est-à-dire au commencement du VIIIe siècle, qu'il faudrait reporter la ruine de Prœtorium. M. Mayaux l'attribue aux bandes qui suivirent diverses directions en fuyant le champ de bataille de Poitiers, en 732.

Oppidum Gaulois de Chateauvieux.

Cette étude est antérieure à celle sur Prœtorium et ne me semble pas offrir le même degré de précision. M. Mayaud a trouvé, à 4 kilomètres de Jarnage, sur un des points élevés de la ligne de séparation entre le Cher et la Creuse, un pentagone fermé de murs en partie vitrifiés, suivant les aspérités du sol et contenant près de 3 hectares de terrain. La position, l'étendue, justifient l'hypothèse d'une cité gauloise. Mais M. Mayaud n'y

Digitized by Google

signale point les ateliers de silex, les débris d'armes et d'ustensiles qu'on trouve, par exemple, sur l'emplacement de Catenoy (Oise). Il n'y a pas vu non plus de poteries romaines : bref il ne donne, comme éléments d'appréciation de l'origine de Chateauvieux, que ses murs sans ciment, et vitrifiées sur une partie du pourtour. Il exprime le désir que des fouilles soient faites à Chateauvieux et il est, en effet, impossible, dans l'état actuel, d'asseoir sur des témoignages très sérieux une opinion quelconque. En attribuant les murs vitrifiés à une époque préhistorique, M. Mayaud est en désaccord avec M. Thuot, son savant collègue, qui recule jusqu'au bas Empire l'initiation des Gaulois à ce genre de fortification. En résumé, l'histoire de Chateauvieux reste à faire et il est à souhaiter que des moyens suffisants soient mis à la disposition de M. Mayaud pour lui permettre de continuer ses recherches sur ce point. M. de Cessac, d'ailleurs, place dans les jardins du village de Champegaud, au nord du Mont Joue, la station de Prœtorium.

Quant aux murs vitrifiés, dont l'histoire semble être assez obscure, je trouve dans un travail de M. Hardy (Bulletin du Périgord) des données intéressantes en ce qui les concerne.

En examinant la roche sur laquelle repose un de ces camps, trouvé dans le Périgord, il l'a reconnue formée d'un silicate double d'alumine et de potasse (alun) chargé d'une quantité notable de protoxyde de fer. Cette roche est fusible à une température médiocre, celle des foyers, par exemple, qu'un campement de Gaulois y pouvait établir. De là l'idée, après avoir construit, en rocailles, l'enceinte d'un oppidum, de la surmonter de bois, auxquels on mettait le feu : le silicate en fondant, pénétrait le rempart et en liait les diverses parties. Le protoxyde noir de fer devenait du péroxyde et prenait une couleur brune. — Il n'y a rien là qui exige ou suppose une civilisation avancée : mais cela limite la région où ont pu être établis des remparts vitrifiés. Les Sociétés de la Creuse et du Périgord entreraient utilement en relation sur cette question.

Vues de l'Empereur Napoléon Ier sur l'éducation publique.

Villemain raconte dans ses *Souvenirs contemporains* (Tome 1er, pages 141 et suivantes) une visite que M. de Narbonne, alors aide-de-camp de l'Empereur, fit en 1812, à l'Ecole normale nouvellement fondée, et rapporte l'exposé qu'à ce propos l'Empereur fit à son aide-de-camp, de ses vues sur l'éducation publique, sur le développement intellectuel qu'il

Digitized by Google

entendait donner à la France, sur l'absolue nécessité d'accorder à l'esprit, à sa culture, à ses manifestations, une place éminente dans les préoccupations du gouvernement des Français. Il critique, avec une compétence inattendue, les dissertations que Narbonne a entendues au cours de Villemain, sur la philosophie politique de l'antiquité et du XVIIIe siècle. Il rappelle et commente, avec une grande force de logique, le dialogue d'Eucrate et de Sylla, l'Esprit des lois, et l'Essai sur la grandeur et la décadence des Romains, et, dans un ordre d'idées tout opposé, Machiavel et les œuvres de Frédéric II. C'est à ceux-ci qu'il attribue la supériorité du bon sens pratique et de l'esprit du gouvernement. Sa conversation, telle que Villemain la rapporte d'après Narbonne, est remarquable de tous points, et n'aurait pas dû échapper à ses panégyristes.

Quant au fond de sa pensée, à cette volonté de susciter une grande époque littéraire et scientifique (il donne la préférence à la littérature, comme préparant mieux toutes les facultés de l'âme), il rappelle qu'il a échoué en appelant au concours, par l'institution des prix décennaux, tous les mérites déjà nés : il veut reprendre, par le commencement, la culture des esprits, et explique ainsi l'intérêt qu'il porte à la création de l'Ecole normale, destinée à vivifier l'Université tout entière, depuis l'Ecole jusqu'aux académies qu'il veut instituer dans chaque ressort de cour impériale.

Devait-il espérer de recommencer ainsi un siècle d'Auguste ou de Louis XIV ? Ces grandes floraisons de l'esprit humain ont-elles des origines nécessaires ? Dérivent-elles de conditions qu'on peut faire naître à volonté ? et ne sont-elles pas plutôt le produit d'un long travail, de grandes souffrances, de commotions violentes et prolongées où se sont trouvés mis en action toute l'intelligence et tout le cœur de l'humanité ?

Ainsi le siècle d'Auguste n'est-il pas l'épanouissement d'une création de plusieurs siècles, et ne faut-il pas chercher ses origines, d'une part, dans la conquête et la pénétration de la Grèce : de l'autre, et surtout, dans les luttes des guerres civiles, remuant et brassant jusque dans ses profondeurs, toute la société Romaine ?

L'Italie du moyen-âge arrive à son magnifique XVIe siècle après des siècles de tourmente, après une communion avec la Grèce, quand l'ordre se rétablit à Florence, à Rome, à Venise. L'ordre, en effet, semble nécessaire pour la mise en œuvre des forces nées pendant les grandes luttes où s'isolaient et se passionnaient les individus.

C'est, à la fois, aux communications avec l'Italie et l'Espagne, et aux émotions violentes des guerres de religion que semble dû l'épanouissement du siècle de Louis XIV. Un siècle d'érudition a précédé le siècle littéraire

Digitized by Google

et les guerres de religion ont remué, jusqu'au fond de tous les esprits et de tous les cœurs, la société Française.

Tous les problèmes soulevés par le XVIIIe siècle, et la commotion terrible de la Révolution et de l'Empire n'ont donné lieu qu'à une éclosion de moindre importance, celle qui s'est produite dans la Société déjà rassise de la Restauration. La terre produit en raison de la durée et de la profondeur des travaux qui l'ont remuée. Mais la centralisation, telle que la préconise Napoléon dans la suite de l'entretien que nous avons signalé en commençant, l'action d'un maître et la volonté de tout faire procéder de lui et retourner à lui, ont été impuissantes : ce n'est décidément pas là le chemin à suivre. L'agitation individuelle, l'initiative la plus grande laissée au citoyen, ce que nous appelons « la Liberté » à l'exclusion de la direction donnée par l'Etat, voilà ce qui, seul, féconde l'humanité et prépare les grands siècles.

FABRE DE NAVACELLE.

COURS DE THÉOLOGIE
PROFESSÉ PAR M. L'ABBÉ BOUQUET A LA SORBONNE.

Nous désirions depuis longtemps parler du cours de notre confrère M. l'abbé BOUQUET, professé à la Sorbonne ; *Cours de théologie dogmatique.*

M. l'abbé BOUQUET se propose de démontrer que la théologie est une vraie science, au même titre que la philosophie ou la physique, et qu'elle est encore appelée à exercer, comme autrefois, une salutaire action sur la société.

Il a soin de distinguer, ce que l'on confondait trop souvent, la religion avec la science de la religion.

De même qu'il y a deux manières de connaître la nature, par le témoignage des sens qui est commun à tous, et par l'étude des phénomènes qui est particulière au savant ; de même il y a deux manières de connaître Dieu, ou l'ordre surnaturel, par la foi qui est commune à tous, au théologien comme au simple fidèle, et par l'étude des lois qui président à cet ordre, ce qui est le propre de la théologie.

Toute science repose sur des faits, elle ne peut exister sans eux ; il en est de même pour la théologie, elle s'appuie également sur des faits et ses raisonnements n'ont de valeur qu'autant qu'ils sont bien et dûment constatés. La science théologique, comme la science naturelle, est l'œuvre de l'activité libre de l'homme, et l'Eglise n'intervient que pour l'empêcher de

Digitized by Google

s'égarer. Le professeur démontre que les grands siècles de notre histoire ont été des siècles théologiques pendant lesquels cette science a brillé avec toutes les autres. Il rend hommage au progrès des sciences naturelles qui sont la gloire de notre époque et fait voir qu'il manquait une note à ce concert, la note religieuse, la science sacrée, la science fondée sur l'orthodoxie qui empêche la critique de s'égarer et qui donne à la littérature, à l'art, plus d'élévation et de noblesse, en même temps qu'elle inspire à la société qui s'en imprègne une grande idée de discipline et de profonds sentiments de moralité, de générosité et de dévouement.

Le sujet de ses leçons est l'étude de la théblogie dogmatique dans les monuments des trois premiers siècles; c'est-à-dire, la manière dont le dogme a été enseigné par les écrivains ecclésiastiques de cette période.

PROJET D'ERECTION D'UNE STATUE A DUPLEIX, GOUVERNEUR DES INDES FRANÇAISES. — VOEU EXPRIMÉ A CET ÉGARD PAR NOTRE REGRETTÉ COLLÈGUE M. BIONNE.

Une statue doit être élevée à Dupleix, à Landrecies, sa ville natale.

Rappelons, à cette occasion, les paroles prononcées par le regretté M. BIONNE, l'auteur du savant et patriotique ouvrage : *Dupleix et la grandeur coloniale de la France :*

« Les Anglais, qui ont profité, comme toujours, des conquêtes et du système de protectorat de Dupleix, ont élevé une statue au grand homme, et nous, Français, qu'avons-nous fait pour lui? Quand, après avoir sacrifié dans l'intérêt de la mère-patrie une immense fortune loyalement acquise, il revint en France avec sa femme, qui l'avait puissamment secondé, le gouvernement d'alors ne daigna même pas lui venir en aide. Il est mort à Paris, abreuvé de dégoûts, et dans un état presque voisin de la misère!...»

Nous devons rappeler que M. BIONNE, secrétaire général de la Compagnie universelle pour le percement de l'isthme de Panama, est décédé au cours de son voyage de retour en France, en août 1881. — Admis au nombre de nos membres titulaires, en mai de la même année, nous avions pu apprécier la haute valeur de son esprit et le charme de ses qualités personnelles; nous donnerons prochainement une analyse de son œuvre en 2 volumes sur Dupleix.

AMIENS. — TYPOGRAPHIE DELATTRE-LENOEL, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 32.

Digitized by Google

49e Année. Mars-Avril. N° 2.

REVUE

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Le Comité de la Revue, au nom de la Société, rappelle que les auteurs restent personnellement responsables de leurs opinions et des jugements qu'ils portent sur les personnages et les faits historiques.

ÉPISODES DE LA LIGUE ET DE LA FRONDE

EN PROVENCE.

III

LA COMTESSE DE SAULT ET LE DUUMVIR CAZAUX.

De Vins mort, la Ligue ne lui survécut pas longtemps en Provence. Profitant du prestige de ce guerrier si populaire, la comtesse de Sault, sa belle-sœur, voulut continuer la lutte à la tête de son parti. Elle fut la devancière des célèbres héroïnes de la Fronde : elle savait unir, comme elles, à toutes les grâces et à toutes les séductions de la femme, un courage, une résolution, une activité des plus viriles ; mais son influence et son action furent beaucoup plus sérieuses.

De Vins, en partant, avait laissé à Aix la direction des affaires à la comtesse; il avait vu « des marques admirables, aux plus dangereuses occasions, de son grand courage et de la force de son esprit. » (Louvet). Elle était d'ailleurs assistée des avis de Besaudun, Vignier de Marseille et de d'Ampus, Procureur du pays. La comtesse fit tous ses efforts pour maintenir le parti de Vins. « Après Dieu, on peut dire qu'elle en retint la chute. » (Louvet). Son rang, sa qualité, les preuves qu'elle avait si souvent données de son expérience au maniement des affaires lui avaient acquis un tel crédit parmi les nobles,

Digitized by Google

que si son autorité n'eût servi de lien pour les tenir unis, tout n'aurait été que désordre et anarchie.

Le Parlement désigna le conseiller Agar de Cavaillon pour prendre la direction de l'armée catholique. On se moqua des prétentions belliqueuses du conseiller : « Ce fut un fort bon aide à M. de la Valette pour induire la noblesse guerrière qui ne peut marcher contente, sous la conduite d'un écritoire. »

Le Parlement répara sa faute, en nommant général de l'armée de la Ligue le comte de Carces. Les négociations déjà engagées avec le duc de Savoie, la conviction de ne pouvoir faire autrement sans perdre toutes les chances du parti, décidèrent la noblesse à envoyer une députation au duc. La comtesse de Sault, à la prière des Procureurs du pays et autres gens notables, insista alors auprès du Parlement afin qu'il invitât par arrêt le duc à venir en personne ; il y eut une vive opposition de la part des magistrats, refusant d'appeler l'étranger.

L'avocat général Du Laurens prononça une énergique protestation : « Voulez-vous soumettre à un prince étranger une province, l'une des plus importantes d'un royaume qui ne relève que de Dieu seul ? Vous qui composez une des plus belles pièces de cette couronne, voulez-vous ternir la gloire des fleurs de lys?... Seriez-vous bien aise qu'on dît que, par une impatience provençale, vous avez été détachés du corps du royaume? que pour vos intérêts particuliers, vous avez trahi la cause commune ? qu'enfin, pouvant être libres, vous êtes tombés dans une servitude volontaire ? Ne souffrez pas ces reproches, messieurs, ménagez mieux votre honneur et celui de votre pays. » (Gaufridy). Le Parlement fut très ému par ces patriotiques paroles.

La comtesse de Sault et ses amis excitèrent une émeute. Les sieurs de Meyrargues, de Sainct, avec le conseiller Soumat et le consul Denize, suivis de bandes populaires, transportèrent deux canons sur la place des Jacobins et les pointèrent contre la porte du palais. Les membres du Parlement eurent toutes les peines du monde à s'échapper. Il y eut plusieurs morts. Le lendemain, les conseillers Agar, Joannis, Puget et Desidery furent emprisonnés comme traîtres à la Ligue. Les présidents Chaine, de St-Jean, le conseiller doyen d'Aimar furent contraints de quitter la ville.

Digitized by Google

Le duc de Savoie put alors venir à Aix. Le Parlement ligueur le reçut avec la plus grande solennité. Le duc sut se montrer plein de réserve : il refusa de s'asseoir sous un dais, disant que cet honneur n'appartient en Provence à autre qu'à Dieu ou au roi de France ; il alla se mettre à la place du doyen. Après un discours fait en son honneur par l'avocat général, on rendit l'arrêt : « La cour ordonne que Son Altesse aura tout pouvoir, autorité et commandement sur les armées, état et police de cette province, pour la conserver dans l'union de la religion catholique, apostolique et romaine, sous l'état et couronne de France. »

A l'assemblée des trois Etats, le duc déclara qu'il était venu en Provence pour défendre la foi catholique et nullement pour usurper l'autorité, ni changer les lois et coutumes du pays ; il en fit le serment solennel.

La comtesse, par les manœuvres de son hardi partisan Cazaux, ramena au duc de Savoie les Marseillais qui s'étaient montrés d'abord très hostiles ; mais le duc ne tarda pas à démasquer ses projets usurpateurs : il garnit toutes les places dont il était le maître, d'Espagnols et de Savoyards. Les Marseillais furent les premiers à protester. Les seigneurs de Pènes, de Villages, d'Arène ne cessaient de remontrer : « qu'on voulait assujettir la ville au prince de Piémont, qu'il était meilleur de demeurer maîtres que de l'endurer et partant qu'il fallait chasser huguenots et Savoyards. » On n'entendait crier dans les rues que : *fouero huguenots et Savoyards !* Le Parlement envoya en mission à Marseille le président Piolenc et sept conseillers, pour apaiser les troubles.

La comtesse de Sault fut bientôt forcée, elle-même, de se convaincre que le duc avait surtout pour but de satisfaire son ambition personnelle. Elle n'hésita plus à se tourner contre lui. « Encore qu'ils fussent grands maîtres de dissimulation, l'un et l'autre, si ne purent-ils trafiquer longtemps sans faire connaître leurs desseins. » (Louvet). La comtesse avait rêvé le gouvernement de la Provence pour son fils aîné Charles de Créquy, né d'un premier mariage avec Antoine de Blanchefort-Créquy, prince de Poix. Elle voulait créer une grande position à sa famille et se servir du duc de Savoie pour anéantir le parti des *Bigarrats* et l'armée royale.

Digitized by Google

Le duc qui voulait, de son côté, se servir de l'ambition de la comtesse pour se rendre maître de la Provence, comprit qu'il ne pouvait réellement pas compter sur elle. Espérant avoir plus à tirer du comte de Carces, il s'entendit avec lui. On essayait de persuader qu'il fallait faire en Provence un État comme à Venise ; que le duc serait le doge du Sénat, sans autre pouvoir.

Pour assurer son succès, le duc alla réclamer des secours au roi d'Espagne, son beau-père. A son retour, il se montra plus audacieux et plus envahissant : il entra par surprise à Aix et fit brusquement arrêter la comtesse. A ce moment critique, elle se montra une véritable héroïne : « on se trompe de me cuider contraindre par les menaces et par la crainte d'adhérer à l'usurpation de l'étranger. » Dans sa prison, elle ne cessa de répéter qu'elle résisterait toujours, de tout son pouvoir, aux entreprises du duc pour asservir la province.

Le lendemain de l'arrestation, le duc entra à la salle dorée où se tenait l'audience du parlement : « il expliqua ce qui l'avait induit à user d'une telle procédure et protesta qu'il était tout prêt à tenir sa promesse de combattre pour le rétablissement de la justice, la défense de l'Eglise, l'union de la noblesse, la paix et la tranquillité du peuple. »

La comtesse réussit bientôt à s'évader sous un déguisement de jardinier, avec son jeune fils, et alla soulever les Marseillais contre le duc. Celui-ci, tenant le Parlement sous son pouvoir, la fit décréter d'ajournement. Les conseillers de Flotte, Vento, de Villeneuve, commissaires du Parlement, entrèrent par la force dans l'abbaye de St-Victor, avec la mission de faire exécuter l'arrêt contre la comtesse. Cazaux, en partisan fidèle, organisait une formidable résistance ; mais les événements se précipitèrent.

La Valette qui, de son côté, profitant des circonstances, avait serré de près le duc de Savoie, fut tué le 11 février 1591. Tous ses contemporains ont fait un grand éloge « de sa valeur jointe à un esprit actif et vigoureux, accompagné d'une longue expérience et créance qu'il s'était acquise de longue main, parmi ceux de sa nation. » (Louvet). On voit que les Provençaux ne se considéraient pas comme faisant partie de la nation française.

Le duc, même délivré de son plus redoutable ennemi, n'en était pas moins profondément découragé dans son entreprise. Se voyant com-

Digitized by Google

battu à la fois par la noblesse et par le Parlement, il se résolut tout à coup, le 30 mars 1592, à quitter la Provence, où deux années de guerre lui avaient fait perdre, sans aucun profit, plus de 5000 hommes et d'un million d'écus.

Le duc d'Epernon avait repris le gouvernement. Le Parlement confirma au comte de Carces le titre de général de l'armée de la Ligue.

La comtesse fit sa paix avec le duc d'Epernon et, renonçant à sa vie agitée, alla finir ses jours à la cour d'Henri IV. Ce fut, au dire de ses contemporains, une femme d'affaires, d'intégrité, de grand courage. Sans doute, c'est elle qui avait forcé le Parlement à appeler le duc de Savoie ; mais c'était avec la résolution bien arrêtée de tirer tout le profit possible de son appui, tout en se tenant en garde contre son ambition. L'activité incessante et l'indomptable énergie de la comtesse opposèrent aux entreprises du duc d'invincibles obstacles et l'empêchèrent, malgré l'aide des Espagnols, d'asservir la province.

En janvier 1594, les chefs provençaux, ligueurs et royalistes, se réconcilièrent solennellement dans des assemblées tenues à Manosque et à Aix. Ils résolurent de reconnaître le roi, de lui envoyer une députation pour demander l'oubli du passé, le rappel du duc d'Epernon, le maintien des privilèges de la province, l'exercice exclusif du culte catholique. Le Parlement homologua cette résolution des seigneurs. Joannis, Forbin Janson, de Perrier et Fabri furent chargés de porter au roi le témoignage de soumission du Parlement et de la province. Le Parlement fit plus encore, il lança un arrêt fulminant contre tous ceux qui refusaient de reconnaître Henri IV. L'archevêque d'Aix qui ne voulait pas se soumettre, avant d'en avoir reçu l'ordre du pape, fut condamné au bannissement perpétuel, comme criminel de lèse-majesté.

En juin 1594, le Parlement royal de Pertuis vint se réunir au Parlement ligueur d'Aix. Par l'édit du 27 juin, le roi reconnut les franchises et privilèges du pays, maintint le comte de Carces grand sénéchal et donna au Parlement des éloges qui ne s'appliquaient, en réalité, qu'au Parlement royal : « Nous déclarons être satisfaits de notre cour de Parlement de Provence que nous reconnaissons avoir été le principal instrument de la réduction de toutes les villes en notre obéissance, ayant véritablement témoigné, en cette rencontre, une

Digitized by Google

entière reconnaissance de notre autorité et montré une constance et fidélité exemplaire à toute la France. »

Parmi les magistrats qui avaient fait preuve du plus sincère dévouement à la cause d'Henri IV était Balthasar de Perrier, à la famille duquel le roi donna en récompense une fleur de lys dans ses armes. Le conseiller de Boyer obtint la même faveur. Le président de Coriolis eut pour son fils Laurent, qui devait jouer plus tard un rôle si actif, une charge de président, avec dispense d'âge et de service. Antoine de Séguiran eut la même faveur pour son fils, et peu après la première présidence de la cour des comptes, charge que le roi rendit héréditaire dans sa famille. Henri IV récompensait ainsi largement ses amis, même ceux de la dernière heure.

Le fameux partisan de la comtesse de Sault, le duumvir Cazaux et son complice Louis d'Aix prolongeaient seuls la résistance de Marseille à l'autorité partout triomphante d'Henri IV. Ils avaient fait du duumvirat municipal une véritable dictature. Le nouveau gouverneur, le duc de Guise eut surtout pour mission de soumettre Marseille.

Un premier complot, ourdi contre les duumvirs en décembre 1594, avait été découvert. Leur police inquisitoriale devint alors des plus odieuses. On émigra en grand nombre. Les farouches duumvirs confisquèrent tous les biens des émigrés et ordonnèrent aux femmes et aux enfants de sortir de la ville, dans les vingt-quatre heures, sous peine d'être exposés à la merci des flots dans un bâteau sans timon et sans voiles. Un citoyen avait allumé devant sa maison un feu de joie à la nouvelle de la reddition de Paris ; il fut mis à mort par ordre de Cazaux.

Menacés par les armes du duc de Guise, les duumvirs se mirent sous la protection du roi d'Espagne qui envoya quatre galères avec des secours. Cazaux avait stipulé qu'il aurait le gouvernement de la ville, sa vie durant, ainsi que celui des forts ; son fils la surintendance des galères, la charge perpétuelle de Viguier, la table de mer et vingt mille ducats de pension. Les Espagnols promettaient de protéger Marseille d'hommes et d'argent, si cette ville s'engageait à ne jamais reconnaître pour roi Henri IV, à n'ouvrir ses portes qu'aux soldats espagnols et à ne former aucune alliance, sans l'autorisation de la

Digitized by Google

cour de Madrid. Cazaux poussa l'audace jusqu'à faire brûler, en grande pompe, l'image d'Henri IV, sur la place de la Bourse.

Pierre Libertat, corse d'origine, capitaine de la Porte royale, conçut le projet de renverser le tyran. Il s'entendit avec Georges Dupré, notaire, et Nicolas de Bausset, ancien lieutenant du sénéchal à Marseille qui, emprisonné par les duumvirs, avait réussi à s'évader. Ce fut Bausset qui régla les conditions avec le duc de Guise.

Tous les privilèges devaient être maintenus ; Libertat serait nommé viguier ; on créerait une chambre souveraine de justice ; on proclamerait une amnistie générale sauf pour Cazaux, Louis d'Aix et leurs plus intimes adhérents.

Papon a rapporté tous les détails de la mort de Cazaux. Il a transformé Libertat en un sombre conspirateur, à la façon de Salluste, sans omettre les discours aux conjurés. Libertat fit dire à Cazaux de venir à la Porte royale, parce que l'ennemi attaquait. Cazaux voyant Libertat, l'épée nue à la main, lui cria : « Eh ! bien, maître Pierre, qu'est-ce donc que tout ceci ? Ces approches n'annoncent rien de bon. » Au même instant, Libertat le perça de son épée. Louis d'Aix put s'enfuir.

Les galères espagnoles se hâtèrent de s'éloigner du port. Etienne Bernard, ancien lieutenant criminel à Chalon, avait été chargé secrètement, par Henri IV de traiter avec les duumvirs. Ceux-ci lui avaient enjoint de quitter la ville dans les cinq jours. Le cinquième jour, 17 février, fut précisément celui de la mort de Cazaux. Bernard sortit de sa maison en robe, une pique à la main, avec une écharpe blanche, criant : Vive le roi ! Vive la France ! Sa troupe s'accrut de plus en plus et quand le duc de Guise entra à Marseille, le peuple tout entier le suivit à la cathédrale, portant en triomphe Libertat.

Il est certain que Libertat eut avec lui tous les citoyens honorables de Marseille qui le saluèrent comme leur libérateur. On réunit une assemblée générale des notables où figuraient J.-B. de Forbin, seigneur de Gardanne ; François de Glandevès, seigneur de Cuges ; Jean de Riquetti, seigneur de Mirabeau ; Antoine de Félix, seigneur de la Renarde ; Amiel d'Albertas, seigneur de Gémenos. Ils décidèrent qu'on ferait, tous les ans, le 17 février, une procession solennelle et qu'on élèverait dans la salle de l'hôtel-de-ville un monument de marbre pour

Digitized by Google

consacrer l'action héroïque de Libertat. On y inscrivit le fameux distique :

Occisus justis Libertæ Cazalus armis,
Laus Christo, Urbs Regi, libertas sic datur urbi !

On sait qu'Henri IV, en apprenant la mort de Cazaux, s'écria : C'est maintenant que je suis roi de France ! Libertat fut magnifiquement récompensé et reçut des lettres de noblesse pour lui et pour ses frères. Bausset, à la tête d'une députation, alla voir le roi qui lui fit le plus grand accueil. Il accorda une chambre souveraine composée de dix conseillers du Parlement d'Aix et d'un président étranger. Les députés demandèrent qu'on leur donnât pour premier président, Du Vair déjà célèbre. Le roi répondit que, connaissant tout le mérite de ce magistrat, il y consentait volontiers ; il faut, ajouta-t-il en riant, vous donner un *verd* puisqu'en Provence on a la tête *verte*.

Antoine de Suffren, Boniface Bermond, Claude Arnaud, Nicolas Ermenjaud, Pierre de Puget, Pierre de Deus, Jean-Pierre Olivier, Antoine Seguiran, Alexandre Guérin, Louis Monier et Aymar composèrent la chambre souveraine sous la présidence de Du Vair. Libertat mourut le 11 avril 1597 ; on lui fit de magnifiques funérailles. Du Vair prononça son éloge.

Des historiens modernes ont voulu intervertir les rôles et faire de Cazaux un grand politique, de Libertat un vulgaire assassin. On a prêté à Cazaux la pensée de constituer à Marseille une république indépendante. Rien absolument ne justifie cette assertion. Cazaux ne fut qu'un ligueur obstiné, préférant la domination espagnole à l'autorité d'Henri IV, réclamant les secours et l'argent d'un roi étranger. Il aurait prolongé le plus possible son pouvoir despotique et se serait ménagé, par de secrètes intrigues, de devenir, un jour, grand d'Espagne et propriétaire de riches marquisats en Calabre.

On a sur ce point l'affirmation si grave de l'historien De Thou qui connut mieux qu'aucun autre toutes les menées espagnoles. De Thou a formellement accusé Cazaux d'avoir été gagné par l'Espagne ; mais il n'adresse, à ce sujet, aucun reproche au Parlement de Provence, ce qui prouve qu'on n'avait rien à lui reprocher.

On fut unanimement convaincu que Libertat avait rendu un immense

Digitized by Google

service à la France. Dans l'état où étaient réduites les affaires, et avec les mœurs du temps, on comprend qu'on n'ait vu d'autre issue que la mort violente de Cazaux. Si les Espagnols, par les intrigues des duumvirs, avaient dominé à Marseille, ils pouvaient joindre leurs galères à celles de Naples et de Gênes, infester la mer et s'emparer du commerce. Ils auraient occupé successivement toutes les côtes méditerranéennes. Qui sait alors si le duc de Savoie, leur allié, n'aurait pas voulu reprendre, définitivement, en maître, la Provence qu'il avait quittée à regret.

Ce qui démontre avec une grande évidence que Cazaux était devenu un agent à la solde de l'Espagne, c'est qu'après sa mort on découvrit, à peu d'intervalle, deux conspirations nouées par ses anciens partisans pour livrer Marseille aux troupes espagnoles.

On peut citer encore une preuve de la persistance du Parlement à repousser toute intervention étrangère. En 1621, à la nouvelle que le château de Gavi, sur les confins des états de Gênes, s'était rendu aux Espagnols et soupçonnant que la trahison pouvait en être la cause, il ordonna des informations. Il décréta de prise de corps les chefs qui commandaient la place et demanda au duc de Guise de prêter main forte à l'exécution de l'arrêt. Le duc de Guise invita la compagnie à ne pas s'occuper de cette affaire ; mais le roi approuva le Parlement qui condamna les traîtres par contumace.

Il faut rendre cette justice au Parlement d'Aix que, même au temps où il se montra le plus zélé défenseur de la Ligue, il ne fut jamais favorable à Cazaux qu'il regarda comme un aventurier des plus dangereux. Il fut toujours hostile à toute intrigue ayant pour but de livrer la Provence à l'étranger. Ce ne fut que contraint et forcé par les menées de la comtesse de Sault que le Parlement consentit à appeler le duc de Savoie, en prenant toutefois contre son ambition toutes les précautions possibles. Il ne voulut jamais admettre, sous aucun prétexte, le secours de l'Espagne. Aussi était-ce avec raison qu'il déclarait dans un arrêt du 3 février 1593 qu'il s'était toujours départi de toute ligue étrangère, conservant seulement celles de Mayenne et de Sainte Union qui ne sont étrangères.

D'ailleurs en remontant plus haut, malgré certaines apparences, ni de Vins ni la comtesse de Sault n'eurent jamais la pensée de se mettre

Digitized by Google

sous la domination savoyarde ou espagnole. Tous avaient les huguenots en horreur et leur ardeur fanatique à les combattre ne reculait devant aucune violence. Quelques-uns même rêvèrent une Provence indépendante ; mais aucun d'eux ne préféra jamais l'étranger à la France. Il ne faut pas oublier, pour apprécier sagement les péripéties diverses de son histoire, que la Provence avait gardé sa souveraineté primitive qui ne fut pas subalternisée. Les rois de France, dans leurs rapports avec les Provençaux, avaient en soin de parler comme comtes et non comme rois. La dynastie fut changée par la réunion à la couronne de France, mais en réalité la constitution resta debout sur sa glorieuse et antique base.

En jugeant dans leur ensemble les événements si variés de la Ligue en Provence, on doit reconnaître que le Parlement ligueur montra, sans doute, par moments, un fanatisme détestable ; mais on est heureux de proclamer, en même temps, qu'il garda jusqu'à la fin la haine de l'intervention étrangère et qu'il n'eut jamais même la pensée de trahir la France.

IV

LE PRÉSIDENT CORIOLIS ET LES *Cascaveoux*.

La terrible peste de 1628 avait contraint le Parlement de quitter Aix pour aller à Salon. Il arrêta, en même temps, qu'une Chambre serait envoyée à Pertuis pour y tenir les Grands Jours, sous la présidence de Coriolis, fils de l'ancien président du Parlement royal de Pertuis. Cette division du Parlement devait être la cause de graves désordres.

Le premier président prétendait avoir seul le privilège d'aller de son hôtel au palais, en robe rouge. La Chambre de Pertuis, jalouse de sa dignité, voulut que son président jouît des mêmes honneurs: Coriolis s'empressa de se conformer à cette décision. D'Oppède en fut vivement blessé. Le Parlement de Salon adressa des remontrances hautaines ; la Chambre de Pertuis résista. Ce conflit devint une affaire de corps où chacun soutint ses prétentions, avec l'extrême chaleur qu'excite toujours une lutte de préséance et d'amour-propre. Le diffé-

Digitized by Google

rend fut soumis au roi qui ordonna à la Chambre de Pertuis d'aller immédiatement se réunir au Parlement. La Chambre dut céder, mais les rancunes persistèrent, vives et irréconciliables.

L'édit des élus, œuvre de Richelieu, vint augmenter encore ces dispositions hostiles. L'édit avait en réalité pour but d'établir la taille personnelle. C'était une violation flagrante des constitutions fondamentales du pays où la taille avait toujours été réelle et où l'un des privilèges les plus chers aux habitants était le droit de s'imposer eux-mêmes de la manière qui leur paraissait la moins onéreuse.

L'édit des élus enlevait à la nation provençale son régime politique ; il annihilait ses états qui étaient, pour ainsi dire, des assemblées de famille, où elle disait, avec respect mais avec fierté, au roi : « Nous nous assemblons pour vous fournir les moyens de nous défendre ; nous vous donnons par amour et par devoir, mais nous vous donnons librement. Vous refuser serait un crime, mais vous accorder ce que vous demandez est, de notre part, un acte volontaire et de confiance. »

Ce fier langage donne une idée de l'extrême attachement que les Provençaux avaient toujours eu pour leurs franchises, de la fureur dont ils durent être animés quand ils se virent menacés de les perdre. C'est ce qui explique les excès auxquels ils se laissèrent emporter, dans une sorte d'esprit de légitime défense de leur chère province.

L'exécution de l'édit fut confiée au gouverneur, le duc de Guise, aux premiers présidents du Parlement et de la Cour des Comptes. On protesta de toute part, disant que Richelieu voulait détruire les franchises provinciales et mettre le pays aux fers.

Le premier président, d'Oppède, commet alors l'imprudence de faire venir à Aix le nouvel intendant d'Aubray. Aussitôt le tocsin appelle aux armes : l'hôtel du premier président est envahi. D'Aubray se sauve par les toits ; on brûle son carrosse et ses bagages ; un de ses valets est grièvement blessé. Les conseillers Olivier, Flotte, d'Agout et Boyer, nommés commissaires pour apaiser l'émeute, font évader d'Aubray qui s'enfuit à Cavaillon. Le peuple brûle en effigie le maréchal d'Effiat surintendant des finances. D'Oppède et Seguiran quittent furtivement la ville où leur vie aurait été en danger.

Dans une assemblée tumultueuse, l'un des émeutiers s'écrie qu'il est honteux que personne n'ait le courage de déployer fièrement

Digitized by Google

l'étendard de la liberté. Il rappelle la fable où les rats, toujours menacés d'être surpris par un chat, proposèrent de lui attacher un grelot; personne ne voulait l'attacher quoique tous eussent reconnu que le conseil était sage. « Eh! bien! dit Paul de Joannis, c'est moi qui attacherai le grelot! » Aussitôt on décide que le signe de ralliement sera un grelot attaché à une courroie sur lequel chaque seigneur mettra le cachet de ses armes. Le grelot s'appelle *cascaveou* en provençal. Les conjurés furent désignés sous ce nom de *Cascaveoux*. Paul de Joannis, seigneur de Châteauneuf, était le neveu du président de Coriolis; il devint le chef de la sédition.

On ouvre partout des registres où vont s'inscrire en foule nobles et plébéiens. Nul n'est plus considéré comme bon citoyen, s'il n'est décoré du *cascaveou*. On voit alors se succéder tous les désordres qui suivent toujours les discordes civiles, les dénonciations contre les suspects, les vengeances privées se cachant sous le masque de l'intérêt public.

Le conseiller de Paule, l'un des confidents de d'Oppède, avait signifié à la Chambre de Pertuis les lettres patentes qui la révoquaient. Il s'était fait ainsi des ennemis qui devaient pousser à sa perte. On le signale comme l'agent de d'Oppède : sa maison est saccagée, il ne parvient à s'échapper que par miracle.

Le Parlement rend, le 14 octobre 1630, un arrêt par lequel il supplie le roi de retirer l'édit des élus. Il fait défense à toute personne d'acheter ni d'exercer aucune charge d'élu, soit en titre, soit par commission ; de tenir des assemblées illicites et d'exciter des séditions sous peine de 10.000 livres d'amende et de punition corporelle. Le Parlement ne craignait pas de dire : « Les trois ordres ont une si grande aversion pour cet édit qu'ils n'appréhendent aucun péril par lequel ils s'en promettent la délivrance. » De telles paroles ne pouvaient plaire à Richelieu qui médita dès lors sa vengeance.

Après le conseiller de Paule, ce fut La Barben, parent de d'Oppède, qui devint l'objet de la haine populaire. On l'appelait le *vendeur de patrie*. Les paysans pillèrent son château et ravagèrent tous ses domaines. D'Escalis, baron de Bras, premier consul d'Aix forma une association de gentilshommes et prit pour signe de ralliement un grelot

Digitized by Google

attaché à un ruban bleu avec cette devise : *Vive lou Rey et fouero élus !* Il y eut ainsi les *Cascaveoux* blancs et les *Cascaveoux* bleus.

Le 5 décembre 1630, le baron de Bras sort, le chaperon sur l'épaule, l'épée nue d'une main, un pistolet de l'autre et excite le peuple contre les Châteauneuf et le président Coriolis. Ceux-ci sont contraints de s'éloigner avec les conseillers d'Antelmi, de Gautier et quelques autres affidés. Ils se réfugient au couvent de St-Pierre près d'Aix. Le Parlement proteste contre cette violence et parvient à ramener les esprits en faveur de Coriolis. Le baron de Bras est poursuivi à son tour et se cache dans le couvent des Jacobins. On le découvre, on le poursuit, on allait le tuer aux pieds de l'autel, lorsqu'un moine saisit le Saint Sacrement et s'écrie : « Dieu tout puissant ! puisque votre présence ne peut pas arrêter la fureur de ce peuple, faites que cette même main et ce même ostensoir qui leur ont donné si souvent votre bénédiction, leur donnent aujourd'hui votre malédiction ! » Le peuple tombe à genoux et Escalis est sauvé.

Le roi et le cardinal-ministre étaient assiégés par les nombreuses victimes des *Cascaveoux*, demandant vengeance. Le Parlement envoya à Paris le président de Gallifet, les conseillers de Collongue et d'Antelmi et le procureur général Guérin. Richelieu fit intercepter une correspondance des frères d'Antelmi où l'on engageait les *Cascaveoux* à continuer les troubles, pour intimider les ministres. Les d'Antelmi furent mis à la Bastille.

Le prince de Condé fut envoyé en Provence avec une véritable armée, ce qui supprima aussitôt toute idée de résistance. Avant d'entrer à Aix, il ordonna aux cours souveraines d'en sortir. Il nomma des consuls et un conseil d'office. Le Parlement fut exilé à Brignoles, la Cour des Comptes à St-Maximin. Les présidents Coriolis et La Roque, les conseillers Perrier, Flotte et Espagnet furent ajournés au Conseil pour rendre compte de leur conduite ; les conseillers d'Antelmi, Villeneuve et l'avocat général Decormis interdits sur le champ de leurs fonctions.

La Potterie et d'Aubray, commissaires du roi déployèrent toutes les rigueurs de la justice. Plusieurs des *Cascaveoux* furent condamnés au bannissement, aux galères ; quelques-uns même au dernier supplice.

On réunit les Etats à Tarascon. L'assesseur Rolland de Cabanes, prit

Digitized by Google

courageusement la défense de Coriolis et des *Cascaveoux*, disant que les troubles devaient être imputés, non à un esprit de révolte, mais à un juste et naturel sentiment de liberté. Les Etats accordèrent les subsides demandés par le roi qui promit de retirer l'édit des Elus et de rappeleler à Aix les cours souveraines.

Coriolis s'était retiré dans ses terres. Sachant qu'il n'y était plus en sûreté, poursuivi par la haine implacable de Richelieu, il se décida à entrer dans le parti du duc d'Orléans et du maréchal de Montmorency qui tentaient, une fois encore, de renverser le ministre despote. Après la prise du maréchal, Coriolis fut contraint de se réfugier à Barcelone et d'y donner des lecons de droit pour vivre. Le cardinal le fit juger par contumace et condamner à mort. Sa maison fût rasée, ses biens confisqués.

La fin des troubles, l'amnistie proclamée firent croire à Coriolis qu'il pourrait rentrer en France et se retirer à Avignon. Il fut arrêté en route et enfermé à la tour de Bouc. C'était pitié de voir ce président de Parlement dans un étroit cachot, exposé à toutes les injures de l'air, n'ayant qu'une vieille caisse pour lui servir de chaise et de table. Il sut montrer alors toute la grandeur de son caractère.

Un de ses neveux, désolé de le trouver réduit à une extrémité aussi misérable, s'emportait en imprécations contre la cruauté de Richelieu. « Nous avons tort, mon ami, dit Coriolis, de croire que le cardinal est la cause de nos maux particuliers et publics ; c'est un effet de notre amour-propre de rejeter sur autrui le mal qui vient de nous-mêmes. Nos fautes seules en sont la cause et le cardinal n'est que l'instrument dont Dieu se sert pour nous punir. Pour moi, je loue la Providence de m'avoir donné le moyen d'expier mes fautes passées par les peines que j'endure ! » Coriolis, dans sa prison, par cet aveu si humble dans sa grandeur, par cette résignation si calme, si noble, par cette fermeté vraiment sublime, donna un exemple héroïque. Sa mort fut celle d'un chrétien et d'un philosophe.

Le président Coriolis n'a-t-il été qu'un ambitieux et un factieux vulgaire ? Nous repoussons cette opinion qui a été acceptée par de nombreux historiens. Digne fils du courageux Coriolis qui avait été le chef fidèle du Parlement royal de Pertuis, il avait montré de bonne heure toutes les vertus du vrai magistrat. S'il ne fut pas exempt de sus-

Digitized by Google

ceptibilité et de rancune dans son conflit avec d'Oppède, il eut des motifs honorables pour se prononcer contre l'édit des Elus. On ne saurait dire, comme l'a prétendu Cabasse, que Coriolis s'était fait le chef secret de la sédition pour se venger de l'échec subi par la Chambre de Pertuis. Très attaché, comme toute sa famille, aux traditions et aux franchises de sa province, il ne voulut pas les voir sacrifiées au despotisme envahissant de Richelieu. C'est ainsi qu'il favorisa d'abord les prétentions des *Cascaveoux* et qu'il finit par y adhérer.

Quand il se vit poursuivi, traqué comme une bête fauve par la haine du cardinal, il se jeta dans le parti qui lui paraissait le plus capable de renverser le ministre oppresseur. Vaincu, il sut fièrement se résigner et révéla dans sa prison une grandeur d'âme incomparable.

On ne saurait trop protester contre les écrivains qui n'ont voulu voir dans le président Coriolis qu'une figure vulgaire, et c'est justice de lui rendre, sans rien exagérer, son véritable caractère, celui qui seul mérite d'être consacré par l'histoire.

CAMOIN DE VENCE.

Digitized by Google

SILHOUETTES CONTEMPORAINES

M. Ferdinand de LESSEPS.

Le Suez monte, le Panama ne baisse pas. Achetez-moi des parts de fondateur. Il y a du découvert sur les délégations. La place est bonne pour les acheteurs. Qui veut des primes dont dix, dont vingt.

Fi, quel jargon, dites-vous ! Je conçois votre étonnement en entendant ce début un peu technique. Mais, de grâce, comprenez bien mon embarras ; j'ai résolu d'ébaucher le portrait d'un homme qui tient une des premières places sur le marché des valeurs, enfin du plus grand faiseur de canaux des temps modernes. M. Ferdinand de Lesseps est un esprit essentiellement pratique, qui met en mouvement d'immenses capitaux. Il faut donc bien, pour rester dans le cadre de mon sujet, que je frise un peu le langage de la spéculation ; la couleur locale l'exige. Et puis, les percements d'isthmes ne sont pas seulement, en effet, de très importants travaux d'ingénieur, ce sont aussi de très grosses opérations financières. Le public sait-il ce qu'il a fallu de millions pour arriver à faire le canal de Suez, et ce qu'il en faudra pour mener à bonne fin celui de Panama ?

Bref, un homme qui unit les mers et sépare les continents, un homme qui corrige et transforme la géographie du monde, cela ne se rencontre pas tous les jours !

Je sais bien ce que l'on pourrait me répondre : que l'antiquité a eu, elle aussi, son Ferdinand de Lesseps, connu vulgairement alors sous le nom d'Hercule ; que ce jeune héros, non content de ses douze travaux légendaires, creusa le détroit de Gadès, aujourd'hui détroit de Gibraltar, et qu'il ouvrit ainsi à la Méditerranée les portes de l'Océan, sans avoir eu d'ailleurs à sa disposition aucun des moyens financiers

Digitized by Google

et techniques qui caractérisent notre époque. Oui, tout cela peut être vrai ; mais la fâcheuse aventure du héros qui commit l'inqualifiable faiblesse de filer aux pieds d'Omphale a jeté quelque discrédit sur sa mémoire. Un poète seul a pu dire, dans son vers doux et compatissant, pour excuser le fils de Jupiter et d'Alcmène :

Quels courages Vénus n'a-t-elle point domptés ?

La postérité, moins indulgente, n'a pas encore pardonné. Combien plus vivra, dans la mémoire reconnaissante des hommes, le souvenir de celui que l'on a surnommé à juste titre le Grand Français ! Les cent bouches de la Renommée avaient déjà puissamment commencé leur œuvre de vulgarisation, à l'époque heureuse du percement de l'isthme de Suez. L'ancien diplomate, l'ancien attaché au consulat de Tunis avait conquis d'emblée la première place au rang des illustrations contemporaines. Il semblait qu'après le travail gigantesque que sa persévérance avait accompli, secondée d'ailleurs par le concours de modestes et précieuses intelligences, le duc de Suez, comme l'appelaient alors les chroniqueurs, dût aspirer au repos, légitime récompense de sa féconde énergie. Mais il était dit que M. de Lesseps ne s'arrêterait pas dans la voie des corrections géographiques. Des deux erreurs que le Grand Architecte de l'Univers avait laissé passer dans son œuvre immense, la première était réparée, grâce au canal de Suez. Le Vieux Continent pouvait tressaillir d'aise ; l'Asie et l'Afrique n'avaient plus aucun point de contact, et de nouveaux débouchés s'ouvraient à la navigation maritime.

Restait la seconde erreur : Le Nouveau Monde souffrait à son tour de l'indissolubilité de ses deux Amériques. Qui pourrait le délivrer de son mal ? M. de Lesseps eut encore pitié de ces peuples jeunes et pleins de vie. Malgré ses soixante-quinze ans, il courut à Panama, étudia la maladie que d'autres déclaraient incurable, vit ce qu'il y avait à faire, et, recourant de nouveau à sa méthode consacrée de chirurgie internationale, il décida qu'on percerait l'isthme pour le plus grand bienfait de tous.

Mais alors que de difficultés, que d'obstacles ! Huit expéditions furent organisées sans succès ; une première souscription mal lancée ne fut

Digitized by Google

pas couverte. C'était un grave échec qui eût découragé tout autre. Lui, ne se troubla point ; il recommença la campagne, parcourut le monde entier, parla sur les places publiques, aux banquets, dans les théâtres, s'adressa aux femmes, visita les institutions de jeunes filles, promena sa famille avec lui, se montra partout, fut de toutes les réunions, de tous les festins, de toutes les ovations populaires. Pendant un an, on n'eut que ces deux mots à la bouche : Lesseps et Panama ! Où est-il, que fait-il, que devient-il ? C'était la préoccupation quotidienne. On le croyait en Angleterre, il était déjà en Amérique. Que dis-je ? il semblait être partout à la fois, triomphant de toutes les appréhensions, de toutes les incertitudes, jetant la confiance à pleines poignées sur sa route, et recueillant ensuite les nombreuses pelletées de millions nécessaires à l'accomplissement de son œuvre. Il avait dit : Je passerai le canal de Panama. Le passera-t-il ?

Il est de ces natures d'élite dont la Providence bénit tous les actes. M. de Lesseps aura coupé deux isthmes ; un seul eût suffi à sa gloire. Heureux dans ses œuvres extérieures, il est heureux aussi dans la paix intime de son foyer domestique. Marié en secondes noces à une toute jeune créole, Mlle Autard de Bragard, cinq jours après l'inauguration du canal de Suez, il est aujourd'hui à la tête d'une nombreuse famille. Tout le monde connaît, par le récit des journaux, les petits compagnons de ses longues traversées. On devine quelles bouffées de jeunesse s'échappent de ces têtes bouclées, et viennent souvent rafraîchir le front chargé de nobles hivers de cet homme au cœur chaud et vaillant. La fortune, la gloire, les joies douces et recueillies de la vie d'intérieur, il a eu tous ces bonheurs. C'est l'homme heureux par excellence. Tout lui réussit.

Certes, il est fier de Suez et de Panama, ces deux fils de son audacieuse pensée, ces deux enfants bien à lui, dont aucun Améric Vespuce, cette fois, ne viendra lui contester la paternité. Mais de quelle autre fierté, plus touchante et plus attendrie, il enveloppe sa petite famille, ces rejetons de son inépuisable amour : sourire gracieux de sa blanchissante vieillesse ! Il faut le voir au milieu des siens, père et grand-père tout à la fois, avec cette physionomie de vieux soldat, telle qu'elle apparaît dans le portrait que contenait de lui le Salon de 1881. Il faut le contempler au sein de son jeune troupeau, s'enorgueillissant de sa

Digitized by Google

féconde progéniture. Tel Abraham, dont le Seigneur bénit la postérité, et qui reçut la divine consolation de pouvoir, à plus de cent ans, revivre encore en la personne de son dernier fils Isaac; tel le prophète se glorifiait de sa race, remerciant l'Eternel d'avoir si pleinement exaucé tous ses vœux!

Parvenu à l'apogée des joies humaines, que peut souhaiter enfin M. Ferdinand de Lesseps? de conserver jusqu'au bout cette foi inaltérable en lui-même, qui l'a toujours accompagné dans les actes de sa vie privée et publique : sorte de *Mascotte* idéale, plus durable et plus sûre que celle dont des Italiens d'opérette nous chantaient naguère les aimables exploits.

Octave FEUILLET.

Personnellement peu connu, beaucoup par ses œuvres. C'est un travailleur modeste, ne faisant point appel aux réclames bruyantes de la publicité, mais très goûté des esprits délicats.

On n'a pas sur son compte de ces anecdotes originales ni piquantes, qui assaisonnent parfois l'existence un peu fantaisiste des gens de lettres. On sait simplement que M. Octave Feuillet est né en 1812, sur la terre normande, à St-Lô, où son père occupait alors les fonctions de secrétaire général de la Préfecture. Elève du lycée Louis-le-Grand, il y eut de nombreux succès, et termina brillamment ses études. Ce ne fut cependant qu'à l'âge de trente-trois ans qu'il fit ses débuts dans la littérature, sous le pseudonyme de Désiré Hazard, témoignant ainsi, par un sentiment de prudente réserve assez rare de nos jours, d'une sorte de défiance dont l'avenir ne devait fort heureusement pas confirmer les arrêts.

M. Octave Feuillet a eu son heure d'enthousiasme et de vogue, alors que la pureté du style, l'élégance et le choix des pensées exaltaient l'admiration des raffinés et des fanatiques. La vieille *Revue des Deux-Mondes*, qui lui avait ouvert son cœur, rajeunissait visiblement sous l'influence de cette imagination délicate, et quittant le poudreux

Digitized by Google

cabinet de travail où son enveloppe moisissait dans la docte société des antiques et pesants volumes, elle s'en venait, plus coquette et légère, respirer le parfum des boudoirs et solliciter le contact de ces mains féminines, impatientes de l'ouvrir à la page attendue !

Mais cette belle fièvre littéraire est maintenant singulièrement tombée, et il y a même quelque hardiesse à faire aujourd'hui l'éloge d'Octave Feuillet. On risque de passer pour un esprit arriéré, banal, routinier. Depuis *Sybille* et le *Roman d'un jeune homme pauvre*, le monde a bien marché ; les naturalistes ont envahi nos idées, comme jadis les Huns envahirent la Gaule, pillant, ravageant, détruisant ou s'efforçant de détruire nos chères croyances. Nous avons subi d'abord les précurseurs de *Zola*, puis le maître lui-même et enfin ses disciples. Avec eux, l'axe de la littérature a complètement tourné. On avait pris auparavant la naïve habitude de regarder en haut, dans les régions élevées, on se préoccupait surtout d'analyser des sentiments, négligeant parfois les détails de la vraisemblance matérielle ; on se perdait peut-être un peu trop dans le bleu ; mais cela du moins reposait la vue et délassait agréablement l'intelligence. Aujourd'hui on cherche, on fouille plus bas, dans les bouges, sous les tables, derrière les alcôves, dans les ruisseaux. On a le courage des vilaines besognes, mais on perd le goût des saintes choses.

Est-ce à dire qu'il faille s'insurger contre tout ce qu'ont écrit les nouveaux venus, et ne rien admettre des critiques nombreuses que les adversaires d'Octave Feuillet lui ont adressés ? Je ne le crois pas.

Assurément le milieu où se développent des caractères comme ceux de *M. de Camors* de scabreuse mémoire, de *Dalila*, de *Julia de Trécœur*, de *La Petite Comtesse*, n'est rien moins que vrai. Les événements se déroulent dans un monde de convention, souvent artificiel et factice. Parmi tous ces personnages plus dramatiques que vécus, on ne voit guère de travailleurs. Ce sont presque toujours des cavaliers élégants et oisifs, des gens de luxe et de plaisirs, ce que le peuple, dans son langage vulgaire mais pittoresque, appelle « des propres à rien. » Tous ces jolis messieurs, toutes ces belles dames, qui ne vivent que d'amour et pour l'amour, n'ont pas l'air de se douter qu'il y ait autre chose dans l'existence que les manifestations exclusives du système nerveux. Ce sont, comme dans *le Sphynx*, des natures le plus souvent

Digitized by Google

mal équilibrées et atteintes de cette affection morbide, la névrôse, qui détruit les énergies, affadit les cœurs, et complique les solutions du problème moral.

Mais à côté de ces influences énervantes que peut produire parfois sur un tempérament littéraire une recherche trop persistante, une analyse trop exclusive de l'éternel féminin, que de pages délicieuses, que d'études exquises ne rencontre-t-on pas, çà et là, dans l'œuvre déjà longue du romancier spiritualiste? Est-il, pour ne citer qu'un exemple, rien de plus simplement émouvant, de plus sincèrement attachant que cette image adorable de Sybille? Et qui donc serait assez insensible pour oser se soustraire à l'attraction sympathique qu'exerce la personnalité à la fois si tendre et si pure de cette jeune vierge, la plus ravissante peut-être des créations d'Octave Feuillet.

Ah, je sais bien qu'on ne retrouve pas ici les nombreux détails de la vie pratique, les descriptions minutieuses, les prétendues richesses de coloration qui ne sont le plus souvent que des artifices de style, des procédés de métier pour cacher habilement le vide de la pensée. Mais, en revanche, de quelle plume délicate l'auteur analyse les mille nuances des sentiments humains, ces émotions pieuses, ces inquiétudes d'une âme qui cherche le bonheur dans les perspectives de l'infini! Sybille, dans la pureté de son cœur de seize ans, ne comprend qu'un mariage possible, qu'une union éternelle, absolue, désirable, celle de deux âmes sœurs en Dieu, puisant pour ainsi dire, dans la communauté de la foi, dans la fraternité des aspirations religieuses, des espérances éternelles, quelque chose de la solidité et de la durée des amours divines.

Et c'est là une préoccupation favorite, une thèse sur laquelle Octave Feuillet aime à revenir, en y variant, comme à plaisir, les virtuosités de son style élégant et raffiné : l'association de l'amour et de la foi dans le mariage, la perception des joies humaines, du sentiment passionnel, accrue, doublée par l'expansion de l'idée religieuse qui la poétise et la purifie.

Dans son dernier roman : *Histoire d'une Parisienne*, il a cette phrase charmante : « Le mariage, c'est l'amour par excellence. Il est possible que l'amour dans le mariage soit un rêve, mais c'est le plus beau des rêves, et s'il se réalise même à demi, il ne doit y avoir rien

Digitized by Google

de plus doux ni de plus élevé au monde. Il est le seul qui mérite véritablement le nom d'amour, parce qu'il est le seul auquel l'idée religieuse mêle quelque chose d'éternel. » Où trouver une définition plus fine et surtout plus profonde en même temps ?

Nous voilà, certes, bien loin, de l'école des naturalistes, partisans du document humain, qui ne croit qu'à l'observation brutale, matérielle des faits, et par un singulier abus du sens critique, en est arrivée à nier l'enthousiasme.

Il fut peut-être un temps où l'excès du sentimentalisme, des rêveries mystiques, des émotions romanesques pouvait présenter quelque danger. Ce temps est loin de nous, et le mal aujourd'hui est ailleurs. Aussi n'est-ce pas contre les idées romanesques qu'il convient de mettre en garde la génération présente. Nous ne périssons pas par l'enthousiasme, nous périssons par la platitude. Ecoutez ce que dit, dans le *Journal d'une Femme*, une vieille grand'mère, pleine de sagesse et de bon sens, en s'adressant à des jeunes filles : « Soyez enthousiastes, soyez romanesques, mesdemoiselles, tâchez d'avoir un grain de poésie dans la tête, vous en serez plus facilement honnêtes et plus sûrement heureuses. Le sentiment poétique au foyer d'une femme, c'est la musique et l'encens dans une église, c'est le charme dans le bien ! »

Voyons, cela ne vaut-il pas mieux, après tout, comme pensée, comme style, que ces peintures réalistes des feuilletonistes du jour, dont les impudentes hardiesses semblent vouloir défier tous les écœurements ?

Parmi les adversaires d'Octave Feuillet, on rencontre moins des romanciers que des anatomistes. La plume a fait place au scalpel. Eh bien ! dussé-je être cent fois honni, je préfère encore la fantaisie, même souvent un peu vague, un peu abstraite, un peu quintessenciée des plus contestables romans, des pièces les plus discutées de l'aimable académicien à tout le fatras scientifique des vivisecteurs littéraires qui prétendent réformer notre goût, en remplaçant l'étude de l'âme par les expériences de la clinique.

Je suis peut-être en train de commettre une hérésie, et me rangeant d'instinct, par tendance personnelle, du côté d'Octave Feuillet, je demeure peut-être aussi la dupe de mon imagination et de mes rêves. Qu'importe ! rêvons plutôt, cela console de tant de choses !

Digitized by Google

Et puis d'ailleurs, qui se trompe ici ? De quel côté est l'erreur ? Qui oserait se vanter d'avoir la possession absolue de la vérité ?

« De la lumière, de la lumière, encore de la lumière ! » s'écriait Gœthe ; et, nous aussi, nous demandons de la lumière, mais de la bonne, de la vraie lumière ; celle du ciel étoilé qui resplendit sur nos têtes, et non point de ces clartés douteuses que répand, sur les coins d'ombre qu'elle fouille, la lanterne du chiffonnier !

GEORGES DUFOUR.

Digitized by Google

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

1. **Lettres de Dubuisson au marquis de Caumont**, publiées par M. Rouxel. *Rapport* de M. Marbeau. — 2. **Actes de l'Académie de Bordeaux**. *Rapport* de M. Bougeault. — 3. **Étude sur les Établissements d'utilité publique**, par M. de Biran. *Rapport* de M. Camoin de Vence. — 4. **Marivaux**, moraliste, étude critique par M. Emile Gossot, professeur au lycée Louis-le-Grand. *Rapport* de M. Jules David. — 5. **Rebecca**, souvenirs de Bretagne, par le Cte Lemesle du Porzou. *Rapport* de M. Jules David. — 6. **De l'Eloquence de la Tribune en France au XIXe siècle**, par M. Tolra de Bordas. *Rapport* de M. Jules David. — 7. **Le Patois créole Mauricien**, étude de M. de Baissac. *Rapport* de M. Pougnet.

1. — Lettres du commissaire Dubuisson au marquis de Caumont, (1735-1741), avec *Introduction*, *Notes* et *Tables*, par M. A. Rouxel.

Simon-Henri Dubuisson était simple clerc dans l'étude de Me Leverrier, notaire au Châtelet. Il avait l'habitude d'écrire tous les mois au marquis de Caumont, gentilhomme érudit et lettré, membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ami du Père Brumoy, de d'Aguesseau, du président Bouhier et de la marquise de Simiane. Le marquis de Caumont habitait le comtat Venaissain; Dubuisson le tenait au courant de tout ce qui se passait, se disait, se publiait à Paris. Il lui rendait compte des livres nouveaux qu'il avait lus, des pièces qu'il avait vu représenter à la Comédie-Française, à la Comédie-Italienne, à l'Opéra et même à la Foire; il lui

Digitized by Google

racontait, telles qu'il les avait recueillies, les nouvelles de la Cour et de la Ville, de la politique, qui déjà passionnait les esprits, et de la guerre lointaine qui les laissait assez indifférents. Ces lettres sont écrites sans apprêt, dans un style un peu négligé, mais piquant et spirituel; elles sont toujours empreintes d'une respectueuse déférence, sans que l'on y trouve jamais une seule de ces expressions que l'on regrette trop souvent de rencontrer à cette époque dans la correspondance des hommes de lettres avec les grands seigneurs. Elles se suivent assez régulièrement depuis 1735 jusqu'à la fin de 1740; elles s'arrêtent au moment où Dubuisson vient d'être nommé Commissaire au Châtelet de Paris, office modeste dont les attributions tenaient à la fois de nos Commissaires de police et de nos Juges de paix, et qu'il conserva pendant près de trente ans. Destinées à faire connaître au marquis de Caumont ces mille événements secondaires qu'un homme du monde « curieux et intelligemment curieux » ne voulait pas ignorer sous peine de devenir étranger à son temps, que l'histoire n'enregistre pas, mais qui l'éclairent, les lettres de Dubuisson ont pour nous l'attrait que pourront avoir pour nos arrière-neveux les Chroniques de nos Journaux et de nos Revues. Les privilégiés de l'érudition, qui ont le droit de n'accorder leur intérêt qu'aux révélations nouvelles, y trouveront, sur tout ce qui touche à la littérature et aux théâtres, quelques détails que ne donnent ni les publications contemporaines, ni les correspondances et les mémoires connus jusqu'à ce jour. Les lecteurs profanes, à qui tout ce qui est bien raconté plaît, même quand ils ont pu déjà le lire ailleurs, éprouveront sans doute comme nous un plaisir réel à se transporter au milieu du Paris d'il y a 150 ans, à le voir revivre dans son esprit et dans ses préjugés, dans ses mœurs si éloignées des nôtres qu'à chaque page quelque anecdote frappante met en relief; à voir commencer des événements et un mouvement d'idées dont nous connaissons les conséquences, des hommes que nous saisissons à un moment déterminé de leur carrière, et qui étaient jugés alors tout autrement qu'ils ne l'ont été plus tard. Voilà le grand intérêt des correspondances et des mémoires écrits au jour le jour; nous savons ce qui, pour celui qui les écrivait, était encore l'avenir enveloppé de tous ses voiles. Qui de nous, au milieu de la complexité de notre histoire contemporaine, ne

Digitized by Google

s'est écrié : — « Comment cela finira-t-il? Que deviendra tel ou tel personnage ? » Je me rappelle qu'en 1848, pendant ces luttes passionnées entre la Révolution menaçante et la Société qui cherchait à reprendre son équilibre, un vieillard me disait: « — Ce qui me désole, c'est que je mourrai avant de savoir la fin de tout ceci. » — Hé bien ! la fin des événements qui se passaient en 1740 et dont les lettres de Dubuisson nous déroulent chaque mois le tableau pris sur le fait, nous la connaissons; nous savons ce que devint plus tard ce jeune roi adoré de ses sujets, qui ne le blâmaient alors de trop aimer la chasse et les petits soupers que quand ils craignaient que sa santé n'en fût compromise; comment s'est effondrée cette Société si fière de sa noblesse, de sa bravoure, de son esprit et de ses plaisirs ; combien d'années la France a conservé les fruits de la politique modeste de ce vieux et sage cardinal de Fleury, qui rétablissait nos finances et nous donnait la Lorraine, et dont Dubuisson, vrai fils de la bourgeoisie, vante à toute occasion, en termes que n'eût pas désavoués un électeur du gouvernement de Juillet, la modération, la prudence et l'honnêteté.

Nous voyons de vives admirations pour des grands hommes d'un jour maintenant oubliés; nous voyons apparaître des inconnus qui deviendront et qui resteront célèbres.

A l'Exposition de peinture de 1737, « un M. Chardin », qui n'avait encore peint que des animaux morts ou vivants, se révèle par « de petites fantaisies » qui enchantent Dubuisson; « si l'on veut la vérité, » c'est là qu'il faut la chercher ! »

L'année suivante, Dubuisson envoie au marquis de Caumont des *Réflexions sur les Passions et sur les Goûts*, par un jeune homme en qui « il lui semble voir que l'imagination galope, tandis que le bon » sens va au pas. » Ce jeune homme, qui a la hardiesse d'aborder à vingt-trois ans un sujet pour lequel l'expérience et l'observation de toute une vie ne seraient pas inutiles, c'est le poète facile et fleuri que Voltaire appellera *Babet la Bouquetière;* à vingt-neuf ans il entrera à l'Académie française; favori de Mme de Pompadour, il sera cardinal, ambassadeur, ministre des affaires étrangères; c'est l'abbé de Bernis.

L'une des premières lettres du volume annonce le grand succès d'un poème léger dont le héros est un perroquet nommé *Vert-Vert*.

Digitized by Google

Le public est charmé par l'esprit et « les beautés de détail de cet » ouvrage ingénieux; » mais il apprend avec surprise que c'est un membre de la Compagnie de Jésus qui tourne ainsi en badinage, sinon la religion, du moins les choses religieuses. Bientôt le bruit court que les Jésuites font sous main racheter le livre, et que sur la plainte des Visitandines ils ont envoyé le P. Gresset en pénitence dans un couvent de province; puis, quand *Le Carême impromptu* et *Le Lutrin vivant* leur ont prouvé que le jeune poète est incorrigible, ils l'invitent à quitter la Compagnie. Gresset, pour ses adieux, fait l'éloge de ses anciens maîtres dans une Epître en vers où le public « qui veut » entendre finesse à tout ne voit qu'une ironie; » il prend l'habit séculier, obtient qu'on rétablisse en sa faveur le titre d'Historiographe du Roi et de la Ville qu'avait autrefois possédé Santeul, et assuré désormais d'un revenu de 1,500 livres, il donne libre cours à la facilité de sa verve poétique.

Marivaux a déjà conquis une certaine renommée, car il voudrait être de l'Académie française; mais son style et sa manière sont peu goûtés. « L'un des membres glorieux de cet illustre corps, » à qui Dubuisson parle de sa candidature, répond: « Notre métier est de » travailler à la composition de la langue, et celui de M. de Marivaux » est de travailler à la décomposer; nous ne lui refusons pas l'esprit, » mais nos emplois jurent l'un contre l'autre, et cette différence lui » interdira toujours l'entrée de notre sanctuaire. »

L'arrêt ne fut pas irrévocable; Marivaux fut élu en 1743; mais pour le moment on lui préféra l'abbé Séguy, ou M. de Mirepoix.

« Il n'est pas plus heureux au Théâtre-Français qu'à l'Académie. Il » vient de donner une petite comédie d'un acte sous le titre du *Legs;* » elle a paru à la représentation plus longue qu'une de cinq, et je » doute, quand on l'élaguerait de moitié, qu'on pût la rendre bonne. » Il s'agit d'un marquis et d'une comtesse que l'auteur a montés sur » les plus bas bourgeois, qui s'aiment, et qui ne peuvent se déter- » miner à le dire. Cela vient à l'idée de la *Pupille*, mais quelle » différence dans la manière dont cela est traité! » Les *Fausses Confidences* n'ont aussi « qu'un très médiocre succès; cette pièce pèche » en beaucoup de points;..... au reste, c'est encore une *Surprise* » *de l'amour.* » Dubuisson est habituellement bon juge, mais il est de

Digitized by Google

son siècle, et il a les mêmes yeux que ses contemporains. *Le Legs*, comme *Le Barbier de Séville*, sera l'éternelle consolation des auteurs sifflés.

Piron donne *La Métromanie;* Rameau expose dans le Journal de Trévoux ses idées sur la musique, et, à la grande satisfaction de Dubuisson, trouve encore le temps de composer *Castor et Pollux*, puis *Dardanus;* l'abbé Prévost, qui n'est plus ni jésuite, ni soldat, ni bénédictin, ni simple défroqué, n'a pas encore écrit *Manon Lescaut*, mais pour subsister il déploie déjà sa fécondité merveilleuse; il publie *Cleveland* et *Le Doyen de Killerine*, et il se fait des ennemis en traitant les questions littéraires dans ses *Pour et Contre ;* « il est de » ceux, dit Dubuisson, à qui l'on souhaiterait qu'un peu plus d'opu- » lence permît de travailler un peu plus leurs ouvrages. » Le marquis d'Argens, Crébillon fils, Destouches, La Chaussée, Louis Racine, Gentil Bernard, et jusqu'au bon Rollin qui, tout en s'efforçant de sauver l'Université menacée, achève patiemment volume par volume son *Histoire ancienne*, tous ces hommes à chacun desquels la postérité, qui ne les lit plus guère, a assigné sa place définitive dans le mouvement littéraire et philosophique du XVIIIe siècle, tous passent devant nos yeux, vivant, travaillant, luttant.

Au milieu de ce monde bruyant s'agite Voltaire, qui déjà fait à lui seul plus de bruit que tous les autres. Il a donné *Zaïre;* il fait représenter *Alzire*, en dépit de Piron, à qui on l'accuse d'en avoir volé le sujet, et de Lefranc de Pompignan, qui a voulu le lui voler à son tour; pendant son séjour en Angleterre il a découvert Shakespeare, Locke et Newton; il cherche à les faire connaître à la France, et il donne la première impulsion à ce mouvement vers les études scientifiques qui exerça une influence si considérable sur la marche des idées et par suite sur celle des événements. Mais il a encore à parcourir quarante années de sa carrière prodigieuse, et s'il est déjà l'homme de lettres le plus haut placé dans l'admiration du public, il n'est pas encore le Roi Voltaire. Dubuisson établit sérieusement un parallèle entre lui et son ennemi Rousseau; et ce Rousseau n'est pas Jean-Jacques, encore ignoré de tous; c'est Jean-Baptiste, le vieux poète lyrique, qui du fond de son exil, n'en reste pas moins en possession d'une gloire jusqu'alors incontestée, quoique destinée à pâlir

Digitized by Google

bientôt par l'éclat même que jettera sur le même nom un autre personnage. « Je ne juge point entre deux hommes si illustres, dit Dubuisson; » Apollon me paraît leur avoir assez également dispensé ses faveurs, » et s'ils sont quelquefois au-dessous l'un de l'autre, c'est qu'ils sont » en même temps au-dessous d'eux-mêmes. Je conviendrai pourtant » d'une chose, c'est que Rousseau a sur Voltaire l'avantage de s'être » négligé moins souvent et d'avoir par là d'autant plus mérité du » public qu'il l'a plus respecté.... On dit qu'ils entretiennent entre » eux un commerce d'injures grossières; quelle anecdote à mettre » dans leurs fastes, si elle est vraie! » En comparant ses deux héros, Dubuisson se préoccupe exclusivement de leur mérite littéraire; quelques années plus tard, quand le mouvement philosophique du XVIIIe siècle eût commencé à se dessiner, il aurait compris sans doute que dans l'un des deux rivaux il y avait derrière l'écrivain un penseur, à côté du talent un caractère; que Voltaire n'écrivait pas pour la satisfaction stérile de présenter aux lettrés des périodes savamment arrondies et des vers ciselés suivant les règles de l'art; que toutes ses œuvres, même ses tragédies ou ses contes, étaient destinées à propager une idée et à atteindre un but poursuivi sans relâche; et que c'était là, bien plus encore que le mérite de son style, ce qui ferait sa puissance sur ses contemporains et la durée de sa renommée. De même, quelques années plus tard, il n'aurait plus douté des injures que Voltaire avait l'habitude d'échanger avec ses contradicteurs. Déjà ses querelles occupaient l'attention publique autant que ses écrits.

Harcelé par l'abbé Desfontaines, cet écrivain intarissable qui, avec une escouade d'obscurs collaborateurs, aborde tous les genres et attaque, suivant l'occasion, tous les sujets et toutes les personnes; poursuivi par ses éditeurs qui l'accusent de faire imprimer à l'étranger les ouvrages qu'il leur a vendus, ou qui le rendent responsable de la suppression de leur brevet prononcée contre eux pour les avoir publiés, Voltaire ne peut, sans y être assailli de fâcheux procès, se hasarder à Paris où le lieutenant de police veut bien quelquefois l'autoriser à venir, « à condition qu'il n'écrira plus, ni sur la religion, » ni sur le gouvernement. » — « Je serais fâché, dit Dubuisson, que » M. de Voltaire fût réduit à s'expatrier ou à essuyer la lecture d'une » grâce ou d'une mercuriale sur la sellette, comme l'abbé Desfon-

Digitized by Google

» taines l'a essuyé le mois passé pour le discours qu'il avait prêté à » l'abbé Séguy [1]. Le pauvre abbé Desfontaines a bu le calice » jusqu'à la lie; encore dit-on qu'il a fallu qu'il payât tous les dépens » de la procédure. Peu de gens l'en ont plaint, et peut-être que bien » peu aussi plaindraient M. de Voltaire, si le même malheur lui » arrivait. On hait l'un parcequ'on le craint, et l'autre parcequ'on le » jalouse. »

Dubuisson aurait pu ajouter qu'on les estimait peu l'un et l'autre. La vie irrégulière des hommes de lettres, leur défaut de dignité, les procédés peu délicats qu'ils se permettaient envers le public et entre eux n'étaient pas de nature à attirer sur eux la considération ; et, chose bien singulière, dont les lettres de Dubuisson fournissent plus d'un exemple, ce siècle si licencieux ne leur pardonnait pas la licence de leurs écrits ; Piron en fut la preuve. On s'amusait de leur esprit, mais après avoir ri d'un libelle ou d'une chanson, on se moquait de l'auteur si l'on apprenait qu'il en avait été payé par une bastonnade au coin d'une rue, ou puni par une mercuriale à l'audience. La punition était quelquefois plus sévère ; J.-B. Rousseau et Voltaire eux-mêmes pouvaient témoigner que la Bastille ou l'exil attendait l'écrivain assez téméraire pour s'attaquer à un personnage bien en cour, ou à un abus trop utile. Dubuisson se plaint pourtant de l'insuffisance de la répression et de l'impuissance de la censure. « Que » n'imprime-t-on pas à présent? Jamais il n'y a eu tant de liberté à » cet égard, ou plutôt, jamais les imprimeurs n'ont été si hardis à » enfreindre les Déclarations du Roi qui les gênent, ni la police si » négligente à les faire exécuter ! Il n'est plus d'impiété, d'injure, ni » de production licencieuse qui ne soit rendue publique par le secours » de l'impression ; . . . . . c'est un excès qui mériterait d'être » réprimé. »

Un autre jour, il remarque que si les écrits qui offensent les mœurs ou qui diffament les personnes se multiplient, c'est parce que « les » auteurs espèrent être lus, ou être payés. » Hélas ! il en est ainsi à

(1) Discours que *doit prononcer* M. l'abbé Séguy pour sa réception à l'Académie française.

Digitized by Google

toutes les époques où le public accueille ces sortes d'écrits ; mais dès lors n'est-ce pas aux lecteurs que Dubuisson aurait dû s'en prendre, et qu'il aurait dû dire, comme Alceste aux flatteurs de Celimène :

. . . . . « Vos ris complaisants
Tirent de son esprit tous ces traits médisants ; . . .
. . . . . .
Et son cœur à railler trouverait moins d'appas,
S'il avait éprouvé qu'on ne l'applaudit pas !

Peut-être raisonne-t-il mieux lorsque, répondant à des regrets exprimés par le marquis de Caumont sur la décadence du goût en France, il écrit : « La république des lettres est divisée en deux classes, ceux » qui écrivent et ceux qui lisent. Si le goût se perd dans la première, » il n'en est pas de même dans la seconde ; or dès qu'il subsiste là, » il n'est pas possible qu'il ne reprenne son empire partout ; . . . » il faudra que les auteurs en reviennent au vrai, au sensé, ou s'abs- » tiennent d'écrire. »

Mais à cette époque on croyait à l'efficacité des lois, aussi bien pour corriger l'esprit public que pour contraindre les intérêts économiques ou pour diriger les consciences. Dubuisson voudrait, pour prévenir la famine, que l'exportation des grains fût interdite ; il approuve le gouverneur de Picardie d'avoir saisi, pour les faire vendre sur place, des convois de blé qui traversaient sa province ; il doit naturellement invoquer la censure pour redresser les mœurs littéraires. Il va même plus loin ; moitié plaisamment, moitié sérieusement, il regrette « qu'il n'y ait pas un Parlement au Parnasse pour supprimer » les mauvais vers . . . . . Sans doute il est difficile d'empêcher » les sots d'écrire, mais les censeurs ne pourraient-ils pas les empê- » cher d'imprimer ! » Plus tard, il écrit lui-même un *Mémoire historique et généalogique de la maison de Béthune*, et il s'aperçoit à ses dépens que la censure est aussi gênante pour les inoffensifs, qu'inefficace contre les méchants.

Cette mauvaise humeur contre les ouvrages médiocres s'explique du reste par les habitudes des lettrés de l'époque. Les auteurs étaient peu nombreux ; leurs ouvrages s'imprimaient à un petit nombre

Digitized by Google

d'exemplaires, par conséquent pour un petit nombre de lecteurs. Il semble que la vie intellectuelle de la nation était, comme sa vie politique et sa vie mondaine, concentrée dans une aristocratie limitée au lieu d'être répandue dans une innombrable démocratie. Cela ne veut pas dire pourtant que parmi la foule obscure et ignorée tout fût ignorance, témoin Dubuisson lui-même, ce modeste commissaire au Châtelet, qui lisait tout, appréciait la valeur littéraire de chaque ouvrage, relevait des erreurs dans une histoire des Empereurs romains de la décadence, et savait formuler ses jugements en des lettres qui nous plaisent encore après 150 ans. Mais le public lettré prétendait lire tout ce qui s'imprimait, jusqu'aux mandements des Evêques et aux mémoires des Avocats. Le temps ne lui manquait pas; la presse, cet *emporte-pièce quotidien*, comme l'appelle si justement le Père Gratry, ne prenait pas à nos pères une ou deux de leurs meilleures heures, et ne leur avait pas donné l'habitude de lire en diagonale, uniquement pour savoir de quel sujet parle l'auteur. La plus grande difficulté était de se procurer les livres; beaucoup s'imprimaient à l'étranger ou circulaient en manuscrit ; la poste même n'était pas sûre, et Dubuisson nous rend confidents des efforts auxquels il était condamné pour faire parvenir à son noble correspondant les ouvrages qu'il jugeait dignes de lui être envoyés. Ce n'était pas dans les journaux que l'on allait alors chercher les nouvelles; c'était dans les salons, dans les couloirs des théâtres, dans les cafés, dans les promenades; nous pouvons nous représenter cet état de choses en nous rappelant ce que nous avons vu nous-mêmes il y a quelques années, lorsque le silence était imposé à la presse. Nous avons connu ces bruits que le public écoute parce qu'ils satisfont sa passion, qu'il arrange, grossit, transforme, et dont on peut dire qu'ils contiennent toujours, à côté d'un fond de vérité, assez d'erreurs pour tromper qui voudrait les prendre à la lettre. Ces bruits couraient de bouche en bouche, d'autant plus dangereux que nul ne se donnait la peine de les contrôler, et que ceux qu'ils concernaient pouvaient les ignorer et tarder à les démentir. « On a beau à Paris, être près des » événements, on est souvent longtemps à démêler la vérité, parce » que ceux qui les racontent en changent les circonstances suivant » leur intérêt et leurs préjugés. Ce n'est qu'avec de l'attention et de

Digitized by Google

» la patience qu'on peut lever le voile dont ils les couvrent. » Il arrive quelquefois à Dubuisson de rapporter des bruits que lui-même déclare peu croyables, et qu'il démentira dans la lettre suivante : « Mais, dit-il avec raison, l'on ne doit pas ignorer qu'ils ont » couru. » Pour nous, comme pour lui, ceux-là ne sont pas moins intéressants ni moins caractéristiques que les autres; ils complètent le tableau de l'époque en nous montrant ce que pensait le public qui les imaginait ou qui y ajoutait foi ; ils la peignent avec autant de vérité peut-être que les faits vrais, et ce serait, suivant nous, non seulement faire une étude curieuse, mais retracer un fidèle portrait d'un siècle, que de recueillir l'histoire de tous les faux bruits qu'il a acceptés.

Le cercle sur lequel se portait alors la curiosité publique, ce qu'on appellerait maintenant le *Tout Paris*, était beaucoup plus restreint qu'aujourd'hui. En dehors des hommes de lettres, de la cour, du haut clergé, du parlement, le reste ne valait l'honneur d'être nommé que si quelque scandale éclatant, quelque ridicule étrange, ou une aventure avec quelque personnage en vue le tirait pour un instant de son obscurité. La plupart des anecdotes nous donnent le droit de penser que le niveau moral des gens du monde n'était guère plus élevé que celui des gens de lettres. Dubuisson, frissonne en parlant de deux ou trois assassinats ; mais il raconte avec la tranquillité d'un homme qui, tout en condamnant, ne s'étonne pas, des faits bien étranges qui témoignent, non seulement de cette licence de mœurs trop connue et dont on trouverait d'ailleurs des exemples à toutes les époques, mais d'une perversion complète du sens moral.

D'autres récits font peu d'honneur à la délicatesse du siècle en fait d'argent: certes notre temps n'est pas de ceux qui ont le droit de se montrer sévères à cet égard; cependant, si l'amour de l'or y est pratiqué, il y est jugé. L'on voit des mariages où la dot est prise en considération plus que la personne, mais pas un de nos auteurs dramatiques n'oserait, comme Marivaux, prendre pour sujet de sa pièce un legs, et mettre une préoccupation d'argent en balance avec l'impulsion de leur amour dans le cœur des personnages sur lesquels il voudrait appeler l'intérêt et la sympathie du spectateur. Quand Chauvelin, garde des sceaux et ministre des affaires étrangères, tombe en disgrâce, Dubuisson raconte qu'on l'accuse, à tort ou à

Digitized by Google

raison, de prévarications et d'abus de pouvoir, et il ajoute que ce qui a dû lui être le plus sensible, c'est que Samuel Bernard qui l'avait institué son exécuteur testamentaire et qui lui avait légué 80,000 livres, s'est empressé de révoquer cette disposition, rendue inutile par la chute du ministre. « Quoi ! s'écrie Dubuisson, il fallait le payer » pour assurer sa fortune à ses enfants ! On l'imaginait au moins ! Et » quelle idée avait-il donc donnée de lui ! Il se peut qu'il y ait eu » quelque chose d'outré dans cette créance ; mais dans ce cas il a eu » tort de l'avoir su et de l'avoir souffert. »

A côté des faits qui accusent les hommes, il y en a d'autres qui accusent surtout les institutions, et qui nous rappellent combien la liberté individuelle avait peu de garanties. Une femme, dont le mari était détenu pour dettes, allait le voir dans sa prison, et, quoique séparée de biens, elle l'aidait de quelques secours. Ses parents s'en formalisèrent, et ils obtinrent du lieutenant de police l'ordre de la faire enfermer à l'abbaye du Val d'Osne, à Charenton. Le mari sort de prison, cherche sa femme, finit par la découvrir, et obtient la permission de la voir, à travers les grilles du parloir. Il court au couvent apportant deux limes ; chacun des époux s'escrime sur un barreau, et, la cage ouverte, ils se sauvent ensemble. Que pensez-vous qu'il arriva ? On porta plainte contre le mari et on le décréta de prise de corps ! « A-t-on jamais lu ou ouï rien de pareil, s'écrie Dubuisson ! »

Les Francs-Maçons paient de la même peine le crime d'avoir un secret. Ils apparaissent en 1737, au moment où Chauvelin vient d'être renversé, et ils font vite oublier ce grand événement. La première fois que Dubuisson parle d'eux, c'est en anglais qu'il écrit leur nom. « Il n'est plus bruit que de la coterie des *Free-Massons* (*sic*) ; » tout le monde en est ou veut en être.... Vous ririez d'entendre tous » les contes différents qu'on fait sur les *Free-Massons*, leur secret, » et les signes par lesquels ils se reconnaissent. » L'année suivante, ils sont excommuniés par le Pape, sur la demande du roi Stanislas. Deux ans après ils sont mis en prison ; « le roi Louis XV ne veut plus » entendre parler des loges de cette Société. » La tolérance, le respect pour l'opinion d'autrui n'étaient pas alors de mode en France.

La querelle des Jansénistes et des Molinistes est l'occasion des faits les plus curieux. Il est étrange de voir cette société si voisine

Digitized by Google

de l'incrédulité prendre feu pour ou contre la grâce efficace ou la Bulle *Unigenitus*, et donner une fois de plus la preuve qu'il n'est pas nécessaire de comprendre pour se passionner, et que tout devient prétexte à qui veut s'agiter. Les folies incroyables attribuées aux *Convulsionnnaires*, les miracles sur le tombeau du diacre Pâris occupent toutes les classes. Les fidèles sont en guerre avec le clergé, les Curés avec les Evêques. Les Evêques se combattent par des mandements que Dubuisson annonce tranquillement au milieu des autres publications nouvelles, romans et livres d'histoire, comédies et chansons. Le Parlement, qui paraît représenter l'opinion de la ville, est en lutte constante avec le Grand Conseil, organe de la Cour. Un jour il flétrit, à cause de certaines propositions sur l'autorité des deux puissances, un mandement de l'Archevêque de Cambrai (Charles de Saint-Albin, fils naturel du Régent); le Grand Conseil casse l'arrêt; le Parlement adresse inutilement à ce sujet des remontrances au Roi; mais l'Archevêque ayant eu l'imprudence d'écrire une lettre pastorale pour publier dans son diocèse l'arrêt du Conseil qui lui donnait gain de cause, le Parlement saisit l'occasion de prendre sa revanche; « il supprime la lettre pastorale, en ce » qu'elle désigne le Roi sous le titre de *Roi très chrétien*, qualifica- » tion qui n'est permise qu'à ceux qui ne sont pas nés sujets du » Roi; il défend à Mgr de Cambrai de prendre le titre de Pair de » France parceque le brevet du Roi qui lui a conservé ce titre en » passant de l'Evêché de Laon à l'Archevêché de Cambrai n'a pas » été registré à la Cour, et il lui défend de porter les armes » d'Orléans, parcequ'il n'a pas été reconnu et avoué par feu M. le » Régent. »

Le Saint-Siège lui-même se met de la partie, et nous le voyons à plusieurs reprises annuler des arrêts du Parlement, tandis que le Parlement supprime des Brefs et des Bulles. La Bulle de Clément XI qui canonise saint Vincent de Paul devient l'objet d'une de ces luttes. Le Parlement, jugeant qu'elle n'est pas correcte et conforme aux lois du royaume, en ordonne la suppression par un arrêt du 4 janvier 1738. Le 22 janvier le Grand Conseil annulle l'arrêt. Le 31, le Parlement riposte en maintenant son arrêt, et il enjoint aux *gens du Roi* de le faire exécuter. D'autre part le Pape fait brûler l'arrêt du

Digitized by Google

Parlement, et, dit Dubuisson, « l'on ajoute qu'il a envoyé ici un » bref d'excommunication contre les Avocats qui ont signé la con- » sultation. Mais on dit en même temps que M. le Cardinal a con- » seillé au porteur de ce Bref de le renvoyer à Rome, parceque, s'il » le publiait, le Parlement pourrait bien le faire brûler aussi. »

Les Appels comme d'abus se croisent de tous côtés : appel contre l'Evêque de Laon, qui attaque dans ses mandements les lettres pastorales des Evêques de Montpellier et d'Auxerre et de l'Archevêque de Sens; appel contre une thèse soutenue par les Jésuites de Laon, et contre d'autres thèses soutenues en Sorbonne, où le Concile de Florence est cité comme Œcuménique, opinion que le Parlement condamne, tandis que le Grand Conseil l'approuve; appel contre un chapitre qui après avoir refusé l'extrême-onction et la sépulture ecclésiastique à un chanoine de Saint-Amé de Douai excommunié pour avoir appelé contre son Evêque, « l'a fait exhumer pour lui » mettre la tête où il avait les pieds, sur la remarque judicieuse d'un » chanoine qui a fait observer à ses confrères que le défunt, non » seulement ne devait pas être enterré dans le cimetière comme ils » l'avaient décidé au chapitre, mais encore qu'il ne devait pas l'être » à la manière des prêtres en quelque lieu que ce fût. » Vingt trois curés de Paris appellent contre une instruction pastorale de l'Archevêque de Sens qui « condamne les prétendus miracles de M. de » Pâris. » Messieurs de l'Oratoire appellent contre un mandement de l'Evêque de Laon où il est insinué que leur maison est rebelle à l'Eglise. Un Janséniste de Viviers appelle contre son Evêque qui lui a refusé la communion dans les circonstances suivantes : le plaignant s'était présenté à l'autel pendant la messe; il tenait à la main un pain qu'il requérait l'Evêque de consacrer pour lui donner la communion, et il avait à ses côtés deux notaires chargés de dresser procès-verbal en cas de refus.

Un avocat porte plainte contre le maître de l'Ecole charitable, le suisse et plusieurs serviteurs de la paroisse Saint-Médard. « Il est » bon de vous dire que le 1er mai est le jour anniversaire de » la mort de M. de Pâris, et que les dévôts vont volontiers ce jour-là » à St Médard, où son corps repose. Notre avocat y fut et entra » dans le chœur pour entendre la messe; il était difficile de trouver

Digitized by Google

» place, tant par rapport à l'affluence que parce que les serviteurs » de l'église, établis par le desservant Coiffrel, avaient répandu » malicieusement de l'huile en différents endroits; il trouva pourtant » à se placer. Mais le maître de l'école charitable qui voyait à regret » tant de personnes, ... chercha sur qui il pourrait faire tomber » sa mauvaise humeur; ses yeux ne lui offraient que des magistrats » ou autres personnes connues par la naissance et la dignité; enfin il » aperçut le pauvre avocat; et ce fut lui qu'il choisit parce que son » extérieur simple le flattait de l'impunité. » Il l'injurie, le pousse, le chasse de l'église avec l'aide du suisse, et le fait arrêter.

Au milieu de toute cette confusion le gouvernement avait pris parti, et naturellement l'opinion s'était aussitôt tournée contre lui. Il eût été cependant dans son rôle en intervenant, si au lieu de prétendre juger la question de foi, il s'était contenté de mettre le holà et de rétablir la paix.

Cette derniere tâche, qui est essentiellement celle du gouvernement, n'était pas facile alors, même en dehors de l'agitation religieuse. La difficulté ne provenait pas seulement de cette disposition innée qui en tout temps a porté les Français à prendre parti contre le représentant de la loi, qui amenait dans la rue des batailles quelquefois sanglantes, et dont Dubuisson gémit en lui opposant tristement les mœurs anglaises. La France se ressentait encore de l'époque féodale, où tout lien social étant relâché, toute autorité nationale étant anéantie, la force individuelle était restée la seule sauvegarde. Se faire justice à soi-même avait été une nécessité, puis était devenu un point d'honneur, parce que quiconque n'était pas de force à se défendre était réduit à acheter, par un hommage qui diminuait sa liberté et sa dignité, la protection d'un plus fort que lui. Depuis, la monarchie absolue avait rétabli l'unité française, mais elle n'avait pas encore fait accepter par tous, fait pénétrer dans les mœurs, l'autorité; beaucoup d'individualités avaient conservé plus de puissance et plus de prestige que les institutions sociales. Les représentants de la loi étaient de forts petits personnages à côté des grands seigneurs et de ceux qui prétendaient passer pour tels. Le duc de Gramont cité devant le lieutenant de police, écrit des injures au lieu de comparaître.

Digitized by Google

Un ancien lieutenant général des armées du Roi, « mylord Galloway », est cité à son tour pour certaines fredaines que ses 88 ans rendaient peu pardonnables; dans la citation on avait omis par mégarde de mentionner « ses qualités ». Il vient à l'audience, « écoute » tranquillement la mercuriale que le grave magistrat croit devoir » lui faire en l'assaisonnant pourtant d'excuses; puis répond qu'il » avait ouï dire par le public qu'il était un faquin et un insolent et » que ce n'était que pour en savoir le vrai qu'il s'était fait amener » chez lui; que sa conduite n'était pas soumise à un juge aussi subal- » terne, et qu'il ne lui convenait de penser à un homme tel que lui » que pour faire nettoyer les rues, afin qu'il y pût marcher sans être » éclaboussé! M. Hérault fut forcé de boire le calice de cette réponse, » et on m'assure même qu'il a été obligé d'aller chez mylord Galloway » pour lui faire des excuses par ordre de M. le Cardinal. » Si ce dernier point est vrai, il faut avouer que le gouvernement prenait de mauvais moyens pour inspirer aux Français le respect des autorités constituées.

Les *autorités constituées!* mot sans doute inconnu alors, mot longtemps ridicule et dont maintenant encore on n'a peut-être pas cessé de rire; mot profond cependant, et qui contient toute une révolution, car il signifie que les situations sociales s'effacent devant l'Etat; que nul, quel que soit son rang, n'est au-dessus de la loi; que chacun, si grand qu'il soit, doit respecter le dépositaire, si humble qu'il soit, d'une parcelle de l'autorité publique. En sommes-nous tout-à-fait là aujourd'hui? Je n'oserais pas l'affirmer; mais Dubuisson nous rappelle plus d'une fois que de son temps on en était bien loin.

Ce ne sont pas seulement les particuliers qui en appellent à la force; les magistrats eux-mêmes, en conflit parce que leurs privilèges empiètent les uns sur les autres, se disputent à main armée les actes lucratifs de leur juridiction. A la mort du prince de Guise les scellés avaient été apposés par un commissaire au Châtelet; « mais comme » l'hôtel de Guise est situé dans l'enclos du Temple, la justice de cet » enclos a prétendu que c'était à elle à apposer les scellés en ques- » tion; et pour se faire ouvrir de force en cas de refus, elle s'est » fait accompagner par une compagnie de cinquante suisses. Les » domestiques de l'hôtel s'étaient armés pour repousser les assail-

Digitized by Google

» lants; et il n'était pas question de moins que d'un bris de porte et » d'un combat; mais heureusement M. le comte de Guise et Mme la » duchesse de Richelieu, qui furent avertis à temps de ce qui se » préparait, en prévinrent l'éclat en envoyant ordre qu'on laissât » entrer cette justice furibonde. » Le grand Prieur du Temple dirigeait de son carrosse l'expédition; fils naturel du Régent, il était un de ces personnages qui se croyaient mis par leur naissance au-dessus des lois. C'est à lui du reste que donna tort le Grand Conseil, appelé à juger le conflit entre le Bailliage du Temple et le Châtelet.

Le désordre est partout, même dans le sein des Tribunaux. Les Membres du Parlement sont en guerre avec leur Premier Président, pour une question de prérogative, et pendant plus d'un mois ils refusent de tenir audience. Les avocats refusent de plaider, tantôt devant le Châtelet parce que le Lieutenant-civil prétend les obliger à prêter serment entre ses mains, tantôt devant le Parlement, parce qu'un avocat-général, plaidant dans une affaire particulière, ce qui était admis alors, a parlé en dedans de la barre, au lieu de rester en dehors, comme les avocats. Ces querelles interrompent le cours de la justice; mais qu'importe? Nul ne veut abandonner ce que, dans le langage moderne, on appellerait son *droit*, ce qu'on appelait alors son *privilège*.

Tout, en effet, dans cette société issue de la féodalité, avait pris la forme d'un privilège. C'était un privilège de juger tel procès, comme c'en était un de n'être jugé que par telle juridiction; c'était un privilège de recevoir tel serment, un privilège de prêter serment devant telle autorité; et chacun, en cherchant à maintenir ou à étendre son privilège, oubliait la mission sociale en vue de laquelle le privilège avait été primitivement créé. Les fonctions publiques n'étaient plus conférées dans l'intérêt du public, mais dans l'intérêt de celui qui les obtenait et qui, les ayant reçues par faveur ou les ayant achetées, n'y voyait qu'un *bénéfice* et s'attachait moins à en remplir les charges qu'à en accroître les revenus. Les Français d'alors étaient bien les pères de ceux qui cinquante ans plus tard firent une *Déclaration des droits* et refusèrent d'y inscrire les *devoirs*. *Privilèges* en 1740, *Droits* en 1789, séparés de la notion des Devoirs qui en est le corol-

Digitized by Google

laire et qui seule peut les légitimer, dérivent au fond du même principe, l'égoïsme; voilà pourquoi aux deux époques ceux qui les revendiquent nous apparaissent également âpres à les défendre, également peu soucieux de les mériter.

Nous avons reproduit quelques unes des anecdotes que raconte Dubuisson, et exprimé l'impression que la lecture de ses lettres a fait naître dans notre esprit. Nous sommes loin de penser cependant qu'il faille juger son siècle uniquement d'après les faits que nous avons cités. Ce serait tomber dans la même erreur que si l'on prétendait juger notre temps sur les récits des journaux à scandales ou sur les comptes-rendus judiciaires de la *Gazette des Tribunaux*. Alors, comme aujourd'hui, le mal était plus bruyant que le bien, mais nous ne devons pas oublier qu'à cette même époque, d'Aguesseau honorait la magistrature et Massillon le clergé. Dubuisson raconte aussi parfois des traits fort différents de ceux qui accusent les contemporains. Ainsi, Mme Pâris de Montmartel, « pleurée des pauvres et universel- » lement regrettée, » meurt à vingt-huit ans de la petite vérole gagnée au chevet de l'un de ses domestiques qu'elle était allée exhorter à recevoir les derniers sacrements. Mais s'il faut reconnaître que tout alors n'était pas égoïsme, que la société n'ignorait pas l'amour, la charité, le dévouement, la foi, il n'en est pas moins vrai qu'au-dessus de ces vertus trop cachées, ce qui se voyait était loin d'être respectable. Ecrites par un témoin impartial, un peu sceptique peut-être, quoique trop jeune encore pour avoir perdu tout enthousiasme et toute illusion, en tout cas plutôt bienveillant qu'amer, les lettres de Dubuisson, dans leur ensemble, nous font peu regretter le bon vieux temps.

En résumé, si les idées et les mœurs dont cette correspondance nous présente le tableau différent des nôtres, les passions et les caractères sont les mêmes. A côté de ce qui en nous subit l'empreinte du siècle, de ce qui est le résultat de l'éducation que nous recevons, des exemples qui nous entourent, du milieu dans lequel nous respirons, il y a ces traits éternels du cœur humain, ce caractère immutable de la race, que l'on retrouve, sous des formes variables, les uns chez tous les peuples de la terre, l'autre à toutes les époques de la vie d'une même nation. En dépit du costume, en dépit de l'étiquette

Digitized by Google

politique, les Parisiens sont certainement depuis 150 ans moins changés que la plaine Saint-Denis, ou le duc de Richelieu et le duc d'Aumont tuaient en un jour six ou sept cents pièces de gibier, sauf à être envoyés ensuite à la Bastille pour s'être permis de chasser avant le Roi dans ce paradis des chasseurs.

La correspondance que M. A. Rouxel a eu la bonne fortune de rencontrer et la bonne inspiration de publier, nous fait éprouver une double satisfaction: nous avons le plaisir de nous reconnaître dans nos pères, et, en comparant leurs mœurs avec les nôtres, nous acceptons avec plus de résignation l'heure présente. Il en est, en effet, des temps comme des personnes; pour mieux supporter, il est bon de comparer, et l'histoire ne sert pas seulement à guider et à instruire, mais aussi à consoler.

EUGÈNE MARBEAU.

---

2. — Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.

MESSIEURS,

Vous m'avez chargé de vous présenter une notice sur les Actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, qui fait avec nous un échange régulier de ses publications. Six volumes m'ont été remis, qui renferment les documents publiés depuis l'année 1876. C'est beaucoup pour un seul rapport, dont l'espace doit être nécessairement circonscrit; aussi dois-je me borner à un examen sommaire des parties principales de ces volumes. Il en est deux, par exemple, que je me contenterai de citer, et pour cause : ce sont les *Observations pluviométriques* faites dans diverses régions de la France, de l'Algérie et des Colonies, par M. Raulin, travail énorme et minutieux, tout hérissé de tables et de chiffres. Il a dû coûter à son auteur un immense effort de recherches et de patience; la

Digitized by Google

science météorologique, la science agricole peuvent le consulter avec fruit et en tirer des conséquences utiles. Je puis même dire que ces observations appartiennent à l'histoire, car j'y vois des tables qui remontent à 1725, et d'autres qui s'échelonnent, par périodes décennales, depuis 1771 jusqu'à nos jours. Mais un rapporteur se noierait infailliblement en se plongeant dans ces multiples détails de la pluviométrie, et il ne serait pas sûr de trouver une arche pour aborder sur un terrain solide, eût-il le rameau de la colombe pour se rassurer.

Un autre de ces volumes nous offrirait un attrait plus accessible, quoique ce soit aussi un recueil de tables et de catalogues. On y trouve la *Table historique et méthodique* des travaux et publications de l'Académie, depuis sa fondation en 1712 jusqu'à l'année 1875, et l'*Index* seul nous montre que tous les genres peuvent y trouver place. Agriculture, archéologie, critique, philologie, économie sociale et politique, géologie, histoire, mathématiques, physique, histoire naturelle, médecine, philosophie, poésie : tels sont les titres des matières traitées, et dont l'énumération est faite en détail avec indication de dates et d'auteurs. Ce même volume contient la liste des noms de tous les membres de l'Académie de Bordeaux depuis sa création jusqu'en 1875 inclusivement; c'est donc le livre d'or de cette savante corporation, qui s'honore surtout d'y voir figurer le nom de Montesquieu.

L'origine de l'Académie bordelaise n'est pas sans analogie avec la manière dont naquit l'Académie française. Ce n'était d'abord qu'une réunion libre de littérateurs et de savants qui se livraient à des entretiens familiers sur les sujets de leurs études. Le cercle s'étendit peu à peu, prit un corps, et finit par demander au gouvernement l'autorisation de se constituer en Société régulière. L'Académie de Bordeaux fut ainsi érigée, par lettres-patentes du roi Louis XIV, en l'année 1712. Le duc de Caumont La Force, qui lui avait obtenu cette faveur, en fut nommé *Protecteur*, et il fonda le premier un prix qui était distribué au concours. L'Académie s'enrichit par la suite de divers legs et fondations; elle eut même un bel hôtel que lui laissa en mourant J.-J. Bel, conseiller au Parlement, en 1739. Il est vrai qu'en 1793, l'abbé Grégoire fit décréter la suppression de toutes

Digitized by Google

les Académies et la confiscation de leurs propriétés. Ce ne fut pas sans peine qu'après la Révolution, l'Académie de Bordeaux parvint à se reconstituer; elle ne put reprendre son titre et ses statuts qu'en 1828, sous le ministère Martignac. Elle reçoit actuellement une subvention de la ville et une autre du département.

L'Académie de Bordeaux compte donc parmi les plus anciennes et les plus illustres des Académies de province; elle est le centre d'un foyer intellectuel très ardent, très vivace. Il suffit pour s'en convaincre de jeter les yeux sur la liste de ses membres depuis sa fondation, et aussi sur le tableau des Mémoires-Manuscrits qu'elle a reçus, et qui s'élèvent au chiffre de 1582. Une Société qui possède de telles archives a le droit d'en être fière et de les montrer *urbi et orbi*.

J'ai maintenant à parcourir trois gros volumes des Actes de l'Académie; mais, dans ce bref rapport, vous ne pouvez attendre de moi qu'une rapide analyse, ou plutôt une indication sommaire des travaux qui s'y trouvent. Il en est d'ailleurs qui, par leur spécialité toute scientifique, ne sont pas de ma compétence, ou se refusent à la dissection d'un compte-rendu. D'autres, en assez grand nombre, ont pour objet des questions locales, dont l'intérêt peut être très vif dans la capitale de l'ancienne Guyenne, mais qui, à distance, ne nous passionnent pas au même degré. Je trouve, par exemple, dans le tome XXXVIII, année 1876, une *Notice historique sur les moyens anciens et nouveaux du passage de la Garonne devant Bordeaux et de la Dordogne devant Cubzac*, due à la plume de M. Manès. C'est un excellent travail, très nourri de faits et de détails techniques. L'étude de M. Drouyn, intitulée *Variétés girondines*, ou *Essai historique et archéologique sur la partie du diocèse de Bazas renfermée entre la Garonne et la Dordogne*, m'a frappé par l'abondance des détails et la somme considérable de recherches qu'elle suppose. C'est à la fois de l'histoire et de l'archéologie, minutieuses si l'on veut, mais qu'un voyageur se plairait à consulter en parcourant le pays. C'est un grand travail, inséré dans chacun des trois volumes, et comprenant à lui seul plus de 400 pages. On voit donc que l'Académie ouvre largement sa publicité à de longues et sérieuses recherches; mais elle donne naturellement la préférence à celles qui ont un intérêt régional, qui rayonnent autour d'elle et dont elle est en quelque sorte le centre de gravité.

Digitized by Google

Personne ne songera à se plaindre de voir ainsi se spécialiser la science; n'est-ce point en effet le devoir et le rôle des Académies de province de s'occuper particulièrement de ce qui se passe ou s'est passé autour d'elles? Ce mouvement d'activité locale, en stimulant le zèle et même l'amour-propre des écrivains, contribue à l'ensemble du travail national, et l'unité se fait au moyen de cette diversité. Les rapports, les échanges qui sont établis aujourd'hui entre les diverses Sociétés savantes constituent un courant de communications très profitable à chacune d'elles aussi bien qu'au progrès général des études. Par exemple dans le tome XXXVIII, sous ce titre: *Antoine de Noailles à Bordeaux*, M. Tamisey de Larroque a inséré le fruit de ses recherches sur ce personnage qui fut, au XVIe siècle, lieutenant du Roi en Guyenne, gouverneur de Bordeaux et maire de cette ville. C'est, comme le dit l'auteur, « un important supplément à tous les travaux dont l'histoire de Bordeaux a été l'objet, attendu que ces pages abondent en particularités entièrement nouvelles ». M. T. de Larroque a basé son travail sur deux volumes manuscrits de la Bibliothèque nationale qui contiennent de nombreux renseignements et documents relatifs à Antoine de Noailles (nº 6,948 et 6,908); il en a extrait un certain nombre de lettres pleines d'un piquant intérêt.

Je signalerai encore dans le même volume une étude de M. Brunet sur la *Légende du prêtre Jean*. Le public en général, et même le public lettré, n'a sur ce sujet que des notions confuses, de vagues réminiscences. L'auteur précise ces idées; il en montre l'origine, la continuité, la persistance pendant plusieurs siècles, quoiqu'elles n'eussent d'autre source que des récits fabuleux et souvent contradictoires. C'est aux croisades que remonte cette singulière légende. En 1144, après la prise d'Edesse par les Sarrassins, les chrétiens étaient en proie au découragement, lorsque le bruit se répandit qu'un souverain puissant, fidèle à la foi de Jésus, et maître d'une partie de l'Asie, allait venir au secours des Croisés, et qu'il battait partout les Musulmans. Cette nouvelle fut prise au sérieux; le pape Alexandre III adressa à ce fantôme de souverain une lettre qui fut confiée à l'évêque Philippe. Le messager partit et ne revint pas. Le prêtre Jean ne parut pas davantage; le bruit courut qu'il avait péri en combattant les Mongols. On confondait alors volontiers l'Asie avec

Digitized by Google

l'Afrique, aussi ne faut-il pas s'étonner de voir la légende faire de ce prince fabuleux un souverain de l'Abyssinie. A l'époque du Concile de Florence, le pape Eugène IV tenta de réunir à l'Eglise les sujets de ce roi inconnu, et il adressa une lettre au *prêtre Jean*, empereur des Ethiopiens : le résultat de cette missive est resté inconnu. Malgré tout, la légende persista, tant est grande la puissance du lointain et du mystère sur l'imagination humaine. Le nom du prêtre Jean revient souvent dans les écrits du moyen-âge; on le désignait même comme le descendant d'un des trois rois Mages. Othon de Fresingen en parle dans sa chronique, à la date de 1145. Albéric de Trois-Fontaines et Jacques de Vitry font aussi mention de ce personnage. Marco-Polo parle des démêlés du prêtre Jean avec le khan des Tartares, Gengis, lequel s'était mis en tête de lui demander sa fille en mariage; or le prêtre Jean répondit à Gengis « qu'il ferait ardoir sa fille plutôt que de la lui donner à femme. » En somme, toutes ces indications étaient vagues; nul n'avait parlé du prêtre Jean *de visu;* c'était toujours *ex auditu*; aussi la légende alla-t-elle s'affaiblissant au XIVe siècle. Elle se réveille au XVe, dans le voyage de Jean de Mandeville, qui donne au prêtre Jean le nom de « grand empereur d'Inde, » tandis que d'autres le faisaient roi du Thibet.

Ce qui a le plus contribué à répandre ces singuliers récits, c'est une lettre qui circula au XIIe siècle, adressée, disait-on, par le prêtre Jean, à l'empereur Manuel Coumène; on la trouve dans l'*Itinerarium* de Jean de Hesse, imprimé à Deventer en 1504; elle fut reproduite ensuite dans divers recueils. C'est un bizarre amalgame de toutes les fables qu'avait pu forger l'imagination en délire sur ces lointains pays d'Orient, où nul européen n'avait encore pu pénétrer. Le prêtre Jean s'y intitule *Dominus dominantium*, ayant soixante rois pour tributaires. Il décrit son pays, où naissent des crocodiles, des panthères, des onagres, des lions moult étranges blancs et rouges, des ours blancs, des merles blancs, des dragons, des griffons, des tigres noirs, des chevaux verts ayant deux petites cornes, des cyclopes, des hommes cornus ayant un œil sur le devant et trois ou quatre sur le derrière de la tête; des oiseaux, parmi lesquels le phénix et l'yllérion. Dans cette terre abonde le lait et le miel; il n'y a ni poison, ni grenouilles, ni serpents, ni scorpions. Le fleuve Yconus, sortant du Paradis, roule

Digitized by Google

des émeraudes, des saphirs, des topazes. Il n'y a dans ses états ni pauvres ni voleurs. Sur le palais du roi, soutenu par une colonne d'or, se trouve un miroir magique où se reflète tout ce qui se passe de bon ou de mauvais dans le royaume, etc.

Toutes ces merveilles dont nous abrégeons le détail, ne sont au fond que la reproduction des fables et des prodiges dont l'imagination s'est toujours plu à orner les régions de l'Orient; et beaucoup de ces détails se retrouvent dans le *Roman d'Alexandre* par Lambert li Tors. — La prétendue lettre du prêtre Jean ne nous a été conservée qu'en latin. Notre ancien confrère, M. Jubinal, dans son édition des *Œuvres* de Rutebeuf, a inséré comme pièce curieuse les *Nouvelles de la terre du Prêtre Jean*; de plus il annonce qu'il a réuni de nombreux matériaux dans le but de rédiger un travail étendu sur le Prêtre Jean; nous ne croyons pas que ces recherches aient été publiées.

En résumé, la légende de ce personnage reste dans le domaine de la fantaisie; c'est une fusée d'imagination qui a éclaté dans l'ombre du moyen-âge, éblouissant les esprits avides de merveilleux et semant parfois dans les âmes assombries un rayon d'espérance. On avait alors la foi robuste: elle allait jusqu'à la chimère; mais la chimère même comblait un vide que n'a pas rempli la doctrine moderne par laquelle on veut nous réduire à nous passer d'espérance.

J'ouvre la série suivante des Actes de l'Académie de Bordeaux qui contient les années 1877 et 1878, et je m'arrête un instant aux *Menus-Propos* de M. Jules de Gères, parce qu'il est difficile de ne pas admirer ces pensées détachées, qui sont comme les échappées d'un charmant esprit.

C'est une *quatrième série;* je ne connais pas les précédentes, mais celle-ci suffit pour me faire croire que l'Académie de Bordeaux possède un successeur de La Rochefoucauld, de La Bruyère et de Vauvenargues. L'auteur définit ainsi, sans prétention aucune, la forme et le but de ses *Menus-Propos*: « Ce sont, dit-il, les légers ballons perdus de la réflexion, les irrégulières émanations du foyer intellectuel, les soudaines et rapides expansions de la flamme intérieure, les battements intermittents du cœur pensant, efforts impatients et stériles de l'être immatériel qui se débat en nous, comme l'oiseau prisonnier dont les ailes font le supplice, et qui cherche à tromper sa capti-

Digitized by Google

vité en essayant d'en passer une ou deux plumes entre les barreaux inflexibles ».

Ce début est aussi charmant que modeste; mais la suite nous montre dans cet écrivain, un penseur, un philosophe, un homme de cœur et d'imagination, même un poète. Il y a là une centaine de pages où abondent les définitions heureuses, les traits vifs et piquants, les pensées profondes, les tirades éloquentes; tout cela est à lire, à méditer, à retenir. Je voudrais citer, mais je n'ose; je me laisserais entraîner hors de mes limites; de plus, j'aurais le regret de laisser de côté une foule de traits que je voudrais reproduire. Quel choix faire dans le beau panier de cerises dont parlait Mme de Sévigné? « Apprendre, dit notre auteur, c'est se convaincre d'ignorance, et, plus on apprend, plus on sait, mieux on comprend qu'on ignore ». Je parlais de Vauvenargues; ne reconnaissez-vous pas son disciple dans cette touche fine et délicate, dans une foule d'autres *pensées, qui viennent du cœur*, dans la haute expression morale qui ressort spontanément de ces réflexions d'un charmant esprit. Et notez bien que s'il sait s'élever, il sait aussi descendre; il raconte aussi bien qu'il moralise; je n'en veux pour preuve que cette page délicieuse où il cite les traits d'esprit de son chien Frizon, en les opposant au *machinisme* que Descartes a inventé pour *expliquer*, ou plutôt *ne pas expliquer l'intelligence des animaux*. Je termine par un vœu qui, je l'espère, sera réalisé, c'est de trouver un jour en volume le recueil de ces *Menus-Propos;* il me semble que ce serait un cadeau à faire au public, et que le nom de l'auteur ne saurait qu'y gagner.

Dans le 3e volume des *Actes*, je me borne à signaler rapidement quelques bons travaux qui sont d'un intérêt général pour la littérature. Ce sont d'abord les *Remarques sur le texte de divers auteurs* par M. Dezeimeris, un savant de haute race, qui excelle à discuter les textes, à les réviser, en y appliquant les ressources d'une érudition aussi variée que profonde. Il s'agit d'abord d'un exemplaire d'Ausone, vieille et splendide édition qui a appartenu à de Thou, puis à Vinet, et dont un ami a gratifié M. Dezeimeris. Ausone étant de Bordeaux, on comprend qu'une discussion sur ses œuvres fût pour l'Académie une petite fête de famille. — De là, le docte philologue passe à Mathurin Régnier, et nous le montre s'inspirant, ici de Virgile, là

Digitized by Google

d'Horace; il discute en passant tel vers, telle expression de notre vieux satirique; il restitue au besoin un texte altéré, une orthographe défectueuse. — C'est ensuite André Chénier, imitateur de l'antiquité grecque, sur lequel s'exerce la sagacité du commentateur, espérant par là, dit-il, contribuer à l'établissement d'une édition définitive de ce poète. — De telles discussions ne s'analysent pas, mais il est bon de les signaler à l'attention des érudits et des hommes de goût. Certes, ce n'est pas un critique ordinaire que celui qui sait apprécier les imitations de Chénier par ces paroles aussi justes que bien senties: « Doué du tact suprême de l'emprunt, il embellissait ce qu'il avait pris, en le combinant et le variant. Son commerce prolongé avec les chefs-d'œuvre de la Grèce l'avait accoutumé à une conception colorée, à une forme expressive et vivante; et il était tellement à l'aise dans ce milieu devenu sien, que, lorsqu'il imitait les Grecs, son vers, loin de subir une contrainte, semblait se permettre une liberté. »

Je termine en signalant une étude de M. Collignon sur le *Mythe de Galatée*, où se trouvent des aperçus d'une finesse élégante et d'une rare délicatesse. La blanche Néréide, créée par l'imagination symbolique de la poésie grecque, « revêt la forme féminine; elle a la grâce inquiétante et l'attrait de l'élément humide. » A ce mythe gracieux s'attache la légende du monstrueux Polyphême; ce fut le sujet de la Ve idylle de Théocrite, et l'art antique y trouva une source abondante d'inspiration. M. Collignon passe en revue tous les monuments où se trouvent reproduits les souvenirs de Galatée et de Polyphême; il les recherche dans la peinture, dans la sculpture, dans l'art décoratif aussi bien que dans la poésie. Cette revue, faite avec un goût exquis, et appuyée d'une érudition très variée, présente un véritable intérêt.

En résumé, l'Académie de Bordeaux soutient l'honneur de son glorieux passé par les sérieux et solides travaux de ses membres. Elle n'a pas besoin de nos encouragements, car elle marche d'un pas assuré dans la voie du progrès, et se montre toujours à la hauteur de la science moderne, dont elle prend parfois l'initiative, Mais nous lui devions en passant cet hommage, pour lui montrer que nous sommes sensibles à l'échange établi entre ses productions et les nôtres.

BOUGEAULT.

Digitized by Google

3. — Etude sur les Etablissements d'utilité publique, par M. Elie de Biran.

Le travail de M. de Biran nous intéresse à un double point de vue : d'abord parce qu'il émane d'un de nos confrères les plus distingués et les plus sympathiques qui a su marquer profondément sa place dans les deux Sociétés sœurs, la Philotechnique et l'Historique ; ensuite, parce que nous sommes tous intéressés à savoir, d'une manière précise, quels sont les droits et les obligations de notre Société reconnue établissement d'utilité publique.

C'est Domat, parmi les anciens jurisconsultes, qui a le mieux défini le rôle des communautés comme personnes civiles: « elles tiennent lieu de personnes tant à cause de leurs fonctions propres que parce qu'elles ont leurs biens, leurs affaires, leurs droits, leurs charges et leurs privilèges, comme les particuliers. »

On comprenait, à la fois, sous la même dénomination de corps et communautés, tous les établissements que l'on divise aujourd'hui en établissements publics et en établissements d'utilité publique.

La distinction nécessaire que le Conseil d'État avait essayé d'établir par sa jurisprudence ne fut sanctionnée par le législateur qu'en 1862. C'est seulement la loi du 26 février de cette année qui, en réglant les emprunts à contracter par les départements, les communes et autres établissements, sépara définitivement les établissements publics de ceux qui sont reconnus d'utilité publique.

D'après la définition qui a paru prévaloir au Conseil d'Etat, l'établissement public est toute institution créée et organisée par la loi, à laquelle la personnalité civile a été attribuée pour la gestion d'un service public, au moyen de ressources qui lui sont propres. L'établissement d'utilité publique est tout établissement privé, revêtu de la personnalité civile, à cause de l'utilité qu'il offre au public.

M. de Biran montre nettement en quoi ces deux classes diffèrent. Une règle essentielle est que les établissements d'utilité publique ne sont soumis qu'aux obligations résultant de l'acte qui leur a conféré la vie civile, de leurs statuts approuvés ou des dispositions spéciales de la loi.

Les établissements publics, au contraire, ont toujours, sauf de

Digitized by Google

rares exceptions déterminées, besoin de l'autorisation administrative.

En principe, la reconnaissance légale d'un établissement d'utilité publique est prononcée, après enquête et avis du Conseil municipal, du sous-préfet et du préfet, par décret délibéré en assemblée générale du Conseil d'État. Il faut que l'établissement ait fonctionné assez longtemps pour justifier de services réellement sérieux, que son utilité soit démontrée, qu'il ait des ressources suffisantes pour garantir sa stabilité.

M. de Biran précise, en s'appuyant sur le dernier état de la jurisprudence administrative, tout ce qui a rapport à l'autorisation, à la surveillance par l'état, à l'acceptation des dons ou legs.

Un point important que M. de Biran tranche en faveur des établissements d'utilité publique, c'est qu'il n'appartient pas à l'autorité administrative de statuer sur les actes qui n'ont pas été expressément assujettis à son approbation par les statuts.

Les établissements d'utilité publique conservent leur caractère privé, même après qu'ils ont été légalement reconnus. Ils continuent à s'administrer eux-mêmes et ne sont obligés de recourir à l'autorité publique qu'en vue de l'accomplissement de certains actes déterminés de leur vie civile. Ils jouissent, en un mot, d'une véritable autonomie, sous la surveillance de l'autorité.

M. de Biran termine ce travail instructif et d'un intérêt si pratique par la liste des établissements d'utilité publique qui ont été reconnus depuis 1871. Notre Société des Etudes historiques y figure à la date du 3 mai 1872.

CAMOIN DE VENCE.

---

4. — Le Patois créole Mauricien, par M. Baissac, professeur au lycée de la Réunion.

Pour vous rendre compte, avec quelque compétence, de l'étude sur le patois créole Mauricien, par M. Baissac, il conviendrait d'être philologue; car c'est au premier chef une étude de philologie; philologie simplifiée du reste et nous montrant par les exemples autant que par les systèmes et sous une forme légère autant que didactique,

Digitized by Google

comment la langue française, celle de nos pères devenus maîtres de l'Ile Maurice en 1715, et la langue Malgache, celle de leurs esclaves immigrés de Madagascar, se mêlèrent en un instant pour former un patois original dicté par les nécessités courantes de la vie nouvelle; et comment ensuite ce patois lui-même se prêta successivement et par les combinaisons les plus simples à l'introduction d'éléments extérieurs, anglais, indien, chinois même. Or, j'entends fort peu de chose à la philologie; et à la langue Malgache, moins encore: je ne puis donc vous présenter de ce livre, ni analyse complète, ni critique autorisée; mais, sans être philologue et sans connaître d'abord les mystères de la langue malgache, on peut prendre plaisir à une étude curieuse, précédée d'une introduction intéressante et remplie de détails savoureux par leur simplicité même sur le langage et par conséquent les mœurs, la poésie, la littérature populaire et les superstitions naïves d'un pays qui, pendant un siècle, fut nôtre et que bien des sympathies rattachent encore à nous; or introduction et grammaire, — grammaire anecdoctique, dirais-je, si l'expression était permise, — ont cet attrait particulier.

Réservant en conséquence les mérites techniques du livre, sur lesquels il nous serait peut-être difficile de nous prononcer, pour ne nous attacher qu'au côté original et agréable qui relève certainement bien qu'indirectement de la critique historique, nous devons faire accueil à cette étude et remercier son auteur de l'hommage qu'il a bien voulu nous en faire.

A. POUGNET.

Marivaux, par M. Gossot. — **De l'Eloquence de la tribune en France au xixe siècle**, par Mgr Tolra de Bordas. — **Rebecca**, par M. Du Martel du Porzou. Rapports de M. Jules David.

Des nécessités de mise en pages nous obligent à reporter au numéro de *Mai-Juin* ces rapports de M. Jules David indiqués page 88 au sommaire des *Rapports* sur des ouvrages offerts.

Digitized by Google

DÉCÈS ET OBSÈQUES DE M. NIGON DE BERTY

Un des doyens de la *Société des Etudes historiques* qui lui appartenait depuis le 28 octobre 1835, M. Nigon de Berty, est décédé presque subitement dans la nuit du vendredi 20 avril en sa demeure à Paris, rue Mazarine, 19. Ses obsèques ont eu lieu à Saint-Germain-des-Prés, le lundi 23 avril, à 9 heures.

La *Société des Etudes historiques* était représentée aux obsèques de cet honorable confrère par MM. Louis-Lucas, Camoin de Vence, Gabriel Desclosières, Gustave Duvert, baron Carra de Vaux, Bougeault, Wiesener, Daussy, Bournat, Delattre-Lenoel, de la Brunetière.

Au cimetière Montparnasse, lieu de la sépulture de famille, M. Louis-Lucas a prononcé le discours suivant:

Mesdames, Messieurs :

Au nom de la *Société des Etudes historiques* dont il fut membre pendant 47 ans, et dont il devint bientôt l'un des plus fermes appuis, je viens dire un dernier adieu, rendre un dernier hommage au confrère que nous venons de perdre et dont l'absence se fera longtemps sentir parmi nous.

M. Nigon de Berty aimait à noter que pendant ce laps de près d'un demi-siècle, une seule fois il lui était arrivé de manquer à l'une de nos séances, et encore, ajoutait-il, ce fut sur l'ordre formel de mon médecin.

Si je me plais à rappeler ce trait, c'est qu'il peint à lui seul, le caractère de notre confrère.

Il considérait comme un devoir, je le lui ai entendu dire, de prendre part à tous les travaux de la Société dont il était devenu le Doyen à un rang près; et puisque c'était un devoir, on pouvait être certain que M. de Berty n'y faillirait pas.

Digitized by Google

Avant tout, en effet, il était l'homme du devoir; et ce qui lui paraissait tel, en politique, en religion, en morale, comme dans les choses ordinaires de la vie, il l'accomplissait avec un zèle, avec une exactitude qu'il sera toujours difficile d'égaler, qu'il ne sera jamais possible de dépasser.

Il ne m'appartient pas de suivre M. Louis-Simon NIGON DE BERTY dans tout le cours de sa longue existence, de pénétrer à son foyer, et de signaler ici les phases diverses de la carrière qu'il a parcourue.

J'ai le droit pourtant de vous dire qu'après avoir été chef de parquet, il entra dans l'administration des cultes, où semblaient l'appeler ses convictions religieuses, et où, lui qui aimait tant les ministres du Seigneur, il put être heureux et fier de ses rapports avec les dignitaires du haut clergé de France.

Quand il dut résigner ses fonctions parce que l'heure de la retraite avait sonné, l'heure du repos ne sonna pas encore pour lui.

Il se fit inscrire au tableau de l'ordre des avocats, et ouvrit un cabinet de consultations, qui fut bientôt hanté par les hôtes habituels de sa division des cultes, ce qui le détermina à s'occuper surtout de leur contentieux.

C'était, sans doute, la conséquence toute naturelle des fonctions qu'il avait remplies, mais c'était surtout la conséquence de ses convictions et de ses pratiques religieuses.

M. DE BERTY avait, en effet, une foi profonde, et il remplissait les devoirs de la religion qu'il servait et qu'il aimait de tout son cœur, avec la plus scrupuleuse exactitude, et sans y manquer jamais.

Un jour, sous les voûtes de cette belle église de Saint-Germain-des-Prés qu'il vient de quitter pour n'y plus rentrer, je me promenais en curieux, dirai-je en amateur passionné de l'art, devant les belles fresques de Flandrin. De loin j'aperçus M. DE BERTY priant avec une onction telle que j'en suis encore ému, et que le souvenir ne s'en est point effacé.

Ce ne fut pas pour moi un spectacle sans grandeur, de voir ce vieillard aux cheveux blancs, agenouillé humblement au pied de l'autel, et méditant avec respect sur la vie future.

Très arrêté dans ses convictions, M. DE BERTY les défendait avec ardeur et ne les dissimulait jamais. Ce qu'il croyait devoir faire, il le

Digitized by Google

pratiquait ouvertement, ostensiblement, avec fermeté, avec un profond mépris du faux respect humain. En politique comme en religion, on ne le vit pas varier. Volontiers, je dirais de lui : « ce fut un caractère ! »

M. DE BERTY nous a donné bien des preuves de son attachement à notre Société. Il a enrichi notre *Revue* de nombreux articles parmi lesquels je me plais à citer particulièrement « la vie d'un Conseiller au Parlement de Paris dans le XVIIIe siècle » (1). Ce conseiller, c'était M. NIGON DE BERTY son arrière grand-oncle ; et dans la notice biographique qu'il lui a consacrée, il a mis, je puis le dire, tout son style, tout son cœur et toute son âme.

Adieu M. DE BERTY ! vous nous avez été enlevé d'une façon subite, et, j'en suis sûr, si le danger immédiat avait été prévu par vous, il vous eût effrayé, parce qu'il ne vous laissait pas le temps de vous recueillir avant de paraître devant le Souverain Maître que vous avez aimé avec tant de ferveur ! — Vos craintes, nous ne les aurions pas partagées. La rectitude de votre vie, votre constante pratique du devoir, nous donnent l'assurance, qu'après avoir été pendant plus de quatre-vingts ans sur terre un des dévôts serviteurs de Dieu, vous êtes, maintenant, dans le Ciel où vous aspiriez, un de ses élus pour l'éternité.

---

(1) *Investigateur*, journal de la *Société des Etudes historiques*, 43e année, n° 1, janvier-février 1877, p. 1.

Digitized by Google

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

SÉANCES DES 26 FÉVRIER, 10 ET 26 MARS, 10 AVRIL 1883.

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1883. — *Présidence de* M. Louis-Lucas, *Président.* — Le procès-verbal de la dernière Séance est lu et approuvé.

M. le Secrétaire général dépose sur le bureau le Bulletin supplémentaire de l'*Investigateur*, qui contient outre les notices individuelles de chacun des membres de la Société, une table analytique, une table alphabétique et l'indication des dispositions règlementaires relatives à la distribution du Prix Raymond.

Il sera fait un tirage à part de la livraison supplémentaire de l'*Investigateur*.

L'ordre du jour appelle le dépouillement de la Correspondance imprimée et manuscrite.

M. le Secrétaire général a reçu les lettres suivantes :

De MM. : Bertin, donnant sa nouvelle adresse; Lecoultre, annonçant le prochain envoi d'un manuscrit; Loiseau, s'excusant de ne pouvoir venir à la Séance et donnant son appréciation sur le manuscrit admis au concours du Prix Raymond; de Boisjolin remerciant la Société de l'avoir admis dans son sein.

M. le Président a reçu aussi une lettre de M. Gustave Duvert s'excusant de ne pouvoir assister à la Séance et annonçant qu'il se préoccupe du choix des morceaux à exécuter en Séance publique. Il désignera les noms des compositeurs à M. Georges Dufour, chargé de rédiger une courte notice sur chacun d'eux.

Autre lettre de M. Nigon de Berty informant la Société qu'il ne pourra sans doute venir que très tard à la Séance de ce jour.

M. Bougeault dépose sur le bureau son *Etude sur l'état mental de J.-Jacques Rousseau et sa mort à Erménonville.*

M. David est nommé rapporteur.

M. Joret-Desclosières demande s'il y aura lieu, cette année, de

Digitized by Google

décerner des médailles comme l'année dernière, à certains de nos membres correspondants.

Après des observations échangées entre M. le Président, MM. Camoin de Vence et d'Auriac, la question est réservée jusqu'à la décision à intervenir sur le Prix Raymond à décerner.

LECTURES :

M. d'Auriac communique à la Société quelques fragments d'un travail plus important et qu'il intitule : *Traditions et Fêtes populaires*. Ces fragments ont rapport à *la Veillée des dames* qui se fête le 19 janvier à Bruxelles, et qui se caractérise par cette particularité que les dames sont maîtresses au logis ce jour là ; à la Saint-Valentin, la fête des Amoureux, que l'on célèbre le 14 février, enfin à la Saint-Stapin ou Estapin qui guérit toutes les maladies et qu'on fête par des pèlerinages à la fontaine de Saint-Stapin, le 6 août.

Cette lecture, sauf quelques modifications, est réservée au nombre de celles parmi lesquelles on devra choisir pour la composition du programme de la Séance publique.

M. le Président pense qu'il serait convenable de demander à M. Barbier s'il ne se propose pas de communiquer quelque épisode de sa traduction en vers de l'*Iliade d'Homère* à la Séance publique.

La Société appuie cette proposition.

La Société se réunit ensuite en Séance de la Commission du Prix Raymond.

M. Jules David estime que l'auteur du manuscrit unique envoyé à la Société sur l'*Histoire de la Critique en France* a fait un travail incomplet et ne mérite qu'une médaille et non le prix tout entier.

M. d'Auriac trouve le Mémoire bien écrit et suffisamment rempli, eu égard aux termes mêmes de la question posée.

M. Loiseau motive son jugement par correspondance. Il signale certains oublis de l'auteur, mais tenant compte des réelles qualités du travail, il serait partisan de lui accorder la plus haute récompense possible, selon les traditions de la Société.

M. Jules David développe son appréciation en citant les noms de critiques que l'auteur a oubliés et qui ont cependant occupé une si grande place : MM. Patin, Nisard, Saint-Marc Girardin, Philarète Chasles, etc.

M. Joret-Desclosières propose de décerner à l'auteur une médaille

Digitized by Google

et une somme de 500 francs, de lui demander ensuite de compléter son travail, et cette condition remplie, on insérerait dans l'*Investigateur*, le travail complété; 200 exemplaires d'un tirage à part seraient mis à la disposition du lauréat.

Après un échange d'observations entre M. LE PRÉSIDENT, MM. D'AURIAC, DAVID et BOUGEAULT, la Commission se rallie à la proposition de M. JORET-DESCLOSIÈRES et nomme rapporteur: M. Jules DAVID.

La Séance est reprise:

M. l'Abbé BOUQUET offre à la Société le texte du discours qu'il a prononcé à la Sorbonne à l'occasion de l'ouverture de son cours d'histoire ecclésiastique.

M. LE PRÉSIDENT charge M. Jules DAVID de rédiger une Notice pour l'*Investigateur* à l'occasion de ce discours.

M. LE PRÉSIDENT informe qu'il a reçu une lettre signée de MM. CAMOIN DE VENCE, DUVERT et ODENT, qui demandent qu'on change le titre du Journal, et proposent qu'au lieu du titre l'*Investigateur* on l'appelle *Revue* ou *Bulletin de la Société des Etudes historiques*.

Cette question sera portée à l'ordre du jour de la prochaine Séance.

GEORGES DUFOUR.

SÉANCE DU 10 MARS 1883. — *Présidence de* M. LOUIS-LUCAS, *Président*. — Le procès-verbal de la dernière Séance est lu et approuvé.

A l'occasion du procès-verbal, M. JORET-DESCLOSIÈRES revient sur la proposition qu'il a déjà faite de décerner des médailles aux membres correspondants. Il en est un surtout qui n'a pas participé à la distribution de l'an dernier, et dont le zèle et le dévouement pour tout ce qui touche à notre Société mérite un témoignage exceptionnel. C'est M. Léon HILAIRE, qui vient encore d'envoyer une lecture en prévision de la Séance publique.

Après plusieurs observations échangées entre M. LE PRÉSIDENT, MM. CAMOIN DE VENCE, Colonel FABRE et JORET-DESCLOSIÈRES, M. LE PRÉSIDENT propose de réserver la question jusqu'au moment où le rapporteur du PRIX RAYMOND aura fait connaître ses conclusions.

L'ordre du jour appelle le dépouillement de la Correspondance imprimée et manuscrite.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL a reçu les lettres suivantes de:

MM. MARBEAU qui s'excuse de ne pouvoir venir à la Séance de ce

Digitized by Google

jour; COMBIER remerciant la Société d'avoir bien voulu faire à son manuscrit : *le Juge unique des justices de village* les honneurs d'une lecture. TALBERT indiquant certaines modifications à faire à sa Notice individuelle. Léon HILAIRE envoyant un manuscrit, en vue d'être admis au rang des lectures en Séance publique. DONNEAU DU PLAN accusant réception de l'*Investigateur* et annonçant qu'il se préoccupe toujours de recruter des membres pour la *Société des Etudes historiques*.

CANDIDATURE.

M. Abel CLARIN qui présente la candidature de M. MIGNARD, auteur de nombreux Mémoires, demande par lettre s'il ne serait pas possible de dispenser M. MIGNARD de cotisation, eu égard à sa grande notoriété et à ses nombreux services rendus à la science.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL rappelle que les statuts s'opposent à la prise en considération de cette demande.

L'examen de la candidature de M. MIGNARD et la nomination de la Commission sont renvoyés à une Séance ultérieure.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture du rapport de M. DAVID, au nom de la Commission du PRIX RAYMOND. Le rapporteur à l'occasion du Mémoire unique envoyé sur l'*Histoire de la Critique en France*, fait une étude très complète et très fine de la question, montrant ce qu'il fallait exactement entendre par cette expression: la critique, et indiquant à l'auteur du Mémoire les points sur lesquels son travail n'est pas assez complet, enfin ce qui lui manque pour répondre absolument aux vues du programme.

Les conclusions du rapport sont les suivantes: Il conviendrait de ne décerner que 500 francs et une médaille sur les 1,000 francs que comporte le PRIX RAYMOND, et si l'auteur consent aux corrections et aux modifications qui lui sont demandés, on pourrait insérer son travail dans l'*Investigateur* et lui offrir un tirage supplémentaire, comme complément de récompense.

Le rapport mis aux voix est adopté.

M. LE PRÉSIDENT décachète le pli et constate que l'auteur du Mémoire à couronner est M. Francisque MELVIL, demeurant à Paris, 21, rue Brézin.

La Société s'occupe ensuite de la composition du programme.

M. DUVERT donne des détails sur la partie musicale dont il a bien voulu s'occuper.

M. JACQUART, violoncelliste, Mme JACQUART, pianiste, Mme BOUTIN,

Digitized by Google

professeur de chant, interpréteront sans doute des œuvres des compositeurs suivants: SCARLATTI, RAMEAU, HAENDEL, SÉBASTIEN BACH, HAYDN, BEETHOVEN, CHOPIN, GOUNOD.

Grâce à ce choix de compositeurs, le passé et le présent de la musique se trouveront ainsi rattachés par une chaîne en quelque sorte ininterrompue, et le concert, selon le vœu de la Société, prendra ainsi le véritable caractère d'un concert historique.

La partie musicale ne devra pas, du reste, dépasser une heure et demie au maximum.

M. DUFOUR devra s'entendre avec les artistes au sujet du choix et de l'étendue des morceaux.

Quant à la partie littéraire du programme de la Séance publique, elle comprendra, outre l'allocution du PRÉSIDENT, le compte-rendu des travaux de la Société par le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, le rapport sur le concours pour le PRIX RAYMOND, les lectures de MM. WIESENER, CAMOIN DE VENCE, BARBIER, D'AURIAC.

M. LE PRÉSIDENT a vu à ce sujet M. BARBIER qui lui a promis de réserver pour la Séance publique la lecture d'un des fragments de sa traduction en vers de l'Iliade, intitulé: *Priam aux pieds d'Achille.* (XXIVe Chant de l'*Iliade*).

L'ordre du jour appelle la proposition déposée par MM. CAMOIN DE VENCE, DUVERT et ODENT de modifier le titre de la publication des travaux de la Société.

Une discussion s'engage, dans laquelle M. NIGON DE BERTY revendique le maintien de l'ancien titre l'*Investigateur* au nom des vieilles traditions de la Société, et plusieurs Membres proposent des titres différents.

Le renvoi de la discussion à quinzaine est prononcée, pour laisser aux Membres le temps de réfléchir sur le meilleur titre à mettre à la place de l'*Investigateur*.

M. LE PRÉSIDENT donne enfin lecture de son compte-rendu de l'Annuaire de la Société philotechnique, et insiste plus particulièrement sur les travaux de MM. Jules DAVID, DONNEAU DU PLAN, Julien TRAVERS, MONTINI, TIERCELIN, etc.

SÉANCE DU 26 MARS. — *Présidence successive* de M. LOUIS-LUCAS, *Président* et de M. CAMOIN DE VENCE, *Vice-Président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

M. DUFOUR donne quelques détails sur le projet de programme

Digitized by Google

musical, préparé d'après les indications des artistes qui doivent se faire entendre à la séance publique.

L'ordre du jour appelle le dépouillement de la correspondance imprimée et manuscrite.

Lettre de M. Jules David, s'excusant de ne pouvoir assister à la réunion et demandant de faire figurer à l'ordre du jour de la prochaine séance son compte-rendu du cours de M. l'abbé Bouquet à la Sorbonne et son rapport sur le livre de M. Bougeault : *La démence de J.-J. Rousseau.*

Lettre de M. Francisque Melvil, lauréat du prix Raymond, remerciant la Société et se déclarant prêt à faire à son travail les modifications qui lui sont demandées.

M. Desclosières insiste pour qu'une médaille soit accordée à M. Léon Hilaire, comme membre correspondant de la Société. Il rappelle les services rendus par M. Hilaire, depuis 24 ans qu'il fait partie de notre Société, ses intéressants travaux, et cite les nombreuses preuves de dévouement qu'il a données à notre compagnie.

La Société décide qu'une médaille de vermeil sera décernée, exceptionnellement cette année, à M. Léon Hilaire.

Après quelques observations échangées entre MM. Duvert, Desclosières, Camoin de Vence et Dufour, il est convenu que M. Dufour s'entendra de nouveau avec les artistes pour la rédaction définitive de la partie musicale du programme.

M. le Président, répondant aux vœux des membres de la réunion, adressera aux artistes qui veulent bien prêter leur gracieux concours à la Société, une lettre pour les inviter à prendre part au banquet à l'issue de la séance.

L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition déposée par plusieurs membres et tendant à modifier le titre de la publication des travaux de la Société.

M. Nigon de Berty, au nom des traditions de la Société, s'oppose formellement à tout espèce de changement.

M. Camoin de Vence défend la proposition dont il est un des auteurs, en insistant sur les avantages d'un changement de titre, au point de vue de la plus grande publicité à donner aux travaux des membres de la Société.

MM. Desclosières et Duvert font plusieurs observations sur les diverses indications que devra contenir le titre à choisir pour la publication.

Digitized by Google

On vote successivement sur le principe de la modification à apporter et sur le titre présenté par M. Desclosières et ainsi conçu : *Revue de la Société des Etudes historiques, faisant suite à l'Investigateur.*

Ces deux propositions sont adoptées au scrutin.

Lectures :

M. Wiesener communique à la Société le commencement de son étude sur *Lord Stair et M. de Torcy*, qui doit figurer au programme de la séance publique. Cette lecture remplie de détails caractéristiques sur ces deux figures si dissemblables de l'envoyé britannique et du Ministre français est très vivement applaudie.

L'ordre des lectures étant repris, M. Camoin de Vence communique son travail intitulé : *Une séance de Cour d'amour en Provence.* Cette étude où le passé revit avec sa physionomie originale et sa vraie couleur est réservée pour la séance publique.

SÉANCE DU MARDI 10 AVRIL. — *Présidence de* M. Louis-Lucas.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

M. Jules David informe la Société qu'il a vu M. Francisque Melvil, reconnaissant de la médaille qui lui est décernée; il s'excuse en même temps de ne pouvoir se présenter à la prochaine séance publique. M. de Melvil a déclaré en outre qu'il se conformerait aux desiderata de la Société pour les changements à faire à son travail.

Dépouillement de la correspondance imprimée et manuscrite.

Lettre de M. le Cl Fabre, s'excusant de ne pas venir à la séance de ce jour : il a dû assister à une conférence du Gal Favé.

Lettre de M. Lemesle du Portzou qui demande une rectification à l'orthographe de son nom, tel qu'il figure au procès-verbal.

Lettre de M. l'abbé Bouquet, communiquant le texte du discours qu'il a prononcé à l'ouverture de son cours à la Sorbonne.

M. le Secrétaire général annonce le décès de M. de Roffiac-Lalande, un des membres les plus anciens de la Société.

Livres offerts :

Un ouvrage de M. Ernest Prarond : *Le Théâtre sous le Chêne.*

M. Jules David est nommé rapporteur.

Un *Abrégé de l'histoire de l'abbaye de Breteuil*, par Robert Vuyart, adressé à la Société par M. Combier: — M. Wiesener est désigné comme rapporteur.

Digitized by Google

La *Revue des Sociétés* de M. VAVASSEUR. — Rapporteur M. CAMOIN DE VENCE.

Quatre ouvrages de M. Jacques FLACH : *Les axiomes du droit français*, par Catherinot. — *Le Code de commerce allemand.* — *L'Histoire du régime agraire de l'Irlande.* — *Note sur les redevances sous le régime coutumier.* — Rapporteur M. CAMOIN DE VENCE.

La Société remercie M. FLACH de l'offre de ses savants écrits.

M. DESCLOSIÈRES informe la Société que M. DELATTRE-LENOEL fait annoncer notre nouvelle *Revue* dans ses publications.

M. MARBEAU demande que l'on mette en italique le sous-titre *Investigateur* sur la couverture de la *Revue*.

M. LE PRÉSIDENT a reçu une lettre de Mgr TOLRA DE BORDAS lui annonçant que l'Académie des Jeux floraux vient de lui décerner une violette.

M. D'AURIAC a également reçu une lettre de M. DELESSERT demandant le complément de sa collection de l'*Investigateur*.

La Société procède ensuite à la nomination de la Commission chargée d'examiner la candidature de M. MIGNARD (de Dijon), présenté par MM. DESCLOSIÈRES et LOUIS-LUCAS.

La Commission est composée de MM. BOUGEAULT, DUVERT et LOISEAU.

M. LOISEAU est désigné comme rapporteur.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le choix du sujet pour le prix RAYMOND à décerner en 1885.

M. DUVERT propose : l'*Histoire de la musique dramatique en France depuis le commencement du* XVIIe *siècle jusqu'à nos jours.*

Après plusieurs observations échangées entre MM. BARBIER, CAMOIN DE VENCE, DAVID, DUVERT et DUFOUR, la Société adopte au scrutin la proposition ainsi conçue, qui donne une date précise à laquelle l'histoire de la musique devra s'arrêter.

Histoire de la musique dramatique en France depuis le commencement du XVIIe *siècle jusqu'en* 1870.

M. DESCLOSIÈRES distribue les cartes et programmes pour la séance publique.

Il est décidé que le banquet aura lieu à 7 heures chez Corazza.

M. BARBIER communique à la Société le fragment de sa traduction en vers de l'*Iliade*, concernant l'épisode de *Priam aux pieds d'Achille* qu'il se propose de lire en séance publique.

M. DUFOUR lit le commencement de ses appréciations et notices musicales.

Digitized by Google

M. LE PRÉSIDENT fait part à ses collègues de l'allocution qu'il a l'intention de prononcer à la séance publique.

M. WIESENER continue la lecture de son travail sur Lord STAIR et M. DE TORCY. Cette étude pleine de curieux détails sur l'attitude diplomatique de lord STAIR vis-à-vis du cardinal DUBOIS est renvoyée au Comité du journal.

La Société entend ensuite la lecture de M. D'AURIAC sur les travaux de l'Académie de Rouen, qui nous fait pénétrer dans un passé rempli de précieuses découvertes.

Ce travail est également renvoyé au Comité du journal.

M. LE PRÉSIDENT rappelle aux membres que les lectures en séance publique ne doivent pas dépasser vingt minutes, et donne rendez-vous à ses collègues pour le 22 avril, à l'Hôtel de la Société d'Encouragement.

SÉANCE PUBLIQUE DU DIMANCHE 22 AVRIL.

Comme nous l'avions annoncé, la Séance publique a eu lieu le Dimanche 22 avril sous la présidence de M. LOUIS-LUCAS et en présence d'une nombreuse assistance. Le PRIX RAYMOND a été décerné à M. Francisque MELVIL. M. Léon HILAIRE, membre correspondant de Toulouse a obtenu une médaille de vermeil en récompense de sa collaboration aux travaux de la Société qui date de 1859 (10 mai). La partie musicale organisée par MM. DUVERT et G. DUFOUR avec le concours d'artistes éminents a été, ainsi que les lectures, très goûtée et applaudie. Dans le prochain numéro nous donnerons le compte rendu complet de cette belle et intéressante Séance qui est la quarante-neuvième depuis la fondation de notre Société.

CHRONIQUE.

REVUE DES SOCIÉTÉS CIVILES ET COMMERCIALES PUBLIÉE PAR M. VAVASSEUR.

M. VAVASSEUR, notre savant confrère, a fondé un nouveau recueil de jurisprudence sous ce titre : *Revue des Sociétés civiles et commerciales*. Il s'est assuré le concours de plusieurs jurisconsultes et économistes, parmi lesquels nous remarquons notre éminent président honoraire, M. BARBIER, Procureur général à la Cour de cassation.

Digitized by Google

M. VAVASSEUR explique qu'en faisant coincider avec la troisième édition de son *Traité des Sociétés civiles et commerciales*, la publication périodique d'un recueil spécial, il veut s'efforcer de maintenir ainsi son livre à l'état d'œuvre vivante et toujours jeune. Dans une introduction lumineuse du plus vif intérêt, il examine les qualités que doit réunir un recueil de jurisprudence pour remplir son but.

La Revue est divisée en trois parties distinctes : *jurisprudence, doctrine, législation*. La *jurisprudence* doit être de plus en plus ramenée à l'unité. On s'attachera à mettre en relief, surtout les arrêts de principes, les arrêts « *chastiés* » tel que les désirait le chancelier de l'*Hospital*. L'annotateur des arrêts doit remplir largement sa mission de jurisconsulte, présenter la critique raisonnée des diverses opinions, avec une entière indépendance.

La doctrine dans cette matière spéciale des sociétés aura un caractère utilitaire, s'attachant surtout aux lois contemporaines, nationales ou étrangères.

La législation aura longtemps encore à poursuivre son œuvre de règlementation. M. VAVASSEUR veut que ce but soit : *le moins de règle possible pour le plus de liberté possible*. Il se prononce nettement contre BACON qui voulait réduire au minimum l'arbitraire du juge : *optima lex quæ minimum reliquit arbitrio judicis*. Il partage l'opinion de PORTALIS qui combattait la dangereuse ambition de vouloir tout règler et tout prévoir. Quoique l'on fasse, il est certain que les lois positives ne sauraient jamais remplacer entièrement l'usage de la raison naturelle, dans les affaires de la vie.

Dirigée par d'aussi sages principes, la *Revue des Sociétés civiles et commerciales* a déjà montré qu'elle sera une ressource précieuse pour faciliter le travail, abréger les recherches de l'avocat, du magistrat, de l'homme d'affaires.

Nous n'hésitons pas à féliciter M. VAVASSEUR de sa création et à lui prédire un succès sérieux et durable.

CAMOIN DE VENCE.

AMIENS. — TYPOGRAPHIE DELATTRE-LENOEL, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 32.

Digitized by Google

49e Année. Mai-Juin. N° 3.

REVUE

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Le Comité de la Revue, au nom de la Société, rappelle que les auteurs restent personnellement responsables de leurs opinions et des jugements qu'ils portent sur les personnages et les faits historiques.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

Dimanche 22 Avril 1883.

Présidence de M. LOUIS-LUCAS.

Le Dimanche 22 avril a eu lieu, en l'hôtel de la Société d'Encouragement, place Saint-Germain-des-Prés, la Séance publique annuelle de la Société des Etudes historiques. Aux côtés du Président, siégeaient: MM. Barbier, Procureur général à la Cour de Cassation, président honoraire de la Société, Camoin de Vence, vice-président, Gabriel Desclosières, secrétaire général, Gustave Duvert, vice-président adjoint, Georges Dufour, secrétaire général adjoint, Vavasseur, Jules David, d'Auriac et Wiesener, anciens présidents et présidents de classe. Sur l'estrade derrière le bureau, on remarquait : MM. Bougeault, Loiseau, Hoffmann, baron Carra de Vaux, Delattre-Lenoel, Duchemin, Paul Odent, d'Aussy, Marbeau, Pinset, Pougnet, F. Berthier, de Boisjolin, Ernest Cartier, Prosper Pein ; enfin

Digitized by Google

MM. COMBIER et DE FLORIVAL, membres correspondants qui avaient eu la bonne pensée de s'associer à cette fête. Une heureuse innovation ajoutait cette année à la séance un attrait particulier, la société a donné, à la suite de ses lectures, un véritable concert historique dans lequel on a entendu quelques-unes des œuvres les plus estimées des maîtres anciens : RAMEAU, SCARLATTI, BEETHOVEN, etc., auxquels d'ailleurs le nom du grand compositeur GOUNOD avait été heureusement ajouté. Ces morceaux ont été brillamment exécutés par Mesdames JACQUARD et Pauline BOUTIN, et par M. JACQUARD, professeur au Conservatoire national de musique.

Le public a goûté et très applaudi cette partie du programme précédée d'une introduction littéraire fort élégamment écrite et confiée au talent de M. Georges DUFOUR, secrétaire général adjoint de la société. Après une courte et très spirituelle allocution du président M. LOUIS-LUCAS, on a entendu le compte-rendu des travaux, présenté par M. Gabriel DESCLOSIÈRES, secrétaire général, le rapport de M. Jules DAVID, sur la distribution du prix Raymond décerné cette année (une médaille de vermeil et un prix de 500 fr.) à M. Francis MELVIL, homme de lettres, auteur d'un mémoire sur l'histoire de la critique littéraire. Quatre lectures ont en outre rempli le programme : *Une séance de Cour d'amour en Provence*, par M. CAMOIN DE VENCE ; — *Fragment d'une traduction en vers de l'Iliade d'Homère*, 24e chant, *Priam aux pieds d'Achille*, par M. le Procureur général à la Cour de Cassation, BARBIER ; — *Lord Stair et M. de Torcy*, par M. WIESENER ; — *Traditions et fêtes populaires*, par M. D'AURIAC, conservateur à la Bibliothèque nationale.

Nous avons constaté avec plaisir que la *Société des Etudes historiques* accomplit sa 49e année dans des conditions de pleine vitalité et qu'elle pourra célébrer brillamment en 1884 ses noces d'or.

Une preuve particulière de cette bonne santé intellectuelle se retrouve dans l'intérêt des prix proposés pour les années 1884 et 1885. Nous nous faisons un plaisir de les rappeler.

Prix à décerner en 1884 (dernier délai du dépôt des manuscrits, 15 novembre 1883), 1000 fr. et des médailles : *Etudier, en s'appuyant sur les données historiques, quelles peuvent être les conséquences, au point de vue économique, du percement de l'isthme de Panama dans*

Digitized by Google

les rapports de l'Europe avec les pays baignés par l'Océan Pacifique. (Amérique occidentale, Océanie, Asie orientale).

Prix à décerner en 1885 (dernier délai du dépôt des manuscrits, 15 novembre 1884) 1000 fr. et des médailles, *Histoire de la Musique dramatique en France depuis le commencement du XVIIe siècle jusqu'en 1870.*

Le soir, selon l'usage traditionnel, un banquet confraternel a réuni les membres de la société, dont le nombre n'avait jamais été plus considérable. Mme Boutin, dont le talent de cantatrice avait si brillamment contribué au succès de la partie musicale, sa fille, jeune artiste d'un mérite déjà très distingué, et M. Boutin avaient eu la gracieuseté d'accepter de se réunir aux convives. M. et Mme Jacquard, retenus par un deuil de famille, s'étaient excusés de ne pouvoir nous faire le même plaisir. Un toast a été porté par M. le Président Louis-Lucas à la prospérité de la société; par M. Gustave Duvert aux artistes et à l'union de la partie littéraire et artistique; par M. Barbier aux membres correspondants de province qui assistaient à la séance et au banquet; par M. Desclosières à MM. Gustave Duvert et Dufour, organisateurs du concert; par M. Camoin de Vence à M. Desclosières, aux soins duquel la société doit une bonne part de ses progrès. Heureux d'une journée si bien remplie à tous égards, les membres de la *Société des Etudes historiques* se sont séparés à 11 h. 1/2 en se promettant de préparer dignement la fête de la cinquantaine, les *noces d'or*, au mois de mars de 1884.

Digitized by Google

ALLOCUTION D'OUVERTURE

Prononcée par M. LOUIS-LUCAS, Président.

MESDAMES, MESSIEURS :

Si quelque Dangeau écrit un jour l'histoire intime de notre Société, et qu'il parle de la Séance que je viens d'ouvrir, je l'engage fort à ne point prendre à la lettre le programme que vous avez entre les mains.

On vous a menacés d'un discours d'ouverture; rassurez-vous ; il n'y aura pas de discours; quelques mots seulement que m'imposent la reconnaissance et la bonne confraternité.

La présidence d'une assemblée comme celle-ci a ses privilèges, mais elle a aussi ses devoirs. Croyez que jaloux des uns, j'ai grand souci de me tenir à la hauteur des autres.

De ces privilèges — nombreux — le plus précieux, c'est de prendre la parole au nom de tous, pour vous remercier, Mesdames et Messieurs de votre empressement à venir chaque année encourager nos efforts, et augmenter notre zèle à nous montrer dignes de l'auditoire éclairé qui veut bien nous faire fête.

De ces devoirs — non moins nombreux — le plus strict, le plus étroit, c'est de vous adresser nos remerciements dans la forme la plus brève, la plus concise.

On raconte qu'une fois, un des hôtes de Ferney résolut, pour effectuer sa retraite et prévenir M. de Voltaire de son départ, de n'employer qu'un mot, et suivant lui, le mot le plus court qui fût.

Eo fit-il.

I lui aurait répondu le caustique vieillard qui d'ordinaire abondant et disert dans ses causeries, ne dédaigna pas de montrer jusque dans le laconisme, son incontestable mais un peu tapageuse supériorité.

Digitized by Google

Je ne saurais, Mesdames, fût-il aimable, tourner un compliment aussi bref que l'adieu de Voltaire; mais, me semble-t-il, à la condition de partir du cœur, un mot peut suffire à ma tâche, et ce mot le voici: au nom de nous tous, je vous dis simplement: merci.

J'ai recueilli, pour l'avoir entendu de la bouche de son auteur, un long discours que je vais vous redire: c'était à l'Institut; on venait d'ouvrir une séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. « Je suis ici, nous dit le savant épigraphiste qui occupait le fauteuil, je suis ici pour présider la séance et non pour la remplir. »

Puis M. Renier donna la parole à l'orateur qui devait lui succéder.

Que ne puis-je l'imiter! Je voudrais comme lui m'arrêter court, mais si j'ai pu m'acquitter de la dette de reconnaissance par un seul mot, les sentiments de bonne confraternité me font une loi de m'attarder quelques secondes sur l'un des incidents de la séance, auquel notre programme, sous le titre un peu vague de *Distribution du prix Raymond* ne fait qu'une allusion discrète.

A côté du prix Raymond, sur le concours duquel on va vous lire un élégant rapport [1], se placent des récompenses que notre Société croit devoir décerner exceptionnellement soit pour des travaux hors de pair, soit pour une suite ininterrompue d'efforts de la part de nos membres correspondants.

Pour donner à ces récompenses toute leur valeur, nous devons en être sobres, voire même nous en montrer avares. Il faut savoir nous imposer bien des sacrifices et nous armer de sévérité, dans des choix d'autant plus difficiles que le mérite des concurrents semble les défier.

Dans un concours, l'attrait du prix, le charme de la question, qui séduit parce qu'elle s'adapte aux aptitudes dont on se sent doué, incitent aux recherches, excitent l'ardeur, stimulent l'intelligence. On travaille parce qu'on a l'espoir de cueillir la palme; on prend facilement pour une certitude le désir d'entendre prononcer son nom devant un public choisi, et de voir ce public saluer ce nom de ses applaudissements et de ses bravos.

De toute autre nature est la persistance dans le labeur qui n'a

---

(1) M. Jules David, ancien Président de la Société.

Digitized by Google

d'ambition que celle souvent déçue d'une publicité restreinte, d'un compte-rendu parfois ignoré. Le dévouement à l'étude, la patience dans les investigations, le choix personnel du sujet, la difficulté constante de le restreindre aux limites que l'on s'était tracées d'abord, la variété dans les travaux sont dignes aussi d'être mis en lumière, et c'est à ces titres divers que notre Société décerne à M. Léon HILAIRE, de Toulouse, un gage de l'appréciation qu'elle a faite de ses nombreuses publications et du prix qu'elle y attache.

Nommé Membre de l'*ancien Institut historique* le 10 mai 1859, notre infatigable confrère n'a cessé, depuis 24 ans, de nous donner, dans les genres les plus variés, des preuves de sa vaste érudition.

De nos correspondants, il fut le premier en 1872 à revenir à nous, à nous aider à la reconstitution de notre Société si cruellement ébranlée, décimée par les événements de 1870-1871. Alors que nous étions rares et anxieux nous autres de Paris, lui du fond de sa province sonnait le réveil. Il avait foi en nous.

Longue serait la liste de ses œuvres. Notre Revue en a, fin du volume de 1882, soigneusement recueilli les titres; je ne les énumererai pas. Qu'il me suffise de rappeler à vos souvenirs ou de vous indiquer: *Pages et Laquais*, lu l'an dernier ici même, en Séance publique. — *Napoléon à l'île d'Aix, 1815, épisode historique*, écrit d'après le récit de témoins oculaires, *sur les préliminaires de l'embarquement de l'Empereur à bord du Bellérophon*.

Cette année encore, une communication nouvelle, les *Bains dans les temps anciens et modernes* aurait eu devant vous les honneurs d'une lecture, si les nécessités du programme, le souci de votre légitime désir d'entendre les artistes qui se sont groupés autour de nous, avaient permis de lui réserver une place.

Les titres sans cesse accrus de M. Léon HILAIRE ont déterminé la commission des prix et récompenses à proposer de lui décerner une médaille de vermeil, et par un vote unanime, la Société a ratifié cette excellente proposition.

Combien je serais heureux, Mesdames et Messieurs, de vous entretenir de la partie musicale de la Séance! du talent si fin, si délicat, des artistes brillants et convaincus qui, avec un empressement dont je les remercie, sont venus à nous sans autre pensée de récompense que

Digitized by Google

celle de vos suffrages, et du plaisir d'avoir passé au milieu de vous une après-midi dont le souvenir sera consacré par une médaille que j'aurai l'honneur de leur offrir.

A un autre [1] la joie de vous parler de leur mérite, à lui le soin jaloux de vous le dire en termes exquis, et d'apprécier par de courtes, substantielles et délicieuses notices, les compositeurs dont quelques morceaux seront chantés ou exécutés devant vous.

Mon rôle, je le croyais hier soir encore, devait être de m'effacer, et je devrais m'asseoir en répétant que je suis ici pour présider la Séance et non pour la remplir; mais j'ai encore un cruel devoir. Je ne voudrais pas répandre la tristesse sur notre Séance qui s'annonçait sous des auspices bien favorables, et pourtant, comment ne pas dire le coup qui nous frappe? Il y a quelques heures je recevais la nouvelle de la mort de l'un des nôtres. M. Nigon de Berty, l'un de nos doyens, le plus assidu de nos confrères, vient d'être emporté subitement à notre affection.

L'heure n'a pas sonné de dire tous ses mérites, de lui rendre les hommages que nous lui devons. C'est demain seulement que nous assisterons à ses obsèques.

Hélas! c'est la vie! aujourd'hui c'était, c'est encore, puisque vous êtes là, Mesdames, la fête de notre Société; demain, Messieurs, ... demain, ce sera son deuil!

---

(1) M. G. Dufour, Secrétaire général-adjoint de la Société.

Digitized by Google

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX

DE L'ANNÉE 1882.

MESDAMES, MESSIEURS,

Les travaux de la *Société des Etudes historiques* ont heureusement débuté, l'année dernière, par une découverte.

Un poëte, un économiste, un chef de bandes protestantes, Montchrétien de Watteville, sur le compte duquel les recueils biographiques sont presque tous muets, nous a été révélé par un de nos nouveaux correspondants, M. DE VAUDICHON, ancien Préfet, qui charme les loisirs de sa retraite par des compositions historiques dont l'intérêt a été fort apprécié.

C'était un curieux caractère que ce Montchrétien : volonté audacieuse, style fécond, imagination fertile, parole souvent éloquente. Homme d'action, ambitieux sans scrupules, il nous donne sa mesure dans cette imprécation arrachée à sa colère; chassé de la ville de Sancerre par l'armée royale, Montchrétien s'écriait : « *Quelle fortune je perds par la meschanceté des traistes de la dedans qui m'ont vendu.* »

Pour lui, comme pour tant d'autres, les querelles de la Réforme couvraient des calculs intéressés sous prétexte de Religion.

Le culte des Muses et l'étude de l'Économie politique l'ayant laissé pauvre, Montchrétien s'engagea fort avant dans le parti de la protestation. Il y trouva sa perte. — Le jeudi 7 octobre 1621, surpris au bourg des Tourailles au moment où il venait se placer à la tête d'une armée de six mille protestants, réunis dans les forêts d'Alençon, Montchrétien fut mis à mort par les gens de Claude Turgot, arrière grand-père du célèbre ministre de Louis XVI.

M. DE VAUDICHON raconte avec talent la vie et les aventures du chef de bandes, il cite ses œuvres littéraires, analyse les six grandes

Digitized by Google

tragédies qu'il composa de 1596 à 1605 et nous prouve qu'elles ne restèrent pas inconnues de Corneille et de Racine qui ne dédaignèrent pas, suivant en cela le précepte d'Horace, de s'approprier en les rajeunissant par un tour nouveau, des pensées et des expressions de Montchrétien.

Des trois manifestations intellectuelles de ce personnage digne d'arrêter un instant l'attention et qui fut politique, homme de lettres, économiste, l'économiste mérite tout particulièrement de retenir nos observations. On le voit déplorer, déjà de son temps, la dépopulation des campagnes au profit des villes et proposer des remèdes; il étudie le régime des arts mécaniques, des manufactures, du commerce extérieur, de la navigation et des colonies.

Il prohibe, cela se conçoit pour son temps, la liberté des échanges entre les peuples : « CHACUN DOIT SE SUFFIRE » c'est sa formule; mais il revient à la vérité de tous les temps et de tous les âges lorsqu'il traite des finances : « cette gestion, dit-il, doit être simple, claire, nette, car étant le plus pur sang du peuple, elle ne doit tourner qu'aux choses bonnes et honnêtes.

Si jamais la ville de Falaise, qui vit naître Montchrétien de Watteville en 1575, éleve un monument à sa mémoire dans le voisinage de son grand duc de Normandie Guillaume-le-Conquérant, elle fera bien de graver en lettres d'or profondément sur le socle de la statue cette maxime bonne à rappeler aux financiers de l'avenir.

Un singulier hasard rapprocha dans l'ordre des lectures Paul Louis COURRIER de Montchrétien de Watteville. Plus d'une similitude permet de les comparer. La profession des armes, la vocation d'homme de lettres, l'esprit de protestation, l'ambition politique, une mort violente furent des traits communs à l'un et à l'autre. Revoyez, d'après M. Jules DAVID, le portrait de Paul Louis, vous y retrouverez reproduit d'une main habile le grand écrivain, l'homme supérieur qui jugea son temps avec franchise, avec une fermeté rare, mais vous y remarquerez aussi le caractère désagréable, l'humeur souvent acariâtre, défauts personnels atténués par des qualités littéraires de premier ordre, la verve, la chaleur, l'ironie. Paul Louis COURRIER, dit M. Jules DAVID en terminant son étude, fut un écrivain auquel survit une œuvre que Labruyère aurait signée, que Voltaire eût appréciée.

Digitized by Google

Ils participaient de ce même tempérament de lutte et d'opposition ces héros de la Ligue et de la Fronde racontés par notre vice-président M. Camoin de Vence, historien de son beau pays natal, la Provence. Dans les épisodes communiqués, l'année dernière, notre confrère a mis particulièrement en scène le plus éminent représentant de la féodalité guerrière dans le Midi à cette époque, le célèbre De Vins..

La défense de la religion catholique était sans doute, comme le rappelle l'auteur, le principal mobile de ces luttes sanglantes; mais il est certain aussi que les seigneurs, en ces derniers jours de la féodalité, voyant la ruine imminente de leur pouvoir, tentèrent comme par un secret instinct de prolonger leur domination armée en se livrant aux chances de la guerre.

La sagacité de De Vins était profonde, le trait suivant en révèle toute l'étendue.

Le duc de Guise ayant écrit de Blois à ce général de la Ligue en Provence : « *Le Roy me marque la plus grande confiance.* »

« Maugrebleu du Lorrain, s'écria De Vins tout en colère ! A-t-il si peu de jugement de croire qu'un Roi auquel il a voulu, en dissimulant, ôter la couronne, ne dissimule pas en son endroit pour lui ôter la vie. »

Le fin Provençal répondit donc au duc de Guise qu'il ne voudrait être ni à sa place, ni auprès de lui, et que s'il ne se retirait pas au plus tôt il s'en trouverait fort mal.

L'assassinat du duc de Guise le 23 décembre 1588 ne justifia que trop ce pressentiment.

Au cours de son étude, notre confrère rencontre l'occasion de constater, d'après une correspondance du temps, les mauvais traitements réservés à la modération.

« Mon grand-père, dit le chroniqueur auteur de la lettre citée, voulut faire le pacifique et le politique, il fut chassé par la furie du peuple, poursuivi à travers les bois pendant plus de trois grandes lieues de chemins, sa maison fut saccagée, ruinée, tout comme s'il eût été huguenot, bref il fut contraint d'aller suivre fortune aux armées et ailleurs, loin de ce lieu là. »

Les modérés ! pauvres gens, dit la majorité des violents.

Digitized by Google

Ce serait donc par erreur que les sages de l'antiquité nous auraient recommandé la modération comme l'asile de la vraie vertu.

Non, ces philosophes ne se trompaient pas, ils nous ont légué une belle maxime dans ces vigoureuses et laconiques expressions : « *in medio stat virtus.* »

Il est vrai, que les modérés ne recueillent pas, le plus ordinairement, le fruit de leurs mérites, mais l'exemple de leur constance prépare l'avenir. Ce sont les tolérants « *les modérés* » du XVIe siècle qui ont en définitive gagné le grand procès de la liberté de conscience et les arrière-petits-fils de ces dédaignés, de ces bafoués, de ces méprisés, de ces martyrisés peuvent au XIXe siècle, demander fièrement la réhabilitation de leurs ancêtres et proclamer à leur grand honneur que tant de violences, tant de sang répandu pour des querelles qui nous laissent aujourd'hui absolument froids et indifférents, tant de luttes qui n'ont en aucune façon contribué au bonheur permanent de l'humanité étaient déplorables. Qu'en un mot, les victimes avaient raison et que les bourreaux avaient tort.

La science, qui voit le côté multiple des choses, est une bonne école de modération; c'est pour cela que les fils de l'Université fêtent le père des instituteurs, l'empereur Charlemagne. Un de nos collègues, incontestablement des plus érudits, et comment ne le serait-il pas puisque, l'un des premiers dans l'administration de la bibliothèque, nationale, il possède dans son esprit la meilleure part des trésors qu'il conserve, M. D'AURIAC, nous a raconté les origines historiques de cette fête de nos collèges : la *Saint-Charlemagne*. Cette lecture fut très applaudie ici même, l'année dernière; et il me suffit d'en rappeler le titre pour réveiller tous les bons souvenirs qu'elle évoque.

Les écoliers au moyen-âge et parfois de nos jours, n'ont pas eu constamment le nez dans leurs livres, ils ont connu des moments de turbulence; les clercs de la basoche battaient le gué, les pages et laquais, moins bien élevés les imitaient, en les dépassant. Le vol à main armée, l'assassinat leur étaient accoutumés et notre correspondant, M. Léon HILAIRE, récompensé aujourd'hui même de sa longue et bonne collaboration, nous a donné sous ce titre : « *Pages et Laquais* » un récit original et très intéressant des conditions d'existence de cette

Digitized by Google

classe de la Société, depuis 1481 jusqu'à la réorganisation de la police par de La Reynie et Voyer d'Argenson.

Les farces et les crimes des pages et laquais se produisaient le plus habituellement au cours des fêtes populaires et autour du théâtre de la foire qui tient une bonne place dans l'essai historique sur le *Théâtre français au moyen-âge*, retracé par notre savant confrère M. DU SEIN, ancien professeur à l'École navale de Brest.

Pour rendre ces jeunes fous plus sages, il eût fallu les mettre en quarantaine dans le cloître de Saint-Maclou, face à face avec la funèbre peinture connue sous le nom de *Danse macabre à Rouen* et que notre correspondant déjà cité, M. DE VAUDICHON, nous a décrite avec science et art.

Les pages et laquais auraient peut-être contracté dans ce spectacle de la mort, un peu de la gravité et de la prudente réserve qui marquèrent particulièrement le caractère du roi Louis XIII que nous connaissons plus intimement depuis la lecture du journal rédigé par son garçon de chambre, Antoine, document rappelé par M. CAMOIN DE VENCE dans l'étude intitulée : *De la réhabilitation de Louis XIII*, d'après les manuscrits de Saint Simon, de Benjamin Priolo, et d'Antoine, garçon de la chambre du Roi. Louis XIII avait encore onze ans à vivre lorsqu'il entama vers 1634 les négociations diplomatiques qui devaient se terminer par l'avènement de la Maison de Bragance au trône de Portugal. Cette révolution nous a été racontée d'après son historien François de Grenaille, par M. D'AURIAC auquel nous devons encore, outre cet important mémoire, une étude artistique toute remplie de détails intéressants sur les portraits de *Laure et de Pétrarque*.

Je devrais encore vous citer, Mesdames et Messieurs, pour ne pas rester trop incomplet, les spirituelles *Silhouettes contemporaines* de notre Secrétaire général adjoint, M. Georges DUFOUR dont le zèle et le talent sont l'espoir de notre avenir. Cette année, d'accord avec notre très dévoué confrère, M. Gustave DUVERT, que nous avons été heureux de porter à la Vice-Présidence de notre Société, il a organisé l'audition musicale que nous applaudirons à la fin de cette Séance. Une dernière mention pour terminer, à l'étude spirituelle de M. CAMOIN DE VENCE : *Deux Femmes de Lettres au* XVIe *siècle*, ainsi qu'aux nombreux et si complets rapports sur des ouvrages offerts présentés par

Digitized by Google

MM. Bougeault, colonel Fabre de Navacelle, Duvert, Loiseau, Louis-Lucas, Marbeau, Paul Odent, Pougnet, Nigon de Berty.

Je m'arrête sur ce dernier nom, Messieurs; nous espérions bien voir ce digne et vénéré confrère prendre place aujourd'hui à nos côtés, une mort qu'aucun pressentiment ne faisait prévoir vient d'enlever M. Nigon de Berty à notre affection et à notre profonde estime. En prenant place au fauteuil de la présidence au mois de novembre dernier, M. Louis-Lucas félicitait M. Bougeault, son prédécesseur, de n'avoir eu à conduire le deuil d'aucun de nos confrères. — L'année 1883, pour nous, ne ressemblera malheureusement pas à son aînée et lorsque nous ferons le compte-rendu des joies et des peines qu'elle nous aura apportées, nous rendrons à la mémoire de M. Nigon de Berty l'honneur et l'hommage qui lui appartiennent.

Il approuvait, cet excellent confrère, l'inclination naturelle de la *Société des Etudes historiques* a rechercher de préférence l'examen des faits généraux, l'appréciation de l'homme lui-même. Non pas que notre Société ne tienne en grande estime et considération les enquêtes sur les pierres, les tumulus, les fortifications plus ou moins vitrifiées, la fixation précise de la date à laquelle telle lettre s'est changée en telle autre dans les anciens patois ; il faut certes pour exceller en ces matières beaucoup de patience, de savoir et une abnégation personnelle absolument méritoire. Mais enfin, si de tels efforts préparent à l'histoire de précieux documents ils ne peuvent être l'histoire elle-même; c'est au personnage essentiel du drame historique, à l'Homme, qu'il importe de revenir pour comprendre juger et recueillir d'utiles enseignements. Et l'immortalité du vieil Homère que notre éminent confrère M. le procureur général Barbier va nous rappeler encore aujourd'hui tient à ces causes.

L'Homme avec ses colères, ses passions, ses vertus et ses vices nous est montré dans l'*Iliade* avec un incomparable génie. L'étude du cœur humain, problème de tous les temps, captivera les esprits jusqu'à la consommation des siècles; ainsi vous allez entendre dans un instant comment un père pleure la mort de son fils, comment deux ennemis implacables conviennent avec dignité d'attitude, superbe noblesse de langage, des honneurs que recevra la dépouille mortelle d'un héros.

Digitized by Google

L'expression des cruelles douleurs, elle est de tous les temps et de tous les âges; si nous changeons les lieux et les dates ne retrouvons-nous pas dans un épisode dramatique retracé, l'année dernière, par notre président actuel M. Louis-Lucas, une scène déchirante empruntée à la biographie de notre administrateur regretté M. de Bussy? N'avons-nous pas encore à la mémoire le récit de la nuit terrible passée à travers mille périls par une jeune et noble femme à la recherche de son mari, officier de l'armée, poursuivi par les fureurs de la guerre civile?

Les sentiments médiocres jugent mal les grandes émotions; pour les comprendre il faut être capable de les éprouver. L'historien doit faire son éducation en s'élevant jusqu'aux sphères les plus élevées du bien et du beau; l'enfermer dans les étroites limites de recherches trop minutieuses et particularisées, c'est lui faire perdre le sentiment de sa mission, lui voiler l'importance de son devoir.

Comparer, instruire, juger, ces trois fonctions de l'histoire nous les retrouverons dans les *Lettres du commissaire Dubuisson au marquis de Caumont*, correspondance des plus intéressantes éditée par notre confrère M. Rouxel et dont le compte-rendu nous a été présenté par M. Mardeau d'une façon fort distinguée.

Vous savez maintenant à peu près, Mesdames et Messieurs, comment la *Société des Etudes historiques* comprend son rôle; sans négliger les côtés curieux de la science, elle se préoccupe de ne pas trop tomber dans l'amour du détail et de conserver à ses travaux un caractère de généralité et d'élévation tout à fait dans ses traditions et qui depuis quarante-neuf ans n'a pas été sans mérite et sans honneur.

Gabriel DESCLOSIÈRES,

Secrétaire général.

Digitized by Google

CONCOURS
POUR LE PRIX RAYMOND
EN 1882.

HISTOIRE DE LA CRITIQUE LITTÉRAIRE
AU XIXe SIÈCLE.

MESDAMES, MESSIEURS,

En vous rendant compte du concours sur l'*Histoire de la critique littéraire au* XIXe *siècle*, nous devons vous avouer que la *Société des Études historiques* a éprouvé à ce sujet et à la fois un regret et une satisfaction. Un regret parce que, malgré l'intérêt et l'importance de ce concours, elle n'a reçu qu'un seul mémoire, ce qui lui fait craindre que le goût de la littérature savante et le courage d'un travail sérieux n'arrivent à s'effacer ou du moins à s'amoindrir à notre époque; une satisfaction, en voyant qu'au milieu de cette insouciance presque générale, une méritante exception s'est produite, et que, si l'auteur de l'unique mémoire dont nous ayons à vous entretenir ne nous paraît pas à tous avoir complètement rempli notre attente, nous avons du moins unanimement goûté la portée élevée de ses tendances, la distinction de ses idées, l'originalité de certains de ses aperçus, la pureté de son style. En la lisant par fragments, on applaudit, dans cette œuvre consciencieuse, tout ce qu'on en détache de sensé et de juste; en la jugeant d'ensemble, on y rencontre des oublis voulus ou involontaires, des parti-pris absolus, des dédains inexpliqués, des sévérités excessives, que plus de réflexions, de comparaisons et d'études auraient sans doute fait disparaître à l'avantage de la vérité.

Digitized by Google

Tout d'abord il n'eût pas fallu prendre le mot de *critique littéraire* dans le sens restreint et spécial de critique de théâtre et de livres d'imagination; il est tout naturel que notre Société désire qu'on n'oublie point cette critique historique qui, en même temps qu'elle épurait les sources de l'érudition, a imposé à l'écrivain une exactitude de détails qui peint les mœurs, un désintéressement personnel qui juge les événements et les hommes d'après les idées de l'époque où ils se sont produits, un esprit de sagesse et d'équité qui domine les passions, et qui discerne le vrai du faux, le juste de l'erroné, le stable de l'éphémère. Dans ce genre si cher à notre Société brillent des hommes de premier ordre, à commencer par Ginguené, Raynouard, Fauriel, Letronne, Naudet, Patin, et à continuer par Quinet, St-Marc Girardin, Philarète Chasles, Nettement, Aimé-Martin, Gérusez. Ne rien dire de ces écrivains, n'est-ce pas diminuer de beaucoup la valeur des investigations modernes, et la nouvelle face étudiée du mouvement des peuples et des destinées humaines? Entreprendre l'analyse de chacun au profit d'une synthèse plus large du progrès, de ses causes et de sa moralité, voilà le principal mérite de cette critique historique, qui se trouve chez certains historiens eux-mêmes, dans la *correspondance* de Michaud lors de son voyage en Palestine, aussi bien que dans les *lettres* sur l'histoire de France d'Augustin Thierry.

Il est donc bien difficile de circonscrire ce qu'on appelle la critique ; il n'est pas moins difficile, d'énumérer ce qu'on nomme les critiques. Où commence et où finit la critique? Problème ardu à résoudre. Une appréciation de l'esprit d'un ouvrage, du caractère d'un homme de lettres, est-ce de la critique? Dans ce cas il n'y aurait pas un jugement d'un individu sur un autre, pas un développement de la pensée d'autrui, pas de portrait d'un poète ou d'un écrivain, qui ne fût œuvre de critique? Alors le champ de la critique devient incommensurable, et son personnel immense; alors la critique semble une faculté inhérente à tout esprit lettré, car quiconque juge, choisit, se détermine par la plume dans une opinion, ou se laisse aller à une sympathie pour un auteur, se transforme par cela même en critique. Ne le fût-il qu'une heure, n'exprimât-il qu'en une ligne son sentiment sur un autre, il est critique, il fait de la critique.

C'est ainsi qu'un illustre professeur rattache à la critique tous les

Digitized by Google

écrivains anciens et modernes; et pour résumer ses spécieux développements on pourrait dire qu'il forme une chaîne infinie qui commence à Aristote, passe par Cicéron et Horace, continue par Tacite et Marc-Aurèle, englobe dans ses anneaux presque tous les Alexandrins, se distingue par Longin et Quintilien, se sanctifie par les Pères de l'Eglise, dure au moyen-âge dans certains couvents, arrive par Boccace et Politien à Erasme et aux Scaliger, intéresse Montaigne, égaie Rabelais, sert d'arme de défense à Corneille, d'arme d'attaque à Boileau, amuse Labruyère, préoccupe Fénelon, irrite Voltaire, enthousiasme Diderot, prend enfin une place dans tous les esprits, et une part de toutes les intelligences; mais, en pensant ainsi, M. Villemain ne craint-il pas d'être apostrophé comme M. Josse? A vrai dire, tous ceux que nous venons de nommer ne sont pas des critiques. Mais, par contre, la critique n'existe-t-elle qu'autant qu'elle possède préalablement un système, qu'elle s'appuie sur des dogmes littéraires au moins, qu'elle procède par apophtegmes? prenons garde encore, car dans ce dernier cas elle va devenir une métaphysique. Répétons-le: Il est très difficile de déterminer en quoi consistent le genre, les devoirs, les limites de ce qu'on entend par critique: vouloir la restreindre ou l'étendre est un égal danger. Et cependant toute complexe qu'elle soit, la critique peut se définir, toute diverse se classer, toute libre se discipliner.

Par une fatalité singulière le premier critique connu, c'est Zoïle; heureusement que le second s'appelle Aristote, et le troisième Quintilien. Entre ces trois hommes peuvent se classer tous les autres critiques, forcément disciples de l'un ou de l'autre. La critique d'Aristote, c'est de la philosophie, celle de Quintilien, c'est de la pédagogie, celle de Zoïle, c'est de la personnalité, c'est-à-dire un mélange d'envie et de petitesse, une vue courte et individuelle, une sévérité locale et injuste qui ne cherche et ne voit que le mal, habile à découvrir le défaut, impuissante à saisir la beauté, hargneuse comme une louve et féroce comme une hyène. Dans ces trois catégories doivent tenir tous les genres de critique; la critique ne peut être que dogmatique, ou pédagogique ou personnelle. Dans l'antiquité ces différences étaient sensibles et tranchées; dans les temps modernes, elles se sont mêlées trop souvent au détriment de l'art et de l'équité distributive. Dans l'anti-

Digitized by Google

quité tout est simple et grand, même le mal; dans les temps modernes tout est composite et rapetissé, même le bien. Jusqu'à notre siècle, la critique littéraire n'a guère brillé que comme pédagogie: le P. Bouhours, l'abbé Le Batteux, le professeur Rollin enseignent à merveille, apprécient moins bien. A force d'analyser le beau, ils le diminuent; à force de diviser un chef-d'œuvre, ils le morcellent; ils admirent terre à terre, et détachent des couronnes les diamants pour en faire scintiller les feux: illusion des maîtres fatale aux disciples.

La Harpe, au contraire, dans son introduction à son célèbre cours de littérature, ne nous parle que du *génie* et du *goût;* il veut spécifier le sens de ces deux mots, avant de les appliquer aux grands hommes et aux grandes œuvres dont il va traiter. Or, comment définit-il le génie et le goût? Il les appelle l'un *la supériorité de talent*, et l'autre *le sentiment des convenances*. N'est-ce pas là, dès le début, rétrécir son cadre, et annuler sa poétique? Quoi! le génie, ce produit de l'inspiration, cette flamme d'un grand esprit, cette émotion d'une âme exquise, cet élan d'un noble cœur, le génie, cette quintessence des facultés humaines, le génie, cet éclair qui illumine le monde de la pensée, ne serait qu'une supériorité de talent, c'est-à-dire un chiffre, un total, un rang, au lieu d'être une émanation divine, une sublimité spontanée, un sommet, une couronne? Et le goût qui n'est rien, s'il n'est pas la juste proportion des choses, le possible dans les sentiments, la vérité dans les passions, le naturel dans le style, ne serait que cette qualité médiocre et limitée, qu'on nomme le sentiment des convenances! Mais les convenances ne sont que les règles d'une société, et non celles de l'humanité; les convenances ne sont que le respect et l'exécution des usages du petit nombre dans une nation donnée, et non les principes qui régentent les siècles et les peuples. Soyons donc moins prodigues du mot *génie* dons son acception de sublimité; soyons plus justes envers le mot de *goût*, dans sa signification de règles éternelles. Est-ce à dire que nous refusions à La Harpe toute valeur réelle, tout sentiment élevé, toute influence sérieuse? Bien au contraire, s'il est un homme qui a compris le XVIIIe siècle et sa variété de talents dans le correct, dans le classique, dans le respect des règles, c'est La Harpe; son *Lycée* est en général

Digitized by Google

de la bonne pédagogie à l'usage des gens du monde, mais son école ne valut rien; et son successeur immédiat, quoique femme, l'a dépassé de beaucoup et fait oublier à jamais.

L'auteur qui nous occupe rend pleine justice à Mme de Staël, et c'est par elle qu'il commence, avec raison, l'*Histoire de la critique au* XIXe *siècle*. Mais pourquoi opposer Mme de Staël à Châteaubriand, les présenter comme contrastes, l'une libérale, l'autre réactionnaire, en complète opposition de tendances et de vues. Expliquer le triomphe du second et l'exil de la première, c'est plutôt du domaine de l'histoire des idées que de l'histoire de la critique. Et ces critiques de Chateaubriand réduits à deux, Fontanes et Joubert, lesquels, d'ailleurs, sont plutôt des prôneurs amicaux que des appréciateurs désintéressés; et ces mentions dédaigneuses de Guinguené, de Morellet, et surtout de Joseph Chénier, pour revenir aussitôt au caractère du *Génie du Christianisme*, n'est-ce pas là sortir quelque peu du cadre qu'il fallait remplir? Assurément nous concédons volontiers que la critique sous l'Empire ne soit pas à la hauteur des idées actuelles; mais traiter Morellet comme un imbécile, Hoffman comme un brutal, Geoffroy comme un malotru, ne voir dans Dussault qu'un écrivain timoré, dans Féletz qu'un homme poli, dans Fontanes qu'un poète sans imagination, dans Etienne qu'un dramaturge de troisième ordre, ne rien dire de Suard, de Daunou, de de Tracy, de Lacretelle et surtout de Joseph Chénier, c'est vraiment faire trop bon marché d'une littérature monocorde, il est vrai, mais toujours spirituelle et sensée.

Joseph Chénier méritait, au contraire, de devenir le centre d'une esquisse de cette époque, et de n'être sacrifié à Mme de Staël que comme un digne adversaire. Son *Tableau de la Littérature française*, rapport sur les prix décennaux, est conçu avec sagesse, divisé avec méthode, écrit avec soin. Pourtant l'on peut dire que l'auteur, malgré ses efforts pour atteindre à l'impartialité, ne sait oublier ni les luttes auxquelles il a pris part, ni les passions qu'il a épousées, ni les haines qu'il a conçues; l'on peut lui reprocher d'être injuste envers Fiévée, et intolérant envers La Harpe. Aussi qu'est-ce que cet inventaire exact, quoique trop scrupuleux, d'une littérature assoupie, à côté de la brillante et complète histoire de l'esprit germanique? Que sont ces analyses détaillées mais froides des ouvrages de tous, auprès

Digitized by Google

de ces extraits animés des chefs-d'œuvre de quelques-uns? Que penser de ce langage pur mais terne, de cette période trop souvent caduque, qui s'appuie sur deux béquilles, l'épithète et la périphrase, en regard de cette flamme dans la pensée, qui donne au style la lumière et la chaleur à la fois? Il n'y a dans Joseph Chénier qu'une philosophie morose; il y a dans Mme de Staël une poésie enthousiaste. Voilà comment notre auteur pourrait juger, selon ses vues toutes personnelles, ces différences dans l'esprit et le sentiment littéraires de deux antagonistes, dignes d'un parallèle qu'il nous semble trop systématique de repousser. Enfin, prendre le *Génie du Christianisme* pour une œuvre de critique, cela ne nous paraît ni exact, ni à l'honneur d'un livre qui visait plus haut.

C'est encore à propos de la manière de certains auteurs de l'Empire, que notre concurrent établit sa théorie la plus étrange et la moins admissible selon nous : « Le critique de profession, dit-il, est l'homme » qui ose se prononcer sur le mérite d'un livre dès le lendemain de » sa publication, d'une pièce dès la nuit même où elle a été repré- » sentée! Il ne s'agit pas de louvoyer, et d'attendre l'opinion des » lecteurs; il faut la devancer, cette opinion; il faut, immédiatement » après avoir lu, dire hautement: Voici un bon ou un mauvais » ouvrage. Qualité d'esprit et de caractère extrêmement rare, et qu'on » ne saurait trop admirer. » A ces paroles, pour le moins audacieuses, nous répondrons ainsi :

Un illustre académicien, M. Villemain, a dit, dès son jeune âge, avec autant d'esprit que de justesse, dans son *Discours sur la Critique:* « Pendant vingt années on écrivit en Italie, pour démontrer que la » *Jérusalem* était un mauvais poëme. Le Tasse vivait. » Un poëte allemand, Henri Heine, presque français par le tour ironique de son imagination autant que par sa longue résidence à Paris, disait devant nous : « Dans chacun de vos auteurs, vous autres français, vous voyez surtout le style, la forme; nous, au contraire, nous apprécions principalement l'idée, le fond. » Spirituelles paroles des deux parts qui tendaient à prouver que ni les contemporains, ni les compatriotes ne peuvent être les juges sincères ou définitifs d'un des leurs. Qu'en conclure, du reste? L'inutilité de la critique à l'endroit des écrivains du siècle? Non pas, assurément; mais la difficulté presque insurmontable

Digitized by Google

d'allier à la fois, vis à vis de ses contemporains, le goût à l'impartialité, la clairvoyance au désintéressement, la justice à la bienveillance.

Le deuxième paragraphe du mémoire que nous analysons commence par un excellent morceau sur l'influence littéraire des salons sous la Restauration : justesse d'observations, finesse d'aperçus, esprit, grâce, élégance, tout s'y rencontre avec une sobriété de développements, une couleur délicate et une vérité aimable qui en doublent le charme. Malheureusement ce ton ne dure pas assez longtemps. Après une appréciation chaleureuse du livre de *l'Allemagne* de Mme de Staël, appréciation qui ne nous semble pas absolument à sa place ni chronologiquement, ni méthodiquement ; après quelques mots justes quoique trop courts sur les écrivains du journal *le Globe*; après une longue digression sur les Grecs qu'il finit par élever trop haut, sur les Romains qu'il finit par rabaisser trop bas, l'auteur revient à l'histoire des idées au lieu de celle de la critique, en ne traitant que des romantiques, et, dans le seul livre de Villemain dont il parle, son *Tableau de la Littérature française au* XIXe *siècle*, en résumant avant tout les opinions du célèbre professeur qui se rapportent au genre en question. Ce n'était pas là ce qu'on attendait, c'était une analyse de l'esprit et des tendances du brillant écrivain qui a posé partout les premiers jalons de la critique moderne. La doctrinaire Mme de Staël avait établi les principes, l'éclectique Villemain en formula les applications. Depuis son ingénieuse esquisse sur la critique jusqu'à son beau livre à propos de Pindare, il a touché à tout ce qui occupe l'esprit humain, il a parlé de tous les genres, de toutes les époques qui ont apporté une valeur de plus au trésor universel de l'intelligence : c'était tantôt un initiateur, tantôt un interprète, tantôt un conseiller, toujours un critique. Se borner à ce que Villemain a dit en faveur de la régénération littéraire, c'est faire la silhouette du romantisme, et non le portrait du maître.

Une fois dévoyé, l'auteur du mémoire continue à nous parler d'Alfred de Musset, de Balzac, d'Eugène Sue, de Georges Sand, et même de Michelet et de Lamenais, des producteurs en littérature et non de leurs juges. Son œuvre devient un abrégé de notre histoire littéraire, et non une appréciation de la critique qu'elle fait naître ; et là même, que d'erreurs de détail nous aurions à relever, que de

Digitized by Google

nuances absentes, que de perspectives trop éloignées ou trop rapprochées! Il y a dix ans d'intervalle entre la popularité de Balzac et celle d'Eugène Sue, aussi loin qu'entre les succès d'Alexandre Dumas père et ceux de Ponsard. Quant à Casimir Delavigne son rôle fut double; classique à ses débuts, avec *le Paria* et *l'Ecole des vieillards*, à une assez longue distance il devint quasi romantique avec *Marino Faliero* et *Louis XI*. Ce qui paraît contemporain à première vue est en réalité fort éloigné; il y a entre certaines phases du goût ou de la vogue tout le travail de la critique, une lutte perpétuelle, une polémique incessante: *La Curée*, d'Auguste Barbier, occupa toute la presse; *Albertus*, de Théophile Gautier, resta inconnu. Enfin, tout à travers les exploits romantiques, il y a des compromis qui réussissent: *Une fête de Néron*, par Alexandre Soumet et Belmontet, *Bertrand et Raton* et *le Verre d'eau*, par Scribe, *la Mère coupable*, par Mazères et Empis, comme il y eut sous l'Empire *Pinto*, par Népomucène Lemercier. Ce dernier écrivit en sus trois volumes de critique didactique, qu'il était bon de mentionner, de même que l'histoire si curieuse de la littérature sous l'Empire par Jullien, l'un des fondateurs de la *Société des Etudes historiques*. Tous ces oublis n'impliquent-ils pas une certaine pénurie de recherches, et une sorte d'improvisation brillante mais peu étudiée. Aussi, malgré des pages bien enlevées, malgré des traits heureux, malgré de l'esprit et de la verve, nous n'hésitons pas à condamner toute cette partie de l'œuvre soumise à notre jugement: *Non erat.... locus.*

Il n'est pas de même plus heureux de citer deux des apostasies littéraires les plus regrettables de Sainte-Beuve, quand on se propose de l'élever si haut à la fin du mémoire. Pourquoi rappeler un article de rupture avec Victor Hugo qui, à son apparition, fit presque scandale, et une diatribe contre Balzac à laquelle ce dernier répondit, du même style, hélas! dans la *Chronique de Paris*. En ce qui regarde *l'Ecole du bon sens*, comme elle s'intitulait si hardiment soi-même, elle fut plutôt une réaction temporaire qu'une restauration de quinze ans. La confusion s'y rencontra tout d'abord: ce fut Jules Janin, défenseur de la *littérature facile* contre l'habile et spirituel universitaire Nisard, qui produisit et protégea Ponsard non au Théâtre Français, mais modestement à l'Odéon. *Lucrèce* trouva moins d'admi-

Digitized by Google

rateurs pour elle-même que de rédacteurs en quête d'agitation littéraire, pour en faire une arme de combat. On parla à côté, on discuta, on se disputa : un seul critique, trop sévère parfois, mais inflexible au point de vue de la langue et du sens commun, Gustave Planche, sourit et railla l'outrecuidance des néo-classiques qui croyaient à une victoire. Dans bien d'autres cas ce critique eut raison, mais on ne lui en tint jamais compte ; on le haïssait pour sa franchise et sa fermeté, on le calomniait, on le noircissait, sans oser pourtant, par crainte de sa plume, l'invectiver publiquement. Nous regrettons beaucoup que l'auteur du mémoire ait rappelé ces querelles, et se soit montré si dur envers un censeur austère, hardi et d'un courage aussi rare qu'utile. Il faudrait effacer cette page, et la remplacer par quelques détails sur les œuvres de haute et savante critique de ceux qu'on ne fait que nommer (et pas tous encore), dont le caractère sévère et la conscience profonde ont tant servi les lettres en les honorant, et dont nous demandions l'analyse des écrits.

Rien de plus funeste dans une histoire littéraire que de s'appuyer sur la politique. Cela impose des idées absolues, des préjugés, des parti-pris où s'oblitère le sens du vrai, où se noient le désintéressement et la bienveillance. Ainsi, parce qu'on n'aime pas le second Empire, on lui refuse tout goût pour la haute littérature, tout sentiment juste de la valeur des hommes ; on croit que sous sa domination aucun esprit distingué ne surgit ; on accuse presque les écrivains d'alors d'être pour la plupart dépendants du pouvoir, esclaves ou traîtres. Rien de moins exact : dans aucun temps peut-être on ne fonda plus de revues, et jamais les revues ne furent plus libres : outre la *Revue contemporaine* et le *Conservateur* d'une opposition systématique, outre la *Revue des Deux-Mondes* à demi ralliée, il se créa par M. Cormenin fils, etc., une nouvelle *Revue de Paris* où se révéla Flaubert, le *Magasin de librairie* où se produisit Lanfrey, l'adversaire du premier Empire, la *Revue Française* d'Arsène Houssaye, la *Revue Nouvelle* et la *Revue Européenne* où M. Merlet attaqua si vigoureusement la littérature brutale, où débutèrent les Léo Joubert, les Rigaut, enfin la *Revue politique et littéraire*, déjà républicaine. Ces Magasines, qui paraissent ignorées à l'auteur du mémoire, contiennent pourtant des critiques excellentes à consulter, et à faire connaître. Mais il

Digitized by Google

aime mieux dire son mot sur Flaubert et Baudelaire que de nous analyser les critiques qu'ils soulevèrent; il ne consent à parler que de Jules Janin et de F. Sarcey, en très bons termes du reste, et comme ils le méritent, quoiqu'ils fussent loin d'être contemporains. Toujours rien sur les autres, sur ceux qui comptaient le plus du temps de Jules Janin : Rolle du *National*, Forgues du *Temps*, Muret et Pontmartin de *la Quotidienne*, Vieillard et Grün du *Moniteur*, Nestor Roqueplan, Rabou, Fiorentino, et plus tard Victor Fournel du *Correspondant* et de *la Gazette*. Loin de nous instruire sur les états-majors des armées belligérantes, on nous en désigne à peine quelques chefs.

Pour ne pas répéter l'expression de nos *desiderata* qui deviendrait d'une monotonie insipide, arrivons tout de suite aux morceaux que nous applaudissons, sans en adopter les jugements tout entiers. L'esquisse sur les Universitaires est très juste et très bien touchée. Rien de mieux réussi ensuite que cette étude développée sur Sainte-Beuve et M. Taine, le premier porté aux nues, l'autre critiqué, mais avec des arguments sérieux et des comparaisons lucides, leur manière ayant été préalablement bien précisée et bien exposée. Seulement, il nous a paru toujours très difficile et très délicat d'écrire un parallèle entre un mort et un vivant. Le vivant n'a pas dit son dernier mot; vous ne savez pas de combien il peut encore progresser, quelles doivent être ses transformations, quelle sera sur lui l'influence de la vie, de la réflexion, de l'étude; et si aujourd'hui il est inférieur à l'homme complet auquel vous le comparez, vous ne pouvez pas affirmer qu'il ne le dépassera pas un jour. Voilà la raison du scrupule qui nous prend d'approuver ou d'improuver les conclusions qu'on nous établit. En tout cas, il existe à la fois dans cette partie un mérite d'exposition, de discussion, de rédaction qui doit compter fort, en faveur de l'auteur du Mémoire.

Encore une observation, pour finir, sur la définition du critique. On a souvent représenté le critique comme fils du poète, comme né de ses visions, comme interprète de sa pensée. L'auteur du Mémoire semble de cette opinion, lorsqu'il appelle le critique *le Secrétaire du public*. Loin de faire préexister à l'art la conception de l'ordre, de la filiation des idées, de la cause et de l'objet des productions intellectuelles, on prétend que le critique a attendu que le poète de la nature

Digitized by Google

et de l'humanité ait chanté, pour étudier lui-même et pour concevoir les grands spectacles offerts à sa pensée. Or, ce qui est vraisemblable à l'origine des sociétés, pour Homère vis-à-vis d'Aristote, ne l'est plus de nos jours. Une fois que la critique, appuyée sur la philosophie a analysé l'esprit humain, elle se crée un rôle qui n'est pas seulement celui d'un serviteur de la foule, mais bien d'un chef de file, d'un propagateur de la pensée des autres, d'un juge des œuvres de tous. Tel est, du moins, notre sentiment particulier.

Quoi qu'il en soit pourtant de son origine, la critique durant la seconde partie du XIXe siècle, serait à première vue quelque peu blâmable, si, en réalité, elle ne contenait toute une littérature; elle est science par le côté historique, philosophie par le côté moral, art par le beau langage, comédie par la verve épigrammatique, fantaisie par le caprice individuel; elle attire les jeunes renommées, et séduit les anciennes; chaque poète lui fait son sacrifice, soit dans une préface comme Victor Hugo, soit dans une œuvre toute spéciale comme Lamartine. A aucune époque antérieure, elle n'a été si féconde. Est-ce à dire pour cela que nous possédions la critique par excellence? Sur quoi, en effet, devrait s'exercer la critique qui voudrait être utile à ses contemporains? Sur les choses pour les éclairer, sur les hommes pour les diriger, sur l'esprit du siècle pour l'apprécier à sa juste valeur, sur les lois du goût pour les maintenir, sur la morale pour en assurer le règne, sur les talents naissants pour les encourager, sur le génie pour l'honorer en le popularisant. Que faudrait-il pour former un critique vraiment supérieur? Des études fortes, c'est-à-dire la connaissance d'abord de l'antiquité grecque et latine, ensuite des chefs-d'œuvre des littératures italienne, espagnole, anglaise et allemande; un esprit méditatif pour profiter des découvertes antérieures, s'immiscer dans la science par l'esthétique, comprendre la philosophie, en appliquer les principes, se servir de sa méthode, user de sa logique; puis une grande expérience des hommes pour savoir discerner le caractère de chacun, pour extraire la vérité de leurs paroles, la sincérité de leurs écrits; un sens moral fondé sur des principes immuables; un goût sévère, formé par la réflexion; un esprit d'intuition assez pénétrant pour percer toutes les enveloppes, pour voir l'homme à travers le siècle, pour distinguer l'éternel du

Digitized by Google

temporaire, le diamant du strass; enfin un grand détachement de toute passion, un réel dégagement de tout parti, une impartialité naturelle, le don inné de la justice, et l'amour du beau. Avez-vous aujourd'hui quelqu'un qui réunisse toutes ces qualités? Alors c'est un phénix, et nous disons qu'il aimera mieux produire par lui-même que de régenter les autres.

Mais pourquoi désespérer? Si l'heure actuelle ne nous semble pas offrir encore ce critique parfait, aussi instruit qu'impartial, alliant l'enthousiasme à la raison, l'imagination à la science, doué, en un mot, d'un esprit vaste et d'un cœur élevé, si, à la suite de cette pléiade d'investigateurs profonds, d'érudits spirituels, d'explorateurs perspicaces, qui ont, il y a un quart de siècle, imprimé un élan si vigoureux et une direction si sage à l'étude des littératures antiques et étrangères, si, depuis que, pour la plupart, ils se sont disséminés, absorbés et perdus dans la politique, aucun de leurs successeurs n'a su prendre, dans la critique des lettres modernes, la place qu'ils avaient laissée vacante, nous désirons sincèrement que ce ne soit là qu'un interrègne passager. Aussi bien, voyons-nous poindre autour de nous une nouvelle génération littéraire, moins passionnée pour les questions de forme, promptement expérimentée sur l'instabilité des idées et des choses, grâce à tant d'événements divers et significatifs au milieu desquels elle est née, possédant, dès sa jeunesse, une connaissance anticipée des hommes, profitant tous les jours du spectacle si instructif des incohérences et des contradictions modernes; et nous pouvons croire, d'après des promesses déjà répétées, qu'il ne tardera pas à surgir de son sein quelques-uns de ces esprits lumineux, sensés et dominateurs, qui saisissant hardiment les balances abandonnées de la haute critique, sauront un jour les tenir avec autant d'autorité que de grandeur.

Il nous reste à résumer aussi succinctement que possible l'opinion de la Société sur l'œuvre qu'on a soumise à son jugement:

1° Sans être complètement satisfaite, la *Société des Etudes historiques* a rencontré trop de pages distinguées, trop de jugements fins, trop de pensées justes dans le Mémoire n° 1, pour ne pas lui accorder immédiatement une partie de la récompense offerte, c'est-à-dire une médaille de 500 francs.

Digitized by Google

2° Des lacunes qui ont été indiquées précédemment, des condamnations trop sévères, des développements trop restreints, des digressions trop abondantes, enfin une opinion trop personnelle sur l'essence même de la critique moderne, ont fait désirer à la *Société des Etudes historiques* que l'ouvrage fût retouché, et complété selon ses vues.

3° Dans ce dernier cas, elle imprimerait dans son recueil l'œuvre ainsi amendée, et en offrirait à l'auteur un tirage à part, équivalant à la seconde moitié de la somme qu'elle réserve jusque-là.

Ce serait donc comme un prix partagé *ex-æquo* entre ce qui a été et ce qui sera fait par le même concurrent, M. Francis MELVIL.

JULES DAVID.

Digitized by Google

UNE
SÉANCE DE COUR D'AMOUR
EN PROVENCE.

On était en fête au château du seigneur de Barral, vicomte de Marseille. La grande salle resplendissait, magnifiquement éclairée par des centaines de torches de cire jaune et parfumée. Le Vicomte et la Vicomtesse assis au haut bout d'une longue table, avaient à leurs côtés de nobles seigneurs et gentes damoiselles. Les pages versaient à flots l'hippocras dans les coupes d'or et d'argent.

Le vicomte de Barral suivait l'exemple donné par Raymond, comte de Provence, dont la brillante cour était célébrée, en ces termes, par un ancien chroniqueur :

« On la voyait ornée d'hommes savants et de valeureux guerriers, attirés et entretenus par les dons et les faveurs qu'il leur faisait, qui ont, pendant son règne rendu son Etat florissant et après sa vie ont perpétué la gloire de son nom ; car le prince qui favorise la vertu rend son règne heureux et éternise sa mémoire. » (Michel Baudier).

Le comte Raymond Bérenger et mieux encore sa gracieuse épouse, une princesse de Savoie, Béatrix secondée par l'illustre Romée favorisèrent les troubadours. Nés sous le ciel bleu du midi, ces adeptes du *gay sçavoir* chantaient la gloire et la beauté. Perdigon, le poëte le plus renommé du temps en langue vulgaire, renonça à la cour du Dauphin d'Auvergne, attiré en Provence par les hommages qu'on y rendait aux lettrés. Aymeric de Belvezer, gentilhomme toulousain, savant et de bel esprit, Aymeric de Pingulan quittèrent la cour du comte de Toulouse. Doria laissa Gènes et vint honorer Raymond de ses vers et de ses brillants entretiens. On voyait aussi à la cour de Raymond ce poëte mantouan Sordel que Dante proclama un second

Digitized by Google

Virgile, Vidal et les deux Rambaud, troubadours illustrés dans les sonnets de Pétrarque par de glorieuses louanges et un éternel souvenir.

Le vicomte de Barral avait attaché à sa personne un des plus célèbres parmi les troubadours provençaux, Foulques de Marseille.

Foulques, par sa noble prestance, par la grâce de ses manières était un des hôtes qui figuraient le mieux à la table du Vicomte. Sa taille était élancée, son regard vif et brillant ; sa bouche grande, mais fine et souriante; il y avait je ne sais quoi de hardi et de contenu à la fois et comme une émotion toujours vibrante dans toute sa personne. Foulques racontait, en vers harmonieux, sa vie, ses aventures : Il était né à Marseille; son père, d'origine italienne, lui avait laissé une assez grande fortune. Les richesses ne donnaient pas encore à cette époque les moyens de se distinguer avec éclat. Il était poëte par tous les instincts et toutes les puissances de son âme, il se voua tout entier au culte chevaleresque de la femme dont il célébra les grâces et les vertus. Il préféra le service des grands et les courses aventureuses du troubadour à la vie douce et indépendante que pouvait lui assurer sa fortune.

Foulques avait vécu quelque temps auprès de Richard d'Angleterre. Il chantait les exploits de ce roi valeureux, traversant l'Europe en simple chevalier, ne cherchant qu'amour et qu'aventures, courant à tous les tournois, y remportant le prix de la force ou du courage.

Il rappelait son départ pour la croisade, son embarquement à Marseille. Il citait mille traits de cette bouillante ardeur qui avait frappé l'ennemi de terreur et d'admiration à ce point que longtemps même après sa mort, le nom de Richard devait servir aux Sarrazins pour gourmander leurs chevaux et effrayer leurs enfants. Il disait aussi comment lui, le simple troubadour, avait parfois vécu dans une douce intimité avec Richard, ce cœur de lion qui savait être, à ses heures, un cœur de poëte et composait de gracieux sirventes, dans un langage mêlé où le français dominait.

Foulques, en quittant Richard, s'était attaché à Alphonse le Magnifique, roi d'Aragon. Il racontait comment Alphonse avait vaillamment repris la Provence sur Raymond, comte de Toulouse, et refoulé les tribus arabes jusqu'à Xativa. L'imagination entraînant le

Digitized by Google

poëte, il peignait sous de riches couleurs la vie, les usages de cette race maure si courageuse, si brave, si ardente dans la vengeance et dans l'amour, fanatique de gloire, s'enivrant d'une poësie mâle et sauvage. Il décrivait leurs palais aux formes élancées, avec cette profusion de broderies, de colonnes déliées et découpées, œuvre féerique du génie oriental, rêve brillant qui se joue dans mille fantaisies délicates où l'œil se perd comme l'esprit. Alphonse plus encore que Richard aimait les troubadours et avait écrit, lui-même, plusieurs poësies en langue provençale.

Foulques charmait, par ces récits variés et pittoresques, les hôtes du vicomte de Barral. Mais les troubadours étaient par dessus tout les poëtes de l'amour. Azalais, la vicomtesse de Barral avait une beauté vraiment royable ; elle devint pour Foulques l'objet d'une admiration enthousiaste qui ne tarda pas à se changer en un sentiment plus vif.

Les troubadours ne devaient parler de leurs dames que sous des noms supposés. Cette discrétion chevaleresque donnait à leurs poésies le charme piquant du mystère. Foulques prend d'abord le ton le plus timide : « Je n'ose parler de ma vive tendresse ni découvrir les secrets sentiments de mon cœur ; car pour augmenter son bonheur, on perd souvent le bonheur même. Et si je perdais l'enchantement que me donnent ses entretiens gracieux, ses plaisanteries spirituelles, son doux sourire, son accueil si aimable, je ne survivrais pas un jour à ce malheur. Dès que je l'aperçois, une subite frayeur me saisit ; mon œil se voile, mon visage se décolore ; je tremble comme une feuille qu'agite le vent, je n'ai pas même la raison d'un enfant tant elle me trouble. Ah ! celui qui est si tendrement soumis mérite que l'on ait pitié de lui. »

Le poëte se fait humble et résigné :

« Quoique l'amour cause mes tourments et ma mort, je suis loin de me plaindre. Si je meurs, c'est du moins pour la plus aimable des femmes et je regarde ce destin comme un bonheur. S'il m'était permis d'espérer qu'un jour elle m'accordera sa merci, quels que soient les tourments que je souffre, jamais elle n'entendrait le moindre murmure. »

Foulques peint ses émotions avec une adorable finesse :

Digitized by Google

« L'amour m'a blessé, mais d'une blessure si douce que mon cœur éprouve, dans sa peine même, une délicieuse sensation; cent fois par jour, j'expire de douleur et cent fois par jour, la joie me fait revivre. Mon mal est d'un genre si étrange et si doux à la fois que ce mal même me semble préférable à tout autre bien. » Ses poësies sont pleines d'une langoureuse tristesse. Il revient sans cesse à l'*amoros pensamen;* il y tient tant qu'il ne veut pas s'en guérir, dût-il en mourir. »

Foulques prévoyait qu'il serait victime de la jalousie et se défendait d'avance :

« Quiconque ose prétendre que j'adresse mes vœux à une autre dame se rend coupable d'un grossier mensonge. J'aime mieux languir auprès d'elle, malheureux et désespéré, que trouver le bonheur auprès d'une autre ! »

La Vicomtesse en imposait par sa haute vertu. Foulques, cependant, s'enhardit dans ses plaintes poëtiques : « Ah ! que n'a-t-elle moins de beauté ! Puis-je étouffer mes sentiments, quand je l'entends parler avec tant de grâce, quand je la vois sourire avec tant de charme ! Je n'ose parler, mais elle peut lire dans mes yeux. Hélas ! d'elle à moi quelle distance ! J'espère dans sa compassion, car Dieu qui a mis tant de vertus dans son âme ne peut pas avoir oublié celle-là !

« Pourquoi refuse-t-elle d'aimer ? Qu'elle sache donc que la beauté s'affine dans l'amour, comme l'or dans les charbons ardents. La couronne de l'amour est cent fois plus précieuse que les couronnes de tous les empereurs.

« Si vous exigez que je porte ailleurs mes hommages, écartez de vous la beauté, les grâces, le sourire enchanteur, les propos aimables qui troublent ma raison.... Alors, je m'éloignerai de vous, sachant que je n'ai plus à regretter tant de charmes.... Mais hélas ! quand je vous vois, j'ai le cœur tout saisi de l'éclat de vos yeux. J'ai beau sentir le mal qu'ils me font, aucune autre ne me touche. Je ne puis ni rester ni m'en aller. Je devrais, cruelle, vous quitter à jamais, je ne le puis ! »

Foulques, dans la pensée, sans doute, d'inspirer de la jalousie à la Vicomtesse, imagina d'adresser ses chants à ses deux sœurs, Laure

Digitized by Google

de Saint-Julien et Mabile de Pontevès, belles aussi l'une et l'autre et d'un esprit séduisant. « Les trois nobles dames que veut célébrer ma Muse en valent plus de cent ! »

Les trois sœurs avaient des caractères tout différents. Azalais était d'un calme de déesse. Sa beauté majestueuse et sereine que rien ne pouvait émouvoir planait dans une région supérieure aux faiblesses humaines. Laure avait pour elle la douceur, la bonté, la grâce timide et rougissante, répandues sur tous ses traits d'une exquise finesse. Mabile était fière, hardie, aux sentiments violents et emportés, pleine de susceptibilité et de rancune. Plus malicieuse que ses sœurs, elle devina le jeu du poëte et s'étant laissée prendre, peut-être, au charme qu'il inspirait, elle fut vivement froissée du rôle qu'il voulait lui faire jouer. Elle excita le dépit de la Vicomtesse ; elle accusa hautement le troubadour de félonie.

Foulques fut expulsé de la seigneurie du Vicomte et cité à comparoir devant la Cour d'amour de noble dame de Pierrefeu.

Le château de Pierrefeu occupait le point culminant d'une colline entièrement boisée où aboutissait un des derniers chaînons des Alpes, du côté de la mer de Provence. Le château n'était pas grand : il se composait d'un corps de bâtiment flanqué de tourelles aux toitures en fines pointes; avec ses formes gracieuses, ses ogives à vitraux brillants, il paraissait hors d'état de supporter les rudes assauts de la guerre, mais plus apte à servir de rendez-vous aux Nobles Dames qui devaient juger les hardiesses par trop téméraires des troubadours.

Une large terrasse devant le château descendait en pente douce jusqu'à un tertre gazonné d'où l'on avait devant soi le tableau le plus gracieux. Des deux côtés s'étendaient des bois de châtaigners au feuillage si réjouissant pour l'œil. Plus bas des oliviers mêlaient leur teinte pâle et un peu mélancolique qui contrastait avec le ton coloré et éclatant de l'ensemble du paysage. En face la mer, ondulait ses vagues d'un bleu profond. On les voyait se balancer mollement et l'on devinait plutôt qu'on n'entendait leur bruit cadencé.

C'est sur ce tertre au gazon moelleux que devait siéger la Cour d'amour. De beaux pins parasols élevaient majestueusement leurs branches symétriques. Mille oiseaux voletaient d'une cime à l'autre et mêlaient leurs joyeux chants au doux murmure du vent dans les pins,

Digitized by Google

la plus suave des harpes éoliennes. Le soleil répandait une intensité de vie et de couleur incomparable. Tout ce site enchanteur apparaissait comme enveloppé d'un nimbe d'or. C'était un paysage élyséen.

Les pins parasols même les plus larges ne donnaient qu'une ombre insuffisante : on dressa une tente aux brillantes couleurs.

Les dix Dames composant la Cour plénière et ouverte de Signe et de Pierrefeu, viennent prendre place sur des sièges recouverts de riches tapis.

C'étaient :

Stéphanette, dame de Baulx, fille du comte de Provence, Présidente ;
Bérengère, dame de Pierrefeu ;
Rostande, vicomtesse d'Avignon ;
Guillemine, dame d'Yères ;
Berthe, dame de Signe ;
Bathilde, dame de Meyrargues ;
Yseult de Villeneuve ;
Huguette de Sabran, fille du comte de Forcalquier ;
Ysoarde de Roquefeuille ;
Béatrix d'Agoult, dame de Sault ;

La dame de Baulx, Présidente, avait une beauté régulière, d'une imposante fierté. Elle était richement vêtue d'une robe de soie blanche, brodée d'or, d'argent et de perles. Ses manches, vers les poignets, se fendaient en longues bandes flottantes. Elle était coiffée d'une sorte de bonnet en étoffe avec des ailes qui pendaient sur les épaules; une mentonière de soie blanche encadrait son visage.

La Présidente fit asseoir sur des sièges séparés la vicomtesse de Barral et ses deux sœurs. La Vicomtesse gardait son air calme et hautain, le port et l'attitude d'une reine. On sentait qu'elle avait dû toujours rester insensible aux passions que pouvaient concevoir pour elle ou vaillants guerriers ou gracieux troubadours. Elle portait une robe cramoisie, retenue au col par une boucle ronde ornée de pierres précieuses et deux bandelettes d'étoffe formant collier. Ses beaux cheveux noirs, enroulés autour de bandes d'argent s'élevaient sur sa tête comme un casque de Minerve.

Mabile de Pontevès était brune, vive, pétulante. Ses cheveux d'un

Digitized by Google

noir de jais étaient naturellement très ondulés; ses yeux lançaient des flammes; les lèvres minces, serrées donnaient à sa physionomie un air dur. Sa robe, d'un vert émeraude à corsage fermé, évasé sur les hanches, avait les manches longues et étroites. Elle portait sur la tête un large chaperon et par-dessus un voile plié qui venait passer sous le menton, sans adhérer au visage.

Laure de Saint-Julien mince, élancée, à la physionomie sérieuse avait, au premier aspect, comme un air ascétique. Sur sa robe du bleu le plus pâle une soubreveste en fourreau descendait un peu au-dessous des hanches, garnie de fourrures; le reste de la robe était armorié. Les cheveux d'un blond doré se partageaient sur le front en soyeux bandeaux. Le visage long et fin était encapuchonné dans un voile blanc. Le nez mince, la bouche d'une délicatesse extrême, les sourcils à peine marqués; les yeux doux, rêveurs, voilés de longs cils semblaient plongés dans un rêve céleste. Si Laure aimait, ce ne pouvait être que de l'amour le plus pur.

Toutes ces Nobles Dames portaient la chaussure fermée, à la poulaine ou pointe polonaise. Elles avaient une escarcelle suspendue à la ceinture par une ganse de soie ou une chaînette d'argent.

La Présidente, après avoir déclaré ouverte la séance de la Cour d'amour ordonne d'introduire Foulques qui s'incline respectueusement devant ses juges et va s'asseoir sur un escabeau réservé à l'accusé.

Malgré l'usage général qui était alors de porter les cheveux courts, Foulques avait ses longs cheveux bruns tout bouclés. Un bonnet de velours rouge ayant un peu la forme phrygienne était gracieusement posé sur sa tête. Il avait une tunique blanche et par-dessus un manteau ouvert sur la poitrine, avec de longues manches fendues. Ce manteau ou surcot brun, garni de drap vermeil par devant avait des revers avec le même ornement.

La Présidente dit à Foulques qu'il est accusé de félonie et de perfidie en amour et donne la parole à la dame de Pontevès qui s'est portée plaignante et accusatrice.

Mabile se lève et d'une voix pleine d'amertume et de colère qu'elle a peine à contenir, accuse ainsi le troubadour:

« Nobles Dames, le serviteur félon qui a été cité à comparoir devant votre haute cour avait été admis, sur ses vives instances, en

Digitized by Google

qualité de troubadour, au château de Barral. Il n'a pas été relégué par le Vicomte dans un rang inférieur, avec les pages et autres suivants. On l'a fait asseoir à la table de son seigneur et maître, on lui a témoigné des sentiments d'estime loyale et de profonde affection. Foulques a trahi indignement cette confiance si généreuse.

« Une des règles tutélaires de la chevalerie, de celles qui protègent le plus la vie intime du foyer seigneurial, est que jamais un troubadour ne doit adresser ses vœux à la dame de son seigneur. Foulques a, sous un nom imaginaire qui n'a trompé personne, chanté sur tous les tons, la Vicomtesse. Le nom même qu'il a choisi, *Mon plus Lejal*, fait ressortir plus vivement encore la déloyauté de l'infidèle serviteur.

« Mais ce n'est rien en comparaison de ce qu'il a osé plus tard. Il n'a pas craint de consacrer ses chants aux deux sœurs de la Vicomtesse. Ici, sans parler même de sa qualité de troubadour, il a violé la première et la plus impérieuse loi de la chevalerie, la loyauté, la sincérité du sentiment qu'on exprime. Pouvait-il aimer sincèrement les trois sœurs? Vit-on jamais plus coupable félonie et perfidie d'amour? Le plus grand crime est d'avoir le cœur traître, *cor trichardor!* »

A ces mots, Foulques se lève pâle et frémissant et s'écrie : « La noble dame de Pontevès, si ardente à m'accuser, doit bien savoir qu'elle au moins ne m'a jamais inspiré le moindre sentiment. »

Mabile réplique vivement : « C'est là précisément ce qu'on vous reproche, d'avoir feint ce que vous ne ressentiez pas, d'avoir joué l'amour. Or, sachez-le bien, à celui qui dit le contraire de ce qu'il pense et de ce qu'il fera, Dieu réserve une male fin. Qu'importent la courtoisie et les beaux semblants! si ce n'est qu'un masque, c'est un outrage. On doit demander vengeance d'un déloyal amour.

« Toujours les Nobles Dames ont décidé qu'à loyale amie il faut ami loyal. Les troubadours sont plus instruits que d'autres de toutes les règles de la chevalerie; mais les lettres ne sont pas en tous les hommes savants, accompagnés de vertus morales et si quelqu'un de la docte troupe sort par ses écrits hors des termes de l'honneur et viole les lois des bonnes mœurs, il est puni.

« Ai-je besoin, Nobles Dames, de vous rappeler l'aventure de Ram-

Digitized by Google

baud d'Oranges, seigneur de Cortezou, vaillant aux armes et savant dans la poésie? Il composa un poëme intitulé la *Maitrise d'amour* et osa le dédier à la princesse Marguerite, fille aînée du comte Raymond. L'énergique Romée ne laissa point impunie cette hardiesse du troubadour et il le relégua aux Iles Stecades (Iles d'Hyères).

« Combien le perfide Foulques n'est-il pas plus coupable?

« Rappelez-vous aussi Pierre Rogiers qui chanta Ermnegarde, vicomtesse de Narbonne, la dame de son seigneur: il fut exilé de la cour.

« Vous n'hésiterez pas, Nobles Dames, à prononcer un arrêt de condamnation contre le troubadour félon et perfide. Plus sa réputation était grande, plus son crime a eu d'éclat, plus il doit être puni! »

Mabile s'assied. Les Dames de la Cour ne dissimulent pas l'impression profonde que produit sur leur esprit ce véhément discours.

La Présidente engage Laure de Saint-Julien à s'expliquer sur la conduite de Foulques.

On croit qu'elle aussi va accuser. Elle se lève très émue, elle pâlit... elle rougit... enfin elle a comme un accès de courage et s'exprime ainsi:

« En défendant le troubadour accusé, j'ai l'air d'être sa complice, d'avoir répondu à ses vœux, mais je tiens à n'écouter que le cri de ma conscience et à proclamer la vérité.

« Nobles Dames, si je comprends les devoirs qu'une tradition suivie depuis le roi Artus impose aux Cours d'amour, leur mission est de maintenir intactes les règles d'un amour pur et honnête et de réprimer les excès d'un amour désordonné. Mais avant de juger, il faut bien reconnaître la nature même du sentiment qu'on accuse.

« Ce que les poëtes appellent amour vient surtout d'une fiction. Leur imagination se crée comme un idéal de beautés ou de mérites et ils l'attribuent souvent à une femme qui, dans la réalité, en est bien éloignée. Foulques a peut-être élevé ses vœux trop haut. La dame dont il a chanté les mérites l'a dédaigné, alors croyant ne pouvoir rencontrer nulle part son égale en beauté, en nobles sentiments, pourquoi s'étonner que le troubadour ait cherché, de tous côtés, à réunir des beautés et des vertus qu'il avait admirées chez plusieurs, pour en composer l'idole parfaite de ses rêves.

Digitized by Google

« Si je voulais aimer comme les poëtes, j'emprunterais de vous, fière Stéphanette, votre port de reine; de vous, belle Rostande, cette fraîcheur qui embellit votre visage d'une couleur si naturelle ; je prendrais à Yseult son regard tendre et amoureux ; à Béatrix ses cheveux plus beaux cent fois que ceux qui firent la renommée de la dame de Tristan ; à Bérengère, son front si pur ; à Ysoarde, ses blanches dents, son sourire si gracieux; à Guillemine, son cou d'albatre ; à Berthe, ses beaux bras et ses mains si fines ; je demanderais enfin à Bathilde, les lignes si pures de son corps si parfait; à la piquante Huguette, sa conversation si aimable, sa charmante gaité. Toutes ainsi vous m'aideriez à orner une idéale beauté de ces dons si variés que j'admire chez chacune de vous.

« Ne serait-ce pas là un amour tout d'imagination? c'est le seul que ressentent réellement les poëtes.

« Foulques dont on a incriminé les chants n'a fait, lui aussi, que rassembler des traits épars et en composer une idole qui n'a jamais existé.

« Mabile vous a cité l'exemple de Rambaud d'Oranges qui a été relégué aux Iles Stecades. Mais je vous rappellerai aussi qu'après avoir fait quelque temps pénitence, Rambaud fut délivré sur les instances de la princesse Marguerite elle-même, qui supplia son père et l'inflexible Romée, afin que le désolé poëte, ayant reçu les effets de la justice, reçût aussi ceux de la clémence.

« En réalité, Nobles Dames, soyez convaincues que Foulques n'a jamais aimé, d'un véritable amour, aucune de celles qu'il a célébrées dans ses vers. C'est son imagination de poëte qui a chanté, jamais son cœur n'a réellement parlé.

« On ne peut donc pas condamner pour félonie et trahison d'amour le poëte harmonieux dont les accents inspirés nous ont donné de si douces émotions ! »

Quand Laure a fini de parler, Foulques se lève, va plier le genou devant elle et lui dit avec des larmes dans les yeux: « Vous êtes un grand et noble cœur; vous seule, je le proclame, vous seule m'auriez inspiré un sentiment impérissable ! Je vous aime... non pas d'amour, mais je vous vénère, je vous adore comme le plus pur et le plus tendre des anges gardiens. Quel que soit mon sort désormais, votre douce image ne me quittera plus ! »

Digitized by Google

La Présidente invite le troubadour à se défendre :

« Si mes chants m'ont acquis quelque renom, je dois en rapporter l'hommage aux dames que j'ai chantées ; ce sont elles qui ont excité mon talent, qui m'ont inspiré des accents harmonieux. Mes ouvrages n'ont réussi a plaire que parce qu'il se reflète toujours, en mes vers, quelque chose des agréments de la dame qui occupe mes pensées.

« Je ne rougis pas d'être accusé d'avoir aimé. L'amour est si fin, si subtil qu'il échappe au regard le plus pénétrant. S'il vous poursuit, il court d'une telle vitesse que nul ne peut éviter ses atteintes. Le dard d'acier avec lequel il frappe fait une blessure si profonde qu'on ne peut jamais en guérir et pourtant quelque plaisir se mêle à la douleur. En vain on se couvrirait d'un bouclier fort et épais, tant le coup est droit, rapide et violent. L'amour lance, avec son arc recourbé, d'abord des flèches d'or et enfin un dard d'acier étroitement affilé.

« Amour ! Amour ! Je crois qu'on peut échapper à tout autre ennemi que toi. On le combat avec le glaive, on évite ses coups en lui opposant un bouclier, on se cache dans une retraite inaccessible. On emploie habilement ou la force ou l'adresse par une manœuvre détournée ; on cherche un abri dans un château ou dans une forteresse ; on appelle à son secours des amis, des alliés ; mais rien, jamais rien ne nous défend contre les flèches de l'amour.

« Il est vrai qu'un jour, emporté par la fougue de mon cœur, j'ai osé élever mes vœux plus haut qu'il ne m'était permis. J'ai laissé la plaine facile pour m'élancer vers la montagne escarpée. J'ambitionnais un bonheur qui semble, hélas ! ne m'être pas destiné. Il est vrai encore que mes chants ne se sont pas adressés à une seule. Mais jamais, non jamais, je n'ai eu le cœur perfide et félon.

« La belle et généreuse Laure l'a dit : je voulais me créer une beauté idéale. Mais quoi qu'il doive m'arriver, je ne dirai pas que je n'ai pas réellement aimé. Mon cœur était tout entier à une seule. Lorsque pour me faire illusion à moi-même, j'ai voulu adresser mes vœux à d'autres, c'était mon amour pour ma noble dame qui seul m'inspirait. Il pénétrait mon cœur comme l'eau pénètre l'éponge et je préférerais toujours à tout autre attachement les peines et les tourments qu'il m'a causés.

Digitized by Google

« La dame Mabile de Pontevès, qui s'est montrée si amère et si impitoyable, a cité des exemples contre moi. Je vous rappellerai un arrêt rendu par la Cour d'amour de la comtesse de Champagne disant que celle-là manque à ses devoirs de sage et honnête dame qui, sur de simples soupçons, accuse un chevalier sans avoir la preuve certaine de sa félonie. Qu'a-t-on allégué contre moi si ce n'est les soupçons les plus vagues et les plus téméraires?

« Un autre arrêt rendu par la Cour d'amour d'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, déclare qu'aucune n'a le droit de demander à son chevalier ce qu'elle veut lui refuser. Et comment la dame si fière qui avait juré, dans son cœur, de ne jamais m'accorder même une pensée compatissante, peut-elle être jalouse et réclamer vengeance des hommages que ma lyre a pu adresser à d'autres?

« Ah! laissez-moi le dire bien haut, je tiens pour imprudent et fol qui se laisse lier par amour. Auront toujours la pire part ceux qui sont les plus confiants. Les biens d'amour arrivent tard, les maux viennent trop tôt. Les fous, les volages sont les mieux partagés. Voilà pourquoi je jure de rompre à jamais avec l'amour. Il m'avait mis au pouvoir d'une dame qui pouvait régner sur mon cœur et sur ma vie. Mais je vois bien hélas! qu'elle n'aimera jamais qu'elle-même et je renonce à conquérir un cœur qu'elle n'a jamais eu!

« Punissez-moi, si vous voulez, pour avoir été audacieux et téméraire, mais ne dites pas que j'ai été perfide et félon! Et songez que si ma lyre de poëte a eu ses égarements, je la punis moi-même, en la brisant à jamais! »

L'émotion est vive à ces accents douloureux du troubadour. La sensible Laure a ses beaux yeux noyés de larmes.

Les Nobles Dames se retirent dans la grande salle du château où elles délibèrent sur la sentence à rendre. Vers le soir, quand le soleil prêt à se plonger dans les eaux bleues de la Méditerranée, lance vers les tourelles du château ses dernières flèches d'or, la Cour reprend séance et la Présidente prononce, d'une voix haute et ferme, l'arrêt de condamnation :

« Nous, sages et honnestes Dames composant la Cour plénière d'amour de Signe et de Pierrefeu, avons décidé et décidons, avec une extrême prudence, de l'avis unanime des Dames réunies, en con-

Digitized by Google

formité des règles du code d'amour, des usages et des traditions de la chevalerie, que le troubadour Foulques de Marseille qui s'est montré félon et dont le cœur a trahi *(cor trichador)* a été justement expulsé du château et de la seigneurie du vicomte de Barral, son seigneur et maître, et qu'il doit être à jamais privé de l'estime de toute sage et honneste dame.

« Voulons que cet arrêt d'amour soit pour tous d'une vérité constante et irrréfragable, et enjoignons à toutes dames et chevaliers de se conformer à ses prescriptions. »

Foulques courbe la tête. Laure lui jette un dernier regard de compassion. Tous se retirent diversement impressionnés.

Parmi ceux mêmes qui étaient les plus favorables à Foulques, nul n'aurait eu la pensée de contester l'autorité de l'arrêt rendu. Elle était basée sur la force de l'opinion qui régnait en souveraine, surtout dans ces matières de chevalerie et de galanterie.

Foulques, déclaré troubadour félon, se sentit frappé au cœur. Il fut saisi d'une noire mélancolie, cessa de sacrifier aux muses pour se livrer aux pratiques les plus austères de la religion. Il entra à l'abbaye de Citeaux et peu de temps après, s'embarqua pour l'Orient. Il reprit alors sa lyre et composa ce magnifique chant d'adieu :

« Fidèle à l'honneur et à la bravoure, je m'arme, je vais outremer aux lieux où les pélerins implorent leur pardon ! Adieu brillants plaisirs, adieu grandeur et opulence et tout ce qui m'attachait !... Trop longtemps, je me suis abandonné aux distractions frivoles; la voix du Seigneur se fait entendre, je cours aux champs où Dieu promet la rémission des péchés ! »

Il revint vers 1204, et, avec cette même nature ardente qui en avait fait un troubadour passionné, il subit les entraînements fanatiques de son époque; il prit une part active à la croisade contre les Albigeois et mourut vers 1231.

Ses derniers chants contrastèrent avec ceux de sa jeunesse. Il fut, sous ce rapport, comme les *Minnesinger* allemands, tandis que les troubadours menaient jusqu'au bout leur vie mondaine et souvent irréligieuse.

Les troubadours, d'ailleurs, avaient étrangement mêlé l'exaltation d'amour à l'exaltation religieuse. C'est ce mélange des sentiments

Digitized by Google

pieux et des passions humaines qui fut l'un des traits distinctifs des poësies de Foulques et de ses émules les plus renommés. Cette naïveté primitive qui à une autre époque serait choquante, se montre au contraire en parfaite harmonie avec l'ensemble des mœurs et des sentiments des XIIe et XIIIe siècles, surtout en Provence. Les troubadours étaient toujours sincères en servant, à la fois, Dieu et leur dame. Ces deux cultes se fondaient, pour ainsi dire, dans le même élan du cœur vers l'infini, vers le ciel.

Foulques, troubadour ardent, téméraire, expulsé par son seigneur, condamné par la Cour d'amour, pénitent en terre sainte, chef de croisade contre les Albigeois, partout et toujours pèlerin d'amour et de poësie, nous montre dans sa vie aventureuse, agitée de passions si diverses, l'une des pages où se peint le plus vivement le caractère si étrange, si coloré, si attachant du moyen-âge.

CAMOIN DE VENCE.

Digitized by Google

PRIAM AUX PIEDS D'ACHILLE.

(Fragment d'une traduction de l'*Iliade*, XXIV Chant). (1)

Lu en Séance publique du 22 Avril 1883.

Mercure a regagné sa demeure éternelle.
Confiant les deux chars à son héraut fidèle,
Priam droit vers Achille a dirigé ses pas.
Le héros achevait de prendre son repas :
Alcime, Automédon le servent, vont et viennent
Sous la tente ; à l'écart leurs compagnons se tiennent.
Priam sans être vu s'approche ; et prosterné,
Embrassant les genoux du héros étonné,
Le malheureux vieillard baise ces mains cruelles
Qui firent à son cœur tant d'atteintes mortelles
En lui tuant ses fils. Quand, par un sort fatal,
Un meurtrier fuyant loin de son sol natal
Dans un riche palais vient demander asile,
La stupeur envahit les gens : de même Achille,
Comme ses compagnons, demeura stupéfait ;
Avec étonnement chacun se regardait ;
Mais la voix de Priam rompt enfin le silence
Et d'Achille en ces mots implore la clémence :

« Souviens-toi de ton père, Achille égal aux dieux ;
Achille, ainsi que moi ton père est triste et vieux.
Peut-être des voisins l'assiègent, et personne

(1) Nous croyons devoir rappeler que la traduction complète a été publiée, dans une édition de luxe, par notre confrère M. Delattre-Lenoel.

Digitized by Google

Ne vient le secourir ; peut-être on l'abandonne.
Mais ton père, du moins, sait que tu vois le jour :
Son cœur s'ouvre à la joie, espérant ton retour.
Moi, j'avais engendré dans la superbe Troie
Des guerriers très nombreux ; Mars en a fait sa proie.
Les plus vaillants sont morts ; j'ignore en mon malheur
S'il m'en reste un qui puisse adoucir ma douleur.
J'avais cinquante fils quand les Grecs sur ces rives
Parurent ; quelques-uns étaient nés de captives ;
Mais dix-neuf sont sortis du même sein ; Hector,
Le seul qui, dans nos maux, pût soutenir encor
Le destin d'Ilion, tu l'as tué naguère :
En servant son pays, victime de la guerre
Il tomba... C'est pour lui que près de tes vaisseaux
J'apporte une rançon, les présents les plus beaux.
Reçois-les ; rends son corps ; songe aux Dieux, à ton père,
Achille ; rien jamais n'égala ma misère ;
Infortuné, j'ai fait un effort surhumain :
De qui tua mon fils j'ai pu baiser la main. »

Achille, en entendant cette voix désolée
S'émeut, verse des pleurs, car il pense à Pélée.
Il prend la main du Roi, l'éloigne doucement.
Tous deux poussent alors un long gémissement :
Priam pleure son fils en sa douleur amère ;
L'autre pleure à la fois sur Patrocle et son père.
Leurs sanglots sous la tente ont longtemps résonné.
Cependant, quand Achille au chagrin a donné
Un libre cours, soudain de son siège il se lève
Touche les cheveux blancs de Priam qu'il relève
Et dit :

« Malheureux Roi, que tu souffris de maux !
Et tu ne craignis pas, auprès de nos vaisseaux,
De venir voir celui dont la main mit un terme
Aux jours de tes enfants ! Ton âme est grande et ferme.
Repose-toi ; laissons sommeiller nos douleurs

Digitized by Google

Car il ne sert à rien de répandre des pleurs.
Souffrir, c'est là le lot de tous tant que nous sommes
Puisqu'à l'affliction le Ciel voua les hommes.
Au seuil de Jupiter sont placés deux tonneaux
Pleins, l'un de tous les biens, l'autre de tous les maux.
S'ils ne sont pas mêlés, si du tonneau funeste
On reçoit les seuls dons, alors hélas! on reste
Un objet de mépris aux hommes comme aux Dieux.
Mon père eut en naissant tous les bienfaits des Cieux;
Plus tard, il entendit vanter son opulence;
Les Myrmidons étaient soumis à sa puissance;
Une déesse entra dans son lit; mais enfin
Les Dieux lui réservaient un immense chagrin :
Pas d'enfants pour régner quelque jour à sa place,
Faire vivre son nom et propager sa race.
Il n'a qu'un fils, c'est moi qui dois bientôt mourir,
Qui, même en ses vieux jours, ne puis le secourir.
Le Sort a fait de moi, loin d'un pays que j'aime,
L'instrument du malheur des tiens et de toi-même.
Mais quant à toi, vieillard, on me l'a raconté,
On admira le cours de ta prospérité.
De Lesbos, où régna Macar [1], à la Phrygie,
A l'Hellespont tu vis ta puissance élargie
Et l'on put t'envier, dans ces jours triomphants,
Ton vaste empire, espoir de tes nombreux enfants.
Mais les Dieux de la guerre ont allumé l'orage :
Ilion ne voit plus que bataille et carnage.
Résiste avec constance et n'abandonne pas
Tout entier au regret d'un douloureux trépas
Ton cœur qui doit reprendre une force nouvelle.
Il n'est point de douleur ici-bas éternelle.
Priam, tu ne peux pas ressusciter Hector :
Peut-être d'autres maux te menacent encor. »

---

(1) *Macar* était, dit-on, fils de Hélios et se réfugia à Lesbos, après le meurtre de son frère.

Digitized by Google

« Il n'est pas de repos, dit Priam, pour son père
Tant qu'Hector sans honneur est couché sur la terre.
Accepte ma rançon; fais que mes tristes yeux
Puissent voir sans retard ses restes précieux.
Et que les Dieux, un jour, guident dans sa patrie
Celui qui respecta ma vieillesse flétrie! »

Achille, lui jetant un regard de travers,
Répond : « Songe, vieillard, au sein de tes revers,
A ne pas exciter de nouveau ma colère.
Je veux te rendre Hector; à la voix de ma mère.
A celle de Jupin j'obéis; je sais bien,
En te voyant ici, qu'un Dieu fut ton soutien.
Nul mortel n'eût trompé ma garde vigilante
Et n'eût facilement pénétré sous ma tente.
Mais crains de raviver ma cuisante douleur :
Je ne répondrais pas des transports de mon cœur.
Sache-le bien, vieillard, si je n'en suis plus maître,
La volonté des Dieux je puis la méconnaître. »

Priam tremblant se tait. Avec rapidité
En dehors de la tente Achille s'est porté
Et ses deux compagnons, Automédon, Alcime,
Que depuis son malheur il tient en grande estime,
Accompagnent ses pas. Idéus était là
Gardant fidèlement les chars, qu'on détela.
On l'invite au repos sous la tente; et l'on vide
Le chariot chargé de la rançon splendide.
Ils songent au cadavre et laissent de côté
Et tunique et manteau, pour qu'il soit transporté,
Décemment revêtu, dans les murs de la ville.
Des captives alors, par les ordres d'Achille,
Le frottent à l'écart de parfums précieux;
Mais ce triste spectacle est éloigné des yeux
Du malheureux Priam : sa douleur imprudente,
Peut-être du vainqueur en blessant l'âme ardente,

Digitized by Google

Lui ferait oublier l'ordre de Jupiter.
Quand il est parfumé, le corps est recouvert
Des plis au fin tissu d'une belle tunique
Sur laquelle on dépose un manteau magnifique.
Achille et ses amis le placent sur un lit,
Puis sur le chariot. Alors le héros dit :

« Patrocle, cher ami, dans les enfers pardonne,
Si je vais rendre Hector à son père; il me donne
Une riche rançon, vraiment digne d'un roi,
Et la plus grande part je la consacre à toi. »

Il rentre, près du Roi va reprendre son siège
Et dit :
« Noble vieillard, que ton chagrin s'allège;
J'exauce tes désirs et ton fils t'est rendu :
Tu le verras demain sur un lit étendu.
Mais songeons au repas; prends quelque nourriture.
Niobé, que frappa la douleur la plus dure,
Ne s'y refusa point. Elle avait douze enfants,
Six filles et six fils : tous étaient florissants.
Phébus perça les fils de ses flèches cruelles;
Les filles, jeunes fleurs délicates et belles,
Périrent sous les traits de Diane-Phébé.
Le Ciel punit ainsi l'orgueil de Niobé
Vantant avec fierté sa nombreuse famille
A Latone, qui n'eut qu'un fils et qu'une fille;
Mais tous les deux, Diane et son frère Apollon
Purent exterminer le dernier rejeton
De Niobé... les corps restent neuf jours sur terre
Car les cœurs autour d'eux étaient changés en pierre
Par les Dieux... Cependant leur courroux s'amollit
Et c'est même leur main qui les ensevelit.
Mais transformée en roc, sur l'aride Sipyle
Dont la cime escarpée aux nymphes sert d'asile,
Niobé sent encor le poids de ses douleurs :

Digitized by Google

Ce n'est plus qu'un rocher, mais qui verse des pleurs.
Fais comme elle ; obéis aux lois de la nature
En prenant ton repas. Lors de la sépulture
De ton fils, tu pourras dans la sainte Ilion
Donner un libre cours à ton affliction. »

Il dit... une brebis est bien vite immolée
Et par les compagnons d'Achille dépouillée.
On coupe des morceaux vivement embrochés
Et de la flamme ardente avec soin approchés.
La viande bientôt par Achille est servie ;
Les corbeilles au pain, ce soutien de la vie,
Circulent par les soins du brave Automédon.
Puis, quand chacun est las de mets et de boisson,
Priam, les yeux fixés sur le divin Achille,
Admire en lui la force et la beauté virile ;
Et le héros ne peut détacher son regard
Des cheveux blancs, du front si noble du vieillard.

« Maintenant, dit Priam, permets que je repose
Et que par le sommeil ma paupière soit close.
Achille, je n'ai pu fermer les yeux encor
Depuis le jour fatal où périt mon Hector.
Me roulant dans ma cour et couvert de souillures
Je restais l'âme en proie à toutes les tortures.
Je retrouve aujourd'hui pour la première fois
Le goût des aliments et du vin que je bois. »

Achille au même instant appelle les captives.
Par son ordre elles vont dresser, de leurs mains vives,
Deux lits sous le portique, et jettent par dessus
Des tapis moëlleux et de riches tissus.
Puis Achille au vieux Roi dit avec bienveillance :

« Tu reposerais mal ici ; car ma présence
Appelle nuit et jour quelque chef Achéen

Digitized by Google

Sous ma tente; en voyant ici le roi Troyen
Au noble Agamemnon un Grec irait l'apprendre :
Ton fils serait alors plus difficile à rendre.
Aux obsèques d'Hector, voyons, combien de jours
Voudrais-tu consacrer? dis-le moi sans détours.
Bien que d'impatience elle soit animée,
Tout ce temps je m'engage à contenir l'armée. »

« Si tu me laisses rendre, ainsi que je le veux,
Les honneurs à mon fils, tu combleras mes vœux,
Lui répondit Priam; mais tu le sais, Achille,
Nous sommes enfermés dans les murs de la ville;
Bien loin sur la montagne il faut aller chercher
Et rapporter le bois nécessaire au bûcher.
Neuf jours, nous le pleurons; ensuite l'on célèbre
Les obsèques; enfin vient le repas funèbre.
Le douzième jour, s'il le faut, nos soldats
Seront prêts et pourront reprendre les combats. »

J'accorde tout, lui dit le petit-fils d'Eaque,
Et pendant douze jours je suspendrai l'attaque. »

Il lui serre la main en gage de sa foi.
Sous le vaste portique Idéus et le Roi
Vont alors réparer par un repos tranquille
Les forces de leur corps; sous sa tente est Achille :
Le sommeil rend le calme à ses sens agités;
La belle Briséis prend place à ses côtés.

J. C. BARBIER,
Membre de la 2e classe.

Digitized by Google

LORD STAIR ET M. DE TORCY

1715.

C'étaient deux ennemis jurés que M. de Torcy et lord Stair, l'un, ministre de Louis XIV pour les Affaires étrangères depuis vingt-cinq ans; l'autre, ambassadeur britannique, représentant George Ier de Hanovre, près la cour de Versailles. La paix d'Utrecht, qui avait réconcilié officiellement la France et l'Angleterre, mit ces deux hommes en présence et aux prises. Elle était l'ouvrage des Tories, les derniers ministres de la reine Anne. En traitant, ils avaient fait œuvre de parti, si nous ne considérons que leur politique intérieure, pour abattre la puissance que les Whigs tiraient de la guerre, et pour préparer la restauration du Prétendant, le fils de Jacques II, à la mort que l'on jugeait imminente, d'Anne, sa sœur. Toutefois l'événement trompa leur attente et leurs brigues. Aussitôt la reine expirée (1er août 1714), George, électeur de Hanovre, fut proclamé sans difficulté, à Londres, par les Whigs, comme représentant, du chef de sa mère, la ligne protestante des Stuarts.

L'avènement de la nouvelle dynastie rendit le pouvoir aux Whigs. Ils y remontèrent altérés de vengeance contre leurs adversaires politiques. Leur grand prétexte fut le traité d'Utrecht. Tout en s'abstenant de le rompre, ils mirent en jugement ses auteurs, pour n'y avoir pas fait assez de mal à la France. A l'égard de celle-ci, ils exigèrent avec une extrême jalousie la stricte exécution de l'un des articles qui flattait le plus d'un côté et coûtait davantage de l'autre, c'est-à-dire la démolition de Dunkerque, ce terrible nid de corsaires, et en outre, la cessation des travaux de Mardick par lesquels, avec plus de finesse que de droiture, Louis XIV cherchait à remplacer sur la mer du Nord, le port redouté qu'il sacrifiait, à deux lieues de là. En même temps, la présence du Prétendant, Jacques III, à Saint-Germain, entouré d'une

Digitized by Google

cour, l'affluence d'émigrés jacobites fuyant d'Angleterre, l'amitié persistante de Louis XIV, le zèle à peine dissimulé de M. de Torcy pour le descendant catholique des Stuarts, suspendaient sur la tête de George I et des Whigs, la menace d'une descente à l'improviste, éventualité fort dangereuse dans l'état d'ébullition où l'Angleterre ne tarda pas à se trouver par suite de ce changement de règne et de système.

Aussi, fut-ce en lui donnant la mission de pénétrer le mystère des mouvements jacobites, de les contrecarrer, d'invoquer à Versailles la foi des traités, bref de harceler le gouvernement français à tout moment, que George I choisit, d'une main sûre, pour le représenter près de Louis XIV, lord John Dalrymple, comte de Stair. Voilà sous quels auspices se renouaient les relations régulières entre les deux Etats.

Lord Stair arriva à Paris, le 23 janvier 1715, et fut admis le 30 du même mois à faire son compliment au roi.

Il était Ecossais, d'une famille de petite noblesse. Mais son grand-père et son père s'étant attachés à la cause de la succession protestante, avaient reçu en récompense les titres de vicomte, puis de comte. Lui-même, soldat et diplomate, avait servi honorablement. Il eut sa part dans la disgrâce des Whigs sous le ministère Tory qui fit la paix d'Utrecht, et dans leur revanche à l'avènement de George I.

Saint Simon le dépeint grand, bien fait, maigre, la tête haute, le nez au vent avec un air insolent; vif, entreprenant, audacieux par tempérament et par principe; actif, instruit, secret; parlant aisément, éloquemment et démesurément sur tous chapitres, avec la dernière liberté [1]. A ces traits pris sur le vif, ajoutons cependant la fidélité en amitié, le désintéressement, une probité personnelle que n'effleurèrent même pas les séductions du Système. A la superbe du cabinet de Versailles, il opposa la morgue, la raideur et la ténacité de sa nation; toujours en éveil, toujours aux écoutes; entier et intraitable sur le mince détail autant que sur la chose importante, querellant sans relâche sur la démolition de Dunkerque, sur les ouvrages de

(1) *Mém.*, t. XII, 47. T. XIII, 282. Edit. Chéruel.

Digitized by Google

Mardick, sur le commerce, poussant ses souterrains en tous sens pour éventer les mines des Jacobites. Il se créa une sorte de contre-gouvernement, réseau parasite dans les mailles du gouvernement français.

Amour-propre national et goût personnel, il installa sa maison à Paris sur un pied magnifique, car il était de sa nature dépensier, homme de plaisir, joueur, ami de la bonne chère, comptant pour quelque chose au siège de Lille de manquer du bon *claret* de l'autre hiver et médiocrement touché, on le comprendra, des pieux conseils de sa mère qui, du fond de l'Ecosse, l'exhortait à s'affermir dans ses engagements baptismaux par la fréquentation du sacrement de la Cène [1]. Cependant il savait se posséder, éviter l'excès. Saint-Simon rapporte qu'il ne poussait pas la débauche, habile à l'ajuster à son métier d'espion, pour se faire des connaissances et se procurer des liaisons utiles au service de son maître et de son parti à lui-même [2]. D'ailleurs, irréprochable dans ses manières, poli comme le plus poli des courtisans de Versailles; et auprès des dames, empressé, galant. Il les flattait par de petits présents. Au jeu, il savait perdre gros contre celles qui, bien posées à la cour, pouvaient être en mesure de le renseigner [3].

Avec cet ensemble original de qualités et de défauts, sur un fond très solide et très sec, homme tout d'une pièce, il se rendit d'emblée fort redoutable à ses ennemis, et, à la longue, insupportable à ses amis.

Né en 1673, lord Stair était alors, à quarante-deux ans, dans toute la force de l'âge.

Nul peut-être, moins que M. de Torçy, ne ressemblait à ce personnage brillant et singulier. Né en 1665, plus âgé de huit ans que l'envoyé britannique, le ministre français était instruit, sage, mesuré [4], ce qui n'excluait chez lui ni la fermeté, ni même la hardiesse. Homme de bien et de vertu, il n'affichait ni orgueil, ni magnificence, et n'am-

(1) *The Stair Annals* par John Murray Graham, t. I, p. 239, 254.
(2) Saint-Simon, *id. ib.*
(3) *The Stair Annals*, t. I, p. 291, 295.
(4) Saint-Simon, t. II, p. 261.

Digitized by Google

bitionnait que de servir utilement dans les conseils de son maître. Lors de ses douloureuses négociations à La Haye en 1709, pendant les malheurs de la guerre de la Succession, il avait enduré l'insolence des alliés, avec l'énergie calme du patriote qui compte ses affronts pour rien, s'il peut à ce prix sauver l'Etat.

Mais il en avait gardé gros sur le cœur; et redevable de la paix aux Tories jacobites, il n'était pas d'humeur à subir jusque dans Versailles les nouvelles avanies des Whigs. Aussi, sa patience fut-elle courte avec lord Stair. Celui-ci, de son côté, intraitable et provoquant comme il était, ne se fit pas faute de la mettre à l'épreuve.

D'abord, il assaillit le ministre de plaintes et d'objurgations sur les démolitions qui ne se faisaient pas à Dunkerque, sur les constructions qui se faisaient à Mardick ; et il lui arracha des promesses qui, en réalité, ne pouvaient pas se refuser. Mais au prix de quelles luttes! Un jour qu'il s'échappa en propos sur le roi, M. de Torcy lui dit froidement: « Monsieur l'ambassadeur, tant que vos insolences n'ont regardé que moi, je les ai passées pour le bien de la paix ; mais si jamais, en me parlant, vous vous écartez du respect qui est dû au roi, je vous ferai jeter par les fenêtres[1]. » Peu réservé même avec le roi, Stair le fatigua dans les audiences qu'il lui demandait fréquemment et avec la plus grande hauteur, tellement que ce prince prit le parti de ne le plus entendre[2]. On veut même qu'un jour, après l'avoir écouté tranquillement, Louis XIV lui ait dit pour toute réponse: « Monsieur l'ambassadeur, j'ai toujours été maître chez moi, quelquefois chez les autres : ne m'en faites pas souvenir. »

Stair aurait, selon Duclos, raconté cette aventure à plusieurs personnes, entre autres au maréchal de Noailles, et ajouté ces mots trop pittoresques : « J'avoue que la vieille machine m'a imposé[3]. » Le

---

(1) Duclos, *Mémoires secrets*, liv. I, p. 471, édit. Michaud et Poujoulat. — Lemontey, *Histoire de la Régence*, t. I, p. 30, cite cet extrait d'une lettre de M. de Torcy à M. d'Iberville, notre envoyé à Londres : « Depuis que milord Stairs est à Paris, nous sommes rarement sortis de nos conférences bien ensemble... » — 8 juillet.

(2) Saint-Simon, t. XII, p. 47.

(3) *Mém. sec. loc. cit.* Les *Mémoires secrets* de Duclos n'ont été publiés qu'en 1791. Déjà le président Hénault avait rapporté la réponse prétendue de Louis XIV mais pas les paroles de Stair à M. de Noailles, dans son *Abrégé chronologique de*

Digitized by Google

même, pendant l'été, paria, selon le génie de sa nation, dit Voltaire, que le roi ne passerait pas le mois de septembre [1] : singulier pari pour un ambassadeur [2].

Le *Journal* de Stair [3] fournit la preuve que tout au moins il y eut quelque chose. On y lit sous la rubrique du commencement de juillet (1715), qu'alors circulèrent toutes les histoires du déplaisir du roi à l'égard de lord Stair, et comment de voir celui-ci n'était pas un bon moyen de faire sa cour. Le maréchal de Villeroi, pour parer aux facheux effets de ces bruits, l'invita à dîner. M. d'Armenonville le reçut aussi à la Muette. Mais si joyeux convive qu'il fût, il le prit de très haut sur la manière dont on avait agi à son égard et s'en plaignit vertement. Le maréchal de Tallard, présent chez M. d'Armenonville, nia que le roi eût parlé comme on l'avait répandu à Paris. Il l'assura que chacun à Versailles serait très civil avec lui ; qu'à l'égard de la cour d'Angleterre, nulle assistance directe ou indirecte ne serait donnée au prétendant, qu'on n'avait aucune intention de camper des troupes à Dunkerque, ni d'y faire des travaux. Il termina par le conseil à lord Stair de voir M. de Torcy, l'assurant qu'il le

---

l'Histoire de France, dont la première édition est de 1744. — Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, ch. XXIII, rejette absolument cette anecdote, et affirme savoir de science certaine que jamais Louis XIV ne fit une réponse si peu convenable. Il ajoute que « jamais le lord Stair ne parla au roi qu'en présence du secrétaire d'Etat Torcy, qui a dit n'avoir jamais entendu un discours si déplacé. » Voltaire n'a probablement pas eu connaissance du manuscrit de Duclos. Le propos de Stair relaté par ce dernier, convient tellement à la nature d'esprit de l'ambassadeur anglais, que nous hésiterions à partager tout à fait l'incrédulité de l'auteur du *Siècle de Louis XIV*. L'espèce de mauvaise humeur avec laquelle Stair avoue l'impression que Louis XIV aurait produite sur lui, nous remet en mémoire ce que Saint-Simon dit de l'attitude habituelle du grand roi : « Dans les choses sérieuses, les audiences d'ambassadeurs, les cérémonies, jamais homme n'a tant imposé ; et il fallait commencer par s'accoutumer à le voir, si en le haranguant on ne voulait s'exposer à demeurer court. » T. XII, p. 464, édit. Chéruel. — Le maréchal de Berwick dans ses *Mémoires :* « Il était né avec un air de majesté qui en imposait tellement à tout le monde, qu'on ne pouvait en approcher sans être saisi de crainte et de respect. » P. 435, édit. Michaud et Poujoulat.

(1) *Siècle de Louis XIV*, ch. XXVIII.

(2) Cette observation est d'un historien anglais, lord Mahon, *History of England*, ch. V.

(3) *Hardwicke Papers*, t. II.

Digitized by Google

trouverait disposé à adoucir les choses et qu'il aurait tout lieu d'en être plus satisfait.

Lord Stair s'empressa de déférer à cet avis dès le lendemain (11 juillet 1715). Mais, ô présage trompeur! ce qu'il y eut dans cette entrevue qui devait les pacifier l'un et l'autre, ce fut le choc le plus violent : l'étincelle jaillit et fit éclater l'orage amassé dès longtemps. Les affaires d'Espagne en donnèrent l'occasion.

Les Autrichiens, abandonnés de l'Angleterre à Utrecht, avaient, par son intermédiaire, signé avec la France une convention (14 mars 1713) pour évacuer la Catalogne et l'île Majorque, qu'ils occupaient encore sur le territoire espagnol. Mais au lieu de l'exécuter loyalement, ils secondèrent la révolte des habitants contre Philippe V, en leur fournissant des armes et des auxiliaires. Le maréchal de Berwick, à la tête d'une armée française, reprit Barcelone en 1714. Quant à Majorque, on négocia un arrangement dont George Ier se mêla avec zèle. Le cabinet de Vienne, à l'inverse de son allié, traîna en longueur, tout en fomentant toujours la résistance, tellement que les cabinets de Versailles et de Madrid coupèrent court par une expédition qui réduisit Majorque sans coup férir (juillet 1715). Les Impériaux et les Whigs jetèrent les hauts cris au nom de l'honnêteté outragée.

Telles étaient les réclamations que lord Stair se proposait de porter à M. de Torcy. Il avait pris la précaution de les coucher par écrit dans un mémoire, afin d'éviter toute querelle. « Mais cela ne me servit de rien, dit-il. J'eus avec lui la plus inconcevable dispute, où il me traita comme un chien [1], sans aucune provocation. »

Lord Stair en a fait lui-même le récit en français, pour l'usage du roi George qui ne savait pas l'anglais. Nous allons le suivre.

Le mémoire n'étant pas fini de mettre au net, lord Stair en résuma le contenu de vive voix au ministre de Louis XIV et ajouta que puisqu'on était convenu d'une suspension d'armes, on croirait en Angleterre que la bonne foi demandait qu'avant de recommencer les hostilités, on avertît que le traité était rompu; et il demanda à

(1) *He used me like a dog*. Ce préambule est en anglais; mais le récit de l'aventure par lord Stair est en français.

Digitized by Google

M. de Torcy s'il ne croyait pas de même. Sur la réponse négative de celui-ci, il répliqua : « Cela étant, Monsieur, il faut bien que l'idée que vous avez de la bonne foi, soit toute différente de celle que nous avons. »

A ces mots (c'est lord Stair qui parle), M. de Torcy « se mit dans une colère extraordinaire et répétant plusieurs fois les paroles de *bonne foi*, et écumant à la bouche, dit : Ce n'est pas ici qu'il faut parler de la bonne foi. Notre bonne foi est reconnue partout ; c'est bien à vous de parler de bonne foi, qui venez ici nous tromper par des négociations feintes ; je vous apprendrai que ce n'est pas ici qu'il faut venir m'insulter ; et ouvrant la porte, dit : Sortez, Monsieur.

« Milord Stair dit, s'approchant de la porte : Monsieur, vous oubliez ce que vous êtes et ce que je suis. Par plusieurs raisons, je ne m'attendais pas à un pareil traitement ; mais je m'aperçois bien que ce que j'ai ouï dire est vrai, que vous êtes d'opinion qu'il ne faut pas garder de mesures avec l'empereur, ni avec le roi mon maître, qui pourtant sont des princes assez considérables en Europe.

« Monsieur, dit M. de Torcy à milord Stair déjà sorti de la porte, je vous apprendrai qu'on ne m'insulte pas, et qu'on ne me parle pas de bonne foi. »

« Monsieur, lui dit milord Stair, je vois que vous êtes en colère, mais je ne sais pas vous avoir donné lieu de vous fâcher. Je me suis plaint que l'Espagne recommençait les hostilités pendant le cours d'un traité, où on était convenu d'une cessation d'armes. J'ai dit que cela ne convenait pas à l'idée que j'avais de la bonne foi. Je n'ai pas parlé de vous, ni su que vous étiez auteur de ce conseil ; je croyais que la France n'y avait nulle part.

« Alors M. de Torcy parut se radoucir un peu. Milord Stair rentra dans le cabinet et répéta les paroles qui avaient causé la colère de M. de Torcy. Il convint qu'il les repéta justes, et tomba d'accord qu'il n'avait pas lieu de s'en offenser. Milord Stair dit qu'il avait trop de respect pour le roi son maître, pour dire des paroles injurieuses ou impolies à son ministre.

« Lord Stair se plaignit ensuite du traitement que M. de Torcy lui avait fait, et lui dit qu'il voyait par la disposition que lui, M. de Torcy, avait de s'emporter contre lui, que ceux qui avaient averti milord

Digitized by Google

Stair que lui, marquis de Torcy, avait aigri l'esprit du roi contre lui, avaient dit la vérité; qu'il se doutait bien par plusieurs choses, que lui, marquis de Torcy, était d'opinion qu'il ne fallait pas garder de mesures avec l'empereur, ni avec le roi de la Grande-Bretagne, qui avaient pourtant fait voir, l'un et l'autre, qu'ils étaient des princes considérables en Europe; et que le temps pourrait venir que le roi reconnaîtrait que ceux qui lui donnaient de tels conseils, se laissaient conduire par leurs passions, plus que par l'intérêt de leur maître, avec ses voisins les plus considérables, qui ne demandaient pas mieux que de vivre en paix et en amitié avec lui [1]. »

C'est ainsi que cette visite tourna tout au rebours des espérances de ses promoteurs. Les deux interlocuteurs restèrent irrémissiblement brouillés. Il faut avouer que le ministre de Louis XIV s'était fort oublié. Mais peut-être aussi celui de George Ier ne s'était-il pas rendu compte de ce que sa voix et sa mine pouvaient avoir de trop militant.

Lord Stair s'abstint pour un temps de toute démarche près le gouvernement français, satisfait d'insérer dans son *Journal* ce renseignement flatteur pour son amour-propre que: M. de Torcy frémissait à son nom, et ne lui pardonnait pas d'avoir été si calme, quand lui-même s'emportait tant [2].

Au mois d'août, il lui prit envie de s'adresser directement au roi. Le 12, au soir, il se rendit à Versailles pour assister au souper du prince. Il le vit s'avancer très péniblement, appuyé sur une canne, le visage défait par la maladie. Le lendemain, pendant que le roi était à la messe, il pria que le baron de Breteuil introduisît sa demande d'audience. On lui répondit que cela ne pouvait se faire que par M. de Torcy. Vainement le maréchal de Villeroi, qui se confondait en politesses auprès du fier étranger, lui disait-il que ce n'était qu'une formalité, qu'il n'aurait nul besoin de mettre M. de Torcy dans la confidence de ce qu'il désirait communiquer au roi. Stair répliqua: « Après la manière dont il a usé à mon égard, je ne veux plus avoir

(1) *Stair's Journal, Hardwicke Papers*, t. II, p. 529-532. — Jeudi, 11 juillet 1715.
(2) 31 juillet 1715.

Digitized by Google

de rapports avec lui, jusqu'à ce qu'il veuille bien marquer qu'il regrette sincèrement le langage qu'il m'a tenu; que s'il me faut absolument subir cette mortification, en cas que le service du roi mon maître vienne à exiger que je parle au roi, je passerai par dessus mes ressentiments; mais ce sera pour moi une lourde corvée. » Après cette conversation, lord Stair assista au dîner du roi. Le monarque avait l'air extrêmement abattu, parlant d'une voix éteinte, ne mangeant pas. Il parut gêné par la présence de l'ambassadeur, à qui, du reste, « les courtisans faisaient une mine affreuse [1]. » L'envoyé britannique alla ensuite dîner avec Villeroi, auquel il réitéra ses précédentes paroles, en les accentuant encore davantage. Peut-être avait-il montré trop de facilité, dit-il, en laissant passer ainsi cette affaire; si cela continuait, il serait obligé de mettre les choses sur un autre pied; et alors, on pourrait bien ne pas s'en tirer à si bon marché. Le maréchal, sans se décourager, insista pour qu'il vît M. de Torcy, mais l'autre n'en démordit pas; et pour dernier compliment, il se plaignit de la partialité des ministres en faveur du Prétendant. Jamais, à ce compte, il ne pourrait être question de bons rapports entre les deux nations.

Plusieurs fois encore, lord Stair revint à Versailles, voulant suivre de ses yeux les progrès de la maladie du roi, qui se prolongeait trop à son gré: témoin cette note dans son *Journal*, à la date du 27 août, en français: « Je restay la nuit à Versailles, dans la confiance que cela auroit fini cette nuit; mais point du tout. Le lendemain matin, il se trouvoit à peu près dans le même état [2]. » L'ambassadeur visitait aussi le duc d'Orléans. Ils s'entretenaient ensemble de l'alliance dont il lui avait apporté l'offre de la part de George Ier, alliance que le duc avait sur le champ acceptée en principe et dont la réalisation devenait désormais prochaine. Il n'avait garde non plus d'oublier de

(1) *Stair's Journal*, 13 juillet 1715. Le roi dînait à une heure de l'après-midi, et soupait à dix heures du soir. — Saint-Simon, t. XIII, p. 91-96, édit. Chéruel.

(2) A la date du 26, se lisent quelques lignes plus honorables, où à propos des recommandations du mourant au Dauphin, aux princes, etc., Stair loue le courage du roi, la résolution avec laquelle il affronte la mort, sa sollicitude pour le bien de son petit-fils et du royaume, et sa présence d'esprit.

Digitized by Google

draper M. de Torcy, pour le ruiner dans l'esprit du futur régent.

Celui-ci, d'ailleurs, était mécontent du secrétaire d'Etat qui, disait-il à Stair (13 août), lui avait joué un tour auprès du roi — nous ne savons pas lequel, le *Journal* de Stair n'étant pas plus explicite [1] — et qui, même au 27 août, n'avait pas encore mis le pied chez lui, alors qu'évidemment on touchait aux derniers instants. En effet, Louis XIV n'avait plus que quatre jours à vivre. Le duc protestait qu'il s'en vengerait bientôt. Stair s'empressa de lui répondre qu'il ne serait pas étonnant, après tout cela, qu'il ne se servît [2] pas de M. de Torcy; et qu'il ne réglât pas son administration par ses maximes: car ce ne serait pas un bon moyen d'établir la bonne correspondance entre les deux nations.

Le Régent ne vengea pas les querelles du duc d'Orléans. Il était incapable de sentiments haineux. Mais il est permis de dire que cette conversation fut le glas funèbre de la vie ministérielle de M. de Torcy. Lui, encore tout bouillonnant de vingt-cinq ans de guerre contre les Anglais, ne pouvait pas être l'homme de l'alliance anglaise. Un système politique prenait fin : un système contraire naissait. Lord Stair tenait sa revanche. Maintenant, c'était lui qui allait mettre M. de Torcy à la porte.

---

(1) *Stair's Journal*, 13 août 1715. Nous traduisons : « Le duc d'Orléans me dit l'état de santé du roi et ses espérances; le tour que Torcy lui avait joué auprès du roi, et sa conférence avec le roi et avec Torcy à ce sujet. » Nous n'avons pas trouvé d'éclaircissement autre part. Il ne peut pas être question du te tament de Louis XIV qui avait été fait l'année précédente, 2 août 1714.

(2) L'éditeur anglais a imprimé, qu'il ne s'en seroit pas, p. 546. — Faute évidente pour servit.

LOUIS WIESENER.

Digitized by Google

TRADITIONS

ET

FÊTES POPULAIRES [1]

19 Janvier.

LA VEILLÉE DES DAMES A BRUXELLES.

Depuis près de huit siècles, on célèbre à Bruxelles l'anniversaire de ce jour d'une manière qui mérite d'être connue.

Dès que la nuit vient, toutes les cloches des églises de la ville sonnent jusqu'à dix heures. Alors les hommes mariés se hâtent de rentrer chez eux. Mais pourquoi, dira t-on, ces hommes dérogent-ils donc ainsi à leurs habitudes? Pour quelle raison abandonnent-ils si promptement la taverne et la bière qu'ils y boivent avec tant de plaisir?

C'est tout simplement un motif assez étrange : ils vont se faire ou se laisser porter dans la couche nuptiale par leurs excellentes épouses.

On s'étonnera sans doute de cette singulière coutume, laquelle est encore assez généralement pratiquée, surtout dans les familles bourgeoises. Mais on devra considérer aussi qu'elle remonte au commencement du XIIe siècle, et qu'à cette époque les femmes étaient toutes

(1) Sous ce titre général *Traditions et Fêtes populaires*, M. D'AURIAC a réuni tout ce qu'il a pu trouver d'anciens usages et de vieilles coutumes. C'est ainsi que depuis le 1er janvier jusqu'à la fin de décembre, il lui a été possible de rappeler les origines du *Jour de l'an*, du *Carnaval*, de *la Fête des fous*, du *Carême*, du *feu de la Saint-Jean*, aussi bien que celles du *Poisson d'avril*, de la *plantation du Mai*, des *Jeux floraux*, de *la Tarasque*, du *jour de Noël*, des *Fêtes de l'âne*, et bien d'autres encore.

M. D'AURIAC a bien voulu détacher de ce travail, pour notre Séance publique, deux fragments qui donnent une très élégante idée de la manière dont il a compris ce séduisant et curieux sujet.

Digitized by Google

dévouées, aimantes et même fidèles, du moins la chronique le dit.

Plusieurs historiens ont expliqué, mais d'une manière imparfaite, l'origine de cet usage traditionnel. C'est le savant Henri Du Puy (Erycius Puteanus) qui en donne la version la plus probable, et nous allons la faire connaître d'après lui.

Lorsque Godefroy le Barbu, duc de Brabant, partit pour la Terre-Sainte, en l'an 1100, bon nombre de bourgeois de Bruxelles, entraînés par l'exemple, voulurent l'accompagner. Une ferveur indicible régnait alors dans les diverses classes de la société. Nombre de personnes des deux sexes, de toute condition et de tout âge, cherchaient dans le cloître un refuge contre les malheurs du temps. Chez d'autres, le récit des souffrances endurées par les pèlerins qui se rendaient au tombeau du Christ, avait excité un zèle ardent pour la foi chrétienne.

Personne n'ignore que l'Europe entière se leva à la voix de Pierre l'Ermite, pour marcher à la délivrance du Saint-Sépulcre. Or, il faut reconnaître que la Belgique prit une large part à cette grande expédition.

Les premiers Brabançons partirent sous la conduite de Godefroi de Bouillon. Après avoir triomphé de nombreux obstacles, Godefroi, reconnu chef de la croisade, pénétra en Asie, s'empara de Nicée, d'Antioche et enfin de Jérusalem, dont il fut proclamé roi. Bientôt après cependant, il mourut en revenant d'une expédition contre le sultan de Damas. On soupçonna qu'il avait été empoisonné.

Quand le récit de cette triste fin parvint dans le Brabant, tous les habitants furent consternés. Mais à la tristesse succéda bientôt un désir de vengeance, et l'on ne tarda pas à voir une foule de Bruxellois venir se ranger sous la bannière de Godefroi le Barbu, partant à son tour pour la Palestine.

L'histoire nous dit, et nous devons la croire sans peine, que bien des mères pleurèrent. Bien des épouses aussi se désolèrent à ce moment; mais la malicieuse chronique ajoute que quelques-unes de ces dernières ne tardèrent pas à se consoler. C'est très possible; toutefois jusqu'à ce que la preuve soit clairement démontrée, on nous permettra d'en douter.

Mais, passons. Après quelques brillants faits d'armes, nos braves Brabançons tombèrent entre les mains de l'ennemi qui, selon l'usage,

Digitized by Google

en fit des esclaves. Une dure captivité fut donc le prix de leur courage et de leur dévouement à la foi chrétienne, et cette captivité, qui causa la mort d'un certain nombre de prisonniers, dura plusieurs années.

A cette époque, les communications étaient fort difficiles, et il était presque impossible de savoir quels étaient ceux qui avaient succombé, tant en esclavage que dans les combats. Les rares nouvelles qui arrivaient en Europe, n'étaient apportées que par des déserteurs ou par de pauvres blessés impotents. Encore ces nouvelles n'avaient-elles rien de certain. Aussi toutes les femmes étaient affligées. A Bruxelles en particulier, elles ne cessaient de pleurer les absents, les morts peut-être, quand un jour le bruit se répandit que Godefroi le Barbu avait recouvré la liberté, et qu'il revenait dans ses Etats, avec ceux de ses fidèles compagnons qui avaient survécu aux fatigues et aux souffrances de toutes sortes.

Dès lors la tristesse se changea en joie, la douleur en espérance. Chacun attendait avec impatience le retour des malheureux Croisés. Enfin, le 19 janvier 1107, six ans après sa sortie de Bruxelles, Godefroi le Barbu fit son entrée dans la ville, aux acclamations d'une foule en délire.

Ce jour là, dit l'historien Du Puy, l'allégresse fut si grande et si universelle dans la ville, qu'on aurait dit que Bruxelles était rempli de noces et d'épousailles. La joie des mères qui revoyaient leurs fils, le bonheur des femmes, veuves depuis si longtemps, ne peuvent s'exprimer. En revoyant leurs époux, les bonnes bourgeoises avaient peine à contenir leurs transports. Il leur tardait de panser leurs blessures, de les choyer, de les consoler. Ce fut à ce point qu'elles leur laissèrent à peine le temps d'achever le repas de bienvenue, et que, dans leur impatience, elles portèrent elles-mêmes dans le lit conjugal ces pauvres revenants qui, depuis plusieurs années, n'avaient pu goûter un repos complet.

Assurément je veux bien croire que la puissance musculaire des Brabançonnes est supérieure à celle des Françaises. Cependant on me permettra bien d'admettre que quelques-unes d'entre elles durent renoncer à accomplir ce tour de force. Et d'ailleurs on ne peut raisonnablement supposer que toutes les femmes aient eu la même

Digitized by Google

pensée. Or, si le fait est authentique, il dut certainement être le résultat d'un complot arrêté d'avance.

Quoi qu'il en soit, c'est en mémoire de l'heureux retour des maris que l'on célèbre annuellement dans les familles bruxelloises la Veillée des Dames, appelée en flamand *Wrouwkens Avrond*. Ce jour là, les cloches sonnent en l'honneur des femmes, qui sont absolument maîtresses au logis. Les hommes leur obéissent et ils paraissent même enchantés de se laisser porter jusque dans leur couche.

Autrefois le conseil supérieur de Brabant avait l'habitude de prendre vacance l'après-dîner de ce jour mémorable. Mais toutes les bonnes choses se perdent : cet usage a été supprimé en 1781.

---

14 Février.

La Saint-Valentin.

C'est une croyance fort répandue en Angleterre que les deux personnes non mariées, de sexe différent, qui se rencontrent dans la matinée du 14 février, ont de fort grandes chances de se marier ensemble. Ce jour là, les jeunes gens écrivent à leurs bien-aimées des billets doux, en vers ou en prose, que l'on appelle des Valentins. De leur côté, les jeunes filles acceptent toutes les déclarations qui leur sont faites, et, sous le nom de Valentines, elles font choix de l'amoureux qu'elles préfèrent.

La coutume de choisir des Valentins et des Valentines est fort ancienne; mais nul ne saurait dire son origine; les plus érudits n'ont pu même expliquer pourquoi, dans les choses d'amour, on invoque le nom d'un saint que l'Eglise vénère comme catholique martyr.

Quoi qu'il en soit, dans toute la Grande-Bretagne, les Valentines pleuvent le 14 février. C'est la carte obligée de tous les jeunes gens qui veulent exprimer leurs sentiments aux jeunes filles. C'est aussi le moyen à l'aide duquel la galanterie ou l'intrigue peuvent se livrer à tous les écarts. La jeune miss qui ne reçoit pas une Valentine le

Digitized by Google

14 février a tout lieu d'être mortifiée. Elle pense que personne ne songe à elle et elle désespère de l'avenir. Celles, au contraire, qui en reçoivent, les lisent souvent seules et elles restent tout émues; mais d'autres fois, elles les communiquent à leurs amies, à leurs compagnes, et alors ce sont des éclats de rire sans fin.

J'ai dit que cette coutume était ancienne. Or nous savons qu'elle se pratiquait dans les maisons les plus riches de l'Angleterre dès le commencement du xve siècle. John Lidgate, religieux de Bury, l'affirme positivement dans un poème composé en 1426 à la louange de la reine Catherine de France, épouse de Henri V. Ce poème se trouve dans la collection des manuscrits de la Bibliothèque Harléienne. « Depuis de longues années, dit l'auteur, il est d'usage que le jour de Saint-Valentin les hommes prennent et compulsent le calendrier de Cupidon pour faire un choix selon leur affection. Ils ont le droit d'exprimer leurs sentiments sans restriction, et ceux qui ont été blessés par la main de l'Amour en profitent pour se faire connaître de celles dont leur cœur a fait choix. Quant à moi, j'aime une belle qui surpasse toutes les autres.... »

Les traditions anglaises rapportent encore qu'il tombe à cette époque trois gouttes d'eau du ciel : l'une se perd dans l'atmosphère, l'autre pénètre dans les entrailles de la terre, et la dernière descend au fond des mers. La première vient ainsi ranimer dans l'air les forces productives de la nature, la seconde et la troisième éveillent la vie des plantes et des animaux.

Si de l'Angleterre nous passons sur le continent, nous voyons que le roi de Sicile, René d'Anjou, comte de Provence, a célébré la Saint-Valentin dans ses poésies. Il dit que c'était le jour où les amoureux se choisissaient une dame à laquelle ils restaient attachés pendant toute l'année.

Un autre prince poète, qui vivait vers le même temps, Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, père de Louis XII, a également chanté cette fête dans ses ballades, chansons et rondeaux. Ce prince n'a pas consacré moins de douze pièces à vanter les joies et les plaisirs de la Saint-Valentin, et sur la fin de ses jours, il exprime tous ses regrets de ne pouvoir plus la célébrer comme dans sa jeunesse.

L'abbé Goujet, ce profond érudit du xviiie siècle, avait remarqué

Digitized by Google

les nombreux *rondels* dans lesquels Charles d'Orléans chante la Saint-Valentin, et il s'exprime ainsi à ce sujet : « Le jour de la fête de saint Valentin, qui se célèbre le quatorzième de février, arrive assez communément durant le tems du carnaval. En ce mesme jour, c'estoit un usage dans plusieurs cours de l'Europe, que les cavaliers s'assemblassent pour donner quelque fête aux dames, et qu'ensuite on tirât au sort pour assigner à chaque dame un cavalier qui étoit tenu de lui rendre ses services durant une année, d'être à ses ordres et de l'accompagner partout où elle voulait aller. Cette servitude volontaire, dont les cavaliers se faisoient honneur, duroit jusqu'au même jour de saint Valentin de l'année suivante. Ces cavaliers écrivoient des lettres pleines de tendresse à celles qui leur étoient échues en partage ; ils faisoient pour elles des vers amoureux, ils soupiroient, etc. »

C'est donc à cet usage que Charles d'Orléans faisait allusion dans ses diverses pièces, quand il disait :

A mon reveiller au matin,
Je n'y ai cessé de penser
A ce jour de Saint-Valentin.

ou bien encore :

Saint Valentin choisissent cette année
Ceulx et celles de l'amoureux party,
Seul me tendray de confort desgarny
Sur le dur lit d'ennuyeuse pensée.

Le poète souffrait alors, et il ne pouvait s'empêcher d'exprimer sa douleur en ce jour ; mais quand il était revenu à la santé, il chantait :

A ce jour de Saint-Valentin
Que chacun doit choisir son per.

Laissez-moi vous dire en passant que ce mot *per* doit se prendre ici pour compagne, femme, épouse. Ce mot était déjà employé avec ce sens dans le roman de *Fierabras*, et on le retrouve aussi dans

Digitized by Google

Gérard de Vienne. Charles d'Orléans en fait encore usage quand il écrit :

A ce jour de Saint-Valentin,
Puisqu'êtes mon per ceste année,
De bienheureuse destinée
Puissions-nous porter le butin.

Enfin il se félicite de ce jour de fête, en chantant :

Elle m'a resveillé matin,
En venant à mon huis frapper
A ce jour de Saint-Valentin.

Les passages que je viens de citer suffisent assurément pour démontrer la vérité de la coutume dont je parle. Il serait facile de les multiplier ; mais je me bornerai seulement à reproduire ici un passage du savant Gilles Ménage constatant qu'à Turin on avait également établi la coutume de faire des Valentins et des Valentines, le jour de la fête de ce saint, en très grande vénération dans le pays.

« Madame Royale, fille de Henri IV [1], avait fait bâtir sur le Pô, à une demi-lieue de Turin, une superbe maison qu'elle nomma le Valentin. Après que cette maison fut achevée de bâtir, la première fois qu'on y alla s'y promener, qui fut le jour de Saint-Valentin, Madame Royale donna une magnifique collation aux dames qu'elle mena avec elle et aux gentilshommes qui étoient avec les dames, et cette collation fut suivie d'un grand bal. Comme Madame Royale étoit naturellement galante, elle ordonna que les dames tireroient au sort les gentilshommes qui leur serviroient de galant durant toute l'année. La différence qu'elle mit entre elle et les autres dames fut qu'elle choisit elle-même son galant, et que les autres dames durent tirer le

(1) Christine de France, seconde fille de Henri IV et de Marie de Médicis. Sœur d'Elisabeth, épouse de Philippe IV, roi d'Espagne, et de Henriette, épouse du malheureux roi d'Angleterre Charles Ier, Christine avait été mariée en 1619 à Victor Amédée, duc de Savoie, et fut déclarée régente à la mort de ce prince en 1637.

Digitized by Google

leur au sort. Le galant de chaque dame étoit obligé de donner à la dame un bouquet toutes les fois qu'il y avoit bal, et il y en avoit souvent. Si, durant l'année, on faisoit un tournoi, la dame était tenue de fournir la garniture au cheval de son galant; mais si celui-ci remportoit le prix, il appartenoit à la dame. »

Cela a toujours été observé depuis. Madame Royale choisissait son galant le jour de Saint-Valentin, et les dames avaient le regret d'être obligées de devoir au sort leur galant, qui n'était pas toujours celui qu'elles auraient choisi.

Ici encore, comme en Angleterre et en France, les galants prenaient le nom de Valentin et les dames s'appelaient Valentine.

Citons maintenant quelques usages ou croyances relatifs à la fête du 14 février.

Dans le grand duché de Mecklembourg, on est persuadé que les oiseaux choisissent leur compagne à la Saint-Valentin, et il n'est pas une jeune fille qui ne fasse des rêves de mariage durant la nuit qui précède cette fête. Dès le point du jour, on les voit toutes verser du du plomb fondu dans de l'eau, puis chercher au fond de cette eau l'image de celui qui sera leur époux: elles l'appellent leur Valentin.

Sur plusieurs points de la France, vers le nord et l'est, on s'en rapporte assez généralement au sort pour désigner les Valentins et les Valentines qui deviennent souvent des fiancés. Mais dans le département de la Meuse en particulier, le jeune homme est ordinairement libre de choisir sa fiancée: il l'appelle sa Valentine et prend lui-même le nom de Valentin. De ce moment elle devient sa future; il peut l'accompagner à toutes les assemblées, et les autres jeunes gens reconnaissent et respectent l'union de ces Valentins.

Dans les Vosges, à Guebwiller surtout, les amoureux sont unis par les garçons et les filles du pays, au milieu de danses qui ont lieu le premier dimanche après la Saint-Valentin.

Encore un point important à signaler. En Normandie, tous les jours ne sont pas considérés comme également favorables pour la saignée. Il faut éviter de la pratiquer les mardis, mercredis et ven-

Digitized by Google

dredis; mais, quel que soit le jour auquel arrive la Saint-Valentin, la saignée est excellente, ainsi que le prouve ce dicton normand :

Saignée au jour Saint-Valentin
Fait le sang net soir et matin ;
Et saignée au jour de devant
Garde des fièvres pour longtemps.

EUGÈNE D'AURIAC.

Digitized by Google

ESQUISSES MUSICALES

Aux auditeurs de la Séance publique du 22 Avril

A l'occasion des compositions interprétées par M. et Mme Jacquard et Mme Pauline Boutin.

Un philosophe contemporain fort connu, esprit du reste très fin et très goûté, dans un accès sans doute de mauvaise humeur a écrit un jour : « Autant la musique est propre à soulever les passions, autant elle l'est peu à éveiller les idées. »

Cette appréciation, aussi peu flatteuse d'ailleurs qu'inexacte, la *Société des Etudes historiques* heureusement ne l'a point partagée. Elle a voulu prouver, au contraire, qu'elle savait donner à l'art musical une grande place dans ses préoccupations, et c'est à juste titre qu'elle l'a considéré comme l'une des manifestations les plus expressives du beau, les plus aptes à déterminer, par le chemin de la sensation auditive, un certain état de l'âme propre à l'éclosion des pures idées d'amour ineffable, d'aspirations sans borne et de sympathie universelle.

Mais, fidèle à son objet, à la mission qu'elle s'est réservée dans le domaine intellectuel : le développement et l'étude des questions historiques, notre Société, en portant ses méditations sur l'art musical, a dû nécessairement borner son action et, pour conserver intacte sa vraie physionomie, son caractère spécial, choisir parmi les nombreux points de vue d'où l'on peut envisager le problème musical celui qui rentrait le plus directement dans le cadre habituel de ses travaux.

La musique, en effet, peut de bien des façons solliciter le goût de l'examen et des recherches. Elle ne saurait échapper tout d'abord aux investigations scrupuleuses de la psychologie, car elle occupe dans la philosophie générale de l'art une place importante et précise. Elle forme en quelque manière le passage qui conduit de la plastique et

Digitized by Google

des arts du dessin aux arts de l'esprit, sorte d'irradiation du principe d'éternelle beauté dont elle est une des expressions les plus pénétrantes et les plus intimes.

Les sciences physiques la réclament à leur tour comme une source féconde de découvertes et de progrès. On connaît, en effet, les belles expériences de Helmholtz sur les phénomènes du son, ses analyses curieuses de la théorie des gammes, ses remarquables instruments pour la perception des harmoniques constitutives du timbre, et qui déterminent les lois nécessaires suivant lesquelles doit avoir lieu la formation des accords, la combinaison des sons. En cela, d'ailleurs, Helmholtz n'a fait que confirmer par l'expérience ce que Rameau, le Malherbe de la musique, avait déjà, un siècle auparavant, deviné par instinct.

Mais ce n'est pas tout, et vue sous une face nouvelle la musique appartient encore au domaine de la physiologie. Que de notions curieuses, que d'aperçus intéressants l'observation n'a t-elle pas déjà révélés concernant les phénomènes de la sensibilité et les effets subjectifs de la vibration sonore sur le système nerveux?

Rechercher le pourquoi des impressions que fait ressentir l'audition d'une œuvre musicale, n'est-ce point une préoccupation digne des intelligences les plus délicates?

Et, pendant que les uns : des savants, fouillent et creusent ainsi chaque jour plus profondément ces problèmes toujours inépuisables, il en est d'autres : de vrais artistes, dont l'interprétation scrupuleuse a précisément pour but de faire naître ces émotions si douces et si ravissantes qui vous prennent et vous gardent tout entier.

Enfin, dans le même ordre d'idées, vous jouez aussi votre rôle, vous, public d'auditeurs éclairés; vous êtes l'être collectif sensible que le compositeur et l'artiste, unis dans une même pensée d'action physiologique et morale, s'efforcent de faire vibrer. Vous êtes, dans l'ordre musical, comme la Galatée d'un éternel et nouveau Pygmalion.

Heureuse passivité d'ailleurs que la vôtre ! Ecouter paisiblement de la belle musique, se sentir doucement bercé par le souffle harmonieux des horizons sans fin, ce sera votre lot tout à l'heure, et je ne vous plains pas !

J'ai gardé pour la fin ce qui est la raison d'être de cette lecture, le

Digitized by Google

dernier aspect sous lequel on peut envisager la musique, le côté purement historique. Nous sommes cette fois chez nous, sur le terrain même de nos études et de nos travaux.

Toute histoire, Messieurs, se fait d'après des documents qu'on recueille, qu'on analyse, qu'on apprécie. Le document ici, c'est l'œuvre même du maître, interprêtée, présentée sous sa forme sensible; c'est une portion du temps remplie par une certaine gradation des vibrations sonores; c'est l'ouïe affectée suivant un mode particulier. — Dans un instant, les éminents artistes, dont le précieux concours nous est acquis, vous offriront ces documents sous la double forme vocale et instrumentale.

Mais, alors, que me reste-t-il à faire, en ce qui me concerne? Vais-je, m'emparant de quelques fragments mélodiques, essayer de bâtir avec aussi peu de matériaux une histoire complète des développements de l'art musical, de ses transformations, des grands courants que certaines époques déterminent, de sa filiation à travers les âges, de la lutte célèbre des Italiens et des Allemands, de la mélodie et de l'harmonie, si bien faites pourtant pour vivre en parfait accord?

Assurément non; vos loisirs et mes forces ne me le permettraient pas. Vais-je plutôt, laissant les œuvres pour prendre leurs auteurs, vous raconter dans ses détails l'existence de chacun d'eux? Point davantage; il y a sur ce sujet des ouvrages tout faits et fort bien faits. Après Berlioz, Fétis, Clément et les autres il ne reste plus rien à glaner. La moisson a été complète, et l'on perdrait son temps à vouloir s'inspirer de l'exemple de Ruth dans les champs de Boos.

Mes intentions sont moins bibliques et plus modestes. Je n'ai d'autre ambition que celle d'évoquer rapidement devant vous quelques souvenirs anecdotiques, de hasarder quelques courtes explications sur le style comparé des différents maîtres, en un mot, de vous composer une sorte d'atmosphère spéciale où chante par avance dans vos esprits comme un écho de la pensée des Haydn, des Beethoven, des Mendelssohn.

Je me fais cette illusion de croire qu'en vous efforçant de retenir votre attention un instant sur ces noms célèbres qui cachent l'homme sous l'artiste, en cherchant à pénétrer plus avant dans l'intimité de ces grands génies, vous vous sentirez préparés pour ainsi dire par

Digitized by Google

cette initiation à mieux goûter les chefs-d'œuvre des maîtres, à mieux apprécier dans leur valeur intrinsèque quelques-uns de ces joyaux distraits pour vous de leur écrin musical.

Et puis enfin, car le point de vue personnel apparaît bien souvent sous le dehors des considérations générales, j'aurai rempli ainsi cette partie du programme que la bienveillance de la Société a confiée à mes soins.

Messieurs, la musique moderne ne remonte guère au delà du XVIIIe siècle. C'est la grande période où commence la prédominance souveraine de la tonalité, où deux modes seulement subsistent de tout l'héritage du patrimoine antique : les modes majeur et mineur, où la dissonnance déjà fait son apparition, mais dans des conditions de mesure qui relèvent la valeur du son fondamental, sans en altérer encore la délicatesse et la pureté. — C'est l'époque bienheureuse qu'éclairent de leur rayonnement : Scarlatti en Italie, Rameau en France, Haendel et Bach en Angleterre et en Allemagne.

L'école romaine avec ses élégances naturelles, sa fraîcheur spontanée se personnifie exactement en SCARLATTI. Rempli d'une grande expérience et d'un savoir étendu, le chant, la harpe et le clavecin n'avaient point de secrets pour lui. Rien n'égale en effet la puissance dramatique de ses mélodies que vient rehausser encore la richesse consonnante d'accompagnements délicieux. Supérieur comme harmoniste à la plupart des musiciens de son temps, il avait l'oreille d'une extrême susceptibilité, et ne transigeait pas avec la moindre note douteuse. On raconte de lui une anecdote qui montre à quel point le sentiment inné de l'art pénétrait alors les âmes tout entières.

Un jour, le fameux Corelli donnait un concert à Naples, devant la cour; Scarlatti dirigeait l'orchestre. Le grand violoniste, dont la réputation du reste n'était plus à faire, dans l'exécution rapide d'un trait un peu compliqué, se laisse égarer sur la valeur d'une légère consonnance, autrement dit fait une fausse note, sans que d'ailleurs, vu la prestesse du morceau, personne dans l'auditoire ait eu le temps de soupçonner cet accroc.

Mais Scarlatti ne l'entendait pas ainsi et, bondissant sur place : « Ricominciamo, signor Corelli, » — « Recommencez, M. Corelli, »

Digitized by Google

dit-il tout haut et d'un ton d'autorité, en arrêtant net le morceau entamé.

Sans doute, la sensibilité musicale devait être, à cette époque, d'une acuité exceptionnelle, car, ajoute la chronique, le pauvre Corelli fut tellement affecté de cette semonce publique qu'on le trouva peu après mort de chagrin dans son lit.

Cette impressionnabilité du caractère, ces impatiences nerveuses n'ont rien qui nous doive étonner outre mesure de la part d'esprits absolument possédés par leur art et pour qui le reste est peu de chose. On comprend que dominés complètement par cette obsession féconde du génie, créatrice des chefs-d'œuvre, les grands compositeurs anciens dépensent souvent en boutades pittoresques le bouillonnement intérieur de leur être. C'est le volcan d'où jaillit la flamme, mais qui rejette en même temps la lave que nourrit son cratère. De telles vivacités produites par des tempéraments dont notre scepticisme actuel a peine à comprendre les ardeurs, n'ont pas toujours fort heureusement les conséquences fatales de l'observation de Scarlatti à l'égard de Corelli.

Rappelez-vous les accès de brusquerie qu'on reproche encore au compositeur Rameau. Notre compatriote avait, paraît-il, un esprit très grincheux et un naturel particulièrement bourru. En dehors de ses préoccupations musicales, le reste n'existait pas.

A l'une des répétitions des Paladins, un de ses opéras, qui n'obtint d'ailleurs qu'un médiocre succès, il dit d'un ton agacé à une des chanteuses: « Mais allez donc plus vite, Mademoiselle! » — « Si je vais plus vite, reprend celle-ci, on n'entendra pas les paroles! » — « Eh! qu'importe, s'écrie Rameau, pourvu qu'on entende la musique! » L'homme est là tout entier.

Une autre fois, ce fut la dernière, comme il était très malade et sentait sa fin prochaine, il reçut la visite du curé de Saint-Eustache qui venait un peu le sermonner. Rameau l'interrompit dès le début en lui disant : « Eh l'abbé, que venez-vous me chanter là, vous avez la voix fausse! »

Si nous passons maintenant en Allemagne, qu'y voyons-nous? le fougueux Haendel, plein de colère et d'emportement, se brouiller pour une futilité avec son meilleur ami, Matheson.

Digitized by Google

La scène se passe à Hambourg. On joue au grand théâtre un opéra de Matheson. C'est Haendel qui conduit l'orchestre. Au dernier acte, l'auteur veut prendre en mains lui-même le bâton du commandement, et prie son ami de lui céder sa place. Haendel se fâche : de là discussions, injures, voies de fait, provocations, duel enfin. On s'aligne à la porte même du théâtre, et voilà nos deux intimes flamberge au vent et ferraillant à plaisir : une, deux, trompez, parez, quarte et ripostez, bref un assaut dans les règles. Haendel est blessé. C'est une chance ; un certain coup droit de Matheson lui eût donné la mort, sans les boutons de métal de son habit qui firent heureusement dévier l'épée de sa direction première.

Tant d'ardeurs impétueuses avaient besoin de quelque réfrigérant. Il ne fallut rien moins que les brouillards pénétrants de la froide Angleterre, où Haendel accompagna plus tard l'électeur de Hanovre devenu Georges Ier, pour calmer un peu les exubérances de ce tempérament toujours en ébullition. Parfois pourtant le vieil homme reparaissait et contrastait alors singulièrement avec le sang-froid britannique. Mais les Anglais eurent toujours des indulgences exceptionnelles pour l'auteur présumé de leur hymne national.

Moins agitée, moins fébrile fut la vie de son contemporain Jean Sébastien Bach, le plus glorieux rejeton de cette illustre famille qui donna pendant près de deux siècles à l'Allemagne des artistes de premier ordre. Ici point d'événements extraordinaires, en dehors des triomphes nombreux que valurent à Bach les fécondes manifestations de son art. Une qualité prédominante, la patience, mais une patience tout entière tournée au profit de la musique, et telle qu'elle lui fit accomplir de véritables tours de force.

En veut-on une preuve éclatante ?

Sébastien Bach passa la plus grande partie de sa jeunesse chez son frère, recevant de lui ses premières leçons d'harmonie. Depuis longtemps il guettait un certain recueil de pièces des plus célèbres organistes de l'époque, et ne pouvait, malgré toutes ses instances, en obtenir de son frère la communication. Après bien des tentatives, il parvint à se procurer secrètement, chaque soir, le précieux manuscrit, dans l'intention d'en prendre la copie.

Digitized by Google

Mais, voulant se soustraire aux regards indiscrets et craignant d'emporter dans sa chambre une lumière révélatrice, il s'en allait au fond du jardin et là, tranquille et solitaire, procédait au clair de la lune à son travail de copiste acharné et résolu.

Cette opération, péniblement accomplie sous les rayons parfois insuffisants de l'astre nocturne, lui demanda plus de six mois! Enfin il allait avoir bien à lui, pour les étudier à loisir, ces œuvres, objet de sa longue convoitise, quand son frère le surprit et, lui enlevant original et copie, détruisit d'un seul coup le rêve de ses patientes veillées. Sébastien Bach dut se résigner, et il attendit jusqu'à la mort de ce frère obstiné pour rentrer en possession de son gigantesque travail.

Je connais peu d'exemples d'une semblable patience, je n'en connais pas d'une patience aussi mal récompensée.

Dans la catégorie des tempéraments d'artiste doux, bienveillants, faciles, il faut encore compter Haydn. Mais chez lui, la douceur s'agrémente d'un aimable enjouement. Homme fait, c'est l'esprit affable par excellence; nature exceptionnellement heureuse et bien pensante; véritable créateur du menuet qu'il a porté à sa plus ravissante expression. Enfant, c'est la fantaisie espiègle d'une imagination prompte et pittoresque.

Reuter, son vieux maître de chapelle, en fit l'expérience à ses dépens. Un jour que le vieillard était à son clavecin, absorbé dans les préoccupations d'une démonstration professorale, le gamin se glisse derrière lui furtivement, armé d'une bonne paire de ciseaux, et d'un seul coup lui tranche net la queue de sa perruque. Grande surprise et grande colère de Reuter! Le vieillard, blessé dans ce que nous avons souvent de plus cher: l'amour-propre, ne pardonna jamais à l'enfant de chœur, Haydn, cette plaisanterie renouvelée de Samson et Dalila, et il le chassa immédiatement de la maîtrise.

Le futur grand symphoniste, dont la famille était alors sans ressources, fut obligé d'accepter l'hospitalité chez un perruquier, dont il devait plus tard, d'ailleurs, épouser la fille.

Une physionomie bien personnelle et bien à part, c'est celle de Beethoven. —Scarlatti s'impatiente, Rameau s'emporte, Haendel se fâche, Bach se résigne, Haydn se moque, Beethoven se lamente et pleure.

Digitized by Google

Il commence la vie dans les larmes, auprès d'un père ivrogne et brutal. Si son enfance est douloureuse, sa vieillesse sera souffrante et triste. Lui, le grand inspiré de Fidelio, du Septuor, de la Sérénade, il deviendra sourd, il n'entendra plus la voix humaine ni les puissantes harmonies de la nature. Conçoit-on bien tout le raffinement d'un tel supplice! Que la nature le rende impotent ou aveugle comme Haendel et Bach, soit, mais pas la surdité! Une pareille infirmité à la charge d'un pareil homme, quelle amère dérision!

Il semble qu'il ait maintes fois deviné par avance les suprêmes douleurs qui l'attendaient. La désespérante mélancolie de certaines de ses œuvres est bien le reflet de ses tristesses intimes.

Peu causeur, d'une nature assez sauvage et repliée sur elle-même, il n'avait pas de plus sûr confident que son clavecin.

On connait l'histoire de cette visite de Beethoven à une pauvre mère, la baronne Ertmann, qui venait de perdre son enfant. Quelles paroles assez douces, assez touchantes pour une aussi cruelle infortune! Eh quoi, parler, essayer de plaindre cette âme qui vit de son mal et de sa souffrance, redire les éternelles banalités que nous enseigne la vulgarité des convenances sociales! Non, non, Beethoven a mieux que cela! Son cœur de grand artiste a ressenti cette douleur, il a communié avec cette âme affligée, il a là des choses qui ne se disent pas, que le langage ordinaire ne connaît pas, ne sait pas exprimer.

Muet et silencieux, il s'est dirigé vers le clavecin, et là, dans la plénitude du sentiment ému qui l'anime, il parle à cette mère le langage de l'inspiration musicale, le seul qui lui convient et la touche. Il la distrait pour un instant des réalités de la vie, et la transporte au sein des sphères éthérées où elle revoit dans sa jeunesse et sa beauté le cher ange aux cheveux d'or que la mort lui a ravi!

O merveilleuse puissance de la musique, qui, pénétrant jusqu'aux plus intimes profondeurs de notre être, nous arrachez les larmes qui consolent et soulagent, par quelle mystérieuse action nous procurez-vous donc ainsi cette étrange et humaine jouissance de pleurer?

Tout semblait concourir à entretenir chez Beethoven cet esprit de tristesse et de mélancolie, tout jusqu'aux événements politiques eux-

Digitized by Google

mêmes qui venaient détruire avec ses rêves de liberté les plus chères illusions de son cœur.

Beethoven, répondant à la demande du général Bernadotte, achevait en effet de composer pour le premier Consul la fameuse *symphonie héroïque*, lorsqu'il apprend que Napoléon s'est fait sacrer Empereur.

Adieu son bel enthousiasme pour celui qui fut Bonaparte, pour le général républicain victorieux; c'en est fait de son héros; la statue est descendue de son piédestal. — Le grand artiste, découragé, cache son manuscrit; il n'en veut plus entendre parler.

Cependant, plus tard, cédant aux pressantes sollicitations de ses amis, il tire ce chef-d'œuvre de l'oubli, mais en lui faisant subir d'importantes modifications. Ainsi il enlève le second morceau qui était la marche triomphale, et qui deviendra le merveilleux finale de la *symphonie en ut mineur* avec ce chant puissant dans les basses d'un effet si saisissant, et il le remplace par une marche funèbre, en ajoutant à la symphonie héroïque cette devise : *pour rappeler le souvenir d'un grand homme.* — C'est ainsi qu'il se servait de la musique pour pleurer la perte de ses espérances!

Le temps me presse, et je ne puis m'attarder autant que je le voudrais sur cette existence d'ailleurs si attachante par ses douleurs et ses amertumes.

Un dernier mot cependant. — Beethoven revenait à Vienne pour terminer quelques affaires urgentes. En route, se sentant fatigué, il s'arrête chez de braves gens de la campagne et leur demande l'hospitalité. C'était le soir, on faisait de la musique et de la bonne musique. Beethoven, qui ne percevait plus aucun son, suivait sur le visage de ses hôtes les traces de l'émotion croissante qui les envahissait. L'exaltation était à son comble, chacun avait les regards humides et brillants :

« Pardonnez-moi, dit Beethoven, mais je suis sourd, et voudrais bien savoir quelle est cette belle musique qui vous cause tant d'impression. »

On lui passe le cahier, il regarde, et c'est lui à son tour qui verse les plus douces larmes peut-être de son existence. Le morceau que jouaient en effet ces braves gens, c'était la *symphonie en la* de Beethoven.

Digitized by Google

Le maître alors se nomma, puis il se mit lui-même au clavecin et joua une partie de la nuit devant son auditoire enthousiasmé.

Le lendemain il rentrait en hâte à Vienne, fatigué, malade. La fièvre bientôt le prenait, et il mourait quelques jours après dans les bras de Hummel, en lui disant : « N'est-ce pas, Hummel, que j'avais du talent ? »

S'il avait du talent ! Vous le reconnaîtrez encore tout à l'heure, en entendant cette admirable *sonate en ut mineur*, composée pour la comtesse Guicciardi qu'il aimait, et dont il fut abandonné pour un maître de ballets. — O l'éternel féminin !

Bien différente de Beethoven fut l'existence de son admirateur : MENDELSSOHN. — Riche, bien doué, vivant au sein d'une famille instruite et heureuse, il n'eut qu'à cultiver, avec toutes les aises que donne la fortune, ce don supérieur de l'harmonie qui frappe dans sa personne comme dans ses œuvres.

Aussi ne cherchera-t-il aucun de ces moyens violents par lesquels certains compositeurs s'efforcent de s'imposer ; il laissera au contraire se développer librement l'épanouissement de sa pensée musicale, toujours fine, distinguée, souvent profonde et émue.

Rien ne saurait rivaliser, en effet, avec ce soupir de harpe éolienne, qui se nomme le *scherzo du Songe d'une nuit d'été*, avec ce chant d'action de grâce de la terre au ciel, ce radieux réveil de la nature, cette explosion d'enthousiasme universel qui s'appelle *la marche nuptiale*.

Et ces délicieux quatuors d'une si belle facture, si bien interprêtés pour la première fois, à Paris, par la société Jacquard-Armingaud, ne peut-on les faire marcher de pair avec les œuvres les plus acclamées du maître en ce genre ?

Que n'eût point encore produit Mendelssohn, ce beau diseur d'élégances musicales, si la mort, qui ne respecte rien, n'était venue l'arracher dans toute la force de l'âge, à 45 ans, à l'admiration affectueuse de tous ceux qui le connaissaient !

Les deux derniers noms qui figurent au programme, Messieurs, LISTZ et GOUNOD, appartiennent complètement à la musique contemporaine. C'est dire qu'on ne les peut juger encore avec cette impartialité que l'éloignement favorise. On a tout dit sur le charme mélo-

Digitized by Google

dique de Scarlatti, sur la science harmonique de Rameau, sur la puissance d'inspiration de Haendel, Bach, Haydn, Beethoven et Mendelssohn, tout reste à dire sur Listz et Gounod.

Le hongrois Listz, beau-père et protecteur de Vagner, n'est pas encore entré dans le domaine vrai de l'histoire, et le français Gounod nous touche de trop près pour que nous puissions faire autre chose que d'aimer en lui d'instinct, sans examen préalable, l'admirateur passionné de Mozart, l'auteur incomparable de cette partition si populaire : l'Opéra de *Faust*.

Mais si le tempérament artistique de Richard Vagner a soulevé dans le monde de la critique des orages qui ne sont pas près de s'apaiser, le morceau qui va vous être joué : *le chœur des fileuses*, tiré par Listz d'un opéra de son gendre : *le Vaisseau-Fantôme*, est de ceux que l'on peut goûter sans regrets.

Sur un fond de petites notes rapides, qui, sous des doigts habiles, s'égréneront tout à l'heure comme un chapelet de perles fines, se détache un motif d'une extrême fraîcheur et d'une élégance exquise. C'est la mélodie qui voltige aérienne et légère au-dessus d'un accompagnement qui figure le mouvement vif et régulier du rouet des fileuses. Aussi bien serez-vous de mon avis dans un moment, et mon insistance aurait l'air de douter de votre dilettantisme et de votre goût.

Messieurs, il est une dernière anecdote que je brûle de vous dire; elle concerne Gounod et montre la puissance de la vocation musicale.

Les parents de notre grand compositeur s'inquiétaient précisément de cette vocation, et ils s'en plaignirent au proviseur du collège, M. Poirson, qui les rassura. « Lui, musicien ! Jamais, dit-il, il a la bosse du latin et du grec, il sera professeur. » Et M. Poirson fit appeler le lendemain le petit Charles dans son cabinet. « On t'a encore surpris à griffonner sur du papier des notes de musique ? — Oui, je veux être musicien. — Toi, allons donc, ce n'est pas un état. D'ailleurs, voyons, que sais-tu faire ? Tiens voilà du papier, une plume; compose-moi un air nouveau sur les paroles de Joseph : *A peine au sortir de l'enfance...*, nous allons bien voir, » dit M. Poirson triomphant. C'était l'heure de la récréation. Avant que la cloche de l'étude eût sonné, Gounod revenait avec sa page toute noire. —

Digitized by Google

« Déjà ? fit le proviseur, eh bien ! chante ! » — Gounod chanta. Il se se mit au piano ; il fit pleurer le pauvre M. Poirson qui se leva, l'embrassa et s'écria : « Ah, ma foi, ils diront ce qu'ils voudront, fais de la musique ! »

Quand, plus tard, Gounod devenu grand prix de Rome, fit exécuter sa première œuvre à Saint-Eustache, au retour il trouva ce billet écrit de la main du vieux proviseur : « Bravo, cher homme que j'ai connu enfant ! »

M. Poirson était allé, sans rien dire, écouter à l'ombre d'un pilier la musique de celui qu'il avait appelé le petit Charles !

Et maintenant vous allez entendre l'interprétation si précieuse de tous ces grands maîtres par les éminents artistes qui ont bien voulu nous prêter le gracieux concours de leur talent. — Je n'ai pas à vous faire leur éloge ; vous les connaissez et vous les avez certainement avant ce jour déjà maintes fois appréciés.

Réjouissez-vous donc, j'ai fini de retenir votre impatience en suspens. Ecoutez bien le concert qui va suivre ; applaudissez de tout cœur ; soyez émus, impressionnés, heureux !

C'est la grâce que je vous souhaite.

GEORGES DUFOUR.

Digitized by Google

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

SÉANCES DU 25 AVRIL ET DU 10 MAI 1883.

SÉANCE DU 25 AVRIL. — *Présidence de* M. Louis-Lucas. — M. Desclosières communique le compte-rendu de la séance publique qu'il se propose d'envoyer aux différents journaux.

Correspondance imprimée et manuscrite.

M. le Président a reçu une lettre de M. Foulon, que son état de maladie a empêché d'assister à la séance publique.

Autre lettre du colonel Fabre de Navacelle, également malade, et qui s'excuse de n'avoir pu assister à la séance publique ainsi que de ne pouvoir venir à la séance de ce jour.

Mgr Tolra de Bordas a adressé à M. le Président deux numéros du journal *le Pays*, de date différente, contenant une appréciation complète de notre confrère M. Stephen-Liégeard sur l'étude que Mgr de Bordas a consacrée au poëme de Verdaguère : *l'Atlantide*.

Livre offert. — Le dernier fascicule de la *Revue Savoisienne*.

Lectures. — M. Bougeault communique à la Société une étude intitulée : *Un mot sur l'éducation des enfants*, véritable petit cours de morale à l'usage des jeunes mères. Ce travail, rempli d'excellents conseils et de vues très personnelles de la part de l'auteur, soulève une intéressante discussion.

Le renvoi au comité du journal ayant été prononcé, M. Wiesener revendique en faveur de l'Université le maintien des bonnes traditions d'ordre et de discipline. Pour lui, la cause de l'indiscipline, si tant est qu'elle ait

Digitized by Google

pris le caractère que lui assigne M. Bougeault, est dans le relâchement même des idées de la famille et non dans l'école.

M. Bougeault répond qu'il a voulu insister, sans distinction aucune, sur une tendance générale qu'il regrette, et dont il faut surtout accuser les mœurs, sans vouloir faire le procès de telle ou telle maison d'instruction spécialement.

Pour M. Marbeau, tant vaut le maître, tant vaut l'élève. Il voudrait que cette idée, qui est aussi celle de M. Bougeault, apparût davantage encore dans le travail de notre confrère, et fait ses réserves au point de vue de l'usage des punitions que préconise M. Bougeault.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. Jules David sur l'ouvrage de M. Bougeault : *Etude sur l'état mental de J.-J. Rousseau.*

M. David rend hommage au talent d'interprétation de la pensée dont M. Bougeault a fait preuve dans son ouvrage. Mais il plaide en faveur de Rousseau, littérateur éminent, philosophe profond, les circonstances atténuantes, et ne peut s'empêcher de demeurer encore sous le charme de ce grand génie, même *déséquilibré.*

M. d'Auriac ne partage pas la croyance de M. Bougeault relativement au suicide de J.-J. Rousseau. Les preuves tirées même des conclusions de la thèse du docteur Dubois ne lui suffisent pas.

Après un échange d'observations entre MM. Louis-Lucas, David, Camoin de Vence et Bougeault, le rapport de M. David est renvoyé au comité du journal.

M. le Président fait part à la Société du discours qu'il a prononcé sur la tombe du regretté M. Nigon de Berty.

Ce discours résumant en termes émus les titres du confrère que la Société a perdu, sera inséré dans la *Revue.*

La Société entend ensuite la lecture du rapport de M. Camoin de Vence sur la Revue des Sociétés que publie et dirige M. Vavasseur, et vote le renvoi au comité du journal.

M. le Président procède à la distribution des billets pour le concert de M. et Mme Jacquard, acquis par la Société, dont les uns sont rachetés et les autres tirés au sort.

M. Joret-Desclosières soumet à la Société les silhouettes contemporaines lues précédemment par M. Dufour. — La Société décide l'insertion des silhouettes de MM. Edmond About, Alexandre Dumas fils et Arsène Houssaye.

Digitized by Google

M. Duvert communique un numéro du *Constitutionnel* rendant compte de la séance publique.

Il est ensuite procédé à la fixation de l'ordre du jour des deux prochaines séances.

SÉANCE DU 10 MAI. — *Présidence de* M. Louis-Lucas. — Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président communique à la Société une lettre de l'Abbé Roussel d'Auteuil, annonçant la mort de M. de Salies notre confrère, directeur de *la France Illustrée.*

Lettre de M. Stéphen Liégeard informant la Société qu'il vient d'obtenir le prix *Monthyon* pour son recueil de poésies : *Les grands cœurs.* Le rapporteur était M. Octave Feuillet.

Lettres de M. Léon Hilaire, remerciant la Société de la médaille qui lui a été décernée et envoyant un numéro du *Messager de Toulouse* et du *Midi artiste* qui contiennent le compte-rendu de la séance publique.

L'ordre du jour appelle l'examen de la candidature de M. Mignard, comme membre correspondant de la 2me classe.

La Société, après avoir entendu la lecture du rapport de M. Loiseau, vote sur l'admission de M. Mignard.

M. Mignard est admis.

M. Duvert informe la Société qu'il présentera prochainement la candidature de M. Chesnel, ancien secrétaire de M. Jules Janin.

Lectures. — M. Loiseau communique son étude sur *La cour poétique et littéraire de Dom Diniz, roi de Portugal* 1279-1325.

Cette lecture qui met en lumière de curieux rapprochements entre la poésie portugaise et la poésie provençale dont elle s'est inspirée, amène une intéressante discussion entre MM. Duvert et Loiseau sur les sources philologiques des langues espagnoles et portugaises. La Société prononce le renvoi au comité du journal.

M. le Président lit la suite du travail de M. Combier : *Le juge unique de villages et le juge unique de l'avenir.*

M. Marbeau ne partage pas l'appréciation de M. Combier au sujet des abus signalés par ce dernier dans la manière de rendre la justice sous l'ancien régime. Pour lui, les abus à l'époque où se place M. Combier, prouvent bien contre le juge délégué du seigneur et n'ayant pas par con-

Digitized by Google

séquent l'indépendance qui garantit l'impartialité de la justice, mais non contre le juge unique rendant la justice au nom du roi, c'est-à-dire de la nation dont le roi était alors la personnification souveraine. Les critiques de M. Combier, exactes en elles-mêmes, n'auraient donc pas toute la portée que leur attribue leur auteur.

Si la juridiction du juge unique était défectueuse par essence, il faudrait supprimer les justices de paix qui rendent de si grands services.

Plusieurs autres membres font observer que le travail de M. Combier, historique dans sa première partie se transforme dans la seconde en discussion de tendances politiques contemporaines dont l'examen nous est interdit par nos statuts, le comité du journal devra donc, au point de vue de la publication, s'entendre avec M. Combier sur la limitation de la partie qui pourra être publiée.

La suite de la lecture est renvoyée à la prochaine séance.

CHRONIQUE.

Vie et œuvres de du Bartas, poète du XVIe siècle, par M. Pellissier, professeur au Lycée de Nancy (Paris-Hachette).

Le poète Guillaume de Saluste, seigneur du Bartas, n'est pas un nouveau venu pour la *Société des Etudes historiques*. Déjà, en 1862, M. Cénac-Moncaut qui fut un de nos collègues les plus appréciés, Président de la Société, en 1869, nous donna une étude sur du Bartas (Voyez *Inv.* 1862, p. 161). M. Pellissier, professeur au lycée de Nancy, vient de publier chez MM. Hachette, un livre qui présente toutes les qualités d'analyse, de critique et d'érudition propres à l'école moderne. M. Pellissier, ne s'est pas borné, comme on l'avait fait avant lui, à marquer la place considérable que du Bartas occupa de son temps, à côté de Ronsard; mais il a consacré un de ses meilleurs chapitres aux disciples et aux émules de ce poète que l'auteur a mieux et plus complètement étudié que ses devanciers. Le livre de M. Pellissier destiné à prendre une place

Digitized by Google

importante dans les collections de l'histoire littéraire de la France se termine par un glossaire comprenant tous les mots intéressants de la langue de du Bartas. Un critique éminent M. Eugène Asse, donnant récemment un compte-rendu de l'œuvre de M. Pellissier a fait très exactement remarquer que désormais un bon glossaire devait être le complément nécessaire de toute sérieuse étude littéraire.

Histoire de la Colonisation moderne.

Les préoccupations des explorateurs secondés par le gouvernement sont, en ce moment, très activement tournées vers l'un des états les plus intéressants de la Nigritie occidentale: Le Fouta-Djalo ou Fouta-Diallon, ou mieux encore d'après l'indication plus récente: le Foutah-Djallon. Cette contrée serait une véritable terre promise pour l'ouverture d'un nouveau débouché au commerce français. L'expédition projetée se rendra d'abord à Timbo ou Timbou, capitale de ce pays et siège du gouvernement, république aristocratique ayant à sa tête deux rois qui se succèdent alternativement tous les trois ans. De ce point, l'expédition gagnera le Niger sur les bords duquel elle choisira un point convenable pour gérer un centre colonial pouvant pratiquement relier Timbo, l'Atlantique, et notre colonie du Sénégal.

PROMOTION DE M. Eugène D'AURIAC

AU GRADE DE CHEVALIER DE L'ORDRE PORTUGAIS DE N.-D. DE LA CONCEPTION DE VILLA-VIÇOSA.

Par décision du 2 juin dernier, notre collègue M. E. d'Auriac a été autorisé par la chancellerie de la Légion d'honneur à porter les insignes de chevalier de l'ordre portugais de N.-D. de la Conception de Villa-Viçosa, titre qui lui avait été conféré au mois de janvier dernier par le roi de Portugal.

AMIENS. — TYPOGRAPHIE DELATTRE-LENOEL, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 32.

Digitized by Google

49e Année. Juillet-Août. N° 4.

REVUE

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Le Comité de la Revue, au nom de la Société, rappelle que les auteurs restent personnellement responsables de leurs opinions et des jugements qu'ils portent sur les personnages et les faits historiques.

LORD STAIR ET M. DE TORCY [1]

II

1715-1720 [2]

Il y a des victoires qui, pour être décisives, sont néanmoins suivies de retours offensifs du vaincu. Cela peut aller jusqu'à inquiéter le vainqueur plus ou moins longtemps, sans qu'en définitive, cette guerre de chicane ramène la fortune. C'est ce que M. de Torcy tenta sous la Régence. Demeuré jacobite et anti-hanovrien, il préconisa l'alliance de Philippe V, alors que le Régent, suivant la direction opposée, entrait dans une alliance de plus en plus intime avec la nouvelle dynastie d'Angleterre. Mais le duc d'Orléans tenait en haute estime le caractère et l'expérience du Ministre qui, si longtemps, avait manié les affaires étrangères et possédait une connaissance profonde des passions comme des intérêts des diverses cours. S'il lui

(1) Voir la livraison *Mai-Juin*.

(2) D'après les documents inédits du *Record-Office* à Londres (archives d'Angleterre).

Digitized by Google

retira sa charge de Secrétaire d'État, supprimée comme les autres pour faire place aux différents conseils qui furent alors substitués aux ministères, il le mit au conseil de régence et le confirma dans la surintendance des postes, outre d'importantes libéralités. Le secret des postes, selon le terme consacré, appelait le surintendant à travailler en particulier avec le Régent. C'était l'occasion pour le prince de le consulter sur les difficultés et les complications de la situation politique tant en France qu'en Europe. Cette charge devint donc pour M. de Torcy comme une place d'armes, d'où il lui était loisible d'attaquer l'alliance anglaise et ses coryphées. Cruel émoi pour lord Stair, toujours travaillé de soupçons et flairant à tout propos la trahison. Mais quel déboire et quelle angoisse pour l'abbé Dubois, qui avait bâti sur la politique nouvelle tout l'édifice de sa grandeur future !

Depuis qu'aussitôt débarqué en France, lord Stair avait fait agréer au duc l'appui de George Ier pour l'aider à parvenir à la Régence et même à la couronne, le cas échéant, l'abbé Dubois avait été le dépositaire de leur secret, alors dangereux, et l'intermédiaire de leurs pourparlers cachés. Une fois son élève parvenu à la Régence, n'était-il pas désigné pour mener à bien ce qu'il avait servi à ébaucher, surtout que parmi les conseillers du prince, il n'y en avait pas un second qui fût pour une alliance contre laquelle se hérissait le sentiment national? Ce qu'on appelait le *vieux ministère* était brisé par l'institution des Conseils. Mais les anciens ministres, les hommes de la vieille Cour, actuellement de l'opposition, restaient debout et tenaient pied dans les Conseils mêmes. Si M. de Torcy n'était plus aux affaires étrangères, le maréchal d'Huxelles, l'un des négociateurs de Gertruydenberg et d'Utrecht, en était le président. Il se prêta mal à ce rapprochement avec l'Angleterre, qui ne lui inspirait ni goût ni confiance. Ce fut en quelque sorte contraint et forcé, qu'il concourut aux négociations que l'abbé Dubois alla entamer mystérieusement à La Haye, près du secrétaire britannique, James Stanhope, vers la fin de juillet 1716, négociations que Dubois poursuivit à Hanovre près du roi George, et qu'il fit aboutir à la Triple alliance conclue à La Haye entre la France, l'Angleterre et les Provinces-Unies, 4 janvier 1717.

Dans cette première période de la Régence, M. de Torcy ne paraît pas. Le rôle de la contradiction, tantôt sourde, tantôt déclarée, est

Digitized by Google

rempli par le maréchal d'Huxelles. Naturellement, lord Stair fait cause commune avec Dubois contre lui. C'est Dubois qu'il lui faut, dit-il, pour *débusquer* le maréchal au plus tôt [1]. Ils n'y parvinrent qu'en 1718, lorsque la Triple alliance fut transformée en la quadruple alliance (2 août) par l'accession de l'Autriche aux arrangements des trois autres puissances tendant à régler l'état territorial de l'Italie. On sait qu'ils étaient dirigés contre l'Espagne, en cas qu'elle n'y donnât pas son adhésion dans un délai déterminé. D'Huxelles n'ayant signé qu'après un premier refus exprimé violemment, les Anglais et même les Autrichiens ouvrirent les opérations contre lui auprès du Régent; et le prince, d'ailleurs mécontent du maréchal, sentit que le moment était venu de le congédier.

Mais les uns et les autres avaient à craindre de travailler pour M. de Torcy. Ce dernier, à l'égard duquel le duc d'Orléans ne pouvait se défendre d'un goût persistant, avait, par ambition, approuvé formellement au Conseil de Régence, le traité qui, en menaçant Philippe V, allait cependant contre toutes ses anciennes maximes, et devait froisser cruellement son attachement jusque là si ferme au sang de Louis XIV.

Alors Stair et Dubois, en adroits tacticiens, attendirent, avant de porter les derniers coups au maréchal d'Huxelles, que M. de Torcy fût parti pour la campagne où il avait l'habitude de passer le mois de septembre, de peur que s'il était présent, il ne se glissât à la place rendue libre par leur industrie [2]. Lord Stanhope, chef du ministère anglais, vint exprès de Londres leur prêter main forte. Accompagné de lord Stair, il attaqua le Régent à deux reprises, insista sur ce que le moment était venu de déplacer le maréchal, de lui substituer l'abbé Dubois, et donna quelques coups en passant à M. de Torcy. Le prince convint en effet que pour les affaires étrangères, il fallait un homme non suspect à ses alliés, au contraire ayant leur confiance et particulièrement celle du roi d'Angleterre. Il ne prononça pas le nom de Dubois, réticence dont Stanhope ne s'inquiéta pas. « Cette description, écrivit-il au secrétaire Craggs, nous devait rassurer contre

(1) Stair au secrét. Craggs, Paris 24 juillet 1718. inéd. — *Record-Office*, France, vol. 352.

(2) Stair à Craggs, Paris 31 août 1718. inéd. — *Record-Office*, France, vol. 352.

Digitized by Google

M. de Torcy, et par tout ce qu'il nous a dit, nous devons croire que ce serait l'abbé Dubois. Il doit lui parler demain lui-même et nous n'attendrons pas longtemps à savoir l'issue [1]. »

Une indisposition du Régent causa quelque retard. Mais dix jours après cet entretien, les Conseils de la guerre et des affaires étrangères furent supprimés, le maréchal d'Huxelles congédié, et l'abbé Dubois nommé secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères (25 septembre 1718).

Ce triomphe de Dubois et de Stair, tout éclatant qu'il fût, recélait néanmoins une épine: c'est que M. de Torcy demeurait toujours derrière eux, comme un fantôme défiant leurs conjurations. Le duc continuait à le consulter, « au point, écrit Stair, que lui et l'abbé Dubois travaillent ensemble avec le Régent: l'abbé ne m'en dit mot [2]. »

Le pauvre abbé rongeait son frein en silence; son acolyte d'Angleterre de même, en épiant l'occasion. Cette demi-déception brouilla un peu leur ménage. L'abbé était nerveux, sujet à s'effrayer; il tâtonna du côté de la vieille Cour, sans doute afin de s'y ménager quelque soutien contre le tenace rival qui l'offusquait si fort. Stair apparemment laissa percer quelque mécontentement. Dubois se plaignit à Londres. C'était un des moments où, de l'autre côté du canal, on avait le plus besoin de lui. Car il s'agissait d'en venir conjointement à la guerre contre l'Espagne pour la forcer d'adhérer à la Quadruple alliance.

En effet, l'Angleterre déclara la guerre à Philippe V, le 27 décembre 1718; la France, le 10 janvier 1719, après la découverte du complot de Cellamare. Mais la main tremblait à Dubois. Il fallait donc le raffermir au lieu de le quereller; et de Londres, le secrétaire Craggs adressa au représentant britannique une semonce, dont l'objet était de lui recommander la patience et la douceur envers l'abbé. Stair se justifia par une dépêche (9 janvier 1719), dont les traits piquants caractérisent la situation.

---

(1) Stair et Stanhope à Craggs, 14 septembre 1718. inéd. en français. — *Rec. Off.* France, vol. 352.

(2) Stair à Stanhope, Paris, 3 novembre 1718. inéd. — *Rec. Off.* France, vol. 352.

Digitized by Google

« Je vous remercie, disait-il à Craggs, de votre lettre confidentielle du 18 décembre [V. S.-29 décembre N. S.]. Je réponds d'abord à la partie qui regarde l'abbé. Je vous donne ma parole que j'ai pris tous les moyens imaginables pour lui plaire. Je lui ai témoigné toute espèce d'amitié, de bon vouloir et de confiance en toute occasion, et j'ai pris autant de peine pour me prêter à ses caprices que l'on ferait pour un enfant quinteux. Il est vrai que dans ces derniers temps, nous nous sommes beaucoup disputés parce que, depuis les sots engagements où il était entré avec le parti des ennemis du roi d'Angleterre et du Régent, ces tendances l'influencèrent tellement que je le trouvais irritable, obstiné à nous traverser dans toutes les affaires du service public. Mais à travers toutes ces disputes, je supportai sa mauvaise humeur de mon mieux, et je montrai toujours que si nous différions d'opinion, je ne pouvais pas avoir d'autre fin ni intention que d'être son ami et de m'efforcer de le servir; et, preuve évidente que je ne lui portais aucun mauvais vouloir, je n'ai jamais dit au Régent un seul mot capable d'amoindrir l'abbé dans son estime, par cette bonne raison que nous avons fait l'abbé et que nous n'avons personne autre à mettre à sa place. Quant à Torcy, il ne lui manque que le titre de secrétaire d'État; car il est consulté sur toutes les affaires étrangères et ses avis l'emportent de beaucoup sur ceux de l'abbé. »

Lord Stair accuse ensuite M. de Torcy de vouloir embrouiller les affaires du Nord, où la Suède, privée récemment de son roi Charles XII, se défendait à grand peine contre une coalition générale. George Ier y était intéressé comme électeur de Hanovre. Puis il reprend le chapitre de Dubois.

« Pour en revenir à l'abbé, j'espère qu'il va se comporter mieux que dans ces derniers temps, à présent que la conspiration de Cellamare a jeté sur ses chers amis qu'il avait pris par la main [1], une lumière telle qu'il rougira d'être gouverné par eux; et les affaires de

(1) Sans doute les Jésuites. Le Régent avait dit à Stair qu'il savait qu'ils étaient dans le complot de Cellamare. Stair à Craggs, 15 décembre 1718.— *Rec. Off.* France. vol. 352.

Digitized by Google

l'alliance[1] vont si bien qu'il ne sera pas tenté de nous fausser compagnie, quoiqu'il soit persuadé en ce moment que l'empereur est en négociations avec le roi d'Espagne. Bref vous ne pouvez pas vous imaginer quelle pauvre figure il fait dans son emploi et combien il lui est inférieur de toute façon. Mais soyez assuré que je ferai tout pour le ménager et pour être bien avec lui[2]. »

Pour les tenir étroitement unis, n'y avait-il pas toujours leur commun ennemi, M. de Torcy? Lord Stair l'accusait d'être, avec le cardinal Alberoni, l'un des auteurs de ce qu'on appelait la ligue du Nord, c'est-à-dire un plan dont l'objet était de réconcilier ensemble la Suède et la Russie, et de les employer à restaurer le Prétendant.

Stair expliqua ses griefs au Régent, en affectant d'éviter de prononcer le nom de M. de Torcy. — Jusqu'ici, lui dit-il, il n'avait touché cette corde que légèrement à cause de la mauvaise intelligence que son Altesse Royale savait entre lui et l'homme qu'il croyait auteur de ce conseil, parce que c'était une suite des maximes qu'il avait toujours suivies, d'entretenir le trouble et de souffler le feu chez tous les voisins, afin de rendre la France plus considérable; il était persuadé que le même homme lui avait prêché que la ligue du Nord pouvait faire de la peine à l'Empereur et au roi de la Grande-Bretagne, mais que la France n'y perdrait rien... Seulement ce serait S. A. R. qui risquerait d'y perdre. Car en supposant la ligue faite et l'Etat de la Grande-Bretagne bouleversé, en quelle situation S. A. R. se serait-elle trouvée? Lui aurait-il été possible de se soutenir en France, une fois l'Etat de la Grande-Bretagne renversé? — Le Régent convint de la justesse de ces observations, d'où son interlocuteur conclut que ceux qui étaient capables de lui donner de tels conseils n'avaient nullement son intérêt à cœur, qu'ils n'avaient jamais été ses amis ni ne le seraient jamais, quelque mine qu'ils en fissent pour leur utilité particulière[3].

Il lui disait encore que cette politique ne pouvait servir qu'à lui

(1) La quadruple alliance.

(2) Le texte est en anglais. inéd. — *Rec. Off.* France, vol. 353.

(3) Stair à Craggs. Paris, 30 janvier 1719. Inéd. en français. *Rec. Off.* France, vol. 353. Nous suivons de très près la rédaction de Stair.

Digitized by Google

faire perdre l'amitié et la confiance de ses amis. Le duc, sans s'offenser de la liberté de son langage, répondait qu'en effet il était convaincu qu'il n'y avait rien de tel que de marcher dans le grand chemin et d'agir uniment et de bonne foi [1].

Stair remarque quelque part que ses raisons étant bonnes et fortes, le prince les recevait en douceur; Dubois, avec vivacité [2].

Et néanmoins, le Régent n'éloigna pas l'*homme* contre lequel Stair épuisait ainsi les dards de sa fine éloquence.

Même il opéra d'autorité un nouveau rapprochement entre M. de Torcy et Dubois. Mais on savait et l'on disait qu'ils étaient très mal ensemble et que leur paix n'était que plâtrée. Fut-ce pour mettre un peu de miel sur les bords de la coupe amère, que le Régent investit alors Dubois de l'abbaye de Bourgueil, rapportant trente-sept mille livres de rente [3]?

Quelques mois après, le danger de l'ascendant de M. de Torcy redevint plus grand que jamais. La campagne de 1719 contre Philippe V ayant été heureuse, et la médiation des deux puissances alliées dans le Nord y donnant des espérances de paix, M. de Torcy fit entendre au Régent qu'il était maintenant assez fort pour se réconcilier avec l'Espagne aux dépens de l'Empereur et de l'Angleterre, politique qui serait très populaire en France. Les choses parurent aller si loin, que Dubois confiant ses alarmes à lord Stair, le pria instamment de faire un dernier effort auprès du prince contre M. de Torcy [4]. Lord Stair entreprit donc de remonter de nouveau le rocher au sommet de la montagne. Mais cette fois, au lieu de développer au Régent des considérations de politique générale, il le prit par son intérêt personnel. Avec une adresse consommée il lui représenta combien il était dangereux pour lui de tenir M. de Torcy au courant des affaires étrangères. Car il risquait de former ainsi un ministre tout prêt à le supplanter lors de la majorité du roi. Voici son

(1) Stair à Craggs, Paris, 2 avril 1719. Inéd. *Rec. Off.* France, vol. 353.
(2) id. Paris, 31 janvier 1719. *Id. ibid.*
(3) Avis, 6 mars 1719. *Rec. Off.* France, vol. 351.
(4) Stair à Craggs, Paris, 1er, 9 septembre 1719. En anglais, *Hardwicke Papers*, t. II, p. 590 et suiv.

Digitized by Google

rapport à lord Stanhope : « Le succès de vos négociations (dans le Nord), lui mandait-il, n'était pas peu nécessaire pour maintenir les choses sur le pied qu'il fallait à cette cour. Vous savez que notre système ne compte ici qu'un petit nombre d'amis ; et lors des incertitudes qu'on a vues dans cette campagne, il y a eu des gens pour prêcher l'utilité de prendre des mesures tout-à-fait contraires aux nôtres. J'ai observé beaucoup de choses qui m'ont fait mal, et j'ai vu l'Abbé dans de grandes angoisses sur sa faveur près de son maître, tellement qu'il parlait de donner sa démission.

« De concert avec lui, je saisis une occasion d'attaquer Torcy auprès du Régent. Je lui dis que j'étais surpris qu'il continuât de le tenir au courant du secret des affaires étrangères ; que ce serait ainsi le seul homme de France capable de lui nuire après la majorité du roi. Que s'il gardait le secret des affaires étrangères entre ses mains, il se trouverait après la majorité dans la situation du cardinal de Richelieu, que Louis XIII, quoiqu'il ne l'aimât pas, fut forcé de garder au ministère, parce que lui seul possédait le secret d'Etat en ce qui était des affaires étrangères, et que le roi n'aurait pas su comment les conduire sans lui ; que lui Régent, s'il ôtait à M. de Torcy la connaissance des affaires étrangères, serait dans la situation du cardinal, tandis que si Torcy continuait à en posséder le secret, une cabale qui viendrait à se former contre son Altesse Royale aurait un homme tout prêt à mettre dans cet emploi. »

Ici lord Stair protesta que ce qu'il en disait n'était pas du tout pour nuire au marquis de Torcy. Le Régent pouvait le combler d'honneurs et de richesses, seulement lui ôter la connaissance des affaires étrangères. S'il trouvait que M. de Torcy continuât de lui être fidèle un an, deux ans après la régence, il serait alors le maître de placer les affaires étrangères entre ses mains, s'il le jugeait à propos.

Le Régent, frappé de ce langage si habilement approprié à ses vues ultérieures, répondit qu'il y avait lieu en effet d'examiner très attentivement s'il devait par prudence *couper le fil de la connoissance que M. de Torcy avoit des affaires étrangères; et que cette précaution ne pouvoit qu'avoir un bon effet* [1]. Mais comme rien ne coûtait plus à ce

(1) Ces mots sont en français ; la dépêche est en anglais.

Digitized by Google

prince que de prendre un parti, il ajourna et dit qu'il croyait bien qu'il suivrait ce conseil quand la régence tirerait à sa fin. — A le suivre, le plus tôt sera le mieux, répliqua l'ambassadeur, homme résolu et pratique.

Il s'empressa de redire le tout à Dubois. La joie de l'abbé fut grande ; il en respira plus à l'aise [1]. Et pourtant il dut baisser la tête de nouveau et tendre le cou au joug détesté. Deux mois plus tard, une dépêche de lord Stair à lord Stanhope, (27 décembre 1719), contient ces mots : « Notre ami l'abbé s'est entièrement soumis à Law et s'est réconcilié à Torcy ; et ces trois ont travaillé conjointement avec M. le duc d'Orléans [2]. » Le financier écossais, alors encore dans l'enivrement du système, était aussi l'un des rivaux d'influence du ministre des Affaires étrangères.

Cependant Philippe V, vaincu par la France et l'Angleterre, se décidait à chasser d'Espagne le cardinal Alberoni (5 décembre 1719). Mais en même temps, comme si cette satisfaction devait suffire aux signataires de la Quadruple alliance, il s'opiniâtrait dans son refus d'y accéder.

C'est qu'il espérait, ou l'on espérait autour de lui, que ce serait le Régent qui se détacherait de l'alliance pour embrasser la politique de l'ancienne Cour. Ce qui est plus singulier encore, on put croire imminent ce changement si extraordinaire. M. de Torcy, Le Blanc, ministre de la guerre, Law, qui se targuait d'opposition à l'Angleterre, inspiraient des conseils violents au duc d'Orléans et le poussaient de toutes leurs forces à se liguer avec le roi d'Espagne [3]. Cependant Philippe V céda. Son ambassadeur en Hollande signa le traité de Londres ou de la Quadruple alliance, le 17 février 1720.

Ce fut sans doute sous le coup de cette déconvenue que Torcy, quelques jours après, le 4 mars, écrivit au cardinal Gualterio, protecteur des intérêts de la couronne de France à Rome, une lettre où

---

(1) Stair à Stanhope, Paris, 20 octobre 1719. Inéd. en anglais. *Rec. Off.* France, vol. 354. Voir aussi, Stair à Craggs, Paris, 23 septembre 1719, *Hardwicke Papers*, t. II, p. 594 et suiv.

(2) En français. *Id. ibid.*

(3) Stair à Craggs, Paris 22 et 29 février 1720. *Rec Off.* France, vol. 361.

Digitized by Google

il soulageait sa bile contre Dubois : « Je pense quelquefois, disait-il, que votre Eminence est bien persuadée de mon attachement pour elle et du désir que j'aurois de contribuer à sa satisfaction ; mais quoy qu'elle soit bien sûre de mes sentiments, je pense aussy qu'elle ne laisseroit pas d'estre fort faschée de se trouver chargée des affaires du Roy à Rome, si j'avois encore les affaires étrangères entre les mains et que proffitant d'une conjoncture que je croirois favorable, je voulusse, sans croire en Dieu, sans religion, sans la moindre ombre de probité, sans mœurs, connu pour tel des François et des Etrangers, me faire archevesque, et devenir cardinal par le moyen de l'Empereur et du Roy d'Angleterre [1]. »

La Philippique est rude. Avant d'y souscrire, n'est-il pas à propos de se rappeler que si son auteur est un fort honnête homme, c'est aussi un ambitieux tenace et déçu?

Mais dans le camp de la Quadruple alliance, l'alarme fut chaude, si chaude que Stair et Dubois crièrent au secours à Londres, et que lord Stanhope traversant le détroit, avec la même promptitude qu'en 1718, accourut pour rétablir les affaires (26 mars 1720). Philippe V le seconda sans y penser, en donnant quelque nouvelle marque de l'animosité qu'il nourrissait contre le duc d'Orléans. Ce dernier n'en prêta que mieux l'oreille à lord Stanhope ; et le ministre repartit satisfait, quoiqu'il prétendît avec ses confidents ne compter que sur un avantage passager, quinze jours, disait-il par plaisanterie [2]. Cela pourtant dura presque une année.

Il releva de son ambassade en France lord Stair qui avait complètement rompu avec Law, après avoir commencé sous de meilleurs auspices. Il y avait de leur faute à tous deux. Mais Stanhope voulait

---

(1) Papiers du cardinal Gualterio. *British Museum, Additional Ms.* n° 20,319. Cette lettre a déjà été publiée dans la *Revue des Questions historiques* par M. Gustave Masson, professeur de français au collège de Harrow, profondément versé dans les richesses du *British Museum*, et toujours prêt à en faire partager le profit à ceux de ses compatriotes qui sollicitent son obligeance, comme nous en avons fait l'agréable expérience plus d'une fois.

(2) Stanhope à Craggs, Paris, 27 mars ; id. à M. de St-Saphorin, 1er avril 1720. inéd. *Rec. Off.* France, vol. 361

Digitized by Google

ménager l'auteur du système, en voie apparente de succès, et complaire au Régent que cette brouille avait indisposé à la longue contre un ministre étranger qui voyait trop clair et se mêlait trop de toutes choses. Lord Stair fut remplacé par sir Robert Sutton, qui vint le relever de son poste seulement au mois de juin. Le 22 de ce mois (1720) il eut son audience de congé du jeune Louis XV et reprit le chemin de l'Angleterre.

Ainsi finit cette célèbre ambassade de cinq années, si importante par son objet comme par ses résultats et conduite avec tant d'éclat, d'intelligence et d'énergie. Cependant, ce qu'elle valut dans sa patrie à l'homme remarquable qui l'avait remplie, ce fut, au lieu de récompense un accueil glacial, et, sans qu'elle ait été expliquée, une lourde et silencieuse disgrâce de vingt-deux ans, sous George Ier et sous George II. Lord Stair n'eut pas même l'honneur d'être reçu par le roi. Vraisemblablement son penchant à donner ses avis sur un ton impérieux, souvent sans attendre qu'on les lui demandât, avait blessé les hommes politiques. Son caractère absolu et cassant, son esprit sarcastique les effrayèrent. On le laissa dans l'abandon jusqu'à la guerre de la succession d'Autriche, où le besoin de généraux le fit appeler au commandement des forces britanniques dans les Pays-Bas et le remit enfin en évidence.

Certes M. de Torcy dut se réjouir de l'éloignement de son indomptable adversaire, et se croire d'autant plus près de mettre le pied sur Dubois, tout archevêque qu'il était depuis peu, tout cardinal qu'il croyait être bientôt. Mais Dubois, actif et retors, déjoua ses desseins par la manœuvre la plus inattendue. Ce fut lui qui, en août 1721, avec une dextérité merveilleuse et un secret incroyable, opéra la réconciliation du Régent et de Philippe V. Tout à coup, à la surprise de tous, il annonça un double mariage entre Louis XV et l'Infante; entre Mlle de Montpensier, fille du duc d'Orléans, et le prince des Asturies [1]. Ce coup de partie consterna et renversa la vieille Cour,

(1) On arrangea, l'année suivante, juin 1722, un troisième mariage, et celui de don Carlos, né de la seconde femme de Philippe V, avec Mlle de Beaujolais, autre fille du Régent. De ces trois mariages, un seul s'accomplit; celui de Mlle de Montpensier, avec le prince des Asturies.

Digitized by Google

frustrée désormais de sa machine de guerre, l'alliance espagnole[1]. M. de Torcy terrassé, fut mis hors de jeu. Il lui en coûta la surintendance des postes, seule charge qu'il eût conservée, et dont il dut se démettre. Elle fut attribuée à Dubois, dépouilles opimes, prix final de leur duel acharné. Dubois, savourant cette victoire qui achevait toutes les autres, pouvait déjà se voir prochainement, c'est-à-dire au terme de la Régence, resplendir dans une gloire de premier ministre. Mais ses amis d'Angleterre qui voyaient plus loin encore, ne tardèrent guère à lire sur ses traits altérés le déclin de ses forces. Peu à peu, ils durent s'avouer qu'il n'y avait pas à compter qu'il supportât longtemps la fatigue des affaires, et que l'on ferait bien de préparer près du Régent un choix qui exclut M. de Torcy, « notre ennemi mortel[2]. »

Prévoyance inutile toutefois. C'en était fait: ni M. de Torcy ni la vieille Cour ne devaient plus remonter sur la scène.

---

(1) Schaub à Carteret, Paris, 28 septembre 1721. Inéd. *Rec. Off.* France, vol. 363.
(2) Crawfurd à lord Carteret, Paris, 26 mai 1723. Inéd. *Rec. Off.* France, vol. 368.

LOUIS WIESENER.

Digitized by Google

LE

JUGE UNIQUE DES JUSTICES DE VILLAGES

ET LE JUGE UNIQUE DE L'AVENIR.

Il ne s'agit point de ressusciter Charles Loyseau. Ce grand jurisconsulte n'est pas mort. Ses pensées étaient justes, ses vues perspicaces et profondes. Un style net, franc, imagé, leur a donné un relief vigoureux, et les a même éternisées. Mais, je suis contraint d'en convenir, Charles Loyseau vit depuis longtemps dans une solitude que troublent, seuls, les pas discrets de quelques érudits.

Des projets de réforme judiciaire, des idées que l'on croit nouvelles, viennent, en ce moment, réveiller avec intensité son souvenir.

Je pense donc qu'il est opportun d'aller frapper à la porte de ce vieil anachorète de la science. Je veux solliciter, de son expérience, l'aumône d'une consultation, dans l'espoir d'obtenir, à l'aide des lumières du passé, comme une vision de l'avenir.

Que l'on se rassure ! Dans mon entretien avec ce maître, il ne sortira, je l'espère, qu'un compte-rendu « d'un ordre net et d'un style familier, aimant mieux (contre la coutume des auteurs) dérober à mon ouvrage une partie de son lustre, à ce qu'il soit de meilleur usage, que non pas le farder et parer d'un obscurité affectée qui le rende moins utile au public[1]. »

Dans son discours sur les abus des petites justices, Ch. Loyseau a clairement signalé les dangers de ces justices de villages. Rapprochez de ses terribles enseignements, ce que l'on découvre dans les papiers de ces petites justices et vous vous convaincrez, que, toutes proportions gardées, quant aux temps, aux lieux, et aux civilisations, si l'on met à exécution certains projets, on s'abîmera dans les mêmes abus qu'autrefois.

(1) Ch. Loyseau. Préface.

Digitized by Google

Ce rapprochement, je l'ai fait pour l'espace écoulé de 1600 à 1789; et c'est de l'examen d'un grand nombre de justices du Vermandois, que j'ai l'audacieuse prétention de faire ressortir cette vérité, car je suppose que deux siècles d'abus pèseront suffisamment dans la balance.

Je serai aussi bref, aussi rapide, aussi clair que possible dans mon exposé de ce qui a été, et dans mes réflexions sur ce qui sera.

I.

CE QUI A ÉTÉ.

Presque tous les tribunaux des justices subalternes ou de villages, dont j'ai pu étudier les procédures, étaient composés d'un juge, nommé bailli, de son lieutenant, d'un procureur fiscal et de son substitut et d'un greffier. Des procureurs postulaient devant eux et des huissiers instrumentaient dans l'étendue de leurs ressorts [1].

Autant qu'il a été permis d'en juger en parcourant l'inventaire sommaire des archives départementales de l'Aisne, la même organisation existait dans les 90 justices semblables dont il analyse les papiers.

Comment cette organisation s'est-elle créée et constituée ?

---

(1) C'étaient les justices de l'abbaye St-Vincent, abbaye St-Martin, Arrancy, Aubigny, Autels, Aizelles, Barisis, Beaurieux, Berrieux, Bicôres, Bléraucourt bois Roger, Bonnefontaine, Bouconville, Cerny les-Bucy, Chatillon, Chaudardes, Corbeny, Coucy-les-Eppes, Couvron, Crépy-en-Laonnois, Couvron, Cuirieux, Cuiry, Dercy, Deuillet, Evergnicourt, Fargniers, Fayaux, Goudelancourt, Juvincourt, La Neuville-Bosmont, Liesse, Magny, Maillez, Marchais, Montchalons, Montcornet, Montigny, Montloué, Morgny-en-Thiérache, Mussancourt, Œuilly-Pargnan, Pancy, Puisieux, Pierrepont, Prouvais, Quincy et Courson, St-Erme et Outre-Ramecourt, St-Paul-aux-Bois (et Vassens, Beaumont-en-Beine, et Genlis); Ste-Croix, St-Etienne, Selve, Sissonne, Signy, Servais, Thiernu et Montigny-sous-Marle, Travecy, (et Charmes, Liez, Quincy, Le Sart): Variscourt, Verneuil-Courtonne, (Beaulne et Chivy); Verneuil-sous-Coucy (Pont-St-Mard et Nogent); Guny, Vesle, Veslud, Vincy-Magny. (Les archives de ces justices sont au greffe de Laon. Liasses 370-514).

Digitized by Google

Est-ce bien le cas, pour l'expliquer, de remonter à l'origine des choses, c'est-à-dire, en ce qui concerne la plupart de ces justices subalternes, aux chartes des communes? Je ne le pense pas. Je me sers à dessein du mot *subalternes* et non pas *seigneuriales*, car toutes ces petites justices n'étaient pas seigneuriales. Un certain nombre furent absolument libres ou communales à l'origine, et quelques-unes gardèrent leurs franchises jusqu'en 1789.

La charte de commune de Crécy-sur-Serre, par exemple, de 1190, autorisait l'élection d'un maire et d'échevins jurés, ayant, non seulement attributions administratives, mais attributions judiciaires. Les élections étaient à deux degrés. Les habitants nommaient 15 électeurs chargés de choisir le maire et ces 15 électeurs, soit dans l'Église (1684), soit dans la maison de ville (1700), choisissaient et élisaient le maire. Le maire assemblait aussitôt les habitants, et leur faisait élire 12 jurés, un lieutenant et un procureur d'office, pour l'aider à rendre la justice.

Il ne convient pas non plus de remonter plus haut que les chartes des communes. Quand ces chartes furent concédées, il y avait déjà nombre d'années que « les gentilhommes de France » avaient usurpé sur le Roi, la prérogative de rendre la justice entre les habitants de leur village. Après avoir jugé par eux-mêmes, ils jugèrent par pairs et par prud'hommes, puis en définitive, par baillis. Ils *prirent pour prétexte*, entre bien d'autres, que c'était le soulagement du peuple de lui rendre justice sur le lieu [1].

Alors se perdit l'usage constamment observé, qu'un juge ne jugeait jamais seul [2].

Le nom de ce juge variait peu.

Il était tenu de se qualifier bailli, prévôt, ou juge-garde, selon la dignité de la seigneurie.

Mais, quel que fût son nom, en toutes affaires il jugeait seul.

C'était bien le juge unique.

Il devint, naturellement, par suite du caractère de ses fonctions

---

(1) Loyseau, p. 4 et 21.

(2) Guyot. Juges des seigneurs. T. 9, p. 600.

Digitized by Google

qui l'appelaient souvent au dehors, le juge pédané, guettré, sur selle, ou sous l'orme.

Toutefois, cet abus du juge unique a été modéré et en quelque façon, corrigé par l'introduction, en plusieurs lieux, d'un lieutenant du juge, que celui-ci consultait et qui représentait les anciens prud'hommes ; et par l'obligation où était le juge de prendre deux gradués dans les cas qui pouvaient mériter une peine afflictive [1]; Le juge de haute justice de village avait, en effet, le droit de condamner à mort, et c'est ainsi qu'*en 1605*, on exécutait sur la place de la Couronne, à Corbeny, en vertu d'une sentence du bailli, confirmée par le Parlement, une femme qui, aidée de son domestique, avait assassiné son mari [2].

J'ajouterai que, dans les affaires graves où il était tenu de se faire assister de deux gradués, il en convoquait quelquefois davantage et que, dans certaines affaires difficiles, où il pouvait juger seul, il y avait encore recours.

En 1744, le bailly de Beaurieux ayant à juger par coutumace, pour assassinat, un nommé Jacques Moisnet, se fit assister d'Abraham Dagneau, de Gédéon Bugniatre et d'Adrien Dagneau de Richecourt, avocats au Parlement, et au baillage et siège présidial de Laon. Le Tribunal, ainsi constitué par quatre juges, condamna l'accusé aux galères à perpétuité et à être battu et fustigé.

Tout dépendait du rang de la justice qu'exerçait le bailli. Quand elle était basse, il n'avait à s'occuper que d'affaires foncières, censuelles et de police et il n'était pas tenu de s'en rapporter aux lumières d'autrui. Comme il ne s'agissait d'ailleurs que des affaires du seigneur dont il était l'intendant, le seigneur s'y serait opposé.

Si la justice était moyenne, ses attributions étaient plus étendues, comme taux de compétence. Il jugeait jusqu'à 60 l. 1 d. au lieu de 7 l. 1 d., taux de la basse justice.

Il pouvait encore se dispenser des secours d'autrui. On discutait d'ailleurs qu'il y eût des justices moyennes proprement dites.

---

(1) Guyot. Juges des seigneurs. T. 9, p. 600.
(2) Notice sur Corbeny, par M. l'abbé Ledouble.

Digitized by Google

Comment le bailli était-il suppléé pour cause d'absence ou autre empêchement ? Il l'était par son lieutenant, quand il en avait un. Lui et son lieutenant l'étaient par un notaire, un procureur, un ancien praticien ou un échevin. Le procureur fiscal et son substitut étaient remplacés par les mêmes personnes. Quelquefois les membres du ministère public substituaient le bailli ou son lieutenant. D'après certains intitulés d'audience, il semblerait même qu'on épuisât le nombre des officiers titulaires, avant d'appeler les praticiens. D'après d'autres, on voit que celui qui était juge ici, était procureur fiscal à côté, et simple procureur, là-bas. Tantôt magistrats, tantôt hommes d'affaires; mais, comme le montre Loiseau, agents d'affaires partout et toujours.

« La justice est longue et de grand coût aux villages, dit-il, et surtout elle y est très mauvaise parce qu'elle est rendue par gens de peu, sans honneur, sans conscience, gens qui, de leur jeunesse, n'ayant appris à travailler, ont fait état de vivre aux dépens et de la misère d'autrui, ou qui, ayant conservé leurs moyens, tachent à se recourre sur leurs voisins par la chicanerie qu'ils ont apprise en plaidant, gens accoutumés à vivre en débauche aux tavernes, où ils s'habituent à faire toutes sortes de marchés; gens qui s'allient ensemble pour courir les villages et les marchés, et changent tous les jours de personnage pour ce que celuy qui est aujourd'hui juge en un village, est, demain, greffier en l'autre, après demain procureur de seigneurie en un autre, puis sergent en un autre, et encore en un autre il postule pour les parties; et, ainsi, vivant ensemble et s'entraidant, ils se renvoient la pelote, ou, pour mieux dire, la bourse l'un à l'autre, comme larrons en foire. » [1]

Le même homme était quelquefois juge dans quatre seigneuries. Dans la 1re juge-censier, dans la 2e bas-justicier, dans la 3e moyen, dans la 4e haut-justicier. De telle sorte que, dans une autre terre et avec un titre supérieur, il pouvait connaître en appel de ses propres jugements [2]. L'auteur de ces lignes critique en outre l'établissement des petites justices de quartier, de faubourg, de rue, de portée de

(1) Loyseau. Abus, p. 21.
(2) Monteil. Tome 1er, p. 118 et suiv.

Digitized by Google

rue, et la multiplicité des juges de castes. Puis, il s'écrie qu'il trouve encore plus à redire à la juridiction de la bazoche où les clercs de procureurs sont présidents, conseillers, avocats, procureurs, plaideurs, car là c'est la comédie de la justice ! [1]

Eh bien ! cette peinture de la Bazoche n'était-elle pas à peu près, l'exacte image de la confusion des fonctions officielles dans les justices de villages ?

A l'imitation du valet d'Harpagon, les praticiens caméléons ne pouvaient-ils pas demander aux justiciables :

« Est-ce au juge, Monsieur, ou au procureur que vous voulez parler ? car je suis l'un et l'autre ! »

Voltaire avait admirablement saisi ce travers, quand, dans le droit du Seigneur, il faisait dire au bailli, acte 1er.

Car si je suis le magister d'ici,
Je suis bailli, je suis notaire aussi;
Et je suis prêt dans mes trois caractères
A te servir dans toutes tes affaires.

Au demeurant, ce n'était que des mercenaires comme les avocats de Rome avant la loi Cincia.

En principe, on pouvait croire que le recrutement du personnel était satisfaisant. C'était une apparence. Sans doute, les baillis étaient en général, des avocats, des magistrats de bailliages présidiaux, d'anciens notaires ou procureurs. Mais ils n'achetaient ces offices que pour en recueillir les bénéfices. Ils spéculaient sur le cumul des charges et n'exerçaient que les fonctions du lieu de leur domicile réel. Or, ils demeuraient dans les villes et ne faisaient que de rares apparitions dans leurs petites justices, livrées par conséquent, à l'exploitation de praticiens secondaires, ou même d'arpenteurs et de chirurgiens, le matin juges ou procureurs, le soir portant la chaîne ou la trousse.

Sans doute, les ordonnances prescrivaient aux titulaires la résidence et les obligeaient à rendre la justice sur les lieux. Mais, la difficulté

(1) Monteil — Epitre XCVII.

Digitized by Google

du recrutement amena le roi à permettre aux seigneurs de choisir des officiers non domiciliés. Il en résulta que le bailli fut, d'ordinaire, suppléé par son lieutenant, qui, au lieu d'être simple assesseur, était juge, et juge unique.

La justice était d'autant plus mal rendue et les officiers subalternes plus indisciplinés et plus difficilement surveillés.

En 1789, cet état de choses était encore le même, car les habitants de Sons se plaignaient de ce que les auditoires des petites justices étaient toujours régis par des *substituts* qui n'avaient pas plus de connaissance des choses qu'ils plaidaient que les parties qui allaient plaider devant eux. De là, venaient les jugements rendus sans équité et la multiplicité des frais.

De temps à autre, cependant, le juge cherchait à maintenir son autorité au moyen de quelques exemples.

Le 10 mai 1689, les sergents Féval et Monasque furent condamnés par le bailli de Beaurieux, le premier à 50s et le second à 75s d'amende, *pour savoir battus et outragés* l'un et l'autre à sang, à l'issue des vêpres, publiquement, avec émotion et scandale public. Il paraît que Monasque avait attaqué deux fois Féval. Le bailli les révoqua tous les deux après cette condamnation.

En 1735, le 8 février :

« Sur la remontrance qui nous a été faite, dit le bailli, par le procureur fiscal de ce siége, que MM. Torchet et Lescuyer sont peu attentifs et assidus aux obligations de leurs devoirs, en qualité de procureurs postulants, aussi bien que les sergents, ce qui arrête les services du public, pourquoi nous requérait qu'il nous plût leur enjoindre d'être plus assidus aux audiences qu'ils ne sont, sur quoi, faisant droit, avons enjoint auxdits Lescuyer et Torchet et aux sergents d'être plus assidus, à l'avenir, aux audiences, sous peine d'interdiction, en quelle fin que le présent jugement leur sera signifié, afin qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance; ce qui sera exécuté. »

Mais, dit Ayrault, le juge de province manquait de commandement et autorité; si son entourage lui obéit, c'est autant qu'il lui plaît ou qu'il y sent proffit. « Veut-il user de remontrances, répréhension ou correction? injures ! » Et pourquoi cela? parce que ce juge était

Digitized by Google

trop rapproché de ses justiciables, trop mêlé à leur existence. De bonne foi, la main sur le cœur, est-ce que la vie, les habitudes, la personne de ce punisseur unique n'étaient pas une grande tentation pour leur malignité ! Est-ce qu'ils n'étaient pas ensemble, dans la position réciproque du maître d'école et de ses élèves ?

Entre eux, tous ces hommes là se détestaient, se diffamaient, se créaient des difficultés dont pâtissaient les justiciables, tourmentés par leurs exigences et écrasés par leurs épices.

En voici des exemples :

Duchesne, ancien notaire, traversant la rue aux velours à Beaurieux, fut injurié par Dherque de Crâonne et quand il fut rentré chez lui, Dherque lui jeta, par une fenêtre, un papier en lui disant : « B. de J. f. voici un papier que tu liras à ton aise ». C'était un libelle diffamatoire contre son honneur, sa réputation et sa probité. Duchesne porta plainte.

Dherque était un praticien âgé de 40 ans, que Me Dequin, avocat à Laon, avait chargé de plaider en sa place à Beaurieux, la cause d'un sr Laudrien contre un sr Truy.

Interrogé, il prétendit avoir abordé, dans la rue, le sr Duchesne et lui avoir demandé des explications sur un écrit injurieux que Duchesne avait dirigé contre lui comme juge en la justice d'Ouche. Il l'y traitait de *quinze deniers* et de *va nu pied*, et appelait le sergent Corrand *valet de bourreaux*. Duchesne aurait répondu qu'il était faché de ne les avoir pas maltraités davantage ; et qu'il n'avait pas à s'expliquer. C'est alors qu'il lui aurait jeté par la fenêtre la copie d'un libelle dont l'original était chez le sergent Corrant. Il était prêt à prouver, du reste, que Duchesne était un perturbateur du repos public. Il s'en allait tranquillement, quand il fut attaqué dans la rue par Mme Duchesne qui lui sauta au collet et le frappa furieusement.

La scène est complète. Injures et diffamations. Difficultés nées du cumul des fonctions. Pour couronnement, intervention de Madame, qui n'y va pas de main morte.

Le bailli de Beaurieux avait rendu, le 1er avril 1757, une sentence entre Maroteaux boulanger à Fismes et deux boulangers de Beaurieux ; ne sachant pas bien ce que contenait cette sentence, Maroteau présenta requête au bailli pour en avoir une expédition. Cette

Digitized by Google

requête signifiée au lieutenant de la justice de Beaurieux, ce dernier répondit au sergent qu'il n'avait ni ordonnance à rendre ni injonction à faire au greffier, que c'était M. le bailli de Beaurieux demeurant à Ribemont qui avait rendu la sentence, et qu'en tous cas le sergent pouvait s'adresser au procureur fiscal, qu'au reste Maroteau n'avait qu'à payer l'amende et les dépens auxquels il avait été condamné par ladite sentence et qu'alors on lui délivrerait la copie de cette sentence en payant sa levée. Le sergent va trouver le procureur fiscal qui lui fait les mêmes observations. De là, il se transporte avec Maroteau chez le greffier qui lui dit qu'il lui a été recommandé de ne délivrer l'expédition qu'après que les amende et frais auront été acquittés ! L'infortuné plaideur ! n'était-il point dans son lot d'être renvoyé de Caïphe à Pilate et de Pilate à Caïphe ?

Les officiers de la justice de Liesse étaient généralement peu respectés. Quant aux sergents, on ne se faisait pas faute de les battre et de les insulter. Des procureurs accusaient, en pleine audience, le procureur fiscal d'être d'intelligence avec les parties adverses (1702). Des suppressions ou interdiction de un à quatre mois arrêtaient à peine leurs attaques. Le lieutenant diffamait son bailli disant qu'il rendait la justice comme allait son caprice. Les habitants reprochaient au bailli (1712) des perceptions de droits illégales sur la voirie et lui faisaient même un procès. Au milieu de toutes ces figures judiciaires, on en distingue une dont la singularité est assez originale, celle de Nicolas Moreau au caractère fier, rude et remuant, qui tracassa pendant longtemps la communauté (1675-1701). *Ses violences et incartades* étaient telles que trente personnes notables de Liesse déposèrent plainte contre lui et votèrent des fonds pour qu'une des leurs allât faire connaître au seigneur *ses déportements*. Mais il faut croire que les remontrances furent vaines, car en 1686, Nicolas Moreau était procureur postulant, en même temps que notaire, et la scène suivante prouvera qu'il n'avait pas changé d'allures. Il se promenait, une après-dînée, sous la halle, *furieux et plein de vin*. Pierre Pécourt, lieutenant du bailliage, l'aborde en le saluant, et lui dit : Je vous ai attendu, ce matin, pour faire le compte dont nous étions convenu. — Je n'ai point de compte à vous rendre, répondit Moreau ; je veux que mon adversaire satisfasse aux

Digitized by Google

sentences de M. le Bailli : (Elevant la voix) vous êtes un imposteur et un méchant ! (Lui portant la main sur le visage) si je vous tenais ailleurs, je vous accommoderais de toutes pièces. (Montrant le poing) ; Vous avez donné des soufflets aux jugements du bailli !

— Cela n'est pas vrai ! Je les maintiens de tout mon pouvoir, puisque, ce matin, j'ai ordonné qu'ils sortiraient effet à propos du compte en question. Mais, j'ai remarqué que dans votre cause, vous ne mettiez que de la passion !

A ces mots, Moreau se livre à des cris tellement épouvantables que des habitants, parmi lesquels M. le Curé, s'assemblent autour de lui.

— Vous n'êtes qu'un imposteur et un méchant, répète-t-il. Vous rendez vos jugements par compère et par commère !

Comme il portait toujours le poing au visage de Pécourt, avec des grincements de dents extraordinaires et en écumant, Pécourt fils lui dit : Vous êtes un malavisé de traiter ainsi votre juge !

Moreau voulut lui sauter au collet, et Pécourt risposta par un coup de pied. On les en empêcha.

— Vous me devez du respect en qualité de votre juge, lui dit ce dernier ; et il ne faut pas me traiter de cette façon, toujours la main prête à frapper.

— Vous me devez plus de respect que je ne vous en dois ! Je suis procureur fiscal !

— Procureur fiscal ! non ; mais, seulement, procureur postulant, et, lorsque cela vous arrivera, je sais quel est mon devoir !

Moreau se retira en criant, puis revint, un moment après, un papier à la main :

— Venez ici, dit-il au greffier qui était sous la halle ; je veux dresser mon procès-verbal.

— Ce n'est pas à vous de dresser des procès-verbaux, quand je suis là, dit Pécourt, mais bien à moi. Je vais le faire et demander justice à son Altesse et à M. le Bailli.

— Je ne me soucie pas de toi ! Tu es un imposteur et un méchant.

Pécourt verbalisa, malgré la fureur à laquelle Moreau continua de se livrer.

Malgré tout, Moreau joignait, en 1691, à son office de notaire, celui de lieutenant du bailli ; son arrogance et ses violences n'eurent

Digitized by Google

plus de bornes, mais elles lui valurent d'autres procès-verbaux dressés contre lui par ses collègues, et même des coups de fusil de ses justiciables [1].

Beaucoup de ces officiers de justice n'étaient pas seulement grossiers et haineux. Ils étaient ignorants.

On ne trouvait aucune personne capable dans les campagnes [2].

Loyseau cite le prévôt de Liconcy près d'Orléans qui ne savait ni lire ni écrire. J'ai trouvé des maires élus qui ne savaient ni lire ni écrire [3]; mais je ne puis citer d'autres juges que celui dont parle Loyseau.

Brueys, dans l'avocat Patelin, montre un juge de village, prenant une tête de veau pour une tête d'homme et prêt à prévariquer en jetant s'il le faut une procédure au feu.

Le juge de Berrieux, en 1690, défendit à un sergent d'exercer ses fonctions parce qu'il n'avait pas de provision et qu'il était *incapable* d'exercer sa charge.

Quand le juge était trop jeune et inexpérimenté, il allait, selon l'usage, consulter dans les grandes villes, aux frais des plaideurs, les habiles jurisconsultes. L'abus ayant pris le nom de l'us, de l'usage, en avait l'autorité, les droits.

C'est Monteil qui dit cela [4].

Il m'est facile de citer un exemple de ce qu'il avance, tiré des dossiers de Beaurieux.

Chapron avait volé quelques objets sur la foire. Le bailli assisté de De la Campagne, avocat, procureur du roi au bailliage de Fismes, et de Duchesne, avocat au même bailliage, le condamna à être fouetté, marqué V, banni pendant 3 ans du terroir de Beaurieux et à 50 livres d'amende envers l'abbé.

Le procureur fiscal appela à *minima* au PARLEMENT de Paris qui condamna Chapron à 3 ans de galères, à la flétrissure G A L. et à 100 fr. d'amende.

---

(1) Notice sur la communauté des habitants de Liesse, p. 94.
(2) Guyot. T. 9, p. 630.
(3) Liesse, p. 9.
(4) Histoire des français, p. 412. T. 1er.

Digitized by Google

Une procédure considérable avait été faite.

C'était le lieutenant Lelion qui faisait fonctions de bailli. Fort embarrassé pour instruire, soit incapacité de ses collègues, soit amour propre vis-à-vis d'eux, il chercha à s'éclairer en consultant un avocat. On lit aux pièces deux avis, signés par M. De la Campagne, qui lui traçait les règles de la procédure à suivre; une note contenant copie de la déclaration du Roi du 4 mars 1724 et une autre intitulée : « *Instruction à un juge pour observer ponctuellement toutes les formalités lorsqu'il instruira le procès contre un accusé.* » Tout y est détaillé de point en point. Une portion d'enquête est biffée comme irrégulière par le juge lui-même. D'une éloquence navrante, ces faits en dénotant une ignorance extrême, montrent qu'on n'avait même pas sous les yeux les ordonnances les plus usuelles!

Ce qui confirme ce que dit expressément Loyseau : « Quand ils seraient gens de bien (ce qui arrive assez rarement) ce sont gens non lettrez ny expérimentez qui, soul prétexte d'un peu de routine qu'ils ont appris estant records de sergents ou clercs de procureurs, accomodent ce qu'ils savent à toute cause, *(Docti cupressum simulare)* et instruisent si mal les procez, que, bien souvent, après qu'ils ont trainé un an ou deux devant eux, quand ils sont dévolus par appel devant un juge capable, il est contraint d'en recommencer l'instruction. » [1]

« Y aurait-il inconvénient, demandent les habitants de Mons en Laonnois, dans leurs doléances de 1789, de restreindre le nombre de ces justices subalternes présidées ordinairement par un manant de l'ignorance la plus crasse et dont les décisions loin de servir à aplanir les difficultés naissantes entre les justiciables, les multiplient et les aggravent. »

(A suivre). COMBIER.

---

(1) Loyseau. Abus, p. 21.

Digitized by Google

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

1. **Marivaux**, moraliste, étude critique par M. Emile Gossot, professeur au lycée Louis-le-Grand. *Rapport* de M. Jules David. — 2. **De l'Eloquence de la Tribune en France au XIXe siècle**, par M. Tolra de Bordas. *Rapport* de M. Jules David. — 3. **Rebecca**, souvenirs de Bretagne, par le Cte Lemesle du Porzou. *Rapport* de M. Jules David. — 4. **Le château de Vufflens**, (canton de Vaud). *Rapport* de M. Fabre de Navacelle. — 5. **Souvenirs et correspondance de Madame de Caylus**. Première édition complète publiée avec une annotation historique, biographique et littéraire et un index analytique, par Emile Raunié. *Rapport* de Gabriel Desclosières. — 6. **Annuaire de la Société philotechnique**, année 1881. *Rapport* de M. Louis-Lucas.

1. — **Marivaux** moraliste, étude critique par Emile Gossot, professeur au lycée Louis-le-Grand.

Messieurs, vous m'avez chargé de vous rendre compte d'un livre qu'on vous a adressé sur Marivaux ; et me voilà fort embarrassé de ma tâche, car si j'estime, comme il le mérite, le professeur distingué qui a élevé une statue à l'auteur des *Fausses confidences*, je suis loin de partager son admiration pour l'écrivain qu'il glorifie. Il est vrai que la société contemporaine est un peu prodigue de statues et après en avoir décerné à tant de gloires contestables, elle peut bien en proposer une pour un poète de salon auquel il n'a manqué que la rime. Toutefois l'homme de goût réel repoussera toujours cette tendance où l'on est d'agrandir outre mesure le cercle de nos illustrations littéraires ; il n'est pas bon de surfaire nos écrivains à la mode ou qui y reviennent ; or, malgré l'excellent plaidoyer de M. E. Gossot, son auteur de prédilection sera toujours, dans le roman, inférieur à l'abbé

Digitized by Google

Prévost, au théâtre à Lesage, en critique à Grimm, en fantaisie à Gresset : je ne parle, à son propos et dans son temps, ni de Voltaire, ni de Diderot, ni de Montesquieu, ni de Buffon.

Si l'on considère Marivaux comme une individualité, si l'on lit ses œuvres sans les comparer, sans les taxer pour ainsi dire, son individualité devient charmante, et ses œuvres curieuses. Il gagne à n'être pas surfait ; ses écrits gardent une saveur particulière, une originalité sensible, une supériorité relative que des louanges outrées noyent et étouffent. La modestie, qui le caractérisait, aurait dû passer à ses apologistes ; et, en ne le mettant pas absolument à la tête de son siècle, on était plus sûr de lui maintenir une place incontestable et distinguée. Mais il faut toujours qu'on dépasse la mesure, l'engouement n'admet pas de limites. On veut faire de ce bonhomme naïf, honnête et délicat un moraliste qui pénètre à fond le cœur humain, dont il ne connaissait que la surface ; on veut transformer en homme de goût le contempteur, par imitation, des admirables épopées et du magnifique théâtre antiques ; on veut faire un instrument supérieur de cette plume de colibri que Voltaire représentait comme *pesant des cœurs de mouches dans des balances en toile d'araignée ;* on veut enfin créer un genre littéraire avec son jargon prétentieux, qui n'a d'autre mérite que de bien rendre le caquetage de quelques caillettes, dont la pensée est nulle, le cœur vide et l'esprit absent. De là, la réaction, trop vive peut-être, du simple contre le maniéré, de la vérité contre l'illusion !

Marivaux, à vrai dire, est de la race des St-Evremont et des Fontenelle, mais sans la finesse de l'un et sans la hardiesse de l'autre. Subtil plutôt que fin, il se perd dans l'analyse des infiniments petits de notre nature, prend les sensations du tempérament pour les sentiments du cœur, et compose en Marianne une sorte de monstre qui n'a de la femme que la coquetterie, de l'esprit que la vanité, de l'innocence que la niaiserie, de l'amour que les apparences. Nul caractère, nulle volonté ; de passions pas de traces : tout est vague, indécis et froid en elle. Aussi ai-je connu un homme de beaucoup d'esprit, gourmet de style, ardent à la poursuite de toute originalité, qui, malgré ses efforts répétés, ne put lire jusqu'au bout le chef-d'œuvre guindé, prétentieux, obscur et glacial de Marivaux.

M. Ste Beuve, tout en lui déniant inspiration, verve, émotion, (rien

Digitized by Google

que cela) le gratifie de qualités superfines, esprit, grâce, étrangeté ; mais il abat, en l'encensant, cet idole du mauvais goût et du paradoxe, et s'exerce à ce jeu littéraire de lui accorder un certain charme, en lui refusant le sens commun. Que dire, en effet, quand on conserve le respect au génie et aux maîtres, de ce bellâtre, assez semblable à l'homme au sonnet du Misanthrope, qui, disciple du ridicule Lamotte, dédaigne Homère et Molière, ravale les anciens par ignorance, et le génie par fatuité, qui élève un temple à la médiocrité, la déclare souveraine incontestable des auteurs qui tous, selon lui, ne sont et ne seront jamais que médiocres, puisque l'humanité elle-même n'est que médiocre. O pauvreté du jugement littéraire ; ô rage des petits qui nient les grands, et les rabaissent pour se rehausser !

Il n'est pas possible de faire à Marivaux une gloire littéraire, même de second ordre. Il ne se montre supérieur dans aucune de ses œuvres. Il ne crée que des caractères impossibles ou pour le moins exagérés ; il ne peint que des œuvres qu'il faudrait railler, il n'embellit que des figures que d'avance Molière a ridiculisées. Ce n'est pas de l'esprit prêté à des sots, des grâces à des maniérés, de la malice à des simples, qui peuvent racheter chez lui une faiblesse d'invention, une pauvreté de conception que ses apologistes les plus acharnés sont forcés d'avouer. Que parfois il soit spirituel, d'accord ; qu'il soit habile à mouvoir ses pantins, j'y consens ; que son afféterie soit un paradoxe agréablement suivi, j'y souscris encore ; mais que son genre soit de la bonne littérature, jamais ! Ce genre est condamné par le nom même qu'on lui a donné ; car, quoi qu'on dise, marivaudage n'est pas plus un mot qui fait honneur à Marivaux que gongorisme à Gongora. C'est là, croyons-nous, l'erreur de M. Gossot.

Par contre M. Gossot nous raconte avec beaucoup de charme et de vérité la jeunesse honnête de son héros, les hésitations de son bon sens, ses goûts simples et modérés dans une société d'un luxe enfantin, d'une morale facile, d'un langage pitoyable. Malheureusement, au lieu de la condamner, Marivaux l'absout ; au lieu de la satire, c'est le calque le plus consciencieux qu'il fait de ces mœurs atrophiées, et, comme tous les peintres, ses contemporains, il n'entreprend que des pastels et n'aboutit qu'au rococo. On lui passerait ce genre gracieux, quoique secondaire, si l'on n'avait tenté de le présenter comme le genre le

Digitized by Google

plus vrai, le plus ingénieux, le plus naturel. Rappelons-nous ce vers de son temps :

Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier.

Quant à son théâtre tant vanté, c'est la comédie italienne moins ses bouffons si naturels, si drôles, si inventifs, si originaux, gens de sac et de corde et pourtant spirituels, alertes, bout-en-train, bons enfants, les meilleurs fils du monde. Voyez quel parti Molière en a tiré ! C'est le grotesque de la vie que ces fantoches lui ont servi à peindre ! Marivaux, au contraire, n'y a vu qu'une certaine facilité de scène et de style, un lâché dont il a fait du précieux, un *tatillonnage*, comme dit Ste Beuve, où deux cœurs amoureux se taquinent au lieu de se contredire, s'accablent de coups d'épingles dorées, se proposent des énigmes à l'eau de rose, se créent des obstacles en papier, et passent à travers comme au cirque, babillant, minaudant, chicanant jusqu'à un mariage suspendu sans habileté et amené sans intérêt. Art dégénéré, timide, anémique, qui nous berce jusqu'au sommeil, qui fait du théâtre français un boudoir et de ses coulisses un paravent, et pour lequel il faut pour principal interprète, une actrice toute spéciale comme la *Silvia* de la régence, ou Mlle *Mars* de la Restauration.

L'esquisse de M. Gossot sur le monde de Marivaux est un pastiche avoué, et très bien réussi dans le genre de l'auteur du *Legs*. Mais quelle sotte société que celle-là ! Ce n'est ni de la noblesse, ni de la bourgeoisie ! Prétention de l'une, perversion de l'autre, alliées fadement pour débiter des riens, et colporter des médisances ; rencontre fortuite de jeunes gens désœuvrés et de jeunes femmes oisives, dont les uns ne font jamais rien de leur intelligence, ni les autres de leurs dix doigts ; prétextes de réunion pour tuer le temps, se gouailler entre soi, cacqueter, sourire, bailler ; véritable demi-monde qui n'est qu'une exception dans le temps où il se produit, et qui ne peint pas plus le XVIIIe siècle que Tortoni, le Café Anglais, la loge infernale de l'Opéra, ou le club Jockey ne peignent les différentes phases du XIXe. Quelles idées et quel langage prêter à ces groupes prétentieux quoique nuls, turbulents quoique absurdes? Il n'en est pas d'autre que la phraséologie usée et l'insignifiance typique de l'hôtel Rambouillet, lesquelles,

Digitized by Google

du reste, on ne parviendra jamais à réhabiliter complètement parmi nous, les retours successifs de notre bon sens inné s'y opposant sans cesse.

Le précieux, comme on le croit, n'est pas un genre littéraire, c'est un vice de l'esprit. Tous les peuples et tous les âges en ont été plus ou moins imprégnés. On le rencontre à toutes les époques où la notion du beau s'oblitère : on dirait que chaque langue n'a qu'une certaine somme de phrases pour exprimer ses idées, et qu'on ne peut en employer d'autres qu'au détriment du sens commun. Le précieux naît souvent à l'aurore des civilisations, comme en Italie, du temps de Pétrarque, ou bien à l'époque des crises nationales comme en Espagne, du temps de Gongora, comme en Angleterre, du temps de Lillie, comme en France, sous la Fronde, aussi bien que sous le Directoire. On dirait que l'esprit s'y repose des commotions politiquès ; on dirait que le salon y cherche à oublier la rue. L'exagération du galant engendre le quintessencié, du grandiose le pathos, de la critique l'équivoque, de la grâce la minauderie, : le langage passe du naturel au recherché ; et la langue perd son essence propre et sa logique. C'est la lassitude du simple qui amène le faux, c'est l'apathie de l'intelligence, ne se souciant plus de réagir contre l'absurde, qui perd les conquêtes littéraires ; et alors la médiocrité domine le génie, le raille, le traite de démodé, d'ennuyeux, de blafard : c'en est fait jusqu'à l'arrivée en Italie d'un Tasse, en Espagne d'un Cervantès, en France d'un Boileau, en Angleterre d'un Byron, pour faire justice de tous les quolifichets de plusieurs générations, et revenir enfin au culte épuré du sublime.

Pas de milieu en ceci : le bon sens ou le non sens ! Les sociétés, dans leurs maladies légères comme dans leurs crises les plus graves, perdent l'objectif de la raison pour celui de la folie. Tant pis pour ceux qui les suivent dans cette ligne ; en politique, ils sont dangereux, en littérature ils sont ridicules ! Ainsi Marivaux, malgré tous les efforts qu'on fait pour le réhabiliter, ne sera jamais pour nous un maître, ni son style un modèle. L'école, d'ailleurs, qui l'a précédé comme celle qui lui a succédé le dépassent souvent en mérite ; il ne fut de son temps que l'admirateur de Lamotte, et du nôtre on ne peut guère le féliciter que d'avoir ouvert la voie théâtrale à Théodore Leclercq, à Musset, à Feuillet, à Banville. Et cependant on lui consacre article sur article,

Digitized by Google

éloge académique, étude approfondie, et même thèse doctorale, présentée à la Faculté des lettres de Paris, par M. G. Larroumet.

Mais toutes ces pages érudites, spirituelles, curieuses et paradoxales ne tiennent pas contre la véritable justice distributive et la véritable hiérarchie du génie producteur. Il y a un premier et un second rang dans ce concours perpétuel de l'esprit et des littératures; il y a le prix et l'accessit, la couronne et la médaille.

Où placerons-nous Marivaux? Quel rang donnerons-nous à cet auteur si prôné de nos jours? Notre perplexité est grande à cet endroit. A force de nous le vanter, on nous trouble le jugement. Est-ce nous qui sommes aveugle; ou ses panégyristes ne sont ils qu'éblouis? Tout le monde semble en faire grand cas; nous ne pouvons pourtant pas lui refuser un siège au Sénat littéraire; mais assurément cela ne peut être ni la présidence, ni même un rôle au bureau dirigeant, rien de ce qui lui donnerait une autorité ou un pouvoir. Reste cette statue banale qu'on prodigue aujourd'hui si facilement; hâtons-nous de la lui accorder, de peur d'être lapidé avec les pierres entassées de son piédestal.

JULES DAVID.

---

2. — De l'éloquence de la Tribune en France au XIXe siècle, par Mgr TOLRA DE BORDAS.

On peut dire qu'en France l'éloquence politique date de la Constituante. Malheureusement les éclats de Mirabeau, l'ironie de Cazalès, l'esprit de Maury devaient être bientôt engloutis sous l'avalanche révolutionnaire. Dès lors plus d'improvisation, des cris; plus de raisonnements, des invectives; plus de discussions, des menaces. Les fureurs de Danton, les déclamations insipides quoique sanglantes de Robespierre, les coups de poings sur la tribune du boucher Legendre, les interruptions de bête fauve de Marat, et ce jargon des sans-culottes, qui vous condamnaient à mort en vous tutoyant, eurent bientôt mis en fuite la muse de l'éloquence. Rien ne restait plus de cette belle langue française que l'Europe adopta en l'admirant, et

Digitized by Google

dont elle fit, comme de la plus lucide et la plus nette, la langue du droit des gens et des traités internationaux.

Il fallait pour rendre à l'art oratoire tout son prestige, un retour aux idées saines et libérales; et, après la Révolution qui l'avait prostitué, et l'Empire qui l'avait éteint, il fallait la Restauration et ses essais de gouvernement représentatif pour lui rouvrir le loyal champ clos des discussions sincères. En disant sincères, nous croyons caractériser les tendances générales, le noble but de quelques grands esprits, l'idéal espéré et recherché par tous à cette époque d'essais. Hélas ! l'homme ne change pas d'un coup du mal au bien ; les passions, pour plus modérées qu'elles paraissent dans leur lutte, n'en sont pas moins à la longue l'élément de trouble et de division le plus funeste et le plus ardent. On commence par une trève d'un moment pour se combattre ensuite avec plus d'acharnement que jamais.

Mgr Tolra de Bordas accuse les libéraux, d'autres accusent les ultras. Certes il y a des distinctions à faire : un trop grand nombre de déçus du règne précédent se sont dit libéraux, en 1815, dans le seul but d'attaquer la Restauration avec ses propres armes, et ont poussé à l'extrême la violence, les accusations, les calomnies, la guerre, en un mot, à la confusion des idées libérales et au détriment du pays ; mais, d'un autre côté, les ultras, c'est-à-dire les réactionnaires les plus aveugles contre le sentiment unanime de la France et la loi sacrée du progrès, ont sans cesse attisé le feu qui devait anéantir tôt ou tard l'espérance des uns et la confiance des autres. De là les excès de la parole des deux parts; de là l'anarchie des passions au lieu du règne du bon sens et du droit ! Poussé à l'extrême les luttes de la tribune, au lieu d'honorer un pays, le compromettent dans sa dignité et dans son avenir, et l'éloquence n'apparaît alors que pour condamner des adversaires déloyaux, pour rendre à la raison son calme, à la discussion sa gravité, à la vérité son empire.

Tel fut de 1816 à 1819 le rôle de M. de Serre, que nous regrettons de n'avoir pas été compris et loué par Mgr Tolra de Bordas, lui si bon appréciateur des mérites de quelques orateurs éminents, tels que de Bonald, Mathieu de Montmenrency, Ravez, Frayssinous et

Digitized by Google

Martignac. Pourquoi avoir placé M. de Serre à la tête de l'école Anglaise, école qu'on accuse *d'entraver souvent le pouvoir au lieu de l'encourager*. M. de Serre *entraver le pouvoir !* mais rien n'est moins exact : c'était bien plutôt le pouvoir qui s'entravait lui-même, quand M. de Serre lui faisait de l'opposition. M. de Serre est un des plus nobles caractères que nous offre la Restauration. Il avait entrepris la réconciliation entre la France nouvelle et l'ancien régime ; mais ce dernier était représenté au Parlement par des esprits si absolus et si rétrogrades que, malgré les efforts du talent oratoire le plus varié, le plus chaleureux et le plus franc, il y eut un tel entêtement à l'extrême droite, et tant de méfiance à l'extrême gauche, que les meilleures intentions furent sans effet et la plus digne persévérance sans résultat. Les modérés comme toujours furent vaincus par les exagérés. C'est la loi commune, il faut bien s'y soumettre. Tout gouvernement nouveau, nous allions dire tout ministère, vit des dépouilles de son prédécesseur : ce sont des détritus de lois, de projets, d'idées, d'essais, de tentatives de toutes sortes qui forment les amendements nécessaires au progrès ; et tout en politique se transforme si complètement qu'on peut à peine sauver quelques principes de l'absorption générale. Les philosophes s'en inquiètent, les esprits généreux s'en affligent, les sages ne demandent qu'une chose, c'est de sauver du naufrage la morale publique.

Si Mgr Tolra de Bordas nous paraît trop prodigue de louanges pour les fougueux adversaires du libéralisme, il n'en est pas moins juste pour ceux qui le comprenaient comme un besoin des temps, une nécessité de l'époque, une dette de la monarchie envers la nation. Rien de mieux jugé et de mieux dit que ses appréciations sur Royer-Collard, sur de Broglie, sur Chateaubriand, sur le général Foy. Mais pourquoi tant de sévérité pour Benjamin-Constant, tant de dureté pour Voyer d'Argenson ? Il nous semble qu'il fallait moins, dans un pareil sujet, parler de l'homme que de l'éloquence, et reconnaître partout dans Benjamin-Constant cette habileté de langage, cet à propos, cette finesse, cet esprit qui ne se manifestaient pas moins dans ses discours préparés que dans ses répliques improvisées. Ce n'est pas que les éloges lui soient déniés, mais est-il juste de les résumer en l'appelant « le sophiste de l'opposition ».

Digitized by Google

Pour finir avec nos critiques, nous nous étonnerons que Mgr Tolra de Bordas fasse tant de cas de M. Mauguin qui fut plutôt un beau phraseur qu'un orateur inspiré; de M. Garnier-Pagès, froid, terne, sec, et qui n'a vraiment brillé que dans les questions de finances; d'Arago, égaré dans la politique comme une comète dans le ciel, qui valait mieux à l'Observatoire qu'à la Chambre. A quoi bon, d'autre part, mentionner Ledru-Rollin, homme médiocre, orateur ampoulé, conspirateur sans courage, et dont la réputation usurpée s'est déplorablement augmentée jusqu'à nos jours. Nous relèverons aussi l'oubli de M. de Montalivet, le successeur direct de Casimir Perrier, et qui sut continuer avec tant d'énergie la politique de résistance, fondée par son puissant prédécesseur.

Enfin, nous ne souscrirons jamais à la supériorité comme orateur de M. Thiers sur M. Guizot. M. Guizot avait pour lui un organe profond, un geste noble, une ironie pleine de dignité, et au besoin une audace sans seconde pour saisir corps à corps son adversaire, comme le jour ou, prenant à parti M. Odilon Barrot, il lui disait : Nous vous avons connu autrefois, Monsieur, vous vous appeliez Pétion.... M. Thiers, avec sa voix aiguë, sa petitesse si défavorable à la Tribune, l'agitation quasi perpétuelle de ses bras menus, avait à vaincre sa nature avant de développer son talent. Nous ne nions pas qu'il ne le fît avec un grand bonheur; pourtant il n'arrivait au succès qu'à force d'habileté, d'adresse, de science spéciale et d'argumentation serrée toujours, ardente parfois, jamais passionnée : c'était le premier des diserts, rarement il fut un orateur dans la force du terme. M. Guizot, avec sa chaleur interne, son calme étudié, son dédain pour les obstacles, sa fermeté dans l'attaque, sa vigueur dans la répartie, arrachait les suffrages plutôt qu'il ne les conquérait. M. Thiers, avec sa patience à toute épreuve, sa clarté, sa logique assaisonnées des traits les plus fins, enrichies des connaissances les plus variées, entraînait son auditoire heureux de le suivre, de le comprendre et de l'applaudir. C'étaient là, à tout prendre, deux immenses talents aussi dissemblables que possible, mais qui font, tous deux, également honneur à la Tribune française.

Notre cher confrère nous pardonnera-t-il une dernière observation, qui nous est suggérée, d'ailleurs, par l'importance même de son

Digitized by Google

œuvre. Pourquoi n'a-t-il pas subdivisé son ouvrage ? Nous sommes habitués à des repos nécessaires, à des chapitres différents, qui, sans morceler le sujet, servent notre mémoire et profitent à notre enseignement. Confondre sciemment toutes les époques, tous les genres, tous les individus, ne les évoquer que suivant les besoins du discours, c'est trop compter sur notre mémoire, sur notre connaissance de l'histoire contemporaine. Nous sommes beaucoup plus ignorants que ne pense l'auteur ; ou, pour le moins, dans la confusion des faits, dans la succession des personnes, la portée des paroles s'oblitère, la physionomie des hommes s'efface, et nous restons indécis vis-à-vis d'un jugement qui n'est ni préparé, ni encadré. Quelques retouches dans ce sens, quelques développements, quelques éclaircissements de plus, et l'œuvre si saine d'intention, si soignée de forme, si pure de morale, si ingénieuse dans ses appréciations, si désintéressée dans ses critiques, en un mot l'œuvre si méritante de Mgr Tolra de Bordas gagnerait une clarté et une justesse qui en doubleraient la valeur et les mérites variés.

Jules DAVID.

---

3. — Rebecca et souvenirs de Bretagne, par le Cte LE MESLE DU PORZOU, (St-Brieuc, chez Prudhomme, 1882).

M. le comte Le Mesle du Porzou nous paraît un véritable Breton bretonnant, quoique certains vers, qui terminent son volume, semblent s'inscrire en faux contre notre supposition. En tout cas, il possède l'esprit religieux et grave, l'inspiration mélancolique et tendre, la misanthropie et la désespérance de la vieille Armorique. Tous ses récits sont tristes, toutes ses poésies sont des élégies. L'orage lui dicte des vers harmonieux mais lamentables, et il ne raconte que les maux de cette vallée de larmes, dont la Bretagne, avec son climat rigide, ses vents, ses nuages, son océan glauque, ses falaises escarpées, ses grottes sinistres, démontre bien mieux la vérité que le golfe de Naples aux flots bleus, ou les rivages de Smyrne aux vagues d'or.

Digitized by Google

Le plus important morceau de ce volume, composé de plusieurs pièces détachées, *Rebecca*, contient la biographie désespérée d'un de ces poètes des larmes et des souffrances, comme il s'en est présenté un si grand nombre après les Méditations de Lamartine. La mélancolie était alors à la mode, et le plus grand poète était celui qui savait le mieux pleurer. Aussi que de pleurs répandus dans les chemins, aux pieds des plus adorables femmes, en face de la nature la plus resplendissante. On aimait aussi à déguiser ses propres émotions en les mettant sous la rubrique d'un Joseph Delorme quelconque, comme le comte Aymar nous semble être lui-même, ce qui n'empêche pas, du reste, ses vers de se distinguer par un sentiment vrai, et souvent par des couleurs brillantes. Aussi, quelle que soit la fiction adoptée par M. le comte Le Mesle du Porzou, quel que soit le choix de ses sujets, quelle que soit la tristesse de ses récits, nous le féliciterons sincèrement de deux qualités rares et précieuses par la littérature qui court, le sens moral et le sentiment religieux.

JULES DAVID.

---

4. — Le château de Vufflens, (Canton de Vaud).

Le château de Vufflens a-t-il été donné par la reine Berthe au comte Grimoald, en souvenir de l'écuyer Adalbert, frère du comte, qui, d'amour pour elle, avait perdu, dans le château de Blitz, la raison et la vie? Est-il vrai que Grimoald, furieux de ce que sa femme, Gertrude de Vergy, lui avait donné quatre filles au lieu d'un fils passionnément désiré, ait emprisonné dans les tours de Vufflens la mère et les quatre filles, et ne leur ait rendu la liberté qu'en voyant arriver sa dernière heure? Le Dr Alb. Burckardt se déclare très touché de cette légende; mais l'étroite comparaison des dates ne lui permet pas d'en admettre l'authenticité.

D'une part, le premier document qui mentionne le nom de Vufflens est une donation, en date de 1011, de pièces de terre et du village de Vufflens-la-Ville, à deux lieues de l'emplacement du château, faite par le roi de Bourgogne, Rodolphe II, à un monastère de Romainmotier. Près d'un siècle plus tard, le château est nommé dans un acte de

Digitized by Google

1108, par lequel un certain Léotardus engage son corps et ses biens pour gage de 64 schillings, 2 mesures de vin et 9 boisseaux 1/2 de blé, dus « *ad mensuram castelli de Volflens.* » Ceci, soit dit en passant, indique un impôt d'une nature spéciale et l'extension des droits féodaux du château sur les produits de ses voisins.

Mais, ce qui, aux yeux du Dr Burckardt, recule la construction du château à une date postérieure, au temps de la reine Berthe, c'est son architecture même. La région du Jura dont il s'agit ici, (Vufflens est dans la Suisse romande, à une lieue de Morges), appartenait à la Bourgogne et était romano-française. Les études, faites en France sur l'architecture du moyen-âge, notamment le « *Dictionnaire de l'architecture française du* XIe *au* XVIe *siècle* de Viollet-Leduc, peuvent donc être consultées ici. L'architecture militaire tient ses règles des Normands, et les châteaux du genre de Vufflens sont postérieurs à l'établissement des Normands en France, à la naissance et au développement de l'art chez les conquérants de la Neustrie.

Toujours, avant tout, le donjon : il constitue, seul, les petits châteaux. Régulièrement, c'est un carré contenant les escaliers, la cheminée, le four, les caves, les celliers, une chapelle spéciale, tout ce qui peut permettre d'y vivre et d'y prolonger la résistance, même si le chatelain s'y défend, avec sa famille, contre ses vassaux révoltés. — Au nord de la France, on peut trouver des planchers divisant la hauteur du donjon : dans le Jura, dominent les voûtes en pierre. Il faut descendre aux XIIe et XIIIe siècles pour voir les châteaux se couronner de créneaux et de machicoulis ; les chemins de ronde sont du même temps.

L'ouvrage du Docteur se termine par une description du château : la nature même de sa construction en fixe la date d'après les principes énoncés dans la 1re partie.

La 2e partie contient l'histoire du château et de ses habitants. Cette histoire, je le crains, n'a pas été traitée par le Dr Burckardt avec le même intérêt que la question d'art. Quelques documents isolés montrent le chatelain quittant l'allégeance du Roi pour devenir vassal de l'évêque de Lausanne. Ces documents ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de la féodalité et de ses droits actifs et passifs : c'est tout ce qu'on en peut dire.

Digitized by Google

Les familles propriétaires du château changent d'ailleurs assez fréquemment : vers 1250, Béatrix de Vufflens l'apporte à la famille savoyarde de Duyn. Celle-ci s'éteint à son tour à la fin du XIVe siècle et Jacquette de Duyn porte à Henry de Colombier le château de Vufflens. — Déjà l'histoire est un peu plus suivie. Henri de Colombier est un serviteur fidèle d'Amédée VIII, premier duc de Savoie, qui fut élu pontife romain. Avant son avènement, Louis de Bière, gouverneur du pays de Vaud pour le comte, protège Colombier contre l'usurpation de son beau-frère Wilhelm de Montricher, qui a profité de son absence pour saisir, dans Vufflens, la femme et les enfants d'Henri; Louis de Bière lui fait rendre sa famille et son château. Plus tard, Henri de Colombier figure dans la querelle, restée célèbre, d'Otto de Grançon et de Gérard d'Estavayer : celui-ci soupçonne Otto d'avoir eu des relations avec sa femme antérieurement à son mariage : il l'accuse du meurtre d'Amédée VII (1391). — Absous une fois, Grançon reste suspect à l'opinion publique soulevée par Gérard, et est obligé d'en venir au jugement de Dieu, au duel avec l'accusateur. La noblesse du pays se passionne pour l'un ou l'autre des adversaires; Henri de Colombier assiste Otto de Grançon dans le duel qui eut lieu à Bourg en Bresse, le 7 août 1397, et qui se termina par la mort de Grançon. Aujourd'hui encore, on voit le tombeau de celui-ci dans la cathédrale de Lausanne.

En l'an 1407, nous voyons Henri de Colombier négocier, à Constantinople, le mariage de Jeanne de Savoie avec Jean Paléologue. En 1416, il gouverne le Piémont. En 1426, il ménage la paix entre Venise et Philippe Marie Visconti, duc de Milan. Enfin, il se retire du monde à la suite de son maître Amédée VIII, et, devenu chevalier de l'ordre de St-Maurice à Ripaille, il partage ses biens entre ses deux fils : c'est à Richard qu'échoit le château de Vufflens.

Henri de Colombier est, dans la série des seigneurs de Vufflens, « l'ancêtre, le grand homme » et nous aurions désiré que le Dr Burckardt entrât dans plus de détails sur les événements auxquels il fut mêlé.

Son dernier rejeton mâle, Philibert, vivait au temps des guerres de religion. Il suivait ses études à Paris, et son oncle maternel, Henri de Cayonnex, administrait ses domaines, quand la guerre

Digitized by Google

s'éleva entre Berne, Fribourg et Genève, d'une part, et, de l'autre, le duc Charles de Savoie. La noblesse du pays, aussi hostile que possible à l'hérétique Berne et à la démocratique Genève, y prit une part passionnée. L'évêque de Genève, Pierre IV, s'alliait avec eux. Coyonnex compta parmi les plus actifs chevaliers « de la Cuiller » qui se constituèrent en 1527 au château de Bursinel, lors du Landschaft du Faucigny, sous la présidence de François de Ponverre. Il en devint même l'un des deux chefs après la mort violente de Ponverre. En 1530, Zug intervenait dans la querelle contre Genève, et une armée se réunissait à Vufflens. Une seconde tentative du duc de Savoie pour enlever Genève échoua grâce à la promptitude des secours envoyés par Berne, Soleure et Fribourg. Mais l'armée protestante ne se contenta pas d'avoir repoussé la noblesse du pays du Vaud. Elle l'attaqua dans ses châteaux et Vufflens, entre autres, subit le pillage et l'incendie : la paix de S. Julien rendit la tranquillité au pays (19 octobre 1530). Toutefois, les seigneurs de la Cuiller continuèrent leurs entreprises contre Genève, jusqu'en janvier 1536, et jusqu'à la conquête définitive de Vaud, par Hans Franz Nagëli, du canton de Berne. La veuve d'Henri de Coyonnex sauva ses biens en rendant hommage à la puissante république; Philibert de Colombier s'occupa de rétablir son château : il mourut en 1544, sans postérité. Il n'avait eu, de Claudia de Menthon, qu'une fille, morte en bas âge.

Vufflens devint propriété de l'État de Berne, et changea souvent de maîtres. Henri IV songea à y établir une forteresse pour garantir la rive nord du lac des attaques de la Savoie : on montre encore une lettre adressée par lui à François le Marlet, propriétaire de Vufflens. Le refus de Berne fit échouer cette entreprise : Vufflens passa enfin, en 1641, dans les mains de la famille vaudoise de Senarclens, qui le possède encore aujourd'hui. La restauration du château, suivant le style ancien, fut poursuivie avec zèle et intelligence; il dépouilla sa rudesse barbare et devint le séjour de mœurs élégantes et d'existence distinguée. Les seigneurs de Vufflens portent actuellement d'or à la bande d'azur aux trois molettes sur la bande.

En 1802, les paysans de Vaud se soulèvent pour détruire, avec les archives de la noblesse, tous les titres de redevances féodales, au cri de : « Vivent les paysans ! Paix aux hommes ! mort aux papiers ! »

Digitized by Google

Dans ce cataclysme, périrent, au grand regret des historiens, tout ce qui restait au château de titres et de documents.

« Mainte tempête, dit en terminant le Docteur, a éclaté sur le château de Vufflens ; il a vu mainte fête brillante, maint événement tragique. Bien des générations s'y sont succédé. La puissante tour est toujours debout, son enceinte sourcilleuse se profile sur l'azur du ciel; altier monument qui raconte l'orgueilleuse puissance et la solide assiette des seigneurs des siècles passés ! »

La troisième partie, avons-nous dit, est la description du château, et elle est illustrée de dessins qui en donnent le plan et les détails. C'est là que l'auteur semble s'étendre avec le plus de soin et de complaisance. J'avoue que j'aurais désiré le voir développer davantage les événements historiques qu'il mentionne seulement, sans doute parce qu'ils sont familiers à ses lecteurs suisses; j'aurais eu, pour mon compte, beaucoup à apprendre sur l'histoire de la Savoie aux xve et xvie siècles, et même sur cet épisode de la révolte des paysans en 1802, au temps où le premier consul Bonaparte préparait, avec sa médiation en Suisse, le complément de l'indépendance que, général, il avait assurée aux Grisons et aux Vaudois.

La troisième partie est étendue : la description, détaillée; et volontiers le Docteur disserte sur chaque partie du château, compare les usages anciens aux usages actuels, en insistant sur les différences qui résultent, pour l'architecture, des changements de vie et de constitution sociale. Le nombre des domestiques, leur hiérarchie, la large hospitalité qu'il convient d'exercer quelquefois, imposent de grandes dimensions aux cuisines, aux salles d'attente, etc. — Les accès du château sont commandés par la fortification, et l'on n'arrive à l'entrée qu'en circulant longuement le long des remparts.

FABRE DE NAVACELLE.

Digitized by Google

5. — Souvenirs et correspondance de Madame de Caylus, Première édition complète publiée avec une annotation historique, biographique et littéraire et un index analytique par Emile Raunié.

Notre confrère, M. Émile Raunié, a publié chez l'éditeur Charpentier, sous le titre : *Souvenirs et correspondance de Madame de Caylus*, [1] un des livres les plus intéressants et les plus curieux qu'on puisse lire sur Louis XIV, Madame de Maintenon et la Cour.

Édités pour la première fois en Hollande, chez Jean Robert, 1770, *Les Souvenirs* étaient précédés d'une préface et accompagnés de notes attribuées à Voltaire.

« Pour le public lettré d'alors, nous dit M. Raunié dans la notice historique sur Madame de Caylus qui précède son livre, pour ce public lettré qui ne connaissait guère le siècle de Louis XIV que par le vague résumé de Voltaire et les compilations romanesques de la Beaumelle, cette œuvre fut une révélation. On lut avec une avide curiosité ce récit vrai et spirituel d'un témoin oculaire qui racontait tout ce qu'il avait vu, avec autant de charme que de sincérité. — Depuis, des documents bien autrement étendus sont venus éclairer la même époque d'un jour tout nouveau et l'importance historique des *Souvenirs* de Madame de Caylus s'est trouvée quelque peu amoindri. Mais, même placés à côté des Mémoires de *Saint-Simon* et des historiettes de Tallemant des Réaux, ils gardent cet attrait piquant et ce charme particulier qui distinguent la conversation d'une femme de cour, qui est, en même temps, une femme d'esprit. »

M. Raunié ne pouvait omettre de rappeler le jugement porté par Sainte-Beuve sur l'auteur des Souvenirs, p. XXII.

« Ce petit livre des Souvenirs, dit-il, ne semble rien aujourd'hui, parce que toutes ces anecdotes ont passé depuis dans la circulation et qu'on les sait par cœur, sans se rappeler de qui on les tient, mais c'est Madame de Caylus qui les a si bien racontées la première. Ce petit livre est du genre des Mémoires de la reine Marguerite, et des quelques pages historiques de Madame de La Fayette : c'est l'œuvre d'une après-dinée. »

---

(1) Paris, G. Charpentier, éditeur, 13, rue Grenelle Saint-Germain. — 1881.

Digitized by Google

Madame de Caylus était admirablement placée pour bien observer et voir. Arrière petite-fille, par sa mère, de Théodore Agrippa d'Aubigné, le hardi compagnon d'armes de Henri IV, fille du marquis de Vilette, seigneur de Marsay, elle se trouvait être la nièce à la mode de Bretagne de Madame de Maintenon, petite-fille du célèbre huguenot.

Convertie au catholicisme par sa tante, très mal mariée par elle à l'âge de treize ans au comte de Caylus, « ivrogne endurci, » qui n'eut d'autre passion que la dive bouteille et vécut loin de sa femme, Madame de Caylus, après avoir obtenu les témoignages de la plus vive admiration en participant aux représentations d'Esther données à Saint-Cyr, fut, pendant treize ou quatorze ans, éloignée de la Cour par la volonté du Roi, qui avait cru s'apercevoir qu'elle s'était moquée de lui [1].

Elle vint vivre à Paris où la société des beaux esprits du temps lui fit oublier l'ennui de la cour de Louis XIV.

Son mari mourut en 1704. Saint-Simon prononça son oraison funèbre en termes qui achèvent de nous le faire connaître comme le plus grossier et le plus déplaisant des êtres.

Madame de Caylus, nous dit M. Raunié, recouvra les bonnes grâces du Roi lorsqu'elle fut revenue à la religion. Cette conversion, Saint-Simon nous la raconte aussi avec tous ses détails et ses incidents.

A dater de ce jour, Madame de Caylus eut logement à la Cour, demeura chez Madame de Maintenon et finit par être admise à tout.

La mort de Louis XIV et la retraite de Madame de Maintenon à Saint-Cyr, ramenèrent Madame de Caylus à Paris ; elle alla vivre dans une petite maison, au milieu des jardins du Luxembourg où la société du duc de Villars, pour lequel elle garda son attachement jusqu'à ses derniers jours, celle de son fils aîné, le comte de Caylus, et les visites de ses anciennes amies formaient son unique distraction.

Pendant une des dernières maladies qui précédèrent sa mort arrivée le 15 avril 1729, Madame de Caylus, cédant aux instances de son fils

---

(1) Saint-Simon écrit de Madame de Caylus : Jamais un visage si spirituel, si touchant, si parlant, jamais une fraîcheur pareille, jamais tant de grâces, ni plus d'esprit, jamais tant de gaieté et d'amusement, jamais de créature plus séduisante.

Digitized by Google

aîné, dicta le petit livre auquel elle donna modestement le titre de Souvenirs.

Il fut publié cinq ans après la mort du duc de Caylus et imprimé en Hollande.

Quelques extraits de ces souvenirs, qu'il faut lire en entier, donneront une idée exacte de la façon de penser et d'écrire de Madame de Caylus. — Rien ne peut mieux faire comprendre les raisons qui déterminèrent le choix du Roi pour Madame de Maintenon, que le passage suivant :

« Malgré les infidélités du Roi, j'ai souvent entendu dire que Madame de Montespan aurait toujours conservé du crédit sur son esprit, si elle avait eu moins d'humeur et si elle avait moins compté sur l'ascendant qu'elle croyait avoir. L'esprit qui ne nous apprend pas à vaincre notre humeur, devient inutile quand il faut ramener les mêmes gens qu'elle a écartés ; et, si les caractères doux souffrent plus longtemps que les autres, leur fuite est sans retour.

« Le Roi trouva une grande différence dans l'humeur de Madame de Maintenon ; il trouva une femme toujours modeste, toujours maîtresse d'elle-même, toujours raisonnable, et qui joignait encore à des qualités si rares, les agréments de l'esprit et de la conversation.

« Mais elle eut à souffrir avant de s'être fait connaître. »

On croit retrouver dans cette analyse des sentiments qui nous rendent maître de notre humeur, la douce philosophie de Vauvenargues. Madame de Caylus pensait justement, finement et savait bien exprimer ce qu'elle pensait.

Elle racontait avec une prestesse, une exactitude et une vivacité tout-à-fait remarquables. L'histoire de l'introduction des représentations théâtrales dans la royale maison de Saint-Cyr peut nous en donner un agréable exemple.

« Madame de Brinon, directrice d'une communauté religieuse à laquelle s'intéressait Madame de Maintenon, lui avait inspiré la pensée de fonder l'établissement de Saint-Cyr, consacré à l'éducation des jeunes filles pauvres de la noblesse. — Madame de Brinon présida dans les commencements de cet établissement, à tous les règlements qui furent faits et l'on croyait qu'elle était nécessaire pour les maintenir.

Digitized by Google

« Mais, comme elle en était encore plus persuadée que les autres, elle se laissa si fort emporter par son caractère naturellement impérieux, que Madame de Maintenon se repentit de s'être donnée à elle-même une supérieure aussi hautaine.

« Elle renvoya donc cette fille dans le moment qu'on la croyait au comble de la faveur ; car les gens de la Cour qui la regardaient comme une seconde favorite, la ménagaient, lui écrivaient et la venoient quelquefois voir ; chose qui ne plut pas encore à Madame de Maintenon. Enfin, pendant un voyage de Fontainebleau, elle eut ordre de sortir de Saint-Cyr et d'aller dans tel autre lieu qu'il lui conviendroit avec une pension honnête.

« Madame de Brinon aimait les vers et la comédie, et au défaut des pièces de Corneille et de Racine, qu'elle n'osait faire jouer, elle en composait de détestables, à la vérité ; mais c'est cependant à elle et à son goût pour le théâtre, qu'on doit les deux belles pièces que Racine a faite pour Saint-Cyr. Madame de Brinon avait de l'esprit et une facilité incroyable d'écrire et de parler ; car elle faisait aussi des espèces de sermons fort éloquents et, tous les dimanches après la messe, elle expliquait l'Évangile comme aurait pu le faire M. le Tourneur [1].

« Mais je reviens à l'origine de la tragédie dans Saint-Cyr. Madame de Maintenon voulut voir une des pièces de Madame de Brinon : elle la trouva telle qu'elle étoit, c'est-à-dire si mauvaise qu'elle la pria de n'en plus faire jouer de semblables, et de prendre plutôt quelques belles pièces de Corneille ou de Racine, choisissant seulement celles où il y aurait le moins d'amour. Ces petites filles représentèrent *Cinna* assez passablement pour des enfants qui n'avoient été formées au théâtre que par une vieille religieuse. Elles jouèrent aussi *Andromaque;* et, soit que les actrices en fussent mieux choisies, ou qu'elles commençassent à prendre des airs de la cour, dont elles ne laissoient pas de voir de temps en temps ce qu'il y avait de meilleur, cette pièce ne fut que trop bien représentée, au gré de Madame de Maintenon ; et elle lui fit appréhender que cet amusement ne leur insinuât des sentiments opposés à ceux qu'elle voulait leur inspirer.

---

(1) Ou plus exactement *Le Tourneire* (Nicolas) prédicateur et théologien français qui jouit à la fin du XVIIe siècle, d'une grande notoriété.

Digitized by Google

« Cependant, comme elle était persuadée que ces sortes d'amusements sont bons à la jeunesse, qu'ils donnent de la grâce, apprennent à mieux prononcer et cultivent la mémoire, elle écrivit à M. Racine après la représentation d'*Andromaque* :

« Nos petites filles viennent de jouer *Andromaque*, et l'ont si bien jouée qu'elle ne la joueront plus, ni aucune de vos pièces. » Elle le pria, dans cette même lettre, de lui faire, dans ses moments de loisir, quelque espèce de poème moral et historique dont l'amour fut entièrement banni, et dans lequel il ne crût pas que sa réputation fût intéressée, puisqu'il demeurerait enseveli dans Saint-Cyr, ajoutant qu'il ne lui importait pas que cet ouvrage fût contre les règles, pourvu qu'il contribuât aux vues qu'elle avait de divertir les demoiselles de Saint-Cyr en les instruisant. »

Madame de Caylus raconte ensuite les hésitations de Racine, ses craintes de déplaire en refusant, la préoccupation de nuire à sa gloire acquise, ses consultations près de Despréaux qui opinait pour un refus absolu. Cependant Boileau, après avoir entendu le plan du sujet choisi par Racine, en fut enchanté et l'exhorta à travailler avec autant de zèle qu'il en avait eu pour l'en détourner.

« Racine ne fut pas longtemps sans porter à Madame de Maintenon, non-seulement le plan de sa pièce (car il avait accoutumé de les faire en prose, scène par scène, avant d'en faire en vers), mais le premier acte tout fait. Madame de Maintenon en fut charmée, et sa modestie ne put l'empêcher de trouver dans le caractère d'Esther, et dans quelques circonstances de ce sujet, des choses flatteuses pour elle. La Vasthi avait ses applications [1], Aman avait de grands traits de ressemblance ; indépendamment de ces idées, l'histoire d'Esther convenait parfaitement à Saint-Cyr. Les chœurs, que Racine, à l'imitation des Grecs, avait toujours eu en vue de remettre sur la scène, se trouvaient placés naturellement dans *Esther*, et il étoit ravi d'avoir eu cette occasion de les faire connoitre et d'en donner le goût. Enfin,

---

(1) Madame de Maintenon dit dans une de ses lettres, en parlant de Madame de Montespan :

Après la fameuse disgrâce
De l'altière Vasthi dont je remplis la place.

Digitized by Google

je crois que si l'on fait attention au lieu, au temps et aux circonstances, on trouvera que Racine n'a pas moins marqué d'esprit dans cette occasion que dans d'autres ouvrages plus beaux en eux-mêmes.

« *Esther* fut représentée un an après la résolution que Madame de Maintenon avait prise de ne plus laisser jouer de pièces profanes à Saint-Cyr. Elle eut un si grand succès que le souvenir n'en est pas encore effacé. »

Nous avons tenu à reproduire dans son entier le récit d'un fait bien connu en lui-même, mais que Madame de Caylus a été, sans doute, la première à retracer avec autant de détails, indiquant les causes, les origines et toutes les nuances. On peut apprécier par ce fragment, toute l'étendue de ses mérites d'observateur, d'écrivain et de moraliste.

Un instant après, Madame de Caylus se met en scène et dit comment, ayant assisté aux premières répétitions, M. Racine fut si satisfait de la récitation qu'elle fit de plusieurs passages de sa pièce, qu'il demanda en grâce à Madame de Maintenon de lui ordonner de faire un personnage, ce qu'elle fit. Elle y réussit à merveille.

Les notes érudites, que M. Raunié a multipliées dans l'édition des *Souvenirs de Madame de Caylus*, feront rechercher ce livre de préférence à toutes les autres éditions. On voit que notre collègue possède à fond les mémoires du temps ; rien ne lui échappe des allusions curieuses et il nous les met en pleine lumière. M. Raunié a beaucoup emprunté à sa propre œuvre : *le chansonnier historique du* XVIIIe *siècle*, publié par Quantin, 1879, sous la direction de notre confrère, et il nous montre quelle liberté d'appréciation on se permettait sur le grand Roi et sa Cour, dans le monde des lettres ; la crudité des expressions rabelaisiennes fournit plus d'une fois des rimes, où il faut reconnaître d'ailleurs très souvent l'accord si difficile de l'esprit et de la raison. Veut-on en juger par ce fragment choisi entre mille autres qui sont beaucoup moins réservés :

Louis le Grand aime la gloire ;
Il a commandé son histoire
Pour immortaliser son nom.
De quoi sera-t-elle remplie ?
De la noce de Maintenon,
De la fin de la Monarchie.

Digitized by Google

Les lettres de Madame de Caylus, données par M. Raunié, à la suite des *Souvenirs*, nous prouvent que cette femme d'un si brillant esprit possédait un excellent cœur et une droite fermeté. Ses correspondances avec son fils, animées d'une tendresse contenue et vigilante, éveillent notre sympathie.

Peut-on concevoir rien de plus achevé dans ce genre que la lettre datée de Marly, 8 juillet, rapportée page 298.

« Je ne sais quel peut être ce dessein, duquel la préparation me feroit peur, sans la bonne opinion que j'ai de votre tête. — Je ne comprends pas pourquoi, mon cher fils, vous ne m'avez pas mandé franchement et tout d'un coup, ce qui vous y porte. Vous savez que je vous aime tendrement, et que je ne veux que votre bonheur. Pourquoi donc des détours qui me jettent dans une perplexité épouvantable, dans le temps que je crois que vous ne devez songer qu'à revenir ? Que craignez-vous ici ; est-ce d'y être marié ? Mais je n'y songe pas, et peu s'en faut que je n'aie autant peur d'une belle-fille que vous en avez d'une femme, et je ne trouverais d'ailleurs rien d'assez bon pour être tentée. Revenez donc, mon cher fils, je vous en conjure et vous le demande par cette amitié que vous avez pour moi et je vous l'ordonne par tout le pouvoir que j'ai sur vous. »

Si nous voulions mettre sous vos yeux tous les passages dignes d'être cités des *Souvenirs* et des *Lettres*, il faudrait, Messieurs, lire le livre tout entier. Nous nous arrêterions encore au portrait du Régent, page 173 des *Souvenirs*, et qui commence ainsi : « Il faudrait, pour faire le portrait de M. le duc d'Orléans, un singulier et terrible pinceau. » Les premières lignes nous font connaître la vraie ressemblance.

« De tout ce que nous avons vu en lui, et de tout ce qu'il a voulu paroître, il n'avoit de réel, que ce dont, en effet, il avoit beaucoup, c'est-à-dire une conception aisée, une grande pénétration, beaucoup de discernement, de la mémoire et de l'éloquence. Malheureusement son caractère, tourné au mal, lui avait fait croire que la vertu n'est qu'un vain nom, et que le monde étant partagé entre des sots et des gens d'esprit, la vertu et la morale étaient le partage des sots et que les gens d'esprit affectoient seulement par rapport à leurs vues d'en paroître avoir selon qu'il leur convenait. »

Ce début est pris de haut et fortement tracé.

Digitized by Google

Notre confrère cite en note, pour permettre le parallèle, le portrait que Saint-Simon a tracé du Régent, et il nous dit qu'à côté de cet admirable portrait l'ébauche de Madame de Caylus semble pâlir. Sans doute, Saint-Simon creuse et fouille le buste du Régent plus profondément et plus finement que ne l'a fait Madame de Caylus ; mais n'est-ce rien que le laconisme éloquent, le trait vigoureux qui reste entièrement gravé dans la mémoire ; et, certes, d'après ce que nous venons de citer, le lecteur peut et doit conserver une idée très exacte de la physionomie du Régent.

La comparaison que nous propose M. Raunié, elle peut être continuée depuis la première page des *Souvenirs* jusqu'à la dernière. Madame de Caylus a écrit comme la préface de l'œuvre de Saint-Simon et dans une bibliothèque bien classée, le livre, ingénieusement et savamment annoté par notre confrère, doit prendre sa place à côté de la meilleure édition des Mémoires.

GABRIEL DESCLOSIÈRES.

---

6. — Annuaire de la Société philotechnique, année 1881.
Rapport de M. LOUIS-LUCAS.

Avez-vous parfois, au cours de votre existence, tissé quelque peu de la toile de Pénélope ? Travail immense, cyclopéen, travail bien supérieur aux douze travaux réunis du fils d'Alcmène : faire, défaire, refaire et ne jamais parfaire ; c'est la besogne courante de l'Académie française.

Lisez dans l'annuaire que la Société philotechnique a publié pour l'année 1881, l'article consacré par M. Donaud du Plan, un de nos confrères, à l'orthographe de ce qu'il appelle le *dernier*, peut-être doit-on dire *le plus récent*, dictionnaire de l'Académie.

Elle est dans ses écarts un étrange problème !

et les Dieux qui l'ont créée ont bien fait de lui donner l'immortalité. Ils lui ont laissé, assuré, le temps de ne jamais finir.

A dater de son origine, l'Académie a mis 59 ans à préparer la pre-

Digitized by Google

mière édition de son dictionnaire parue en 1694, et 243 ans se sont écoulés avant qu'elle ne donnât la septième qui date de 1878.

Vérité en deça, erreur au delà, incertitude toujours ; l'Immortel de 1694 aurait parfois peine à comprendre son confrère de 1878 — et des deux, quel serait le Welche? le barbare?

Sept fois sur le métier remettant son ouvrage,

il ne m'apparaît pas que l'Académie ait toujours été *le polissant et le repolissant;* que de mots accueillis, tolérés aujourd'hui, dont un jour on votera l'expulsion ! Je vous renvoie à la vingtième éclosion et je vous souhaite d'en voir le produit.

La substantielle étude de M. Donaud du Plan sur l'orthographe du *dernier* dictionnaire de l'Académie aurait pu, au grand profit de ses lecteurs, être beaucoup plus étendue, et pourtant, volontiers, je lui retrancherais un mot. Jamais l'Académie française ne donnera son *dernier* dictionnaire. Jamais elle n'ourdira les derniers fils de sa toile de Pénélope.

Il est des noms qui semblent prédestinés à fournir à ceux qui écrivent et qui comparent, le type parfait de leurs citations et de leurs exemples, ainsi de celui de Mme de Staël. M. Roux-Ferrand s'en empare, quand dans les quelques lignes qu'il a consacrées à la femme, il cherche des exceptions à la règle qu'il pose : « que les femmes sont moins propres que les hommes aux fatigues de la méditation, et que, douées d'un esprit plus prompt, d'une imagination plus vive, écrivant admirablement et avec un goût exquis, elles n'ont pu cependant atteindre les sommets de l'art et de la science. »

Il cite, à l'appui de sa thèse, la piquante leçon de Joseph de Maistre; mais peut-être oublie-t-il un peu, que si les femmes n'ont pas fait l'*Iliade*, c'est à l'une d'elles, Mme Dacier, que nous devons, après Seloman Certon qui traduisit en vers et parut en 1610 ou 1615, d'avoir pu lire en prose le poëme d'Homère dans notre idiôme avec le sentiment le plus voisin de l'original (1699-1711) jusqu'au jour, reculé d'un siècle et demi (1878-1883) ou parut enfin la belle traduc-

Digitized by Google

tion en vers à laquelle M. David a rendu et rendra encore parmi nous, nous l'espérons, le plus juste hommage [1].

Peut-être M. Roux-Ferrand a-t-il oublié qu'en politique, il y a des femmes fortes, et que, mieux que beaucoup d'hommes qui se sont cru supérieurs à elle, Mme Roland a su porter sa tête sur l'échafaud, pour la défense, et l'espérait-elle? pour le triomphe de son idée.

S'est-il rappelé que la *Théorie des lois politiques de la monarchie française*, œuvre considérable qui a jeté un si grand jour sur les origines de notre histoire, est due à la plume de Marie de Lezardière? Les ombres de Jeanne d'Arc et de Marie-Antoinette n'ont-elles pas plané sur lui, l'une avec l'étendard de la patrie, toutes deux avec la palme du martyre?

Les succès de nos grandes artistes ne l'ont-ils pas ébloui, fasciné? Les portraits les plus délicats ne sont-ils pas dus au pinceau de Mme Vigée Lebrun? Mme de Mirbel a-t-elle des rivaux dans l'art de peintre en miniature? Niera-t-on dans la sculpture la puissance de Marcello, et parmi nos animaliers, qui osera tenter la lutte contre Rosa Bonheur?

Si parmi les tragiques, nous pouvons, à Talma, opposer Rachel, qui, du sexe fort, mettrons-nous parmi les comiques, en parallèle avec Mlle Mars? et parmi les écrivains, qui oserait se mesurer avec Mme de Sévigné dans le genre qu'elle a porté à son point de perfection?

Les exemples se pressent sous ma plume. Je ne veux pas en abuser. Je préfère m'émouvoir avec M. Roux-Ferrand, sur la mission de ces femmes dévouées, qui privées d'être épouses et mères, consacrent tout ce que Dieu a mis en elle de tendresse et d'abnégation, à nourrir un vieux père, à secourir l'enfance, à soulager les pauvres.

Préférez-vous les vers? on en a mis partout. Et, tenez, voulez-vous savoir ce qu'un jour, quand nos neveux, peut-être, nos arrière-neveux certainement, auront pris notre place au soleil, quand le Dieu à son tour sera entré dans le calme de l'immortalité vraie, au lieu d'être assourdi par les bruits d'une popularité tapageuse et qui peut

(1) La traduction en vers de notre confrère M. J. C. Barbier.

Digitized by Google

devenir inconstante, voulez-vous savoir ce que diront les Sages, du plus grand génie littéraire des temps modernes? lisez les vers sur Victor Hugo de M. Julien Travers :

« Je l'admirai longtemps et je l'admire encor.
» Mais pourquoi mêle-t-il tant d'alliage à l'or?
» Pourquoi le paradoxe à brillante surface
» Vient-il à son appel étaler son audace?
» Pourquoi le grand auteur, riche de vérités,
» Jette-t-il tant d'éclat sur tant d'absurdités
» Où la pensée informe, incohérente, obscure,
» Met comme par défi l'esprit à la torture?

Et plus loin :

« Son orgueil l'égara dans sa longue carrière :
» Emporté dans les cieux, il retomba sur terre
» Où, ballotté longtemps entre divers partis,
» Il abaissa les grands, exalta les petits,
» Sur les religions se déchaîna.....

Mais, n'ayez cure ni souci : Un poète comme M. Julien Travers ne peut croire à l'abaissement d'un aussi grand génie. Il sent que, nouvel Antée, son modèle frappera du pied la terre, et qu'il remontera dans les plaines éthérées.

« Son défaut est bien rare,

nous dit M. Travers.

Il est jeune après l'âge !
« Dès qu'il monte, il s'élève au-delà du nuage;
« Il dépasse le but et s'égare; En secret
« J'espère qu'à cent ans l'homme sera complet,
« Qu'il joindra le bon sens à sa riche harmonie,
« Et que tous salueront son immense génie.

L'annuaire de la Société philotechnique n'est pas un livre, c'est un recueil, et je n'ai pas le projet de donner ici une analyse de tout ce qu'il renferme. Il faut pour le savourer, l'égréner soi-même.

Digitized by Google

Qu'il me suffise donc de dire que dans ce recueil aimable, tous les genres, *hors le genre ennuyeux*, se rencontrent, s'entremêlent avec un harmonieux désordre. Histoire, Philosophie, Linguistique, Critique littéraire, la Science elle-même, la Prose et les Vers, le Proverbe dramatique, l'Eloge posthume, l'Analyse, ce genre si difficile, y ont leurs libres allures. Témoins, dans quelques-uns de ces genres variées :

— *La loi des nombres premiers*, par M. Jules Carvalho.

— *Le Massacre de Sabinus et de Cotta, siège de Ciceron*, par M. Justin Bellanger.

— *Le Père Minost*, de M. Abel Bertier.

— *La fiancée de Roland*, de M. Elie de Biran.

— *Un rien*. — *La Photographie en vers*, de M. le comte de Trogoff.

— *Les souvenirs de Fontainebleau*, de M. Sage.

Témoins :

— Les notices de M. Jules David, secrétaire perpétuel, sur ceux de ses confrères que la mort a enlevés à l'affection de tous.

Témoins :

— *Le bonheur en ménage*, proverbe en vers de M. Jules Montini, si finement interprété par Mlle Marcelle Jullien et M. Richard Marcel du théâtre de la Gaieté et qui pourtant ne perd rien à la lecture.

Et *l'Heure du chocolat*, proverbe en prose de M. Thiercelin auquel le talent de Mmes Suzanne Pic et Blanche Verney, du théâtre de l'Odéon, a donné un si bel éclat.

Témoins enfin :

Les comptes-rendus de notre confrère M. Jules David sur les travaux de la Société ; je n'en dirai qu'un mot : Ils sont les modèles du genre.

LOUIS-LUCAS.

Digitized by Google

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

SÉANCES DU 25 MAI ET DU 14 JUIN 1883.

SÉANCE DU 25 MAI. — *Présidence de* M. Gustave DUVERT. — Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle le dépouillement de la correspondance imprimée et manuscrite.

Lettre de M. le Président, LOUIS-LUCAS, qui s'excuse de ne pouvoir, pour raison de maladie, venir présider la séance de ce soir. Il renvoie, en même temps, les pièces de la candidature de M. MIGNARD, et informe qu'il se joint à M. DUVERT pour être un des deux présentateurs de M. CHESNEL.

Deux lettres de M. Léon HILAIRE informant la Société qu'il a fait publier dans trois journaux du midi le compte-rendu de la séance publique.

Lettre de M. DONEAU DU PLAN envoyant un manuscrit, *Etude sur Rotrou*.

Lettre de M. Jules DAVID s'excusant de ne pouvoir venir à la séance.

Lettre de M. MENU confirmant la nouvelle de la mort de M. DE SALIES et se rappelant au souvenir des membres de la Société.

Lettre de M. MARBEAU s'excusant de ne pouvoir venir à la séance.

LIVRES OFFERTS. — *De l'action exercée sur les salons* par M. RAGANEAU.

Les Lettres françaises pendant la première moitié du XIXe *siècle* par Mgr TOLRA DE BORDAS.

Port-Royal et ses solitaires par M. MOULIN, avocat.

Le Christ du Parlement, notice par le même.

Digitized by Google

M. l'abbé Roussel (d'Auteuil) adresse à la Société deux numéros de la *France illustrée* contenant des articles sur M. de Salies. Une notice sera insérée dans la *Revue* et contiendra l'indication des titres du confrère que la Société vient d'avoir la douleur de perdre.

L'ordre du jour appelle l'examen de la candidature de M. Bessac, auteur d'une étude sur le *Patois créole mauricien*.

M. Bessac est professeur à Port-Louis. A son dossier figure une recommandation de M. Lorédan Larchey, son ami. M. Bessac se présente comme membre associé libre pour la 2e classe.

Sont nommés membres de la commission chargée de l'examen de sa candidature : MM. Desclosières, Camoin de Vence et Pougnet.

M. Joret-Desclosières est désigné comme rapporteur.

MM. Camoin de Vence et Duvert présentent la candidature de M. Charles Vincent (de Marseille) en qualité de membre titulaire correspondant pour la 2e classe.

Sont nommés membres de la commission chargée de l'examen de cette candidature, MM. d'Auriac, Colonel Fabre et Pougnet.

M. Pougnet est désigné comme rapporteur.

Lectures. — M. Desclosières achève la lecture de l'étude de M. Combier sur le *Juge unique des Justices de village*.

M. le Colonel Fabre communique à la Société plusieurs rapports : 1° sur une Etude de M. Doneau du Plan ; 2° sur la *Convocation du Tiers-Etat à Saint-Omer* par M. Pagart d'Hermansart, travail rempli de curieux détails sur le système électoral d'alors et les réclamations contenues dans les cahiers de doléances. — L'élection des juges est déjà demandée, dès cette époque, et l'on constate que la plupart des doléances étaient inspirées par des correspondances venues de Paris.

M. le Colonel Fabre lit ensuite une note sur une Étude de M. le général Favé intitulée : *Rome ancienne, sa grandeur et sa décadence expliquée par ses institutions*.

La Société vote le renvoi au Comité du Journal.

Une discussion intéressante s'engage à cette occasion sur la date établissant le point de départ des armées permanentes opposées aux simples milices.

M. Pougnet estime que les armées permanentes sont de beaucoup antérieures au principat d'Auguste. Dès qu'il y a une règle quelconque, un mode particulier de recrutement, indépendamment du maintien plus ou

Digitized by Google

moins prolongé sous les armes, les caractères de l'armée permanente apparaissent.

M. le Colonel FABRE répond que les légions de CÉSAR, auxquelles a fait allusion M. POUGNET, étaient de simples milices. L'existence de cadres n'emporte pas nécessairement la permanence du service. Il n'y a véritablement d'armée permanente que lorsque le service militaire devient une carrière, exclusive de toute autre profession.

M. le Procureur général BARBIER pense qu'il y a un problème historique à dégager de cette discussion et propose d'en réserver l'étude pour des séances ultérieures. Selon lui, il se peut que l'armée permanente existât en fait longtemps avant qu'elle devînt une institution en droit. L'intérêt serait de connaître exactement son origine légale, car la distinction au seul point de vue du fait est trop délicate pour qu'on puisse exactement la déterminer, et il ne resterait plus alors en définitive qu'une querelle de mots.

M. le Colonel FABRE croit qu'on trouverait aisément un décret d'AUGUSTE donnant satisfaction au desideratum de M. BARBIER. Mais pour apprécier la différence au point de vue général, il faut comparer deux époques assez éloignées : on voit alors d'une part des soldats par pur métier, et d'autre part des soldats qui ne le sont qu'accidentellement, suivant les besoins qu'exige la sécurité de la patrie, et n'en font pas leur carrière exclusive.

M. CAMOIN DE VENCE ajoute qu'en droit les armées n'étaient pas permanentes avant AUGUSTE, puisque les légionnaires pouvaient toujours quitter le service et qu'aucun lien juridique ne les retenait de force dans la légion, ce dont M. POUGNET ne semble pas suffisamment tenir compte.

M. DESCLOSIÈRES pense qu'il y aurait tout intérêt, pour que cette question fût complètement élucidée, à ce que M. le Général FAVÉ vînt en qualité de membre de la *Société des Etudes historiques,* prendre part à la discussion ; et il soumet l'expression de ce désir à M. le Colonel FABRE.

La question de l'origine des armées permanentes est réservée pour une discussion ultérieure.

M. le Procureur général BARBIER lit le travail de M. Abel CLARIN : *La Mère folle. La fête des fous en Bourgogne.* Cette lecture fait pénétrer dans l'étude fort curieuse d'une coutume ancienne, d'ailleurs très bien appropriée à l'esprit bourguignon.

La Société vote le renvoi à la *Revue.*

Digitized by Google

SÉANCE DU 14 JUIN. — *Présidence de* M. Louis-Lucas. — Le procès-verbal de la dernière Séance est lu et approuvé.

Livres offerts. — M. Jules Lacointa, ancien Avocat général à la Cour de Cassation, Avocat à la cour d'Appel de Paris, offre à la Société une Histoire de France de M. Edmond Py, notre ancien collègue, décédé.

M. le Secrétaire général a également reçu : les *Mélanges sur l'Histoire d'Italie publiés par la délégation royale.*

M. Odent est désigné comme rapporteur.

L'Artois réservé par notre collègue M. Pagard d'Hermansart. — Il en sera fait mention à la chronique.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport sur la candidature de M. Bessac.

M. Desclosières présente le rapport.

M. Bessac est admis comme membre correspondant de la 2e classe.

M. Pougnet communique son rapport sur la candidature de M. Vincent, qui se présente comme membre correspondant pour la 4e classe.

La Société, sur les observations de M. le Président et de M. David, ajourne le vote sur cette candidature jusqu'à ce qu'il ait été envoyé, conformément aux statuts, une œuvre imprimée émanant de M. Vincent, par exemple à défaut de livres, des numéros des journaux dans lesquels il a publié des articles.

C'est une mesure indispensable, et sur laquelle on ne pourrait passer, sans créer un précédent fâcheux. Le rapport de M. Pougnet est admis en principe; seul, le vote est réservé pour une séance ultérieure.

M. d'Auriac informe la Société que le Ministère de l'Instruction publique lui a demandé son étude sur *la Saint-Charlemagne*, qui a été lue à la Séance publique de 1882. De nombreuses demandes lui ont été aussi adressées pour avoir son travail si précis et si complet sur les portraits de *Laure et Pétrarque.* La Société mettra à la disposition de M. d'Auriac des numéros de *la Revue* contenant ce travail.

M. le Président informe également la Société que M. d'Auriac a reçu le 2 juin de la grande chancellerie de la Légion d'honneur le brevet qui l'autorise à porter les insignes de Chevalier de l'ordre militaire portugais de Notre-Dame de la Conception de Villa Viçoza, titre qui lui avait été conféré au mois de janvier dernier par le roi de Portugal.

Digitized by Google

Lectures. — M. Desclosières lit l'étude intitulée : *Dijon sous Louis XI*, par M. Abel Clarin, dans laquelle l'auteur rend hommage à l'esprit national de la Bourgogne en l'opposant aux vues ambitieuses du roi de France.

M. Jules David fait ses réserves au sujet des appréciations de M. Clarin et dit notamment que l'unité française est due au triomphe des entreprises royales sur l'esprit de résistance des provinces.

M. Desclosières, au nom de l'auteur dont il vient de lire le manuscrit, fait remarquer que M. Clarin n'a pas entendu soutenir une thèse et affirmer la supériorité de la division du royaume de France en provinces, constituant pour ainsi dire des nationalitée diverses, sur la France unifiée ; seulement, appréciant les volontés et les caractères du temps qu'il étudie, notre confrère montre que chez les Bourguignons l'amour de la petite patrie était très développé ; à cette époque un Bourguignon se comportait, vis-à-vis des habitants de l'Ile de France, comme nous, de nos jours, nous nous comportons vis-à-vis des autres peuples de l'Europe. Nous ne pouvons pas trop leur en vouloir.

La Société vote le renvoi au Comité de la Revue.

M. Jules David lit son compte-rendu du Cours de M. l'abbé Bouquet, à la Sorbonne, et le félicite d'avoir mis en lumière le vrai caractère de l'Histoire qui ne doit pas être seulement la copie des faits mais un véritable enseignement.

Le renvoi au Comité de la Revue est prononcé.

M. Dufour lit le commencement d'un travail sur l'*Administration française en* 1883 qui doit être publié par la *Nouvelle Revue*.

A l'occasion du sort des employés dans les Administrations centrales, une intéressante discussion s'engage, à laquelle prennent part MM. David, d'Auriac, Duvert et Dufour.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Discours d'ouverture du Cours d'Histoire ecclésiastique, prononcé a la Sorbonne par M. l'Abbé Bouquet.

Messieurs,

Un de nos confrères les plus laborieux et les plus distingués, M. l'abbé Bouquet, après de longues et sévères études, les a vu couronnées par sa nomination à une des chaires de la Faculté de théologie en Sorbonne. Cette chaire n'est rien moins que celle d'Histoire ecclésiastique, précédemment illustrée par l'éloquence des Perreyve et des Perraud, et par la science des Lavigerie et des Roche. Aussi, dans son Discours d'introduction, dont il nous a distribué des exemplaires, commence-t-il par rendre hommage à ses célèbres prédécesseurs, en rappelant l'objet de leurs cours qui étaient généralement limités à une époque spéciale de l'histoire, soit le siècle des barbares, soit celui des luttes religieuses, grands sujets assurément, mais qui ne traitent que d'une face de l'histoire de l'Eglise et d'une ère particulière de son influence et de son intervention. Le plan de M. l'abbé Bouquet nous paraît plus attachant et plus utile encore ; il veut entreprendre au point de vue des idées modernes, c'est-à-dire considérée avec notre progrès actuel dans les recherches historiques, nos horizons plus étendus, nos détails mieux appréciés, notre science plus vaste du caractère des peuples et de leurs origines, notre critique plus serrée des faits et des hommes, il veut entreprendre, disons-nous, une histoire générale de l'Eglise et de son action sur les siècles : travail considérable, dont l'importance égale l'intérêt, et nous lui souhaitons bien sincèrement le temps et le moyen de le mener à bonne fin.

Il était indispensable tout d'abord au nouveau professeur de rendre compte à ses auditeurs des travaux précédemment réalisés sur la matière, depuis Eusèbe jusqu'à Fleury. Aussi est-ce là le sujet du premier cours de M. l'abbé Bouquet : il faut qu'il apprécie ses prédécesseurs avec cet esprit de véracité et d'impartialité qui le caractérise ; il faut qu'il loue leurs efforts, qu'il relève leurs erreurs, s'il en trouve, qu'il les montre tels qu'ils

Digitized by Google

sont avec leur bonne volonté toujours, mais parfois avec leur insuffisance. Ce sera là une étude critique aussi curieuse qu'étendue, et très efficace pour bien établir sur de nouvelles bases ses propres recherches et ses propres travaux.

Du reste son Discours d'introduction nous montre qu'il saisit l'importance de sa tâche et l'élévation de son but. Pour peindre l'Eglise telle qu'elle est, il commence par définir son essence particulière. Il la présente, avec autant de justesse que de grandeur, comme composée à la fois d'éternité et d'humanité : elle est éternelle par Dieu qui la prolongera durant les siècles, elle est humaine par son intervention continue dans les actes et sur la conscience des hommes ; elle tient à nous par les temps successifs où se développent les générations, elle tient à Dieu par son essence, par sa sainteté. Ce double caractère permet de l'apprécier avec la liberté nécessaire à l'historien. Les erreurs, quand elle en commet, relèvent de sa participation à l'humanité ; son éternité lui donne tout pouvoir de les réparer, et l'on ne doit équitablement en imputer les conséquences qu'au siècle où elles se sont produites. L'interprète s'est trompé, mais la vérité reste sauve. Voilà une théorie aussi saine qu'ingénieuse, et, une fois admise, elle laisse le juge prononcer sans scrupule son improbation ou son approbation.

Une seule chose pour nous paraît regrettable dans le cours que commence, avec tant de résolution et de perspicacité, M. l'abbé Bouquet, c'est son titre rétréci et limité, qui implique comme une spécialité étroite et inquiète : *Histoire ecclésiastique,* qu'est-ce cela ? Cela ne doit-il être que l'histoire de l'Eglise et des événements qui s'y passent ou qui l'atteignent. N'est-ce que le récit de ses démêlés avec les rois, de ses exhortations aux peuples, de ses conseils salutaires, de son action protectrice en faveur des bons, de ses anathèmes contre les méchants, du dévouement de ses ministres, de la vertu de ses Papes, de son rôle généreux et vraiment civilisateur. Alors ce ne peut être qu'une apologie perpétuelle, tout au plus mêlée de quelques critiques respectueuses et discrètes : c'est tantôt une apothéose, tantôt un martyrologe, voilà tout. Que si, au contraire, il dépend d'un novateur hardi et sincère d'englober dans l'Histoire ecclésiastique l'histoire universelle toute entière, de juger, au nom de l'Eglise, les faits et les hommes de chaque temps, d'interroger les siècles, d'exposer leur esprit, leurs tendances, le bien et le mal qui en dérivent, de n'employer l'idée et la parole divines que comme le critérium suprême de la foi et de la vérité, bravo ! dans ce cas. Il y a profit pour tous à accepter un pareil tribunal, dont les jugements ne peuvent que reposer sur la morale éternelle.

Digitized by Google

Reprendre sans crainte les faits les plus controversés, apprécier à nouveau les réputations les plus discutables, dégager la vérité si souvent étouffée sous la raison d'Etat, confronter la politique avec les préceptes de l'Evangile, condamner avec vigueur ce qui s'en écarte dans les actions humaines, quel beau sujet à traiter, quel vaste champ à ensemencer de ces pensées justes et profitables d'où naissent les bonnes actions! Ce qui manque le plus à nos historiens modernes, ce qui annule une partie de leur science et stérilise leurs meilleures intentions, c'est l'indécision qu'ils montrent, pour la plupart, dans leurs jugements sur les hommes et les choses, c'est le manque d'unité et de parti pris sur les principes qui doivent fructifier de nos jours ; quelques-uns sont allés jusqu'à ne rapporter que les faits, ce qui est certainement le plus faux et le plus dangereux des systèmes. Si l'histoire n'est pas un enseignement, à quoi est-elle bonne? Soyons plus logiques et nous serons plus utiles.

Cette indifférence sur la moralité des faits est loin, du reste, de l'esprit sage et chaleureux du nouveau professeur. Il le prouve éloquemment dans sa rapide esquisse de l'*Histoire chez les Anciens*. Pénétré du sens moral des œuvres de Thucydide et de Denys d'Halicarnasse chez les Grecs, de Tite-Live et de Tacite chez les Romains, il rend pleine justice à leur caractère comme à leur génie, reconnaît qu'ils ont admirablement compris la mission de l'histoire, et ne regrette pour eux qu'une chose, qui les eût assurément amenés à la perfection, l'esprit divin du Christianisme. Voilà des paroles aussi justes que sensées qui renforcent notre idée de recommencer l'histoire générale à ce point de vue nouveau, fécond et lumineux, qui permettent de tirer de cette perpétuelle école du passé l'enseignement sage et utile qu'il appartient à l'abbé Bouquet de tenter et d'ébaucher dans sa chaire. Qu'il ose, qu'il commence, qu'il persévère : il a là une tâche qui peut devenir aussi profitable à ses auditeurs qu'honorable pour lui.

Jules DAVID.

Digitized by Google

Informations historiques, biographiques et bibliographiques.

Nomination de M. le procureur général Barbier au grade de Commandeur de la Légion d'Honneur.

Notre éminent confrère, M. le Procureur général Barbier, président honoraire de notre Société, a été, par décret inséré à l'*Officiel* du 13 juillet dernier, promu au grade de Commandeur de la Légion d'honneur. Les membres de la *Société des Etudes historiques* se réuniront dans un même sentiment pour féliciter de cette haute distinction un confrère qui, appartenant à notre Compagnie depuis trente-sept ans, lui a communiqué des travaux d'une valeur de premier ordre, a été, depuis l'année 1862, cinq fois élu son Président, et par son action décisive a déterminé la reconnaissance de la *Société des Etudes historiques* comme Etablissement d'utilité publique

---

Les Arènes de Lutèce.

La commission de l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, chargée de suivre les fouilles des arènes découvertes aux environs de la rue Monge, a signalé par une lettre insérée à l'*Officiel* du 29 mai au Président du Conseil municipal de Paris, toute l'importance que la science doit attacher à la conservation de ces précieux vestiges. Elle espère qu'il sera tout au moins possible de détacher de l'ensemble de ces ruines les parties essentielles, savoir : L'entrée, le Podium, la scène, le canal qui alimentait peut-être une Naumachie et de constituer de la sorte, en attendant des circonstances plus favorables, un souvenir d'un haut intérêt pour l'histoire de la ville.

Histoire de l'Industrie. — Les Phares sur les côtes de France.

Lorsqu'au commencement de ce siècle, 1819, le célèbre physicien Fresnel (voir Biographie des grands inventeurs, Physique p. 27) se livrait à ses belles expériences qui devaient conduire à l'application des phares lenticulaires, on ne pressentait pas encore les perfectionnements que la lumière électrique pourrait apporter à l'éclairage des côtes. — Un premier

Digitized by Google

essai du nouveau système a été tenté entre Calais et Boulogne, au phare qui domine le cap Grisnez, puis le procédé sera successivement étendu à quarante phares des plus importants sur le littoral de la France.

La dépense évaluée à la somme de cinq millions de francs sera répartie en une période de huit années.

Prix décerné a notre confrère M. S. Liégeard par l'Académie française pour son recueil de poésie : *Les grands cœurs.*

Nous avons déjà dans nos procès-verbaux annoncé la publication de l'œuvre poétique de M. S. Liégeard donnée sous ce titre : *Les grands cœurs*, et nous avons fait connaître que ce beau livre devait être compris parmi les ouvrages récompensés comme étant utiles aux mœurs.

L'Académie française a, en effet, compris *Les grands cœurs* parmi les neuf productions qui ont obtenu un prix de 1000 fr. chacune, sur la somme de 18,000 fr. de la fondation due aux libéralités de M. de Monthyon.

Nomination de M. Veyret au grade d'Officier d'Académie. Adoption de ses leçons de dessin géométrique pour les écoles de la ville.

Notre confrère M. Veyret, professeur général au collège Chaptal, a été promu par décret du 14 juillet au grade d'officier d'académie, nous avons aussi le plaisir d'apprendre que ses *Leçons de Dessin géométrique* qui ont été, de la part de M. le colonel Fabre de Navacelle, l'objet d'une appréciation favorable dans notre Revue 1882, p. 308, ont été adoptées par la ville de Paris pour les écoles municipales supérieures.

Médaille de vermeil décernée a M. Boinette, Membre correspondant de la Société des Études historiques, a l'Exposition scolaire et géographique de Troyes pour son *Histoire du Portugal et du Brésil.*

Le Dimanche 15 juillet dernier a eu lieu dans la ville de Troyes, la distribution des récompenses méritées par les membres qui avaient parti-

Digitized by Google

cipé à l'exposition scolaire et géographique organisée par les soins de M. l'inspecteur d'académie Barbut. Nous avons le plaisir de trouver sur la liste des lauréats le nom de notre confrère M. Boinette de Bar-le-Duc, qui a obtenu une médaille de vermeil grand module (la plus haute récompense) pour son ouvrage : *Portugal et Brésil*, qui a été l'année dernière dans notre Revue, l'objet d'un rapport présenté par M. Loyseau (Voy. *Inv.* 1882, p. 157).

Histoire générale de la Tunisie depuis l'an 1590 avant Jésus-Christ jusqu'en 1883, par M. Abel Clarin de la Rive, Membre titulaire correspondant de la Société des Études historiques, avec une introduction par M. P. Mignard, Membre de plusieurs Académies, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, etc.

Cet ouvrage, dont notre laborieux et très distingué correspondant M. Clarin de la Rive, nous avait communiqué les bonnes feuilles, vient de paraître à Dijon chez Lamarche, libraire, place Saint-Etienne, et à Paris, chez Chalamel aîné, 5, rue Jacob; nous en donnerons un compte-rendu spécial dans un de nos prochains numéros ; quant à présent, nous devons nous borner à signaler l'intérêt que les récents événements accomplis en Tunisie attribuent à cet ouvrage, qui se termine par le traité conclu le 12 mai 1881 entre le Bey de Tunis et le gouvernement de la République française, et l'indication du projet de création d'une mer intérieure dont l'étude se poursuit sous le patronage de notre illustre confrère, M. Ferdinand de Lesseps.

La Mer intérieure en Afrique et le voyage de M. de Lesseps.

Des détails sur ce projet dont parle M. Clarin ont été communiqués par M. de Lesseps à l'*Académie des Sciences* dans sa séance du 5 mars 1883, il a annoncé l'intention de se rendre en Afrique pour se rendre compte des études complémentaires de M. le commandant Roudaire dans la région des Chotts africains, au sud de la Tunisie et de l'Algérie.

Il s'agit de constater, sur la ligne de l'isthme de Gabès, la nature des terrains sondés depuis deux mois. « Je serai, dit M. de Lesseps, accom-

Digitized by Google

pagné par des entrepreneurs de travaux très expérimentés au nombre de huit, par M. Léon Dru, très connu pour l'exécution des opérations de sondage, et par un officier de notre marine chargé de vérifier et de compléter au besoin les nivellements des Chotts, par rapport au niveau des mers.

Une nouvelle Expédition au Groenland par Nordenskiold.

L'éminent voyageur Nordenskiold doit entreprendre très prochainement de diriger une expédition au Groenland pour constater la vérité d'une hypothèse qu'il a formulée sur la non existence de glaces dans l'intérieur de ce pays. Il fonde son opinion sur ce que les vents qui soufflent dans cette contrée sont secs et relativement chauds ; s'il en est ainsi, ils ne peuvent apporter dans l'intérieur du pays assez de neige pour alimenter un glacier permanent. L'illustre voyageur, a dit M. Daubrée à l'*Académie des Sciences*, avec l'énergie et le courage qui le caractérisent, n'hésite pas à pénétrer dans les déserts inconnus de l'intérieur du Groenland pour y constater la réalité de sa théorie.

Il se propose de poursuivre, en outre, les observations qu'il a faites au mois de novembre dernier sur l'arrivée des substances cosmiques que les masses d'étoiles filantes peuvent apporter sur notre globe.

Publications des œuvres du mathématicien Fermat.

Pierre de Fermat, conseiller au Parlement de Toulouse, ville où il naquit en 1595, s'est rendu célèbre par ses découvertes mathémathiques et sa correspondance avec Descartes, Pascal, Toricelli, Huyghens. Vers la fin de l'année 1882, il a été constaté au procès-verbal de l'*Académie des Sciences* qu'une commission était nommée pour procéder à la publication des œuvres de ce savant. Le prince Boncompagni a communiqué deux volumes de manuscrits contenant trente lettres inédites de Fermat.

Buste de M. Bionne offert a la Société de Géographie commerciale.

Le docteur Laurent a annoncé à la *Société de Géographie commerciale* qu'il ferait don à la Société du buste de Henri Bionne, ancien secrétaire

Digitized by Google

général de la compagnie de Panama, mort si malheureusement en rentrant en France. M. Bionne, qui a été trop peu de temps notre confrère, avait laissé parmi nous les souvenirs les plus sympathiques; nous avons payé à sa mémoire le tribut de regrets qu'elle méritait, dans le compte-rendu des travaux de l'année (*Inv.* 1882, p. 74).

Histoire de France sous le Ministère de Mazarin.

Dans son *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, M. Chéruel avait déjà étudié, à l'aide de documents historiques inédits, cette importante période. L'éminent publiciste a exploré de la façon la plus heureuse les Carnets de Mazarin. La suite de cette vaste étude parue avec le titre de : *Histoire de France sous le ministère de Mazarin* (Paris, Hachette) comprend trois nouveaux volumes écrits à l'aide de la correspondance du Ministre. Le retour de Mazarin en France, février 1653, termine le premier volume; les deux suivants comprennent la période de 1653 à 1661. Libre alors des embarras causés par la Fronde, le grand ministre réduisit les derniers efforts de l'Espagne et lui imposa la paix glorieuse des Pyrénées. Le traité de Westminster signé en novembre 1655 avec Cromwell avait préparé ces résultats. M. Chéruel réfute comme erreur historique le mot : *l'Etat c'est moi* et nous montre dans son troisième volume le succès des combinaisons de Mazarin. La prise des places fortes du nord, Mardick, Dunkerque, Gravelines ; la campagne de Turenne en Flandre; le triomphe de la prépondérance de la France en Allemagne. Les pages consacrées à la Paix des Pyrénées rappellent un ouvrage récent publié sur le négociateur Hugues de Lionne, par M. Jules Valfrey.

AMIENS. — TYPOGRAPHIE DELATTRE-LENOEL, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 32.

Digitized by Google

49e Année. Septembre-Octobre. N° 5.

REVUE

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Le Comité de la Revue, au nom de la Société, rappelle que les auteurs restent personnellement responsables de leurs opinions et des jugements qu'ils portent sur les personnages et les faits historiques.

COUR POÉTIQUE ET LITTÉRAIRE DE DOM DINIZ,

ROI DE PORTUGAL.

(1279-1325).

Le royaume de Portugal venait d'atteindre ses limites naturelles par la conquête de l'Algarve, quand Alphonse III, l'un des plus grands rois de la Monarchie, descendit dans la tombe, le 16 février 1279.— Ce prince avait reconnu qu'après tant de guerres, il fallait à son pays une période pacifique, et, s'il était possible, un roi éclairé, favorable au développement des arts de la paix. Pensant avec juste raison, que l'exemple le plus suivi est celui qui vient d'en haut, il mit tout en œuvre pour que son fils se montrât un jour protecteur des Lettres et des Sciences, et que la nation fît, sous ce prince, de rapides progrès dans « le gai savoir. »

Dès l'âge le plus tendre, l'héritier du trône eut pour gouverneur l'honorable Laurenço Gonsalves Magro, petit-fils du grand Egaz-Moniz. Plus tard, quand il convint de lui donner une plus solide instruction, on appela près de lui non seulement les meilleurs professeurs du

Digitized by Google

royaume, mais encore les maîtres éprouvés, que son père avait connus et appréciés en France.

Parmi ceux-là, le premier rang revenait de droit à Eymeric d'Ebrard, fils d'un gentilhomme français, appelé Guillaume d'Ebrard, seigneur de Saint-Sulpice en Quercy. Aussi l'histoire le désigne-t-elle ordinairement sous le nom d'Ebrard de Cahors. En récompense de ses services, il fut dans la suite promu à l'évêché de Coïmbre. Il avait pour collaborateur, dans la délicate fonction de former le cœur et l'esprit du jeune prince, Dom Domingos Jardo, reçu docteur en droit canon en France, et que nous retrouvons *grande privado* (favori intime) de son royal élève, Dom Diniz.

S'il faut en croire l'historien Schoeffer (et rien ne paraît plus naturel), « ce furent ces maîtres éminents qui allumèrent dans le cœur du jeune prince un si vif amour des lettres et de la poésie. » Toujours est-il que le roi Diniz fut le monarque peut-être le plus instruit de son siècle. Passionné pour les lettres latines, fort cultivées en ce temps-là en Portugal, il se montra poète à ses heures, et peut soutenir sur ce point toute comparaison avec son grand-père, Alphonse le Sage.

Diniz monta sur le trône à l'âge de dix-sept ans, et, dès l'année 1282, il épousa l'Infante Isabel, plus connue sous le nom d'Elisabeth, fille du roi Don Pedro d'Aragon, et que l'Eglise devait mettre au rang des saintes. Une fois affermi sur son trône un moment ébranlé, il se livra avez zèle à l'administration de son royaume. L'agriculture, alors en souffrance, lui fut si redevable, que d'un commun accord on lui décerna le surnom de *Lavrador* (laboureur). Le droit civil reçut ses encouragements et se développa, au grand profit des populations. Mais tous ces bienfaits de son règne, quelque sérieux qu'ils soient, pâlissent devant l'éclat de la cour poétique et littéraire du roi Dom Diniz.

L'époque où la poésie provençale tombait en décadence est précisément celle où, à la cour de Lisbonne, se manifeste, dans les sentiments, une certaine distinction tout aristocratique ; jamais l'influence des troubadours, propagée dans la Péninsule par des faits politiques, des alliances de familles royales et la parenté des idiomes, ne s'était fait plus vivement sentir. Dans cette période, que Frédéric Diez fait

Digitized by Google

commencer vers l'année 1290, c'est-à-dire peu de temps après l'avènement du roi Diniz, s'écrivit la majeure partie des *Trovas*, pièces amoureuses, quelquefois satiriques, et qu'on désigne sous ce nom, à l'imitation des *trovadores*.

Les poésies portugaises, qui appartiennent à l'école des troubadours, sont contenues dans trois recueils, allant du XIIIe au XVIe siècle, et appelés *Cancioneiros*. Ce sont : le *Cancioneiro* du roi Diniz, ou de la *Vaticane*, parce qu'il fut découvert dans la bibliothèque du Vatican, sous le règne de Jean III ; le *Cancioneiro* du collège *dos Nobres*, ou plutôt *Nobiliario*, presque tout entier composé des œuvres du comte de Barcellos, fils naturel de Diniz ; enfin, le *Cancioneiro geral*, de beaucoup le plus considérable des trois, et qui est dû aux soins patients de Garcia de Resende. Il date de 1520.

Nous ne nous occuperons aujourd'hui que du *Cancioneiro* de Diniz, presque tout entier rempli des compositions du roi-poète. Nous le savons par la préface savante de la dernière édition, donnée en 1847, par le docteur Lopez de Moura [1].

Les sentiments, qui inspirent presque toutes ces *Cançoes* sont affectés ; le ton dominant est celui d'un amour maître de lui-même, dont le siège est plutôt l'esprit que le cœur. Il règne pourtant une grâce réelle dans les cent vingt *Cançoes*, attribuées au roi Diniz ; et il est facile d'y remarquer deux manières, qui accusent deux époques distinctes dans l'activité poétique de l'auteur. Ce qui domine dans la première, c'est le vers limousin ou endecasyllabique, et, dans presque toutes ces pièces, circule cette vague casuistique sentimentale de la supériorité de la créature aimée, de la nécessité du secret absolu, de la sévérité implacable de la Dame, reflet indéniable de la poésie française de la Provence et de l'Aquitaine. Témoin cette plainte langoureuse :

« Je vous veux demander, belle dame, au nom de Dieu qui vous » fit généreuse et de haut mérite, quels sont ces miens péchés qui » vous ont défendu de me vouloir jamais de bien.

« Et cependant, du premier jour que je vous vis, je sus toujours

(1) Paris, Aillaud et Guillard, rue St-André-des-Arts, 47.

Digitized by Google

» vous aimer plus que mes propres yeux, plus que moi-même; Dieu » a voulu disposer qu'il ne vous ait jamais plu de me faire du bien.

« Toujours, dès la première vue, je vous aimai du mieux que je » pouvais, de toute ma puissance; mais Notre-Seigneur a disposé » qu'il ne vous ait jamais plu de me faire le moindre bien. Et pour- » tant, Senora, un peu de bien dans la vie la rendrait plus tolérable. »

La pensée, le mouvement, et même parfois jusqu'à l'expression, ne sont-ils pas tels que dans cette pièce d'Arnaud de Marveil?

« Noble dame, votre franche valeur que je ne puis oublier, votre » façon de regarder et de sourire, vos beaux semblants, me font, » mieux que je sais dire, soupirer du fond du cœur; et si bonté et » merci ne vous disent rien pour moi, je sais qu'il faut mourir.

« Je vous aime sans fausseté, sans tromperie, sans inconstance; je » vous aime au-delà de ce qu'il est possible d'imaginer. C'est l'unique » chose que je puisse faire contre votre vouloir. Oh! Dame de mes » pensées, si en cela je vous parais faillir, pardonnez-moi cette faute. » — (Emprunté au livre de M. Baret: *Les troubadours et leur influence sur les lettres du midi*).

Dans la seconde manière ou époque, les *Cançoes* sont en général belles et inimitables; certains ont cru que c'est parce qu'elles s'inspirent davantage de l'élément populaire, qui est comme la caractéristique des *Serranilhas* du temps. Pour les distinguer des autres, l'auteur lui-même les a qualifiées de *Cantares de amigo*. Au milieu des insipides allégories et des subtilités sentimentales des troubadours portugais, ces dernières poésies dénotent une grâce ingénue, à laquelle n'atteignent pas les meilleures compositions modernes. Les ressemblances frappantes entre quelques-unes d'entre elles et les antiques ballades provençales témoignent d'un même élément populaire, commun à tout le midi.

Cet élément, une fois établi dans le lyrisme de l'école provençale portugaise, cette sève profonde, au dire de Théophile Braga, qui a peut-être le tort de voir l'action du peuple dans tout, devait apporter quelques caractères particuliers à ces chants allégoriques. C'est ainsi que nous trouvons une *Cançao* qui, par son refrain tout populaire, peut se rattacher à la *prise de Santarem*, c'est-à-dire au milieu du siècle précédent, si profondément imbu du lyrisme provençal. Toute-

Digitized by Google

fois, le bon roi Diniz ne s'est jamais laissé entraîner au genre satirique, ni belliqueux, qu'on trouve dans Bertrand de Born, Pierre Cardinal, Guillaume Figuières et Guillaume de San-Gregori. Il n'est pas rare non plus de rencontrer, parmi ces compositions, des formes poétiques de l'*Arte major*, précédemment importé en Galice et en Portugal par nos troubadours. Par exemple, ce qu'on appelait chez nous *Canson redonda e encadenada*, où le dernier vers d'une strophe est répété au commencement de la strophe suivante :

« E rogo a Deus, que mais d'oje este dia
« *Non viva eu, se m'el y non conselha.*

« *Non vivo eu, se m'el y non conselha,*
« Non viverei, non é cousa guisada. »

Si nous voulons être mieux encore frappé de ce rythme, nous pouvons lire la *Chanson de Figueiredo,* dans le *Romanceiro portugais*, récemment publié par M. le comte de Puymaigre :

« No figueiral, Figueiredo,
A no figueiral entrei,
Seis minas encontrara
Seis ninas encontrei
Para ellas andara,
Para ellas andei... »

« Dans le bois des figuiers j'entrai, moi Figueiredo, dans le bois » des figuiers, j'entrai. Là je rencontrai six filles, six filles j'ai » rencontrées. Je m'approchai de ces filles, d'elles je me suis » approché... »

Cette répétition, comme on le voit, est restée une forme assez fréquente dans la poésie populaire du Portugal. Elle a été imitée par Victor Hugo dans une de ses *Orientales* intitulée *Le Voite :*

« Je revenais du bain, mes frères ;
« Seigneurs, du bain je revenais... »

Il était naturel que le genre bucolique, qui sera plus tard l'un des plus cultivés dans ce pays, inspirât aussi le roi-laboureur. On trouve dans son *Cancioneiro* deux échantillons de *Pastorellas*, dans lesquelles

Digitized by Google

le poète introduit déjà la forme du dialogue; mais, encore à l'imitation des troubadours, l'un des interlocuteurs est un oiseau, tantôt un rossignol, tantôt un étourneau ou une hirondelle, quelquefois même un perroquet (papegai), comme ici :

« Une bergère gentille allait rêvant à son amant, et, à la voir, je » vous le dis, elle semblait fort affligée : Oh ! disait-elle, femme qui » aime ne saurait désormais se fier à son amant, puisque le mien » m'a trompée. »

« Elle portait sur le poing un papegai joli, au chanter mélodieux, » car on entrait dans le printemps, et disait : Bel ami, qui m'avez si » tristement déçue, que ferai-je de mon amour ? Et elle choit parmi » les fleurs.

« Une grand'pièce du jour demeura sans parler la jouvencelle; » tantôt elle se réconfortait, tantôt elle se mourait et disait : Ah ! » Sainte Marie ! que vais-je devenir désormais ?

« Et le papegai de répondre : Heureuse autant que je le sais, » madame. »

A la strophe suivante, le papegai annonce à la dame la venue de l'amant désiré.

Il y a dans cette pièce un sentiment vif, souvent passionné, qu'on trouve rarement dans les troubadours, et que Diniz lui-même n'a pas toujours rencontré.

La *Ballade*, ce genre lyrique provençal, où la musique est l'accompagnement obligé des chœurs de danse, a aussi été tentée par le roi-troubadour. Il y a répandu un mouvement, un naturel, qui donne déjà l'idée de tout ce qu'on a fait de mieux depuis lors dans ce genre léger.

Dans tous les morceaux que nous venons de citer, l'imitation provençale est assez visible pour nous permettre de conclure ; mais voici des preuves plus irrécusables encore. Dans une de ses *Cançoes*, à la page 64 de son *Cancioneiro*, le roi Diniz dit positivement qu'il va chanter « à la manière de Provence, » *(en maneira de Proençal)*; et plus loin, page 70, il distingue fort bien ceux qui chantent par devoir, sans passion ni amour, *comme des Jongleurs*. Ajoutez que le chroniqueur Duarte Nunez de Liao, parmi les qualités qui concilièrent à ce monarque l'affection de ses sujets, le loue d'avoir, un des

Digitized by Google

premiers, versifié en langue portugaise, *imitant les poètes de l'Auvergne et du Limousin.*

Souvent aussi, le roi Diniz fait allusion aux types d'amants célèbres dans les poèmes de notre moyen-âge, *Tristan et Yseult*, *Blanchefleur*, etc.... tant il connaît dans le fond, comme dans la forme, notre poésie, je ne dis pas seulement du midi, mais encore de la langue d'*Oïl !* Cette influence française est même si vivace sur les bords du Tage, qu'elle se conservera dans le siècle suivant, au milieu des chants populaires, et qu'elle sera comme l'inspiration vivifiante des *Romances*, forme féconde de la littérature portugaise dans les âges à venir.

On attribue à Dom Diniz un autre ouvrage, conservé, dit-on, avec les archives du pays dans la *Torre do tombo*, et qui avait pour titre : *Louanges de Notre-Dame ;* mais Braga tient pour que cette collection de chants religieux appartienne à Alphonse-le-Sage.

Si la poésie de ce temps reflète, à ne pas s'y méprendre, les chants du midi de la France, la langue portugaise d'alors est une image fidèle du degré de civilisation de cette société à peine constituée et encore toute meurtrie du joug musulman. C'est un idiome extrêmement pauvre et rocailleux, composé de Fallego, de latin, de celte, de tudesque et d'arabe ; c'est une langue qui bégaye encore, incapable par conséquent de s'assouplir aux formes raffinées, aux rythmes délicats et variés de la poésie provençale. Pour avoir le vrai portugais, il faut attendre que la discipline grammaticale de Fernando d'Oliveira ait produit son effet et que les grands écrivains du XVIe siècle aient fait leur œuvre. Aussi, doit-on savoir gré au roi Diniz d'avoir tenté l'épreuve difficile d'acclimater dans son pays le génie poétique des Provençaux ; et d'avoir, nouveau Mécène, encouragé, groupé autour de sa personne, dans le cénacle le plus littéraire de cette époque demi-barbare, tous ceux qui sentaient en eux quelque étincelle du feu sacré.

Le *Nobiliario*, dont il a été question plus haut, a pour nous le grand intérêt de contenir les biographies des principaux troubadours, qui ont chanté à la cour de Dom Diniz ; ce qui permet de conclure que ceux-là furent les plus connus de l'époque, et qu'il ne faut pas les confondre avec les autres troubadours de la Galice, de la Castille

Digitized by Google

et de l'Aragon. Voici les noms de quelques-uns : Estevan Peres, Fernan Gonzalve de Ceabra, Fernan Velho, Martin Moya, Nuno Fernandez, Pero Annes Marinho, Pay Soarès, Pero Barroso, Rodrigues Annès de Vasconcellos, Gonzalve de Portocarreo, etc.... Presque tous ces troubadours appartiennent à la faction qui, dans les luttes contre Dom Sanche II, se réfugia en France ; ou bien ils descendent de ces familles nobles, les Portocarreros, par exemple.

Le roi Diniz, dont la main puissante s'étendait à tout, et qui « fit tout ce qu'il voulut, » avait apporté certaines restrictions au pouvoir du clergé. A la suite de ces mesures, la société civile tendit à se sécu-lariser ; et l'instruction, jusque là tout entière aux mains des moines et des abbés, réclama un centre public d'études générales et supérieures. A ce mouvement de l'opinion, correspond, en Portugal, la fondation de l'Université de Lisbonne par le roi Dom Diniz, en 1291.

L'époque, du reste, était bien choisie pour une fondation de ce genre. Le teritoire continental venait d'être complété par une récente et importante conquête. Il semblait aussi urgent de civiliser les hommes que de féconder la terre et de constituer l'administration régulière de l'Etat. Un peuple qui, si longtemps, n'avait connu d'autre exercice que celui des armes, ne pouvait fournir un grand nombre d'hommes instruits capables d'administrer en temps de paix. Heureusement pour le Portugal, la Providence lui donna, dans cette conjoncture, un prince doué d'une vaste intelligence et d'une grande élévation de pensées.

Le premier document sur lequel on puisse s'appuyer, pour suivre les développements de ce bel établissement, est la supplique adressée par l'abbé du monastère d'Alcobaça, les prieurs du couvent de Santa-Cruz de Coïmbre et de Saint-Vincent de Lisbonne, ainsi que par bon nombre de prieurs et de recteurs d'églises séculières, le 12 novembre 1288, au chef suprême de l'Eglise catholique. Dans cette lettre, les prélats disaient au Saint-Père que, mûs par une pensée d'utilité générale, ils croyaient fort avantageux au royaume qu'il y eût une étude générale des sciences, et qu'ils avaient chaudement prié le roi Diniz d'instituer et d'ordonner une *Etude générale* dans sa très noble ville de Lisbonne. — En 1290, le pape Nicolas IV expédia une bulle faisant

Digitized by Google

droit à la requête et « conférant autorité apostolique, ecclésiastique et privilèges à l'*Etude générale* de Lisbonne. »

Reconnaître et enconrager la nouvelle Université, c'était admettre déjà l'existence des études qu'on y ferait ; or, voici quelles étaient ces études : « Nous voulons que les étudiants ès-arts et les étudiants en droit canonique, civil et en médecine, qui seront jugés capables par les Maîtres, puissent recevoir le grade de licencié en les sciences susdites, du prélat qui sera alors évêque de Lisbonne, ou du Vicaire qui, *sede vacante*, aura été élu *in spiritualibus* par le Chapitre ; et que tout maître, examiné et approuvé par le susdit évêque ou vicaire, dans chacune de ces facultés, excepté la *Théologie*, ait tout pouvoir pour enseigner à son tour. »

Le programme était ce que chez nous on appelait le *Trivium* et le *Quadrivium*. Au premier appartenait l'étude de la *Grammaire*, qui produisit en Portugal, au XIVe siècle, quelques glossaires de la Bible, et un essai de dictionnaire latin. La *Rhétorique* ne produisit que des homélies et des dissertations apologétiques. Quant à la *Dialectique*, elle était là, comme en France, un résumé de toutes les sciences que nous appelons aujourd'hui *philosophiques*.

Cette institution, connue sous le nom d'*Etudes générales*, sorte de préliminaire de l'Université, vit donc le jour à Lisbonne en 1291, dans la première partie du règne de Dom Diniz.

D'après une conjecture bien fondée de M. J. S. Ribeiro, elle s'y maintint jusqu'en 1306, dans le clos de Pedreira, quartier d'Alfama, où le roi fit construire un bâtiment approprié, qui plus tard devint *a Moeda Velha* (l'ancienne Monnaie). C'est qu'alors, les *Etudes générales* furent transférées à Coïmbre par leur fondateur, afin d'être dans de meilleures conditions d'existence. Si la ville de Coïmbre fut choisie, c'est évidemment parce que c'était le point le plus central du royaume, et l'endroit le plus propre à l'étude par sa tranquillité, son abondance de toutes choses, la douceur de son climat et l'enchanteresse beauté de ses campagnes baignées par le Mondégo.

Quant à la question de savoir pourquoi les études théologiques n'ont pas d'abord été octroyées à l'Institution des *Etudes générales*, ce n'est sans doute pas, comme le veulent Brandao et Figueroa, pour éviter l'ingérence du Saint-Siège dans les affaires temporelles du

Digitized by Google

royaume. Le moyen d'éviter cette ingérence à l'époque où nous sommes? Nous venons de voir que le roi Diniz, malgré la haute protection qu'il étendait à toutes les œuvres de l'esprit, ne put rien établir en matière d'instruction publique sans une autorisation préalable du pape ; et qu'il attendit deux ans cette autorisation. Ce n'est probablement pas non plus parce que l'usage alors voulait que la Théologie fût enseignée uniquement dans les cloîtres et dans les évêchés ; mais c'est plutôt parce que le Pape Nicolas IV, ayant fait profession dans l'ordre de Saint-François, pencha tout naturellement à conserver à son ordre le privilège de l'enseignement théologique. Tel est du moins l'avis de l'écrivain anonyme à qui nous empruntons ces détails, et il nous a paru plausible.

Il était toutefois fort naturel que la nouvelle Université portugaise cherchât à se compléter par l'enseignement de cette science, ce à quoi elle parvint en 1400, sous le règne de Jean Ier.

Une fois l'Université définitivement transférée de Lisbonne à Coïmbre, le roi Dom Diniz s'occupa de la maintenir plus efficacement au moyen de nouveaux privilèges. Dans ce but, il concéda la Charte du 15 février 1309, rapportée dans les *Noticias Chronologicas* de Leitao Ferreira, et dont voici les principaux articles :

1° « Le roi Diniz fonde et implante l'Etude générale dans la ville » de Coïmbre ; cette étude comprenant le Droit canonique, le Droit » civil, la Médecine, la Dialectique et la Grammaire. — L'enseignement » de la Théologie est réservée aux couvents.

2° « Il prend les étudiants, leurs biens et leurs familles sous sa » royale protection, et leur accorde un grand nombre de privilèges.

3° « Il accorde aux écoliers le pouvoir d'élire des recteurs, des » conseillers, un bedeau et autres officiers nécessaires, leur donne le » droit de faire eux-mêmes ou de faire faire des statuts, et permet » que l'Université ait une caisse commune et un sceau particulier.

4° « Il ordonne qu'il y ait deux syndics de la ville de Coïmbre aux- » quels incombera la charge de conservateurs, qui maintiendront les » privilèges de l'Université. »

Un document de l'année 1323 nous apprend que chaque science était alors enseignée par un seul professeur et nous fait connaître le chiffre de ses honoraires. Comme la translation à Coïmbre compro-

Digitized by Google

mettait les subventions faites par la ville de Lisbonne à l'*Etude générale*, le roi Diniz avait obtenu une bulle de Clément V, autorisant l'annexion à l'Université de Coïmbre de six églises du patronage royal afin de pourvoir aux traitements des différents maîtres et aux autres dépenses. Voici, d'après un acte dressé à Santarem le 18 janvier 1323, quels étaient ces traitements : au maître ès-lois étaient attribués 600 livres ; comme la livre alors ne valait que 36 reis de la monnaie actuelle, c'était une somme d'environ 220 livres tournois ; au professeur de Droit canonique, 500 livres ; à celui de Médecine, 200 livres ; à celui de Grammaire, même somme.

Quant aux statuts que les étudiants furent autorisés à faire, on n'en connaît pas la teneur. On ne sait pas non plus par combien d'écoliers l'Université était fréquentée ; tout ce qui est parvenu à notre connaissance, c'est que, comme aujourd'hui, c'était dans le haut quartier de Coïmbre, en remontant de la porte Almedine, que vivaient les étudiants. On ne peut rien préciser au sujet du lieu où se faisaient les cours ; mais il est présumable qu'ils avaient lieu dans un bâtiment attenant au palais d'Alcaçova, local où s'établit plus tard le collège Saint-Paul et où se trouve aujourd'hui le théâtre de l'Académie et le club des étudiants.

L'attention du roi Diniz se porta aussi sur les ordres de chevalerie, qui nulle part ne jouèrent un rôle plus important et plus utile qu'en Portugal. — Les deux qui se rattachent à ce règne sont l'ordre de *Saint-Jacques de l'Epée* et celui du *Christ*. Le premier avait pris naissance en Espagne, vers l'an 1170, sous Ferdinand II ; il fut introduit en Portugal en 1315, par Dom Diniz, et reconnu en 1320, par le pape Jean XXII. — Après que le roi de France, Philippe-le-Bel, eût décidé la ruine des Templiers, le roi Diniz, reconnaissant les services que ces chevaliers lui avaient rendus et lui rendaient encore, les garda dans son royaume. Il leur laissa leurs statuts et leurs châteaux, et, en l'année 1317, il en fit l'ordre militaire des *Chevaliers du Christ*. Le Pape les reconnut deux ans plus tard, se réservant le droit de conférer ce titre à quelques grands personnages. Les nouveaux Chevaliers du Christ, établis d'abord à Castro-Moreno, adoptèrent la constitution de l'ordre de la Calatrava, qui subit dans la suite de nombreuses modifications. Sous le sixième grand-maître, Numa

Digitized by Google

Rodriguez, le siège de l'ordre fut transféré à Thomar. Grâce aux libéralités des souverains reconnaissants, l'ordre du Christ fit des acquisitions considérables, et, par la conduite et le courage de ses chevaliers, obtint une grande célébrité.

Malheureusement, le roi Dom Diniz ne put aller au-delà dans la voie des faveurs tant pour l'Université, qui était sa création, que pour les deux ordres de chevalerie, qu'il avait restaurés ; il ne put même pas, comme nous avons vu, assurer la transmission à la postérité des œuvres poétiques et littéraires, sorties de sa plume ou de celle des troubadours qui l'entouraient ; car il mourut, deux ans plus tard, le 7 janvier 1325, laissant le trône à son fils, Alphonse IV.

Quoi qu'il en soit, ce règne est un des plus glorieux et des plus utiles de la monarchie portugaise : agriculture, droit civil, administraiton publique, lettres, sciences, arts, éducation, esprit chevaleresque, tout prit naissance ou se développa sous l'intelligente et active impulsion du roi Dom Diniz. Aussi, Camoëns, qui a su faire entrer dans le cadre des *Lusiades*, toutes les gloires de sa patrie, a-t-il consacré à ce roi les belles strophes que voici ; et le poète n'a rien dit que l'histoire n'ait sanctionné : « Alors vient Denis, noble et » digne rejeton du brave Alphonse ; Denis, qui fait oublier la géné- » rosité du grand Alexandre. Sous lui, la paix bienheureuse et dorée » fait fleurir dans le royaume les lois et les mœurs, et apporte les » lumières aux habitants en repos. — Coïmbre apprend à exercer les » travaux glorieux de Minerve, et les Muses de l'Hélicon accourent » fouler les fertiles bords du Mondégo. Tout ce qu'on pourrait envier » à l'antique Athènes, le sublime Apollon le réserve pour cette ville, » où il distribue des guirlandes et des couronnes d'or, de baccharis » et de laurier. — Denis bâtit des villes imposantes, des forteresses » et des remparts formidables ; son royaume est reformé presque en » entier, grâce aux édifices dont il le couvre [1]. »

---

(1) Les *Lusiades*, ch. III, St. 96 et suiv. Trad. de M. d'Azevedo.

A. LOISEAU.

Digitized by Google

LE

JUGE UNIQUE DES JUSTICES DE VILLAGES

ET LE JUGE UNIQUE DE L'AVENIR.

Quelle touchante unanimité et quelle entente sur la question entre Charles Loyseau et les justiciables qui existaient 200 ans après lui?

A côté de l'ignorance se manifestait une négligence telle que des années entières de minutes disparaissaient du greffe.

Lebée de Bélicourt, était greffier commis quand, les registres de toute nature, du 5 février 1763 au 9 mars 1764, disparurent du greffe de Beaurieux. M. Branche de Seuil, plaidant avec une famille Potte et ayant besoin d'une sentence d'envoi en possession du 27 février 1763, se fit donner un certificat constatant la disparition de ces registres.

L'influence du seigneur était écrasante. Elle faisait du juge un factotum et un esclave, Loyseau dit un valet :

« La justice de village ne peut qu'elle ne soit mauvaise pour ce que ces petits juges dépendent entièrement du pouvoir de leur gentilhomme, qui les peut destituer à sa volonté, et en fait ordinairement comme de ses valets, n'osant manquer ce qu'il commande. » Il usurpe, par son moyen, sur ses sujets, les biens, les subsides, etc. Il veut avoir le notaire à son poste, et il est notoire que les crimes sont impunis quand il plaît au seigneur. Et c'est possible, parce qu'on dit que le seigneur de paille mange le vassal d'acier [1].

C'est encore ce que confirment les cahiers de 1789, à quelques-uns près qui faisaient l'éloge du seigneur :

Souvent le meilleur procès se perd à la sollicitation du seigneur ou de celui qui a fait le plus gros présent (Cuiry les Iviers).

(1) Loyseau. — *Abus*, p. 22.

Digitized by Google

« Il y a abus dans toutes les justices, abus dans les prétendus droits que se sont faits les seigneurs, comme des autorités qu'ils se sont arrogés et s'arrogent chaque jour et dont nous avons supporté, en notre particulier, les vexations par des mauvaises procédures dans tous les tribunaux, sous prétexte de droit inoui de bourgeoisie (évalué 5 fr.) l'espace de 240 ans » (Cuiry les Iviers).

Je sais bien que les seigneurs étaient quelquefois punis de leurs vexations envers leurs justiciables par la privation de leurs droits de justice pour toujours ou pendant la vie. Bacquet, dans son *Traité des Droits de Justice* (chapitre 18), cite un gentilhomme de Poitou, qui, ayant longtemps détenu prisonnier un de ses sujets et saisi ses biens, sans même accorder d'aliments à sa femme et à ses enfants, fut condamné à plusieurs amendes et privé de son droit de justice, sentence qui fut prononcée en présence du gentilhomme debout et tête nue. Il cite aussi le seigneur d'Artel, qui en fut privé, parce qu'il rouait de coups et jetait en prison ceux qui appelaient de ses jugements devant le vicomte des Tournelles, son seigneur dominant et supérieur, mais ces exemples étaient rares, et amenés par des faits excessifs ; ils n'apportaient aucun remède aux abus, moins vifs, mais écrasants de chaque jour.

Enfin, les frais des formalités et des procès sur le lieu même ; ceux des appels à une justice supérieure, au bailliage, au Parlement, entraînaient la ruine des plaideurs, à ce point que quand on quittait la moitié pour avoir l'autre, cela s'appelait *justicia rusticorum*.

« Et ne faut point dire que c'est le soulagement du peuple de lui rendre la justice sur le lieu. Car, à bien entendre, les frais sont plus grands en ces petites mangeries de village qu'aux amples justices des villes, où les juges ne prennent rien des expéditions de l'audience, et au village pour avoir un méchant appointement... il faut saouler le juge et le greffier et le Procureur de belle taverne... Outre que, quand ces mangeurs et sangsues de village ont une riche partie en main, ils savent bien provigner pratique et faire durer la cause autant que son argent [1]. »

---

(1) Loyseau. — *Abus*, p. 21.

Digitized by Google

Quand je consulte les papiers des petites justices, je vois que des frais d'opposition et de levée de scellés et d'inventaire s'élèvent à 52 livres 3 sous. Il est vrai que le contrôle prend 10 livres.

Un simple acte de foi et hommage par Henry François de Vassaux, seigneur de Parfondru à la veuve de Gaspard De Caze, baron de la Bove, en date du 14 février 1758, coûte 40 livres de frais, savoir, 15 l. au bailli, 10 l. au Procureur fiscal, 10 l. au greffier, 12 l. pour chambellage, etc.

Dans le XVIIe siècle, les injures et les accusations de friponnerie s'étaient tellement multipliées que le juge de Berrieux dut faire un règlement des épices.

« Nous avons à nous plaindre, disent les habitants de Royaucourt et Chailvet, en 1789, que s'il arrive qu'un greffier de justice subalterne fasse une prisée de quelques pauvres particuliers, si elle se monte à 100 écus, il occupera 3 heures de taxe, il se fait payer 14 livres, ainsi nous ne savons ce qu'il y a pour sa façon et pour le contrôle.

« S'il arrive la mort d'un pauvre manouvrier qui laisse après lui 3 ou 4 orphelins, quelle nécessité d'apposer les scellés et d'y faire inventaire ou émancipation des enfants. S'il n'y a que 400 livres de succession, il n'est pas besoin de tuteur ni curateur, car il n'y a rien de trop pour les frais, il ne reste rien pour les pauvres orphelins ;

« Nous avons sujet de vous remontrer que si un sergent nous apporte un exploit à une lieue de distance, il nous fera payer 3 livres 10 sols. — Nous ne trouvons pas que cela soit juste. »

Toutes les communes pouvaient exhaler les mêmes plaintes, car les bénéfices principaux des petites justices étaient les scellés, les inventaires avec prisée, les conseils de famille et les émancipations. Ces actes constituent la plus forte portion des liasses.

Voici, au surplus, les constatations de divers autres cahiers :

Les frais multipliés de ces justices sont toujours au moins égaux à « ceux des grands sièges ; le bailli dit qu'il n'est pas gagé, le greffier qu'il a beaucoup à rendre au seigneur, et quand quelqu'un meurt, le procureur fiscal, sous la menace d'un scellé que souvent il ne pourrait apposer, contraint à venir passer acte de tutelle, inventaire et estimation, et quand il est payé il ne donne ni reçu, ni quittance. Est-il question de police, ce procureur fiscal est sourd à la voix ou à l'écrit

Digitized by Google

des plaignants et insensibles aux libertinages comme aux malversateurs et aux désordres, point de regard. » (Cuiry les Iviers).

« Un abus très nuisible est la forme vicieuse de la justice trop onéreuse et coûteuse; exemple, un procès passé dans notre communauté dont le principal a été estimé par experts juridiques à la valeur de dix sols et à coûté aux parties plus de mille livres. Ce ne fut qu'au bout de 4 ans qu'ils ont pu obtenir un jugement définitif. » (Vincy-Reuil et Magny).

Chatillon-lès-Sons demande qu'il n'y ait plus que deux degrés de juridiction.

« Les justices seigneuriales multiplient à l'excès les degrés de juridiction. Si les procureurs déterminent leurs clients à s'y pourvoir, ce n'est ordinairement que dans l'espoir de l'appel à la justice royale dont ils sont officiers, ce qui leur donne deux affaires au lieu d'une, ce qui les rend interminables. » (Coucy).

L'une des conséquences les plus graves de cette situation de la justice était d'engendrer le mépris des justiciables pour ses officiers. C'est déjà ce qui a été remarqué plus haut.

On ne cesse pas de rencontrer sur les registres des sentences pour manque de respect.

En 1689, le 18 août, Claude Philippe, procureur fiscal, étant dans le château de Beaurieux, fut traité de b... et de gueux par Jean Davenne, qui, non content de l'outrager, se jeta sur lui, l'accabla de coups, et, aidé de son frère, l'aurait assassiné, si on ne l'avait arrêté.

En 1693, le 26 janvier, Sellier, le lieutenant de Chaudardes fut attaqué chez lui par un homme et une femme. La femme se jeta à ses cheveux en s'écriant : « Il faut que je t'égorge, b... de lieutenant, quand je devrais être pendue. » Elle le jeta à terre, son mari et elle le traînèrent dans la cour où ils l'accablèrent de coups en criant : « Il faut que nous l'étripions et que nous le mettions en poudre. »

Un jour, à l'aide de branches de pruniers, trois jeunes gens firent une représentation d'une affreuse figure d'homme rempli de pailles, couvert de plusieurs loques noires, qu'ils attachèrent au haut d'un poteau nommé carcan, sur la place publique. Les bras étaient tendus en forme de croix, tenant, du côté droit, une branche de prunier où les prunes étaient encore. Elle cachait les armes de Mme l'abbesse

Digitized by Google

d'Origny. Aux plaids de 1734, les coupables furent condamnés à 100 sols d'amende.

Le menuisier Garet fut condamné à 20 livres d'amende pour avoir juré et blasphémé le saint nom de Dieu, et avoir invectivé et insulté les officiers de cette justice à l'audience.

En 1692, le 29 juillet, Jean Thuillet, procureur fiscal, fut traité de fripon et de b... de fripon par Jean Le Gay, vigneron, qui prétendit ne l'avoir traité ainsi que parce que le procureur l'avait appelé impertinent et lui avait dit qu'il en avait menti.

En 1692, le 25 septembre, Marotte s'écria sur la foire de Corbeny : La justice de Berrieux est bonne, mais tous les justiciers ne valent rien. Ce sont tous de b... de voleurs.

Le Sr Corne, procureur de quatre individus poursuivis pour scandale et interruption du repos public, dit, en pleine audience, qu'il interjetterait appel du jugement que rendrait le juge de Belval, Berrieux, etc. — Le Juge le condamna à 3 livres 15 sols pour avoir insulté la justice et lui défendit de paraître à aucune audience en qualité de procureur.

Un Sr Nincelin, condamné à 3 livres 15 sols pour avoir insulté la justice, disait qu'il en appellerait et irait plus loin.

L'injure montait plus haut, elle attaquait le seigneur et sa famille. Et l'on voit sur les registres d'Arrancy nombre de sentences punissant les insulteurs de la famille Duglass, et, particulièrement un abbé de Myr, qui s'était attiré, je ne sais pourquoi, l'aminadversion générale, et qui, plus d'une fois fut menacé, même en présence de la dame de Duglass, de coups de pieux et de bâton.

Tels étaient, en groupe, les abus qu'avaient produits l'institution du juge unique du lieu ou du village. Ces abus sont nés du jour où ce juge a été créé. On a cherché quelque palliatif, par exemple dans les unions de justices, comme celles de Montchalons, Juvincourt-le-Grand, Bouconville, Buire, Orgeval, Juvincourt-le-Petit, Mauchamp, Dammarie, Laniscourt et Labove [1].

---

(1) Nous estimons que cette réunion est indispensable, vû l'avantage qu'il en résultera pour les vassaux et justiciables desdites seigneuries, par les raisons qui suivent :

1° La proximité des seigneuries les unes des autres opère des liaisons d'intérêts

Digitized by Google

Mais ces unions furent des moyens impuissants. Les abus se sont perpétués, accentués, consolidés dans leur corruption, à ce point qu'en 1789, chacun demandait la destruction de cet échafaudage vermoulu et pourri.

C'est un cri général ! Que l'on consulte, par exemple, les cahiers

---

entre les justiciables même pour la police; les audiences se tenant à différents jours en chacune seigneurie, fait une perte de temps pour les justiciables qui sont dans le cas de plaider en différents lieux ou d'y répondre, ce qui sera abrogé par ladite réunion, vû que l'audience pour toutes les seigneuries se tiendra en un même jour.

2° Dans l'état actuel ce sont les parties en personnes qui instruisent leurs procès ou commettent des manouyriers qui n'ont pas la plus petite idée des loix auxquelles est assujéti l'ordre judiciaire, qui les expose à des déffauts de forme, ou bien ils sont défendus par des praticiens qu'ils ne peuvent employer que à grands frais étant dans l'obligation de les faire venir de deux ou trois lieux, au lieu que ces réunions faittes, il ne sera fait choix par le seigneur que de bons procureurs auxquels sera donné des commissions, après s'être assuré de leurs capacités et probitées, sans que cela oblige les justiciables à plus grands frais.

3° Il y aura moins de procès parce que des procureurs intelligens réjetteront beaucoup d'affaires qui prennent naissance sans fondement valable.

4° Ces réunions à laditte baronnerie opéreront un relief qui en imprimera non seulement aux justiciables, mais encore à ceux des seigneuries voisines; éloignera des gens sans avœux, qui trop souvent fréquentent ces seigneuries, la plus grande partie desquelles étantes environnées de bois et de montagne, l'on verra d'une part diminuer les délits civils et de l'autre les délits criminels.

5° Tous les procès criminels s'instruiront en un même siège, où il y a prison sure et forte au lieu que dans les autres seigneuries, de temps immémoriale il n'y a eu de prison, celle de la baronnie de la Bove ayant toujours servie dans les occasions de prison d'emprunt pour les autres seigneuries, il en résulte qu'il faut instruire dans le territoire de chacune seigneurie, et revenir au lieu de détention de l'accusée pour les interrogatoires, ce qui apporte un grand dérangement.

6° Enfin sy ca été un avantage aux justiciables de vingt-cinq seigneuries du duché de la ville de Laon, à ceux de trente paroisses et seigneuries du chapitre de l'église cathédrale de la même ville, à beaucoup d'autres dépendantes des abbayes et communautées religieuses de la même ville que leurs justices soyent administré chacun en un principal siège de laditte ville, quoyque éloignés jusqu'à quatre et cinq lieues de laditte ville, il résultera le même avantage pour les justiciables des seigneuries sus-dites étant d'ailleurs plus à proximité du principal siége et la police générale sera beaucoup mieux observée et exécutée tant pour le civil que pour le criminel, ainsy qu'il en est usé par les officiers des autres justices sus-nommées. Fait et donné par nous officiers sus-dits en la chambre du conseil de ladite baronnie de La Bove ce deux juin mil sept cent soixante dix huit pour ces présentes servir et valoir ce que de raison, dont expédition sera délivrée par le greffier desdites justices.

Digitized by Google

du Languedoc ; clergé, noblesse, tiers-état étaient d'accord ; leurs vœux, à quelques rares exceptions près, émanant, le croirait-on, du tiers-état, sollicitaient la suppression de ces justices. Des cahiers demandaient l'examen et même le concours pour l'admission dans la magistrature. Tous réclamaient l'inamovibilité et le rapprochement des juges et des justiciables tout en évitant la multiplicité des tribunaux [1].

Mais ces questions générales ne peuvent faire l'objet de ce travail. Je ne veux pas examiner ici quels étaient les vœux du Vermandois au point de vue de l'administration de la justice en général, je me contente de terminer en puisant encore, dans les cahiers de ses communes, quelques citations touchant spécialement les justices de villages.

Le cahier du tiers-état de Marle demande la suppression des justices seigneuriales.

« Les abus qui subsistent dans l'administration des justices seigneuriales sont si nombreux qu'il est à désirer qu'il y soit promptement porté remède, si l'on ne juge pas plus à propos de les supprimer, et de ne laisser aux seigneurs dans leurs terres que l'exercice de la police. » (Clacy).

« La longueur des procès, l'artifice des incidents, la prolixité des écritures, l'avidité des praticiens, tant de maux qui font le désespoir et la ruine de ceux qui ont à défendre leurs droits ! (Charmy).

« Le cahier du tiers-état de Soissons demande que les juges seigneuriaux soient inamovibles et que la connaissance des causes où les seigneurs seront intéressés soit interdite à leurs juges. (Soissons).

« Les abus trop nombreux qui existent dans la plupart des justices seigneuriales font désirer au peuple la suppression de ces justices et leur réunion aux siéges royaux. (Noyon).

« C'est avec douleur que nous l'exposons, les petites justices, les justices seigneuriales, sont des justices partiales, pillardes et ruineuses

---

(1) *De l'organisation de la magistrature. Vœux et doléances du Languedoc en 1789*, par M. Henri Rosy (*Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-lettres de Toulouse*, 8e série, t. III, 2e sem., p. 97 et suiv.).

Digitized by Google

qui obligent souvent les moins pauvres à des appels. » (Cuiry-les-Iviers).

Voilà le tableau rapide de cette justice ancienne et des faits et gestes du juge unique, qui n'avait pas seulement la basse justice mais la haute. Sangsue du peuple, valet du seigneur, cancre d'incapacité, fourbe et méchant, ce juge unique avait fini par subir l'écrasement de l'animadversion générale. Et la consultation de Loyseau est appuyée du témoignage d'autres jurisconsultes, des renseignements des papiers de justices et des doléances des populations elles-mêmes [1] vivant deux siècles après lui.

A. COMBIER.

Note du Comité de Lecture.

Dans une deuxième partie intitulée : « Ce qui sera, » M. le Président Combier, avec la compétence que sa longue pratique des fonctions judiciaires lui donne, examine les conditions dans lesquelles sera distribuée la justice, si certains projets de réforme concernant les justices de paix sont adoptés. Il rappelle notamment les conclusions d'un savant travail de M. Georges Picot, membre de l'Institut, « *La réforme judiciaire en France* » et éclairant l'avenir par les constatations historiques réunies dans la première partie de son étude, M. Combier signale les inconvénients que l'extension exagérée de la compétence des justices de paix rencontrera : difficulté de recrutement d'un personnel suffisamment instruit et indépendant ; — impossibilité matérielle d'une instruction et d'une discussion satisfaisante des affaires ;

(1) D'Aguesseau a dit : « Il y a des gens qui avaient imaginé, dans quelques états d'Europe, d'abolir toutes les justices des seigneurs. Ils ne voyaient pas qu'ils voulaient faire ce que le Parlement d'Angleterre a fait. Abolissez dans une monarchie la prérogation des seigneurs, du clergé, de la noblesse et des villes, vous aurez bientôt un état populaire ou bien un état despotique. » (Liv. II, chap. 4).

Loyseau a dit qu'il n'y avait pas d'inconvénient à ce que le premier degré des appels fût en d'autres mains que celles du roi, en vertu d'un titre exprès du roi. — Ces observations restent à apprécier.

Digitized by Google

augmentation certaine du nombre des appels de décisions imparfaites hâtivement délibérées. Ces abus à redouter et dont nous signalons seulement les plus graves, M. le Président COMBIER les étudie en jurisconsulte pratique et expérimenté, mais cette dissertation qui vise l'avenir et qui s'appuie avec force sur les notions historiques révélant les inconvénients du passé, appartient à un ordre d'idées rentrant dans la polémique contemporaine interdite par nos Statuts à la nature de nos publications. En conséquence, le Comité de lecture, pour se conformer d'ailleurs à l'avis émis en séance générale par la majorité des membres présents, s'est vu dans la nécessité de limiter avec regret à la première partie ci-dessus publiée, l'insertion du remarquable et très utile travail de notre très honoré confrère.

Digitized by Google

LA MÈRE-FOLLE.

L'origine de la *Fête des Fous* est très obscure; néanmoins, on peut, d'après le *Prospectus des historiens de Bourgogne,* voir qu'elle était établie sous Philippe-le-Bon (1419-1467).

Elle fut confirmée par Jean d'Amboise, évêque et duc de Langres, gouverneur de la Bourgogne, en 1454.

Peut-être remonterait-elle à Engelbert de Clèves, gouverneur de Bourgogne, qui aurait introduit ce *spectacle* à Dijon, sur les bases de la *Compagnie des Foux*, organisée à Clèves, par le comte Adolfe, en 1381.

On conserve soigneusement, à Clèves, les lettres de cette institution; elles sont déposées aux Archives.

Les *Foux* de Clèves devaient porter sur leurs manteaux: un fou d'argent en broderie, vêtu d'un petit justaucorps et d'un capuchon tissu de pièces jaunes et rouges avec sonnettes d'or, des chausses jaunes et des souliers noirs, et tenant en sa main une petite coupe pleine de fruits.

Ils s'assemblaient le premier dimanche après la Saint-Michel et, à moins de raisons majeures, étaient tenus d'assister à cette réunion.

Il y a tellement de rapports avec cette institution et la *Mère-Folle* de Dijon qu'il est presque certain que c'est à la compagnie de Clèves que la *Mère-Folle doit son origine.*

Les villes des Pays-Bas dépendantes du duché de Bourgogne avaient de semblables fêtes.

Le *prince d'Amour* de Lille se nommait autrefois le *prince des Fous.*

La houpe du *prince d'Amour* de Tournay portait le chapeau vert.

En 1547, on célébra à Lille la *Fête de la principauté des Fous.*

En 1548 Valenciennes eut une fête semblable.

Digitized by Google

A Douai, on faisait la *Fête aux Anes;* à Bouchain, celle du *Prévôt des Étourdis.*

Notre collègue M. du Sein mentionne les fêtes de Sens, de Paris, etc. (*Investigateur*, novembre-décembre 1882, p. 337 et suiv.).

En 1511, on joua aux Halles de Paris, à l'occasion du Mardi-Gras, le *Jeu du prince des Sots et de la Mère-Folle*, où il n'y avait rien de raisonnable si ce n'est le trio suivant chanté par la *Mère-Folle et les jeunes Sots:*

Tout par raison
Raison par tout
Par tout raison.

En 1454, parut un mandement du duc Philippe-le-Bon, pour la *Fête des Fous:*

Philippe, par la Grâce de Dieu
Duc de Bourgogne, ce bon lieu,
De Lothier, Brabant et Lambourg,
Tenant à bon droit Luxembourg,
Comte de Flandre et d'Artois
Et de Bourgogne qui fait trois,
Palatin de Hainaut, Hollande
Et de Namur et de Zélande,
Marquis du Saint-Impérial,
Seigneur de Frises ce Fort Val,
De Salins et puis de Malines
Et d'autres terres près voisines,
A tous les présens qui verront
Et ceux à venir qui orront
Ces nos lettres, sçavoir faisons
Que nous l'humble requête avons
Reçu du haut batonnier
Qu'est venu sur des avanthiers
De notre chapelle à Dijon.
Etc.; etc.

Cette pièce est scellée du sceau du duc, en cire verte, avec lacs de soie rouge, verte et or.

Digitized by Google

La *Compagnie des Fous* était composée d'infanterie. Elle tenait ses assemblées dans la salle du Jeu de Paume, à la requête du procureur fiscal.

Elle avait un guidon sur lequel étaient peintes des têtes de fous, avec plusieurs bandes d'or et la devise :

« *Stultorum infinitus est numerus.* »

De plus, elle possédait encore un drapeau à deux flammes de trois couleurs, rouge, verte et jaune, de la même forme et de la même grandeur que celui du duc de Bourgogne.

On y voyait l'image d'une femme vêtue pareillement des trois couleurs, rouge, verte et jaune, ayant en sa main une marotte à tête de fou, un chaperon à deux cornes avec une quantité de petits fous coiffés de même ; la devise était la même que celle du guidon.

Les lettres patentes de la Compagnie étaient aux trois couleurs et signées par le *Griffon vert*, comme greffier.

Lorsque les Fous s'assemblaient pour manger, chacun portait son plat et la *Mère-Folle* était gardée par 50 hommes.

Le dernier *lieutenant de la Mère-Folle* fut M. Desbaru, surnommé le *capitaine Fracasse.*

Parmi les actes de réception citons celui de Henri de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, l'an 1626.

Le comte d'Harcourt ; Mgr de la Rivière, évêque et duc de Langres ; M. Van de Nesse ; René d'Erquelen ; François Tristan, firent partie de la Compagnie.

Toutes les lettres-patentes étaient conçues dans les mêmes termes. Voici la copie de l'une d'elles :

Acte de réception de Henri de Bourbon, etc., etc.

Les superlatifs, mirifiques et scientifiques Loppinans de l'infanterie dijonnaise, régens d'Apollon et des Muses. Nous légitimes enfants figuratifs du vénérable père Bon-Temps *et de la marotte ses petits-fils, neveux et arrières-neveux, rouges, jaunes et verts, couverts, découverts et forts en gueule, à tous fous, archifous, lunatiques, hétéroclites, éventés, poëtes de nature,*

Digitized by Google

bizarres, durs et bien mols, almanachs vieux et nouveaux, passés, présents et à venir, salut: doubles pistoles, ducats et autres espèces, forgées à la portugaise, vin nouveau sans aucun malaise; sçavoir faisons, et schelme qui ne le voudra croire, que haut et puissant seigneur, maison et couronne de France, chevalier à toute outrance, aurait S. A honoré de sa présence les feslus et guoguelus mignons de la Mère-Folle et daigné requérir en pleine asssemblée d'infanterie, être immatriculé et récapturé, comme il a été reçu et a été couvert du chaperon sans pareil, et pris en main la marotte et juré par elle et pour elle ligue offensive et défensive, soutenir inviolablement, garder et maintenir Folie en tous ses points, s'en aider et servir à toute fin, requèrant lettres à ce convenables: à quoi inclinant de l'avis de notre très redoutable dame et mère, de notre science, connaissance, puissance et autorité; sans autre information précédente à plein confiant de S. A nous avons icelle avec allégresse par ces présentes HURELU, BURELU, *à bras ouverts et découverts, reçu et impatronisé, le recevons et impatronisons en notre infanterie dijonnaise en telle sorte et manière qu'elle demeurera incorporée au cabinet de l'inteste, et généralement tant que Folie durera, pour, par elle y être, tenir et exercer à son choix, telle charge qu'il lui plaira, aux honneurs, prérogatives, prééminences, autorité et puissance, que le Ciel, sa naissance et son épée lui ont acquis. Prêtant S. A main-forte, à ce que Folie s'éternise et ne soit empêchée, ains ait cours et décours, débit de sa marchandise; trafic et commerce en tout pays, soit libre partout et en tout privilégiée. Moyennant quoi, il est permis à S. A ajouter, si faire le veut, folie sur folie, franc sur franc,* ANTE SUB ANTE, PER ANTE, *sans intermission, diminution ou interlocutoire que la branle de la machoire et ce aux gages et prix de sa valeur, qu'avons assigné et assignons sur nos champs de Mars et dépouilles des ennemis de la France, qu'elle lavera par ses mains, sans en être comptable. Donné et souhaité à S. A.*

A Dijon, où elle a été
Et où l'on boit à sa santé,
L'an six cent mil avec vingt six
Que tous les Foux étaient assis.

Signé par ordonnance des redoutables seigneurs buveurs et folatiques et contre-signé

DES CHAMPS, MÈRE

et plus bas: le

GRIFFON VERT.

Digitized by Google

Parmi les devises de la Compagnie nous relevons :

Combien de curieux empressés à me voir,
Pourraient en me voyant se passer de miroir.

Le monde est plein de Fous et qui n'en veut pas voir
Doit se tenir tout seul et casser son miroir.

Cette institution, si bien appropriée à l'esprit bourguignon, disparut dès que le monde fut devenu sinon plus sage du moins plus vieux; *elle fut supprimée en 1630 par Louis XIII.*

Magistrats, avocats, procureurs, marchands, bourgeois, etc., s'y donnaient rendez-vous.

Le *chef* de la Compagnie se nommait *Mère-Folle.* Il faisait des *montrées* ou revue de son armée, présidait une sorte de tribunal facétieux et prononçait des jugements que son *procureur fiscal vert* se chargeait de faire exécuter. Ces procès et plaidoyers risibles, ces cavalcades, ces promenades solennelles, ces jeux burlesques mettaient en évidence les attributs de la Folie, le Bonnet vert, la Marotte et les Grelots [1].

Le chef de la Compagnie avait sa cour, comme un souverain, sa garde-suisse, ses officiers de justice, son chancelier et son grand écuyer.

Parmi les singularités de la Bourgogne signalons: *le Gaillardon* à Chalon-sur-Saône; *la Société des Ménestriers* à Auxonne; *le Pape-Gai* à Avallon; *le Roi de la Pie* à Dôle; *la Danse aux Sabots* à Langres.

Les compagnons de la *Mère-Folle* se réunissaient habillés en vignerons, *barozai;* déguisés sous des costumes bizarres, parcouraient les rues de Dijon en chantant, sur des chariots, des couplets et des satires, censurant ainsi les mœurs du temps.

Leur apparence de folie cachait une véritable sagesse.

C'est vraisemblablement de ces chariots que vient le proverbe assez usité encore, à Dijon: *charretée d'injures.*

Les *moqueurs* de Dijon *devaient savoir profiter de l'occasion.*

A. CLARIN DE LA RIVE,
Membre titulaire correspondant de la *Société des Etudes historiques,*
Officier du Nichain-Sftikhar.

(1) La ville de Dijon vient d'acquérir, pour le Musée, les attributs de la Mère-Folle que possédait un savant antiquaire de Beaune.

Digitized by Google

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

1. **Etude sur l'état mental de J.-J. Rousseau**, par M. Alfred Bougeault, *Rapport* de M. Jules David. — 2. **Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen**, *Rapport* de M. d'Auriac. — 3. **Histoire de l'Académie de Marine**, par M. Doneaud du Plan. — 4. **L'Ancienne Rome** : sa grandeur et sa décadence expliquées par la transformation de ses institutions, par M. le général Favé. — 5. **Convocation du Tiers-Etat de St-Omer aux Etats-Généraux de France et des Pays-Bas**, par M. Payart d'Hermancourt, *Rapport* de M. Fabre de Navacelle.

1. — Étude sur l'état mental de J.-J. Rousseau, par M. Alfred Bougeault.

Le livre de M. Bougeault est triste, et son mérite sert précisément à nous impressionner davantage. Il est triste, parce que constater les faiblesses du génie, montrer comme la moindre absence de bon sens et de sagesse ravale l'esprit le plus audacieux, l'écrivain le plus éloquent, prouver à quel point la misère humaine est inhérente au cœur le plus fier, au caractère le plus indépendant, parce que, en un mot, remplacer en nous l'admiration par la pitié est un fait affligeant, qui nous trouble et nous humilie à la fois. Qu'est-ce à dire? Faut-il en conclure que le talent n'est pas adhéquate à l'homme, que le vent de l'inspiration souffle comme il veut, où il veut, sans s'inquiéter de l'esprit qu'il féconde? Voyez combien de fois l'idée semble en contradiction avec celui qui l'exprime, combien l'œuvre est loin de l'individu qui la produit : nos plus chastes cantiques sont versifiés par un débauché, les préceptes de la morale la plus sévère sortent parfois de la bouche la moins pure. Nous avons trop suivi la tradition

Digitized by Google

des anciens : Sénèque écrivant du mépris des richesses sur une table d'or; le prudent Horace chantant le courage dans les combats, et Catilina pérorant sur l'amour de la patrie. Ces exemples ne prouvent qu'une chose, c'est qu'il ne faut pas plus regarder au cœur du moraliste qu'à la dent d'un cheval qu'on vous donne. Aussi est-ce une école aléatoire que celle qui étudie l'homme autant que l'œuvre, et prétend expliquer l'un par l'autre.

Une fois tout parti pris sur notre désillusion, nous reconnaitrons avec un véritable plaisir l'art supérieur que M. Bougeault a mis à grouper les faits qu'il rapporte, son talent d'interprétation de la pensée, ses rapprochements accablants, ses conséquences implacables mais justes, tout ce qui sert à rendre odieux le caractère et indigne la conduite de J.-J. Rousseau. Certes, au fond, nous pensons comme M. Bougeault, mais nous n'aurions pas osé le dire avec ce courage et cette rigueur. Nous aurions cherché les circonstances atténuantes. Oui! J.-J. Rousseau est insociable, parce qu'il est méfiant; il est ingrat, parce qu'en analysant le bienfait, il y voit souvent plus d'orgueil que de véritable sympathie; oui, grisé par des succès éclatants, qui l'ont plus embarrassé que charmé, il devient orgueilleux en dedans, et sa timidité naturelle l'amène à la brusquerie dans ses actes comme dans ses termes; oui, il est dur avec ses confrères, parce que les surpassant par le génie, il constate chez beaucoup d'entre eux la fausseté de leur admiration, la perfidie de leurs conseils, la gêne qu'il leur cause, la jalousie qu'il leur inspire; oui, il est violent contre la société, parce qu'il sent plus vivement que tout autre la situation précaire que l'obscurité de la naissance, l'absence de la fortune, l'indépendance du caractère réservaient aux gens de lettres sous l'ancien régime; oui, il est parfois grossier avec les grands, parce qu'il ne veut être ni famélique, ni flatteur; oui, il est malade, aigri, exaspéré, mais est-il fou?

Assurément J.-J. Rousseau a été persécuté; Genève et Paris se sont montrées à son égard aussi cruelles l'une que l'autre. Les philosophes, les écrivains, les gouvernements l'ont tour à tour calomnié, dénoncé, tourmenté. C'est qu'il avait un vice qu'un siècle ne pardonne jamais, le vice de le devancer, de le critiquer, de ne pas communier avec ses idées, de ne pas voiler ses erreurs. Son criterium

Digitized by Google

n'était emprunté à aucune école, il ne l'avait demandé qu'à sa seule conscience. Tout douteux que fût ce criterium, il lui était propre, et il eut la franchise et la fermeté de ne juger que par lui, et de faire face de tous côtés à ses adversaires. C'est une justice à lui rendre qu'aucune considération ne l'arrête dans l'émission de sa pensée ; il défend de toutes ses forces, disons de toute son éloquence, ce qu'il croit la vérité. Pas de scrupules, pas de faux-fuyants chez lui ; il va droit au but, sans accorder la moindre concession, même dans la forme, aux convenances, au rang, à l'amitié. Sa conviction est tout. Pourquoi la suspecter ? Parce qu'il n'appartient à aucun parti, parce qu'il veut écrire en dehors de toute influence, parce qu'il est véridique en même temps avec la cour, le clergé et les philosophes. Dès lors on le fuit, on l'écarte, on l'isole, ses meilleures amis sont gênés avec lui ; il est déjà un solitaire, il peut devenir un monstre. Et pourtant il écrit encore, et certaines parties de son *Emile* ont une action directe sur les mœurs : on le loue, on l'applaudit, on le prône ; mais la calomnie ne désarme pas, et l'on condamne, chez des protestants, l'aspiration vers Dieu la plus chaleureuse qu'on ait jamais écrite, *la profession de foi du vicaire savoyard*. Ce célèbre aveu est assurément plus que la déclamation brillante d'un déiste, c'est le cri prodigieux d'une âme affamée de vérité, c'est le *De profondis* le plus éloquent après celui du roi prophète.

Il est certain que la vie privée de J.-J. Rousseau fut très condamnable ; mais si on l'excuse par la folie, elle perd en partie sa signification spéciale et salutaire. Quoi de plus extraordinaire, en effet, que cet homme incertain, contradictoire, mal éduqué, mal appris, farouche et sauvage, qui devient un poète si élevé, une âme si sensible et si délicate, un admirateur si enthousiaste de la nature dans ses *Promenades d'un rêveur solitaire* ! Comment se fait-il que ce misanthrope atrabilaire, qui méprise les hommes et les fuit, trouve des accents si enflammés pour leur prêcher la vertu et le dévouement civiques ? Pourquoi, lui si difficile à vivre, condamne-t-il avec tant d'énergie le duel, ce combat singulier où Dieu n'assiste pas toujours ? Pourquoi flétrit-il avec tant d'éloquence le suicide, lui destiné à s'y abandonner un jour ? Pourquoi donne-t-il aux mères de si excellents conseils à l'avantage de la famille, lui qui devait mettre ses enfants à

Digitized by Google

l'hospice? Pourquoi enfin ce déiste irrésolu a-t-il écrit cette page admirable sur la mort du Christ comparée à celle de Socrate? C'est qu'il y a là un mystère psychologique, dont nous ne savons pas nous rendre compte; c'est que l'inspiration, quand elle s'arrête sur un individu, le transforme, lui dicte à son gré les paroles les plus opposées à sa nature, se sert du génie de l'écrivain comme d'un interprête à ses ordres, et laisse ensuite l'homme retomber dans toutes les faiblesses de l'humaine engeance.

Quel exemple de ce phénomène que ce rêveur sans scrupule, ce père sans entrailles, ce mari sans affection, cet ami sans indulgence, et qui, à certains moments de sa vie agitée et malheureuse, écrit des pages admirables, d'un style si élevé, si puissant, si grandiose qu'il est devenu un modèle pour Bernadin de Saint-Pierre d'abord, pour Chateaubriand ensuite, et enfin pour Georges Sand. Il est vrai que J.-J. Rousseau n'a pas seulement enflammé de grands esprits et de nobles cœurs; quelques unes de ses utopies ont malheureusement servi à couvrir les actes des plus exécrables révolutionnaires; mais est-ce sa faute si l'on a indignement interprété sa pensée, si l'on a tiré de ses prémices imprudentes de si odieuses conséquences? Hélas ! encore une fatalité contre sa personne; encore une trahison du sort à son endroit ! N'oublions pas, pourtant, que c'est à lui seul que ses disciples les plus coupables doivent l'invincible persistance du sentiment religieux; aussi préférons-nous encore l'*Etre suprême* de Robespierre au *ni Dieu, ni maître* de nos nihilistes modernes.

Que M. Bougeault nous pardonne donc la tristesse dont nous parlions en commençant; elle n'est, à coup sûr, que toute personnelle, et elle n'amoindrit en rien, même à nos yeux, le talent qu'il a montré dans son livre. Jules David.

---

2. — Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Messieurs,

Vous avez bien voulu me confier l'examen des *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen* pour les années

Digitized by Google

1879-1880 et 1880-1881. C'est une lourde tâche; mais vous me la rendez si facile par la bienveillance avec laquelle vous accueillez mes faibles travaux que je n'ai pas hésité un seul instant à entreprendre le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter.

Ecartant tout d'abord la partie scientifique, dans laquelle je trouve cependant à signaler un intéressant mémoire de M. GRAVIER, intitulé *Les Normands sur la route des Indes*, j'appellerai en premier lieu votre attention sur un travail dû à la plume de M. le vicomte d'Estaintot. Il a pour titre : *Notice sur les origines de la Cour des aides de Normandie.*

Les Cours des aides étaient, vous le savez, des tribunaux chargés de juger, en dernier ressort, tous procès civils et criminels concernant les impôts appelés aides, tailles et gabelles. Nos rois en avaient successivement établi une douzaine dans diverses villes; mais la première de toutes fut certainement la Cour des aides de Paris qui remonte à l'an 1355.

Quant à la Cour des aides de Normandie, dont on ignore l'origine exacte, elle ne paraît pas avoir été instituée avant le milieu du xve siècle. Cent ans plus tard, cette Cour avait deux présidents, quatre généraux, quatre conseillers, un avocat et un procureur-général; mais, en 1649, le nombre de ses magistrats était considérablement augmenté : on n'y comptait pas moins de trois présidents avec vingt-sept conseillers, un procureur-général et deux avocats généraux.

Cet état subsista avec quelques modifications jusqu'en 1706, époque à laquelle un édit royal confondit la Cour des aides avec la Chambre des comptes, pour ne former qu'une compagnie souveraine sous le nom de Cour des comptes, aides et finances de Normandie.

L'Académie de Rouen a certainement félicité M. d'Estaintot des indications qu'il a fournies sur l'état du personnel de la Cour des aides de Normandie; mais nous devons regretter, nous, que l'auteur n'ait pas cru devoir donner plus de développements à son travail. Les manuscrits (ils sont, je crois au nombre de quatre) qui étaient à sa disposition, et l'*Histoire du Parlement de Normandie* par A. Floquet lui fournissaient certes des documents précieux dont il aurait pu faire un excellent usage. Nous aurions lu avec plaisir divers arrêts rendus contre les contribuables récalcitrants; nous aurions aussi appris avec un intérêt

Digitized by Google

réel comment la gabelle fut accueillie en Normandie, et avec quelle promptitude la sédition, née à Avranches, se propagea partout, à Vire, à Coutances, à Mortain, à Bayeux, à Caen et en bien d'autres lieux.

Il y avait dans une étude ainsi comprise nombre de faits très importants à connaître, et il est probable que M. d'Estaintot ne les négligera pas le jour où il complètera sa trop courte notice sur la Cour des aides de Normandie.

M. de Granville a voulu aussi déchirer un voile du passé, et il a recherché avec beaucoup de conscience tout ce qui se rapportait à l'une des anciennes portes faisant partie de la première enceinte de Rouen.

Cette porte, qui subsista jusqu'en 1560, était connue sous le nom de *Porte Sainte-Appolline*, et son histoire se relie à celle de l'antique prieuré de Saint-Lô. Quand, au jour des Rameaux, les chanoines réguliers de ce monastère allaient chercher à Saint-Godard le *Corpus Domini*, le prieur ne se mettait en marche qu'après avoir reçu des mains de l'échevin les clefs de la ville. Seul, il devait les porter, accompagné de quatre arquebusiers, marchant deux en avant et deux par derrière; alors il était accompagné de tout le clergé des paroisses qui dépendaient de son territoire. Les châsses renfermant les reliques de Saint-Lô et de S. Rumphaire étaient portées par de jeunes clercs, et la foule suivait en chantant; chacun ayant à la main les rameaux bénits par l'archevêque de Rouen.

Lorsque la procession était arrivée au carrefour de la Crosse, près de la porte Sainte-Appolline, le cortège s'arrêtait, et l'officiant plaçait le Saint-Sacrement sur un magnifique reposoir que le propriétaire de la maison voisine était obligé d'établir tous les ans à ses frais. Pendant cette station, quelques jeunes clercs montaient dans la maison, dite l'*Hôtel du Grand Pont*, qui était construite en travers de la rue sur la porte de la ville, et là ils chantaient le *Gloria, laus et honor* répété par la foule. A ce moment le prieur ouvrait la porte avec les clefs qui lui avaient été remises, et la procession pouvait enfin entrer dans la ville.

Comme preuve de l'importance qu'on attachait alors à la solennité de cette journée, M. de Granville, dont la notice est bien faite, cite

Digitized by Google

une ordonnance de Philippe V, datée de 1320, par laquelle le roi de France autorise les gens de l'église de Rouen à prendre, dans sa forêt de Rouvray, pour célébrer convenablement le dimanche des Rameaux, tout le buis qui sera nécessaire, jusqu'à la concurrence d'une charretée attelée de deux chevaux. Il nous signale aussi un curieux procès, soutenu en 1393, par le propriétaire de l'Hôtel du Grand-Pont, refusant de laisser entrer chez lui des gens qui venaient y chanter le *Gloria*, sans sa permission.

Assurément c'était une servitude gênante, pénible même; mais, à cette époque, il eût été difficile de détruire une coutume depuis longtemps établie, et Regnault Cousin, le propriétaire, dut céder, à la condition qu'on le préviendrait à l'avance. Cependant au XVIe siècle, alors que l'hôtel du Grand-Pont appartenait à un certain Allorge, sieur de Pissy, la porte Sainte-Appolline et les appartements situés au-dessus furent abattus.

C'était en 1560. Or, un érudit des plus distingués, M. de Beaurepaire, dont j'ai déjà parlé l'an dernier, a trouvé le sujet d'une étude sérieuse et très attrayante dans un document de la même époque. Ce document ne se rapporte pas à la ville de Rouen, mais il appartient aux archives du département de la Seine-Inférieure, où il a été déposé, il y a peu d'années, par les héritiers du vicomte Dambray. Il s'agit d'un registre des comptes tenus en 1558 par Guillaume Le Fieu, receveur et payeur de l'écurie de la reine Catherine de Médicis. M. Charles de Beaurepaire a analysé ce registre, et la notice qu'il a publiée démontre tout l'intérêt historique d'un pareil document.

On sait le goût de l'épouse de Henri II pour l'exercice du cheval. Nulle dame de la cour ne l'aimait certes autant qu'elle. Du reste, Brantôme nous assure que Catherine de Médicis « estoit fort bien à cheval et s'y tenoit de fort bonne grâce; elle avoit toujours fort aymé d'aller à cheval jusques à l'âge de soixante ans, et c'estoit un de ses grands plaisirs de faire grandes et vistes traictes. » Ailleurs il dit encore : « Il faisoit beau voir quand la Royne alloit par pays. Vous eussiez vu quarante ou cinquante dames ou damoiselles la suivre, montées sur de belles haquenées bien harnachées, et elle se tenoit à cheval de si bonne grâce que les hommes ne s'y paroissoient pas mieux. »

Digitized by Google

Son écurie n'avait cependant rien de la magnificence et du luxe qu'on pourrrait supposer. Au mois de janvier 1558, le nombre des montures était de 49, en y comprenant les mulets de selle et de trait : au mois de décembre, ce nombre s'était élevé à 57. Il faut remarquer cependant que les princesses Elisabeth et Claude, filles de la reine, avaient aussi chacune une haquenée et 3 mulets pour leurs litières. La troisième fille de Catherine de Médicis, la princesse Marguerite était alors âgée de six ans à peine.

Si l'écurie de la reine était peu riche en chevaux, elle était encore moins bien montée en voitures. Ainsi on n'y trouve qu'un seul coche à deux chevaux, une charette également à deux chevaux, un charriot branlant pour les dames, un autre pour les demoiselles, et un troisième pour les femmes de chambre ; plus 2 litières traînées par des mulets. La première de ces litières était tendue de velours noir et de satin rouge cramoisi ; les brancards en étaient garnis de clous dorés.

A chaque pas de sa notice, M. de Beaurepaire nous démontre combien ce document est précieux à consulter. Ainsi il nous fait connaître les noms des demoiselles de la cour, ces *divinités humaines*, comme les appelait Brantôme. Il nous dit également les valets et les femmes de chambre qu'elles avaient à leur service. Nous y voyons figurer les douze pages de la reine, tous habillés de vert et de blanc (couleurs de Catherine de Médicis) avec leur valet, leur barbier-chirurgien, leur maître d'escrime et leur maître d'école ou instituteur.

Une chose digne de remarque dans ce *Compte de l'écurie*, c'est que, si grande que fût la richesse des châteaux royaux, les objets qui servaient à leur décoration n'étaient pas en si grand nombre qu'il ne fallût les transporter d'un lieu à l'autre à la suite de la cour. M. de Beaurepaire le constate pour les meubles en général ; mais on peut aussi se convaincre que Catherine de Médicis, dans ses nombreux déplacements, n'oubliait jamais les articles de parfumerie : « bouteilles, petits sacs à mettre poudres de senteurs, poudre de violette pour garde-robes, etc. » En fait d'objets de toilette, on n'indique que les chapeaux, lesquels, chose étrange, sont payés sur les fonds de l'écurie.

Rien de plus à signaler dans ce *Compte de l'écurie de la Reine* si bien étudié par l'auteur de la notice. Je me bornerai à mentionner le nombre des personnages attachés à ce service.

Digitized by Google

Il y avait un premier écuyer, quatre écuyers servants, un contrôleur, un directeur des pages et un chapelain. Venaient ensuite dix laquais, six valets de pied pour les demoiselles, quatre valets de pied pour les charriots, huit palefreniers, cinq fourriers, deux valets de pages, deux maréchaux de forge, un capitaine de charroi, un capitaine de mulets de charge, trois charretiers de charriots branlants, un muletier des coffres de Mesdames, un tailleur, un sellier, une lavandière, et enfin deux pourvoyeurs pour la nourriture des montures.

N'oublions pas, avant de quitter ce sujet, de constater qu'on avait rattaché à l'écurie le gouvernement des chiens confié à un nommé Jean Etienne. On lui payait 4 sous par jour, 50 sous par mois pour son habillement, et de plus 20 sous pour fournir de la paille aux chiens.

Je devrais m'arrêter à l'examen d'une étude intitulée : *Quelques notes sur Shakespeare;* mais je craindrais de m'attarder, sans peut-être vous intéresser beaucoup. Ce n'est pas que le travail dont je parle n'offre point d'attrait particulier. Tout au contraire, M. Marais a donné à l'Académie de Rouen une dissertation aussi bien pensée que bien écrite sur le grand poète anglais. Non seulement il présente Shakespeare sous deux aspects bien différents dans le drame et la comédie; mais il montre aussi tout à la fois le peintre énergique des passions et des crimes, et le chantre gracieux de la fantaisie la plus délicate. Juliette, Desdémone, Ophélie, ces créatures délicieuses du poète, viennent tour à tour devant lui représenter l'amour sous les traits les plus aimables, tandis que Macbeth, l'horrible femme, apparaît avec son aspect repoussant. En résumé, M, Marais est un admirateur passionné de Shakespeare : il salue le poète comme le créateur du drame romantique, et nous ne saurions le désapprouver.

Après le poète anglais, l'Académie de Rouen s'est retrouvée sur son terrain en publiant l'étude consciencieuse que M. Hédou a faite d'un peintre qui vécut trop peu pour acquérir une gloire réelle, mais dont le talent méritait pourtant d'être signalé.

Pierre Charles Le Mettay, né à Fécamp le 19 juillet 1726, fut élève de Boucher et obtint le grand prix de peinture, à l'âge de 22 ans. Envoyé à Rome, il n'utilisa pas bien, paraît-il, son séjour à l'Académie, car, au lieu de s'inspirer des grands maîtres et de tra-

Digitized by Google

vailler d'après l'antique, il se mit à brosser de grands tableaux pour les églises. Cependant son goût l'entraînant vers la peinture des scènes maritimes, il visita les principaux ports de l'Adriatique, et peignit alors des vues fort exactes animées par des groupes de matelots.

Avant de rentrer en France, Le Mettay voulut passer par Turin, et il y resta trois années. Il avait trente ans quand il revint se fixer à Paris, et, dès l'année suivante, il se présenta comme candidat à l'Académie qui ne tarda pas à l'agréer. C'est à ce titre qn'il put prendre part à l'exposition de peinture de 1757, et son *Bacchus naissant* y fut particulièrement remarqué. La composition de ce tableau était gracieuse, les figures en étaient charmantes et le paysage très beau.

Encouragé par ce succès, Le Mettay songea à se faire recevoir académicien. Le 3 mars 1759, il présentait à l'Académie l'esquisse du tableau qui lui avait été commandé pour sa réception, et vingt-six jours après, le 29 mars, il succombait presque à la fleur de l'âge. Sa santé faible et délicate n'avait pu résister aux fatigues de ses études et de ses voyages.

Il est certain que Le Mettay a beaucoup produit. Cependant on connait fort peu des toiles qu'il a laissées. On doit donc regretter que M. Hédou n'ait pas cherché à en reconstituer le catalogue. Tout le monde a pu voir les *Bergers Romains,* gravés par Leveau, et la belle *Vue du golfe de Naples,* gravée par Zing. Le musée de Fécamp possède deux *Marines* de Le Mettay, et l'église Saint-Etienne de la même ville reçut de lui une *Flagellation* qui n'est pas sans mérite. Parmi les œuvres de cet artiste que la gravure a interprétées, il faut encore citer une *Diane au bain* par Viel, et le *Satyre amoureux* par Le Vasseur. Enfin les amateurs recherchent les nombreux dessins que Le Mettay a exécutés et qui furent vendus après sa mort.

Nous abordons les mémoires publiés par l'Académie de Rouen pendant l'année 1880-1881, et je remarque tout d'abord que, si les travaux historiques y sont moins nombreux, ils ne sont pas moins intéressants. Un document curieux et deux notices sur des personnages normands ont particulièrement appelé mon attention.

Voyons en premier lieu les notices individuelles. Dans la première, M. Hédou, qui étudie surtout la vie des artistes, nous rappelle le

Digitized by Google

souvenir d'un peintre contemporain, Jean-Jacques Sorieul, né à Rouen, le 18 décembre 1823.

Elève d'Hippolyte Bellangé, et plus tard de Léon Cogniet, il s'adonna spécialement aux sujets militaires, et les tableaux qu'il exposa aux salons de 1847, 1848, 1849 et 1850 ne manquaient pas d'un certain mérite. Après la guerre de Crimée, il accompagna M. de Morny dans son ambassade en Russie, et reparut au salon de 1863, avec son *Drapeau du 91e à la courtine de Malakoff*. Bientôt après, le gouvernement lui commanda une grande toile qui devait représenter la *Bataille du pont de Traktir*. L'artiste y travaillait avec ardeur, quand le 13 août 1871, en se rendant à son atelier, il fut frappé d'une congestion cérébrale qui termina ses jours.

Ici M. Hédou a étudié non seulement l'œuvre mais encore le caractère léger et indolent de Sorieul. Sa notice est bien conçue et les faits y sont judicieusement présentés. Elle est écrite avec conscience, et sera certainement lue avec plaisir par tous ceux qui vaudront connaître la vie de l'artiste rouennais.

La seconde notice, due aux patientes recherches de M. de Duranville, est consacrée à la mémoire d'un sieur Pierre de Bréauté qui vivait à la fin du XVIe siècle. Ce jeune seigneur avait obtenu du roi Henri IV l'autorisation d'équiper à ses frais une compagnie de cavalerie, et de la mettre au service de Maurice de Nassau, dans la lutte que ce prince soutenait contre les Espagnols.

A peine rentré en France, après la campagne de 1599, Pierre de Bréauté apprend que son lieutenant a été surpris par la garnison de Bois-le-Duc et fait prisonnier. De plus il est informé que le gouverneur de Bois-le-Duc a tenu des propos injurieux sur son compte. Sans perdre de temps, le chevalier français adresse à son ennemi un cartel qui est accepté.

A cette époque, l'usage commençait à s'établir d'amener plusieurs champions sur le terrain. Bréauté se présente avec vingt-et-un combattants. Le gouverneur devait venir avec un nombre égal; mais il juge prudent de se faire remplacer par son lieutenant, et quand le combat est engagé, il intervient dans le champ clos à coups de canon. Quelques uns des champions de Pierre de Bréauté s'empressent de fuir ; bientôt d'autres les suivent; mais le capitaine se bat comme un

Digitized by Google

lion. Trois fois il change de cheval; enfin il tombe au pouvoir des ennemis qui le transportent à Bois-le-Duc, où il est massacré à coups de dagues et de pistolets.

Ce fait se passait le 3 février 1600. La famille réclama le corps du jeune chevalier, qui fut rapporté à Néville, près de Saint-Valery-en-Caux, et déposé dans la sépulture de ses ancêtres, le 8 mai suivant.

M. de Duranville a retracé avec beaucoup de talent tout ce qui se rapporte à ce tragique événement. Il dit l'indignation que cet assassinat souleva partout, et les efforts vainement tentés par Adrien de Bréauté pour venger la mort de son frère; il signale une complainte faite dans le pays à cette occasion, une gravure de Sébastien Vraneck représentant cet acte horrible, et enfin une publication faite par Jean de Rouen, sieur de Commenville, sous ce titre : *Deux consolations de M. Jean de Rouen aux deux très sages et très vertueuses dames de Bréauté, mère et femme, sur l'assassinat fait nouvellement de sang froid à leur fils et mari, le jeune seigneur de Bréauté*, en Flandres. Paris, chez Philippe Du Pré.

Je m'arrêterais ici, si je n'avais, comme je l'ai déjà dit, à parler d'un document qui a servi de texte à M. de Beaurepaire pour donner un mémoire fort intéressant sous ce titre : *Procès en nullité de mariage en 1553.*

Le fait en lui-même n'a rien de surprenant; mais, en examinant un point d'histoire locale, l'auteur a su retracer un épisode curieux et attachant qui nous introduit dans la société normande du XVIe siècle.

En deux mots, voici les faits :

Jean de Hotot, allié, par parenthèse, à la famille de Bréauté dont il vient d'être question, Jean de Hotot, dis-je, avait demandé en mariage Marie de Marbeuf. Il y avait eu, de part et d'autre, engagement mutuel de se prendre pour époux, fiançailles devant un prêtre, dans une maison particulière et même des marques de tendresse bien naturelles dans ces circonstances. Mais à la suite de discussions entre le gendre et la belle-mère, au moment de la rédaction du contrat, Mlle de Marbeuf voulut reprendre sa parole et sa liberté. Elle prétendit qu'il n'y avait point eu entre elle et M. de Hotot, *paroles de présent*, mais *paroles de futur*. Mieux informée, disait-elle, sur le

Digitized by Google

caractère et la conduite de son fiancé, elle demandait à rester sous la tutelle de sa mère.

Comme il n'y avait alors aucune de ces formalités solennelles et tutélaires, aujourd'hui prescrites pour la célébration du mariage, Mlle de Marbeuf, s'appuyait sur ce fait que l'engagement réciproque, seulement pris dans une maison particulière, était nul, et que d'ailleurs il n'avait pas été béni et consacré dans une église et par le curé de la paroisse.

L'autorité compétente, dans un cas semblable, eût été l'official; mais M. de Hotot la récusa, et le procès fut porté directement devant le cardinal de Vendôme, dit plus tard le cardinal de Bourbon, qui était pour lors archevêque de Rouen.

Ce prélat nomma des commissaires qui durent faire une enquête, et on procéda à un double interrogatoire, d'abord celui des témoins produits par Marie de Marbeuf, puis à celui des témoins produits par M. de Hotot.

M. de Beaurepaire n'a pu prendre connaissance du premier de ces interrogatoires. Il n'a retrouvé que ceux qui étaient peu favorables à la future, et ne sait rien non plus de la sentence de l'archevêque; mais les pièces de la procédure qu'il a pu voir lui ont fourni assez d'éléments pour lui permettre de jeter un regard discret sur les mœurs et les coutumes de nos pères au XVIe siècle. Il nous montre une société assurément distinguée, mais où les passions humaines, les mêmes dans tous les temps, n'embellissent pas les personnages.

Analysant, avec sa sagacité accoutumée, les documents qu'il a eus entre les mains, M. de Beaurepaire nous fait connaître encore les intérieurs des maisons de ce temps, le mobilier, les réceptions, et, après nous avoir conduits avec intérêt dans ce milieu animé, il s'écrie: « Ainsi tout passe et tout s'oublie, comme les amours de Jean de Hotot et de Marie de Marbeuf. »

Eh bien ! non, si tout passe, il n'est pas permis de dire que tout s'oublie. Notre mission à nous est au contraire de fouiller dans le passé, de le reconstituer autant que possible, et de le faire revivre, afin que nos successeurs ne puissent jamais plus oublier.

EUGÈNE D'AURIAC.

Digitized by Google

3. — Histoire de l'Académie de Marine, par M. Doneaud du Plan

Nous avons à remercier notre infatigable confrère, M. Doneaud du Plan de l'envoi d'un travail considérable, l'*Histoire de l'Académie de Marine*, qui, accueilli déjà dans toutes les bibliothèques de la marine, a reçu, à bon droit, une publicité très importante.

L'Académie de Marine, née à Brest de l'initiative privée, fut constituée officiellement, le 30 juillet 1752; après une interruption due à la guerre de sept ans, elle reprit ses séances en 1759 et disparut à la Révolution.

M. Doneaud du Plan nous donne les noms de tous ses membres, et fréquemment, des notices sur la vie militaire et les travaux de chacun d'eux — les questions posées par l'Académie, les mémoires qu'elle a reçus, et l'analyse de ceux de ces mémoires qui se sont retrouvés dans ses archives : enfin la mention des procès-verbaux de ses séances.

Malgré les progrès de la météorologie, malgré les modifications fondamentales qu'ont subies l'artillerie des vaisseaux, leur construction, leurs moteurs, beaucoup des mémoires cités conservent une importance réelle, au moins au point de vue de l'histoire. Sachons donc gré à M. Doneaud du Plan d'avoir préservé de l'oubli une institution qui eut son heure d'illustration et d'utilité : et souhaitons, si la *Société des Études historiques* doit disparaître à son tour, qu'un résurrectionniste aussi zélé que M. Doneaud du Plan, dise un jour à nos neveux les efforts que nous faisons pour servir la science et les progrès que nous aurons pu susciter.

FABRE de NAVACELLE.

---

4. — L'Ancienne Rome : sa grandeur et sa décadence expliquées par la transformation de ses institutions, par M. le Général Favé.

Je me reproche d'avoir laissé passer, sans vous la signaler, une œuvre considérable d'histoire militaire : celle qu'à publiée en 1880, M. le Général Favé sous le titre : « *L'Ancienne Rome : sa grandeur et sa décadence expliquées par la transformation de ses institutions.* »

On sait que les armées Romaines furent pendant les sept premiers

Digitized by Google

siècles de Rome, formées de milices : Auguste établit des armées permanentes. Il y a donc là la mise en action des théories opposées qui appellent, à bon droit, l'attention patriotique de tous les hommes qui étudient la meilleure mise en œuvre des forces nationales. L'histoire, avec le commentaire qu'en donne le général Favé, remplit là son rôle éminemment utile en montrant ce qu'ont été, dans la pratique, les conceptions que les esprits spéculatifs préconisent avec quelque légèreté, ou examinent avec une sage appréhension des difficultés que rencontra leur réalisation.

L'avantage d'une armée permanente ressort de tous les enseignements de l'histoire. L'étude constante de l'art, l'orgueil de la profession, le sentiment des devoirs spéciaux qu'elle impose, rendent les officiers et les soldats de l'armée permanente supérieurs, en moyenne, aux officiers et soldats d'une milice.

La milice présente, de son côté, cet intérêt considérable, qu'elle englobe la population tout entière, en sorte que la nation peut mettre sur pied jusqu'à son dernier homme, et renouveler presque indéfiniment ses armées vaincues de façon à lasser l'ennemi, limité en nombre, que ses succès même ont épuisé.

La balance des compensations peut donc s'établir, et s'il arrive que la milice d'une nation soit exercée par des guerres incessantes, que l'esprit militaire y soit tel que le recrutement, même poussé à ses dernières limites, n'y rencontre jamais d'obstacles ; s'il arrive, en outre, que les relations extérieures et la direction de la guerre soient confiées à une aristocratie pour laquelle la politique et les armes sont une profession étudiée dès l'enfance, la milice l'emportera à la longue sur les armées permanentes.

Ainsi Rome, rencontrant les armées permanentes de Pyrrhus ou d'Annibal, subit d'abord de nombreuses défaites, se releva sans cesse avec une indomptable persévérance, et finit par avoir raison d'armées affaiblies en nombre et en qualité d'hommes.

C'est que sa politique était admirablement dirigée par le Sénat qu'avaient institué Romulus, Servius Tullius ; que son peuple répondait par sa fermeté à la constance des sénateurs ; que des guerres incessantes avaient formé dans une certaine mesure, tous les chefs et tous les soldats.

Digitized by Google

Ajoutons — et c'est en ceci que M. le Général Favé sera un excellent guide — que la constitution militaire imposait un service habituel, surtout à l'aristocratie qui devait fournir des chefs à l'armée — que le butin fait, les terres conquises, compensaient, et au-delà, les dépenses imposées à l'Etat et aux particuliers par la guerre ; enfin que les industries nécessaires étaient exercées par des esclaves qui n'entraient pas dans la milice, et dont les aspirations n'avaient point d'influence sur les citoyens.

Toutefois, en disant que le prix des combats compensait les dépenses de la guerre, nous avons touché à une cause qui agita les premiers siècles de la République : les dettes contractées par les nécessités du service. La répartition du butin entre l'Etat, les chefs et les soldats varia sans cesse et passionna les dissentiments intérieurs jusqu'au moment où une solde fut attribuée au service militaire pour le siège de Veïes. La guerre s'éloignait de Rome et durait davantage : il devenait impossible, surtout aux plus pauvres, de la faire à leurs dépens.

Le général Favé rappelle l'histoire civile et politique à côté de l'histoire militaire de Rome. L'influence réciproque est importante en effet. Les sénateurs, les chevaliers, sont, à la ville et aux camps, les seuls et constants fonctionnaires de l'Etat. L'institution des centuries par Servius Tullius attribue le devoir militaire le plus habituel aux citoyens dont le vote est aussi le plus prépondérant; peu à peu apparaissent les tribuns du peuple, le vote par tribu, les consuls plébéïens, l'armée soldée : l'égalité tend à s'établir et la démocratie à monter. — L'autorité du Sénat, l'importance du rôle des sénateurs subsistent cependant, mais le Sénat est accessible à tous.

Quand l'Empire s'étend — quand le luxe se développe à la suite des conquêtes lointaines et des gouvernements de provinces — quand les grands inspirent à la fois moins de respect et plus d'envie, les généraux s'efforcent de maintenir les soldats sous leurs drapeaux par des promesses de terres ou de butin. César a conservé ainsi ses vétérans pour la guerre civile; et la permanence de l'armée, avec service de 20 ans, décrétée par Auguste, ne fait guères que consacrer une pratique déjà adoptée par nécessité.

J'aurais terminé cette analyse si je n'avais encore à vous signaler

Digitized by Google

l'influence de cette institution nouvelle sur l'esprit militaire des Romains. L'armée trouvera-t-elle à se recruter de volontaires, le seul élément admis alors ? La guerre se fait loin de la ville, où l'on jouit, sous la tutelle du pouvoir absolu — les grands, de leur richesse, le peuple, du pain et des plaisirs que lui prodigue l'Empereur. Servir, servir 20 ans, paraît trop dur désormais ; porter l'épée a cessé d'être un honneur envié ; il faut admettre les volontaires de tout ordre; puis les barbares : ceux-ci en vinrent enfin à constituer la plus grande partie des armées.

Le gouvernement impérial centralisait, à un degré que révèlent tous les détails de son histoire, toute action politique, militaire, financière. On peut voir, dans la correspondance de Trajan avec Pline, à quel point l'Empereur attire à lui toute décision de quelque importance. — Remarquez, entre autres faits de ce genre, le soin qu'il met à empêcher, dans une des villes de Cilicie, la constitution d'un corps de pompiers, qui pourrait devenir le noyau d'une garde civique. Les villes n'apprendront point à se défendre, ni les gouverneurs à décider quoi que ce soit en dehors des instructions du pouvoir central. Aussi, quand ce pouvoir vient à manquer, quand la guerre civile, ou un succès momentané des agressions barbares, rompt ses communications avec la Gaule, par exemple, la population, composée de mineurs, reste incapable de se défendre ou de se gouverner. Ægidius, Syagrius, essaieront en vain de fonder un pouvoir indépendant : les éléments manquent, l'habitude de l'initiative fait défaut à tous les degrés.

Me permettrez-vous, maintenant, de vous parler d'un nouveau travail, suite nécessaire de celui dont vous venez d'entendre la courte analyse ? M. le Général Favé s'est proposé de rechercher quel était l'Etat social des Francs avant Clovis ; il prépare ainsi la réponse à cette question : comment les Francs, trouvant dans la Gaule Romaine la dissolution politique, et l'absence de tout gouvernement, purent-ils suppléer à ce qui manquait à cette société, de façon à fonder avec elle un empire puissant, où trouvent leur origine la plupart des nations européennes ?

C'est dans le code des lois Franques que le général Favé a trouvé les éléments de la délicate reconstitution qu'il tentait.

Digitized by Google

La loi Salique a subi un grand nombre de modifications jusqu'à la forme qu'elle a prise sous Charlemagne. On en compte jusqu'à 4 éditions dont la première date du temps où les Francs, établis entre l'Escaut et le Sambre, avaient déjà, au nombre de leurs citoyens des Gallo-Romains : ceux-ci, pour leurs dissentiments particuliers, étaient régis par la loi Romaine. Mais c'était la loi Salique qui réglait leurs relations avec les Francs, et c'est pour eux que cette loi avait été rédigée par écrit pour la première fois.

Or, dans un pays qui n'avait pas plus de corps de magistrature que de collége de prêtres, la loi avait dû entrer dans des détails qui sont laissés ordinairement à l'appréciation des juges. — De ces détails on peut conclure :

1° Que les Francs avaient la propriété individuelle : leur demeure était isolée par des haies, qui jouaient un rôle dans la procédure d'expropriation pour condamnation en justice.

2° Qu'ils s'occupaient, en général, du travail des champs : le cheptel pouvait comprendre des bœufs, des chevaux, mais surtout des porcs et des oies.

Passons sur la loi pénale, qui montre une analogie singulière avec la loi kabyle. Les compensations pécuniaires semblent être l'unique peine : mais elles sont assez lourdes, surtout quand la victime du délit a été une femme ou un enfant, pour entraîner la ruine du coupable et celle de sa famille, souvent son expropriation, quelquefois la perte de sa liberté : enfin, si la famille offensée n'a pu être satisfaite, la mise à sa disposition de la vie même du coupable. Le crime est apprécié par des Richemburgs, véritables jurés que préside le chef politique lui-même, savoir : le Roi au 3e degré, le comte au 2e, le chef du village au 1er. L'essentiel, c'est que la séparation des pouvoirs n'existe pas et que le comte ou le Roi, juge en temps de paix, devient, au besoin, un administrateur, un diplomate, un chef de guerre.

Eh bien, quand la conquête et l'acceptation de cette conquête par la Gaule catholique et par les évêques, seuls représentants de la nation, aura donné un roi Franc à toute l'ancienne Gaule, ce roi et ses comtes se trouveront habitués à pourvoir à toutes les nécessités de gouvernement; on saura traiter avec l'étranger, comme on avait

Digitized by Google

traité naguères avec Aëtius et Théodoric : les organes du gouvernement franc n'auront eu qu'à étendre leur action, tout en respectant le principe, admis dès longtemps parmi eux, d'une latitude aussi grande que possible laissée, à tous les degrés, à l'initiative individuelle.

Toutefois les Mérovingiens essaieront de se constituer le pouvoir commode et illimité des empereurs Romains. Il faut, pour cela, percevoir beaucoup d'impôts et ne laisser aux sujets que la faculté de payer. Mais les Gallo-Romains ont accueilli les barbares surtout pour échapper à l'intolérable fiscalité de l'Empire. Aidés par les Francs eux-mêmes, ils se soulèvent et font échouer ces tentatives d'usurpation du pouvoir central. D'ailleurs, cette altération des mœurs politiques du peuple conquérant motive une invasion nouvelle, qui aboutit à la bataille de Testry, puis à l'inauguration d'une nouvelle dynastie Franque.

C'est donc avec raison que le général Favé a attribué à la loi Salique, à la constitution morale et politique des Francs, constitution différente, d'ailleurs, de celle qui apparait dans la « Germanie » de Tacite, une importance décisive dans la préparation de notre histoire nationale.

Colonel FABRE DE NAVACELLE.

---

8. — Convocation du Tiers-État de St-Omer aux États généraux de France et des Pays-Bas, par M. PAGART D'HERMANSART.

Dans un temps où tous les modes de vie sociale sont examinés tour à tour, où toutes les traditions, notamment les traditions de la vie municipale, sont mises en question, une brochure comme celle que nous envoie M. PAGART D'HERMANSART prend une importance toute spéciale.

Cette brochure est courte, et surtout raconte brièvement l'histoire des représentations du tiers-état de St-Omer avant 1789. C'est surtout dans la compétition entre les Etats d'Artois et la ville de St-Omer que réside l'intérêt de cette première partie. Les Etats ont la tutelle de la commune et entendent la conserver. La commune veut son indépen-

Digitized by Google

dance et réclame l'honneur de figurer directement et en son propre nom aux Etats généraux. La question n'est elle pas de nos jours, et le degré de tutelle à exercer sur les communes par un pouvoir supérieur, l'Etat ou le Conseil général, n'est-il pas l'objet d'un des plus graves dissentiments d'aujourd'hui ?

Philippe-le-Bel dans ses querelles avec Rome en appelle à l'opinion publique la plus étendue. Il convoque aux Etats de 1302 des députés de la bourgeoisie. La municipalité de St-Omer choisit trois délégués de la ville.

Philippe de Valois, en 1346, recourt également à toutes les classes de la population pour appuyer ses droits contestés à la couronne. — C'est encore à l'appel d'une royauté en litige que St-Omer répond en 1420. — C'est pour se faire donner le gouvernement contesté du Hainaut que Philippe-le-Bon appelle, en 1427, les Etats de Flandre à décider entre Jacqueline de Glocester et lui : St-Omer y est représentée par son mayeur et trois bourgeois.

A dater du traité de Madrid (1525) St-Omer a passé sous la domination de Charles-Quint. Une seule fois encore, en 1555, un peu avant l'abdication de Charles-Quint, St-Omer fut représentée aux Etats d'Arras qui n'accordèrent à l'Empereur qu'une somme inférieure à celle qu'il demandait. Enfin, en 1556, l'échevin de St-Omer, Jehan de Bersaques, assiste à la prise de possession de Philippe II et à la prestation des serments réciproques.

Ainsi, le rôle politique de la bourgeoisie des villes s'accentue d'autant plus que le pouvoir supérieur est moins fort ou moins solide : il s'efface en présence d'un gouvernement puissant et incontesté.

Redevenue française en 1677, St-Omer subit l'exclusion gouvernementale imposée depuis 1614 à tous les pouvoirs populaires en France. Sa municipalité n'était plus élue par les habitants depuis l'édit de 1771 : en 1773, la nomination du mayeur et des échevins avait été attribuée aux Etats d'Artois. On sait qu'il ne restait qu'aux pays d'Etats une existence politique qui n'émanât pas directement du gouvernement.

Mais, en 1788, toute une révolution s'est opérée dans les doctrines universellement admises ; elle s'impose aux résolutions du gouvernement, et il se trouve que le gouvernement, beaucoup plus imbu des

Digitized by Google

idées nouvelles que les Etats, protège contre ceux-ci la représentation du Tiers-Etat, directement convoqué par lui. Les détails de la nomination des députés et les règles à adopter pour la rédaction des doléances sont établis par l'administration supérieure (Lettres royales du 24 janvier et 19 février 1789 — instructions du lieutenant général de la Gouvernance d'Arras, direction de M. de Bellerive, lieutenant général civil et criminel du bailliage royal, ville et châtellenie de St-Omer) avec une bonne foi et un libéralisme qui s'altèrent hélas ! trop souvent, quand interviennent les calculs de parti et les défiances mutuelles. Les corps constitués (tribunaux de divers ordre, municipalité), les corporations des divers métiers, enfin l'ensemble des personnes qui ne sont pas comprises dans des corps, communautés, et corporations, ont formé des assemblées, au nombre de 54, du 26 au 29 mars 1789, soit dans des lieux de réunion habituelle, soit chez leurs doyens, soit à la halle de la ville et ont élu 70 députés. Il n'y a pas, d'ailleurs, proportion exacte du nombre des électeurs à celui des députés ; les corps constitués en élisent chacun deux pour des nombres variant de 5 à 8. Puis 64 électeurs de professions libérales en choisissent 11; 814 gens de métiers répartis en 42 corporations, élisent 44 délégués. Chaque corps d'électeurs a droit à rédiger des doléances ; en réalité les chaudronniers seuls et les mesureurs de grains usent de ce droit ; les premiers réclament la protection de leur privilège contre les chaudronniers ambulants ; les autres veulent reprendre le droit de mesurer le sel gris.

Les 70 délégués, réunis à l'hôtel-de-ville le 30 mars, élisent 20 députés chargés de rédiger le cahier des doléances de la ville et de le présenter à l'assemblée du bailliage, le 6 avril.

Les 6 et 7 avril, les députés des paroisses et bourgs du bailliage se réunissent à ceux de la ville, et rédigent en commun un cahier de doléances peu différent de celui de St-Omer sur lequel nous allons revenir. Cette assemblée envoie à Arras 62 députés ; le lundi 20 avril, 21 commissaires sont désignés, à raison de 3 par bailliage pour rédiger le cahier définitif des doléances du Tiers-Etat de la province et élire ses députés aux Etats généraux. Ceux-ci sont au nombre de 8, Robespierre est le quatrième. La capitale de la Province a exercé, sur leurs choix, une influence prépondérante, et un négociant d'Arras l'a

Digitized by Google

emporté sur l'avocat Marin, de St-Omer, qui avait été pourtant l'un des rédacteurs du cahier de doléances adopté par l'assemblée.

Changez le nom des corps : remplacez le bailliage par le tribunal civil, les *procureurs* par les avoués, les *apoticaires* par les pharmaciens, les *corporations* par les syndicats et les cahiers de doléances par les mandats impératifs et vous pourrez vous représenter les pratiques de 89 transportées à la France de nos jours, d'autant plus que les doléances, assure-t-on, furent, en général inspirées par des correspondances parisiennes. La franc-maçonnerie est même nommée à cet effet. On sait qu'elle se manifesta lors de l'entrée de Louis XVI à l'hôtel-de-ville, dans les derniers jours de juillet 1789, en croisant ses armes au-dessus de la tête du Roi. On sait que des députés prétendirent se référer en tout aux cahiers et que Mirabeau fit repousser cette prétention en faisant remarquer que, s'ils renonçaient à s'éclairer par la discussion, ils pouvaient déposer leurs cahiers à leur place, et renoncer à leur siège. Vous verrez que la représentation était au 4e degré, qu'elle n'était pas proportionnelle au nombre des électeurs, mais que chaque corps ou métier avait ses délégués. — Enfin et la différence est capitale — nous n'avons vu ici que la représentation du Tiers. La noblesse et le clergé ont nommé, de leur côté, des députés au nombre de 4 pour chaque ordre.

Le cahier des doléances de la ville et faubourg de St-Omer comprend 66 articles de portées très diverses : il mérite d'être étudié avec quelques détails, parce qu'on y retrouve la trace de tout le travail qui s'était fait dans les esprits pendant les deux siècles de silence national et de pouvoir absolu imposés depuis Richelieu, mais non pas d'ignorance générale et d'indifférence à la cause publique. On sent bien d'ailleurs que l'expérience fait défaut sur plus d'un point et que l'opinion préconise plus d'une fois des solutions irréalisables.

Point de doute, du reste, sur le pouvoir constitutif que devront exercer les Etats généraux.

Les Etats fonderont une monarchie constitutionnelle avec obligations réciproques des sujets et du Roi. — Les Etats fixeront les époques de leur retour périodique. (Art. 1 à 3).

Puis viennent les droits du citoyen : nul ne pourra être arrêté que

Digitized by Google

sur un décret du juge ordinaire, ou dans des cas fixés par la loi. (Art. 4, 5).

La liberté de la presse sera illimitée; toute œuvre portant d'ailleurs la signature de son auteur. (Art. 6).

Le secret des lettres sera respecté, — la propriété inviolable, sauf déclaration d'intérêt public et dédommagement immédiat au plus haut prix. (Art. 7, 8).

Nul impôt ne pourra être perçu, nul emprunt contracté que du consentement des Etats. Nul ne sera exempt du paiement de l'impôt. (Art. 9 à 12).

Les ministres seront responsables devant les Etats. Les comptes de finances nationales, provinciales, municipales seront publiés chaque année. (Art. 14, 15).

Le chiffre des pensions et appointements sera limité par les Etats. (Art. 16).

Les provinces feront elles-mêmes la répartition et perception des impôts. (Art. 17).

Les domaines seront les uns aliénés, les autres administrés par les provinces. (Art. 18, 19).

Les Codes seront réformés. (Art. 21).

Les mêmes délits seront punis des mêmes peines, sans acception de l'ordre auquel appartient le délinquant. (Art. 26).

Tout litige, sans exception, sera soumis aux juges ordinaires. (Art. 27, 28, 29, 32).

Deux degrés de juridiction seulement, sauf le siège de police et un tribunal arbitral à établir. (Art. 64).

Les juges seront élus par les justiciables parmi les avocats ayant 10 ans d'exercice. (Art. 33).

Supprimer les droits d'entrée sur les matières premières et les prohiber à la sortie. (Art. 43).

Unification des poids et mesures. (Art. 46).

Le Tiers-Etat pourra occuper tout grade ou emploi. (Art. 51).

Rétablir au profit de la commune de Saint-Omer l'élection de ses juges et administrateurs, et le droit de régler les communautés etc., *sous le ressort* des juges supérieurs ordinaires. — Lui confier l'administration des biens du collège et *l'enseignement*. (Art. 57).

Digitized by Google

Rendre libre la recherche des mines. (Art. 62).

Proportionner la représentation au nombre de feux. (Art. 63).

Maintenir le privilège d'arrêt sur les biens des étrangers au profit des habitants de la ville. (Art. 66).

J'ai passé les articles qui concernent des détails sans intérêt aujourd'hui. Il suffisait de montrer dans ce cahier la recommandation des principes qui régissent notre état social actuel. La solution indiquée pour des questions qui s'agitent encore de nos jours — quelques erreurs que l'expérience semble avoir définitivement condamnées — offre en résumé, un travail digne de l'attention de l'historien et de l'homme d'Etat.

Me pardonnerez-vous de m'être ainsi étendu sur des matières si dignes d'attention, et n'aurons-nous pas à remercier M. Pagart d'Hermansard d'avoir, par l'exemple d'une seule ville, montré ce que fut pour tout le royaume, le mouvement de 1789, résultat du travail latent qui s'était fait dans les esprits depuis Richelieu! Ne prendrons-nous pas en estime ces représentants d'une commune de second ordre qui mêlaient si peu d'erreurs à la conception des principes de l'ordre le plus élevé.

Colonel FABRE DE NAVACELLE.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Campagnes militaires de Charles VI, duc de Lorraine, par M. F. des Roberts. (Champion, éditeur).

Cette étude historique fait connaître une partie généralement ignorée de la politique de Louis XIII. L'auteur a reconstitué, à l'aide d'archives locales, des détails militaires qui occupent une place importante dans la guerre de Trente ans. Les efforts de la petite armée de Charles VI sont retracés très complètement, en même temps que les négociations échangées à cette époque entre Richelieu, l'Empire, le duc de Lorraine et l'Espagne, sont exposés avec clarté.

Un Enlèvement au XVIIIe siècle.

Cette histoire, qui offre l'attrait d'un roman, est celle de l'enlèvement de Mlle de Moras, fille d'un célèbre agioteur de la Régence. Le rapt, suivi d'un mariage, amena la condamnation à mort du ravisseur qui parvint à se soustraire à l'exécution de la sentence par un exil volontaire.

L'auteur de ce récit, M. Claretie, dont les romans contemporains obtiennent la faveur publique, nous fait un instant vivre au milieu de la société de la Régence et nous prouve que des faits réels peuvent de beaucoup dépasser l'imagination des plus féconds romanciers.

Questions controversées de l'histoire de la science. (Tardieu).

Nous croyons devoir appeler l'attention de nos lecteurs sur cette intéressante publication dont la troisième série contient les études suivantes : *Les temps antiques de la Gaule*, par M. A. de Barthélemy ; *La Noblesse française*, M. G. Prévost ; *Galilée*, M. de l'Epinois ; *Le sac de Magdebourg*, M. de Fauvin ; *La vérité sur les Girondins*, M. Edm. Biré.

Commission des monuments historiques. — Classement de nouveaux monuments.

Dans sa séance du 2 mars 1883, la Commission des monuments historiques a considéré comme dignes d'être classés, treize nouveaux édifices dont l'indication est donnée au *Journal officiel* du 8 mars, p. 1211, et qui sont des monuments de l'architecture aux XIIe, XIIIe, XVe et XVIe siècles.

Digitized by Google

Développement de la Télégraphie électrique.

Nous empruntons au *Journal officiel* du 24 février 1883 les notions suivantes sur le développement actuel de la Télégraphie électrique.

En 1852, le bureau de la rue de Grenelle, seule station télégraphique à Paris alors, occupait une surface de 20 mètres carrés à peine et comprenait 4 ou 5 appareils français. En 1857, cet emplacement comprenait 200 mètres ; 60 ou 70 appareils Morse ou à cadran, alors en usage, y étaient mis en service.

En 1861, eurent lieu : le transfèrement du poste central dans le bâtiment sur la rue de Grenelle, l'agrandissement successif des salles qui, en 1877, furent portées au nombre de 20, et la construction du pavillon central où sont installés les appareils Hughes et Baudot. Enfin, ces installations étant insuffisantes, on a dû construire un bâtiment nouveau qui comprend un sous-sol, un rez-de-chaussée, un entresol et un premier étage.

Au sous-sol sont installées les piles, — les bocaux des piles sont au nombre de 8,000 environ. — Le service de Paris a un groupe spécial de 200 éléments. Le sous-sol comprend encore les salles des machines à vapeur ; — à l'entresol, salle réservée aux femmes, on trouve 206 appareils dont 92 desservent les bureaux de Paris.

Le premier étage est composé tout entier d'une seule salle comprenant le bâtiment nouveau et la salle construite en 1877. Elle renferme des appareils Hughes, un quadruple Meyer et un rapide Wheatstone. Dans une pièce au fond de la salle, ménagée par une cloison, se trouvent les relais d'*Arlincourt*, dont l'un sert à donner la communication directe de Londres à Marseille par les fils de la Compagnie de l'Eastern. Le personnel attaché au poste central, non compris le service officiel, se compose de 860 personnes, 510 hommes et 350 femmes.

Le nombre quotidien des transmissions varie de 36 à 40,000 — en 1881, il s'est élevé jusqu'à 45,000. En outre de ce poste, Paris en comprend 79 autres livrés au public.

Dans le sous-sol, doivent être installées les machines à vapeur — l'une d'elles est destinée à mettre en mouvement les turbines Humblot qui servent à faciliter le fonctionnement de l'appareil Hughes.

Amiens. — Typographie Delattre-Lenoel, rue de la République, 32.

Digitized by Google

49e Année. Novembre-Décembre. N° 6.

REVUE

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Le Comité de la Revue, au nom de la Société, rappelle que les auteurs restent personnellement responsables de leurs opinions et des jugements qu'ils portent sur les personnages et les faits historiques.

DIJON SOUS LOUIS XI.

Charles-le-Téméraire perdit la vie à la bataille de Nancy, le 5 janvier 1476 (Nouveau style 1477, l'année commençant alors le jour de l'Annonciation, 25 mars).

Louis XI était, sinon cause de la mort de ce prince, au moins l'un des instruments de sa défaite par la trahison de Campo-Basso, l'un des principaux chefs bourguignons.

Six mois auparavant, Louis XI écrivait au comte de Dunois :

Monsieur de Dunois, si vous pouvez gagner le comte de Campo-Basso, et qu'il eust la volonté d'estre des miens, et soi déclarer entièrement, je serais bien content. Et pourrez dire au poursuivant que j'appointerais le comte son maistre, de pension, et lui de bon office, en manière qu'ils devraient estre satisfaits l'un et l'autre. Parlez-en comme de vous-mesmes.

A Lyon, le cinquième jour de juin 1476.

LOUIS.

Le premier acte venait de se jouer près de Nancy, le roi de France n'avait plus qu'à faire lever le rideau pour le second, c'est-à-dire, pour la réunion de la Bourgogne à la Couronne.

De riches présents lui gagnèrent Jean de Chalon, prince d'Orange, et Georges de la Trémoille, sire de Craon, fut nommé gouverneur ou lieutenant du roi en Bourgogne.

Philippe de Comines (liv. VI. c. 1 de son Histoire), dit que ce seigneur (la Trémoille) était *sage homme et seur pour son maître, mais*

Digitized by Google

un peu trop aimant son profit. S. Julien de Baleure (p. 178), prétend « qu' *il effaroucha étrangement quasi tous les hommes des trois Etats, et força gentilhommes distingués à prendre le parti de Marie de Bourgogne.* »

Nous verrons plus loin comment Louis XI le récompensa et quels cadeaux princiers il reçut de ce roi. Ayant été battu par les Francs-Comtois et mis en demeure de lever le siège de Dôle, Louis XI, qui n'avait plus besoin de ses services, profita de l'occasion pour lui enlever son gouvernement, « *tant pour ce cas* » (sa défaite en Franche-Comté et son échec devant Dôle) *que pour les grandes pilleries qu'il avait faites audit pays, qui, à la vérité, étaient excessives.*

Son successeur fut Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, qui était déjà gouverneur de Champagne. Il se conduisit avec tant d'habileté qu'il réduisit la Bourgogne sous l'obéissance de Louis XI. Philippe de Comines dit « *qu'il faisait du pays de Bourgogne, comme s'il eut été sien et que ledit Craon et lui y firent bien leurs besognes.* Il mourut à Tours et son corps fut inhumé aux Cordeliers d'Amboise.

Louis XI annonça ainsi aux habitants de Dijon la défaite de leur duc Charles :

De par le Roy,

Chiers et bien-aimez, nous avons sceu l'inconvénient advenu à beaul-frère de Bourgoingne, dont nous déplait.

Et pour ce, se ainsi estoit que sa personne feust prinse ou mort, que Dieu ne veuille ! vous savés que vous estes de la coronne et du royaulme; et aussi que sa fille est notre prochaine parante et FILLOLE, *à qui nous vouldrons garder son droit en toute façon comme le notre propre et que faire le devons. Par quoy nous advisons que à nulle main ne soubz autre ne vous mectés fors en la nôtre et nous y garderons le droit de notre dite fillole comme dit est. Et de votre voulenté nous advertissés ensemble de vos affaires, d'aucunes en avés, pour y pourveoir en manière que serés contents.*

Donné au Plessis-du-Parc, le 9e jour de janvier. Ainsi signé LOYS, *et du secrétaire* J. MESME; *et superescrite: Aux chiers et bien amis, les conseillers, bourgeois, manants et habitants de la ville de Dijon.*

La commune de Dijon avait été établie en 1187 par le duc Hugues III. La Chartre d'Hugues III contenait 40 articles ; celle de Soissons 20. Elle fut signée à Tonnerre. Dans une disser-

Digitized by Google

tation, lue à l'Académie de Dijon, M. l'abbé Boullemier, prétendit que Philippe-Auguste confirma, par lettres scellées de son sceau, la commune de Dijon en 1183 et qu'ainsi la première chartre du duc, qui est perdue, doit être fixée à l'an 1181 ou 1182. Jusqu'en 1692, les maires furent électifs et le temps de leurs fonctions déterminé; Louis XIV changea cet état de choses.

La mairie de Dijon fut réunie aux Jacobins ; on y lut la lettre de Louis XI, sans pouvoir en conclure si le duc Charles était captif ou avait perdu la vie, mais les conseillers pressentirent aussitôt les desseins du roi de France.

Des courriers furent envoyés à Nancy.

Le 13 janvier, la municipalité dijonnaise prit la délibération suivante :

« NOUS VOULONS FAIRE NOTRE DEVOIR *envers Monseigneur le Duc comme à notre Prince.* »

Le 16 du même mois Dijon était investie par 5,000 hommes de troupes royales, sous les ordres de la Trémoille; de Jean de Chalon, prince d'Orange; de Charles d'Amboise, gouverneur de Champagne; ils étaient accompagnés de l'évêque de Langres et des délégués du Parlement de Paris.

La province fut sommée de se rendre endéans douze jours.

Jean Jouard, président du Conseil, manda la noblesse, qui arriva à Dijon.

Le 19 janvier, Louis XI fit publier une amnistie « pour tous les crimes, offenses, ou délits que les Bourguignons, NOS SUJETS, PEUVENT AVOIR COMMIS A L'ENCONTRE DE NOUS. »

Ses agents s'efforçaient par des dons, des promesses, de gagner les membres les plus considérables de la noblesse, du clergé et de la bourgeoisie.

Les Etats s'ouvrirent; les débats furent vifs. Les Etats promirent de remettre la province en la main du roy, s'il voulait franchement garder les droits de Mademoiselle (Marie de Bourgogne, prisonnière à Gand), s'il garantissait la paix par le mariage de son fils avec Marie de Bourgogne, enfin s'il promettait de rendre la Bourgogne au cas que le duc Charles ne fût pas mort et revînt dans ses Etats.

Le 29 janvier, les commissaires du roi jurèrent par une chartre, de *maintenir tous les sujets d'icelui duché à toujours, en toutes leurs*

Digitized by Google

droitures, franchises, libertés, prérogatives et privilèges, sans qu'aucune nouvelleté leur y fut faite, etc.

Les sceaux aux armes de Bourgogne furent remplacés par d'autres portant des fleurs de lys.

Le prince d'Orange, auquel Louis XI avait promis plusieurs terres et le gouvernement des deux provinces de Bourgogne, quitta Dijon et se rendit à Dôle, où les Etats de Franche-Comté et du ressort Saint-Laurent s'étaient ajournés; il eut le même succès qu'à Dijon.

Dans le même temps, Louis XI envoyait le célèbre Comines en Flandre, pour y souffler le feu de la sédition.

Dans ses lettres-patentes, datées d'Ablon-sur-Seine, en mars 1476, Louis XI confirma la chartre du 29 janvier et déclara « *qu'aucun habitant du Duché ne serait traduit hors du ressort; qu'il ne pourra être levé ni aides, ni subsides, que du consentement des trois Etats; que les charges mises sur le vin et autres marchandises menées de Bourgogne en France seront abolies; que tous les anciens privilèges demeureront conservés.* (On imprima en 1764, une partie de ces privilèges).

Le 18 mars 1476, sur la demande des Etats de Bourgogne, Louis XI, par lettres-patentes données à Arras, établit : *une Cour et juridiction souveraine pour y* (A DIJON) *être tenue dorénavant et à toujours, dite, censée et intitulée* PARLEMENT *et Cour souveraine, ayant tout droit de souveraineté au lieu desdits* GRANDS JOURS.

Par ces mêmes lettres, Louis XI ordonnait que *les Parlements de Dôle et de Saint-Laurent seraient dorénavant entretenus souverains, selon que ci-devant ils avaient été de toute ancienneté* (1).

Ils ne devaient composer qu'une seule Cour avec le Parlement de Dijon, dont les séances étaient alternativement à Dijon pour le Duché et à Dôle pour le Comté.

Les événements qui survinrent arrêtèrent l'exécution de ce projet.

Jean Jouard, de Gray, chef de la justice sous le duc Charles, président du Conseil, fut nommé président du Parlement. Il n'exerça point cet office, ayant été tué à Dijon, le 27 juin 1477 dans une émeute excitée par les partisans de Marie de Bourgogne.

---

(1) Le Parlement de Saint-Laurent avait été créé, à Rouvres pendant le séjour qu'y fit le roi Jean, en 1361.

Digitized by Google

Cependant Marie de Bourgogne avait, le 23 janvier, écrit de Gand, aux président, gouverneur de la chancellerie et gens des comptes, *une lettre*, qui était une véritable protestation contre les actes de Louis XI.

Cette lettre fut interceptée par les officiers du roi de France.

Marie de Bourgogne établissait ses droits incontestables à la souveraineté de chacune des provinces des Etats de son père et ajoutait :

Je vous envoie lettres et instructions par ce porteur, sur Simon de Cléron, par lequel faites conduire la chose et venir, tant au duché qu'au comté, les païs en mon obéissance, le plus que possible sera, au cas que vous ne puissiez mettre la chose en délay, à quoi vous tendrez tant que faire pourrez au surplus, croyez ce porteur de ce qu'il vous dira.

Recommandez-moi aux prélats, nobles et villes de par delà, auxquels je prie qu'ils retiennent toujours en leurs courages la foy de Bourgogne, quand ores ils seraient contraints de parler autrement.

MARIE.

Cette lettre ne tarda pas à être connue et ce fut le signal d'une levée de boucliers en Franche-Comté.

La ville de Gray seule resta fidèle à Louis XI ; la Trémoille y établit son quartier général.

Pendant ce temps, Louis XI jouait les députés de Marie de Bourgogne.

Comines nous apprend que le roi, loin de penser au mariage du Dauphin avec cette princesse, ne voulut même pas que le comte d'Angoulême aspirât à cette alliance, tant il était l'ennemi juré des Grands. Et cependant que de guerres eussent été évitées par l'une ou l'autre de ces unions. Dupe de sa fausse politique, Louis XI jeta Marie de Bourgogne dans les bras de l'archiduc Maximilien d'Autriche. (18 août 1477).

Le prince d'Orange, nommé par Marie de Bourgogne gouverneur de cette province, écrivit avec Jean de Clèves, comte de Ravenstein, la lettre suivante aux habitants de Dijon :

A Messieurs les mayeur, eschevins et aultres de la commune de Dijon.

A l'aide de Dieu, l'on purge ce conté des gens de guerre que les seigneurs de Craon et de Chaumont y avaient amenés; et sont les choses tellement

Digitized by Google

disposées et asseurées que, pour quelque puissance qui y viengne cy-après, ledit conté ne se départira de l'obéïssance dehue à Mademoiselle.

Et pour ce que lesdicts gens de guerre se pourraient retirer en vostre ville, que serait la totale désolation d'icelle, nous vous en avertissons, et prions, pour votre bien, honneur et prouffit, que ne les y vueillez recevoir; et si vous vient affaire vous serez incontinent secouruz.

Messieurs, vueillez réduire à mémoire que votre dicte ville a toujours esté plus honorée et enrichie par la maison de Bourgogne que ville quelconque de par deça.

Et au surplus, considérez comme les traitées faitz par les seigneurs de Craon et de Chaumont ont été entretenuz tant en la duchée qu'audict comté.

On ne vous peult le tout escripre. Mais se vous envoyez par devers nous aulcung féal personnage, rien ne vous sera célé et saurez de chouses qui vous plairont.

Soyez contents de lire nos lettres devant le commung de votre ville; et nous faites response.

A Dieu, qui vous soit garde.

Escript à Besançon, le 26e jour de mars.

J. DE CLÈVES.
J. DE CHALON.

Une sédition eût éclaté sur le champ à Dijon, si les canons de la forteresse de Talant (démolie après la Ligue) et les troupes du roi n'eussent menacé la ville.

Louis XI accusa le prince d'Orange de vouloir l'empoisonner, le dégrada de ses titres, confisqua ses domaines et fit raser son hôtel situé à Dijon, place St-Jean. Le peintre-vitrier Thiébault-Lalèvre, reçut quarante sous pour peindre quatre *imaiges en teinture* d'un homme pendu par les pieds et représentant le prince d'Orange. Ces images furent placardées, le 20 juin, dans les quatre places principales de Dijon; un jugement du grand bailli du Mâconnais avait ordonné toutes ces choses.

Le prince d'Orange quitta la ville libre de Besançon et souleva les cités de Beaune, Semur, Verdun, etc. Chalon-sur-Saône, restée, malgré le consentement des Etats, fidèle à Marie de Bourgogne, fut saccagée par la Trémoille.

Le prince d'Orange se retira à Gy, où il rencontra Claude de Vau-

Digitized by Google

drey, preux et très renommé chevalier, dit Paradin. Hugues Chatel-Guyon, Louis de Vienne, Claude de Toulongeon, Guillaume de la Baune, les Jaucourt, les Boutons et plusieurs autres seigneurs, accoururent à son secours; ils dégagèrent le prince d'Orange qui avait attaqué, vers le pont de Magny, l'avant-garde de la Trémoille et gagnèrent Besançon que le lieutenant de Louis XI n'osa pas investir. La Trémoille se préparait à commencer le siège de Dôle lorsque de mauvaises nouvelles lui parvinrent de Dijon.

Les actes de rigueur de Louis XI n'avaient pas produit en cette cité l'effet attendu. Le 24 juin 1477, les Dijonnais, réunis, selon l'usage dans le cimetière St-Bénigne, réélirent l'ancien mayeur Etienne Berbisey, qui prêta, devant l'autel de Notre-Dame le serment accoutumé.

Le lendemain, le faubourg St-Nicolas se souleva, ses habitants envahirent Dijon en criant : « *Vive Bourgogne; à bas les gros !* » Or les gros étaient les gens achetés par le roi de France et qui touchaient pour ce fait d'énormes pensions. Une multitude proclama Marie de Bourgogne et assassina Jean Jouard, le premier président du Parlement.

On essaya d'établir un certain pouvoir pour maintenir l'ordre.

Chaque paroisse reconnut quatre notables auxquels les paroissiens devaient obéissance.

On défendit sous peine de la hart, voies de fait, crimes et pilleries; on enjoignit à tous les artisans de s'occuper de leurs métiers *doucelment*, et paisiblement les uns avec les autres, *sans noises, paroles ni débats;* ceux qui avaient des serviteurs furent engagés, *sous peine d'être pendus,* à les tenir au travail *sans les souffrir être oiseux ni aller par la ville.*

La noblesse et la bourgeoisie restèrent étrangères à ce mouvement qui fut de courte durée.

« Le 30 juin, dit le registre municipal, gens d'église, nobles, mayeur, échevins, bourgeois, marchands et autres habitants de la ville, se réunirent aux Jacobins, où il fut conclu d'un même vouloir et assentiment que nonobstant toutes mutations faites par aucuns de méchant estat, l'on se mettrait derechef en l'obéissance du roi notre sire, et qu'on ferait requête en toute humilité pour avoir abolition des

Digitized by Google

cas commis en cette partie par ceux qui avaient été cause et avaient fait ladite mutation. »

On jura fidélité à Louis XI et une députation lui fut adressée pour faire amende honorable au nom de la ville.

La Trémoille, accouru de la Franche-Comté avait eu facilement raison de cette échauffourée.

Il usa d'un grand déploiement de force et d'une extrême sévérité : des arrestations nombreuses furent opérées; un sieur de St-Bois fut emprisonné au château de Talant; Chrétiennot-Vyonnet, Etienne Billart, Jean Gabut, un éperonnier et un bonnetier furent condamnés à mort et pendus sur les principales places de Dijon.

La Trémoille retourna ensuite continuer le siège de Dôle, où il échoua piteusement.

Son insuccès, sa cruauté, son avarice lui avaient aliéné de nouveau les Bourguignons, lorsque Louis XI lui donna pour successeur Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, aussi bon politique que grand guerrier; il nomma auparavant gouverneur général du baillage de Dijon, Jean Blosset, grand Sénéchal de Normandie, rigoureux exécuteur de ses sévérités.

Les lettres de nomination du gouvernement général du bailliage de Dijon sont du 6 juillet 1477, elles furent enregistrées le 23 du même mois à la Chambre des Comptes de Bourgogne; sur un registre on lit ce passage :

« Le roi, averti de l'entreprise qui a été faite à Dijon par *le menu peuple contre les gros*, ordonne à son Sénéchal d'entrer dans la ville avec tant de gens qu'il voudra, d'y faire habiter gens nouveaux et faire vuider de ceux qu'il connaitra ne luy estre bons et loyaux, de pourveoir aux offices de la ville et du pays, avec faculter d'assembler les Estats quand il voudra; de punir, de pardonner, d'assembler gens de guerre; d'attaquer les villes rebelles, et de faire tout ce qu'il croira urgent pour le service de Sa Majesté. »

A l'arrivée de Jean Blosset, la ville lui envoya six muids de bon vin, six émines d'avoine et douze torches, à titre de présent d'honneur et de bienvenue. Nombre de Dijonnais quittèrent cette ville; Blosset proscrivit les femmes de ces fugitifs; elles durent suivre leurs maris.

« Pour éviter toute suspicion et imagination qui s'en pourraient

Digitized by Google

en suivre, dit le registre municipal, on fera vuider de cette ville, le plus bref que faire se pourra, les femmes de tous ceux qui se sont absentés de la ville, et tous ceux et celles qui ne voudraient tenir le parti du roi nostre seigneur. »

Ce premier acte de son administration fut suivi de la confiscation des meubles, des terres, châteaux, seigneuries, abbayes, bénéfices, etc., des Bourguignons restés attachés à la princesse Marie ; tout cela fut partagé entre les serviteurs de Louis XI.

Charles d'Amboise conseilla à Louis XI de négocier avec les Suisses, auxquels les États du Comté avaient député l'archevêque de Besançon pour les engager à entrer en confédération.

Louis XI les en détourna par un traité leur accordant vingt mille livres de pension et stipulant, pour le roi, l'obligation de prendre six mille Suisses à son service dans ses armées, pour y remplacer les francs-archers qu'il cassa.

C'est le premier traité d'alliance entre la France et les Suisses.

Charles d'Amboise recommença énergiquement la guerre; il reçut des renforts, chassa les troupes de l'archiduc d'Autriche et, malgré les efforts du prince d'Orange, reprit les villes du duché, Montsaujon, Beaune, Verdun, Semur-en-Auxois, Saulieu, Chatillon-sur-Seine, Seurre, etc. Le siège de Beaune dura un mois. Dôle fut pris par ruse et brûlé. Auxonne se rendit. Le maire ayant rassemblé les habitants leur dit : « N'est-il pas plus honorable de revenir à la couronne de France, à qui toute la Bourgogne appartenait autrefois, que de rester sous un Allemand, que de vivre avec des Flamands, voleurs ou lâches, dont nous ne comprenons ni les usages, ni les paroles. » Auxonne ouvrit ses portes.

Louis XI comprenant qu'il fallait, pour maintenir Dijon, autre chose que la forteresse de Talant, écrivit au gouverneur, au mayeur de la ville et aux gens des Comptes, de construire en toute diligence *un fort ou château près de la porte Guillaume.* (Ses ruines servent aujourd'hui de caserne à la gendarmerie à cheval).

La question fut posée le 6 juin 1478 au Conseil de Ville: les magistrats municipaux résistaient; mais le roi commandait, ils cédèrent: *on conclut que le bon vouloir du roi serait fait pour la sûreté de la ville.*

Digitized by Google

Charles d'Amboise continuait le cours de ses exploits; les villes de Poligny, Salins et Arbois furent brûlées, rasées, leurs habitants massacrés; toute la Comté fut ravagée; depuis l'*invasion des Barbares elle n'avait essuyé de si grands malheurs!*

Pour mieux jouir de ses succès, Louis XI vint à Dijon, au mois de juillet 1479.

Le mayeur, les échevins, les procureurs et autres officiers de la ville, les bourgeois, les marchands en grand nombre, tous vêtus de robes rouges, allèrent au devant de lui sur la route de Langres, comme naguères ils allaient au devant de leurs ducs. La noblesse était nombreuse et brillante. Le clergé, celui de Saint-Bénigne excepté, sortit aussi de la cité en chape et portant les reliques: Louis XI les baisa. Il était vêtu avec une simplicité qui contrastait singulièrement avec l'ancienne et splendide magnificence des ducs de Bourgogne. Le mayeur lui demanda de jurer, suivant l'antique coutume, à Saint-Bénigne, l'observation des *libertés publiques*. Le roi entra ensuite en ville, à cheval, précédé du seigneur de Longecourt, à cheval lui-même, et tenant à la main une grande verge blanche.

Le roi fut conduit à Saint-Bénigne: il y jura tout ce que l'on voulut lui faire jurer de privilèges, de libertés, de vieilles coutumes; il reçut le serment des magistrats présents; enfin, après avoir baisé les reliques de Mgr St-Bénigne, il quitta l'abbaye et se rendit, précédé de trompettes, ménestriers et tambourins, au palais des Ducs. Dijon lui offrit quarante pièces des meilleurs vins de Bourgogne.

Louis XI distribua des faveurs et des gratifications à ses partisans; mais il se donna également le plaisir de quelques exécutions; on pendit Bertrand de Marsannay-le-Bois et Guillaume Renaud, dit Barrot, *comme brigands des bois et tenant le parti contraire au roi;* Noël de Chaudenay et sa femme furent exécutés, leurs biens furent donnés à Jacques de Gand; puis Barthélemy, sire de Thoisy, fait prisonnier à Dôle, ayant refusé de prêter serment à Louis XI, eut la tête tranchée par le bourreau.

Durant son séjour à Dijon, Louis XI activa la construction du château. Wausy de Saint-Martin, *maître des œuvres en maçonnerie dans le Bourbonnais*, était venu à Dijon *pour diviser et ordonner la façon du château*. Les bourgeois avaient été assemblés; on leur avait

Digitized by Google

communiqué « la levée des deniers nécessaires » à cette construction; ils voulurent résistér. Cependant l'impôt fut voté quelques jours plus tard. Le duché tout entier fut imposé à une somme de 47,158 livres par an, sur laquelle le seul baillage de Dijon dut payer 14,000 livres. C'était réellement cher pour se forger ses propres chaînes.

Ainsi qu'il est porté dans les lettres-patentes données à Dijon, en juillet 1479, Louis XI avait promis et juré dans l'église de Saint-Bénigne, *de tenir et garder fermement les libertés, franchises, immunités, chartres, privilèges et confirmation d'icelles, données et octroyées par les Ducs aux maïeurs, échevins et habitants de Dijon, il obligea ses hoirs et successeurs à venir, lors de leur avènement au duché, faire le même serment dans ladite église de Saint-Bénigne* (Paillot, Hist. du Parlem., p. 21.) *Tous les rois ont dans la suite observé cet usage.*

Jean Jacquelin, seigneur d'Epernay, originaire d'Autun, fut nommé, en remplacement de Jean Jouard, président et *chef du Conseil du Parlement.* Il avait été précédemment maître des requêtes de l'hôtel du duc, gouverneur de la chancellerie aux contrats et conseiller au Parlement de Malines en 1474.

On lit dans les registres de l'Hôtel-de-Ville, que, lors de la première séance du Parlement, *don fut fait à M. Jacquelin et à M. Despotot* (second président) *de quatre émines d'avoine; et délibéré qu'à Noël on en donnerait autant à chacun de Messieurs.* Nous croyons devoir rappeler qu'à cette époque, les magistrats se rendaient au Palais montés sur des mules.

Léonard Despotot, seigneur de Four, succéda en 1481 à Jean Jacquelin. Il appartenait à une ancienne famille de Besançon, appelée *de Vasis* dans les titres latins, parce qu'elle tenait de l'archevêché un droit qui se levait sur la poterie vendue en cette cité (V. Dunod, Hist. de la Franche-Comté, tom. 3, p. 640).

Des foments de discorde furent jetés à Dijon, après le séjour de Louis XI; voici à ce sujet la lettre que reçut le maieur :

Le roi de France à Etienne Berbisey, salut et dilection.

Avant et après la soumission de la Bourgogne, quand j'étais à Dijon, j'ai appris qu'il y avait dans cette ville des gens qui ne m'étaient point

Digitized by Google

affectionnés, qui avaient fait tout ce qu'ils avaient pu pour empêcher cette capitale de se soumettre. Pour être sûr de Dijon, j'avais chassé tous ces rebelles, en leur commandant de ne jamais revenir sous peine de confiscation de corps et de biens. Mais j'apprends qu'ils rentrent dans leurs foyers, malgré mes ordres. Ils pourroient subvertir et tirer à eux mes bons et loyaux amez de Dijon, se faire des intelligences et révéler nos secrets. Pour éviter les inconvénients qui pourroient s'ensuivre, je vous ordonne donc de mettre hors de vos murs toutes ces personnes retournées, et quiconque NE VOUS PARAITRA FÉABLE; *boutez-les hors de la ville, des faubourgs, de la banlieue, avec leurs femmes, leurs enfants et leur ménage s'il le faut. Dites-leur, maître Etienne Berbisey, que je les ferai pendre s'ils se remontrent dans vos rues, lors même qu'ils vous montreraient des permissions du capitaine ou du gouverneur;* A MOI SEUL IL APPARTIENT DE RÉVOQUER CETTE SENTENCE.

Donné à Bonnaventure-les-Chinon, le 27 novembre 1480.

LOYS.

Etienne Berbisey, à son grand regret, dut faire exécuter à la lettre, au mois de décembre, les ordres rigoureux du roi de France, qui continuait à traiter notre belle province en pays conquis.

Le 15 février à trois heures, une *pluie de sang* tomba sur Dijon; les pavés de la ville furent rougis; on recueillit de cette liqueur que l'on envoya au roi.

Nous extrayons de la *Revue rimée* de Jean Molinet le passage suivant :

J'ay vu, dit-il, belle besoigne
Et cas de grant pitié,
A Disjon, en Bourgoigne,
Pleuvoir sang à planté.
Au roy Loys de France
Fust le sang envoyé,
Doubtant avoir souffrance
Fust assez ennuyé.

Une horrible famine, engendrée par la guerre, désola la Bourgogne.

Le maïeur de Dijon nomma des commissaires chargés d'aller de porte en porte « demander l'aumône pour la sostentation des pauvres mendiants, qui estaient en très grand nombre et en grande pauvreté. »

Hommes, femmes, enfants, couverts de haillons, erraient dans les

Digitized by Google

rues en implorant du feu et du pain. Les églises et les hospices en furent encombrés. On prit pour eux 100 francs sur les deniers municipaux.

La famine s'étendit partout et dura pendant deux ans. Les gardes placés à la porte de la ville eurent pour consigne de ne laisser entrer aucun mendiant.

Jean-Louis d'Amboise, évêque d'Albi, ensuite évêque de Langres, succéda à son frère, par lettres-patentes du 9 mars 1480, et vint à Dijon pendant l'été de cette même année. Il y présida les Etats, d'abord annuels et qui dès le règne de Louis XI ne furent tenus que tous les trois ans. Il installa ensuite les Parlements.

Dans le procès-verbal de cette installation, daté du 24 octobre 1480, il est dit que ce prélat avait été nommé commissaire pour ériger une cour de Parlement dans le Duché et dans le Comté de Bourgogne; qu'il s'est rendu dans ces pays, qu'il y a présidé les Etats-Généraux, et déclaré, qu'en vertu de ses pouvoirs, il avait jugé convenable de fixer un Parlement à Dijon pour le Duché et un à Salins pour la Franche-Comté.

Ces deux Parlements ne formèrent qu'une même compagnie ; les mêmes magistrats siégèrent dans ces deux villes. Les séances du Parlement de Dijon commencèrent le lendemain de la St-Martin et celles du Parlement de Salins le lendemain de Quasimodo.

Dans les registres de la Chambre des Comptes on voit qu'au mois de décembre suivant on exécuta des travaux pour l'établissement du Parlement à Dijon et à Salins.

Nous avons, au commencement de cette étude, attiré l'attention de nos collègues sur les richesses dont s'emparèrent en Bourgogne les généraux de Louis XI; nous croyons nécessaire d'insister sur ce point. La Trémoille et Charles d'Amboise se partagèrent les sommes qu'ils trouvèrent dans les caisses du receveur général de la province, soit 24,000 livres.

Ils en offrirent une part au roi qui leur répondit :

Messieurs les Comtes, j'ay reçu vos lettres et vous mercie de l'onneur que me voulez faire de me mettre à butin entre vous. Je veux bien que vous ayez la moitié de l'argent des restes que vous avez trouvés..... Touchant les vins

Digitized by Google

du duc de Bourgogne qui sont en des celliers, je suis content que vous les avez.

Escript à Péronne, le 9e jour de février 1476.

LOYS.

La Trémoille avait eu, en outre, les *meubles* de l'hôtel des Ducs; Louis XI lui écrivait :

Monsieur le Comte, Crenant m'a parlé des meubles et vaisselle que je vous ai donnez. Je veux que vous les preniez et en faictes comme des vostres. Touchant ma part des restes, prenez-les entre vos mains pour les employer en ce que verrez qui sera nécessaire par delà, comme je dis à Merlin. Et à Dieu.

Escript à Arras, le 23e jour de mars 1476.

LOYS.

Il faut lire Olivier de la Marche, les autres chroniqueurs de l'époque, et surtout les inventaires de la Chambre des Comptes pour avoir une idée du mobilier du Duc Charles.

Louis XI garda les vins pour lui.

En 1477, le gouverneur de Bourgogne lui envoyait à Plessis-les-Tours les *vins du roi* récoltés à Beaune, Pommard et Volnay.

Les registres de la Chambre des Comptes nous apprennent que la même année cette Chambre traitait avec un sieur Pierre Gorrat, lequel, moyennant 1,200 livres, s'engageait à cultiver les 148 journaux que possédait le duc Charles à Chenôve et à Marsannay-la-Côte. Ces journaux étaient divisés en six grandes pièces : le clos de Ruelle, la Violette, Dame-Henriette, Bonne-Mère, Dame-Alix, et le grand clos de Chenôve, appelé depuis : clos du Roi.

Louis XI voyait approcher sa fin et pour détourner, ou mieux suspendre la faulx de la mort, il faisait des pèlerinages, de magnifiques donations aux églises et aux saints.

En 1481, il alla en pèlerinage à St-Claude, et dans l'espoir de se rendre ce saint favorable, il laissa de riches dons à l'abbé et au couvent.

Il céda : *aux religieux et couvent de* MONSEIGNEUR SAINT-CLAUDE *toutes les vignes que nous avons et tenons à notre main, assises et situées au terrouer et vignobles de Chenôve,* LES CHARGEANT DE PRIER

Digitized by Google

DIEU POUR L'ÉTAT, LE DAUPHIN, LA REINE, *et mesmement pour la bonne disposition de notre estomac, pour que vin, que viandes, ne aultres choses ne nous y puisse nuire, et que l'ayons toujours bien disposé*. Cette donation est datée du mois d'avril 1482, d'Arban, en Savoie.

Afin de s'assurer les bonnes grâces de saint Edme, dont les reliques étaient à Pontigny, il lui donna la châtellenie, les vignes, celliers cuves et pressoirs de Talant.

Enfin, il fit cadeau à Notre-Dame de Cléry, sa principale dévotion, d'une partie de ses vignes de Beaune.

La Chambre des Comptes de Dijon refusa catégoriquement d'enregistrer toutes ces libéralités ; Louis XI en fut quitte pour ses parchemins.

La mort de Marie de Bourgogne, le 25 mars 1482, et la paix d'Arras portèrent le dernier coup aux partisans des ducs en Bourgogne.

Ce fut Jean de Baudricourt, seigneur de Choiseul, maréchal de France, en faveur duquel Jean-Louis d'Amboise s'était démis de son gouvernement, qui fit publier à Dijon, au mois de décembre 1482, la paix d'Arras.

La Bourgogne, après tant d'années de guerres civiles, de défaites, de victoires, de pillages, d'incendies, de dévastation, de massacres, au comble de la misère, à demi déserte, à bout de force et d'énergie, finit enfin par se soumettre, par devenir une province de France et par suivre ainsi que Dijon, le mouvement général du royaume.

Après la mort de Louis XI (1483), Louis, duc d'Orléans, cabala avec quelques seigneurs, mais ne put réussir à soulever le duché, qui envoya des députés aux Etats-Généraux de Tours, en 1484. Ces députés obtinrent le premier rang sur les autres provinces, grâce à l'attitude énergique de Jean de Cirey, abbé de Citeaux, seigneur de Baufremont.

Le duc d'Orléans fut pris avec Jean de Chalon, prince d'Orange, à la bataille de St-Aubin, par Louis de la Trémoille, qui remporta cette victoire sur François II, duc de Bretagne.

Le duc d'Orléans et le prince d'Orange furent plus tard cause du mariage de la duchesse de Bretagne avec Charles VIII qui renvoya à Maximilien, sa fille Marguerite.

Digitized by Google

Maximilien, doublement irrité de voir que Charles VIII dédaignait sa fille, malgré les promesses de la paix d'Arras, et de plus qu'il épousait la duchesse de Bretagne à laquelle, lui Maximilien, avait été fiancé et qu'il avait épousée par procuration, s'empara de presque toute la Bourgogne. Enfin la paix fut conclue à Senlis, le 23 mai 1493; le roi de France lui rendit le comté de Bourgogne, le Charollais et l'Artois.

Louis XI engagea Rouvres à son médecin, le célèbre Jacques Coictier. Ce domaine passa ensuite en d'autres mains, à la maison de Condé, et retourna à la Couronne en 1767.

Nous croyons devoir compléter cette étude par les observations suivantes.

Les Etats. — L'un des privilèges les plus précieux de la Bourgogne consiste dans la possession, qu'elle conserva jusqu'à la Révolution, de régler son administration économique, la répartition des impôts, soit dans une assemblée générale du clergé, de la noblesse et du tiers-état, soit par des députés ou administrations tirés de ces trois ordres et qui sont connus sous le nom d'Etats généraux.

Les Etats de Bourgogne ont été formés sur le modèle des anciens Etats-Généraux du royaume, dans lesquels les députés bourguignons tenaient le premier rang après le prévot de Paris.

Chancellerie aux Contrats. — La chancellerie aux contrats était une juridiction spéciale à la Bourgogne : son objet était de connaître en première instance de l'exécution des actes passés sous le sceau du roi, sauf l'appel au Parlement.

Après la mort du duc Charles, les baillis royaux, secondés par les seigneurs haut-justiciers, firent de grands efforts pour anéantir cette juridiction ; leurs démarches furent inutiles.

Mairies. — Nous avons parlé de l'établissement de celle de Dijon, nous ne pouvons entreprendre ici un tableau de toutes les mairies de Bourgogne.

L'échevinage, le sceau, le droit de cloche pour convoquer les assemblées, celui du beffroi pour faire la garde, étaient, dit Fevret, des

Digitized by Google

privilèges généraux des communes ; elles avaient le droit de lever des milices et de les envoyer à l'armée sous la bannière de la paroisse, accompagnées de leurs curés.

Gruerie. — Nous n'avons pu retrouver les noms des gruyers nommés sous Louis XI.

Marques des fers. — Gabelle. — Traites-foraines. — Rien de particulier sous Louis XI.

Chambre des Comptes. — Cette cour souveraine entérinait, vérifiait tous les édits et déclarations des ducs, puis des rois de France, concernant leur domaine et leurs finances ; elle enregistrait les lettres d'annoblissement, de naturalisation, de légitimation, d'amortissements, de dons de pensions, d'érection de terres en marquisats, comtés, etc.

Cette cour, par la voix de son procureur-général, s'opposa fréquemment à l'aliénation de terres sous les ducs et sous les rois. Nous en avons vu des exemples pour Louis XI.

En 1480, sous Louis XI, cette cour avait un procureur général ; sous les ducs, le procureur ou conseil privé servait à la Chambre des Comptes.

La Chambre des Comptes n'a pas toujours joui de la prérogative d'avoir un premier président en titre d'office ; le chancelier, sous les ducs, en était président né ; les ducs assistaient souvent aux séances et les présidaient. En l'absence du chancelier, le plus ancien maître présidait. Louis XI confirma cet usage et conféra à André de Brinon le titre et l'autorité de premier maître président en 1481.

Bureau des Finances et Chambre du Domaine. — Ces deux juridictions ne furent réunies qu'en 1703. Les ducs avaient un *Conseil des finances* pour la reddition des comptes et des recettes.

André de Brinon avait été, peu de temps avant la mort de Charles-le-Téméraire, *général des finances de Bourgogne*; pour le récompenser du rôle qu'il avait joué lors de l'envahissement de la Bourgogne par ses troupes, Louis XI lui donna l'office de premier maître président des comptes, comme nous venons de le voir.

Digitized by Google

Chambre des Monnaies. — Louis XI nomma le chambellan Henri, maître général des monnaies de Bourgogne.

Les généraux provinciaux conservés par Louis XI furent destitués par Henri pour malversation.

Archers. — Après la réunion de la Bourgogne à la couronne, les archers servirent de gardes aux gouverneurs. Leur service durait vingt ans, après quoi ils avaient une vétérance.

Ils jouissaient des mêmes privilèges que les archers de la maison du roi.

Une déclaration du 22 avril 1482 d'Ablon-sur-Seine portait qu'en la chancellerie de Bourgogne seraient expédiées toutes lettres de provision de justice, soit en cire jaune soit en cire verte, pour les sujets du duché, ainsi qu'en la grande chancellerie de France. Cette disposition permettait conséquemment aux officiers de cette chancellerie d'expédier des lettres de grâce. Louis XII abolit ce privilège.

ABEL CLARIN DE LA RIVE,
Membre titulaire correspondant de la
Société des Études historiques.

Digitized by Google

SILHOUETTES CONTEMPORAINES.

M. Alexandre DUMAS, fils.

Une loi du Moyen-Age, citée par Beaumanoir, disait : « Un mari a droit de battre sa femme, pourvu que ce soit modérément. » M. Alexandre Dumas trouve que ce n'est pas assez. Sa théorie est plus radicale. Point de ménagements. « Tu as à te plaindre de ta compagne, dit-il en s'adressant à l'homme, n'hésite pas, tue la ! » Voilà qui est simple, net, précis.

Ce mépris de la femme que Dumas affecte dans la plupart de ses ouvrages avec une sorte de brutalité voulue, c'est peut-être le côté le plus caractéristique de sa personnalité littéraire... Il a entrepris cette croisade par tempérament, il la continue par système. Son mépris, d'ailleurs, revêt des formes bien diverses, et se manifeste sous mille aspects variés. Tantôt, prenant l'attitude d'un grand justicier, il fulmine et lance l'anathème contre les effets prétendus pernicieux de l'influence féminine ; tantôt, moraliste d'un nouveau genre, il se complaît dans la peinture des créatures déchues, dont il revendique hautement la réhabilitation. Ses œuvres, sans être vraies, sont éminemment attristantes. Nulle part on n'y rencontre le spectacle si consolant d'une honnête femme. Mais, en revanche, que de natures dégradées, que d'êtres suspects, à moitié connus, à moitié perdus, à moitié salués, à moitié déshonorés, que de réputations vermoulues il étale sur la scène aux regards émerillonnés d'un public insatiable !

Esprit paradoxal et sceptique, il s'adonne de préférence à la description très élégante, très châtiée de quelques monstruosités

Digitized by Google

morales. Il a pour le vice des richesses d'analyse que la vertu ne lui inspire pas au même dégré.

C'est un fin connaisseur de ce demi-monde dont il a révélé l'existence. Avec quelle verve impitoyable, quel bonheur d'expressions, quelle fertilité d'images, il en a raconté les faux plaisirs, les mœurs douteuses, les élégances frelatées et tout ce cortège d'audaces et de misères qui accompagne les évolutions de ces divinités de hasard dont le culte se paye comptant.

Mais il n'y a point que cela dans l'humanité, et le bon grain vaut la peine qu'on le sépare de l'ivraie. M. Dumas ne paraît pas de cet avis. Absorbé dans une préoccupation exclusive, il a regardé le monde féminin à travers le prisme décoloré de son désenchantement personnel. Ecœuré par la vue des laideurs qui s'offraient à son imagination, il a pris l'exception pour la règle et confondu avec la société tout entière le milieu fort restreint où sa pensée avait longtemps vécu. S'élevant alors par l'esprit de généralisation à une double synthèse, il n'a jamais conçu que deux physionomies de femme : l'une, la dégradée, qu'on relève et qu'on exalte au détriment de l'honnête femme oubliée ou méconnue; l'autre, la maudite, qu'on insulte et qu'on tue sans pitié.

Où donc est la compagne aimée de l'homme, l'ange gardien du foyer domestique, l'être vraiment femme et mère, qui rayonne dans sa grâce et sa bonté touchante, et dont la sublime influence, en fondant l'unité familiale, crée (mystère ineffable!) le cœur d'une nation! J'ai beau chercher dans l'œuvre entière de Dumas, je ne la rencontre pas. On a bien essayé de voir, il est vrai, dans *la Princesse de Bagdad*, sa dernière pièce, une sorte de thèse en faveur de l'amour maternel. La mère sauvant la femme : telle aurait été, aux yeux de certains critiques, la démonstration fournie par l'auteur. Pour moi, avec les personnages tels que Dumas les a mis en scène, je n'y crois pas.

Comment! Voilà une femme, d'ailleurs absolument légère de goûts et de pensées, qui, à la suite de je ne sais quels propos pleins d'aigreur échangés avec son mari, se dispose sans beaucoup de résistance à le tromper. Son enfant! Elle n'y songe guère. Que deviendra-t-il, si elle l'abandonne, si elle part? Peu lui importe!

Digitized by Google

Seulement, au dernier acte, au moment de fuir le toit conjugal, l'enfant arrive; fâcheux contre-temps! L'amant nerveux, agacé, brutalise le petit être. Alors la mère se révolte, et l'épouse se souvient qu'elle n'a jamais cessé d'aimer son mari. Celui-ci apparaît à son tour; la réconciliation a lieu, et la toile tombe. Tel est le dénouement de *la Princesse de Bagdad*. Malheureusement, dans la vie réelle, les choses ne se passeront pas de cette façon, et l'on n'aura pas toujours la ressource de faire tomber la toile avec autant d'à propos. Ainsi rien ne sera dénoué, rien n'aura été sauvé. L'épisode du petit garçon que l'amant jette par terre n'aura que le caractère d'un simple incident, incapable de modifier le dénouement final et de favoriser la thèse soutenue par l'Auteur.

Dans ce ménage aussi invraisemblable que peu intéressant, les mêmes difficultés, les mêmes embarras de fortune ramèneront les choses au même point. La princesse de Bagdad, toujours par le fait de son éducation, de ses mœurs, de son milieu, va se trouver merveilleusement prédisposée à une rechute. Cette femme, dont l'instinct maternel est si tardif et si momentané, se laissera de nouveau séduire par quelque financier, d'ailleurs plus doux, plus habile, plus insinuant. Celui-ci ne brutalisera personne; au contraire, il apportera des sucreries au petit garçon, et, cette fois, la femme ne sera plus sauvée. Il y aura eu éclipse totale du sentiment maternel; l'oiseau cher à Vénus aura trop bien roucoulé.

Dans la voie où s'est engagé l'Auteur, on est en présence de l'irréparable, et son imagination ne peut plus lui fournir que des expédients qui ne résolvent rien. M. Alexandre Dumas a, en effet, une telle façon de prendre les caractères de femmes, il a d'elles une opinion si décevante, que, quoi qu'il fasse, ses personnages, une fois créés, demeurent incorrigibles. Ce grand haïsseur de femmes devient ainsi la victime de son propre parti pris, et l'inconséquence de ses conclusions démontre la fausseté de ses prémisses.

On dit que Dumas abandonnerait le théâtre pour se consacrer exclusivement au livre. Comprendrait-il qu'il est plus facile d'être paradoxal dans un ouvrage que sur la scène, et sa nature si indépendante, si fantaisiste, si audacieuse dans ses théories mondaines, nous

Digitized by Google

réserve-t-elle quelque nouveau pamphlet contre la plus aimable moitié du genre humain? Peut-être. En tout cas, M. Dumas est sans excuses. Epoux d'une femme de grand esprit, il n'a rien qui justifie son rôle d'Euripide moderne.

Au moins, le poète tragique de la Grèce pouvait-il, jusqu'à un certain point, donner quelques motifs de son acharnement contre ce sexe que d'autres révèrent à genoux. N'avait-il pas, usant du bénéfice de la législation Athénienne, épousé, comme Socrate, deux femmes à la fois !

G. DUFOUR.

Digitized by Google

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Étude sur la vénalité des charges et fonctions publiques et sur celle des officiers ministériels, depuis l'antiquité romaine jusqu'à nos jours, par Paul-Louis Lucas. — *Rapport* par M. Camoin de Vence.

L'œuvre de M. Paul Louis-Lucas est d'un haut intérêt, à la fois juridique et historique ; elle a exigé un travail considérable. Le premier volume de près de 800 pages comprend une préface, une introduction générale, une étude complète des *Militiæ Venales*, avec deux importants appendices, l'un sur les ancêtres de nos officiers ministériels, l'autre sur le pécule *quasi-castrense*.

Le deuxième volume traite des offices sur l'ancien droit français et sous le droit intermédiaire qui va du 4 août 1789 jusqu'à la loi du 28 avril 1816.

Le troisième volume expose la législation actuelle ou l'étude théorique et pratique de la vénalité, restreinte aux seuls offices ministériels.

Le premier volume mérite, à lui seul, un rapport spécial.

Les auteurs des xve et xvie siècles montraient, dans tous leurs écrits, une modestie, une simplicité, une bonhomie qui leur permettaient de parler beaucoup d'eux-mêmes, sans jamais choquer le lecteur. Ils étaient loin de cette jactance si souvent reprochée à nos auteurs contemporains, de ce ton solennel et pédant qui rendent le moi particulièrement haïssable. Pasquier, Loyseau, Charron ont été par excellence, avec Montaigne, des écrivains *de bonne foi*.

M. Louis-Lucas a vécu dans leur intimité ; il a pris leurs tournures naïves, leurs franches allures, leur ton plein de bonhomie et en même

Digitized by Google

temps, leur amour des longues et patientes recherches qui seules produisent les œuvres complètes.

La Préface débute par des dédicaces touchantes de l'auteur à ses maîtres, à ses parents. Nous attachons un prix tout spécial à ce que l'auteur dit de son père, notre confrère si sympathique et si distingué. Il le proclame le guide, le soutien de ses travaux les plus ardus, son collaborateur assidu de tous les jours. Vous reconnaissez là le confrère extrêmement laborieux et dévoué que notre Société peut appeler aussi l'un de ses collaborateurs les plus assidus, les plus précieux et à qui elle vient de rendre un juste hommage, en l'élevant à la présidence. Vous ne serez pas étonnés d'apprendre que M. Louis-Lucas père a recopié, de sa main, l'énorme manuscrit de son fils, participant dans une large mesure à la correction du fond et de la forme.

Les ouvrages antérieurs sur les offices n'ont, en général, donné à la part de l'histoire que des développements insuffisants. M. Louis-Lucas s'est montré un véritable encyclopédiste. Prenant comme base de son travail cet axiome fécond que l'histoire est le flambeau du droit, il s'en est servi comme d'un foyer lumineux pour éclairer toutes les parties de son vaste sujet.

L'auteur repousse avec force les contempteurs obstinés *temporis acti* qui traitent de hors d'œuvre inutiles les développements historiques. Il est évident, au contraire, que l'histoire doit avoir une part très large dans la matière des offices toute pétrie, pour ainsi dire, de souvenirs et de traditions.

L'étude à laquelle s'est consacré M. Louis-Lucas est complète. On suit la vénalité des offices depuis sa source, depuis ses premières origines, même les moins visibles, jusqu'à nos jours. L'idée de la vénalité des charges est de vieille date, mais ce n'est pas dans le monde antique que ce germe se développa.

L'auteur déclare que pour sa méthode il s'est inspiré des procédés de Charron, l'un des maîtres du xve siècle qu'il nous semble avoir le plus cultivé : « En tout ce que je propose, je ne prétends y obliger personne. Je présente seulement les choses et les estalle comme sur le tablier. Je ne me mets point en cholère si on ne m'en croit, c'est affaire aux pédants. La passion tesmoigne que la raison n'y est pas ; qui se tient par l'une à quelque chose ne s'y tient pas par l'autre...

Digitized by Google

je ne dy rien sans raison, s'ils la scavent sentir et gouster; s'ils en ont une meilleure qui destruise la mienne, je l'escouterai avec plaisir et gratification à qui la dira... »

Des notes très développées occupent encore plus de place que le texte. L'auteur déclare qu'elles sont infiniment trop longues et comprennent trop de détails touffus. Mais il faut reconnaître que c'est précisément dans les notes que se trouve l'œuvre d'érudition, de discussion savante souvent féconde et quelquefois même novatrice.

M. Louis-Lucas a voulu imiter son guide Loyseau « chez qui le détail et la digression abondent, fourmillent même et pullulent, préférant tomber en sa docte et spirituelle compagnie dans les défauts de ses qualités, plutôt que de rester muet, obscur ou incomplet sur des théories qu'il n'est pas permis de paraître ignorer et qui ne se peuvent aborder qu'à la condition d'être traitées d'abondance et de toutes pièces. » (V. Note, p. xxiv).

A la fin de sa Préface, il explique qu'il a traité seulement de la patrimonialité des offices, laissant de côté tous ceux qui n'avaient pas les deux marques distinctives de la vénalité et de l'hérédité. Il n'y a pas compris non plus les offices des seigneurs qui étaient d'ailleurs calqués sur ceux des rois.

L'Introduction générale est une vue d'ensemble très remarquable et les personnes même les plus étrangères aux études juridiques la liront avec plaisir. L'auteur examine, d'abord, les divers sens du mot *office*. Aucune langue ancienne ne fournit de terme *univoque*, comme dit Loyseau, embrassant tout ce que comprend la désignation actuelle.

L'office est le titre en vertu duquel on peut exercer une fonction, une charge publique. — L'épithète de ministériel a été considérée comme une redondance introduite par l'usage. Cependant la qualification d'officier ministériel a été spéciale d'abord aux agents d'exécution de la justice, aux huissiers rendant ministère aux magistrats; elle a été étendue ensuite aux notaires et aux greffiers.

La définition de Pothier: Un office est le droit d'exercer une fonction publique, est sans doute trop concise. Mais, d'autre part, M. Louis-Lucas a donné une définition trop développée. On pourrait, je crois, la réduire en ces termes: L'office est le droit d'exercer à vie

Digitized by Google

une fonction publique, droit qui constitue une sorte de propriété, permettant de présenter un successeur.

M. Louis-Lucas se livre à une savante discussion sur les caractères qui distinguent l'officier ministériel, l'officier public, le fonctionnaire public. La distinction n'est rien moins que précise.

Pour les notaires spécialement, leur loi organique du 25 ventôse, an XI, art. Ier, les qualifie, en termes exprès, de fonctionnaires publics ; et cependant ils ne sont pas considérés comme tels, puisqu'ils ne rentrent nullement dans les agents dépositaires de la puissance publique et qu'on ne leur applique pas les lois édictées pour la protection de ces agents.

L'auteur donne des définitions exactes, mais un peu longues et qui ne tranchent pas la difficulté. La vérité est que certaines fonctions, charges ou emplois publics présentent un caractère mixte et peuvent recevoir les diverses appellations de fonctionnaires publics, officiers publics, officiers ministériels.

Il examine ensuite l'intérêt pratique de ces distinctions, à différents points de vue. Le plus important, celui qui fait l'objet précis de son étude, est relatif au droit qu'ont les officiers ministériels de transmettre leur office à un successeur, agréé par le gouvernement. (Loi du 28 avril 1816, art. 91).

M. Louis-Lucas, nous l'avons déjà dit, aime à se placer sous le patronage des maîtres du XVIe siècle. En terminant son Introduction générale, il répète avec Etienne Pasquier : « D'une chose seulement supplie ie le lecteur, qu'il vueille recevoir ce mien labeur de mesme cœur que ie luy en fais présent. »

DROIT ROMAIN.

Généralités. — L'auteur a cherché dans les monuments du droit romain, les institutions qui offraient le plus d'analogie avec nos offices ministériels. Son travail sur les *Militiæ Venales* est une œuvre de reconstitution presque complète, difficile parce que les documents étaient peu connus, éparpillés dans des textes divers, trop insuffisants d'ailleurs pour baser une théorie.

Digitized by Google

A Rome, la vénalité rencontra longtemps un invincible obstacle dans l'esprit national qui voulait que les principales charges fussent conférées au seul mérite. Ce n'est qu'au déclin de l'Empire que l'on voit des charges appelées *milices*, empreintes du double caractère de la vénalité et de l'hérédité.

En précisant, c'est vers le IVe siècle de notre ère que les empereurs accordèrent à certains officiers la faveur de transmettre leurs charges à leurs héritiers ou d'en disposer pendant leur vie. Il faut le reconnaître, la vénalité a été l'une des tristes productions de la corruption du Bas Empire.

Auguste, arrivé au pouvoir, inventa de nouvelles fonctions pour se faire des créatures nouvelles. Mais avec une dextérité merveilleuse, il sût toujours préparer la transition du régime passé aux innovations qu'il jugeait utiles.

« Son règne, longue suite de réformes aussi habilement conçues et ménagées que savamment exécutées, s'écoula tout entier au milieu des souvenirs du passé et des aspirations de l'avenir. Trop sage pour précipiter les événements, mais aussi assez prudent pour les préparer, l'Empereur sut faire de son principat le trait-d'union entre la République qui allait s'éteindre en lui et le régime nouveau dont il était le premier représentant. Il comprit que trop de promptitude à jouir des différents pouvoirs qui avaient été remis entre ses mains ne serait propre qu'à compromettre le trône de ses successeurs, et il préféra faire de son règne une époque de transition douce et paisible et rester le premier citoyen de la République, au périlleux honneur et au dangereux plaisir d'user, en César, des prérogatives sans nombre dont un peuple devenu servile l'avait accablé. Aussi bien laissa-t-il à ses sujets le droit de nommer aux fonctions publiques, et c'est même pour maintenir ce droit dans toute son intégrité, que nous avons vu rendre sous son règne la dernière des lois *de ambitu*. »

Cette appréciation de la politique d'Auguste est pleine de justesse.

Tibère fut plus brutal. Il supprima les comices, transporta au Sénat le droit de nomination, se réserva le droit de présenter les candidats et de conférer toutes les charges. On substitua à l'élection les lettres de provision, *codicilli* ou *diplomata* qui ont la plus grande analogie avec les décrets de nomination actuels. Le mot *suffragium* prit alors

Digitized by Google

une signification nouvelle : on appela ainsi l'argent que l'on donnait pour se faire pourvoir d'une fonction publique.

L'auteur explique que la corruption électorale étant depuis longtemps largement pratiquée, les *suffragatores* faisaient impudemment le trafic des suffrages, en distribuant au nom du candidat des bons ou billets pour les théâtres et les festins.

Quand les empereurs s'arrogèrent le droit de conférer les fonctions, on songea à capter le crédit des courtisans en faveur, et les sommes d'argent employées dans ce but, reçurent le nom de *suffragia*. On alla plus loin et on finit par adresser ces présents directement à l'Empereur. On distingua deux sortes de *suffragia*, selon que la gratification était donnée aux courtisans ou au maître.

Le trafic des fonctions devint ainsi légal, à vrai dire. Il est juste néanmoins de reconnaître que Marc Aurèle, Alexandre Sévère, Constantin essayèrent de réagir. L'abus persista. L'édit de Julien *ad populum* contenait la prohibition au moins implicite des *honores*; il frappait d'interdiction absolue la *petitio dignitatum, honorum et magistratuum pro alio* et arrêtait ainsi le cours de l'*usus suffragiorum ad honores obstinendos*. Mais trente-deux ans plus tard, Théodore-le-Grand, poussé sans doute par ses courtisans, doctes maîtres en luxure, piètres valets en vertu, qui flattaient son orgueil et favorisaient ses passions, fit une constitution par laquelle il accorda une action aux *suffragatores* pour exiger le paiement des *suffragia*, dans le cas où la promesse ne serait point suivie d'exécution volontaire. C'était bien proclamer la légalité du trafic des charges.

Sur ce point capital de son travail, la première origine de la vénalité, l'auteur est en parfait désaccord avec Godefroy, le savant jurisconsulte qui a mérité d'être appelé l'oracle du code théodosien. Godefroy, dans son interprétation des Constitutions qui forment le titre 29 du livre II de ce code, soutient que le trafic avait entièrement disparu sous Théodose. M. Louis-Lucas établit, au contraire, que jusqu'aux Novelles de Justinien, il n'y eut que des tentatives de réformes sans résultat. Il démontre, dans une discussion des plus remarquables, que Cujas a été invoqué à tort par Godefroy comme partisan de son système. Il établit que si l'on ne pouvait pas faire directement commerce des *honores*, dans le sens propre du mot, on y arrivait par des

Digitized by Google

moyens indirects, en rénumérant les bons offices de ceux qui mettaient leur crédit au service des compétiteurs de charges et emplois honorifiques.

Ce genre de trafic s'étendit bientôt du prince à tous les dignitaires de l'Empire. Chacun conféra, à prix d'argent, les emplois subalternes qui dépendaient de lui.

Loyseau précise excellemment ce qu'était cette vénalité romaine : « Les offices n'étoient point tout à fait venaux à Rome, ny pendant la République populaire ny sous les empereurs au moins licitement, ny à l'égard du public, et moins encore entre particuliers : aussi n'étoient ils perpétuels ou à vie, comme à nous, mais étoient annuels presque tous... Il est vray qu'ès offices electifs, les pollicitations au profit du public étoient admises, et ès collatifs les suffrages, et ès offices de compagnie et même aux sacerdoces et aux ordres ecclésiastique, le droit d'entrée ; mais tout cela n'étoit que des présens, que foisoient par honneur ceux qui entroient aux charges, pour se concilier la bienveillance du peuple ou de l'Empereur, ou de leurs compagnons d'office : que partant Trajan appelle *honoraria* et n'approchoient pas de la vente absolue des offices que nous pratiquons en France. »

La différence capitale avec notre vénalité moderne, c'est qu'à Rome la fonction n'entrait pas dans le patrimoine du titulaire, de manière à ce qu'il pût la transmettre à ses héritiers. Mais si le jurisconsulte ne voit pas dans ce trafic une vente véritable, ayant pour conséquence la vénalité et l'hérédité, le moraliste n'en constate pas moins les résultats désastreux. *Necesse est ut qui emit vendat*, disait Alexandre Sévère et il reconnaissait l'impossibilité de châtier ceux qui vendent ce qu'on leur a fait acheter. Les magistrats dont la soif du gain avait atrophié le sens moral, au dire de Zosime, publiaient hautement qu'ils avaient besoin de se rembourser du prix de leurs charges.

Le mot *militia* a désigné d'abord le service militaire et ses diverses fonctions. Il s'appliqna ensuite aux officiers de la maison impériale. Loyseau le dit en termes précis : « Les trois derniers livres du code, la notice de l'Empire et les commentaires de Luzius nous apprennent assurément que les milices étoient proprement les places des compagnies ou bandes de serviteurs domestiques, ou officiers servans en la

Digitized by Google

maison des empereurs : aux quelles milices se rapportent entièrement les places des menus officiers de la maison du Roy, comme des gardes du corps, de la vénerie, fauconnerie, écurie, sommelerie, panneterie, cuisine, fruiterie et autres semblables. »

La même appellation de milice fut étendue à presque toutes les fonctions civiles et même aux avocats. Loyseau en donne un motif vrai, c'est que les Romains, étant du tout adonnés à la guerre, n'estimaient rien de plus honorable que le métier de soldat et partant ils étaient curieux d'appeler du nom de milices les fonctions même de la paix. M. Louis-Lucas croit, avec raison, devoir ajouter une autre cause, l'envie de la part des empereurs de flatter l'armée, en s'attachant à tout militariser.

La *Militia civilis* était : ou *palatina* comprenant les officiers de la maison de l'Empereur et des gouverneurs de provinces ; ou *togata*, les jurisconsultes et les avocats ; ou *litterata*, les secrétaires et officiers de la plume.

L'origine des milices civiles remonte plus haut que le Bas Empire, à l'époque d'Ulpien qui s'en occupe, en traitant des legs. Sous Constantin, au milieu du IVe siècle, les milices prirent un grand développement. La centralisation excessive multiplia les fonctions de tout genre. L'auteur donne une idée assez exacte de l'Etat romain à cette époque, en le représentant comme un vaste réseau de fonctionnaires savamment organisés et coordonnés dans une hiérarchie minutieuse, recevant de l'arbitraire impérial la vie et le mouvement.

Constantin, en créant une nouvelle capitale de l'Empire, avait voulu y avoir un patriciat, à l'instar du corps fameux qu'immortalisèrent tant de grands citoyens. Il créa des dignités dont chaque degré eut ses honneurs, ses privilèges, ses exemptions et ses franchises ; elles étaient divisées en civiles et militaires.

Les titulaires les plus élevés jusqu'au comte du trésor de la couronne (*comes rerum privatarum*) portaient le titre d'*illustres*. Après eux venait la classe des *spectabiles*, puis celle des *clarissimi*, ensuite celle des *perfectissimi* ; enfin la souche de l'arbre nobiliaire était formée par les *egregii*. La noblesse issue de toutes ces dignités et au dessus de laquelle planaient les *nobilissimi* posséda sa hiérarchie propre. Chacune des cinq classes ci-dessus énumérées eut aussi la

Digitized by Google.

sienne particulière. Des dispositions pénales prévenaient les usurpations de titre ou de rang. A égalité de titre, l'ancienneté de la nomination tranchait la question de préséance.

Malgré tous les efforts de Constantin, sa noblesse acquit si peu de considération qu'on rougissait presque d'en faire partie. On proposa vainement de soutenir sa pauvreté par des pensions, de masquer par un langage, par des habits, des us et coutumes d'autrefois, une naissance d'hier; les privilèges ne sont pas des ancêtres; l'homme ne peut se donner l'ancienneté qu'il n'a pas. Les sénateurs de Constantin demeurèrent écrasés sous le nom antique et éclatant de *patres conscripti* dont on outrageait leur récente obscurité.

Les fonctionnaires étaient ou en activité de service, *in actu*; ou en disponibilité, *vacantes*, réservés pour des missions extraordinaires; ou honoraires, *hororarii*, n'ayant plus qu'un titre honorifique. On trouve là une analogie frappante et qui prouve une fois de plus que tout notre système de fonctions moderne découle essentiellement de l'organisation administrative de l'Empire romain. Chaque année, l'almanach de la cour, *commentarium principis*, publiait la liste des fonctionnaires.

Toute cette partie du livre de M. Louis-Lucas sur le développement des milices civiles et l'organisation des *officia*, divisions d'employés correspondant aux diverses branches des affaires, est pleine d'intérêt par les rapprochements curieux qu'elle offre de l'état des fonctions à Rome avec l'état actuel.

La nomination à un *officium* ou emploi civil quelconque entraînait, en général, un droit de brevet et un droit d'entrée. Il y avait une lettre de provision de l'Empereur et, particularité très remarquable, on se trouvait par là lié d'une manière indissoluble à la charge, tant pour soi que pour ses descendants. Cette interdiction de changer de condition, presque générale, fut un des traits caractéristiques de la législation du Bas Empire. Elle résulte de nombreuses décisions des codes de Théodose et de Justinien.

C'est dans le code de Justinien que l'on trouve le plus grand nombre de textes relatifs aux *Militiæ Venales*. L'hérédité et la vénalité se manifestèrent dans les milices plus tôt et d'une manière plus complète que dans les autres fonctions publiques. La nature même des milices

Digitized by Google

et la condition des titulaires ont toujours été entourées d'obscurités. Il a fallu fouiller le Digeste qui s'occupe, çà et là, des milices au point de vue du droit privé, mais où l'on ne trouve que des raisonnements sur des hypothèses ou sur des faits, ne s'appuyant pas sur des principes. Le Code et les Novelles donnent quelques notions de droit public.

DROIT PUBLIC.

Entre les *Militiæ Venales* et nos offices ministériels, il existe une différence capitale : c'est que les milices étaient salariées, la plupart par le fisc et quelques-unes, telles que celles des avocats, des *viatores* (huissiers) par les clients. Sur ce point, M. Louis-Lucas a eu un véritable succès de juriste. Il prouve que Justinien s'est complètement trompé, en affirmant que les milices étaient exclusivement rétribuées par le trésor public ; et il le prend en flagrant délit d'oubli de ses propres décisions qui lui donnent un démenti absolu. L'auteur, dans ce combat à propos des milices, a tous les honneurs du triomphe. Il justifie entièrement cette définition des *Militiæ Venales* qu'il est le premier à donner si complète. C'étaient des emplois publics d'un caractère subalterne dont les titulaires touchaient des salaires, des traitements ou émoluments, soit de l'Etat, soit de la corporation à laquelle ils se rattachaient, soit enfin de leurs clients et qui constituaient entre les mains de ces titulaires une propriété d'un genre tout spécial, soumise, quant à ses divers modes de transmission, au contrôle de l'autorité supérieure.

Les milices formaient des compagnies dont l'organisation se rapproche de celle de nos corporations d'officiers ministériels.

L'auteur s'occupe de la collation des milices, des incapacités absolues ou relatives, et donne des détails curieux sur l'état des femmes à Rome. Il précise ainsi les conditions nécessaires pour exercer une milice : 1° être citoyen romain ; 2° majeur de 25 ans ; 3° avoir la plénitude de la capacité civile, ce qui excluait les personnes atteintes de maladies intellectuelles ou corporelles et les prodigues ; 4° être honorable ; 5° être libre de tout lien civil ou municipal, ce qui excluait tous les membres des *corpora* et les décurions ; 6° relever de l'Eglise

Digitized by Google

orthodoxe (d'après les édits de Constantin) ; 7° avoir un certain degré d'instruction ; 8° ne pas avoir déjà exercé la même charge ; 9° ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, venant surtout du cumul des fonctions et de l'état de négoce.

En examinant les rapports des titulaires de milices avec l'autorité qui les avait nommés, l'auteur s'occupe d'abord de la suspension. Cette peine était, en droit romain, beaucoup plus grave que chez nous. Au lieu d'une interdiction temporaire de sa charge, c'était une véritable privation du titre lui-même et de toutes ses prérogatives, pendant un temps déterminé. A défaut de textes précis relatifs aux milices, on doit se borner à soutenir que l'esprit du droit romain ne semble pas avoir répugné à l'application de cette mesure, souvent salutaire, de la suspension aux titulaires de milices.

La destitution pouvait être appliquée pour négligence on pour culpabilité du titulaire. Il est probable qu'en ce cas, on imposait au successeur l'obligation de payer, à titre d'indemnité, une somme aux intéressés. C'était facile, le prix de la milice étant déterminé par édit de l'Emperenr ou par les statuts de la compagnie. Le prince d'ailleurs gardait toujours le droit de réduire ou d'augmenter le nombre des milices, suivant les besoins de l'intérêt général.

DROIT PRIVÉ.

A Rome, le service de l'hérédité fut concédé avant celui de la vénalité. C'est le contraire qui eut lieu dans notre ancien droit. La faveur impériale accorda le droit à quelques titulaires de transmettre leurs offices à leurs héritiers qui eurent la faculté de présenter un candidat et d'en recevoir une indemnité. Loyseau fait cette curieuse observation « qu'on appelait *solatium* les deniers baillés pour obtenir le suffrage des héritiers parce qu'ils leur étoient attribués pour la consolation des uns et des autres de la fâcherie de la mort du défunt. »

Plus tard, les officiers furent autorisés à disposer, eux-mêmes, de leurs milices.

A quelles dates précises furent créées l'hérédité et la vénalité ?

Digitized by Google

L'auteur établit, par une savante discussion, que l'hérédité exista, dès le temps des jurisconsultes, dès l'âge classique, et s'appuie sur des textes nombreux des Pandectes. Mais le titulaire d'une *militia venalis* n'avait qu'une propriété imparfaite. En réalité le droit de présentation d'un successeur était le seul rentrant dans le domaine privé de l'officier. Tout le reste était dans le domaine public.

Tous les développements relatifs à la transmission des offices à titre onéreux et à titre gratuit sont œuvre de juriste. On applique les règles ordinaires. A propos de la transmission à titre gratuit, l'auteur examine la matière si compliquée des différents legs, dans leurs rapports avec les milices.

Le premier volume a deux importants appendices, l'un plus spécialement juridique sur le pécule *quasi-castrense*, l'autre plus particulièrement historique sur les ancêtres de nos officiers ministériels. Nous nous occuperons seulement de ce dernier qui se rattache aux études de notre Société.

Des Greffiers et des Notaires.

Le nom de *scriba* désignait le greffier, celui de *tabularius* le tabellion ou notaire. Mais dans l'origine, les deux offices furent souvent confondus. Le nom de *notarius* s'appliquait à tous ceux qui connaissaient l'art d'écrire par notes et abréviations, sortes de sténographes.

Les scribes se trouvèrent auprès des magistrats de tout rang et acquirent une grande influence, analogue à celle des bureaux de nos diverses administrations. Ainsi les *scribæ quæstorii et ædilicii* eurent la haute main dans les affaires de la cité romaine. L'administration de l'*ærarium*, des fonds municipaux, fut dirigée beaucoup plus par ces employés subalternes, stables, que par des fonctionnaires renouvelés annuellement. Les scribes étaient comptés presque au rang des chevaliers. Ils eurent la faculté de présenter des successeurs ; il y eut là une analogie avec les offices de nos greffiers. Les scribes étaient d'ailleurs très anciens. Cicéron en parle souvent. C'étaient des fonc-

Digitized by Google

tions vénales, mais ce n'étaient pas des *militiæ venales* qui ont toutes été de création impériale.

Les ancêtres des notaires furent beaucoup moins relevés. Ce furent des *servi publici*, appelés *tabularii*, qui de même qu'un esclave public stipulait au nom de tout habitant de la ville, comme s'il lui avait appartenu en propre, pouvaient, de leur côté, tenir et garder note par écrit de ce qui intéressait chaque particulier, comme s'ils avaient été leurs secrétaires personnels. Cet emploi était tellement considéré comme servile qu'il ne devait pas être rempli par un autre que par un esclave.

Une constitution des empereurs Arcadius et Honorius de l'an 401 voulut que désormais ces fonctions ne fussent remplies que par des hommes libres. Elles devinrent électives et furent rangées au nombre des *munera municipalia*. L'exercice en était d'autant plus onéreux qu'il était gratuit. On dut prendre des mesures rigoureuses pour contraindre les *tabularii* à ne pas déserter leurs fonctions. Les offices des tabellions n'étaient pas vénaux, c'étaient de véritables fonctionnaires, sous la surveillance sévère de l'autorité publique. Leurs actes n'avaient pas le caractère d'authenticité qui résultait seulement de l'insinuation *apud acta* devant le *magister census* à Rome et dans les provinces, devant les *defensores*. C'était une sorte d'enregistrement au greffe.

Avocats. — A Rome, les avocats furent toujours divisés en deux classes bien distinctes : les *jurisperiti* ou *jurisconsulti* qui donnaient des consultations, avocats consultants ; les *causarum patroni*, *vatores* proprement dits, avocats plaidants. Le barreau à Rome comme chez nous fut le grand chemin des honneurs.

Sous Constantin, les avocats formaient une corporation mise au nombre des milices. Sous Justin l'*ordo*, l'ordre est limité à un certain nombre de titulaires inscrits sur un tableau, *matricula fori*, jouissant d'un monopole. Ce fut alors un corps d'officiers ministériels analogue à nos avocats à la Cour de cassation. Les empereurs établirent cette hiérarchie officielle des avocats pour empêcher que leur influence croissante ne causât des embarras au despotisme impérial.

Avoués. — Sous le régime des actions de la loi, il fut interdit d'agir en justice au nom d'autrui et il n'y eut alors aucun procureur

Digitized by Google

des parties. Sous le système formulaire, on put se faire représenter par *cognitor* ou par *procurator*. Le *cognitor* était constitué en termes solennels, en présence de l'adversaire ; le *procurator* par simple mandat. Sous Justinien, le dernier seul subsista. La constitution d'un *procurator* influait sur le fond même du droit, tandis que chez nous le rôle de l'avoué se réduit à une intervention extérieure. Le ministère du *procurator* n'a jamais été forcé. On pouvait choisir pour représentant une personne non revêtue d'un caractère public, bien qu'il y eût à une certaine époque des *procuratores publici*, véritables officiers publics qui n'étaient pas néanmoins des officiers ministériels, puisque leur ministère n'était pas obligatoire.

Huissiers. — Les *apparitores* remplissaient auprès des magistrats romains le rôle d'huissiers. Les *prœcones* étaient les audienciers, crieurs publics. Les *viatores* étaient chargés de citer les parties et d'exécuter les sentences.

Commisaires priseurs. — L'auteur a raison de prendre ici pour exergue : *Nil novi sub sole.* On sait, par des découvertes récentes à Pompei, que les Romains avaient de véritables commissaires priseurs *auctionatores*, présidant aux ventes à l'encan, *auctiones*. Tout fait croire qu'ils étaient revêtus d'un caractère officiel. Les inscriptions mentionnent des *auctionatores* attachés exclusivement à certains marchés, par exemple au *forum vinarium*, halle aux vins.

On croirait assister à une vente de l'hôtel Drouot. Des affiches, *proscriptiones*, sont apposées aux endroits les plus en vue, indiquant les clauses et conditions (*leges venditionis*), le lieu, le jour et l'heure de l'*auctio*. Au jour fixé, le *prœco*, crieur public, exhibe les objets à vendre, crie la mise à prix, excite aux enchères : *vendo*, *agite* ! Les amateurs enchérissent par un signe de tête ou en levant un doigt. Monté sur un banc, le *prœco* observe tous les signes, répète les offres, L'*auctionator* marque les enchères, adjuge au plus offrant et dresse sur ses *tabulæ*, à fur et mesure des adjudications, la liste des objets vendus, le prix de vente, l'*accessio* ou somme perçue en sus pour le salaire, *merces*, de l'*auctionator*, enfin le nom de l'acheteur. Le tableau est complet.

Digitized by Google

M. Louis-Lucas a pu se servir utilement des dernières conquêtes de l'archéologie.

Courtiers. — Il existait des courtiers chez les Romains comme chez les Grecs ; c'est même à ceux-ci qu'ils empruntèrent leur nom de *proxenetæ*. Leur ministère était facultatif et ne constituait pas une fonction publique comme chez nous.

Les *argentarii* ou banquiers servaient d'intermédiaires dans la plupart des mouvements de fonds et percevaient un taux de commission. On pourrait trouver là aussi une analogie éloignée avec les agents de change.

Ce qui dans le premier volume de M. Louis-Lucas constitue la partie saillante, ce qui en fait réellement le prix c'est son travail sur les *Militiæ venales*. L'auteur déclare qu'il est encore très imparfait. Il désire que son œuvre serve de point de départ à des théories nouvelles et il fait un pressant appel à la science moderne sur une matière encore si inexplorée et pourtant si attrayante, si pleine d'intérêt. Mais nous tenons à proclamer qu'il a un mérite incontestable qui lui appartient en propre, c'est d'avoir laborieusement recueilli quelques matériaux épars, quelques textes disséminés, de les avoir corroborés, expliqués, éclairés, d'avoir su en faire un tout homogène. Sa monographie des *Militiæ* est la première, la seule qui existe sur un sujet difficile, très obscur, du plus intérêt pour le droit et pour l'histoire. Il a réussi à remonter jusqu'aux premières sources de la vénalité des offices.

Nous ne saurions trop louer la manière large dont il a conçu son œuvre. Ses infatigables recherches n'ont rien laissé dans l'oubli ni dans l'ombre. Sa méthode est bien comprise, bien suivie ; ses divisions sont nettes ; son style est clair, précis. Sa discussion savante, hardie parfois, lui a valu des victoires de juriste, notamment contre l'illustre Godefroy sur l'origine du trafic des honneurs à l'époque de Théodose et contre l'empereur Justinien lui-même, sur ce que les milices n'étaient pas toutes exclusivement rétribuées par le trésor public.

Digitized by Google

Nous pouvons dire, enfin, que toute cette étude sur les origines de la vénalité des offices est faite de main d'*ouvrier*. On y reconnait une puissance de travail, une faculté d'observation, une habileté d'argumentation, qualités précieuses que M. Louis-Lucas pourra appliquer bientôt, nous l'espérons, à l'enseignement du droit pour lequel il a une vocation si marquée et où il trouvera, sans doute, de sérieux succès [1].

---

(1) Depuis la lecture de ce rapport, M. P. Louis-Lucas a été nommé au concours agrégé des Facultés de Droit et chargé à la Faculté de Dijon du cours de Pandectes.

CAMOIN DE VENCE.

Digitized by Google

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

SÉANCES DES 25 JUIN, 10 NOVEMBRE, 26 NOVEMBRE, 10 DÉCEMBRE ET 26 DÉCEMBRE 1883.

SÉANCE DU 25 JUIN 1883. — *Présidence de* M. Louis-Lucas.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Dépouillement de la correspondance manuscrite.

M. le Secrétaire général, Gabriel Desclosières, communique la correspondance suivante :

1° Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique demandant pour la bibliothèque des Sociétés savantes un grand nombre de numéros de l'*Investigateur* manquant à la collection.

2° Communication de M. Prosper Pein, professeur au lycée Henri IV, sur des études mathématiques insérées dans les mémoires de l'*Académie impériale de St-Pétersbourg*.

3° Le *Midi Artiste* adressé par M. Léon Hilaire et contenant un compte-rendu de notre Séance publique.

Lettre du même correspondant proposant pour la Séance de rentrée une esquisse historique intitulée : *Cheveux, barbe et perruque*.

4° Lettre de M. Delattre-Lenoel annonçant l'envoi à M. d'Auriac des numéros qu'il désirait.

5° Lettre de M. Mignard accusant réception de son diplôme et annonçant des communications.

6° Dépêche télégraphique de M. Pougnet, datée de Verdun, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance.

Digitized by Google

7° Réclamation de M. Le Mesle du Porzou, concernant l'erreur qui, à l'occasion du rapport présenté par M. Jules David sur sa poésie : *Rebecca*, le qualifie de Martel du Porzou.

8° Lettre de M. E. Maton, publiciste, offrant à la *Société des Etudes historiques* deux ouvrages : L'*Histoire du Monténégro* et l'*Histoire d'Etrœungt* anciennement *Duronum* sous la domination romaine dans la Gaule, et annonçant, en outre, un nouvel ouvrage sur les *Temps préhistoriques du pays des Nervins*.

Réponse a été faite par M. le Secrétaire général. — M. Desclosières est nommé rapporteur.

9° Lettre de M. Lacointa, ancien avocat général à la Cour de Cassation, avocat à la Cour d'Appel, offrant au nom de M. E. Rossignol, publiciste, à Moustens par Gaillac (Tarn), huit volumes d'études historiques renfermant de précieuses monographies sur diverses communes du département du Tarn.

M. Desclosières est nommé rapporteur.

10° Envoi par M. Boinette d'un numéro du journal l'*Echo de l'Est* reproduisant un compte-rendu de notre Séance publique.

11° Lettre de M. Stein, secrétaire de la *Société historique et archéologique du Gâtinais*, demandant l'échange avec la Revue de notre Société.

M. le Secrétaire général fait savoir ensuite que M. de Lessert a reçu les explications relatives à sa candidature qu'il avait demandées. Son diplôme régularisé séance tenante lui sera immédiatement envoyé.

M. Baissac, parent du nouveau candidat, accuse réception, à la date du 23 juin, de la lettre lui annonçant l'admission de M. Charles Baissac.

M. Duvert informe ses collègues qu'il a vu dernièrement M. Stéphen Liégeard, qui lui a promis d'assister au cinquantième anniversaire de la fondation de la Société et se propose, dès à présent, de lire à la Séance publique une pièce de vers appropriée à la circonstance.

M. le Président, se faisant l'interprète de la Société, prie M. Duvert de remercier M. Stéphen Liégeard de ses intentions, et de lui exprimer combien la Société a été heureuse d'accueillir cette communication.

M. Desclosières rend compte de l'état du portefeuille de la rédaction pour les prochains numéros de la Revue et parle de l'utilité d'une table générale des matières permettant de faire plus facilement les recherches dans les collections écoulées.

Digitized by Google

M. Duvert voudrait qu'il y eût deux tables : une table de matières et une table par noms d'auteur.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Louis-Lucas, Duvert et Desclosières, M. le Président s'offre pour faire ce travail de la table des matières, qui lui demandera d'ailleurs un certain temps à cause de l'importance et de la variété des recherches nécessaires.

L'ordre du jour appelle la communication des documents complémentaires relatifs à la candidature de M. Vincens.

M. Camoin de Vence a envoyé une série d'articles de journaux, historiques, bibliographiques, dus à la plume du candidat.

La Société, éclairée par ces documents sur les titres de M. Vincens, vote sur son admission comme membre de la Société.

M. Vincens est élu membre correspondant pour la 4e classe.

M. Duvert fait part à ses collègues de l'espérance qu'il a de voir bientôt entrer dans la Société, M. J.-B. Dumas, de l'Académie française et M. le vicomte Delaborde, de l'Académie des Beaux-Arts.

M. le Président donne la parole à M. Desclosières pour la lecture de l'étude de M. Léon Hilaire sur *les bains dans les temps anciens et modernes*.

Ce travail, qui contient de curieux et amusants détails, sera publié dans la Revue de la Société.

M. le Secrétaire général lit ensuite une petite pièce de poésie de M. Duchemin, membre associé libre, intitulée : *La statue du Cardinal*.

La Société entend encore la lecture, à titre de simple communication, d'une des silhouettes contemporaines de M. Georges Dufour, relative à M. Francisque Sarcey.

Avant de clore la session, M. le Président remercie ses collègues du bienveillant concours que leur sympathie lui a prêté pendant sa présidence, mais devant aller se fixer à Dijon, il craint de ne pouvoir revenir en novembre présider les dernières séances de l'année 1883. Il espère cependant, malgré cette absence prolongée, être maintenu au nombre des membres titulaires résidants, et bien que devant habiter réellement en province, il désire être considéré seulement comme absent de Paris momentanément.

La Société, par l'organe de M. le Secrétaire général, s'empresse de déférer au désir de son Président, en s'appuyant d'ailleurs sur un précédent relatif à Mgr Tolra de Bordas, qui bien que depuis longtemps éloigné de Paris, n'en demeure pas moins inscrit au nombre des membres titulaires résidants.

Digitized by Google

M. Louis-Lucas, en clôturant la séance, considère que sous sa présidence deux importantes questions ont été résolues : 1° Fixation de dates certaines pour la tenue des séances de la Société ; 2° Changement du titre du journal contenant les travaux des membres. Enfin M. le Secrétaire général a apporté à la régularisation de nos archives un esprit de méthode et un dévouement dont la Société commence à ressentir les bienfaisants effets.

Après fixation de l'ordre du jour pour les deux premières séances de rentrée, la séance est levée à 10 heures 1/4.

SÉANCE DE RENTRÉE DU 10 NOVEMBRE. — *Présidence de* M. Camoin de Vence, *Vice-Président.* — A l'occasion de la lecture du procès-verbal, M. Jules David fait observer qu'il a apprécié l'ouvrage de M. Gossot sous sa propre responsabilité, conformément à la note servant de frontispice à la Revue et qui laisse à l'auteur l'indépendance de ses appréciations.

Sous le bénéfice de cette observation, le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Dépouillement de la Correspondance imprimée et manuscrite.

Lettre de M. le Président Louis-Lucas qui envoie à la Société ses meilleurs souvenirs et espère pouvoir présider la séance du 26 novembre.

Lettre de M. Damiano Muoni qui envoie le montant de sa cotisation.

Lettre de M. Veyret, annonçant l'envoi d'un prochain travail, et informant la Société qu'il a été, le 14 juillet, nommé officier d'Académie et que ses leçons de dessin géométrique ont été adoptées par les écoles municipales de la ville de Paris.

Lettre de M. George Vallée qui accuse réception du dernier numéro de la Revue, et envoie sa cotisation.

Lettre de M. Schmitt, présentant la candidature de M. le commandeur Luigi, de Florence.

Lettre de Mgr Tolra de Bordas, demandant un second exemplaire de la Revue, qui contient le rapport de M. David sur son dernier ouvrage.

Lettre de M. Loiseau, s'excusant de ne pouvoir venir à la séance et rappelant qu'il a déposé sur la table du Cercle du lycée de Vanves un exemplaire de chacun des numéros de la *Revue des Etudes historiques.*

Digitized by Google

Deux lettres de M. Combier, redemandant la seconde partie de son travail sur le *Juge unique de l'avenir,* que la Revue n'avait pas publiée.

Lettre du Ministère de l'Instruction publique envoyant des publications.

Lettre de M. Legrelle, adressant à la Société un ouvrage sur Louis XIV et Strasbourg, dont il sollicite une mention pour la Chronique de la Revue.

M. Desclosières est nommé rapporteur.

Lettre de M. Le Mesle du Porzou, annonçant qu'il a reçu du Liban un article de M. le comte de Marcheix, concernant sa dernière étude sur *Rebecca*, dont M. Jules David a rendu compte, et demandant l'insertion de l'article dans la Revue.

M. le comte de Marcheix, auteur de l'article, n'étant pas membre de la Société, il en sera simplement fait mention dans la Chronique.

Lettre de M. Jules David, informant la Société de l'état des rapports sur différents ouvrages dont il a été chargé par ses collègues.

Lettre de M. Wiesener, prévenant M. le Secrétaire général que son rapport sur le *Répertoire des Travaux historiques* est prêt.

Nouvelle lettre de Mgr Tolra de Bordas, annonçant qu'il vient d'être nommé officier de l'Ordre royal de Roumanie.

Lettre de M. Paul Odent, s'excusant de ne pouvoir venir à la séance de ce jour pour raisons de santé.

Lettre de M. de Baissac, demandant deux exemplaires du numéro de la Revue qui contient le rapport sur l'ouvrage de son cousin : *Le Patois créole mauricien.*

Lettre de M. Morel de Saint-Gaudens, envoyant sa cotisation.

Nouvelle lettre de M. Loiseau, s'excusant de ne pouvoir venir à la séance de ce soir.

Lettre de M. Charles Vincent, remerciant M. le Secrétaire général de l'envoi de son diplôme de membre correspondant.

Lettre de M. Torrès Caicédo adressant à la Société plusieurs ouvrages.

M. Loiseau est désigné comme rapporteur.

M. le Secrétaire général donne ensuite la liste des ouvrages offerts.

Candidatures. — M. Ludovic Racine, ancien notaire, présenté par MM. Desclosières et Duvert, demande à être admis dans la Société comme membre associé libre.

Digitized by Google

La Commission d'examen est composée de MM. le colonel FABRE, Jules DAVID et D'AURIAC.

M. DESCLOSIÈRES rappelle que les élections du grand bureau et des bureaux de classe doivent avoir lieu le 26 novembre.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. Jules DAVID, sur l'étude de Mlle TOLRA DE BORDAS, intitulée : *De l'action exercée par les salons sur les Lettres françaises pendant la première moitié du* XIXe *siècle.*

M. Jules DAVID communique également à la Société son rapport sur l'ouvrage de M. Ernest PRAROND : *Le Théâtre sous le chêne.*

Ces deux rapports, dont le second contient une critique très fine des préférences de M. PRAROND pour Shakespeare opposé à Molière, sont renvoyés au Comité de la Revue.

M. Gabriel PINSET informe la Société que son *Histoire du Portrait en France*, ainsi que la même histoire faite par M. Jules D'AURIAC et toutes deux couronnées par la *Société des Etudes historiques*, ont été fondues en une seule et seront publiées sous cette nouvelle forme par la Société pour la propagation des livres d'art. Cette édition contiendra la mention suivante : *Histoire du Portrait en France par* MM. PINSET et D'AURIAC : ouvrage couronné par la *Société des Etudes historiques.*

La séance est levée à 10 heures 1/4.

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE. — *Présidence de* M. LOUIS-LUCAS. — Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

M. LE PRÉSIDENT informe la Société qu'il a reçu de M. BOUGEAULT une lettre lui faisant part du décès de son fils, juge en Cochinchine.

Une adresse de condoléance est immédiatement rédigée et signée par tous les membres présents pour exprimer à M. BOUGEAULT la part bien vive que la Société prend au malheur qui vient de frapper si cruellement son ancien Président.

M. BARBIER, à l'occasion des ouvrages adressés par M. TORRÈS CAICÉDO à la Société, s'offre pour rédiger une notice sur le Centenaire de BOLIVAR.

La Société remercie M. BARBIER et accepte avec empressement sa proposition.

Digitized by Google

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL fait part du décès de M. le marquis DE COLBERT-CHABANNAIS, membre de la Société, et de la mort de M. DE CHAMPEAUX, également membre de la Société.

Dépouillement de la Correspondance imprimée et manuscrite.

Lettre de M. DELESSERT, qui se préoccupe obligeamment de recruter à Lille des adhérents pour la Société.

Lettre de M. DONEAUD DU PLAN, exprimant le désir de voir la Revue publier son *Etude sur Rotrou*. Cette lecture est portée à l'ordre du jour des séances, elle ne pourra être publiée avant février 1884.

Lettre de M. BALCARCE, ministre de la République argentine, qui envoie à la Société cinq volumes de différents publicistes. M. DUVERT, rapporteur.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL a encore reçu, comme ouvrage, le bulletin de l'*Institut national génevois*, tome 25.

M. LOISEAU est désigné comme rapporteur.

Candidatures. — M. LOUICHE-DESFONTAINES demande son admission dans la Société comme membre titulaire résidant de la 3me classe. Il est présenté par MM. DESCLOSIÈRES et CAMOIN DE VENCE.

La Commission chargée de l'examen de cette candidature est composée de MM. BARBIER, MARBEAU, POUGNET. M. POUGNET est nommé rapporteur.

M. le colonel FABRE annonce la candidature prochaine du général FAVÉ. Cette communication est accueillie avec un vif intérêt.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport sur la candidature de M. RACINE par M. le colonel FABRE.

M. RACINE est élu comme membre associé libre de la 4me classe.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL rappelle que la Société doit fêter sa cinquantaine le 23 mars 1884, jour anniversaire de sa première réunion publique, et il demande s'il ne serait pas opportun d'offrir la présidence d'honneur à M. DE LESSEPS pour cette séance, dans laquelle il doit être rendu compte du Concours ouvert sur la question des *Conséquences économiques du percement de l'isthme de Panama*. M. DESCLOSIÈRES annonce en même temps qu'il n'a reçu qu'un seul mémoire à ce sujet.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. DUVERT, CAMOIN DE VENCE, D'AURIAC, LOUIS-LUCAS, DESCLOSIÈRES, la Société décide que la

Digitized by Google

présidence d'honneur sera offerte à M. DE LESSEPS, qui l'avait d'ailleurs précédemment acceptée en principe.

La Commission du prix RAYMOND est en même temps nommée, et se compose de MM. Jules DAVID, colonel FABRE, DUVERT, BARBIER, CAMOIN DE VENCE, MARBEAU, D'AURIAC.

Cette Commission proposera la solution à prendre, soit qu'il s'agisse de décerner le prix ou de proroger le concours.

Sur l'avis de M. LE PRÉSIDENT, il est également nommé une Commission spéciale, qui sera chargée de régler tous les détails de l'organisation de la fête de la cinquantaine. Cette Commission se compose de MM. CAMOIN DE VENCE, DESCLOSIÈRES, DUVERT et DUFOUR.

L'ordre du jour appelle les élections du Grand Bureau et des Bureaux des Classes.

Sont élus pour le Grand Bureau :

MM. CAMOIN DE VENCE, Président.
DUVERT Gustave, Vice-Président.
Georges DUFOUR, Secrétaire général adjoint.

Sont élus pour les Bureaux des Classes :

1re *classe.* — MM. POUGNET, Président.
Elie DE BIRAN, Vice-Président.
RAUNIÉ, Secrétaire.

2e *classe.* — MM. LOISEAU, Président.
Paul ODENT, Vice-Président.
TOURNIER, Secrétaire.

3e *classe.* — MM. LOUIS-LUCAS, Président honoraire.
Jacques FLACH, Président.
VAVASSEUR, Vice-Président.
LOUICHE-DESFONTAINES, Secrétaire.

4e *classe.* — MM. D'AURIAC, Président.
ROUXEL, Vice-Président.
PINSET, Secrétaire.

M. D'AURIAC, Président de la 4e classe, est nommé Vice-Président adjoint du Grand Bureau.

Lectures. — M. Jules DAVID communique à la Société son étude à l'occasion de la traduction en vers de l'*Iliade* par M. BARBIER.

Digitized by Google

Cette étude, qui contient de très curieux aperçus ethnographiques, est renvoyée au Comité de la Revue.

M. Duvert émet le vœu que M. Jules David détache de son rapport sur la traduction de M. Barbier ce qui touche plus particulièrement à l'origine dss races, et qu'il en fasse un article à part et spécial.

La Société entend ensuite la lecture par M. le colonel Fabre : 1° de son rapport sur le 22e volume de la *Société archéologique de Constantine ;* 2° de son compte-rendu critique de l'*Histoire générale de la Tunisie* par M. Abel Clarin.

Ces deux travaux très goûtés sont renvoyés au Comité de la Revue.

M. Eugène d'Auriac offre à la Société, de la part de son fils M. Jules d'Auriac, un volume de vers intitulé : *Poèmes d'autrefois*.

M. Jules David est désigné comme rapporteur.

M. Tournier offre également à la Société la réédition fac-similée du *Journal du Voyage de Louis XIV en Flandre en* 1680.

La Société remercie M. Tournier et le prie de compléter son offre gracieuse en faisant un rapport sur ce curieux ouvrage.

M. le Président annonce son prochain départ pour Dijon, et prie ses collègues d'agréer ses regrets, s'il ne peut venir présider les dernières séances de l'année.

La séance est levée à 10 heures 1/4.

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE. — *Présidence de* M. Camoin de Vence. — Le procès-verbal de la séance du 25 novembre est lu et adopté.

M. le Secrétaire général analyse la correspondance reçue pendant la quinzaine écoulée ; il signale notamment des lettres de : MM. Prosper Pein, professeur au lycée Henri IV, annonçant la publication d'un nouveau traité d'Arithmétique dans lequel sera examinée au point de vue historique : la réfutation de l'argument d'Achille qui a préoccupé les philosophes de la nouvelle Académie ; — Léon Hilaire demandant des renseignements sur le concours de 1884 ; — Eugène Delessert de Croix (Nord), exprimant l'intention de prendre part aux travaux de la Société par l'envoi de diverses communications ; — Torrès Caicédo, rapppelant qu'il a adressé récemment divers ouvrages dont le dernier procès-verbal non encore publié à la date de sa lettre, avait fait mention ; — de notre Secrétaire général adjoint, Georges Dufour, s'excusant de ne pouvoir assister ce soir à la séance ; — de M. le Président Combier, présentant la candidature de M. Jadart, juge suppléant au tribunal civil de Reims.

Digitized by Google

M. le Secrétaire général termine ces communications en annonçant qu'il a appris, par la visite d'un neveu de M. du Sein, le décès de cet honorable membre correspondant de la *Société des Etudes historiques*, ancien professeur à l'Ecole navale de Brest. M. du Sein nous appartenait depuis le 27 novembre 1884, il nous avait adressé plusieurs communications dont les titres sont consignés à la page 23 de la liste des membres de l'année 1883. Une notice sera consacrée à M. du Sein d'après des renseignements que son neveu a promis de nous remettre.

L'ordre du jour appelle l'audition du rapport sur la candidature de M. Louiche-Desfontaines, docteur en droit, avocat à la cour d'appel de Paris. Les conclusions du rapporteur, M. Pougnet, étant favorables, M. Desfontaines est élu membre titulaire de la 3e classe.

En ce qui concerne la candidature de M. le général Favé, M. d'Auriac propose de voter par acclamations l'élection du général qui est membre de l'Institut, Académie des Sciences, sans qu'il soit procédé aux formalités d'audition d'un rapport et du scrutin secret.

La proposition de M. d'Auriac étant adoptée, M. le général Favé est admis dans les conditions indiquées, membre de la *Société des Etudes historiques*, 1re classe.

Sont nommés membres de la Commission d'examen de la candidature de M. Jadart, présentée par M. le Président Combier, MM. Marbeau, Wiesener, Flach.

M. Ludovic Racine, nouvellement élu, prend place en séance et est chargé de présenter un rapport sur un ouvrage de M. Rossignol, offert à la *Société des Etudes historiques*.

M. Camoin de Vence lit un compte-rendu sur divers ouvrages offerts par M. Flach à la *Société des Etudes historiques* et fait ressortir le mérite scientifique et la valeur des observations critiques contenues dans les recherches de notre savant confrère.

M. Flach remercie M. Camoin de Vence de ses obligeantes appréciations et donne d'intéressants détails sur la manière dont il juge les xe et xie siècles. Abordant ensuite l'étude de la condition de la propriété moderne en Irlande, il explique que l'idée de l'expropriation des particuliers avec remboursement par l'Etat n'est pas révolutionnaire comme on pourrait le croire au premier abord. Des pays extrêmement conservateurs comme la Prusse et la Russie l'ont pratiquée. Ainsi en Prusse, en 1871, il fut décidé que les tenanciers pourraient devenir propriétaires

Digitized by Google

en vertu de conventions privées, mais comme on se livrait à très peu de transactions, l'Etat intervint et imposa un rachat pur et simple qui devint obligatoire pour tous. En Russie, la même évolution s'accomplit, là où l'indemnité est réglée équitablement, il n'y a rien à dire, si la mesure est prise dans l'intérêt public. On n'en peut penser autant de la loi Gladstone qui impose sans indemnité une diminution de 25 0/0 sur les redevances. Il serait plus net et plus sincère de recourir à une liquidation générale et de mettre en vente forcée un certain nombre de domaines sous la garantie du paiement par l'Etat anglais. On répond à cela que l'Etat aurait à redouter de ne pas rentrer dans ses fonds ; l'Irlandais est paresseux, dit-on, il ne parviendra pas à se libérer. Cette crainte est chimérique. En 1869, lorsque le gouvernement anglais a sécularisé l'Eglise d'Irlande une grande quantité de domaines sont devenus disponibles ; l'Etat a vendu 8,500 fermes, or plus de 6,000 ont été achetées par des fermiers irlandais avec des fonds américains ; ils sont parvenus à se libérer, et cependant le prix de vente représentait 22 fois la capitalisation du revenu.

Le compte-rendu de M. Camoin de Vence est renvoyé au Comité du Journal.

L'ordre du jour appelle la lecture du mémoire de M. d'Auriac intitulé *l'Ile de Jersey*. Ce récit de voyage, mêlé d'observations très intéressantes sur les mœurs et les coutumes des habitants de l'île anglaise, est entendue avec un vif attrait.

MM. Marbeau et Flach demandent à l'auteur quelques explications complémentaires. M. Marbeau, pendant un séjour à Jersey, constate que le confortable des habitations ne révélait qu'une aisance apparente ; les pièces sont propres, correctement meublées, mais il n'est pas rare de trouver logée dans ce confortable une famille qui n'a pas les ressources nécessaires pour vivre. Deux faits particuliers cités par M. Marbeau prouvent l'exactitude de ce renseignement.

La séance est terminée par l'audition du compte-rendu présenté par M. Wiesener sur le *Répertoire des Travaux historiques* publié par le Ministère de l'Instruction publique, recueil précieux renfermant les principales publications historiques parues pendant l'année, tant en France qu'à l'étranger.

Digitized by Google

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE. — *Présidence de* M. CAMOIN DE VENCE, *Vice-Président.* — Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

M. le général FAVÉ, nouvellement admis, assiste à la séance.

L'ordre du jour appelle le dépouillement de la Correspondance imprimée et manuscrite.

Lettre de M. VAVASSEUR, notre confrère, remerciant en son nom personnel, la *Société des Etudes historiques* de sa généreuse souscription au Bal de Bienfaisance du 2e arrondissement.

Accusé de réception par MM. les Administrateurs et Adjoints de la mairie avec un récépissé de 100 fr. détaché d'un registre à souche et signé de M. le Trésorier de la Caisse des Ecoles.

Lettre de M. DU SEIN, neveu de notre regretté collègue, transmettant sur son oncle des renseignements particuliers qui pourront servir à rédiger une notice que M. DESCLOSIÉRES propose de faire.

Lettre de transmission par le Ministère de l'Instruction publique d'un ouvrage adressé par les Etats-Unis.

Accusé de réception par l'*Académie royale des Sciences de Lisbonne* de la 48e année du Journal de la *Société des Etudes historiques.*

Lettre de M. BERTIN, membre correspondant, se rappelant au souvenir de ses confrères et envoyant sa cotisation pour 1884.

Lettre de M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, s'excusant de ne pouvoir venir à la séance.

Livres offerts. — *Annual Report of the board of regents of the Smithosian institution* 1881.

M. WIESENER est désigné comme rapporteur.

Numéro 2 du tome 2e du *Répertoire des Travaux historiques*, publié par le Ministère de l'Instruction publique.

Cinq nouveaux ouvrages offerts par M. BALCARCE, ministre plénipotentiaire de la République argentine.

Rapport sur le 4e Congrès national tenu à Lyon du 6 au 10 septembre 1881, présenté à la *Société de Géographie de Lille* par M. Eugène DELESSERT, membre correspondant de la *Société des Etudes historiques.*

Une notice sera rédigée dans la Revue à ce sujet.

Notes et renseignements sur les opérations effectuées par le ministère des Agents de change, par M. Gustave DUVERT, *Vice-Président* de la *Société des Etudes historiques.*

M. CAMOIN DE VENCE fera un rapport sur cet ouvrage.

Digitized by Google

L'administration française en 1883, extrait de la *Nouvelle Revue*, par M. G. Dufour.

M. le Président prie M. le général Favé de vouloir bien se charger de faire un rapport sur cette brochure.

Candidatures. — MM. Menu et Duvert présentent la candidature de M. Vaudin, membre de la *Société historique des Sciences de l'Yonne*, de la *Société des Artistes, Peintres, Sculpteurs*, fondée par M. le baron Taylor. M. Vaudin se présente comme membre correspondant de la 4e classe.

La Commission chargée de l'examen de cette candidature est composée de MM. Desclosières, Duvert, Dufour.

M. Desclosières est désigné comme rapporteur.

MM. Duvert et Camoin de Vence présentent également la candidature de M. l'abbé Poupain, comme membre correspondant de la 4e classe.

La Commission d'examen est composée de MM. J. David, Loiseau, Ludovic Racine.

La Société procède ensuite à la nomination de la Commission des Comptes, composée de MM. Duvert, colonel Fabre, Ludovic Racine.

M. Ludovic Racine est désigné comme rapporteur.

Lectures. — M. Racine donne lecture à la Société de son rapport sur l'*Histoire des institutions seigneuriales et communales de Gaillac*, par M. Rossignol.

Le renvoi au Comité du Journal est prononcé.

Une discussion intéressante s'engage au sujet de l'ouvrage de M. Rossignol, et M. Bougeault fait observer que l'organisation féodale à son origine était un grand progrès sur l'état antérieur, puisqu'elle venait après l'invasion qui avait semé partout le désordre et la ruine.

M. le général Favé estime que durant toute la période de la dynastie mérovingienne, il n'y avait pas à proprement parler de régime féodal. Ce qui détermina l'organisation de ce système nouveau, ce fut la situation pleine de désordre social qu'avait entraînée l'invasion des Normands, ainsi que l'absence complète d'un pouvoir royal assez fort pour exercer son action sur tout le territoire. C'est sous l'empire de pareils événements qu'on se préoccupa de rétablir les pouvoirs tutélaires de tout état social et qu'on leur donna la forme locale et seigneuriale. Par besoin de protection et de sécurité, les populations se groupèrent autour du seigneur, comme de leur chef naturel, et ainsi se trouva constitué le pouvoir féodal,

Digitized by Google

dont l'organisation ne fut vraiment achevée qu'à l'avènement de la troisième race.

La Société entend ensuite la lecture du rapport de M. G. Duvert sur les différents ouvrages adressés par M. Balcarce.

Le rapport de M. G. Duvert est renvoyé au Comité du Journal.

Après avoir communiqué certains passages d'un article de M. Vincens, dans la *Gazette du Midi,* relatifs à la publication de M. G. Dufour : *Les Esquisses musicales,* M. le Président donne la parole à M. le Secrétaire général adjoint pour lire une étude bibliographique de notre confrère M. Vincens sur la *Revue de la Révolution* publié par M. Charles d'Héricault et M. Gustave Bord.

Le caractère politique de cette étude ne permettant pas, d'après les Statuts, d'en voter l'insertion dans la Revue, le renvoi au Comité du Journal n'est pas prononcé.

M. le général Favé annonce qu'il lira dans une des prochaines séances de la Société une étude comparative sur les *Germains de Tacite et les Francs de Clovis.*

Georges DUFOUR.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

AU 1er JANVIER 1884.

COMPOSITION DES BUREAUX

POUR L'ANNÉE 1884.

GRAND BUREAU

PRÉSIDENTS HONORAIRES : M. **J. C. BARBIER**, C. ✻ ✠ ❂. Procureur général à la Cour de Cassation.
M. **Camille DOUCET**, C. ✻, Secrétaire perpétuel de l'Académie française.

PRÉSIDENT : M. **CAMOIN DE VENCE**, ✻.

VICE-PRÉSIDENT : M. **Gustave DUVERT**, ❂, A.

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ : M. **Eugène D'AURIAC**, ✻, ✠, Président de la 4e classe.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. **Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES**.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT : M. **Georges DUFOUR**, ❂ A.

ADMINISTRATEUR : M. **Ludovic RACINE**.

Digitized by Google

BUREAUX DES CLASSES.

PREMIÈRE CLASSE.

Histoire générale et Histoire de France.

Présidents honoraires : MM. Ferdinand DE LESSEPS, G. C. ❋, ✠ ✠.
le Colonel FABRE DE NAVACELLE O. ❋.
Président : POUGNET.
Vice-Président : DE BIRAN, ✿.
Secrétaire : RAUNIÉ.

DEUXIÈME CLASSE.

Histoire des Langues et des Littératures.

Présidents honoraires : MM. Jules DAVID, ❋.
BOUGEAULT, ✠.
Président : LOISEAU, ✿, ✠.
Vice-Président : Paul ODENT, O. ❋.
Secrétaire : TOURNIER.

TROISIÈME CLASSE.

Histoire des Sciences physiques, Mathématiques, Sociales et Philosophiques.

Présidents honoraires : MM. Baron CARRA DE VAUX, ❋.
LOUIS-LUCAS.
Président : VAVASSEUR, ✿, ❋.
Vice-Président : FLACH.
Secrétaire : LOUICHE-DESFONTAINES.

QUATRIÈME CLASSE.

Histoire des Beaux-Arts.

Président : MM. D'AURIAC, ✿, ❋.
Vice-Président : ROUXEL.
Secrétaire : PINSET.

N. B. — *Dans la liste qui va suivre sont indiqués les principaux ouvrages des Membres de la Société des Etudes historiques. Les omissions devront être signalées à M. le Secrétaire général, elles seront rectifiées pour la liste de 1885. Les dates placées au-dessous des noms sont celles de l'admission. Les noms des Membres admis depuis la composition de la liste et avant le 1er janvier 1884, se trouvent reportés à la suite de la 4e classe.*

Digitized by Google

MEMBRE HONORAIRE.

DOUCET (Camille), C. ✻ auteur dramatique, Membre et Secrétaire perpétuel de l'Académie française, ancien Directeur général de l'administration des Théâtres au ministère des Beaux-Arts, de 1853 à 1870; Membre de l'Académie française le 7 avril 1865, réception 23 février 1866; Secrétaire perpétuel, 30 mars 1876; Membre du Conseil général de l'Yonne, de 1857 à 1870; Chevalier de la Légion d'honneur, avril 1847; Officier, août 1857; Commandeur, août 1867; Président de la *Société des Études historiques*, 1880, Président honoraire, 1881; Président de la Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques, 1882.

OEuvres dramatiques : Léonce, 4 août 1838. — Un jeune homme, 29 octobre 1841. — L'avocat de sa cause, 5 février 1842. — Le Baron Lafleur, 13 décembre 1842. — Le dernier banquet, 30 décembre 1847. — Les ennemis de la maison, 6 décembre 1850. — La chasse aux fripons, 27 février 1846. — Le fruit défendu, 27 nov. 1857. — Publication de ces diverses pièces en 2 vol. in-8°, 1858. — La considération, 6 nov. 1860. — Versailles, 1840. — Le chant du Cygne, 16 mars 1856. — Vélasquez, 1847. — La barque d'Antonio, 1849. — OEuvres complètes, 1874.

PREMIÈRE CLASSE

HISTOIRE GÉNÉRALE ET HISTOIRE DE FRANCE

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS.

BIRAN (Élie-Jean-Maine-François Gontier de) ✻, Rédacteur principal au Ministère de l'Intérieur, Officier d'Académie du 14 juillet 1881. — Président de l'Académie des poètes, Membre de la Société philotechnique, de la Société historique et archéologique du Périgord, etc.; rue Portalis, 2, Paris.

Admission du 7 décembre 1881.

Digitized by Google

Étude sur Maine de Biran, Paul Dupont et Dentu, 1868. — Soulèvement des Croquants en Périgord, 1877. — Le nouvel Art dramatique de Lope de Véga, traduction, 1879. — Notice sur G. Gontier de Biran, député aux Etats-Généraux de 1789 (1879). — Maine de Biran et la critique italienne, 1880. — Notes et documents inédits relatifs aux institutions de la ville de Bergerac avant 1789 (1880). — Une ambassade de France en Turquie sous Henri IV, (1881). — Principes de l'assistance publique en France, 1881. — Fleurs éparses, poésies. Paris, librairie de Sandoz, 1882. — Les établissements d'utilité publique (1882). Voir le Rapport de M. Camoin de Vence, *Revue des Études historiques*, 1883, p. 113.

BOISJOLIN (Constant-Jacques-Emmanuel Vieilh de) né à Paris, 23 septembre 1840, Commis principal au Ministère de la Marine, 10, rue de Duras.
10 février 1883.

Les peuples de la France, Ethnographie nationale, un vol. in-18, Paris, Didier, 1878.

BOUQUET (Louis-Henry), ✻, ✿, A. Prêtre du Clergé de Paris, Chanoine honoraire de Montpellier, Docteur en théologie, Professeur d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne, rue Monsieur le Prince, 48.
10 juillet 1870.

La Théologie de la Trinité, d'après saint Grégoire de Nazianze et les Pères de son époque. — Plusieurs rapports dans l'*Investigateur*.— Articles divers de revues et de journaux. — Cours de théologie dogmatique, voir Chronique, 1883, p. 63. — Son discours prononcé à l'ouverture de son cours à la Sorbonne. Voyez *Revue des Études historiques*, rapport de M. David, 1883, p. 269.

BOURNAT (Victor) ✻, Avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien Membre du Conseil supérieur des Prisons, Secrétaire général de la Société de Patronage des jeunes détenus et libérés du département de la Seine; Première médaille d'or au Concours de Doctorat à la Faculté de Droit de Paris en 1856; Membre du Conseil de direction de la Société générale des Prisons; a obtenu une Mention honorable au Concours ouvert en 1863, pour un Mémoire sur l'Education correctionnelle, et une Mention de l'Académie française, prix Monthyon pour son ouvrage : Adoption, éducation des enfants pauvres, etc.; rue Jacob, 20.

Digitized by Google

Rapport sur les travaux du Congrès pénitentiaire de Londres, 1872. (Compte-rendu dans l'*Investigateur* 1873, p. 72 et 203). — Adoption, Education et Correction des Enfants pauvres, abandonnés, orphelins et vicieux, 1873. (Compte-rendu dans l'*Investigateur* 1875, p. 98). — Etude sur les Postes de Police et les Violons... Rapport présenté au Conseil supérieur des Prisons, 1876. Compte-rendu dans l'*Investigateur* 1876, p. 330). — Etude sur la Société royale des Prisons de 1819 à 1830, assistance des adultes et assistance des prisonniers, 1877.

BRUNETIÈRE (Alexandre-Antonin DIMIER DE LA), Secrétaire honoraire d'Ambassade, au château de la Brunetière, par Courtalain (*Eure-et-Loire*), et à Paris, boulevard Malesherbes, 52.

Associé libre 14 juin 1876. Titulaire 23 décembre 1881.

Le Pouvoir royal en France au XIIIe siècle, *Investigateur*, 1881, p. 270 et suiv. La monarchie avant et après la lettre du 27 octobre. Féchoz, rue des Saints Pères, 5, 1874. Les véritables responsabilités même éditeur 1876.

DUVERT (Gustave-Félix) ✡ A. Publiciste, Membre de la Société d'économie politique, de la Société de Législation comparée, de la Société de Géographie, de la Société des Institutions de Prévoyance, Membre des Conseils d'Administration des Compagnies des Quatre-Canaux et des Trois-Canaux, Lauréat du Concours sur la Question des Transferts, conversions et mutations des valeurs mobilières, Président du Conseil de la Caisse de Retraites des commis d'agents de change de Paris, rue des Martyrs, 41-47.

31 mai 1872.

Secrétaire général-adjoint de la *Société des Études historiques* depuis 1873. Vice-Président délégué 1883, Vice-Président 1884.

Nombreux rapports publiés dans l'*Investigateur* depuis 1872. — Notamment : 1873. Compte-rendu des travaux de la *Société des Études historiques*, p. 89. — Etudes sur le Drapeau français, 227. — 1874. Aperçus financiers de M. de Neymarck, p. 23. Nommé officier d'académie, 271. Son rapport sur les comptes de la Société, 271. — 1875. La délivrance de Paris après la Commune, rapport, p. 23. — Compte-rendu des travaux de la *Société des Études historiques*, 118. — Notice sur Clovis Michaux, p. 200. — 1876. Rapport sur les comptes et le budget, 64. — Rapport sur un ouvrage de M. de Malarce, 183. — Compte-rendu des travaux, 139. — 1877. Rapports sur les comptes, 116; sur le prix Raymond, 140. — Notice sur J. Mareschal, 178. — 1878. Rap-

Digitized by Google

ports de la Commission des comptes, 123. — 1879. Compte-rendu des travaux, 221. — 1880. Notice sur le baron Taylor, 151. — La France et les Français, rapport, 220. — Des Institutions de prévoyance, rapport, 127. OEuvres de M. Marbeau, p. 40, vol. 1883. Organise avec la collaboration de M. et Mme Jacquart et de Mme Boutin le concert de 1883. — Propose le prix du concours Raymond de 1885, histoire de la Musique dramatique en France depuis le commencement du XVIIe siècle jusqu'en 1870.

FABRE DE NAVACELLE (Hyacinthe-Henri) C. ✻, Colonel d'artillerie en retraite, Membre de la Société de Géographie, Président de la *Société des Études historiques* en 1881, rue de Lille, 47.

14 juin 1876.

Ouvrages publiés. — Souvenirs militaires d'Afrique. — Récit de la guerre franco-allemande. — Observations sur le gouvernement de l'Algérie. — *Investigateur* : 1876. Observations sur le Satyricon, p. 330. — 1877. Le siège de Metz, par Charles-Quint, en 1552, p. 250. — Les administrateurs militaires, rapport sur un ouvrage de M. Lèques, 217. — 1878. La Lorraine et l'Alsace, leur annexion au Xe siècle, au saint Empire romain, 22 et 64. — Annales des Alpes-Maritimes, rapport, p. 176. — Histoire de la jeunesse d'Elisabeth d'Angleterre, par M. Wiesener, rapport, 253 et 346. — Mémoires, académie de Dijon, rapport 324. Société d'Emulation de Montbéliard, rapport 396. — La forteresse vitrifiée du Puy de Gaudy, par M. Thuot, rapport 324. — Valeur des Mémoires particuliers comme éléments d'histoire générale, 398, et 1880, p. 164. — 1879. Académie des Sciences, etc. de Dijon, rapport, 54. — Les derniers Carolingiens, d'après le moine Richer, rapport sur un ouvrage de M. Babelon, 125, et 1880, p. 169. — Correspondance en français de l'électeur de Bavière 1738-1743, rapport, 126. — Une famille française à Saint-Domingue pendant la Révolution, 236, et 1880, p. 1. — Invasion de la France, en 1707. — Siège de Toulon, par le baron de Ravisy, rapport, 370. — Histoire des comtes de Montbéliard, par Tuefferd, rapport, 378. — Rapport sur un ouvrage de M. Boutaric sur le règne de Philippe-le-Bel, 392, et 1880, p. 263. — 1880. Notes et variétés historiques, 319, 322, 331, 335. — 1881. Séance publique. Discours d'ouverture, 117. Discours sur la tombe de M. de Bussy, 169. — Notes et rapports. — Livraisons de Septembre à Décembre. Rapports et communications en 1882 : La Société du Hainaut, p. 45. Les Stuart, 282.

Note sur l'état de nos arsenaux après la guerre du Mexique, 50. Note sur les vues de Napoléon Ier sur l'éducation publique, 1883, 61.

Digitized by Google

Emplacement du poste romain de Prætorium, 1883, p. 59. — Oppidum gaulois de Châteauvieux, 1883, p. 60. — L'ancienne Rome, rapport sur l'ouvrage de M. le général Favé, 1883 p. 316. — Convocation du Tiers-État de Saint-Omer aux États Généraux de France, par M. Pagart d'Hermansart, p. 321. — Le château de Vufflens, p. 321.

FAVÉ (le général), G. O. ❋, Membre de l'Institut. (Voir la Notice à la suite
10 décembre 1883. de la liste, aux *admissions nouvelles*).

GOEPP (Edouard) ❋ ✠, ✠ I. Chef de Bureau au Ministère de l'Instruc-
10 mai 1876. tion publique, Secrétaire des diverses Commissions d'examen des ouvrages destinés aux Bibliothèques scolaires, populaires et de quartier. Délégué par le Ministre de l'Instruction publique et les libraires français, à l'Exposition de 1869, en Hollande, pour organiser l'exposition de la section française; membre du jury d'admission à l'exposition universelle de 1878. Lauréat de plusieurs Concours. — Vice-Président de la 1re classe de la *Société des Études historiques* en 1879.

Les Grands Hommes de la France, hommes de guerre, marins....., collection comprenant déjà 4 vol. in-8°. — Le patriotisme en France, rapport par Mgr T. de Bordas, *Investigateur*, 1880, p. 40.

LESSEPS (Ferdinand DE) G. C. ❋ ✠ ✠, de l'Institut, Sénateur, Président
29 décembre 1845. de la Cie du Canal de Suez, de la Cie du Canal de Panama, ancien Ministre plénipotentiaire, rue Richepance, 9.

Dans l'*Insvestigateur*, (1856, p. 179). Communications sur le Projet de percement de l'Isthme de Suez et (1875, p. 68) sur le Projet du Grand Central asiatique. — Exposition des progrès de l'entreprise du percement de l'Isthme de Panama, fait à la séance publique du 9 mai 1880, p. 122. La lettre du roi Kalakawa, p. 123. Elu Président honoraire de la 1re classe de la *Société des Etudes historiques* en 1881. Sa communication relative au sujet mis au concours pour 1884. — Note sur le projet de mer intérieure en Afrique, *Revue de la Société des Études historiques*, 1883, p. 274. — Elu Président d'honneur pour 1884.

MINORET (Eugène), homme de lettres, avocat à la Cour d'appel de Paris.
27 janvier 1865. Traduction d'un ouvrage de Kharl Hillebrand, intitulé : la France et les Français, rapport de M. Duvert, 220, *Investigateur*, 1880.

Digitized by Google

POUGNET (Honoré-Auguste), né à Verdun-sur-Meuse, 16 juin 1834.
17 mars 1882. Avocat à la Cour d'Appel de Paris de 1854 à 1859, Docteur en droit, ancien Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 1859-1873, Membre du Conseil de l'ordre, 1870-1873; Investi d'une mission en Egypte se rattachant à la création des tribunaux internationaux, 1875-1877. Réinscrit au tableau de l'ordre des avocats à la Cour d'Appel de Paris; Membre et trésorier de la Société générale des Prisons, 1883, rue Saint-Benoît, 5.

Publications : Hiérarchie et décentralisation, Germer Baillière, éditeur, 1866. — Collaboration de 1861 à 1867 à la revue critique, notamment étude sur le droit de poursuite des crimes commis en pays étranger, 1862, t. 1, p. 514. 2 p. 487. — Examen de la loi de 1867 sur les attributions des conseils municipaux. — Compte-rendu dans l'*Investigateur* de l'histoire des Paysans dans le Verdunois, par M. l'abbé Gabriel, 1882. Rapport sur l'Etude de M. Baissac : Le Patois créole Mauricien, 1883, 115.

RAUNIÉ, élève à l'Ecole des Chartes, archiviste paléographe, licencié ès-
Associé libre 15 février 1878. lettres, avenue des Gobelins, 65.
Titulaire 7 décembre 1881 Publications : Le chansonnier historique du XVIIIe siècle. — Recueil Clairambault Maurepas. — Souvenirs et correspondance de Madame de Caylus, première édition complète publiée avec une annotation historique, biographique et littéraire et un index analytique, par Emile Raunié. Paris, Charpentier, éditeur. Compte-rendu de M. Desclosières, voir vol. 1883, p. 252.

TOLRA DE BORDAS (Mgr Joseph), ✠, Prélat de la Maison de Sa Sainteté,
27 décembre 1872. Docteur en Théologie, en droit Canon et en droit Civil, ancien professeur d'Histoire, de Rhétorique et de Philosophie, ancien Chapelain de Saint-Louis des Français à Rome, Chanoine d'honneur de plusieurs diocèses, Lauréat de plusieurs Académies et de la Faculté de Droit de Toulouse, Membre de l'Académie des Jeux floraux de Barcelone, de la Société scientifique, littéraire et agricole des Pyrénées-Orientales, de la Société française d'Archéologie, de la Société archéologique de Béziers, de la Société littéraire de Castres, de la Société pour l'étude des Langues romanes, Mainteneur du Félibrige

Digitized by Google

de Languedoc, Membre de l'Académie des Arcades de Rome, de l'Athénée de Bergame, des Académies de Milan, Pise, etc. — Vice-Président de la *Société des Études historiques* en 1878 et 1879, 96, grande rue du faubourg Matabian, Toulouse, ou à Ille sur-Tet (Pyrénées-Orientales).

Des Fidéicommis sous le Code civil, Mémoire couronné par la Faculté de Droit de Toulouse, (Mention honorable), en 1852. — Notice historique sur Notre-Dame de Font-Romeu, 1855. — Notice historique sur Notre-Dame de Força-Réal, 1859. — Eloge de Pellisson (Médaille d'or), 1860. — Biographies roussillonnaises, 1re série, 1865. — Tableau des Etudes historiques en France au XIXe siècle (couronnée par l'Académie des Jeux floraux de Toulouse), 1866. — Histoire des SS. MM. Abdon et Sennen et de l'antique abbaye d'Arles-sur-Tech, 1868. Seconde édition, 1880. — Le comte Jaubert, 1875. — Tableau de l'Eloquence de la Tribune en France au XIXe siècle, 1877. — Mgr de Ladoue, évêque de Nevers; esquisse biographique, 1878. — Du Mouvement historique en France pendant l'année 1877, (1878). — Une épopée catalane au XIXe siècle; Essai sur l'Atlantide de Verdaguer, 1881. — L'ordre de saint François d'Assise en Roussillon, 1882. — Nombreux articles insérés dans la France littéraire, la Revue du Monde catholique, le Roussillon, le Monde, le Contemporain, la Revue des Questions historiques, la Bibliographie catholique, les *Analecta juris Pontificii*, l'Enseignement catholique, le Polybiblion, etc., — Communications et rapports divers à la Société des Etudes historiques (voyez les tables de l'*Investigateur*, de 1874 à 1882). — Rapports faits sur quelques-uns de ses ouvrages (l'*Investigateur*, années 1877, 1879, etc.). L'Atlantide, épopée catalane de Verdaguer Rapport de M. Bougeault, 1883, p. 29. — L'éloquence de la Tribune en France. Rapport de M. J. David, 1883.

WIESENER (Jacques-Louis), ✻, ancien Professeur d'histoire de l'Université, Membre de la Société de Géographie et de la Société Philotechnique, ancien Président de cette Société. — Président en 1882, de la première classe de la *Société des Études historiques*, boulevard Saint-Michel, 147.

29 décembre 1876.

Marie Stuart et le comte de Bothwell 1863.— Diverses études dans la Revue des Questions historiques et en particulier un examen approfondi de l'Histoire d'Angleterre de M. Froude, et de l'Histoire d'Ecosse de M. Hille Burton, avec réfutation de leur système en ce qui concerne Marie Stuart, 1868. — Notice biographique sur M. Berville (son beau-

Digitized by Google

père) et Recueil des OEuvres de M. Berville avec Notice sur ses Plaidoyers. — Négociations relatives au mariage de Marie Tudor. (*Investigateur*, 1877, p. 241). — La Jeunesse d'Elisabeth d'Angleterre, 1878, (*Investigateur*, 1878, p. 252, 253, 346. — 1879. Rapport sur le concours du Prix Raymond, sur l'histoire des provinces Danubiennes, 237. Le Capitole de Saintes, par M. Louis Audiat, rapport 1883, p. 25. — Lord Stair et M. de Torcy, étude historique, 1715. Revue 1883, p. 177. Rapport sur le Répertoire des travaux historiques publié par le Ministère de l'Instruction publique, voir volume de 1884.

MEMBRES TITULAIRES CORRESPONDANTS EN FRANCE.

AURIAC (Jules-Eugène D') ✠, Officier d'Académie, né à Paris, 20 juillet 1854; Licencié en droit, 5 janvier 1876; Chef du cabinet du Préfet des Côtes du Nord, 20 décembre 1876; Conseiller de préfecture de la Charente-Inférieure, 11 janvier 1880; Conseiller de préfecture du Cher, 26 mars 1880; Conseiller de préfecture de Vaucluse, 8 juillet 1881; Sous-Préfet de Loudéac, 25 novembre 1881; Officier d'Académie, 6 novembre 1879; Membre de la Société d'Emulation des Côtes du Nord, de la Société polymatique de Saint-Brieuc, de la Société académique de Brest.

19 juillet 1878.

Lauréat du Prix Raymond, 1878, *Investigateur*, rapport 131 et 188. — Etudes sur les Etats généraux. — Communique des fragments d'un poème sur l'histoire de France, 1880. — A publié en collaboration, sous le pseudonyme J. J. Nescio : La littérature sous les deux empires, 1874, in-18. — Etude sur Colbert, dans le Bulletin de la Société académique de Brest. — Note sur quatre lettres inédites de Mme de Maintenon. (Extrait des Mémoires de la Société d'émulation des Côtes du Nord). A obtenu la 2e médaille au concours de 1878 pour l'Histoire du portrait en France. — Conférences professées à Saint-Brieuc à l'association philotechnique de cette ville, années 1878 et 1879. Médaille de la Société des Muses Santones 1882. — Les poëmes d'autrefois, voir volume de 1884. — Publie avec M. Pinset l'Histoire du portrait en France, 1883-1884.

BERTIN (Jules), Inspecteur adjoint des Forêts de l'Etat, ancien élève de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr et de l'École centrale des Arts et Manufactures, Membre de la Société des Antiquaires

30 juin 1876.

Digitized by Google

de la Morinie, de la Société Académique de Boulogne-sur-Mer et de la Société d'Emulation d'Abbeville, Membre résidant du Comité flamand de France, Membre correspondant de la Société d'Emulation de Cambrai, de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, de la Société académiques des Sciences, Arts, et Belles-Lettres, Industrie et Agriculture de Saint-Quentin, de la Société historique et littéraire de Tournay, des Académies royales d'histoire de Madrid et des Belles-Lettres de Séville. Boulogne-sur-Mer, rue Nationale, 161.

Simplification de l'arpentage (Revue des eaux et forêts de décembre 1871). — Détermination à l'aide des angles magnétiques, des angles intérieurs d'un polygone levé à la boussole (Revue des eaux et forêts d'avril et de mai 1872). — Les opérations des coupes. (Revue des eaux et forêts de novembre 1872). — Etude sur l'utilité des forêts au point de vue militaire et les chasseurs forestiers. — Etude sur la réorganisation de l'administration des forêts. — Travaux en collaboration avec M. G. Vallée : Etude sur les forestiers et l'établissement du Comté héréditaire de Flandre, suivie de quelques documents sur les fêtes des forestiers de Bruges. — Discussion historique concernant l'interprétation d'un capitulaire de 853, discussion se rattachant à l'étude sur les forestiers de Flandre. — Notice sur les Saxons transelbains-scandinaves en Flandre. — Etude sur les dunes du littoral du nord de la France.

CARDEVACQUE (Adolphe de), Contrôleur des Contributions directes, Membre de la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais, de la Société des Antiquaires de la Morinie, de la Société des Antiquaires de Picardie, de l'Académie d'Arras et de la Société d'Emulation de Cambrai; a obtenu la grande médaille d'or, prix Leprince, de la Société des Antiquaires de Picardie en 1875. — une médaille d'or de la Société académique de Boulogne-sur-Mer en 1875, une autre de l'Académie d'Arras et plusieurs autres d'argent et de bronze. — une grande médaille d'or de la Société française d'Archéologie en 1880; à Arras (*Pas-de-Calais*).

8 novembre 1876.

Histoire de l'abbaye de Saint-Waast, 3 vol. in-4°. — Histoire de l'Abbaye du Mont-Saint-Eloi, 1 vol. in-4°. — Histoire de l'Abbaye d'Auchy-les-Hesdin. — Histoire de l'Abbaye de Cercamps. — Notice

Digitized by Google

historique et archéologique sur la citadelle d'Arras. — Histoire de l'Invasion allemande dans le Pas-de-Calais. — Dictionnaire biographique du département du Pas-de-Calais. — Histoire des Prieurés dépendant de l'abbaye de Saint-Waast. — Le camp d'Helfaut et les grandes manœuvres de 1876, 1878, 1880, 1881, 1882. — Nombreux articles dans le Bulletin de la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais. — Histoire municipal de la ville d'Arras. — Histoire de la citadelle de Cambray. — Oisy et ses seigneurs. — Notice historique et archéologique sur les places d'Arras. — Médaille d'or décernée par l'Académie d'Arras.

CLARIN (Pierre-Abel), O. ✠, né à Châlon-sur-Saône, 4 avril 1855, journaliste depuis 1873. Rédacteur du *Courrier de Saône-et-Loire*, 1874-1877. Rédacteur à la *Belgique*, 1874-1879. Rédacteur en chef de la *Côte-d'Or*, 1879-1881. Rédacteur en chef de la *Gazette du Centre*, 1881-1882. Officier de l'ordre du Nichan-Iftikar. Publiciste, à Dijon, rue Clos-Morin.

7 décembre 1881.

Auteur de l'Histoire épisodique de la Bourgogne. — Tome Ier publié, 1880. — Communique le 26 mars 1882, une épreuve photographiée d'une carte de l'ancien royaume de Bourgogne, qu'il destine au tome II de son histoire épisodique. — Novembre 1882, communique un article sur Clovis III, *nouveau* roi de France. 5 Décembre offre à la *Société des Études historiques*, les premières bonnes feuilles de son *Histoire générale de la Tunisie*, depuis 1590 avant J.-C. jusqu'en 1882 inclusivement, renfermant environ 800 dates, formera un volume in-12 de 400 p. Ouvrage publié en 1883 à Dijon, chez Lamarck, et à Paris, chez Challamel, voir le compte-rendu de M. le colonel Fabre, au volume de 1884. — Communique trois études : la Mère Folle, Dijon sous Louis XI, Dijon sous Charles VIII et Louis XII, voir *Revue* 1883, les tables, et le volume de 1884.

COMBIER (Etienne-Amédée), ✠, Président du Tribunal Civil de Laon (*Aisne*), Président de la Société académique de cette ville, Membre correspondant de celle de Saint-Quentin. A Laon.

3 juillet 1874.

Nomenclature sommaire des Archives du Greffe de Laon. — Etude sur une erreur judiciaire. — Culte réformé dans le Vermandois (Documents inédits sur le). — Arts et Métiers du Vermandois (Documents inédits sur les). — Un Délit de Chasse en 1727. — Liesse (Notice sur la Communauté des habitants de). — Paringault (Les manuscrits de M.). — Voirie de Laon. — Cahier des Doléances de Crécy-sur-Serre

Digitized by Google

et autres communes. — Etude sur le Bailliage de Vermandois et Siège présidial de Laon, 3 vol. (Rapport dans l'*Investigateur*, 1875, p. 269, et 1877, p. 326). — 1879. Les plumitifs du grand bailli du Vermandois. Rapport de M. N. de Berty, *Investigateur*, 281. — Un livre de raison Laonnois, 236, inséré, 1880, p. 26. — La Justice criminelle à Laon pendant la Révolution de 1789 à 1800, 2 volumes. Rapport de M. Louis Lucas, *Inv.* 1883. — Compte-rendu des Travaux de la Société académique de Laon pendant 26 ans. — D'Agoult (ou comment s'éteignent certaines grandes familles). — Note sur un autographe du comte de Lauraguais. — Le Palais de Justice de Laon. — Les Règlements de police de la ville de Laon. — Médaille de vermeil décernée par la *Société des Etudes historiques*, 1882. — Communique en 1883 : Le Juge unique des justices de villages et le juge de l'avenir. Voyez *Revue* 1883, p. 225. — Assiste avec M. Roussen de Florival à la séance publique et au banquet de 1883. Présente la candidature de M. Jadart, 1883.

CZAJEWSKI (Cyprien-François-Napoléon), de Grotowszczyna (*Pologne*). Docteur en médecine, Membre de la Société d'Emulation médico-chirurgicale de Montpellier, du Comité central de l'Association médicale du Loiret, Membre titulaire de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans; aux Aydes, près d'Orléans (*Loiret*).

24 mai 1850.

Etude sur les Champignons comestibles. — Rapport de M. le docteur Hoffmann, *Investigateur*, 1875, p. 55.

DELAMONT (Ernest-Joseph-Jean-Clément), né à Prades (Pyrénées-Orientales), 17 septembre 1838. Membre de Société littéraire et scientifique des Pyrénées-Orientales. Chef de Brigade des bureaux ambulants de l'administration des postes à Bordeaux.

17 janvier 1879.

Histoire des sièges soutenus par la ville d'Argelès en Vallespir, province de Roussillon, Bordeaux, in-8°, 1861. — Notice historique sur la poste aux lettres dans l'antiquité et en France, Bordeaux, in-8°, 1871. — Biographie de Rigaud, peintre du roi, Perpignan, in-8°, 1872. — La Croisade de 1285, ses causes, ses résultats et ses suites, Perpignan, in-8°, 1875. — Biographie de Pierre Urslolo doge de Venise, Perpignan, 1876, in-8°. — Siège soutenu par la ville de Perpignan en 1642, (extrait de l'histoire du Roussillon, depuis 1639 jusqu'à nos jours), Perpignan, in-12, 1877. — Histoire de la ville de Prades, des communes du canton et de l'abbaye royale de Saint-

Digitized by Google

Michel de Cuixa, Perpignan, in-8°, 1878, 580 pages. Histoire de la ville de Cette pendant la Révolution. Cette, gd in-8° 1881. — Divers articles historiques dans les journaux des Pyrénées-Orientales, de l'Hérault et de Paris (Moniteur universel du 2 août 1871. — Monde illustré du 12 août 1871). — Récompenses obtenues : Médaille de bronze, 1872, Société archéologique du Midi de la France à Toulouse. Sept médailles d'argent, 1861-62-63-64-65-68-70, Académie des inscriptions et belles-lettres de Toulouse. Une médaille d'argent, 1872, Société archéologique de Béziers. Deux médailles d'argent de 1re cl., 1867, 1869, Société littéraire des Pyrénées-Orientales. Une médaille de vermeil, 1865, Académie des incriptions de Toulouse.

GABRIEL (l'abbé Charles-Nicolas), né à Woimbey (*Meuse*), Aumônier
16 janvier 1880. du collège de Verdun (*Meuse*), depuis octobre 1857; Membre de la Société des arts, sciences et lettres de Bar-le-Duc.

Publications. Etudes sur Nicolas Psaume, évêque et comte de Verdun de 1518 à 1575, brochure in-8°. — Manuel de piété à l'usage des élèves des lycées et collèges, 1 vol. in-32. — Journal du blocus et du bombardement de Verdun pendant la guerre de 1870, 1 vol. in-8°.— Louis XVI, le marquis de Bouillé et Varennes, épisode de la Révolution française, juin 1791, 1 vol. in-8°. — Les campagnes du Verdunois au xie siècle, (vient de paraître dans les Mémoires de la Société des arts, sciences et lettres de Bar-le-Duc): — Extrait d'un ouvrage non encore publié : Verdun au xie siècle, ses comtes et son évêque. Thierry-le-Grand, de 1047 à 1089. — Histoire du 12e Régiment de Dragons, de 1675 à 1882. 1 vol. in-8°. De la condition des Paysans dans le Verdunois. Rapport de M. Pougnet, 1882, p. 366. — Observations de M. J. Flach, p. 389.

LECOCQ (Georges), ✠ O. Avocat à la Cour d'appel d'Amiens, Membre de
12 juillet 1876. la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France, de la Société des Antiquaires de Picardie, de la Société Académique de Saint-Quentin et de plusieurs autres Sociétés savantes ; a obtenu une médaille d'argent et 1re mention honorable en 1874, au Concours ouvert par la Société des Antiquaires de Picardie, pour son *Histoire de la Cie des Canonnniers-Arquebusiers de Saint-Quentin;* en 1877, une médaille d'argent avec mention honorable, de la même Société, au Concours pour le prix *Le Prince*, pour son *Etude de droit municpal : La commune de*

Digitized by Google

Chauny ; et une médaille de bronze à l'Exposition universelle de 1878 pour son Exhibition de silex préhistoriques, d'antiquités romaines et mérovingiennes; Amiens (*Somme*), rue des Capucins, 53.

Les Ambassadeurs de Siam à Saint-Quentin en 1686. — Etude sur les Vitraux de la Collégiale de Saint-Quentin. — Les Habitants de Saint-Quentin en 1557. — Saint-Quentin, son histoire et ses monuments. — Notice sur les Stations préhistoriques d'Itancourt (Aisne.) — Notice sur un Reliquaire de Saint-Quentin. — Etude historique sur Valentine de Milan. — Le dolmen de Neuvillette (Aisne). — Notice sur le Menhir et Station néolithique de Tugny. — Notice sur le Cimetière Mérovingien de Tugny. — Les Gouverneurs de la ville de Saint-Quentin. — Documents inédits sur M. Q. Delatour. —Le Château de Marchais. — Le Siège de Rouen, 1418. — Notices sur le Canton de Vermand. — Lettre de Philippe-le-Bon à la ville de Saint-Quentin. — Mademoiselle de Montpensier à Saint-Quentin. — Une Ville Flamande au XVIe siècle. — Le Lai de la Dame de Fayel. — Histoire de la Compagnie des Canonniers-Arquebusiers de la ville de Saint-Quentin. (1641-1790). — Histoire de la Ville de Saint-Quentin. — Histoire de l'Abbaye de Notre-Dame de Vermand. — Iconographie des Batailles de Saint-Quentin. (1557, 1870-1871). — Cahier des Doléances de la Prévôté de Saint-Quentin aux Etats-Généraux de Blois en 1576. — Notice sur Marie de Clèves. — Histoire du Couvent des Dames de la Croix à Saint-Quentin. — La Commune de Chauny. Etude de droit municipal. — Les Faïences de la Haute-Picardie. — Histoire du Théâtre de Saint-Quentin. — Le Théâtre en Picardie depuis son origine jusqu'à la fin du XVIe siècle. — Biographie de Camille Desmoulins. — La Prise de la Bastille et ses anniversaires.

LÉQUES (Michel-Jules-Louis-Léopold), O. ✻, ✿ A. Sous-Intendant militaire en retraite, Receveur des Finances, Officier de la Légion d'honneur du Medjidié, du Nicham-Iftikar, Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, Officier d'Académie, Membre de la Société Archéologique d'Indre-et-Loir; a obtenu de la *Société des Études historiques*, au Concours de 1874, le prix Raymond, pour son Histoire de la Gendarmerie en France; à Mamers (*Sarthe*), rue Rosette, 6.

31 janvier 1873.

Le Drapeau national, son historique. — Historique des Remontes, suivi d'un projet de Landwehr hippique. — Etude sur la Réorganisation des Véterinaires militaires. — Des Causes de la décadence et de

Digitized by Google

la grandeur de la Prusse, ou de la nécessité de la décentralisation en administration. — De l'état légal de l'Homme de Guerre depuis les Romains jusqu'à nos jours. — Histoire de la Gendarmerie en France. — Histoire de l'Aumônerie militaire. — Les Administrateurs militaires. Histoire et philosophie de l'Institution. — La Touraine stratégique.

LOUISE (Théophile-Florentin), ✻ ✿ I. Principal du Collège de Sedan, Membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes, de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry, de la Société d'Archéologie d'Avranches, etc., à Sedan (*Ardennes*).

28 mai 1858. Réinscrit le 26 janvier 1877.

Notice biographique sur le chimiste Collet-Descôtils, membre de l'Institut d'Egypte (21 novembre 1773 — 6 décembre 1815. — Notice historique et critique sur Charles de Bourgueville, sieur de Bras, un érudit du XIVe siècle. — Documents sur l'Occupation de Valenciennes par les Autrichiens. (1er août 1793 — 1er septembre 1794). — De la Sorcellerie et de la Justice criminelle à Valenciennes et dans le Hainaut XVe et XVIIe siècles). — De la Tragédie française, Corneille et Racine. — Théorie élémentaire des Verbes grecs. — La Ville franche et la Prévôté d'Haspres (1692-1794). — Conseil des Troubles ou Conseil de Sang, (XVIe siècle). — La Joyeuse entrée d'Albert et d'Isabelle à Valenciennes, (20 février 1600). *Investigateur*, 1877, p. 352. 1878, 52.

NETTANCOURT (le Marquis Constantin DE). Homme de Lettres, rue d'Oléron, 6, à Poitiers (*Vienne*).

30 août 1867.

Le Jugement dernier, poème, 1849. — Etude sur l'Angon, arme des Francs, d'après l'Angon trouvé au Pont de Toulon (Vienne). — Preuves que les premières Etudes sérieuses sur un Canal à travers l'Amérique centrale ont été faites par un Français, Martin de la Bastide, à la fin du XVIIe siècle. (*Investigateur*, 1873, p. 251). — Esquisse du travail à faire sur la défense et la conservation de l'Alsace, de 1710 à 1714, au moyen de la Correspondance inédite du Maréchal de Besons, en la possession de M. de Nettancourt, son arrière petiti-fils, 1878, p. 253. — *Investigateur*, rapport. — Le *Siège de Gand*, journal de Louvois, *Investigateur* 1881, p. 361, inséré en 1882, p. 1. — Communication d'un manuscrit du XVe siècle donnant la formule d'exorcismes contre les orages. — Manuscrit admis à l'Exposition universelle de 1878 et récompensé par une médaille de bronze. Rapport de M. de Bordas, *Investigateur* mars-avril, 1880, p. 89. — Médaille d'argent décernée par la *Société des Etudes historiques*, 1882.

Digitized by Google

PAGART D'HERMANSARD, (Emile-Jules-Gaspard). Licencié en droit.
1er février 1882. Ancien employé supérieur de l'administration de l'Enregistrement et des Domaines. Secrétaire archiviste de la Société des Antiquaires de la Morinie depuis 1875 ; A obtenu une Mention honorable au Concours des Antiquités nationales de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en 1882. A Saint-Omer.

Seninghem, foire établie en 1333. Baudoin de Renty, seigneur de Seninghem. — Lettres royales de confiscation du xve siècle. — Philippe de Croy, seigneur de Seninghem. — Philippe de Crèvecœur, maréchal d'Esquerdes. Ces deux notices insérées dans la 93e livraison du Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, année 1875. — Statistique de Saint-Omer, en 1730, brochure in-8° de 22 pages, 1880. — Les anciennes Communautés d'arts et métiers à Saint-Omer, 2 vol. in-8° de 744 et 405 p. avec 4 planches, 1881. — Rapport de M. Camoin de Vence, liv. d'août. — Communications diverses en 1882, voyez procès-verbaux des séances, 1883. — Les cahiers des Etats généraux à Saint-Omer. Compte-rendu de M. le Colonel Fabre de Navacelle, p. 321.

VALLÉE (George-François-Edmond), ✿ A. Conseiller de Préfecture de
30 juin 1876. Meurthe-et-Moselle, à Nancy. Avocat, Président de Délégation cantonale de l'Instruction publique dans le Pas-de-Calais, chef du cabinet du Préfet du Finistère, Conseiller de Préfecture et Vice-Président du Conseil de ce département. — Membre de la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais, de la Société française d'Archéologie, du Comité flamand de France, de la Société des Antiquaires de Picardie, de la Société d'Emulation d'Abbeville, de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Saint-Quentin, de la Société académique de Boulogne-sur-Mer, de la Société des Antiquaires de la Morinie, de la Société d'Emulation de Cambrai, de la Société historique et archéologique de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre, de la Société historique et littéraire de Tournay, de l'Académie héraldique italienne, etc. A Nancy.

Notice biographique sur le général de division du génie Tripier. — Etudes sur les Gloires militaires anciennes et modernes de Montreuil-sur-Mer et d'Hesdin. — Utilité des Forêts, formation et fertilisation des Dunes du Nord de la France, en collaboration avec M. Jules Bertin. — Etude sur les Forestiers de Flandre, en collaboration avec le même. —

Digitized by Google

Mémoire inédit sur Montreuil, ses fortifications, les travaux d'Erard de Bar-le-Duc. — Travaux pour l'histoire de l'Abbaye de Chocques. — Série d'épitaphes et d'inscriptions artésiennes. — Note sur son étude avec M. Bertin sur les Forestiers de Flandres, 1880, p. 39 et 176. — Publication dans les Mémoires de la Société académique de Boulogne du Livre provincial des Blasons d'armes du Boulonnais, Artois, etc., manuscrit du XIVe siècle, avec notes par M. de Rosny. — Diverses notes sur Hesdin, et l'ancien prieuré de Saint-Georges-les-Hesdin. — Rapport sur les examens du certificat d'études primaires dans le canton du Parcq. — Discussion sur un capitulaire de 853, se rattachant à l'Etude sur les Forestiers de Flandre. — Notice sur les Saxons transelbains scandinaves en Flandre, en collaboration avec M. Bertin, Inspecteur-adjoint des Forêts, etc.

VIDAL (Alfred), Avocat, Homme de lettres, Conseiller de préfecture du département de l'Aude; à Carcassonne.
27 juin 1870.

Olivier de Fermes, épisode de la Guerre des Albigeois, suivi de: Une Légende du Juif-Errant.

MEMBRES ASSOCIÉS-LIBRES.

CALVET-ROGNIAT (le Baron Pierre-Eugène-Charles), Licencié ès-lettres, Membre de la Société d'Encouragement des Etudes grecques en France et de la Société des anciens Textes français, rue Saint-Honoré, 374, Paris.
30 juin 1876.

CARTIER (Ernest), Avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien Membre du Conseil de l'Ordre, rue du Cirque, 11 *bis*, Paris.
29 novembre 1873.

DAUSSY (Ovide-Alfred), rue de Rivoli, 11, Paris.
21 décembre 1877.

Digitized by Google

DELATTRE (Paul-Émile), Imprimeur de la *Société des Etudes historiques*, ancien fonctionnaire de l'Administration des Lignes télégraphiques, éditeur de la traduction d'Homère de M. le Procureur général BARBIER; rue de la République, 32, à Amiens.
1er juin 1881.

PORTALIS (E.), ✻, Conseiller à la Cour d'appel de Paris, rue du Mont-Thabor, 38.
28 février 1873.

TOURNIER, ancien magistrat, Avocat à la Cour d'appel de Paris, rue de Vaugirard, 35.
18 mai 1881.

Communication sur une empreinte archéologique, relevée sur une pierre tumulaire d'Aubigny en Artois.

VINCENT (Henry), Docteur en médecine, Membre correspondant de l'Académie de Reims, de la Société des lettres de Bar-le-Duc, Membre de la Société d'Archéologie lorraine; à Vouziers (*Ardennes*).
14 février 1877.

La Maison des armoises, originaire de Champagne. (Rapport dans l'*Investigateur*, 1877, p. 336. — Notre-Dame des Rosiers, ordre de Citeaux, près Monthois (*Ardennes*). (Revue de Champagne et Brie).— Les sceaux communaux de Maure, canton de Monthois, (*Ardennes*) (Travaux de l'Académie de Reims, année 1881).

Digitized by Google

DEUXIÈME CLASSE

HISTOIRE DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS

BARBIER (Jules-Claude), C, ✻ ✠, ✿ I, Procureur général à la Cour de
7 juillet 1846. Cassation, Président de l'ancien Institut historique en 1862 et 1866, de la Société des Études historiques en 1872 et 1876; Vice-Président en 1875 et 1877; Président en 1879; Président honoraire depuis 1880. A obtenu sept médailles d'argent pour divers mémoires insérées dans l'*Investigateur ;* deux médailles d'argent pour travaux communiqués à la Société de la Morale chrétienne présidée par le Marquis de La Rochefoucauld-Liancourt; rue de la Bruyère, 53, Paris.

Les lois du Jury. — Satires de Perse, traduites en vers français. — Les deux Arts poétiques. — Notices sur La Vacquerie, Pierre de Cugnières, Jean Desmarets, Pibrac, Juvenal des Ursins, Achille de Harlay. — Histoire du Ministère Public. — Des procès de Magie. — De la torture. — Procès de Socrate. — Dialogues d'Outre-Tombe : Hortensius, — Cicéron, — Gerbier, — Aspasie et Barnave. — La Femme aux deux Maris. — Cours et arrêts d'amour. — Deux Dames Romaines au xe siècle. — Discours de Rentrée (Audience solennelle de la Cour de Paris du 3 novembre 1857). — La Restauration de l'Ordre moral par le Code Napoléon. — Notices biographiques sur Maximilien II, Roi de Bavière, membre protecteur de l'Institut historique; sur M. de Pongerville, de l'Académie française, ancien président de l'Institut historique, et sur Ernest Breton, ancien président du même Institut. — Rapport sur le concours Raymond de 1874. (*Histoire de la Gendarmerie en France*).— Le Testament de Louis XIV. (*Investigateur*, 1875, p. 139). Les premières années de la Régence, 1715-1717. (*Investigateur*, 1877, p. 193). — Nombreux Ecrits, Rapports et Mémoires dans l'*Investigateur*, dans *le Droit*, etc. — Son allocution d'ouverture à la séance publique de 1879, p. 133. — Albéroni

Digitized by Google

et le régent, 1718-1719, 1879, p. 275. — Rapport sur un ouvrage de M. Delpech, la bataille de Muret. (*Investigateur*, 1879, p. 398). — En chemin de fer. Train omnibus, 1882, p. 305. — L'Iliade d'Homère, traduite en vers français, 2 vol. in-8°, M. Delattre-Lenoël, éditeur, (Amiens). 1883, nommé Commandeur de la Légion d'Honneur, p. 272.

BERTHIER (Jean-Ferdinand), ✻, Doyen des professeurs à l'Institution
23 mars 1831. nationale des sourds-muets de Paris; Membre de la Société des Gens de lettres et de la Société bibliographique ; a contribué à la fondation d'une Société centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets en France et a réorganisé, en 1867 sur de plus larges bases, la Société centrale qui a reçu le titre de Société universelle des sourds-muets ; a obtenu en 1840 la médaille d'or proposée par la Société des sciences morales, Lettres et Arts de Seine-et-Oise; boulevard Saint-Germain, 133, Paris.

Histoire et statistique sur l'éducation des Sourds-Muets, 1839. — Notice sur la vie et les ouvrages d'Auguste Bébian, ancien censeur des Etudes à l'Institution des Sourds-Muets de Paris, 1839. — Les Sourds-Muets avant et depuis l'abbé de l'Epée (1840, Médaille d'or). — Biographie de l'abbé de l'Epée. (L'abbé de l'Epée, sa vie, son apostolat, ses travaux, sa lutte et ses succès, avec l'historique des monuments élevés à sa mémoire à Paris et à Versailles). — L'abbé Sicard, célèbre instituteur des Sours-Muets ; précis historique suivi de détails biographiques sur ses élèves les plus remarquables, Jean Massieu et Laurent Clerc. — Réfutation de l'opinion du docteur Itard relative aux facultés intellectuelles et morales des Sourds-Muets. (Mémoire présenté, en 1852, à l'Académie de médecine et à l'Institut, section des Sciences morales et politiques). — Observations sur la musique considérée dans ses rapports avec l'enseignement des Sourds-Muets, adressées à l'Académie le 13 juillet 1853. — Mémoires à propos des questions relatives à la surdi-mutité, à l'articulation et à la lecture de la parole sur les lèvres. — Le Code civil français mis à la portée des sourds-muets et leurs familles et des parlants en rapport journalier avec eux, 1868.

BOUGEAULT (Alfred-Louis), ✠, ancien Professeur de Littérature fran-
23 novembre 1875. çaise au Lycée impérial de Saint-Pétersbourg, auteur de divers ouvrages d'enseignement et d'une Histoire des Littératures

Digitized by Google

étrangères en trois volumes. A obtenu une médaille d'argent au Concours Raymond en 1873, pour l'Histoire élémentaire de la Littérature française; une médaille d'honneur en 1876, de la Société libre d'Instruction et d'Éducation, pour son Précis historique et chronologique de la Littérature française, et en 1877, de la Société d'Encouragement au bien, une médaille d'honneur pour son Histoire des Littératures étrangères; Président de la Société des Etudes historiques en 1882 ; 15, rue Michel-Ange, Auteuil-Paris.

Difficultés et finesses de la langue française (1 vol. in-8°, 1853, St-Pétersbourg). — Krilof ou le La Fontaine russe (in-12, 1852. — Principes de Composition et de Style, avec étude des genres, en vers et en prose (1 vol. in-12, 1851). — Précis historique et chronologique de la Littérature française (1 vol. in-12, 9e édit., 1877, Delagrave). — Histoire des Littératures étrangères (3 vol. in-8°, Plon, 1875-1876). — Esquisse du mouvement intellectuel et social en Russie depuis un siècle (*Investigateur*, 1876, p. 204). — La Roumanie, esquisse historique et littéraire (*Investigateur*, 1877, p. 146). — Nombreux rapports dans l'*Investigateur*. — 1878. La Bulgarie historique et littéraire (*Investigateur*, 131-325). — Rapport sur son ouvrage : Histoire des Littératures étrangères, 34-228. — Rapport sur un ouvrage de M. Aymé Cécil, Histoire du royaume de Boisbelle. — Aubigny et ses seigneurs. — Rapport sur les publications de la Société de Munich. — Rapport sur l'Histoire du collège d'Arras par M. de Cardevacque, 254-352. — L'Etat Roumain, 402. — La Valachie jusqu'en 1400, p. 402. — Artus III, comte de Richemont, duc de Bretagne et connétable de France (*Investigateur*, 1881, p. 213. — Etude historique et littéraire sur la race slave, 1881, p. 53. — Influence d'Agnès Sorel sur l'esprit de Charles VII, 1882, p. 51. — Discours d'ouverture de la Séance publique, 1882, p. 58. — La démence de J.-J. Rousseau communiquée en décembre 1882, voir Rapport de M. Jules David, 1883, p. 303. — Rapport sur les actes de l'Académie de Bordeaux, 105.

DAVID (Jules-François), ❋ ✠ ✠, de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse (Maître ès-jeux), Secrétaire perpétuel de la Société Philotechnique, Membre de l'Académie nationale de Caen et de nombreuses Sociétés savantes. Eglantine d'or, souci d'argent et violette, décernés par l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse. Vice-Président de la Société des Études historiques en 1876, Président en 1877 : rue d'Orléans, 1, Neuilly-sur-Seine.

26 décembre 1873.

Digitized by Google

Le dernier Homme par Granville. — Notre-Dame de Paris. — Théocrite. — Moïse, etc. (Articles publiés dans le *Moniteur Universel* en 1833). — Articles littéraires dans *le Nouvelliste* (1833), *le Messager des Chambres* (1833), *le Commerce* (1834 et 1835); Le premier feuilleton du *Siècle*, Mme la Comtesse (1er juillet 1836); le Musée des Familles, le Dictionnaire de la Conversation (articles orientaux); l'Encyclopédie du XIXe siècle (id.). — La Syrie Moderne, y compris les Croisades, dans l'Univers pittoresque de F. Didot, en 1847, etc., etc. — La vie et les œuvres de Raynouard, auteur des Templiers. — Iskender bey (2 vol. in-8°). — Eloge de Clémence Isaure, semonce aux Jeux Floraux. — Sainte-Geneviève. — Jeanne d'Arc. — Henri IV. — Commines. — La Seine et ses affluents (1 vol. in-12). — Histoire de la Poésie arabe (1 vol.). — Histoire des Religions orientales. — Etude sur Michelet (*Investigateur*, 1874, p. 122). — Les Quatre Châteaux historiques du département de l'Yonne (*Investigateur*, 1876, p. 193). — Notice sur M. Patin (*Investigateur*, 1877, p. 94). — Rapport sur la traduction en vers des deux Arts poétiques d'Horace et de Boileau par M. J. Barbier (*Investigateur*, 1874, p. 62). — Rapport sur le Concours pour le prix Raymond en 1875 : Histoire élémentaire de la Littérature française) (*Investigateur*, 1875, p. 125). — Rapports et Mémoires divers dans l'*Investigateur*. — Un Robinson arabe, 189. — Notice sur Mme de Staël, 240. — La Tribune au XIXe siècle, 295. — 1878. Discours d'ouverture de la Séance publique, p. 60. — Rapport sur l'Histoire des Littératures étrangères de M. Bougeault, 34-228-404. — Poésies de M. Prarond, les Pyrénées, 114. — Fénelon et son Télémaque, 400. — 1879. Rapport sur l'ouvrage de M. Bougeault, Histoire des Littératures étrangères, 81. — 1880. Rapport sur le Spectacle de la Foire de M. d'Auriac, 363. — 1881. Rapport sur le poème de M. Prarond : Du Louvre au Panthéon, novembre-décembre. — Rapport sur l'Iliade, traduite en vers par M. J. Barbier. — Saadi, poète persan (*Investigateur*, 1882, p. 268). — Paul-Louis Courrier, voir le volume de 1882, p. 33. — Rapport sur l'Histoire de la Critique littéraire au XIXe siècle (*Revue*, 1883, p. 143). — Rapports. (Voir la table de 1883).

LIÉGEARD (Stéphen-François-Émile), ✠, ✠ I, Ordre du Vénézuela,
27 avril 1874. Avocat, Docteur en droit, ancien Conseiller de Préfecture (1856-1860), ancien Sous-Préfet (1860-1867), ancien Député (de 1867 à 1870), ancien Membre du Conseil général de la Moselle (1869 à 1870). Membre de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse (Maître ès-jeux), et de plusieurs Sociétés sa-

Digitized by Google

vantes. A obtenu une médaille d'or au Concours du Doctorat en droit en 1854, trois médailles d'honneur de la Société nationale d'encouragement au bien, (Médaille d'or, 1876-1879); une médaille d'honneur de la Société d'Instruction et d'Éducation populaires en 1877. A obtenu de l'Académie française le 2e prix de Poésie en 1875; en 1883 un prix de poésie, fondation Monthyon; rue de Marignan, 21, Paris.

Mémoire sur la maxime de Droit: le Partage est déclaratif de Propriété. — Les Abeilles d'Or. — Le Verger d'Isaure. — Le Crime du 4 Septembre. — Une Visite aux Monts-Maudits. — Trois ans à la Chambre. — Vingt journées d'un Touriste à Luchon. — A travers l'Engadine, la Valteline, etc. — Mosella, ode poétique. — Livingstone (2e Prix de Poésie décerné par l'Académie française). — André Chénier, Poème. — Diverses Monographies. — 1879. Ode pour le centenaire de lord Brougham (*Investigateur*, 235). — Le Cadeau de noce, 386. — Les Grands Cœurs, Poème couronné par l'Académie française (1883).

LOISEAU (Louis-Arthur), ✠, Professeur au lycée de Vanves (*Seine*); Docteur ès-lettres, Agrégé de l'Université pour l'Ordre de la Grammaire, Chevalier de l'Ordre royal du Christ de Portugal, Membre de l'Association pour l'encouragement des Etudes grecques, Membre de l'Association littéraire, internationale. Membre non-résidant de la Société académique de Maine-et-Loire; à Vanves (*Seine*).

Admission du 2 juin 1880.

Thèse latine: *De Modo subjunctivo.* — Thèse française: Jean Pillot et les Doctrines grammaticales du XVIe siècle. — Rapports de la langue de Rabelais avec les patois de la Touraine et de l'Anjou. — Histoire des Progrès de la Grammaire en France, depuis la Renaissance jusqu'à nos jours. — Histoire des origines et du développement de la Langue française, jusqu'à la fin du XVIe siècle, médaille d'or au Concours Raymond de 1880, institué par la *Société des Etudes historiques.* — Rapport sur un ouvrage de M. Le Coultre: De l'ordre des mots dans Crestien de Troyes. — Rapport sur les Bulletins de la Société des Sciences de Milan. — Rapport sur l'Institut Gènevois de 1880. — Rapport sur les Mémoires de l'Académie royale des Sciences de Lisbonne, 1881. — Poésie latine: *Ad Lusitanos*, à propos du troisième centenaire de Camoëns (juin 1880). — Révision de la traduction de Thucydide, par Lévêque. — Les Estienne grammairiens (sous presse). — Et plusieurs articles de Revues et de Journaux. —

Digitized by Google

1882. Voir *Investigateur*, p. 42-223-361-117, divers Rapports, notamment sur le Concours Raymond. — 1883. La Cour de Dom Diniz de Portugal, p. 277.

ODENT (Paul) C., ✻, ancien Préfet, né à Paris, octobre 1811 ; Sous-Préfet, septembre 1847 ; Préfet, mars 1857 ; Commandeur de la Légion d'honneur, 15 août 1869 ; Officier de l'Université, 1860 ; Préfet de Colmar, de Grenoble et de Metz jusqu'au 29 octobre 1870 ; Membre de la Société des agriculteurs de France, du club alpin français ; 2, rue Saint-Pétersbourg, Paris.

18 mars 1881.

A publié la traduction du commentaire sur la constitution des Etats-Unis d'Amérique. — Note sur les Bulletins de la Société archéologique de Béziers (*Investigateur*, 1881, p. 208). — Compte-rendu du tome XX de l'Histoire d'Italie (*Investigateur*, 1882, p. 296). — Elu Président de la 2e classe, 390.

MIGNARD (Prosper), né à Châtillon-sur-Seine (*Côte d'Or*), le 15 décembre 1802, Avocat stagiaire à la Cour d'appel de Paris, le 2 juillet 1827, Avocat à la Cour d'appel de Dijon, le 25 avril 1832. — Membre de l'Académie de Dijon, de la Commission des antiquités de Dijon, Secrétaire de cette Commission pendant dix ans, Membre honoraire de l'Académie de Besançon, de la Société de jurisprudence de Toulouse, des Académies de Lyon, Lille, Mâcon, Anvers, Auxerre, Nancy, Savoie, Chambéry. Membre correspondant de l'Institut et du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. A obtenu six Mentions honorables et une médaille de l'Institut en 1851, 1854, 1856. Rue Franklin, 1, Dijon.

10 mai 1838.

Publications. Education de famille, suivie d'un Essai sur l'étude de l'Histoire, in-12. Lecoffre, éditeur, 1851. — Trois Mémoires in-4° avec figures, sur les Pratiques mystérieuses d'une contrée bourguignonne et principalement de la milice du Temple, 1851-1853. 1853. Mention honorable de l'Institut pour le premier, et Médaille à l'occasion des deux autres. — Paraphase d'un roman inédit en prose composé en 1447 pour le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, par sire Jehan Vauquelin, etc. Paris, 1853. — Mémoire in-4° avec figures, au

Digitized by Google

sujet des fouilles de *Vertilium*, en collaboration avec M. Coutant. Mention honorable de l'Institut. — Texte de l'album du Châtellonais. Dijon, 1855. — Histoire de l'idiome bourguignon. Dijon, 1856, Lamarche, éditeur. Première Mention honorable de l'Institut. — Noëls inédits d'Aimé Piron, avec musique et glossaire. Dijon, 1858, Lamarche, éditeur. — La chanson de geste de Girart de Rossillon, œuvre inédite composée entre 1330 et 1348 pour le duc de Bourgogne, etc., Paris, 1858. — Evénements militaires de 1792 à 1815, avec biographie du général baron Testot-Ferry. Paris, Aubry, 1859. Dijon, Lamarche. — Histoire des principales fondations religieuses du bailliage de la Mortagne, avec plans, 1864, Paris, Aubry. Dijon, Lamarche. — Vocabulaire raisonné des Patois de Bourgogne et étude sur l'histoire et les mœurs de cette Province, d'après son langage. 1870, Paris, Aubry. Dijon, Lamarche. — Recueil de diverses études archéologiques, avec nombreuses planches, in-8°, 1874. Paris, Aubry. Dijon, Lamarche. (Sous ce dernier titre, se trouve entre autres productions, une étude intitulée : Alise, Vercingétorix et César, avec portraits de ces deux antagonistes de guerre et les effigies des chefs de l'armée de secours, in-8°, Paris, tirée à 250 exemplaires dont 50 sur papier vergé et numéroté. Paris, Aubry. Dijon, Lamarche). — Voltaire et ses contemporains bourguignons. 1875, Dijon, Lamarche. — De l'invasion allemande dans les provinces de Bourgogne et de Franche-Comté en 1870-1871. Marion à Besançon. Lamarche à Dijon, 1875. — Diverses autres monographies et notices insérées dans une note intitulée : Résumé des travaux de M. P. Mignard, imprimé en 1879 chez J. Marchand à Dijon.

PRAROND (Philippe-Constant-Ernest), ancien Membre du Conseil général de la Somme, Maire d'Abbeville, Président honoraire de la Société d'Émulation d'Abbeville, Membre de la Société des Antiquaires de Picardie, de l'Académie d'Amiens, de la Société des Antiquaires de la Morinie, de la Société de l'Histoire de France, de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, etc.; à Abbeville (*Somme*), rue du Lillier, et à Paris, rue de Tournon, 14.

23 mars 1875.

Œuvres historiques et archéologiques. Notices sur les Rues d'Abbeville. — Annales modernes d'Abbeville (1862), reproduit sous un nouveau titre : Quatre années de la Révolution, 1790-1793. Paris, Sandoz, 1878. — Histoire de cinq Villes et trois cents Villages, Hameaux ou Fermes, ou Notices historiques, topographiques et archéologiques sur l'arrondissement d'Abbeville (Abbeville, 6 vol.). — Quelques faits de l'Histoire d'Abbeville tirés des registres de l'Echevinage. — Jean

Digitized by Google

de la Chapelle et la notice abrégée de Saint-Riquier. — Les Hommes utiles de l'arrondissement d'Abbeville. — La Ligue à Abbeville (3 vol.) (Rapport dans l'*Investigateur*, 1875, p. 37). — La Topographie historique et archéologique d'Abbeville. — Journal d'un Provincial pendant la guerre, Abbeville, 1870-1871. (*Investigateur*, 1875, p. 266). — Nombreux Travaux historiques, principalement sur le Ponthieu. — Abbeville à table, études gourmandes et morales. Amiens, Delattre-Lenoël, 1878. Rapport sur un Armorial de Waignart, par M. de Bussy. 1880, p. 341. *Inv.* 1878. Plus un grand nombre de brochures que M. A, Ledieu, conservateur de la Bibliothèque d'Abbeville a notées dans son Etude intitulée : L'œuvre historique et archéologique de M. E. Prarond. Médaille de vermeil, 1882, décernée par la *Société des Etudes historiques*.

ŒUVRES LITTÉRAIRES. De Montréal à Jérusalem, 1869. — A la Chute du jour, Poésies (Rapport dans l'*Investigateur*, 1876, p. 177). — Les Pyrénées, Paysages et Impressions, 1867-1876, Poésies, 1 vol. (*Inv*, 1878, p. 114). — Du Louvre au Panthéon, 1881. Lemaire, éditeur. (*Investigateur*, Rapport de M. Jules David, 1881, Livraison nov.-déc., p. 283). Plus un assez grand nombre de publications antérieures que M. E. Delignières, Membre de la *Société des Etudes historiques*, a notées dans son étude : L'œuvre littéraire de M. E. Prarond, p. 175, 1882.

TORRÈS CAICEDO (José-Maria) G. O. ✻, ✠. Ministre Plénipotentiaire du Salvador, Grand Officier de la Légion d'honneur, Membre correspondant de l'Institut de France, Membre des Sciences morales et politiques, Président de l'Association littéraire internationale et de la Société d'Ethnographie, membre de la Société de Géographie de Paris, etc., en France, et de l'Académie des sciences morales et politiques de Lisbonne, de l'Académie royale d'Espagne, de l'Académie de l'Histoire, etc. 20, rue Fortuny, Paris.

Admission 1859.

Religion, Patria y Amor, colleccion di poesias (1 vol. in-8°). Ensayos biograficos y de critiqua literaria sobre las principales publicistas, historiadores, poetas y literatos de la America latina 1° série (2 vol. in-8°). — De la peine de mort (1 folleto, in-8°). — Les principes de 1789 en Amérique (1 vol. in-12, jésus). — Union latino-americana (1 vol. in-12, jésus). — Estudios sobre el gobierno inglès y sobre la influencia anglo sasona (1° série, 2 vol. in 8°). — Ensayos biograficos y de critica literaria sobre los principales publicistas, historiadores, poetas y literaros de la America latina, (2e série, 1 vol.). Voir au volume de 1884 le rapport de M. Loiseau sur ces ouvrages.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES CORRESPONDANTS EN FRANCE

BALTET DES COTEAUX (le Chevalier Gaston), Homme de Lettres, Membre de la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François. Interprète pour les langues méridionales, Collaborateur de plusieurs Revues, Dictionnaires et Encyclopédie; à Troyes (*Aube*).

Notice sur Ervy. — Ervy au XVIIe siècle. — Leçons sur l'hygiène. — Itinéraire de Wesel à Mayence. — Biographie du Dr Nicolas Jacquier.

DONEAUD DU PLAN (Alfred), ✻ ✿, Professeur de Littérature à l'Ecole navale, ancien Professeur d'Histoire dans plusieurs Lycées; a obtenu de la Société, au Concours de 1875, le prix Raymond, pour son Histoire élémentaire de la Littérature française; lauréat de plusieurs Académies; Officier d'Académie, 1876, Chevalier de la Légion d'honneur, 1881, à Brest (*Finistère*).

14 juin 1876

La Germanie de Tacite, traduction. — La Milonienne de Cicéron avec sommaire et notes. — Géographie physique et politique de la France. — Notions élém. et méthod. de Géographie moderne. — Les Gloires maritimes de la France. — Histoire de la Marine française, dans la Bibliothèque utile. — Notions pratiques de Droit maritime, international et commercial. — La Maison de Savoie. — Le port de Brest. — Notice biographique sur le Comte de Gomer. — La Marine française au XVIIIe siècle. — La Marine française et ses Arsenaux. — Eloge de l'amiral Duperré, qui a obtenu une médaille d'or de l'Académie de la Rochelle, 1867. — Du rétablissement de l'Académie de la Marine. — Des causes de la substitution du Drame à la Tragédie. (Mémoire qui a obtenu en 1869 une médaille d'or de l'Académie d'Amiens). — Le Borda, ou l'Ecole navale. — Un exemple de décentralisation théâtrale pendant la Révolution: Lucrèce ou la Royauté abolie. (*Investigateur*, 1877, p. 301). — 1878. Obtient un prix de l'Académie de Saint-Quentin, pour une Etude sur le roman réaliste, p. 253. — 1879. Formation de la Prusse actuelle, 126-385. — Mention honorable, Concours Raymond, 1880, p. 122. — Médaille de vermeil de l'Académie de Saint-Quentin, pour une Etude sur Luce de Lancival, 1880. — Histoire contemporaine de la Prusse, dans la Bibliothèque utile, 1881. — Histoire de l'Académie de Marine, 1879-1882. — Reines Mérovingiennes et Carolingiennes, Capétiennes, 1882, p. 275. — Etude sur Rotrou, voir 1884.

Digitized by Google

HILAIRE (Léon), C ✠✠✠✠, Homme de Lettres, membre des Instituts : National de Genève et d'Afrique; des Académies royales d'Histoire de Madrid et des Belles-Lettres de Séville; Pastore Arcadico; de l'Académie Espagnole, Archéologique et Géographique, etc.; ancien Rédacteur en chef de diverses publications scientifiques, artistiques et littéraires; Médaille de vermeil, décernée par la Société des Études historiques 1882; à Toulouse (*Haute-Garonne*), rue Rivals, 5.

10 mai 1859.

Auteur de : Le Théâtre contemporain, 1858-1863 (6 vol.). — Serpolette (1 vol.). — Nouvelles fantaisistes (1 vol.). — Le Borgne de Cancel (1 vol.). — Le Marquis de Maillassole (1 vol.). — Strass et Silex (1 vol.), etc. — Opuscules : Monographie de la cathédrale de Burgos. — Aux Pamphlétaires! — A propos du discours de S. M. C. la Reine d'Espagne. — Monographie de la cathédrale de Séville. — Mémoires publiés dans l'*Investigateur* : Jurons des Rois de France. — Etude sur l'origine de la Langue espagnole. — Le Maréchal de Saxe. — Tournois, Joutes et Carrousels. — Pages et Laquais, 1882, p. 149. — Napoléon Ier à l'île d'Aix, 1815, id., 176. — Les Bains, id., Voir volume de 1884. — Etude sur Madrid dans les temps anciens et modernes, 1883.

LOUIS (Charles-Eugène), Professeur au Lycée de la Roche-sur-Yon (*Vendée*). A obtenu de la Société une 1re Mention honorable au Concours pour le Prix Raymond en 1875, pour une Histoire élémentaire de la Littérature française. La Roche-sur-Yon.

29 décembre 1875.

Etudes sur le Violoneux de la Sapinière et la Fille de Carilès, de Mme Colomb. — Etude sur Maisonnette, poème de M. Campaux. — Plaintes, Doléances et Remontrances de quatre Paroisses du Bas-Poitou adressées aux Etats-Généraux de 1789. — La Municipalité de Luçon à celle de Quimper. Document inédit relatif aux Etats-Généraux de 1879. — La déroute de M. de Soubise dans l'île de Riez, appréciée par sa sœur Anne de Rohan et par un paysan poitevin. — Le canton de Luçon. — Une Promenade archéologique à la Roche-sur-Yon et dans les communes voisines, 1875. — Morceaux choisis des principaux écrivains français depuis l'origine de la langue (1 vol. in-18 de près de 400 p.) — Histoire élémentaire de la Littérature française depuis l'origine de la langue (1re Mention honorable au Concours pour le prix Raymond en 1875). (V. dans l'*Investigateur* de 1877 un rapport sur plusieurs des publications de M. Louis). — 1878. L'orphelinat de

Digitized by Google

la Roche-sur-Yon et son fondateur, 253. — La déroute de M. de Soubise dans l'île de Riez (*Investigateur*, 1877, 333). — Une promenade archéologique à la Roche-sur-Yon (*Investigateur*, 1877, 332). — Le Bas-Poitou en 1738 (*Investigateur*, 333). — 1881. Une petite île française de l'Océan, l'île d'Yeu, 226.

MARION-BRÉSILLAC (Louis-Jacques-Joseph DE), ancien Juge au Tribunal
26 novembre 1875. de 1re Instance de Toulouse (*Haute-Garonne*), Mainteneur à l'Académie des Jeux Floraux, Membre de la Société d'Agriculture et de celle d'Horticulture de la Haute-Garonne; à Toulouse, et au château de Launaguet, près de cette ville.

Les Bucoliques de Virgile, essai de traduction en vers français, avec annotations et introduction historiques (1 vol. in-8°), etc.

MENU (Louis-Ernest-Eugène), ✠✠, Membre de l'Institut historique de
23 juillet 1870. France, aujourd'hui *Société des Études historiques*, Membre titulaire de la Société Bibliographique, Membre correspondant de l'Institut de Numismatique et des Antiquités de Buenos-Aires, Membre correspondant de l'Académie Royale, Héraldique et Généalogique d'Italie, Membre correspondant de l'Académie Scientifique, Artistique et Littéraire de Constantinople, Membre de l'Union de la Paix sociale, Membre honoraire de la Société des Sauveteurs de l'Aisne, Membre correspondant de l'Académie physio-médico statistique de Milan, Membre titulaire de la Société Internationale des Etudes pratiques d'économie sociale, Membre honoraire de l'Institut protecteur de l'Enfance, Membre fondateur du Sauveteur, Membre honoraire de l'Académie poétique, scientifiqne et littéraire de Catane, Ancien Secrétaire général du Consulat général de Costa-Rica à Paris, Membre de l'Institut national des Beaux-Arts de Caracao, Consul nommé de Libéria près le Gouvernement Français, Membre honoraire de la Société des secours mutuels de Laon, Membre de la Société des Agriculteurs de France, Membre de l'Académie Scientifique, Littéraire et Artistique d'Italie avec Médaille d'or, Mémbre de l'Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale de Paris ; à Mons-en-Laonnois, près de Laon (*Aisne*).

Digitized by Google

Aurifodina aut Flores illustrium poetarum. Recueil de pensées, Maximes et Sentences latines. — Rapports et articles divers dans le *Polybiblion* et plusieurs Journaux et Revues. — 1878. Aurifodina, 252-315. — Rapport sur l'étude de M. Benezet : Les Comtes de Toulouse, 295.

MEUNIER (Camille), ancien Sous-Préfet, Bourges (*Cher*).

Associé libre 5 février 1878. Membre titulaire correspondant. 7 avril 1880.

Bertrand de Born, sa vie politique (*Inv.* 1878, 180, 252. 1879, 48.) — Raimbaud de Vacqueiras, 1879, 349. — Gaule et France, 1880, 193, 229, 293. 1879, 48. (Id.) suite 1881, cité dans le compte-rendu de 1882, p. 69.

TALBERT (Marie-Louis-Ferdinand), ✿ Docteur ès-lettres, Professeur au Prytanée militaire de la Flèche (*Sarthe*), Ancien professeur de langue et littérature française à l'Université libre d'Angers. A obtenu de la Société une Mention honorable au Concours pour le prix Raymond en 1875, pour une Histoire élémentaire de la Littérature française. La Flèche (*Sarthe*).

31 mars 1876.

La Guerre des Rats et des Grenouilles, poème traduit du grec en vers français, 1866. — Du Dialecte blaisois..., 1874. — *De lingua græca vulgare*, 1874. — De la prononciation de la voyelle *U* au XVIe siècle, 1876. — Le Livre des Manières, par Etienne de Fougères, 1877.

MEMBRES TITULAIRES CORRESPONDANTS A L'ÉTRANGER

CLAEYS DE THIELT, Homme de lettres; à Hyon-sur-Mons (*Belgique*), et à Saint-Pétersbourg.

11 juin 1873.

Voyage en Hollande. — Voyage dans ma bibliothèque. — Traduction d'ouvrages russes, etc.

KOHLER (Xavier), Homme de lettres, Professeur au collège de Porrentruy (*Suisse*).

Digitized by Google

LE COULTRE (Jules), Lauréat du prix Raymond, 1880, p. 122. Docteur
16 juillet 1880. en Philosophie, Professeur au Gymnase cantonal de Neuchâtel, Membre correspondant de l'Institut national génevois; à Neuchâtel (*Suisse*).

De l'Ordre des Mots dans Crestien de Troyes. Rapport de M. Loiseau, 1879, p. 353.

MUONI (le Chevalier Damiano), Officier ✠✠✠✠✠, Président honoraire
29 novembre 1861. perpétuel de l'Académie Physio-Médico-Statistique de Milan, Correspondant du Comité royal de l'Histoire d'Italie, Membre fondateur de la Société historique de Milan, Membre des Sociétés historiques de Florence, de Bologne, de Palerme, de Gênes et de Bergame, de l'Académie des Beaux-Arts de Milan, de la Consulte héraldique de Rome, et de nombreuses autres Sociétés savantes d'Italie, de France, d'Amérique, etc. Attaché au Conseil d'Etat du Gouvernement provisoire de Lombardie en 1848, Adjoint de la Lieutenance lombarde en 1851, Archiviste d'Etat à Milan depuis le 23 décembre 1875; a puissamment contribué à l'érection de plusieurs monuments historiques ou honoraires à Milan et dans d'autres villes d'Italie; a formé des collections scientifiques et artistiques à Milan, à Antignate, et en a publié le Catalogue; Lauréat de plusieurs Instituts et Sociétés; à Milan (*Italie*).

Lettere inedite di Eugenio di Savoja a D. Uberto Stampa di Monteastello... — Elenco delle Zecche d'Italia dal medio evo infino a noi, e famiglia Sforza. — Governatori, Luogotenanti e Capitani generali dello Stato di Milano dall' anno 1499 all' anno 1848 (2 vol. in-8° grande). — Memorie storiche di Antignate. — Considerazioni stor. filos. sulla pena capitale (a obtenu une Médaille d'encouragement le 15 déc. 1864, de l'Acad. Physio-Med.-Statist.). — Nozioni sulla Rezia dalle origini alle Tre Leghe (voir dans l'*Investigateur*, mai 1874, le rapport fait par M. Ernest Breton). — Lettre de Charles IX, roi de France, au pape Pie IV (1565) (*Invest.* juin 1862). — Binasco ed altri communi dell' agro milanese, Studi Storici... — Sulle monete di Sardegna. — Il Duello, appunti storici e morali. — La Zecca di Milano nel secolo XV. — Nuovo repertorio delle Zecche d'Italia dal medio evo ai tempi nostri. — Cenno genealogico sulla famiglia Torriani da Mendrisio. — Melz e Gorgonzola e loro dintorni. — Inaugurazione a Gorgonzola della lapide monumentale per la battaglia vinta dai Milanesi contro re Enzo, figlio

Digitized by Google

di Federico II, imperatore. — Archi di Porta nuova in Milano. — Un dipinto del Romanino in Antignate. — Inaugurazione a Binasco della lapide monumentale a Beatrice di Tenda. — Officine monetarie di Giovanni II Bentivoglio nei castelli di Antignate e Covo. — L'antico Stato di Romano di Lombardia ed altri communi dell' odierno suo mandamento. — Acque di Antignate. — Indulti concessi alla famiglia Muoni d'Antignate. — Inaugurazione ad Antignate del monumento a Luciano Manara. — Enrico Richard o l'apostolo della pace. — Antichita romane scoperte a Calcio e ad Antignate. — Calcio, funto florico. — Palio d'altare di G. B. Caniana ristaurato a Romano-Prenomi, Nomi e Cognomi. — Archivi di Stato in Milano, Prefetti e Direttori (1468-1874). Note sull' origine, formazione e concentramento di questi ed altri simili Institui con un nuovo Cenno sulle proprie collezioni. — Cenni sulle varie collezioni del cav. Damiano Muoni. — Tunisi. Spedizione di Carlo V, Imperatore (20 maggio-17 agosto 1525), Cenni, Documenti. — Généalogies, Mémoires divers et Articles d'Histoire, d'Archéologie, de Numismatique, etc., etc.

MEMBRES ASSOCIÉS LIBRES

ANDRÉ (Jean-André-Guillaume-Marie D'), Avocat, ancien Magistrat C. ✠, Secrétaire général de la Société Franco-Ibérique, rue du Vieux-Raisin, 32, Toulouse (*Haute-Garonne*).
18 juillet 1879.

BAISSAC (Basile-Charles), O. ✠, né à Port-Louis, île Maurice, ancienne île de France, le 13 septembre 1831, Professeur de lettres françaises au collège royal de Port-Louis, 17 décembre 1870. Officier d'Académie, 1er janvier 1883, Mention à l'Académie française.
11 juin 1883.

Etude sur le Patois créole mauricien. Rapport de M. Pougnet, Revue de la *Société des Etudes historiques*, 1883, p. 115.

JUBINAL (Marc-Alexandre-Achille), rue Boudreau, 8. Né à Paris le 25 septembre 1857, Avocat à la Cour d'appel, Membre de la Société des Amis des Livres, de la Société Bibliographique, de la Société pour l'exploration géographique et archéologique des Pyrénées, du Club alpin français. Nombreux articles dans les journaux l'*Ordre*, le *Peuple Français*, le *Monde Parisien*, l'*Annuaire du Club des Alpes*, etc.
23 février 1877.

Digitized by Google

MAFFRE DE BEAUGÉ (François-Marie-Achille), Membre de la Société
21 décembre 1877. Bibliographique et du Félibrige; à Marseillan (*Hérault*).

Dièses et Bémols, poésies, 1873.

VAUDICHON (Gustave DE) ✻ O. ✿, Ancien Préfet, Officier de l'Université,
18 juillet 1879. 1874; au château des Tourailles, par La Carneille (*Orne*).

Etude sur Montchrétien de Vatteville, poète et économiste, insérée en 1882, p. 1. — La Danse macabre à Rouen (*Inv.* 1882, p. 309).

Digitized by Google

TROISIÈME CLASSE

HISTOIRE DES SCIENCES PHYSIQUES, MATHÉMATIQUES, SOCIALES ET PHILOSOPHIQUES.

BALCARCE (Mariano), de Buenos-Ayres, Ministre plénipotentiaire de la
27 mai 1863. République Argentine en France, en Belgique et en Espagne, Membre de l'Institut historico-géographique du Brésil et de diverses Sociétés savantes, Auteur de plusieurs ouvrages sur la République Argentine; rue de Berlin, 5, Paris.

Offre divers ouvrages, M. Duvert, rapporteur. (V. volume 1884).

BEAUVOIR (le Marquis DE), ✻, Secrétaire d'ambassade, Membre de la
Mai 1868. Société de Géographie; rue de Miroménil, 15, Paris.

Voyages autour du monde. — Siam et le Japon.

CAMOIN DE VENCE, ✻✠✠, Docteur en Droit, ancien Premier Avocat
27 mai 63. général à Orléans, ancien Procureur de la République à Mar-
Réinscription 7 décembre 1881. seille, Membre résidant de la Société Philotechnique, Vice-Président de la Société des Etudes historiques, 1883, Président, 1884; 54, rue de Rome, Paris.

La Magistrature française, son action et son influence sur l'état de la Société aux diverses époques (voir dans l'*Inv.* 1863, p. 203, un compte-rendu par M. Nigon de Berty). — Etude sur l'Avocat général Jérôme Bignon, et ses œuvres comme historien. (Lecture faite dans la Séance publique du 10 avril 1864, *Inv.* 1864, p. 249). — L'Opinion publique et les Parlements. (Disc. pron. à l'aud. solennelle de rentrée de la cour de Poitiers, le 3 nov. 1864. (voir compte rendu par M. de Berty dans l'*Inv.* 1865, p. 59). — Des Institutions démocratiques et des mœurs contemporaines. (v. le compte-rendu par M. Desclosières dans l'*Inv.* 1868, p. 372). — Du socialisme contemporain. — Episodes

Digitized by Google

de la Ligue et de la Fronde en Provence. La Vérité sur le Président d'Oppède, *Investigateur* 1881, p. 24. — Deux Magistrats à la fin du XVIIIe siècle. (Lecture faite dans la séance publique du 22 mai 1881, *Investigateur* 1881, p. 113). — Deux femmes de lettres au XVIe siècle. (Lecture faite dans la séance publique du 23 avril 1882, *Investigateur*, 1882, p. 213.) — Le Parlement Ligueur en Provence. — Un Avocat poëte au XVIe siècle. — De la Réhabilitation de Louis XIII, d'après les manuscrits de Saint Simon, Benjamin Priolo et d'Antoine, garçon de la chambre du Roy. — Rapports en 1883. — Etude sur les établissements d'utilité publique par M. de Biran, p. 113. — Sur les ouvrages de M. J. Flach. — Une séance de cour d'amour en Provence, p. 156.

CARRA DE VAUX (le Baron Alexandre-François-Louis), ✻, Juge honoraire au Tribunal civil de la Seine; ancien Président de la Société des Etudes historiques (en 1873), et de la Socité Philotechnique; rue de Tournon, 4, Paris.

29 novemb. 1849.

Raisons des Devoirs (ouvrage réédité dans la collection Migne). — L'hiver douloureux (1870-1871), poème. — Travaux divers en prose et en vers. — Nombreux rapports dans l'*Investigateur*, et discours d'ouverture de séances publiques de la Société, notamment en 1878. — A proposé et fait adopter la dénomination de *Société des Etudes historiques*, sous lequel l'Etat a reconnu l'ancien *Institut historique* comme établissement d'utilité publique. — 1878. Rapport sur une histoire de la ville d'Enghien (*Hainaut*) et 1879, p. 275-394. — Les fées au moyen-âge, 295. — 1879. L'abbé Denys, notice nécrologique, 119. — 1880. Les deux journées de Senlis, 177. — 1881. Montépilloy, rapport de M. Marbeau, p. 299.

DUCLOS (l'Abbé Henri), Curé de Saint-Eugène, rue du faubourg Poissonnière, 52, Paris.

Histoire de l'Abbaye de Royaumont, 2 volumes in-8° avec gravures. — La Saison d'hiver à Paris. Lettres à un homme du monde. 1 vol. in-12. — Le Christianisme et la vie pratique, 4 vol. in-12. — Mme de la Vallière et Marie-Thérèse d'Autriche avec pièces et documents inédits, 2 forts volumes in-8°, 1869. — Voyage à travers les malentendus, 2 vol. in-8°. — Histoire des Ariégeois, (comté de Foix, vicomté de Couserans), 5 vol. in-8°. — De la Destinée humaine, 1 fort vol. in-12.

Digitized by Google

FLACH (Geofroi-Jacques), ancien Avocat au Barreau de Strasbourg. Avocat à la Cour d'Appel de Paris, Docteur en Droit, Professeur suppléant au Collège de France, Professeur à l'Ecole des Sciences politiques, Professeur de Législation à l'Ecole d'Architecture, Membre du Comité de Législation étrangère du Ministère de la Justice, Membre du Conseil de direction de la Société de Législation comparée, Secrétaire de la rédaction de la Nouvelle Revue historique de droit français et étranger. A obtenu une médaille d'or de la Faculté de Droit de Strasbourg pour son mémoire *De la Subrogation réelle;* rue d'Enghien, 27, Paris.

14 février 1877.

La *Bonorum possessio* jusqu'au rescrit d'Antonin. Strasbourg 1866. — De la Subrogation réelle. Paris, 1870. — Etude historique sur la durée et les effets de la Minorité. Paris, 1870. — La *Bonorum possessio* sous les empereurs Romains, Paris, 1870. — Strasbourg après le bombardement. Paris, 1873. — Divers mémoires et articles dans le bulletin et l'annuaire de la Société de législation comparée et différents journaux de Droit et revues. — 1878. La question de la propriété foncière en Angleterre et en Ecosse, 126 et 393. — La table de Bronze d'Aljustrel. Paris, 1879 ; Rapport de M. Lucas, 1880, p. 370. — Le Code de Commerce allemand et la Loi allemande sur le change, traduits et annotés. (En collaboration avec MM. Gide, Lyon-Caen et Dietz. Imprimé aux frais de l'Etat. Paris, 1881. (*Imprimerie nationale*). — Notes et documents sur l'origine des redevances et services coutumiers au XIe siècle, Paris 1882. — Du régime de la propriété en Irlande, 1884. (Voir le rapport de M. Camoin de Vence).

FOULON (Auguste), ❋, Homme de lettres; rue de Madame, 56, Paris.

HOFFMANN (Louis-Antoine-Herménégilde), ❋, Docteur en Médecine, un des fondateurs de la Société d'Archéologie, Sciences, Arts et Lettres de Melun; rue Choron, 12, Paris.

13 mai 1874.

Emploi de l'ergotine dans la névralgie sciatique. — Rapports dans l'*Investigateur*, notamment sur les moyens de reconnaître les champignons comestibles d'après une étude de M. Czazewski, 1878, 84. — De la Gymnastique, de l'Hydrothérapie du Hammam et de leur importance au point de vue de la santé, 1882.

Digitized by Google

JORET-DESCLOSIÈRES (Gabriel-Alexandre-René), Avocat à la Cour d'appel de Paris, inscrit au tableau depuis le 24 avril 1852. Rédacteur principal au journal judiciaire *Le Moniteur des Tribunaux*, de 1860 à 1865; Membre du Conseil d'administration de la Société pour le patronage des jeunes détenus et libérés du département de la Seine, depuis 1868; Secrétaire du Comité judiciaire de la Société de protection du travail des enfants dans les manufactures, depuis 1875; Membre du Conseil de Direction de la Société générale des Prisons, 1879-1881-1882-1884; Membre et Secrétaire du Conseil général du Calvados de 1870 à 1874; Maire de la commune de Longues, canton de Ryes (Calvados), depuis 1870, réélu les 21 janvier 1878 et 7 janvier 1881; Membre de la Délégation du canton de Ryes pour l'Instruction primaire depuis 1872; Membre de la Société Philotechnique, Président de cette Société en 1881; Secrétaire général de la Société des Etudes historiques, depuis 1869. A obtenu une mention honorable de la Société du patronage des jeunes détenus et libérés du département de la Seine pour un mémoire proposé au Concours de 1865. — Médaille de bronze offerte par la Société de Secours mutuel des ouvriers de Vaugirard pour conférences historiques et littéraires faites dans cette Société. — Trois médailles d'argent décernées par la Société des Etudes historiques, Mention honorable de l'Académie Française, 1882, pour la publication des *Grands Inventeurs*; Carrefour de l'Odéon, 2 (Bd St-Germain), Paris.

25 février 1859.

Ouvrages publiés : Vie et inventions de Philippe de Girard, inventeur de la Filature mécanique du Lin, 1857; ouvrage adopté pour les bibliothèques scolaires (Pigoreau, 2e édition 1881). — Biographie des Grands Inventeurs; ouv. pour les Bibl. Scol. et les Bibl. des Prisons. (Pigoreau, 5e édit. 1881). Mention honorable de l'Académie française, 1882. — Cause célèbre du Gueux de Vernon, 1864. — Curieux procès du paratonnerre de St-Omer, 1865. — Un écrivain national au xve siècle, (Alain Chartier). Dumoulin, 1875. — Notice sur la Tour d'Auvergne, modèle de patriotisme et de désintéressement. — Notice sur Fresnel, inventeur des Phares lenticulaires. — Un ancêtre du Médecin malgré lui, le Vilain mire (le paysan médecin), 1876. — Histoire d'un Jeune Détenu; ouv. adopté pour les bibl. populaires et celles des prisons, et honoré d'une souscription du Ministre de l'Inst. pub. (Libr. du Mon. Univ... 2e éd. 1878).

Digitized by Google

Plaidoyer sur le droit à la co-propriété pour l'association conjugale, des œuvres artistiques et littér. (Gaz. des Trib. 7, 8, 9 et 11 janv. 1878). — Rapports et Mémoires dans l'*Investigateur*. (voir les tables 1877-79-80-81-82). — Compte-rendu des travaux de la Société de 1869 à 1884. — De la transformation et de la reconstruction des Prisons départementales. — De la rétrocession des prisons départementales à l'État. — Des réductions dans le prix de construction des prisons départementales. — Rapports présentés à la Société générale des Prisons (Bulletins de cette Société 1879-1881-1883). 3 brochures publiées à part, Chaix éditeur. Compte-rendu de la Société des *Etudes historiques*. 1882, p. 63. La correspondance inédite de Mme de Caylus, rapport sur la publication de M. Raunié ; 1883, Revue de la *Société des Etudes historiques*, p. 252.

LOUICHE-DESFONTAINES (Voyez aux admissions nouvelles à la suite
10 décembre 1883. de la liste).

LOUIS-LUCAS, Homme de lettres, ancien Notaire à Reims, ancien
Mars 1870. Membre de l'Académie de cette ville et du Comité Archéologique de l'arrondissement ; Membre correspondant de la Société Archéologique, historique et scientifique de Soissons, de l'Académie fisio-medico-statistico di Milano, de la Société archéologique du Vendomois et de la Société d'Emulation d'Abbeville, ancien Administrateur (de 1870 au 9 juin 1875) de la Société des Etudes historiques (*Ancien Institut historique*) ; Président de la 3e classe en 1876 et en 1881 ; Vice-Président de la Société, 1882, Président, 1883 ; rue Gay-Lussac, 38, Paris.

1842. Notice sur quelques découvertes d'objets d'antiquités et de médailles romaines faites à Reims et dans le pays Rémois de 1820 à 1840. — 1843. Rapport à l'Académie, de la Commission chargée par elle, d'examiner le projet d'ériger à Reims une statue à Colbert. — 1849. Etude sur les OEuvres de M. G. Ozaneaux. — L'entrée à Reims du Roi notre Sire, dans les publications de la Société des Bibliophiles de Reims. — Rapports insérés dans l'*Investigateur* : Les Tombes en bronze des deux Evêques fondateurs de la Cathédrale d'Amiens, par M. l'abbé J. Corblet. — Des Beaux-Arts dans la politique, par M. Georges Dufour. — La Manufacture des faïences de Vron, par M. Ch. Wignier. — Observations sur les portraits peints par Greuze, année 1876, p. 329-330. — Guy Dufour, seigneur de Pibrac, année 1877,

Digitized by Google

p. 115-188. — Prix Raymond. — Concours de 1878. Histoire du Portrait en France, année 1878, p. 68. — 1879. Rapport sur les Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville, 231. — 1880. Notice biographique sur M. Sutter, 111. — Notice sur M. Bonnet Belair, 208, — Lettre reçue de M. Alexandre Dumas, sur Marie-Stuart, à propos de la question du divorce, p. 118. — La table de bronze d'Aljustrel, par M. J. Flach, p. 270. — 1882. Notice biographique sur M. le comte de Bussy décédé administrateur de la *Société des Etudes historiques*. — 1883. Son discours à la séance publique, p. 132. — Adieux prononcés sur la tombe de M. Nigon de Berty, p. 116. — Compte-rendu des travaux de la Société Philotechnique, p. 259.

MARBEAU, O. ✻ ancien Conseiller d'Etat ; 27, rue de Londres, Paris.

18 Mars 1883. Rapport sur l'étude de M. le baron Carra de Vaux, Montépilloy, *Investigateur* 1881, p. 299. — Offre un ouvrage sur des Etudes d'Economie sociale. M. Duvert, rapporteur, (Voyez *Inv.*, 1883). — Rapport sur les Lettres du Commissaire Dubuisson publiées par M. Rouxel, *Revue*, 1883, p. 88.

NAR BEY (Guy Amboise DE), ✠, Yousouf bey, connu d'abord sous le nom

1859. de Calfa, Arménien, né à Constantinople le 2 mars 1830, petit-fils du prince Amaury de Lusignan ; Fondateur et Directeur de l'ancien Collège Arménien ; avenue d'Eylau, 130, Paris.

Auteur de nombreux ouvrages et traductions, (*Voir le Dict. de Vapereau.*) — Publications : Histoire universelle, Venise, 1851. — Guide de la conversation en arménien. — Lectures pour tous. — Dictionnaire français-arménien, Traduction en arménien des classiques français. — Traduction de Télémaque, de Paul et Virginie.

SAVIGNY (le Comte Charles DE), Avocat, Docteur en Droit ; rue de

26 juin 1863. Varennes, 24, Paris.

VAVASSEUR (Auguste-Angélique), ✻✠, Avocat à la Cour d'appel de Paris,

26 janvier 1866. Membre de la Société de Législation comparée, ancien Maître des requêtes au Conseil d'Etat ; Maire du 2e arrondissement de la ville de Paris. A été l'un des fondateurs et rédacteurs du Journal *Le Palais* ; Collaborateur avec MM. Valette et Mourlon

Digitized by Google

à la rédaction du journal *Le Contrôleur de l'Enregistrement ;* à plusieurs journaux et revues politiques et judiciaires ; un des promoteurs du mouvement coopératif en France. Président de la 3e classe de la Société des Etudes historiques, en 1873 ; Vice-Président de la Société en 1874 et 1882 ; rue du Caire, 10, Paris.

De la réforme Hypothécaire, 1847. — Commentaire de la loi du 17 juillet 1856 sur les Sociétés, 1856. — Commentaire de la loi du 23 mai 1863 sur les Sociétés à responsabilité limitée. 1863 — Traité des Sociétés par actions. 1867. — Traité pratique et formulaire des Sociétés civiles et commerciales, 1869. — Un chapitre de l'hist. des Associations. La Main Morte. (*Investigateur* 1867, p. 258.) — Etienne Marcel et Jean Caboche, épisode des XIV et XVe siècles. (*Investigateur* 1872, p. 97, et 1874, p. 140). 1876. — Projet de loi sur les Sociétés commerciales, 124. — Essai sur la réforme judiciaire. — De la responsabilité des accidents de fabrique. — Etude sur le Sénat, 1881. — Fondateur de la Revue des Sociétés civiles et commerciales, 1882. (Voyez compte-rendu de M. Camoin de Vence, 1883, p. 127.)

MEMBRES TITULAIRES CORRESPONDANTS EN FRANCE

AZÉMA (Hippolyte), ancien Avocat à la Cour d'appel d'Aix, Propriétaire-Agriculteur. A obtenu un premier prix et plusieurs médailles d'or dans différents concours agricoles, et le premier prix des Domaines au Concours cantonal de Saverdun en 1872, pour un Mémoire sur l'administration agricole de son domaine de Conte (*Ariège*), qu'il dirige ; Toulouse, rue Joux-Aigues, 6.

28 avril 1876.

Nombreux articles d'Economie politique dans plusieurs journaux, et des poésies en langue romane publiées dans divers journaux illustrés.

BOINETTE (Alfred-Mansuy), ✠ ❦, Membre de la Société de Géographie de Paris, de la Société de Géographie commerciale, de la Société de Géographie de l'Est, de la Société française de Statistique, de la Société des Agriculteurs de France, de la Société horticole de l'Aube, Titulaire d'une médaille d'or du Ministère de l'Agriculture pour études viticoles, Lauréat de

6 décembre 1882.

Digitized by Google

plusieurs Sociétés, Médaille d'or en 1882 de l'Académie nationale agricole et commerciale, Chevalier de l'Ordre de la Conception de Portugal, Médaille d'or en 1883 au concours de Troyes, id., Mention de l'Académie française, 1883 ; 1, rue des Fossés, à Bar-le-Duc (*Meuse*).

Auteur d'une histoire du Portugal et du Brésil. — Rapport de M. Loiseau, *Investigateur* 1882, p. 157. — En cours de publication : Etude sur Errard de Bar-le-Duc, célèbre ingénieur du roi Henri IV.

BRESSOLLES (Gustave), ✻ ✠ ✿ I, Professeur de Code civil à la
3 mars 1876. Faculté de Droit de Toulouse, un des fondateurs de l'Académie de législation de cette ville ; à Toulouse, rue Joux-Aigues, 6.

Plusieurs ouvrages relatifs à son enseignement du Droit. — Divers mémoires sur la Législation, la Philosophie et l'Histoire du Droit, publiés dans différentes Revues de Législation et de Jurisprudence, à Paris et en Province, et dans les Mémoires de l'Académie de Législation de Toulouse. — Etude sur la Charte de réformation du comté de Toulouse en 1270. — Etude sur le Traité des Lois de Saint Thomas d'Aquin et sur celui de Cicéron. — Etude sur un Jurisconsulte inconnu du XVIe siècle ; etc. etc.

CHAPUS (Ernest,) Docteur en Médecine ; à Volvic (*Puy-de-Dome*).

GAINET (Jean-Claude), Curé de Cormontreuil (*Marne*), Membre de
27 novembre 1874. l'Académie de Reims et de celle de Besançon, Chanoine honoraire. Médaille d'or de l'Académie de Reims, 25 juillet 1867.

La Morale chrétienne dans ses rapports avec l'ordre public et civil. — Examen critique des œuvres hist. de M. Guizot. — Réponse aux Fouriéristes. — La Bible sans la Bible. — Essai sur l'enseignement public. — Diverses Lectures à l'Académie de Reims sur le Paupérisme ; la Liberté Commerciale ; sur Jouffroy, sa philosophie. — Accord de la Bible et de la Géologie. 1877, *Investigateur*, 42. — Les progrès dans l'Etude des Langues, 1878, *Inv.* p. 111-125. — Etude sur la Chine 1880, p. 104. — Vers 1860. 4 volumes de la collection Migne formant deux ouvrages de chacun 2 volumes grand in-8° : 1° Dictionnaire pratistique et conciliaire ; 2° Dictionnaire d'ascétisme, faits avec la coopération de M. l'abbé Poussin, actuellement professeur au Séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet.

Digitized by Google

LE MESLE DU PORZOU (le Comte C. N.), ✻, Directeur des Contributions indirectes en retraite, Collaborateur de la Revue universelle des sciences, lettres et industrie de Volta (*Italie*) qui lui a décerné une Médaille d'honneur ; au château de la Noé-Verte et à Saint-Brieuc, rue de l'Eglise St-Michel (*Côtes-du-Nord*).

De l'impôt sur les boissons. — Considérations sur les pensions de retraite. — Défense de la marine française au point de vue de l'impôt sur le sucre indigène. — Excursion dans le Finistère. — Des classes agricoles en France. — Rebecca et souvenirs de Bretagne, compte-rendu de M. Jules David, 1883, p. 246.

MURAY (Gervais-Joseph-Optat), Président du Tribunal civil de Loudun,
1866. (*Vienne*), Docteur en Droit, ancien Avocat à la Cour d'appel de Paris, de 1853 à 1871, Membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest ; à Loudun (*Vienne*).

Rapport sur l'Académie de Rouen (*Inv.* 1865, p. 279.) — Rapport sur l'ouvrage de M. Ernest Moulin : Unité de législation en Europe ; des droits successifs des enfants naturels. (*Inv.* 1867 p. 79.) — Bernard Palissy. 1878, 323-394.

MEMBRES TITULAIRES CORRESPONDANTS A L'ÉTRANGER

BERNARDI (le docteur Jacob), Vicaire général à Pignerol (*Italie*).
8 novembre 1864. Vita e Documenti litterari di Pier Alessandro Parivia, 2 vol. in-12, etc., etc.

SAULINI (Mgr Pierre-Joseph-Benoit), évêque d'Alatri. Lauréat (*ad*
1869. *honorem*) de Théologie, à l'Université romaine. Lauréat en Droit canonique et civil, dans la même Université. En 1854, Membre du *Studio* préparant les questions pour la S. Congrégation du Concile ; en 1863, créé Camérier secret surnuméraire de S. S. Pie IX. A Tivoli, Rome.

Digitized by Google

MEMBRES ASSOCIÉS-LIBRES

DELESSERT (Eugène-Edouard), né à Lausanne, canton de Vaud (Suisse), le 16 août 1840, homme de Lettres, ancien Professeur d'Histoire et de Géographie au collège de Lausanne, membre à vie de l'Association française pour l'avancement des sciences, du comité de la Société de géographie de Lille et de plusieurs Sociétés savantes françaises et étrangères ; à Croix, (*Nord*).

Admission 22 juillet 1881.

Communications à la Société Vaudoise des Sciences naturelles sur diverses observations zoologiques. — Observations d'un bolide 23 avril 1873, et 5 mars 1874. — Flamme sensible des lampes à pétrole. — Description d'un appareil électrique. — Cobalt et nickel des mines du Valais. — Triangulation de l'Algérie et nouvelles géographiques. — Ces articles ont été publiés dans le Recueil de la Société Vaudoise. — Rapport présenté à la Société de Géographie de Lille sur le 4e congrès national tenu à Lyon en septembre 1881.

DESRATEAUX, Licencié en droit, greffier du Tribunal civil de Loudun.

16 mai 1879.

DUCHEMIN, Avocat, Professeur de Littérature française à l'Union française de la Jeunesse ; 7, rue de l'Estrapade, Paris.

1er juin 1881.

Conseils d'ami, lettres sur les assurances en cas de décès, 1882.

LANDRE (Bernard-Marcel), Substitut à Loudun, 1871 ; Substitut à Gourdon, 1872 ; à Angoulème, 1874 ; Procureur de la République à St-Pons (*Hérault*), 1875 ; Avocat à Gourdon, 1878.

13 juin 1872.

PEIN (Prosper), élève à l'Ecole normale, section des sciences, 3 novembre 1865 ; Professeur de mathématiques, St-Quentin, 8 octobre 1868 ; Bar-le-Duc, 1871 ; Alger 1872 ; a fondé à Alger des cours gratuits à l'usage des aspirants au brevet de capacité,

1er mai 1878.

Digitized by Google

Membre de Société des Beaux-Arts d'Alger, administrateur général de cette Société, premier semestre 1874. — Professeur aux lycées de Reims, 1874; Louis le Grand, 1876; Henri IV, 1880.

Note sur les mémoires de l'académie de Saint-Pétersbourg, Revue 1883, p. 367. — Annonce la publication d'un nouveau Traité d'arithmétique. (Voir compte-rendu 1884).

VEYRET (Alexandre), professeur général au collège Chaptal, ancien
21 novembre 1879. professeur à l'association philotechnique de Levallois Perret 1867. Nombreuses conférences à Lagny, à Boulogne et à Neuilly 1879-1882. Rédacteur de la Revue de l'enseignement spécial 1882; 30, boulevard des Batignolles, Paris.

Donne lecture d'une conférence faite par lui sous ce titre : Le bien et le mal qu'on a dit des femmes, 1880, p. 226. — Fait hommage à la Société de ses « Leçons de dessin géométrique, 1882, page 308, Ouvrage admis pour les écoles de la ville de Paris. — Notice sur le mariage, conférence à l'Association polytechnique cantonale de Lagny (*Seine-et-Marne*), 1882.

Digitized by Google

QUATRIÈME CLASSE

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS

AURIAC (Philippe-Eugène D') ✻ ✠, né à Toulouse (*Haute-Garonne*);
21 juin 1878. — Conservateur, sous-directeur adjoint à la Bibliothèque nationale, 4 mai 1880 : — Membre de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse ; de la Société archéologique du midi de la France ; de l'Académie des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron ; de la Commission des antiquités de la ville de Castres et du département du Tarn; de la Société archéologique et historique de la Charente ; de la Société académique de Brest ; de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère ; de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn ; de la Société des Etudes coloniales et maritimes ; — Membre de la Société des gens de lettres ; Chevalier de Légion d'honneur, 9 août 1870 ; Mention honorable à l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres) 1854 ; Mention très honorable, 1859 ; Chevalier de l'ordre de la conception de Portugal 1883 ; 3, rue Vantadour, Paris.

Publications. — Notices biographiques sur Arnal, Lenormant, Reinaud, Riord, 1841. — Louis-Philippe, prince et roi, 1843. — D'Artagnan, capitaine-lieutenant des mousquetaires, 1847, nouv. édit., 1854. — Document inédit du XIIe siècle émané d'un évêque d'Angoulême, 1850. — Recherches sur l'ancienne cathédrale d'Alby, 1851. — Notice biographique et historique sur le général baron Dupin, 1851. Notice historique sur Antoine d'Estaing, évêque d'Angoulême, 1853. — Notice sur Vincent Voiture, 1855. — Description de Sainte-Cécile d'Alby, 1857, nouv. édit., 1867. — Histoire de l'ancienne cathédrale et des évêques d'Alby, 1858. — Essai historique sur la boucherie de Paris, 1861. — Histoire anectodique de l'Industrie française, 1861. —

Digitized by Google

Nouveau guide général du voyageur en Belgique, 1864. — Nouveau guide général du voyageur en Hollande, 1864. — La reddition de Bordeaux sous Charles VII, 1865. — Le siège de Calais et Eustache de Saint-Pierre, 1865. — Guide pratique, historique et descriptif aux bains de mer, 1866. — L'avant-dernier siège de Metz en l'an 1552, 1874. — Charlotte, nouvelle imitée du Russe, 1874. — Théâtre de la foire, 1878. — La famille de Richelieu et ses origines, 1880. — La Corporation des Ménétriers et le roi des Violons, 1880. — Le Chevalier de Beaujeu au château des sept-tours, 1881. — La Religieuse du Sac, 1881. — Mon premier duel, 1882. — La Saint-Charlemagne, *Inv.* 1882, p. 57. — Laure et Pétrarque, étude iconographique, *Inv.* 1882, p. 173. — Collaborateur des Français peints par eux-mêmes, des Eglises de Paris, de la Mosaïque du Midi, de la Revue de la Province et de Paris, de la Revue littéraire, du Capitole, du Siècle, du National, de l'Evènement, etc. — L'origine des Fées et la fée Mélusine *Inv.* 1878, p. 398. 1879, p. 231. — La Corporation des Ménétriers et le Roi des Violons, 1878, p. 400-401. 1879, p. 289. — La baronne de Beau-Soleil, 1879, p. 233. — Le Théâtre de la Foire, rapport par M. Jules David, 263. — Rapport sur le Mémoire de MM. Morel et Gantier ; Voie Romaine, etc. 1880, p. 350. — Rapport sur le Concours Raymond, 1881, p. 133. — Rapports dans l'*Investigateur*, voir les tables, 1879-1880-1881. — Le chevalier de Beaujeu, *Inv.* 1881, p. 1. — Laure et Pétrarque, 1882, p. 177. — Avènement de la maison de Bragance au trône de Portugal. *Inv.* 1882, p. 249. — François de Grenaille, *Inv.* 1882, p. 260. — 1883. Du Commerce de la France dans les premiers temps de la Monarchie, *Revue*, p. 1. — Traditions et fêtes populaires, *Revue*, p. 187. — Compte-rendu sur les mémoires de l'Académie de Rouen, p. 306.

CHAUVEAU (le Comte DE), ❋ ; Avenue et parc des Princes, 2, Bois de Boulogne (*Seine*).
14 novembre 1874.

Plusieurs essais sur les Beaux-Arts. — S'est fait construire en Bretagne un château dans le style du XVIe siècle, d'après ses plans et dessins, et y a réuni une belle collection de meubles et d'objets d'art de la même époque.

DESTOUCHES (Adrien-Aimé), Archéologue ; rue de Luxembourg, 51, Paris.

Digitized by Google

DUFOUR (Georges-Ernest), ✿ A, Avocat à la Cour d'appel de Paris,
26 janvier 1876. Secrétaire général adjoint de la Société des Etudes historiques, membre titulaire de la Société Historique et Archéologique du Périgord. Membre de la Société philotechnique, de la Société bibliographique, de l'Académie royale héraldique d'Italie, de la Société d'Economie sociale. Rédacteur en chef du *Moniteur officiel*, de la *Papeterie française*. A professé le cours d'histoire aux ouvriers de Villiers-le-Bel (*Seine-et-Oise*), en 1868 et 1869, Vice-Président de la 4e classe de la Société des Etudes historiques, 1882. A collaboré à la rédaction de *Paris-Journal*, *Paris-Capitale*, *Moniteur universel*, *Ordre et Peuple français*, *Alliance des Arts*, *l'Artiste*, etc. ; rue de Bruxelles, 28, Paris.

Les Beaux-Arts dans la politique, avec préface par M. Arsène Houssaye, (v. le rapp. de M. Louis-Lucas dans l'*Inv.* 1876, p. 242.) — Le grand Art et le petit Art : Salon de 1876. (*Inv.* 1876, p. 337.) — L'Art contemporain, *Inv.* 1879, p. 129. — Lecture sur le premier Président de Royer, 1879, 393. — Traité de l'Impôt foncier, 1880, 107 (V. le rapport de M. le procureur général Barbier). — Esquisses biographiques : Emile Augier, F. de Lesseps, le père Didon, le père Montsabré, M. Loyson, Octave Feuillet, A. Naquet, A. Dumas, fils, Edmond About, Arsène Houssaye, E. Zola. — 1883. Silhouettes contemporaines, F. de Lesseps. — Octave Feuillet, *Revue* p. 80. — Esquisses musicales lues en séance publique, *Revue*, page 196. — Rédige les procès-verbaux des séances, année 1883.

PINSET (Raphaël), Directeur des écoles primaires publiques de la rue
17 mai 1878. St-Bernard ; Secrétaire de la 4e classe de la Société des Etudes historiques ; rue St-Bernard, n° 11, Paris.

Lauréat du Concours Raymond, Histoire du portrait en France, Concours de 1878. — Rapport sur l'ouvrage de M. Sutter, l'Esthétique musicale, 1878, 396. — Rapport sur l'histoire de Cannes et de son canton par M. Guignon, 123, et 1880, p. 93. — Considérations sur la Peinture et les principaux Peintres français au XVIIe siècle, 286-385-386, et 1880, 61. — Notice sur M. Léon Cogniet, 1881, p. 142. Essai sur la Peinture française au XVIe siècle. *Investigateur*, 1881. — Publie en collaboration avec M. d'Auriac fils, l'histoire du Portrait en France.

Digitized by Google

RACINE (Ludovic), ancien notaire à Livarot (*Calvados*), ancien maire de ce chef-lieu de canton pendant les évènements de la guerre de 1870, s'est fait remarquer par son attitude ferme et patriotique pendant ces temps difficiles. Ancien suppléant de la justice de paix, membre de la Société d'Emulation de Lisieux.

Associé libre 26 novembre 1883. Membre titulaire 10 janvier 1884.

Présente à la séance du 26 décembre un rapport sur l'ouvrage de M. Rossignol : Le Régime féodal à Aurillac. (voir 1884.)

ROUXEL, Avocat ; 10, avenue Percier.

7 avril 1880.

Guillaume Minoret, sous-maître de la chapelle-musique de Louis XIV, 1879. — Les grands hommes de la France industrielle (Jacquard, Oberkampf, Philippe de Girard). — Ducrocq, 1880. — Mémoires secrets du XVIIIe siècle. — Lettres du commissaire Dubuisson au marquis de Caumont (Arnoud 1882). — Rapport de M. Marbeau, *Revue*, p. 88, 1883.

MEMBRES TITULAIRES CORRESPONDANTS EN FRANCE

BENÉZET (Bernard), Peintre d'histoire, à Toulouse (*Haute-Garonne*).

5 juin 1879.

Auteur d'Etudes historiques publiées de 1874 à 1877. — Les comtes de Toulouse aux Croisades, *Investigateur* 1878, p. 396. — La renaissance des lettres et des arts à Toulouse, 1879, 53. — Membre de l'Académie des Jeux floraux, maître ès-jeux.

BONNEMAIN (l'abbé Félix), Chanoine honoraire de Troyes, curé de Nogent-sur-Seine (*Aube*).

25 novembre 1864.

Etude sur le Chant grégorien. — Comptes-rendus des séances de la 20e Session du Congrès archéologique de France tenu à Troyes.

BROCARD (Henry-Rodolphe), ✡, Architecte, Membre-Secrétaire de la Société Historique et archéologique de Langres (*Haute-Marne*), et Conservateur du Musée de cette ville.

24 novembre 1876.

Digitized by Google

Notice sur des Autels gallo-romains du Musée de Langres. — Monographie de l'église de Saint-Geosmes, près de Langres. — L'Eglise Bourbonne-les-Bains (*Haute-Marne*). — Catalogue du Musée de Langres. — Joseph Beryer, de Langres, peintre. — La Cathédrale de Langres et le style de transition. — Articles et Dessins dans les publications de la Soc. hist. et arch. de Langres.

DELIGNIÈRES (Emile-Désiré), Avocat, Bâtonnier de l'Ordre, Suppléant
30 juin 1876. de Juge de Paix et ancien 1er Adjoint au Maire d'Abbeville (*Somme*); Membre de la Commission des Musées et de la Société d'Emulation d'Abbeville, dont il est Vice-Président ; de la Société des Antiquaires de Picardie, de la Societé des Amis des Arts du département de la Somme, de la Société historique de Compiègne, et Vice-Président de la Société Philarmonique d'Abbeville ; 3, rue des Grandes-Ecoles, à Abbeville (*Somme*).

Catalogue raisonné de l'œuvre gravée de Jean-Charles Le Vasseur, d'Abbeville. Notice biographique sur M. Pannier, ancien Maire d'Abbeville, vice-président de la Société d'Emulation. — Notice sur la restauration de Saint-Vulfran d'Abbeville. — Inauguration du monument élevé à la mémoire de M. Boucher de Perthes au cimetière de N.-D. de la Chapelle, à Abbeville. — Catalogue raisonné de l'œuvre gravée de Daullé. — Notice historique sur la police municipale à Abbeville avant 1879. — L'église Saint-Gilles d'Abbevile et les peintures de M. l'abbé Dergny. — Souvenirs du Salon de 1875. Quelques artistes picards. — L'œuvre littéraire de M. Ernest Prarond, étude critique et bibliographique. — Emile Rousseaux. Biographie et Catalogue de son œuvre. — Notice sur la Société d'Emulation. — Notice sur Edouard Levêque, sculpteur d'Abbeville. — Comptes-rendus et articles divers dans plusieurs Revues et Journaux, etc.

MOREL (Jean-Pierre-Marie), Avocat, Archiviste *ad honorem* de la
24 mai 1854. ville de Saint-Gaudens, Econome de l'Hospice de cette ville et Président de la Société de Secours mutuels, Membre de la Société des Antiquaires de France, des Sociétés Archéologiques du Midi de la France, du Tarn-et-Garonne, de Béziers et du Limousin, de la Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments, de la Société des Archivistes de France,

Digitized by Google

et d'autres Sociétés savantes, Lauréat de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse et de la Société Archéologique du Midi de la France, etc., Médaille d'argent décernée par la *Société des Etudes historiques*, 1882 ; à Saint-Gaudens (*Haute-Garonne*).

Mémoire sur la chapelle de Sabar, à Tarascon, 1866. — Mémoire sur les découvertes romaines faites à Valentine (*Haute-Garonne*), 1856. — Hist. de l'église collégiale de Saint-Gaudens, 1869. (A obtenu un prix de la Société Archéologique du Midi de la France). — Voie romaine *ab aquis Tarbellicis ad Tolosam*, et voies qui venaient s'y souder ; en collaboration avec M. Antoine Gantier, 1872. — Essais historiques et pittoresques sur S. Bertrand de Comminges. — Rapport de M. d'Auriac sur la voie romaine, etc., *Inv.* 1880, p. 350.

ROUSSEN (DE) DE FLORIVAL (Adrien), né à Abbeville (*Somme*), 8 août 1842 ; Substitut à Vervins le 1er septembre 1868 et à Abbeville, 16 avril 1870, juge au tribunal de Laon 19 août 1873, Membre de la Société Académique de Laon.

21 juillet 1882.

PUBLICATIONS : Cimetières gallo-romains de Sissonne, Laon 1876. — Etude historique sur le XIIe siècle : Barthélemy de Vir, évêque de Laon, Paris, Didron 1877. — Les Vitraux de la cathédrale de Laon. (Extraits) Bulletins de la Société académique de Laon, années 1875-1877 ; 1877-1878 ; 1879-1880.— Notice sur une porte de la cathédrale de Laon. Bulletin de la Société académique de Laon 1879-80. — Mémoire sur les Vitraux de la cathédrale de Laon lu à la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, Session d'avril 1879 (Section d'Archéologie). — Mémoire sur les Instruments de musique figurés dans plusieurs églises du diocèse de Soissons-Laon, lu à la Sorbonne. Session d'avril 1882 (Section des Beaux-Arts).

VINCENS (Charles), publiciste, membre de l'Académie des beaux-arts de Marseille; à Marseille, boulevard Lonchamp, n° 1.

25 juin 1883.

Mombreux articles de critique littéraire et musicale dans la *Gazette du Midi*.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES CORRESPONDANTS A L'ÉTRANGER

ADRIANI (Jean-Baptiste), Ć. ✠ ✠ ✠ ✠, des Clercs Réguliers Somasques (1), Archéologue, ancien Professeur d'Histoire et de Géographie, et Directeur des études au Collège royal militaire de Racconigi, Inspecteur royal des Fouilles et des Monuments d'Antiquité en Italie, Membre du Comité royal d'Histoire nationale, Correspondant des Académies des sciences de Turin, Augues, Milan, des Académies de Savoie, de Marseille, d'Aix et de Dijon, Montpellier, Genève, Madrid, Copenhague, et de plusieurs autres Sociétés savantes, nationales et étrangères : Chevalier de l'Ordre de Léopold de Belgique, Commandeur des Ordres de la Couronne d'Italie, des Saints Maurice et Lazare et de Saint Jacques de l'épée de Portugal, et honoré de plusieurs médailles d'or ; à Turin (*Italie*).

27 juillet 1855.

Lettere e Monete inedite del secolo XVI appartenenti ai Ferrero-Fieschi. Torino, 1851. — La Traslazione solenne delle Reliquie di Santa Attica martire, 1851. — Degli antichi Signori di Sarmatorio, Manzano e Monfalcone, Mem. storico-genealogiche. 1853. — Prefazione al tomo II *Chartarum* della grande raccolta *Historiæ Patriæ Monumenta*, 1853. — Documenti inediti di Storia Subalpina dei secoli XII e XIII. 1853. — Documenti e Codici manoscriti di cose Subalpine od Italiane conservati negli archivii e nelle publiche biblioteche della Francia meridionale. 1855. — Sommario di cose archeologiche e numismatiche e di documenti di storia patria osservati o discoperti nelle provincie Pedemontane ned viaggio autunnale dell'anno 1855.— Della vita e delle opere del P. Francesco Voersio primo istorico della città di Cherasco. 1856.— Indice analitico e cronologico di alcuni documenti per servire alla storia della città di Cherasco e delle sue antiche castella dal secolo X al XVII. 1857. — Cenni intorno alla veneranda Madre suor Maria Elisabetta Provana di Leyni dell' Ordine della SS. Visitazione. 1857. — Notizie storiche dei nobili Calderari nel secolo XV. 1857. — Delle Monete Maomettane del dottore Ludolfo Krehl. 1857. — Memorie storiche della vita e dei tempi di Monsignor Gio.

(1) La Congrégation des PP. Somasques, ou Clers Réguliers de S. Mayeul, a été fondée en 1528 par S. Jérôme Emilien, patrice vénitien, pour le perfectionnement de l'éducation religieuse de la jeunesse.

Digitized by Google

Secondo Ferrero-Ponziglione, Referendario apostolico, 1856. — Monumenti storico-diplomatici degli archivi Ferrero-Ponziglione e di alter nobili Case Subalpine dal secolo XII al XIX. 1858. — Tavoli genealogiche delli nobili Case Tonziglione e Fernoo. Ronziglioni, 1858. — Le Guerre e la Dominazione dei Francesci in Piemonte dall' anno 1536 al 1559, memorie storiche. 1867. — Ginevra, i suoi Vescovi-Principi, e i Conti e Duchi di Savoia, memorie Storiche dal secolo X al XVI. 1868. — Della Vita e delle varie Nunziature del Cardinale Prospero-Santa-Croce (1514-1589). 1869. — Beati Oglerii de Toidino, abbatis monasterii Locediensis, opera qual supersunt. 1873. — Statuti del Comune di Vercelli dell' anno 1241 aggiuntivi altri Monumenti storici dal 1243 all 1335. — Les origines de la Commune de Verceil. *Invest.* 1878, p. 250 et 254. — Codici diplomatico del Communi di Alba dell' anno 1025 al 1511 (in Corso di stompa).— Epigrafi latine ed italiane, publicate in varie raccolte, etc.

FRASSI (Jacques), Architecte ingénieur ; à Milan.
19 décembre 1879.

MANTOVANI (Gaëtan), Membre de l'Institut Archéologique de l'Empire d'Allemagne et de l'Athénée des Sciences, Lettres et Arts de Bergame, Professeur d'Histoire et de Géographie à l'Ecole Industrielle et Professionnelle de Bergame (*Italie*), Inspecteur des fortifications et monuments de l'arrondissement de Sermide. à Bergame (*Italie.*)
27 avril 1877.

Sulle vicende della moralità nell' epoca contemporanea. — Discorso sulla Rivoluzione italiana. — Museo Opitergino. — Due Avanzi. Romani di Terno. — Necrologia del canonico cav. Pietro Emilto Tibioni. — Gli scavi dei conti Suardo in cicola. — Il Sepolcreto romano di Mologno in Val Cavellina (con due tavole litog.)

Notizie archeologiche Bergomensì per l'anno 1880-81 (con 6 tavole litog. et 1 eliotipia.

Sous presse : Notizie archeologiche Bergomensi per l'anno 1881-82 (con tav. litog.) — Ricerche archeologiche storiche ed Idrografiche tul territorio Sermidense (formera un volume d'environ 400 pages avec deux cartes et des dessins).

Digitized by Google

SMITH (Wiliam-James), Esquire, ❋ ✠, ancien Architecte du Domaine de
25 juillet 1845. la Couronne, Membre de la Société des Antiquaires de Londres, décoré de l'Ordre du Nicham, officier du Medjidié. Chevalier de l'Ordre de Charles III et d'Isabelle la Catholique d'Espagne, Consul général de Turquie, Via dé Bardi 31, à Florence (*Italie*).

VIMERCATI-SOZZI (le Comte Paul), C. ✠ ✠. Président de la Société
21 février 1864. Historique de Bergame, Membre honoraire de l'Athénée de cette ville, Membre de la Société Italienne d'Archéologie et des Beaux-Arts, de la Société Philotechnique de Turin, Membre fondateur de l'Académie Historique et Archéologique de Milan et de plusieurs autres Sociétés savantes, nationales et étrangères, Commandeur de l'Ordre de la couronne d'Italie ; Socio Onorario dell'Accademia Pittagoricafo Scuola Italica in Napoli-4 Nayo 1881. — Présidente Onorario et Alto Protettore dell' Academia Dante Alliglireri in Catania 12 Aprilo 1882. — Cave: dell'Ordine di St-Maurigio e Lozzaro 1869: 4. Luglio. à Bergame (*Italie*).

Breve quadro descrittivo della nascente Raccolta Sozzi in Bergamo, 1840. — Discorso letto dallo stesso nell'Atteno di Bergamo sovra alcuni Monumenti essistenti in Roma alla Memoria d'illustri Bergamaschi. 1840. — Ragionamento sovra alcuni vasi e lucerne fitili... tratti de vetustissime arche sepolcrali... — Sulla moneta della Città di Bergamo nel secolo XIII. — Su vari argomenti relativi a Torquato Tasso. — Cenni sulle Belemniti d'Entratico. — Articolo del C. P. V. Sozzi sulla Danza Macabra. — Elenco degli oggetti constituenti lo splendido dono fatto vivente alla Città di Bergamo il 17 settembre 1868 dal conte Paolo Vimercati Sozzi. Elenco redato, ed illustratto dallo stesso donatore fatto stampare del Municipio (v. *Inv.* 1869, p. 318.) — Illustrazione della Raccolta preistorica dell' epoca della pietra (v. *Inv.* 1877. p. 341). — Illustrazione di uno scudo metallico lavoro d'empestica. — Illustr. d'antico Calice dell' ex cenebio di S. Paolo d'Argon, Provincia di Bergamo. — Opinion sur une urne sépulchrale (v. *Inv.* 1866). — Description d'un fac-simile de la Paix de Matteo dei Florentin (v. *Inv.* 1868). — Nouvelle description d'une célèbre fresque du xve siècle représentant la danse Macabre (v. *Inv.* 1866). — Sur un bassin d'argent, attribué longtemps à tort à Benvenuto Cellini (v, *Inv.* 1868). — Etude sur la période préhistorique,

Digitized by Google

(*Inv.* 1877. p. 340). — « La Figulina iconografica ed ipigrafica istata fra; doni dei Mentori della IVa Seponé nel fascicolo di 9bre e Dibre 1877 Dispenza supplementaria pagina 357, indi nel 1879 a pagina 222-26, e Rapporto del Prelato Tolra de Bordas, nel fasciculo Majoe Aprile 1878 pagina 117. — La lapide Araba speditone due fotografie il 15 Maggio 1879, già istata fra; doni degli Antori a pagina 288 del fascicolo Luglioe Agorta 1879. — Disertazione, Nunuris, Popolari Cartacès, istata nel fasciculo 9bre et Dibre del 1879 a pagina 297, e relativa appendice alla Juda Dizertazion et questa spadita il 21 8bre 1880. — Appendice alle Monete di Dazamo (stampato nel 1842) edita Gaffurri Gatti 1881 con aggiunta di tipi inediti in due belle tavole litografate, che non ji trova citata nelle opere offerte nel fasciculo del 1° Semestre 1881 a pagina 311, mentre fù spedita il 21 Marjo 1881.

Digitized by Google

ADMISSIONS NOUVELLES

depuis l'impression de la Liste des Membres.

PREMIÈRE CLASSE.

FAVÉ (le Général), G. O., ✻ né à Dreux (Eure-et-Loir), 28 février 1812,
10 décembre 1883. général de brigade, Membre de l'Académie des sciences, 83, rue de l'Université, Paris.

Publications. Nouveau système de défense des places fortes. — Histoire et tactique des trois armes. — Du feu grégeois et des origines de la poudre à canon. — Projet de loi sur le recrutement de l'armée. — Nouveau système d'artillerie de campagne. — Etudes sur le passé et l'avenir de l'artillerie. — Nos revers. — Deux combats d'artillerie sous les forts de Paris. — Le duc d'Audiffret-Pasquier et la réforme de l'administration de la guerre. — Projet de loi sur l'administration de la guerre. — La décentralisation, 1870. — Cours d'art militaire professé à l'Ecole polytechnique, 1875. — L'ancienne Rome, sa grandeur et sa décadence, 1880. (V. Rapport de M. Fabre de Navacelle, *Revue des Etudes historiques* p. 316).

JADART (Charles-Henri), né à Rethel (Ardennes), 17 novembre 1847,
10 janvier 1884. juge suppléant au Tribunal civil de Reims, Membre de l'Académie nationale de Reims, depuis 1876, en a été le Secrétaire archiviste en 1880, en est le Secrétaire général depuis 1882. Membre de la Société Française d'Archéologie, collaborateur du *Bulletin monumental* publié à Tours par M. Léon Palustre, collaborateur de la Revue de la Champagne et de la Brie, éditée à Arcis-sur-Aube. Reims, rue des Murs, 26.

Publications. Robert de Sorbon, in-8°, 1877. — Dom Jean Mabillon, in-8°, 1879. — Jean de Gerson, recherches sur son origine et sa famille, in-8°, 1881. — La population de l'arrondissement de Rethel (*Ardennes*), in-8°, 1880. — La population de Reims et de son arrondissement (*Marne*), in-8°, 1883. — Le Présidial de Rethel en 1788 et

Digitized by Google

la réforme judiciaire, in-8°, 1882. — Les traditions de charité dans le Rethelois, in-8°, 1878. — Gerson, l'Université et les frères pêcheurs, in-8°, 1880. — Du lieu natal du pape Urbain II, in-8°, 1878. — L'église du prieuré de Novi (*Ardennes*), in-8°, 1878. — L'église de Balham (*Ardennes*) et son vitrail Renaissance, in-8°, 1879. — L'église des Dominicains de Revin (*Ardennes*) et les souvenirs de Billuart, in-8°, 1880. — Relations de Mabillon avec le pays laonnois, in-8°, Laon 1880. — Les églises de St-Lié, Villedomange et Jouy (*Marne*), in-8°, 1881. — Claude-François Bidal, marquis d'Arfeld, maréchal de France, in-8°, 1881. — Edmond de Boullay, héraut d'armes et poëte du XVIe siècle, in-8°, 1883. — L'épitaphe de la mère de Gerson dans l'église de Darby (*Ardennes*), in-8°, 1882. — Rapports sur les concours d'Histoire et d'Archéologie de l'Académie de Reims, 1881 et 1882. — Compte-rendu des travaux de l'Académie de Reims en 1882 et 1883. — Table des travaux de l'Académie de Reims depuis sa fondation, 1841-1882, in-8°.

TROISIÈME CLASSE.

LOUICHE DESFONTAINES (Henry-René) né à Granville (*Manche*) le 23 Octobre 1856. Docteur en Droit, Avocat à la Cour d'appel de Paris, Membre de la Société de législation comparée, Membre du Comité judiciaire de la Société de protection du travail des enfants dans les Manufactures, Membre correspondant de la Société d'Archéologie, littérature sciences et arts d'Avranches et de Mortain, Lauréat de la faculté de Droit de Paris (Concours des thèses du Doctorat 1880, Mention honorable). 19 rue du Sommerard, Paris.

10 décembre 1883.

Publications. Divers articles dans l'annuaire et le bulletin de la société de législation comparée. — De l'expatriation à Rome 1880. — (édition épuisée). De l'Émigration, étude sur la condition juridique des Français à l'Étranger, 1880 (Rousseau éditeur) Histoire des impôts indirects en France (en collaboration posthume avec M. Auguste Rousset 1883, Rousseau éditeur).

QUATRIÈME CLASSE.

VAUDIN (Eugène-Nicolas), né à Paris (Seine), 10 juillet 1831, Membre de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne,

10 janvier 1884.

Digitized by Google

Membre de la Société des artistes peintres, sculpteurs, etc., du baron Taylor et de plusieurs autres Associations françaises et étrangères, Élève de l'école royale de Dessin, de Mathématiques, de construction et de sculpture d'ornements de 1841 à 1849. Dessinateur pour les arts appliqués à l'industrie de 1847 à 1854, en 1854, en mission artistique et archéologique au mont Athos, pour l'Académie des beaux-arts de St-Pétersbourg; de 1858 à 1860, adjoint et maire de Vincelottes (Yonne), de 1870 à 1876. Sous-lieutenant de cavalerie au 5e régiment territorial, 29 janvier 1879, a obtenu les récompenses suivantes: deux premiers et deux deuxièmes grands prix de dessin à l'École royale, 1848, Récompense exceptionnelle du Ministère de l'intérieur (dessin), 1848, chevalière en brillants donnée par l'Académie des beaux-arts de St-Pétersbourg. Chevalier de l'ordre de St Silvestre de Rome, 1861, plusieurs médailles d'or et d'argent décernés par divers comités. Auxerre (*Yonne*), 7 rue des Consuls.

Publications. Notice sur Gilles Guérin sculpteur du tombeau de Vallery (famille des Condé) — Monographie de la Cathédrale de Sens.— les fastes de la Sénonie et nombreuses autres monographies dont les titres parvenus au moment de l'impression de cette liste n'ont pu y trouver place et seront publiés en supplément dans le 1er numéro de 1884.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

AVEC RENVOIS AUX CLASSES.

Les lettres T. R. *signifient* titulaire résidant. — T. C. titulaire correspondant. — A. L. associé libre. M. membre. — E. étranger.

Adriani, 4e cl. T. C. E.
André (d'), 2e cl. M. L.
Auriac (d' père), 4e cl. T. R.
Auriac (d' fils), 1re cl. T. C.
Azéma, 3e cl. T. C.
Baissac, 2e cl. T. C.
Balcarce, 3e cl. T. R.
Baltet des Coteaux, 2e cl. T. C.
Barbier, 2e cl. T. R.
Beauvoir (de), 3e cl. T. R.
Benezet, 4e cl. T. C.
Bernardi, 3e cl. T. C. E.
Bertin, 1re cl. T. C.
Berthier (Ferdinand), 2e cl. T. R.
Biran (Elie de), 1re cl. T. R.
Boisjolin (de), 1re cl. T. R.
Boinette, 3e cl. T. C.
Bonnemain, 4e cl. T. C.
Bougeault, 2e cl. T. R.
Bouquet (l'abbé), 1re cl. T. R.
Bournat (Victor), 1re cl. T. R.
Bressolles, 3e cl. T. C.
Brocard, 4e cl. T. C.
Brunetière (de la), T. R.
Calvet-Rogniat, 1re cl. M. L.
Camoin de Vence, 3e cl. T. R.
Cardevacque (de), 1re cl. T. C.
Carra de Vaux (baron), 3e cl. T. R.
Cartier (Ernest), 1re cl. M. L.
Chapus, 3e cl. T. C.
Chauveau (le comte de), 4e cl. T. R.
Clarin (Abel), 1re cl. T. C.
Claeys de Thielt, 2e cl. T. C.
Combier (le Président), 1re cl. T. C.
Coultre (Le), 2e cl. T. C.
Czajewski, 1re cl. T. C.
Daussy, 1re cl. M. L.
David (J.), 2e cl. T. R.
Delamont, 1re cl. T. C.
Delattre-Lenoel, 1re cl. A. L.
Delessert, 3e cl. A. L.
Delignières, 4e cl. T. C.
Desrateaux, 3e cl. A. L.
Desclosières, (V. Joret-Desclosières), 3e cl. T. R.
Destouches, 4e cl. T. R.
Doneaud du Plan, 2e cl. T. C.
Doucet (Camille), M. L.
Duchemin, 3e cl. A. L.
Duclos, 3e cl. T. R.
Dufour, 4e cl. T. R.
Duvert (Gustave), 1re cl. T. R.
Fabre de Navacelle (Cte), 1re cl. T. R.
Favé (général), 1re cl., T. R.
Flach (J.), 3e cl. T. R.
Ferrière (Julien de la), 4e cl. T. C.
Foulon, 3e cl. T. R.
Frassi, 4e cl. T. C. E.

Digitized by Google

Gabriel (l'abbé), T. C.
Gainet (l'abbé), 3e cl. T. C.
Gœpp, 1re cl. T. R.
Hilaire (Léon), 2e cl. T. C.
Hoffmann (le docteur), 3e cl. T. R.
Houpert, 3e cl. T. C.
Jadart, 1re cl., T. C.
Jubinal (Marc), M. L.
Kohler, 2e cl. T. C.
Landre (Marcel), 3e cl. A. L.
Lecocq, 1re cl. T. C.
Lèques, 1re cl. T. C.
Lesseps (Ferdinand de), T. R.
Liégeard (Stéphen), 2e cl. T. R
Loiseau, 2e cl. T. R.
Louiche Desfontaines, 3e cl., T. R.
Louis (Eugène), 2e cl. T. C.
Louis-Lucas, 3e cl. T. R.
Louïse, 1re cl. T. C.
Maffre de Beaugé, 2e cl. M. L.
Marbeau, 3e cl. M. T.
Mantovani, 4e cl. T. C. E.
Marion-Brésillac (de), 2e cl. T. C.
Menu, 2e cl. T. C.
Meunier (Camille), 2e cl. T. C.
Mignard, 2e cl. T. C.
Minoret, 1re cl. T. R.
Mongis, 1re cl. T. C.
Morel, 4e cl. T. C.
Muoni (Damiano), T. C. E.
Muray, 3e cl. T. C.
Nar-Bey de Lusignan, 3e cl, T. R.
Nettancourt (de), 1re cl. T. C.
Odent (Paul), 2e cl. T. R.
Pagart d'Hermansart, 1re cl. T. C.
Portalis, 1re cl. M. L.
Porzou (Le Mesle du), 3e cl. T. C.
Pein (Prosper), 3e cl. A. L.
Pinset (Raphaël), 4e cl. T. R.
Pougnet, 1re cl. T. R.
Prarond, 2e cl. T. R.
Racine, 4e cl., T. R.
Raunié, 1re cl. T. R.
Roussen de Florival, 4e cl. T. C.
Rouxel, 4e cl. T. R.
Saulini, 3e cl. T. C. E.
Savigny (de), 3e cl. T. R.
Smith, 4e cl. T. C. E.
Talbert, 2e cl. T. C.
Tolra de Bordas, 1re cl. T. R.
Torrès Caicédo, 2e cl. T. R.
Tournier, 1re cl. M. L.
Vallée (George), 1re cl. T. C.
Vaudichon (de), 2e cl. M. L.
Vaudin, 4e cl. T. C.
Vavasseur, 3e cl. T. R.
Veyret, 3e cl. A. L.
Vidal (Alfred), 1re cl. T. C.
Vincens, 4e cl. T. C.
Vincent, 1re cl. M. L.
Vimercati Sozzi, 4e cl. T. C. E.
Wiesener, 1re cl. T. R.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ

PAR ORDRE DE DATE D'ADMISSION.

Membres de l'ancien *INSTITUT HISTORIQUE*, fondé le 24 décembre 1833.

		Pages.
1834, 24 mars.	Berthier (Ferdinand)	401
1845,	Lesseps (Ferdinand de)	387
— 25 juillet.	Smith	434
1846, 7 juillet.	Barbier (J.-C.)	400
1849, 29 novembre.	Carra de Vaux	416
1850, 24 mai.	Czajewski	393
1854, novembre.	Morel	430
1855, 27 juillet.	Adriani	432
1858, 28 mai.	Louïse	396
1859, 25 février.	Joret-Desclosières (Gabriel)	418
— —	Torrès-Caicédo	407
— 10 mai.	Hilaire (Léon)	409
—	Nar Bey	420
1861, 29 novembre.	Muoni Damiano	412
— 26 mai.	Savigny	420
1863, 27 mai.	Balcarce	415
—	Camoin de Vence	415

Digitized by Google

			Pages.
1864,	28 février.	VIMERCATI SOZZI	434
—	8 novembre.	BERNARDI	423
—	25 —	BONNEMAIN	429
1865,	27 janvier.	MINORET	387
—	30 juin.	BALTET DES COTEAUX	408
1866,	26 janvier.	VAVASSEUR	420
—		MURAY	423
1867,	30 août.	NETTANCOURT (Constantin)	396
1868,	mai.	BEAUVOIR (le Marquis DE)	415
—	11 novembre.	BOURNAT (Victor)	384
1869,		SAULINI	423
1870,	mars	LOUIS-LUCAS	419
—	24 juin.	VIDAL (Alfred)	398
—	23 juillet.	MENU	410

Autres Membres de l'ancien Institut historique dont la date d'inscription n'est pas exactement déterminée, quant à présent.

MM.	DUCLOS (l'Abbé)	416	MM.	KOHLER	411
	CHAPUS (Ernest)	422		LE MESLE DU PORZOU	423
	FOULON (Auguste)	417		DESTOUCHES	427

Membres depuis la reconstitution du 13 mars 1872, sous le titre de *SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES*.

1872,	21 mai.	DUVERT (Gustave)	385
—	13 juin.	LANDRE (Marcel)	424
—	10 juillet.	BOUQUET (l'Abbé)	384
—	27 décembre.	TOLRA DE BORDAS	388
1873,	31 janvier.	LÈQUES	395
—	28 février.	PORTALIS	399
—	11 juin.	CLAEYS DE THIELDT	411
—	29 novembre.	CARTIER (Ernest)	398
—	26 décembre.	DAVID (Jules)	402

Digitized by Google

			Pages.
1874,	27 avril.	Liégeard (Stéphen)	403
—	13 mai.	Hoffmann (le Docteur)	417
—	31 juillet.	Combier	392
—	4 novembre.	Chauveau (Comte de)	427
—	27 —	Gainet	422
1875,	23 mars.	Prarond	406
—	26 novembre.	Marion de Brésillac	410
—		Bougeault	401
—	29 décembre.	Louis (Eugène)	409
1876,	28 janvier.	Dufour (Georges)	428
—	31 mars.	Bressolles (Gustave)	422
—		Talbert	411
—	28 avril.	Azéma	421
—	10 mai.	Goepp (Edouard)	387
—	14 juin.	Fabre de Navacelle (le Colonel)	386
—		Doneaud du Plan	408
—		de la Brunetière	385
—	30 juin.	Delignières	430
—		Bertin	390
—		Vallée	397
—		Calvet-Rogniat	398
—	12 juillet.	Lecocq	394
—	8 novembre.	Cardevacque (de)	391
—	24 —	Brocard	429
—	29 décembre.	Wiesener	389
1877,	14 février.	Flach	417
—		Vincent	399
—	23 février.	Jubinal (A)	413
—	27 avril.	Mantovani	433
—	15 juin.	Mongis	
—	21 décembre.	Maffre de Beaugé	414
—		Daussy	398
1878,		Raunié	388
—		Meunier (Camille)	411
—	1er mai.	Pein (Prosper)	424
—	17 —	Pinset (Raphaël)	428
—	21 juin.	d'Auriac (père)	426
—	19 juillet.	Auriac (Jules-Eugène d'), fils	390

Digitized by Google

			Pages.
1879,	17 janvier.	DELAMONT (Ernest)	393
—	avril.	DOUCET (Camille), Membre honoraire	383
—	16 mai.	DESRATEAUX	424
—	5 juin.	BENEZET	429
—	18 juillet.	D'ANDRÉ	413
—		VAUDICHON (Gustave DE)	414
—	21 novembre.	VEYRET	425
—	19 décembre.	FRASSI	433
1880,	16 janvier.	GABRIEL (l'abbé)	394
—	7 avril.	ROUXEL	429
—	2 juin.	LOISEAU (Arthur)	404
—	16 juillet.	COULTRE (LE)	412
1881,	18 mars.	ODENT (Paul)	405
—		MARBEAU	420
—	18 mai.	TOURNIER	399
—	—	DELATTRE-LENOEL	399
—	1er juin.	DUCHEMIN	424
—	22 juillet.	DELESSERT	424
—	7 décembre.	BIRAN (Elie DE)	383
—		CLARIN (Abel)	392
1882,	1er février.	PAGART D'HERMANSART	397
—	17 mars.	POUGNET	388
—	juillet.	ROUSSEN DE FLORIVAL	431
—	6 décembre.	BOINETTE	421
1883,	10 février.	DE BOISJOLIN	384
—	10 mai.	MIGNARD	405
—	11 juin.	DE BAISSAC	413
—	25 juin.	VINCENS	431
—	26 novembre.	RACINE (Ludovic)	429
—	10 décembre.	LOUICHE DESFONTAINES	419
—		Général FAVÉ	387
1884,	10 janvier.	JADART	436
—		VAUDIN	437

Digitized by Google

LISTE

DES

PRÉSIDENTS DE L'ANCIEN INSTITUT HISTORIQUE

ET DE

LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

DEPUIS LA FONDATION (1833) PAR ORDRE DE LEUR ÉLECTION.

ANCIEN INSTITUT HISTORIQUE.

MM.

1833-36 MICHAUD, de l'Académie française.

1837 DOUDEAUVILLE (le duc de).

1838-39 LE PELLETIER D'AULNAY (le comte).

1840 TAYLOR (le baron), de l'Académie des beaux-arts (Institut).

1841 PASTORET (le marquis de), de l'Académie des beaux-arts (Institut).

1842 DE LAROCHEFOUCAULD-LIANCOURT (le marquis).

1843 MARTINEZ DE LA ROZA.

1844 LE PELLETIER D'AULNAY (le comte).

1845 MOSKOWA (le prince de la), de l'Académie des beaux-arts (Institut).

1846 TAYLOR (le baron).

1847 MARTINEZ DE LA ROZA.

1848 DE LAMARTINE, de l'Académie française.

MM.

1849 TAYLOR (le baron), de l'Académie des beaux-arts.

1850-52 PASTORET (le marquis de).

1853-55 DE BRIGNOLE-SALE (le marquis de).

1856-57 REINHARD (le comte).

1858-60 DE BRIGNOLE-SALE (le marquis de).

1861 NIGON DE BERTY.

1862 BARBIER (Jules).

1863 BRETON (Ernest).

1864 DE SAINT-ALBIN (Hortensius).

1865 DE PONGERVILLE, de l'Académie française.

1866 J. BARBIER.

1867 PATIN, de l'Académie française.

1868 E. BRETON.

1869 CENAC-MONCAUT.

1870 TAYLOR (le baron), de l'Académie des beaux-arts.

PRÉSIDENTS HONORAIRES.

MM.

1837 MICHAUD, de l'Académie française.

1840 DOUDEAUVILLE (le duc de).

1846 MOSKOWA (le prince de la).

1848 MARTINEZ DE LA ROZA.

1856 BRIGNOLE-SALE (le marquis de).

MM.

1858-65 REINHARD (le comte).

1866 DE PONGERVILLE, de l'Académie française.

1868 PATIN, de l'Académie française.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

MM.

1872 J.-C. BARBIER, Conseiller à la cour de cassation.

1873 CARRA DE VAUX (le baron), juge au tribunal de la Seine.

1874 Ernest BRETON, homme de lettres, membre de la Société des Antiquaires de France.

1875 PATIN, Secrétaire perpétuel de l'Académie française.

1876 J.-C. BARBIER, conseiller à la cour de cassation.

1877 Jules DAVID, homme de lettres, Secrétaire perpétuel de la Société philotechnique.

1878 THÉRY, Inspecteur général de l'université.

1879 J.-C. BARBIER, Conseiller à la cour de cassation.

1880 Camille DOUCET, Secrétaire perpétuel de l'Académie française.

1881 FABRE DE NAVACELLE (Colonel).

1882 BOUGEAULT, homme de lettres.

1883 LOUIS-LUCAS, publiciste.

PRÉSIDENTS HONORAIRES.

MM.

1872 TAYLOR (le baron), membre de l'Institut.

1880 J.-C. BARBIER, Conseiller à la cour de cassation, actuellement Procureur général.

1881 Camille DOUCET, Secrétaire perpétuel de l'Académie française.

Digitized by Google

TABLE DES NOMS D'AUTEURS

CITÉS DANS LE VOLUME DE 1883.

Pages.

ADRIANI (Jean-Baptiste) de Turin. — Élevé à la dignité de commandeur des SS. Maurice et Lazare. 58

AURIAC (D' Père). — Le Commerce de la France dans les premiers temps de la Monarchie. 1

Traditions et fêtes populaires 187

Nommé chevalier de l'Ordre portugais de N.-D. de la Conception. . 267

Rapport sur les Mémoires de l'Académie de Rouen 306

Étude sur l'île de Jersey. (Voir volume de 1884) . . . . . .

AURIAC (D' Fils). — Publie en collaboration avec M. Raphaël Pinset l'histoire du portrait en France, ouvrage couronné par la Société des Etudes historiques . . . . . .

Les poëmes d'autrefois. Rapport de M. J. David. (Voir volume de 1884.)

AUDIAT. — Le capitole de Saintes, Rapport de M. Wiesener 25

BAISSAC (DE). — Le patois créole mauricien. Rapport de M. Pougnet. 115 et 267

Sa candidature. Son admission. 51

BARBIER (J. C.) — Procureur général à la Cour de cassation. Lit en séance publique un fragment de sa traduction de l'Iliade d'Homère « Priam aux pieds d'Achille » 170

Elevé au grade de Commandeur dans la légion d'honneur 272

BARTAS (DU). — Sa vie et ses œuvres 211

BERTY (NIGON DE). — Rapport sur le bulletin de la Soc. hist. de Compiègne. 37

Son décès. Ses obsèques. — Discours de M. L. Lucas 116

BIRAN (Elie DE). — Étude sur les établissements d'utilité publique. . . . 113

Discussion en séance 53

BOINETTE. — Médaille de vermeil obtenue à l'exposition scolaire de Troyes. 273

Mention à l'Académie française pour son histoire du Portugal. . .

BIONNE (Henri). — Son buste offert à la Société de Géographie commerciale. 275

Vœu exprimé par lui en 1880 pour l'érection d'une statue à Dupleix. 64

BOISJOLIN (DE). — Sa candidature présentée par MM. Fabre et Marbeau. Son admission 53

Son ouvrage sur l'Ethnographie nationale. M. Pougnet, rapporteur. (Voir volume de 1884). . . . . .

BORDAS (TOLRA DE). — L'Atlantide, épopée catalane de Verdaguer . . . 29

Etude sur l'éloquence de la tribune en France 242

BOUTIN (Mme) interprète au concert de la Séance publique divers morceaux de chant.

Digitized by Google

Pages.

BOUGEAULT (Alfred). — Rapport sur l'Atlantide. 29
Ses remerciements adressés à ses confrères à la fin de sa Présidence. 46
Actes de l'Académie de Bordeaux. 105
Etat mental de J.-J. Rousseau. 303
Communique une étude sur l'éducation des enfants 208
Discussion 209
(Voir au volume de 1884, Insertions). . . . . .
BOUQUET (M. l'Abbé). — Professeur à la Sorbonne, cours de théologie dogmatique 63
Son discours d'ouverture de son cours d'histoire ecclésiastique . . 269
CAMOIN DE VENCE. — Episodes de la Ligue et de la Fronde en Provence. . 65
Rapport sur l'étude de M. de Biran. Les établissements d'utilité publique 113
Une scène de Cour d'amour en Provence 156
Nommé Président de la Société des Etudes historiques pour 1884 .
Rapport sur l'étude de M. Paul Louis-Lucas sur la vénalité des charges, etc. 351
CHÉRUEL. — Son histoire de France sous le ministère de Mazarin. . . . 276
CLARETIE. — Un enlèvement au XVIIIe siècle 327
CLARIN DE LA RIVE. — La mère folle et la fête des fous en Bourgogne . . 298
Communique une étude : Dijon sous Louis XI 268
Dijon sous Louis XII. 329
Histoire générale de la Tunisie, compte-rendu de M. le colonel Fabre. 274
COMBIER (M. le Président). — Le juge unique des justices de village. . . 225
Discussion 210
Offre l'abrégé de l'histoire de l'abbaye de Breteuil par Robert Vuyart. M. Wiesener, rapporteur 125
Présente la candidature de M. Jadart . . . . . .
DAVID (Jules). — Rapport sur l'histoire de la critique littéraire en France. Prix Raymond 143
Etude sur Marivaux. Rapport sur l'ouvrage de M. Gossot 237
Eloquence de la tribune en France par M. T. de Bordas. Rapport . 242
Rebecca, poème de M. du Porzou 246
Etude sur l'Etat mental de J.-J. Rousseau par M. Bougeault. Rapport. 303
Compte-rendu du cours de M. l'abbé Bouquet à la Sorbonne . . . 269
DESCLOSIÈRES (Gabriel JORET). — Compte rendu des travaux de la Société des Etudes historiques pour l'année 1882, Secrétaire général de la Société 136
Souvenirs et correspondance de Mme de Caylus par M. Raunié. Rapport 252
Exerce les fonctions de Secrétaire général administrateur provisoire délégué de la Société en 1882-1883. Comptes et Budget . . . .
Présente les candidatures de MM. Racine et Jadart . . . . . .

Digitized by Google

Pages.
DESMAZE. — Les premiers présidents de la Cour d'appel de Paris 56
DONAUD DU PLAN. — Histoire de l'Académie de Marine. Rapport de M. Fabre de Navacelle 316
DUFOUR (Georges). — Silhouettes comtemporaines. MM. de Lesseps et Octave Feuillet, p. 80. Alexandre Dumas fils 347
Esquisses musicales 196
Communique une étude destinée à la nouvelle Revue sur l'Administration française en 1883 268
Rédige les procès-verbaux des séances mensuelles . . . . . .
Réélu secrétaire-général adjoint pour 1884 . . . . . .
DUVERT (Gustave). — Etudes sur l'économie sociale par M. Marbeau. 40
Offre son ouvrage Conversions, transferts, mutations (V. 1884, rapport).
Elu vice-président adjoint pour 1883, vice-président pour 1884 . .
Propose le sujet du prix Raymond pour 1885. Histoire de la musique dramatique en France 126
FABRE DE NAVACELLE. — Le château de Vufflens 247
Rapport sur l'histoire de l'Académie de Marine par M. Doneaud du Plan . . . . . , ... 316
Rapport sur l'ancienne Rome par M. le général Favé 316
Convocation du Tiers-Etat à St-Omer par M. Pagart d'Hermansart . 321
FAVÉ (M. le général). — L'ancienne Rome, sa grandeur et sa décadence expliquée par la transformation de ses institutions 316
Son admission, 10 décembre 1883. (Voyez procès-verbaux) . . .
FLACH (Jacques). — Professeur suppléant au collège de France offre divers ouvrages. Rapport de M. Camoin de Vence (insertion en 1884). . 126
GOSSOT (Emile). — Etude sur Marivaux 237
HILAIRE (Léon). — Les bains dans l'antiquité et chez les modernes. (Voyez volume de 1884). . . . . .
Reçoit en séance publique une médaille de vermeil en récompense de ses travaux publiés par la Société des Etudes historiques depuis dix ans . . . . . .
Adresse un numéro du messager de Toulouse et du Midi, article rendant compte de la séance publique. 210
JACQUARD (M. et Mme). — Interprètent divers morceaux de musique au concert qui a suivi la séance publique. 219
JADART. — Sa présentation, 10 décembre 1883, son admission, vol. 1884 .
LIÉGEARD (Stéphen). — Obtient un prix de l'Académie française pour son poëme : Les grands cœurs 273
Adresse deux numéros du journal le Pays contenant une appréciation sur l'Atlantide. (Voyez Tolra de Bordas) 208
LOISEAU. — Cour poëtique et littéraire de Dom Diniz, roi de Portugal . . 277
LOUICHE DESFONTAINE. — Sa candidature, son admission, séance du 10 décembre

Digitized by Google

Pages.

LOUIS-LUCAS. — Paroles prononcées sur la tombe de M. Nigon de Berty . 116
Son discours d'ouverture à la séance publique. 132
Annuaire de la Société philotechnique. Rapport 259
MARBEAU. — Offre à la Société des Etudes historiques l'œuvre de M. F. Marbeau, son père, sur l'économie sociale 40
Rapport sur les lettres du Commissaire Dubuisson publiées par M. Rouxel 88
MAYAUD. — Emplacement du port romain de Praetorium. 59
Emplacement du port oppidum gaulois de Chateauvieux. 60
MIGNARD (de Dijon). — Admis membre de la Société des Etudes historiques 25 juin 1882 . . . . . .
MELVIL. — Lauréat du prix Raymond 1883, séance publique . . . . .
NETTANCOURT. — Adresse un manuscrit relatif à l'histoire de la Savoie . . 48
PAGART-D'HERMANSART. — Convocation des Etats généraux à St-Omer . . 321
PELISSIER. — Vie et œuvres de du Bartas 211
PINSET. — Nommé directeur de l'école municipale de la rue St-Bernard . . 49
POUGNET. — Sa discussion sur l'origine des armées permanentes à Rome . 265
Présente le rapport sur les candidatures de MM. Vincens et Louiche Desfontaines 267
PRAROND (d'Abbeville). — Le théâtre sous le chêne. Rapport de M. Jules David 125
RACINE. — Son admission. Rapport sur un ouvrage de M. Rossignol : Histoire des institutions seigneurales et commerciales de l'arrondissement de Gaillac (insertion en 1884) . . . . . .
RAGANEAU. — De l'action exercée sur les salons, cité 264
RAUNIÉ. — Souvenirs et correspondance de Mme de Caylus. Rapport de M. Desclosières. 252
ROBERTS (DES). — Campagnes militaires de Charles de Lorraine 327
ROUXEL. — Lettres de Dubuisson au marquis de Caumont 88
SALIES (DE). — Directeur de la France illustrée. Son décès 210
VAUDIN. — Sa candidature, p. 379, son admission, voyez vol. 1884 . . .
VAVASSEUR. — Offre sa publication : La revue des Sociétés. Rapport de M. Camoin de Vence 127
VEYRET. — Nommé officier d'Académie. Adoption de son cours de dessin géométrique pour les écoles de la Ville de Paris 273
VINCENT. — Son admission . . . . . .
VIVIEN DE SAINT-MARTIN. — Nouveau dictionnaire général de Géographie . 55
VUYART. — Abrégé de l'histoire de l'abbaye de Breteuil, ouvrage offert par M. le Président Combier 125
WIESENER (Louis). — Lord Stair et M. de Torcy . . . . . 177 et 213
Rapport sur le répertoire publié par le Ministre de l'Instruction publique.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

ACADÉMIE DE MARINE (Histoire de l') par M. Doneaud du Plan. — Rapport de M. le colonel Fabre de Navacelle 316

ACADÉMIE DE ROUEN (Mémoires de l'). — Rapport de M. d'Auriac, années 1879, 1880, 1881 . . . . . .

Les Normands sur la route des Indes par M. Gravier. — Notice sur les origines de la Cour des aides de Normandie par M. d'Estainlot. — Etude sur l'ancienne enceinte de Rouen par M. de Granville. — Comptes des dépenses de l'écurie de la reine Catherine de Médicis relevé par M. Charles de Beaurepaire. — Notes sur Shakespeare par M. Marais. — Etude sur le peintre Pierre-Charles Le Mettay par M. Hédon, p. 311. — Etude sur le peintre Jean-Jacques Sorieul, p. 303. — Notice sur Pierre de Bréauté par M. Duranville, p. 313. — Un procès en nullité de mariage en 1553 par M. de Beaurepaire, p. 314.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX. Compte-rendu de M. Bougeault 105

Observations pluviométriques par M. Raulin. — Origines de l'Académie de Bordeaux, en 1712, p. 106. — Sa reconstitution en 1828. — Notice historique sur les passages anciens et nouveaux de la Garonne devant Bordeaux et de la Dordogne devant Cubzac par M. Manès. — Variétés girondines par M. Drouyn, p. 107.

ALLOCUTION prononcée à la séance publique par M. le Président (V. séance publique). . . . . .

ATLANTIDE (l'), épopée catalane de Verdaguer. Etude de M. Tolra de Bordas. — Rapport de M. Bougeault 29

Etude de l'idiome catalan et des œuvres qu'il a produites au sud et au nord des Pyrénées. — Origine de Verdaguer. — Ses succès aux Jeux floraux de Barcelone. — Son poëme la Bataille de Lépante. — Son poëme de l'Atlantide. — La nouvelle Atlantide de Bacon. — L'Atlantide de Fracastor. — L'Atlantide de Népomucène Lemercier, p. 31 à 33. — Donnée du poëme de l'Atlantide de Verdaguer, p. 33 et suiv., appréciations critiques.

BARTAS (DU), poëte du XVIe siècle. Etude par M. Pellissier, professeur au lycée de Nancy. — Chronique. 311

CAMPAGNES MILITAIRES de Charles VI, duc de Lorraine, par M. Roberts. — Chronique 327

CAPITOLE (Le) de Saintes, par M. Audiat. — Rapport de M. Wiesener . . 25

CAYLUS, Souvenirs et correspondance de Mme de Caylus, édition donnée par M. E. Raunié. — Compte rendu de M. Desclosières. 252

Première édition des Souvenirs en 1770. — Opinion de M. de Sainte-Beuve. — Notices biographiques de Mme de Caylus.

Digitized by Google

Pages.

CHATEAUVIEUX, oppidum gaulois. Etude de M. Mayaud. — Rapport de M. Fabre. 59

COLONISATIONS, Histoire de la colonisation moderne. — Expédition projetée dans la Nigritie. — Chronique. 212

COMMERCE DE LA FRANCE (Du) dans les premiers temps de la monarchie, par M. Eugène d'Auriac 1

Origines commerciales de Marseille. — Ses comptoirs en Espagne et sur les côtes de la Gaule. — Commerce avec la Grande-Bretagne. — Les marchands voyageurs. — Les Nautes. — Lois des barbares sur le commerce.

COMPIÈGNE (Bulletin de la Société historique de). — Rapport de M. Nigon de Berty 37

Notes sur les antiquités de la ville et de l'arrondissement de Compiègne.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX de l'année 1882 (V. séance publique). . . . 1

COUR D'AMOUR (Une séance de) par M. Camoin de Vence. — Lu en séance publique 156

La cour de Raymond de Provence et Foulques de Marseille.

COUR poétique et littéraire de Dom Diniz, roi de Portugal 1279-1325, par M. A. Loiseau 277

Etude sur les poésies portugaises de l'Ecole des Troubadours. — Ouvrages attribués à Dom Diniz. — Création de l'université de Lisbone. — Organisation de l'enseignement. — Jugement sur le règne de Dom Diniz.

DIJON SOUS LOUIS XI 329

Situation à la mort de Charles-le-Téméraire. — Mesures prises par Louis XI pour assurer la réunion de la Bourgogne à la couronne. — Succès de Charles d'Amboise. — Pourparlers avec les Etats de Bourgogne. — Charte et lettres patentes accordées par Louis XI. — Soulèvements en Bourgogne. Répression sevère. — Horrible famine engendrée par la guerre. — Libéralités de Louis XI. — Observations sur l'administration de la Bourgogne.

DUBUISSON (Lettres de) au marquis de Caumont, publiées par M. Rouxel. — Rapport de M. Marbeau 88

Opinions de Dubuisson sur ses contemporains, le peintre Chardin, l'abbé de Bernis. — Grand succès de Vert-Vert. — Marivaux, le legs, les fausses confidences. — Péron. — Rameau. — L'abbé Prévost. — Crébillon fils. — Destouches. — Lachaussée. — J.-B. Rousseau. — Informations sur les mœurs du temps, p. 97 et suiv.

ECONOMIE SOCIALE (Etudes sur l') par M. F. Marbeau. — Rapport de M. Gustave DUVERT. 40

Epigraphe : *Des réformes toujours, des révolutions jamais.* — Mérite de l'œuvre de M. Marbeau, clarté et concision. — Division de son ouvrage. — Causes de prospérité et de bonheur d'un peuple : indépendance nationale, bonnes mœurs, santé publique, sécurité, abondance, paix, stabilité. — Causes de ruine sociale : guerre, discordes civiles, corruption. — Appréciations de l'œuvre de M. Marbeau.

EDUCATION PUBLIQUE. Vues de l'empereur Napoléon Ier sur l Education publique. — Note de M. le colonel Fabre 61

ELECTRICITÉ. Développement de la Télégraphie électrique en France. — Chronique 328

ELOQUENCE DE LA TRIBUNE EN FRANCE au XIXe siècle (Tableau de l') par M. Tolra de Bordas. — Compte-rendu de M. Jules David 242

Digitized by Google

Pages.

L'éloquence sous la Constituante. — L'éloquence sous la Restauration. — M. de Serre. — MM. de Bonald, Mathieu de Montmorency, Ravez, Frayssinous, Martignac, Royer-Collard, le général Foy, Châteaubriand, de Broglie, Benjamin Constant. Voyer d'Argenson.— Les orateurs sous le gouvernement de juillet : MM. Guizot, Thiers, Casimir Périer, Molé, Dufaure, Garnier Pagès, Mauguin, Odilon Barrot, Montalivet.

ENLÈVEMENT (Un) au XVIIIe siècle, étude historique par M. Claretie. — Chronique 327

ESQUISSES MUSICALES par M. Georges Dufour 196

Lues en séance publique à l'occasion des compositions interprétées par M. et Mme Jacquard et Mme Pauline Boutin. — Appréciations sur Scarlatti, Rameau, Haendel, Sébastien Bacch, Haynd, Beethoven, Mendelssohn, Litz, Gounod, Richard Wagner.

ETABLISSEMENTS D'UTILITÉ PUBLIQUE (Etude sur les) par M. Elie de Biran. — Compte-rendu de M. Camoin de Vence 113

Définition de Domat s'appliquant aux communautés comme personnes civiles. — Etat ancien.— Loi du 26 février 1862 établissant la distinction entre les établissements publics et ceux reconnus d'utilité. — Différence de ces deux classes spécifiées par M. de Biran, p. 113. — Liste des établissements d'utilité publique reconnus depuis 1871.

ETATS-GÉNÉRAUX. Convocation du Tiers-Etat de Saint-Omer aux Etats généraux de France et des Pays-Bas, par M. Pagart d'Hermansart. — Compte-rendu de M. le colonel Fabre de Navacelle 321

Compétitions entre les Etats d'Artois et de Saint-Omer au sujet de la tutelle de la commune. — Représentation de St-Omer aux Etats de 1302 et aux Etats qui suivirent. — Elections de 1789. — Cahier des doléances de la ville et du faubourg de St-Omer en 66 articles.

FRANCS. Les Francs, leur état social avant Clovis. Etude de M. le général FAVÉ. — Compte-rendu de M. le colonel Fabre de Navacelle à la suite de l'étude sur l'ancienne Rome 319

Système de répression pénale 320

Tentative de centralisation des Mérovingiens 321

FRONDE (La) EN PROVENCE. 65

Le Président Coriolis et les Cascaveoux. — Révolte contre l'édit des Elus. — Revendication des franchises provinciales. — Soumission de la Provence à l'autorité royale. — Coriolis entre dans la conspiration du duc d'Orléans et du maréchal de Montmorency contre Richelieu. — Appréciation du caractère du Président Coriolis.

FRANCE (DU COMMERCE de la) (V. Commerce, etc.) . . . . . .

INFORMATIONS HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES. L'Instruction publique au Brésil. 55

Administration des Beaux-Arts en France 55

Nouvel Essai historique sur les origines de la machine à vapeur . . 55

Un nouveau dictionnaire général de Géographie par M. Vivien de Saint-Martin 55

Recueil de voyages pour servir à l'histoire de la Géographie, l'œuvre colonisatrice de la France, par M. Leroy Baulieu 56

Académie des sciences morales et politiques, état des concours pour l'année 1883 56

Digitized by Google

Pages.

Ouvrages offerts à l'Institut 57

Iliade d'Homère, traduction de M. Barbier (V. fragment *Priam aux pieds d'Achille*) 170

Juge (Le) unique des justices de villages par M. le Président Combier. 225 et 293

Loyseau et son discours sur les abus des petites justices. — Comment fonctionnait le juge unique. — Exemples de jugements. — Mauvaise tenue des audiences, p. 233. — Condamnations pour injures adressées au juge. — Vœux exprimés par les communes de Vermandois pour la réforme des justices de villages, p. 295.

Ancienne Rome (L'), sa grandeur et sa décadence, par M. le général Favé. (V. Rome) . . . . . .

Laure et Pétrarque, leurs portraits par M. d'Auriac, cités dans le compte-rendu . . . . . .

Lettres de Dubuisson (V. Dubuisson). . . . . .

Ligue, Episodes de la Ligue et de la Fronde en Provence par M. Camoin de de Vence. 65

La comtesse de Sault et le duumvir Cazaux. — Réception du duc de Savoie par le parlement ligueur, p. 67. — Affirmation du duc qu'il vient pour protéger la religion catholique. — Résistance du Parlement et de la noblesse contre le duc de Savoie. — Réconciliation des chefs provençaux ligueurs et royalistes. — Soumission au roi. — Arrêt du Parlement contre tous ceux qui refusent de reconnaître Henri IV.

Livres offerts (V. les procès-verbaux) . . . . . .

Lord Stair et M. de Torcy, étude par M. Wiesener (V. Stair) 177

Mazarin, Histoire de France sous le ministère de Mazarin par M. Chéruel . 276

Marivaux, moraliste. Etude critique par M. Emile Gossot. — Compte-rendu de M. J. David. 237

Monuments historiques. Classement de nouveaux monuments. — Chronique. 327

Mère folle (La) par M. Clarin de la Rive 297

La fête des fous en Bourgogne. — Son origine. — Fêtes similaires dans d'autres pays. — Mandement de Philippe-le-Bon pour la fête des fous, p. 298. — La compagnie des fous. — Acte de réception de Henri de Bourbon. — Formule, p. 300. — Louis XIII supprime la fête des fous, 1630, p. 302.

Nigon de Berty (Décès de M.), discours prononcé par M. le Président Louis-Lucas 116

Patois créole mauricien (Etude sur le) par M. Baissac. — Compte-rendu de M. Pougnet. 115

Mélange de la langue française et de la langue malgache.

Philotechnique (Société). Compte-rendu de l'annuaire de la Société Philotechnique par M. Louis-Lucas 259

Le dernier Dictionnaire de l'Académie française par M. Doneaud du Plan. — Etude sur Mme de Staël par M. Roux Ferrand. — Poésies de M. Julien Travers. — Communications diverses de M. Carvalho. — Auteurs cités : MM. Abel Bertier, Elie de Biran, comte de Trogoff. — Sages proverbes de MM. Jules Montini et Thiercelin.

Prætorium. Poste romain, son emplacement. Etude de M. M. Mayaud. — — Note de M. le colonel Fabre 59- 60

Digitized by Google

Pages.

PRIAM AUX PIEDS D'ACHILLE, fragment de la traduction de l'Iliade d'Homère par M. Barbier. — Lu en séance publique 170

PRIX RAYMOND (V. Raymond) . . . . . .

PROCÈS-VERBAUX (V. p. 46, 119, 208 et suite) . . . . . .

QUESTIONS controversées de l'histoire de la Science. — Chronique. . . . 327

RAYMOND (Prix). Sujet proposé pour 1885 : Histoire de la Musique dramatique en France depuis le commencement du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours. — Nomination de la Commission : MM. d'Auriac, Pinset, Dufour, David et Duvert. — Id. Compte-rendu sur le Concours de 1882 : Histoire de la Critique littéraire au XIXe siècle par M. Jules David 144

REBECCA, Souvenir de Bretagne par M. Le Mesle du Porzou.— Compte-rendu de M. David. 246

REVUE DES SOCIÉTÉS par M. Vavasseur. — Compte-rendu de M. Camoin de Vence 127

ROUSSEAU (J.-J.) Etude sur son état mental par M. Alfred Bougeault. — Rapport de M. Jules David 303

Contradiction du génie et du caractère de Jean-Jacques. — Ses théories démenties par sa vie privée.

ROME (L'ancienne), sa grandeur et sa décadence expliquées par la transformation de ses institutions par M. le général Favé. — Compte-rendu de M. Fabre de Navacelle 316

Les milices pendant les sept premiers siècles de Rome. L'armée permanente sous Auguste. — Comparaison des avantages et inconvénients. — Nécessité d'une aristocratie militaire pour compenser le peu de solidité des milices.

SÉANCE publique annuelle 129

Compte-rendu et lectures. — Distribution du prix Raymond. — Concert.

SILHOUETTES contemporaines par M. G. Dufour 80

MM. Ferdinand de Lesseps et Octave Feuillet.

STAIR, Lord Stair et M. de Torcy par M. Wiesener. — Lu en séance publique . . . . . 177 et 214

Portrait du ministre de Louis XIV et de l'ambassadeur de Georges Ier. — Leur lutte diplomatique, belle réponse de M. de Torcy, p. 180. — Mot de Louis XIV à Lord Stair. — Extrait du journal de l'ambassadeur anglais. Le cardinal Dubois et M. de Torcy.

TABLE DES NOMS D'AUTEURS ET TABLE DES MATIÈRES. . . . . 447 et 451

TRADITIONS et Fêtes populaires par M. d'Auriac 187

Lu en séance publique. — *La veillée des Dames à Bruxelles.* — *La Saint-Valentin.* — Origine de la veillée des Dames. — Godefroy-le-Barbu, duc de Brabant. — Les Brabançons à la croisade. — Leur retour, fêtes célébrées en leur honneur. — Origine de la Saint-Valentin. — Rencontre du 14 février. — Notions historiques : Charles d'Orléans, l'abbé Goujet, usages dans les pays du Nord, de l'Est et de la Normandie.

TORCY (V. Lord Stair et M. de Torcy). . . . . .

VUFFLENS (Le château de), canton de Vaud. — Rapport de M. le colonel Fabre de Navacelle. 247

Digitized by Google

AMIENS. — TYP. DELATTRE-LENOEL, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 32.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
1
.S6
v. 49-50
1883-1884

REVUE DE LA SOCIETE
DES ETUDES HISTORIQUES

382106

Digitized by Google